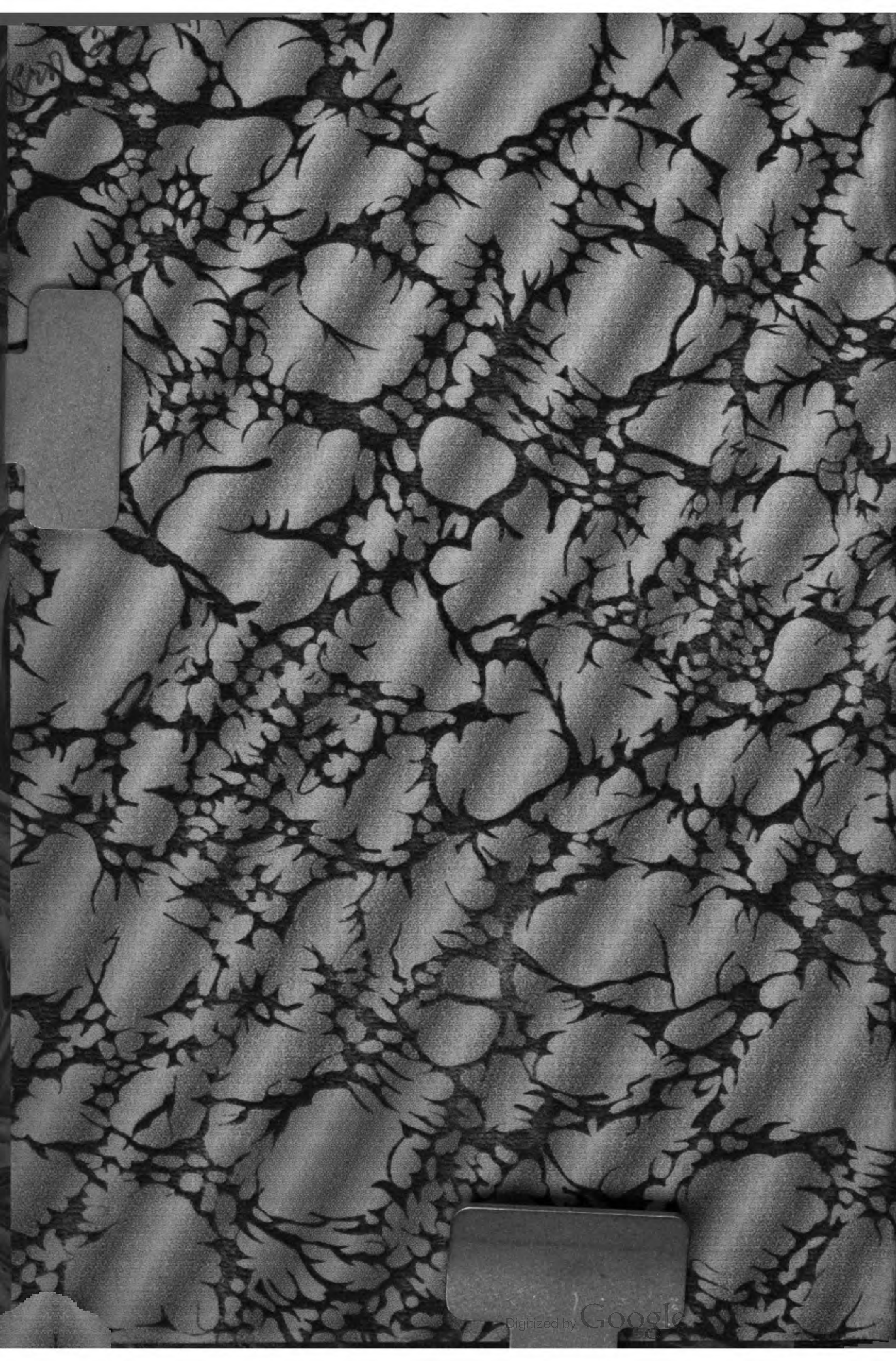
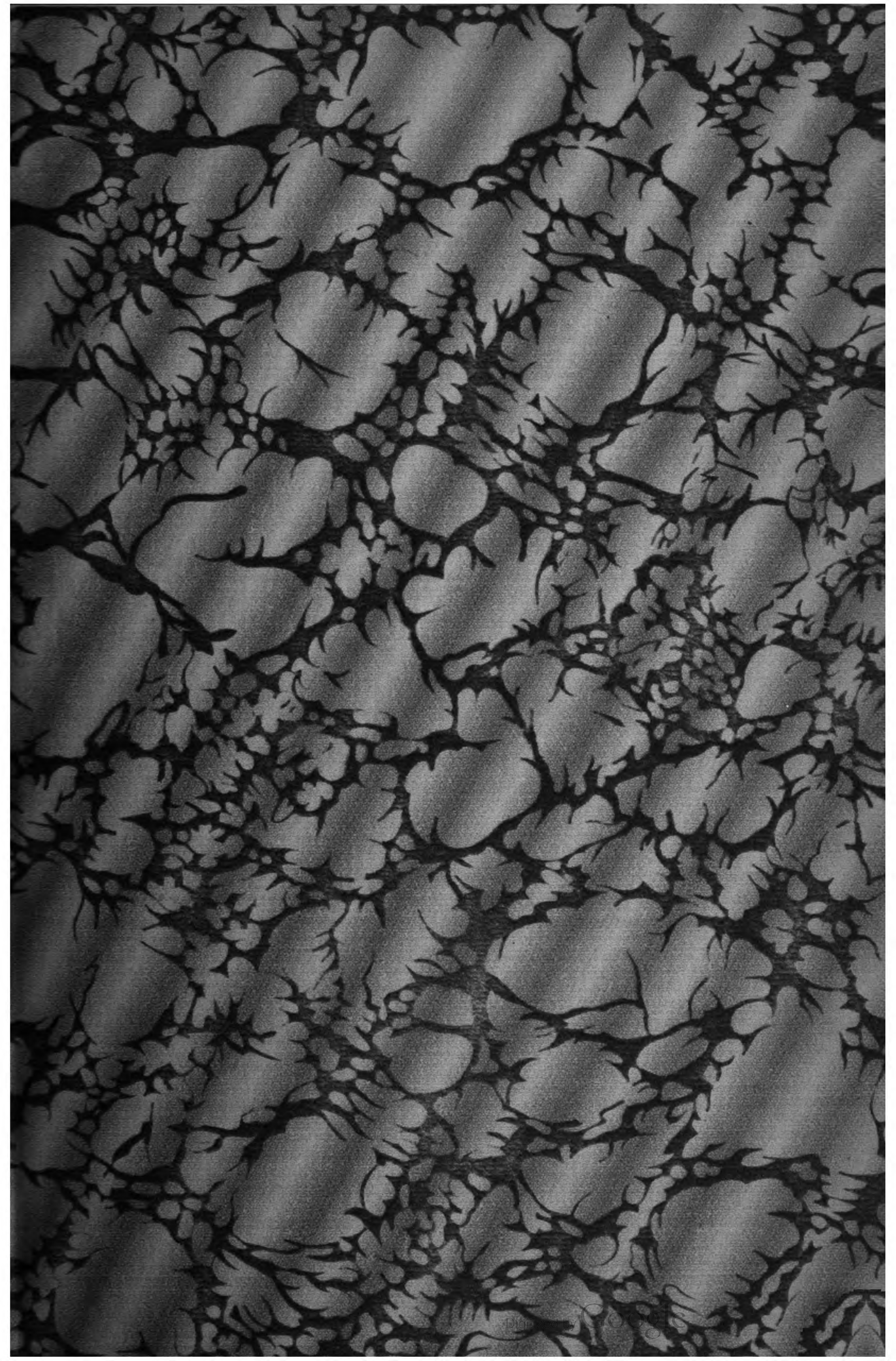

UNIVERSITY OF VIRGINIA LIBRARY
X030528044





DU MÊME AUTEUR :

Histoire de la constitution de la ville de Dinant au Moyen Age. Gand, 1889, in-8°.

Histoire du meurtre de Charles le Bon, comte de Flandre, par Galbert de Bruges, publiée avec une introduction et des notes. Paris, 1891, in-8°.

La version flamande et la version française de la bataille de Courtrai, Bruxelles, 1890, in-8°. — *Note supplémentaire.* Bruxelles, 1892, in-8°.

Le livre de l'abbé Guillaume de Ryckel (1249-1272). Polyptyque et comptes de l'abbaye de Saint-Trond au milieu du XIIIe siècle. Bruxelles, 1896, in-8°.

La Hanse flamande de Londres. Bruxelles, 1899, in-8°.

Le soulèvement de la Flandre maritime en 1323-1328. Bruxelles, 1900, in-8°.

La nation belge. 4e édit. Bruxelles. H. Lamertin, 1917, in-8°.

Chronique rimée des troubles de Flandre en 1379-1380, publiée avec une introduction et des notes. Gand, 1902, in-8°.

Bibliographie de l'histoire de Belgique. 2e édition. Bruxelles, H. Lamertin, Gand, C. Vyt, 1902, in-8°.

Histoire de Belgique. T. I. *Des origines au commencement du XIVe siècle,* 4e édition. Bruxelles, H. Lamertin, 1909 [1917], in-8°. — T. II. *Du commencement du XIVe siècle à la mort de Charles le Téméraire,* 3e édit. 1922. — T. III. *De la mort de Charles le Téméraire à l'arrivée du duc d'Albe dans les Pays-Bas (1567),* 3e édit. 1923. — T. IV. *La révolution politique et religieuse. Le règne d'Albert et d'Isabelle. Le régime espagnol jusqu'à la paix de Munster,* 3e édit. 1927. — T. V. *La fin du régime espagnol. Le régime autrichien. La révolution brabançonne et la révolution liégeoise.* 2e édit. 1926. — T. VI. *La conquête française. Le royaume des Pays-Bas. La révolution belge.* 1926.

Même ouvrage, traduction allemande de F. Arnheim. Gotha, 1899-1907, 3 vol. in-8°. — Traduction flamande de R. Delbecq. Gand, 1902-1926, 4 vol. in-8°.

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandre (en collaboration avec M. Georges Espinas). Bruxelles, 1906-1925, 4 vol. in-4°.

Les anciennes démocraties des Pays-Bas. Paris, 1910, in-8°. (Bibliothèque de philosophie scientifique.) Traduction anglaise. Manchester, 1915.

Les périodes de l'histoire sociale du capitalisme. Bruxelles, 1914, in-8°.

Le pangermanisme et la Belgique. Bruxelles, Lamertin, 1919, in-8°.

Souvenirs de captivité en Allemagne. Bruxelles, Lamertin, 1920.

Les villes du Moyen Age. Essai d'histoire sociale et économique. Bruxelles, Lamertin, 1926. Texte anglais (*Medieval Cities*). Princeton, 1925.

HISTOIRE

DE

BELGIQUE

PAR

H. PIRENNE
Professeur à l'Université de Gand

IV

LA RÉVOLUTION POLITIQUE ET RELIGIEUSE
LE RÈGNE D'ALBERT ET D'ISABELLE
LE RÉGIME ESPAGNOL JUSQU'A LA PAIX DE MUNSTER
(1648)

TROISIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

BRUXELLES
MAURICE LAMERTIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
58-60, RUE COUDENBERG

1927

AVANT-PROPOS

DE LA TROISIÈME ÉDITION

La première édition de ce volume, publiée à la fin de 1911, s'est trouvée épuisée dès 1915. J'étais occupé à la revoir lors de ma déportation en Allemagne au mois de mars 1916. Cet incident n'empêcha pas une nouvelle édition de paraître l'année suivante, où figurèrent les additions et les corrections que mon départ ne m'avait pas laissé le temps d'achever. Afin d'éviter l'intervention de la censure allemande, on lui conserva la couverture et le millésime du premier tirage, de sorte que les lecteurs ne purent se douter qu'ils avaient sous les yeux un travail partiellement remanié.

Le texte qui paraît aujourd'hui pour la troisième fois a été en revanche amélioré d'un bout à l'autre. J'y ai mis à contribution les travaux parus depuis 1911 sur la période qui en est l'objet. Ils m'ont permis d'apporter à l'ouvrage d'utiles retouches, sans que pourtant aucune modification essentielle ait été introduite dans son plan ou dans son contenu.

Sart-lez-Spa, 25 juillet 1927.

AVANT-PROPOS

DE LA PREMIÈRE ÉDITION

Je me suis trouvé, en composant ce volume, dans une situation assez singulière. J'y aborde successivement, en effet, la partie la plus travaillée et la partie la plus négligée de notre histoire. Pour la révolution du XVIe siècle, la surabondance des textes publiés et des travaux modernes rendaient ma tâche presque aussi difficile que leur indigence pour la période suivante. Il fallait, d'une part, éviter de se perdre dans le détail, et, de l'autre, tendre à combler les lacunes d'une information vraiment trop sommaire. C'est au lecteur à apprécier les résultats d'un travail qui a été très long et très pénible. Quel que doive être son jugement, il reconnaîtra, j'en suis sûr, la sincérité et la bonne foi de mon effort.

Comme dans les parties précédentes de cet ouvrage, je me suis attaché surtout à l'étude et à l'explication de la vie nationale. Les transformations des partis, des théories politiques, des idées religieuses, des institutions, des phénomènes économiques et de l'état social ont beaucoup plus retenu mon attention que les guerres et la diplomatie. Je n'ai raconté ces dernières avec quelque détail qu'à l'époque où le pays y intervient comme acteur, c'est-à-dire durant la période qui s'écoule de la mort de Requésens à celle de don Juan. Avant et après, c'est l'Espagne qui les dirige, et il me suffisait dès lors de retracer, dans leurs traits essentiels, les péripéties d'événements

au milieu desquels la Belgique ne joue qu'un rôle passif. Encore devais-je me borner à marquer leurs rapports avec notre histoire. La séparation des Pays-Bas en deux États distincts, à partir de 1579, faisait tomber presque complètement en dehors de mon sujet les campagnes de Farnèse, de Spinola et de leurs successeurs contre la République des Provinces-Unies, et il va de soi, qu'à plus forte raison, je n'avais pas à insister sur l'intervention des armées espagnoles en France et dans l'Allemagne Rhénane. Pour se guider à travers le dédale des guerres et des négociations, on possède d'ailleurs quantité d'excellents ouvrages, parmi lesquels je me plais à citer avec une reconnaissance particulière l'*Histoire du peuple Néerlandais* de M. P. J. Blok, l'*Histoire d'Allemagne à l'époque de la Contre-Réforme et de la guerre de Trente Ans* de M. Maurice Ritter, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas Espagnols de 1630 à 1650* de M. A. Waddington, *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas de 1635 à 1700* de M. H. Lonchay, l'*Alexandre Farnèse* de M. P. Fea et l'*Ambroise Spinola* de M. A. Rodriguez-Villa.

La restauration monarchique et surtout la restauration catholique qui commencent avec Alexandre Farnèse et arrivent à leur apogée sous Albert et Isabelle n'avaient pas encore été décrites. Peu de sujets, pourtant, sont plus dignes d'étude, car ces deux grands faits rendent compte de bien des caractères que la Belgique a conservés jusqu'aujourd'hui. J'en ai été réduit, presque toujours, à mes propres forces pour l'exposé d'une période dont l'influence a été si profonde sur notre histoire. Sans doute, le livre récent de M. V. Brants, *Albert et Isabelle*, m'a été d'un précieux secours. Néanmoins son

auteur n'y aborde qu'une partie de la matière que j'avais à traiter. Quant aux sources publiées, elles sont si insuffisantes que, pour bien des questions, je me suis vu forcé de recourir aux documents d'archives. On comprendra que, dans ces conditions, le tableau que j'ai donné de l'état du pays durant le règne des archiducs et jusqu'à la paix de Munster, soit bien incomplet. Il ne peut passer, à vrai dire, que pour une première esquisse. Mais je ne regretterai ni le temps ni les peines qu'il m'a coûtés s'il inspire à quelques travailleurs l'idée de diriger leurs recherches vers une époque si mal connue et qui mérite tant de l'être bien.

Cette fois encore, j'ai eu à me réjouir des nombreux témoignages de bienveillance dont mon livre a été l'objet. Je dois à M. H. Vander Linden, professeur à l'Université de Liége, la communication de la correspondance de des Traos, et à M. Ch. Hirschauer, membre de l'École française de Rome, celle de la correspondance de J. Sarrasin. Le regretté Ch. Duvivier, ainsi que MM. J. Cuvelier et É. Fairon, archivistes aux archives de l'État à Bruxelles et à Liége, M. Th. Gobert, archiviste provincial à Liége, M. A. Fayen, attaché à l'Institut historique belge de Rome, M. G. De Boer, à Amsterdam, M. G. Cohen, à Paris, et M. R. Häpke, à Berlin, m'ont transmis soit des documents inédits, soit des renseignements qui m'ont été fort utiles. Enfin, mes amis MM. P. Thomas et F. Arnheim ont bien voulu relire les épreuves de ce volume et me signaler des corrections de fond ou de forme que je suis heureux de leur devoir.

Gand, 23 juin 1911.



LIVRE PREMIER

LE RÉGIME ESPAGNOL



CHAPITRE PREMIER

LE DUC D'ALBE

I

La politique personnelle de Philippe II dans les Pays-Bas ne s'affirme pleinement que du jour où il prit la résolution d'y envoyer le duc d'Albe. Jusque-là, il n'avait guère fait que suivre, à l'égard de ses provinces belges, la tradition de Charles-Quint. S'il avait créé les nouveaux évêchés, il avait respecté les institutions politiques ; il avait évité toute cause de rupture ; il avait cherché à contre-cœur sans doute et avec maladresse, mais enfin il avait cherché à satisfaire l'opinion publique. Sa longanimité n'avait abouti, de concession en concession, qu'au plus éclatant des échecs. En vain, il avait rappelé ses troupes, en vain, il avait congédié Granvelle et capitulé devant les seigneurs. A mesure qu'il avait montré plus de condescendance, l'opposition s'était faite plus audacieuse. Purement politique tout d'abord, elle avait prétendu reconstituer l'État bourguignon en face de l'État espagnol. Puis, s'enhardissant jusqu'à réclamer la liberté de conscience, elle avait favorisé l'agitation que le calvinisme entretenait dans le pays et provoqué enfin le soulèvement des iconoclastes. La majesté royale et la majesté divine avaient été également outragées. Aux yeux du roi catholique, l'autonomie de ses « États de par delà » n'avait servi qu'au triomphe de l'hérésie.

Il les enveloppait l'une et l'autre d'une même réprobation, et ses intérêts de souverain se trouvant d'accord avec les intérêts de l'Église dont il se considérait comme le protecteur, il s'était enfin décidé, après avoir infligé à ses sujets du nord un châtiment exemplaire, à leur imposer l'absolutisme politique et le catholicisme d'État qui régnaient en Espagne. Car pour rétablir du même coup dans les Pays-Bas la « due obéissance » et l'unité confessionnelle, il suffit d'y implanter le régime espagnol. Et c'est à cette tâche que va se consacrer le duc d'Albe. Il ne vient pas seulement pour châtier des rebelles et pour traquer des hérétiques. Il a reçu mission d'hispaniser le gouvernement du pays, de le soumettre en tout à la cour de Madrid, d'en faire un *presidio* d'où la puissance espagnole, sans avoir à craindre de nouvelles révoltes, puisse travailler à imposer son prestige et sa foi à la France, à l'Angleterre et à l'Empire et, reprenant l'œuvre de Charles-Quint, tendre vers la domination universelle en même temps qu'elle écrasera le protestantisme.

Malgré l'éloignement de leur prince, les Pays-Bas étaient restés jusqu'alors, grâce à leurs gouvernantes, en contact direct avec la dynastie. Marguerite d'Autriche, Marie de Hongrie, Marguerite de Parme « étaient du sang », et leur présence conservait aux provinces belges quelque apparence de leur vieille indépendance bourguignonne. Elles la perdent dès l'arrivée d'Albe. Avec celui-ci, en effet, le gouvernement passe aux mains d'un étranger, simple instrument de son maître, responsable devant lui seul et n'agissant que pour lui seul. Les plus anciens « États héréditaires » de la monarchie vont être traités en pays conquis. Albe ne se fera pas inaugurer dans les provinces et ne prêtera pas serment à leur privilèges. Il ne sera lié que par une seule parole, celle qu'en partant il a donnée à son roi.

Pour ce roi, conformément à son caractère, il cherche à tromper l'opinion sur ses desseins. Il ne confie officiellement au duc d'Albe que des pouvoirs militaires et laisse à Marguerite de Parme le titre de gouvernante. Surtout, et visiblement pour rassurer les esprits, il feint de vouloir partir lui-même

pour Bruxelles. Il le fait entendre au pape qui le supplie de se montrer à ses sujets « avec la miséricorde et non avec le feu et le fer » (1). Il s'irrite si l'on a l'air de douter de son voyage. Il ordonne d'emballer sa garde-robe, dépense 200,000 ducats en préparatifs, laisse Pie V prier pour son heureuse traversée et Marguerite de Parme envoyer des navires à sa rencontre. Pourtant il est bien décidé à ne pas bouger. Il ne veut pas présider à l'annulation des privilèges qu'il a juré de maintenir, assister aux exécutions qu'il a ordonnées, voir couler le sang, entendre les supplications de son peuple. Plus tard seulement, quand l'œuvre sera achevée, il apparaîtra « comme un bon père », pour octroyer son pardon. En attendant, il arrête minutieusement et froidement les mesures à prendre et désigne les têtes à couper. Par fortune, celle de Montigny, récemment arrivé en Espagne, est du nombre, et il ne faut pas qu'il échappe. Philippe l'amuse donc de promesses et de prétextes pour le retenir auprès de lui jusqu'au jour où son fidèle lieutenant fera signe qu'il est temps d'agir.

Ce simple détail suffit à montrer que le roi et le duc s'accordent sur un plan de conduite où rien n'est abandonné au hasard. Les rôles ont été parfaitement répartis. En apparence, le premier reste étranger à la répression. Il laisse au second toute la responsabilité publique de leur œuvre commune et cette responsabilité, celui-ci non seulement n'hésite pas à s'en charger, mais il s'en charge avec joie.

Agé de cinquante-neuf ans en 1567, don Ferdinand Alvarez de Toledo, duc d'Albe et marquis de Soria, appartenait à cette génération qui avait vu la puissance espagnole se répandre sur l'Europe (2). Toute la fierté de la race énergique et guerrière dont il sortait s'était exaltée en lui sur les champs de bataille où il avait combattu, pour Charles-Quint, les Français et les pro-

(1) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 93 (Bruxelles 1875).

(2) Sur sa formation et son caractère voy. duc de Berwick y de Alba, *Contribución al estudio de la persona del III duque de Alba* (Madrid, 1919). On y trouvera de belles reproductions des portraits du duc, de ses statues et des médailles frappées en son honneur.



testants. La grandeur de son roi se confondait à ses yeux avec la grandeur de l'Espagne. Il avait ressenti comme une injure personnelle les réclamations des seigneurs belges contre le gouvernement de Philippe II. N'avouait-il pas dès 1564 que la lecture de leurs lettres le faisait tomber en frénésie? (1). D'ailleurs il haïssait les gens des Pays-Bas et aspirait à leur faire expier le dédain que Chièvres et les *Flamencos* avaient montré jadis aux Castillans. Vieux chrétien, il abominait la tolérance religieuse et ne voyait dans ses partisans que des fauteurs d'hérésie. Orgueilleux de sa noblesse, il méprisait un peuple où la bourgeoisie jouissait d'une influence prépondérante. Sobre, hautain, distant, il ne dissimulait pas sa répugnance aristocratique pour la gaîté bruyante, les longues beuveries, la familiarité d'allures d'une population dont il était absolument incapable de pénétrer le caractère et dont les vertus mêmes, la franchise, l'énergie laborieuse, la cordialité et l'humanité ne lui inspiraient que du dégoût. Au demeurant, il était tout le contraire d'un brutal soudard. Sa politesse glaciale mais raffinée en imposait à tout le monde. Il était complètement maître de soi, et ses contemporains admiraient la prudence dont il avait donné des preuves également éclatantes comme homme de guerre et comme diplomate. Il ne se décidait qu'après avoir longtemps réfléchi, puis, sa résolution prise, il marchait droit au but avec la rectitude imperturbable d'une volonté inaccessible au doute. C'était, comme Michelet l'a dit admirablement, un « génie médiocre, mais fort par la netteté du parti-pris, par la simplicité des vues et par la passion ».

Venu dans les Pays-Bas pour châtier des rebelles qui ne méritaient à ses yeux aucune pitié, et pour écraser une constitution politique incompatible avec la majesté de son roi, il a poussé jusqu'au bout dans la voie qu'il s'était tracée. Jamais il n'a éprouvé, non pas même le moindre remords — un tel mot serait ridicule à propos d'un tel homme — mais la moindre hésitation. Il n'a pas voulu s'apercevoir qu'il suscitait lui-même les obstacles sur son chemin. Il n'a eu qu'une méthode de

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édition), p. 425.

gouvernement : la force ou, pour mieux dire, la terreur. Inaccessible au sentiment du possible comme à celui de la miséricorde, il s'est avancé inflexible au milieu des ruines, la conscience tranquille. C'est le sentiment du devoir, ce n'est pas la cruauté qui lui a fait ordonner des supplices, et l'on pourrait comparer sa sérénité d'âme devant ses victimes à celle de Robespierre. Chez l'un comme chez l'autre, la sincérité est aussi entière et aussi effroyable, et l'un comme l'autre revendiquent hautement la responsabilité du sang qu'ils font couler. « Il vaut infiniment mieux, écrira le duc, conserver par la guerre pour Dieu et pour le roi un royaume appauvri et même ruiné que, sans la guerre, l'avoir entier pour le démon et les hérétiques ses sectateurs » (1). Plus jeune de vingt ans, Albe n'aurait sans doute pas pensé ainsi. Mais la religion telle qu'il la conçoit, c'est ce catholicisme des vieux Espagnols formés par la guerre sainte contre les Maures et pour qui l'hérétique se confond avec l'ennemi. Le seul moyen de propagande que connaissent de tels hommes, c'est l'épée ou le bûcher. C'est en purs soldats qu'ils combattent pour leur foi et pour leur roi. Ils s'attaquent au corps, ils dédaignent l'esprit. Leur action est toute militaire et politique, et, s'ils luttent pour le Christ, c'est au nom de leur souverain et non pas au nom de l'Église. Toute sa vie, Albe a traité les évêques avec hauteur et il a manifesté à l'égard des Jésuites une défiance insurmontable.

Décidé à sévir impitoyablement, il a dû croire que son œuvre ne serait ni longue, ni difficile. Ses forces n'étaient-elles pas irrésistibles? Il amenait avec lui dix-neuf enseignes du *tercio* de Naples sous Alonzo de Uloa, dix du *tercio* de Sicile sous Julian Romero, dix du *tercio* de Lombardie sous Sancho de Londoño, quatorze du *tercio* de Sardaigne sous Gonçalo de Bracamonte, au total environ 9000 hommes de vieilles troupes éprouvées et ne connaissant point la défaite. Sa cavalerie consistait en 1200 soldats italiens ou albanais, y compris une élite de 200 mousquetaires montés, le tout sous

(1) Gachard, *La Bibliothèque Nationale à Paris*, t. I, p. 404 (Bruxelles, 1875).

le commandement de son bâtard, don Fernand de Tolède, grand prieur de Castille. Le comte Albert de Lodron conduisait un régiment allemand levé dans le Tirol. A l'état-major on avait adjoint un groupe d'ingénieurs italiens, dont le fameux Chiapino Vitelli, un des premiers constructeurs militaires de l'époque. L'équipement des troupes était irréprochable, et sur leur passage à travers la Savoie, la Franche-Comté et la Lorraine, on accourait de loin pour admirer leur air martial, l'éclat de leurs armes, le bel ordre de leurs rangs, la quantité des équipages et des voitures du train, qu'accompagnait une chatoyante cohue de femmes, huit cents à pied et quatre cents à cheval, « belles et braves comme princesses » (1). On croyait voir marcher les légions de César à la conquête du *Belgium*. Tout le monde se sentait plein d'entrain, les vétérans espagnols surtout, qui se réjouissaient à l'avance de mettre à la raison les gens des Pays-Bas, ramassis de *Luteranos* et d'ennemis du roi.

Dès que Marguerite de Parme eut vu le duc, les dernières illusions qu'elle avait pu conserver s'évanouirent. Il eut beau lui témoigner un « grandissime respect » et lui affirmer qu'il se mettait à ses ordres « ni plus ni moins que Berlaymont et d'Arenberg » (2), elle comprit que ce « capitaine-général » était désormais le maître, et qu'elle ne comptait plus. Sa vanité se fût peut-être contentée de la simple apparence du pouvoir, mais elle ne put se résoudre à passer pour complice de ce qu'elle prévoyait. En face de l'homme inflexible qui lui conseillait froidement de le charger de toutes les responsabilités et qui revendiquait toutes les haines qu'il allait déchaîner, elle ne songea plus qu'à quitter Bruxelles. Dès le 29 août, elle priait le roi de l'autoriser à partir. Elle reçut son congé dans le courant d'octobre, et, à la fin de décembre, elle se mettait en route pour l'Italie.

Albe, d'ailleurs, n'avait pas attendu pour agir qu'elle lui eût cédé sa place et son titre. Tout d'abord, et pour prévenir toute tentative d'insurrection, il dispose savamment ses troupes.

(1) Brantôme, *Œuvres*, t. I, p. 163 (Paris, 1858).
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 566 (Bruxelles, 1848).

Il les cantonne dans les localités voisines de Bruxelles, de manière à pouvoir les concentrer en une seule nuit s'il en est besoin. Pour la première fois, les grandes villes de Belgique doivent entretenir des garnisons permanentes. A Anvers, les ingénieurs italiens commencent la construction d'une citadelle inexpugnable, réduit éventuel de l'armée tant contre un soulèvement national que contre une invasion étrangère. Tout de suite la puissance ou, pour mieux dire, la force espagnole s'affirme avec arrogance. Dans les villes, les soldats rudoient leurs hôtes, se font servir du meilleur et scandalisent la bourgeoisie par la licence de leurs mœurs aussi bien que par les manifestations exubérantes de leur piété méridionale, portements de croix et flagellations publiques (1). A la cour, les fonctionnaires et les conseillers nationaux se sentent en butte à la suspicion et au mauvais vouloir. Tout l'entourage du duc est purement espagnol et lui-même affecte de ne point parler français. La froideur hautaine de son abord épouvante les seigneurs. Egmont, après l'avoir vu, est devenu un autre homme. Il ne mange plus et, la nuit, on l'entend se promener fiévreusement par sa chambre; ou bien il est secoué d'accès de colère pendant lesquels il parle de se renfermer dans son château de Gaesbeek et de « lever le pont » (2). Sur le peuple pèse le malaise angoissant qui précède une catastrophe.

Par habileté peut-être, par prudence en tous cas, le duc prend son temps. Il veut que son premier coup porte et il en combine soigneusement l'exécution. Elle réussit à merveille. Le 9 septembre, les comtes d'Egmont et de Hornes sont arrêtés soudain à Bruxelles et l'ancien bourgmestre van Stralen à Anvers (3). Moins de quinze jours plus tard, le 21 septembre, l'ordre arrive en Espagne de faire subir le même sort au malheureux Montigny.

(1) Cornelis en Philips van Campene, *Dagboek*, éd. F. De Potter, pp. 32, 49 (Gand, 1870).

(2) Ed. Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. II, p. 597 (Bruxelles, 1888).

(3) Sur le rôle de celui-ci voy. H. Vander Linden, *Van Stralen commissaire des États généraux et l'union des provinces belges au début du règne de Philippe II. Bullet. de l'Acad. Roy. de Belgique*, Classe des Lettres, 1924, p. 305 et suiv.

En même temps, le 20 septembre, le Conseil des troubles est institué. Composé de neuf membres soumis à l'influence de trois Espagnols, Del Rio, Vargas et Roda, ce conseil n'est point, à proprement parler, un tribunal. Sa mission ne consiste qu'à donner des avis au gouverneur qui promulgue les sentences en nom propre. A vrai dire, c'est une juridiction d'état de siège, ne tenant pas le moindre compte des coutumes, des traditions, des libertés nationales (1). Dans le régime de terreur qu'Albe fait peser sur les Pays-Bas, il occupe la même place que le Tribunal révolutionnaire à l'époque la plus sanglante de la Révolution française. Chez l'un comme chez l'autre, les garanties individuelles, les formes les plus élémentaires de la procédure sont sacrifiées au but à atteindre, le salut public ou la raison d'État. Ici et là c'est la même activité féroce et fébrile. Quand le duc est à Bruxelles, il passe sept heures par jour au Conseil, signant sans relâche les condamnations qui approvisionnent la mort par fournées. Le 4 janvier 1568, on exécute 84 personnes, 37 le 20 février, 71 le 21 février, 55 le 20 mars, etc. (2). Le 3 mars, un large coup de filet s'abat à la même heure dans tout le pays sur 500 victimes. Et ce n'est point l'hérésie qui fait envoyer au supplice tant de malheureux. Albe laisse aux inquisiteurs la punition des crimes contre la foi; pour lui, il ne s'en prend qu'aux rebelles : émeutiers, iconoclastes, signataires du Compromis, assistants des prêches, imprudents enfin qui, surexcités par les événements de 1566, payent maintenant de leur tête quelques journées de révolte ou de désordre (3). Les catholiques sincères

(1) Ed. Poullet, *Histoire du droit pénal dans le duché de Brabant*, p. 118 (Bruxelles, 1870).

(2) Gachard, *Le Conseil des troubles*, dans *Études et notices historiques*, t. I, p. 142 et suiv. (Bruxelles, 1890).

(3) Il est impossible, faute de renseignements précis, d'apprécier le nombre des victimes du duc d'Albe. Les chiffres, plus ou moins officiels, donnés au XVIe siècle, varient de 18000 à 6000. Voy. Gachard, *Études et notices*, t. II, p. 366. Le premier est fourni par les protestants, le second par les Espagnols. Leur réduction à 2000, donnée par F. van der Haeghen, d'après la *Bibliotheca Belgica* dans le *Bulletin de l'Académie Royale de Belgique*, 1889, p. 556 et suiv., est certainement de beaucoup en dessous de la réalité. M. J. Meyhoffer, *Le Martyrologe protestant des Pays-Bas, 1523-1597* (Nessonvaux, 1907) apporte des

voient fort bien « qu'on ne tient pas regard aux âmes » (1). Ils le voient d'autant mieux que le « tribunal de sang » prononce régulièrement la confiscation des biens en même temps que la mort. Ainsi la boucherie à laquelle il préside devient une excellente opération financière et s'il massacre les sujets du roi, il l'enrichit de leurs dépouilles. En 1573, Albe se vantera de lui avoir procuré, rien qu'en confiscations, 500,000 ducats de rente (2).

Au reste, le Conseil des troubles comme le Tribunal révolutionnaire a produit l'effet qu'il se proposait. La hache toujours levée et la prison toujours ouverte ont amené l'immense majorité de la population au dernier degré de la terreur. Sous le coup trop soudain et trop rude qui vient de la terrasser, elle semble avoir perdu la conscience d'elle-même. Le voulût-on d'ailleurs, comment organiser la résistance dans les villes occupées par les soldats espagnols? Aussi tous ceux qui le peuvent fuient-ils à l'étranger. D'autres se cachent à la campagne, où le désespoir et la misère les transforment en pillards et en bandits. Sous le nom de « gueux des bois » ou de « frères des bois », de « bosquillons », de « feuillants », de « blitres », leurs bandes rôdèrent par la basse Flandre et le Tournaisis, effrayant la population, vivant sur le pauvre homme et, altérées de vengeance, mettent les églises à sac et tuent les curés qui tombent dans leurs mains.

données intéressantes, mais qui ne permettent point une conclusion d'ensemble. Voy. F. Fris, *Revue de l'Instruction Publique*, 1907, p. 402 et suiv. Ce qui rendra la question à jamais insoluble, c'est la destruction, après la pacification de Gand, d'une grande partie des archives se rapportant aux procès criminels. Voy. un exemple pour Valenciennes dans Simon Leboucq, *Troubles de Valenciennes*, p. 167 (Bruxelles, 1864) et un autre pour le Limbourg dans J. Hashagen, *Geschichte der Familie Hoesch*, I, p. 457 (Cologne, 1911). La répression fut surtout sanglante de 1567 à 1569. On consultera avec fruit, pour s'en faire une idée concrète, le mémoire d'Ad. Hocquet, *Tournai et le Tournaisis au XVI[e] siècle* (Bruxelles, 1906). Il semble que le plus sûr soit de s'en tenir avec Gachard au nombre de 6 à 8000 exécutés. Les adversaires espagnols du duc d'Albe, en 1574, l'accusèrent d'avoir fait périr 6000 personnes. Voy. *Corr. de Philippe II*, t. III, p. 40.

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 292.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 216.

Cette Vendée du XVIe siècle ne pouvait pas mieux réussir que les coups de main tentés par quelques gentilshommes résolus contre la personne du gouverneur (1). En réalité, les mesures avaient été trop bien prises et les forces du duc étaient trop grandes pour qu'il eût rien à craindre au dedans du pays. Mais il s'attendait à être attaqué de l'extérieur, et pour parer à tout événement, il avait levé, dès son arrivée dans les provinces, 11,000 reîtres en Allemagne.

Il n'ignorait pas, en effet, que le prince d'Orange, retiré à Dillenbourg (2), était l'unique espoir des émigrés qui, depuis l'été de 1567, quittaient le pays par toutes les routes et par tous les ports. La mort récente de Bergues et de Brederode, l'arrestation d'Egmont, de Hornes et de Montigny avaient fait refluer sur lui tout le prestige dont jouissait la noblesse nationale. Le jeune comte d'Hoogstraeten le suivait dans son exil; Marnix lui apportait le concours de son talent d'écrivain et de son éloquence; Jacques de Wesembeke correspondait sans relâche avec ses partisans du pays et de l'étranger et lui organisait des finances. Son frère, enfin, l'ardent Louis de Nassau, le pressait de monter en selle et de faire « sonner le tambourin ».

A tout prendre, les chances d'une lutte ouverte contre le duc d'Albe étaient plus favorables qu'on n'eût pu le croire à première vue. A l'intérieur des Pay-Bas, l'indignation était générale. En France, les Huguenots s'intéresseraient certainement à une entreprise contre le lieutenant de Philippe II. Et le concours de l'Allemagne semblait plus assuré encore. L'empereur Maximilien II ne cachait pas sa désapprobation de la conduite du duc, et, dès le mois de février 1568, il l'avait déclaré à Madrid. Mais c'est surtout l'assistance des princes luthériens qu'Orange, luthérien lui-même, se plaît à escompter. Il forme le dessein d'entraîner l'Empire dans sa cause. Il parle et il agit en prince allemand. Il rappelle hautement que les Pays-

(1) De Ghellinck Vaernewijck, *Un complot contre le duc d'Albe en 1568. Bulletin de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 1901, p. 160 et suiv.

(2) Sur les séjours de Guillaume à Dillenbourg et les secours qu'il reçut de sa famille, voy. C. Dönges, *Wilhelm der Schweiger und Nassau-Dillenburg* (Dillenburg, 1909).

Bas sont un cercle de l'Empire et ont le droit de réclamer sa protection contre leur oppresseur. Il a soin d'ailleurs de ne pas s'en prendre au roi d'Espagne, son suzerain légitime. Il n'en veut qu'au tyran qui traite les provinces en pays conquis, viole leurs privilèges et les courbe sous son bon plaisir. Protestant, il se garde bien d'inquiéter les catholiques en soulevant la question religieuse. La guerre qu'il veut entreprendre est une guerre nationale. Il s'adresse à tous les patriotes. Ce qu'il réclame, c'est la liberté de conscience, le maintien des privilèges, la convocation des États-Généraux, bref, le programme populaire qui, en 1566, a rallié tout le peuple sans distinction.

Son plan est arrêté dès le printemps de l'année 1568. L'engagement de ses biens, les secours de sa famille et ceux de quelques princes allemands, les contributions volontaires des émigrés calvinistes d'Angleterre, de Frise, de Cologne, du Palatinat lui ont fourni les ressources nécessaires pour mettre sur pied pendant quelques mois, une armée respectable. Ses lieutenants vont envahir les Pays-Bas sur plusieurs points à la fois. Lui-même, avec le gros des troupes, se tiendra en arrière pour agir suivant les circonstances et intervenir au moment décisif. Travaillé par des émissaires, inondé de proclamations et de pamphlets, le pays se soulèvera sans doute dès l'arrivée de ses libérateurs et l'espérance lui rendra l'énergie qu'il a perdue.

Au mois d'avril, tandis que le sieur de Villiers suivi de deux à trois mille hommes franchit la frontière à Ruremonde, Louis de Nassau avec son frère Adolphe se jette dans la Frise. Villiers est taillé en pièces près de Dahlen et fait prisonnier. Mais le 23 mai, Louis de Nassau, parti d'Emden, rencontre à Heiligerlee les troupes que le comte d'Arenberg amène contre lui, les défait et les contraint à la fuite après un vigoureux combat, où périssent le général ennemi et le jeune Adolphe, puis il commence aussitôt le siège de Groningue.

Ce coup ne pouvait abattre un capitaine tel que le duc d'Albe. Il va lui-même réparer l'échec de son lieutenant. Mais auparavant, il a décidé d'affirmer sa puissance et d'épou-

vanter les révoltés par une manifestation éclatante de sa justice. Le 28 mai, l'hôtel de Culembourg, où s'étaient réunis en 1566 les signataires du Compromis, est rasé jusqu'au sol. Le 1er juin, une première exécution de nobles a lieu sur le marché de Bruxelles; le 2, Villiers monte à son tour sur l'échafaud; le 5 enfin, la stupeur publique est portée à son comble par la décapitation d'Egmont et de Hornes, attestation formidable de la puissance du nouveau régime et par laquelle Albe répond à Orange comme la Révolution française, par le supplice de Louis XVI, répondra plus tard à l'Europe coalisée contre elle.

C'est alors seulement que le duc, sûr de la victoire, marche vers le nord à la tête de ses tercios, joint à Jemgum Louis de Nassau battant en retraite, et, du premier choc, le rejette désemparé en Allemagne (21 juillet), cependant que le comte de Rœulx et le vicomte de Gand expulsent de l'Artois des bandes de Huguenots.

L'échec de ces premières tentatives n'a pas découragé le prince d'Orange. Au mois de juin, il lance un manifeste militaire appelant sous les drapeaux les soldats des régiments wallons cassés par le duc d'Albe. En juillet, il s'adresse tout ensemble aux luthériens et à ceux « qui ont un vrai cœur d'Allemand ». Quelques jours enfin avant de passer la Meuse, il se déclare le champion de la « liberté de la patrie » (1).

Son armée, amas hétérogène de mercenaires allemands, de Huguenots français, de calvinistes flamands et wallons, comptait un peu plus de 25,000 hommes. Obligé de laisser des garnisons dans les villes principales, Albe n'en avait pas autant à lui opposer. Mais il savait que le prince ne pouvait tenir longtemps la campagne. Ses ressources ne lui avaient pas

(1) On trouvera dans Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. VI, p. 256 et suiv. (Bruxelles, 1866), trois manifestes du prince, datés du 20 juillet, du 31 août et du 1er septembre 1568. Viglius, *ibid.*, p. 284, écrit qu'ils font beaucoup de mal et que « quasy tout le monde tenoit le contenu d'iceulx pour véritable ». Dès avril 1568, le prince avait publié sa *Justification*, à la fois en français et en flamand. La même année, parut la *Défense de messire Antoine de Lalaing, comte d'Hoogstraeten*. Pour les éditions des manifestes orangistes de cette année, voy. F. van der Haeghen, *Bibliotheca Belgica*, nos 13, 14, 17, 18.

permis de donner à ses troupes plus d'un mois de solde. A moins d'un succès foudroyant qui provoquerait un soulèvement en sa faveur, il ne lui resterait bientôt qu'à se replier. Albe résolut donc de manœuvrer de manière à éviter une rencontre tout en contenant l'ennemi. Il comprenait la gravité de la situation, et il prit ses mesures avec une prudence consommée (1). Sa fermeté en présence du péril encouragea l'évêque de Liége, Gérard de Groesbeek, à tenir tête au parti nombreux qui, dans sa capitale, voulait ouvrir les portes à Orange et lui donner ainsi une base d'opérations.

Déçu de ce côté, le prince se dirigea vers le Brabant. Mais ses talents militaires n'étaient pas à la hauteur de son habileté politique. Harcelé par les Espagnols, inquiet pour ses communications, il ne sait point profiter de la supériorité que lui donne le nombre. Au lieu de prendre l'offensive, il hésite et s'en laisse imposer par le redoutable adversaire qui lui fait face. Lorsqu'il apprend la défaite d'un secours de Huguenots que Genlis lui amenait de France, il considère la partie comme perdue et se retire précipitamment par le Hainaut (5 novembre). Sa retraite devient bientôt une débandade et, quoiqu'il n'ait pas combattu, c'est en vaincu qu'il se réfugie en Picardie avec les misérables débris de son armée (2). En somme, son intervention n'a servi qu'à rehausser le prestige de son adversaire... Et pourtant, c'est durant cette malheureuse campagne qu'ont retenti pour la première fois les strophes du *Willelmuslied*, le chant de guerre de la future révolution (3).

II

Après les victoires de Dahlen et de Jemgum, après le pitoyable échec du prince d'Orange surtout, le nouveau régime

(1) E. Teubner, *Der Feldzug Wilhelms von Oranien gegen den Herzog von Alba im Herbst des Jahres 1568* (Halle, 1892).

(2) Le comte d'Hoogstraeten mourut pendant l'expédition, des suites d'une blessure.

(3) Fl. Van Duyse, *Het oude Nederlandsche lied*, p. 1634 (La Haye, 1907).

paraissait définitivement implanté dans les Pays-Bas. Durant les derniers événements, le peuple était resté muet et son apathie semblait garantir son obéissance. La puissance espagnole venait enfin de s'affirmer dans ces pays où elle capitulait jadis devant des seigneurs factieux et quelques bandes d'émeutiers. Tout à l'orgueil de ses victoires, Albe se faisait élever une statue de triomphateur dans la citadelle d'Anvers, une autre à Bruxelles sur l'emplacement de l'hôtel de Culembourg. Le moment était venu de faire des provinces la « citadelle d'acier » d'où la maison d'Autriche pourrait dicter la loi à l'Europe (1). A Madrid, Philippe II répondait arrogamment aux conseils de modération que l'archiduc Charles lui apportait de la part de l'empereur. De Bruxelles, Albe intervenait maintenant à l'étranger. Il envoyait Mansfeld avec 1500 chevaux aider le roi de France dans sa lutte contre les Huguenots. En décembre 1568, il se décidait à riposter aux menées hostiles d'Élisabeth par l'arrestation de tous les Anglais trafiquant aux Pays-Bas.

Évidemment il envisage l'avenir avec pleine confiance. Son secrétaire, Albornoz, écrit que l'on pourrait au besoin envoyer le corrégidor de Ségovie pour administrer la Belgique. « Les peuples sont très contents et il n'y a pas au monde une nation plus facile à gouverner que celle-ci quand on sait la conduire » (2). Le duc lui-même vante au roi le système qu'il a suivi : la tranquillité règne partout « et cela sans violence » (3). Pourtant le Conseil des troubles continue ses exécutions et ses confiscations et, malgré Philippe, qui, dès le 18 février 1569, voudrait proclamer un pardon général « parce que cette mesure, au dire de Granvelle, aura bien plus d'utilité que les confiscations et que ce sera un moyen d'apaiser les Allemands » (4), Albe hésite encore longuement à se départir

(1) Voy. le passage de Cabrera cité par E. Gossart, *Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint. Mémoires in-8° de l'Acad. royale de Belgique*, t. LV [1897], p. 71.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 79.

(3) *Ibid.*, p. 131.

(4) *Ibid.*, p. 63.

d'une rigueur dont les résultats ont eu des effets si favorables. Ce n'est que le 16 juillet 1570, qu'il se résigne, après avoir choisi le plus sévère des quatre projets envoyés de Madrid, à promulguer solennellement à Anvers, le pardon de son maître.

Il est accordé à tous ceux qui, dans les deux mois, viendront faire amende honorable entre les mains des commissaires désignés à cet effet. Mais que d'exceptions! D'abord, plusieurs centaines d'émigrés désignés nominativement, puis les ministres, prédicants et dogmatiseurs, ceux qui les ont appelés dans le pays ou leur ont donné aide, les briseurs d'images, les promoteurs du Compromis, les chefs de la confédération des nobles, ceux qui ont recueilli des signatures pour la requête à Marguerite de Parme, ceux qui se sont adjoints aux rebelles, leur ont procuré des secours, ont en général offensé le roi dans son autorité souveraine et se sont, d'une manière quelconque, montrés favorables aux hérétiques (1). Comment s'étonner qu'une amnistie si pleine de réticences et conçue en termes si généraux ait déçu toutes les espérances et n'ait été accueillie qu'avec une morne froideur? L'implacable justicier qu'était le roi n'avait point su faire le geste qui absout. Les fautes passées restaient gravées dans sa dure mémoire. Trois mois, jour pour jour, après la proclamation du pardon, il faisait étrangler secrètement Montigny dans sa prison de Simancas!

La mission du duc d'Albe, nous l'avons dit, ne consistait pas seulement à punir les coupables; elle avait encore, elle avait surtout pour but d'établir dans les Pays-Bas un nouveau système de gouvernement et d'y transformer le vieil État bourguignon en un État espagnol étroitement subordonné à la couronne. L'œuvre fut entreprise sans retard et les réformes politiques, sous l'énergique impulsion du gouverneur, marchèrent de pair avec les mesures répressives.

Tout d'abord, dès 1568, les nouveaux diocèses, dont l'opposition nationale avait jusque-là retardé l'institution, s'orga-

(1) J'emprunte à peu près textuellement cette analyse à E. Gossart, *L'établissement du régime espagnol dans les Pays-Bas*, p. 293 (Bruxelles, 1905).

nisent partout. Jansenius à Gand, Sonnius à Anvers, Metsius à Bois-le-Duc prennent enfin possession de leurs sièges. En 1570, les évêques de la province de Malines peuvent tenir leur premier synode et réformer la discipline ecclésiastique d'après les principes du concile de Trente. L'université de Louvain attire de son côté l'attention du duc. Dès le 16 janvier 1568, il écrit au recteur pour savoir « comment l'on se conduit, et si chacun fait le devoir tel qu'il convient » (1). Pour résister à la contagion de l'hérésie, défense est faite, le 4 mars 1570, de fréquenter les universités étrangères où les gens des Pays-Bas avaient été si nombreux jusqu'alors comme professeurs ou comme élèves. En revanche, on songe à orienter vers l'Espagne la vie intellectuelle du pays. Il est question, en octobre 1570, de fonder dans les universités de Louvain et de Douai des collèges pour les Espagnols, et d'instituer un collège flamand à Salamanque ou à Alcala (2).

Mais il ne suffit pas de rétablir l'orthodoxie et d'aider le clergé dans son œuvre religieuse. Quoique le pape lui ait envoyé une épée et une toque bénies, Albe ne se subordonne pas du tout à l'Église. Il n'entend pas lui laisser une indépendance qui la soustrairait au contrôle de l'État. C'est à grand' peine que les évêques ont pu le détourner de faire siéger un conseiller du Grand-Conseil de Malines au synode de 1570 (3). Sa politique tend à développer dans tous les domaines le pouvoir monarchique. L'omnipotence de la couronne ne doit-elle pas tourner d'ailleurs à l'avantage de la religion puisque le roi d'Espagne est le roi catholique par excellence et que les progrès de sa puissance se confondent nécessairement avec les progrès de la foi?

Pour développer cette puissance et l'imposer aux Pays-Bas, il importe de bouleverser de fond en comble leur constitution politique où tant de traditions, tant de privilèges s'opposent à la pleine expansion de l'absolutisme. La tâche sans doute est

(1) H. Vander Linden, *Le duc d'Albe et l'université de Louvain. Bullet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, 1908, p. 10.

(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 35 (Bruxelles, 1884).

(3) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 90 (Malines, 1828).

difficile. Le duc le reconnaît. « Si Votre Majesté y fait bien attention, écrit-il au roi dès le 6 janvier 1568, elle verra que c'est tout un monde nouveau à créer, et plaise à Dieu qu'on en vienne à bout, car supprimer des coutumes enracinées chez un peuple aussi libre que l'a toujours été celui-ci, est chose difficile. J'y travaillerai de toutes mes forces » (1). Un moyen excellent d'arriver au but serait soit d'annexer purement et simplement les Pays-Bas à l'Espagne et de les soumettre à la même administration, soit encore d'en former un royaume unifié dans lequel disparaîtraient les autonomies provinciales et où l'autorité royale seule, comme dans le royaume de Naples par exemple, exercerait sans partage le gouvernement. Philippe II fait étudier la question à Madrid par Hopperus et par Erasso (2). Mais le problème est délicat ; il pourrait provoquer des complications internationales, et, en attendant, Albe se met énergiquement à la besogne.

Il commence par s'affranchir du contrôle gênant du Conseil d'État. Il ne le convoque plus ou il ne le convoque que pour la forme. Il cesse de lui soumettre, comme faisaient les gouvernantes, les dépêches qu'il reçoit du roi. Il affecte de ne mettre sa confiance que dans des Espagnols : Vargas, Del Rio, Albornoz, son confesseur, le grand prieur de Castille, son fils don Fadrique, qui est venu le rejoindre en 1568. A la moindre allusion au régime bourguignon, il feint d'entrer en fureur (3). Il suffit d'être né dans le pays pour encourir sa disgrâce. Le vieux Viglius, si bon royaliste pourtant, lui paraît un traître. Berlaymont, « qui se pensoit net comme une perle » (4), ne sait plus que devenir. Il est évident que le duc « veut tout réduire au pied d'Espagne » (5). On remarque qu'il ne pourvoit plus aux vacances du Conseil d'État et du Conseil privé

(1) E. Gossart, *Projets d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II. Bullet. de l'Acad. de Belgique*, Classe des Lettres, 1900, p. 560.

(2) Gossart, *loc. cit.*, p. 558 et suiv.

(3) Ed. Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 38.

(4) *Ibid.*, p. 462.

(5) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 207. — En 1571, le Vénitien S. Cavalli constate que Sa Majesté « è risoluta di mutare tutto il governo ». *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 2e série, t. VIII [1856], p. 344.

et on devine aisément son but. Ce but, qu'il expose au roi, est de faire d'un seul coup une fournée de nouveaux conseillers; car par le système des nominations successives « ceux qui restent gâtent ceux qui entrent, comme il arrive lorsqu'on jette une cruche de bon vin dans un tonneau de vinaigre » (1). Le moment venu, on introduira en masse dans les Conseils collatéraux des Espagnols et des Italiens, plus, pour la forme, quelques gens du pays, mais qui soient « d'un caractère facile et sans capacité; de cette manière les Espagnols et les Italiens seront ceux qui gouverneront le tout ». Quant aux privilèges, n'y ayant pas prêté serment, Albe n'y accorde aucune importance, et il en attache moins encore aux criailleries du peuple. Il ne doute pas qu'il lui suffise de parler fort pour être obéi. Cette nation « n'est-elle pas toujours telle que la dépeint Jules-César » (2)?

De toutes les garanties constitutionnelles dont elle jouit, la plus essentielle, mais aussi la plus gênante, c'est le vote de l'impôt, qui permet aux sujets de n'ouvrir leur bourse que moyennant des concessions fatales à l'autorité souveraine. Ne l'avait-on pas constaté en 1558, lors de l'acceptation de l'aide novennale (3)? Or, cette aide vient d'expirer (1567) et il faut se créer de nouvelles ressources. Deux voies peuvent y conduire : ou bien on recommencera de pénibles et humiliantes négociations avec les États-Généraux, ou bien on saisira l'occasion qui s'offre d'établir hardiment le principe de toute monarchie forte : l'impôt permanent. Grâce à lui, non seulement le ressort essentiel des libertés publiques sera brisé, mais le roi pourra encore s'affranchir des sacrifices ruineux qu'il s'impose pour les Pays-Bas. Ceux-ci se suffiront désormais à eux-mêmes. Bien plus! Ils interviendront, comme il est juste, dans les dépenses de la monarchie. « Le point principal, écrit le duc, c'est que Votre Majesté peut retirer tout ce qu'elle veut de ces pays, où jusqu'ici, pour un florin qu'on lui accordait, elle

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 360.
(2) *Ibid.*, p. 210.
(3) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.), p. 387 et suiv.

devait leur donner tout ce qu'ils demandaient de ses prééminences royales, et faire ces concessions de telle manière que, certes, dans l'état où je trouvai les choses ici, et en considérant la souveraineté que Votre Majesté y exerçait, moi, qui ne suis qu'un simple écuyer, je ne l'aurais pas souffert » (1).

Et certainement, en parlant ainsi, Albe est sincère. Il raisonne en Espagnol pour qui les Pays-Bas ne sont qu'une annexe de la monarchie. De quel droit y jouiraient-ils d'une situation exceptionnelle et d'avantages que ne possèdent ni l'Italie, ni la Sicile? Mais le point de vue auquel il se place trahit justement chez lui la même erreur qui a perdu Guillaume de Normandie au XII[e] siècle, et Jacques de Châtillon au XIV[e] (2). Il ne voit pas combien les provinces belges, avec leur classe moyenne si laborieuse, diffèrent de cette Espagne où une noblesse oisive règne sur un peuple misérable. Il ne comprend pas que le système des *alcabalas* castillans transporté dans les Flandres doit nécessairement les épuiser en les frappant à la source même de l'industrie qui alimente leur prospérité. Avec une ignorance vraiment extraordinaire de la nature du pays, il répond aux objections de Viglius et des Conseils collatéraux que les impôts nouveaux n'incommoderont ni le clergé ni la noblesse, et que tout leur poids retombera sur les marchands et les artisans (3)! En face de l'Angleterre qu'enrichit l'habile mercantilisme d'Élisabeth, il va accabler les Belges, déjà à moitié ruinés, de charges énormes destinées à solder l'armée qui les tient sous le joug. D'ailleurs, il ne se rend aucun compte de l'attachement du peuple à ses libertés. Il ne sait pas que toucher aux privilèges « c'est toucher à la chair qui tient aux ongles » (4).

Les nouveaux impôts furent proposés aux États-Généraux,

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 209.

(2) *Histoire de Belgique*, t. I (4[e] édit.), pp. 199 et 406.

(3) Van Meteren, *Histoire des Pays-Bas*, fol. 69 (Amsterdam, 1470). — Le duc aurait dû savoir qu'en 1543-44, la perception d'un centième denier sur le commerce avait aussitôt provoqué une émigration vers Hambourg. Voy. Gachard, *Corresp. de Marguerite de Parme*, t. II, p. 114.

(4) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 463

convoqués pour un seul jour à Bruxelles, le 21 mars 1569. Ils consistaient en un 100ᵉ denier à lever une fois pour toutes sur tous les biens meubles et immeubles, puis en deux taxes permanentes, l'une du 10ᵉ sur la vente des biens meubles, l'autre du 20ᵉ sur celle des immeubles, toutes deux payables par le vendeur. Ce système, simple application des *alcabalas* espagnols, avait reçu l'approbation du roi. Viglius avait eu beau faire remarquer que les Pays-Bas n'étaient pas comme l'Espagne une contrée agricole, qu'ils ne pouvaient maintenir leur industrie, menacée par la concurrence anglaise, que grâce au bon marché des subsistances et des matières premières, et que le bon duc Philippe ainsi que ses successeurs l'avaient toujours compris : il s'agissait bien encore de Bourgogne! Philippe II, comme le duc d'Albe, ne voyait que la raison d'État. S'affranchir de l'intervention des États-Généraux par l'institution de l'impôt permanent et assurer à la couronne des revenus fixes et copieux, telle était son unique préoccupation. On comprend qu'en présence d'aussi grands avantages, l'intérêt des provinces ne pouvait peser dans la balance. Mais comment ne point s'étonner d'une telle conduite? Ne sacrifiait-elle pas l'avenir au présent, et, le jour où le gouvernement d'Espagne aurait ruiné les Flandres, ne serait-il pas lui-même victime de sa politique? Il ne craignait pas de couper l'arbre pour en avoir le fruit, et ses projets financiers dans les Pays-Bas trahissent le même désir de jouissance immédiate et imprudente qui devait tarir si rapidement les immenses ressources du Nouveau Monde. Au reste, le duc s'attendait à des protestations et il eut soin, pour y couper court, de terroriser les États-Généraux. Il leur fit déclarer par le vieux conseiller Bruxelles que « Sa Majesté étoit décidée à user contre les réfractaires... de l'autorité que Dieu lui avoit donnée, pour conduire ses subjets au bon chemin ». Il fallait « estoupper la bouche à tous ceulx qoi y voudroient mettre obstacle... afin que Son Excellence ne soit occasionnée d'y pourveoir ». Le lendemain, le duc entretint en particulier les délégués des diverses provinces. Il leur dit que le roi et lui voulaient un consentement absolu en signe d'obéissance, mais qu'ensuite le 10ᵉ et le 20ᵉ denier pourraient

être remplacés par des impositions moins onéreuses et établies de concert avec eux (1).

Le vague espoir que ces paroles laissaient subsister explique sans doute en grande partie la résolution finale des États provinciaux. Sauf ceux d'Utrecht, qui persistèrent dans un refus obstiné, ils se résignèrent, après de longs débats, à accepter, tout en protestant, les nouveaux impôts. Presque partout, d'ailleurs, leur consentement fut arraché par l'intimidation. A Lille, le gouverneur, Rassenghien, fit un tableau effrayant des malheurs que leur refus ferait fondre sur eux : « Qu'alors les habitants pleureroient..., mais que peut-être on ne les écouteroit pas; que le duc ne feroit point de cas de mettre une ville ou deux à sac afin que les autres y prissent exemple » (2). Des moyens analogues furent employés en Flandre et en Hainaut. Ailleurs, le vote fut irrégulier, comme en Artois, où, contrairement à la coutume, on demanda séparément l'avis de chaque ville, comme en Brabant, où l'on ne tint pas compte du refus des « nations » de Louvain et de Bruxelles.

Le duc était donc arrivé à ses fins, et il se contenta pour le moment de ce premier succès. Il consentit, à la demande des États, à substituer pour deux ans (13 août 1569 à 13 août 1571), au 10ᵉ et au 20ᵉ denier, une somme globale de deux millions par an. Cependant, le 100ᵉ denier était perçu : au mois de février 1571, il avait rapporté 3,300,000 florins (3). Des financiers encouragés par ce succès proposaient au gouvernement de prendre les nouveaux impôts à ferme pour quatre millions. Mais Albe assurait qu'ils produiraient beaucoup plus et que, toutes charges payées, le roi, grâce à eux, pourrait mettre facilement dans ses coffres deux millions de florins chaque année (4). Malgré le sentiment unanime du peuple, qui demandait une prolongation de l'abonnement du 10ᵉ et du 20ᵉ denier, il ordonna, le 31 juillet 1571, d'en com-

(1) Gachard. *Des anciennes assemblées nationales de la Belgique. Revue de Bruxelles*, t VI [1839], p. 49.
(2) Gachard. *Ibid.*, p. 51.
(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 170.
(4) *Ibid.* p. 146.

mencer la levée au mois d'août suivant (1). Personne cependant ne pouvait croire que sa résolution fût définitive. La lenteur voulue du Conseil des finances fit gagner quelques semaines. Mais le gouverneur était buté à son idée. Il se montra inflexibe et, au mois de septembre, il fallut, bon gré mal gré, exécuter ses ordres.

Ce fut aussitôt une épouvantable déroute. Le choc brutal de la fiscalité espagnole brise les rouages si délicats du commerce et de l'industrie et le mouvement économique s'arrête. Le monde des affaires est frappé de paralysie. Sous la menace des *alcabalas*, les marchands émigrent comme ont fait les rebelles sous la menace du Conseil des troubles. A Anvers, les exportateurs annulent tous les marchés passés par eux avec les centres manufacturiers. La ville se dépeuple; elle « fond non moins que la neige au soleil ». Des maisons qu'on louait 300 florins n'en valent plus que 50, et le produit du tonlieu tombe de 80,000 florins à 14,000 (2). Sur les canaux, des files de bateaux sont arrêtés devant les écluses (3). Le chômage est général dans les districts industriels de Tournai et de Lille. En Hollande, la misère des pêcheurs fait pleurer et beaucoup d'entre eux, mourant de faim faute d'ouvrage, se réfugient en Angleterre. Des villages où l'on ne rencontrait pas un mendiant, en ont maintenant des centaines. On ne voit partout que des pauvres « bien habillés » demandant l'aumône (4). Le commerce est tellement abattu que le duc d'Albe, voulant renouveler la livrée de sa maison, n'a pu trouver assez de drap bleu à Bruxelles et à Anvers, alors qu'autrefois un seul marchand aurait pu tout fournir (5).

Le spectacle n'est pas seulement lamentable. La colère du

(1) Voir les ordonnances dans les *Placcaeten van Brabant*, t. III, pp. 304 et 313. Le 10e était modéré pour les marchandises d'exportation. Mais il frappait rigoureusement toutes les denrées de consommation et devait donc être particulièrement pénible pour les pauvres. Morillon rapporte (*Corr. Granvelle*, t. IV, p. 91) que des entrepreneurs profitèrent de la misère publique pour diminuer les salaires d'un tiers.

(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV., p. 126.

(3) *Ibid.*, p. 149.

(4) *Ibid.*, p. 100.

(5) *Ibid.*, p. 305.

peuple lui donne un caractère effrayant. L'impôt rencontre chez les pauvres gens qu'il affame une résistance muette. Pas de cris, pas d'émeute, mais une indomptable résolution de ne pas céder. A Bruxelles, à Anvers, à Malines, les boutiques des détaillants restent obstinément closes. Les meubles vendus à l'encan pour refus de payer le 10e denier, ne trouvent pas d'acquéreurs. Plutôt que de se soumettre à l'odieuse taxe, on ne boit plus de bière. Et à mesure que la misère augmente, la défiance puis la haine à l'égard des autorités constituées, qui torturent leurs compatriotes pour obéir à l'Espagnol, se développent au fond des cœurs. « C'est une mort d'être maintenant en loy, commandant Son Excellence si précisément et refusant le peuple si audacieusement » (1). « Bienheureux, s'écrie Morillon, tous ceux qui sont décédés sans voir les misères qui sont devant la porte ! » (2). Non seulement on se défie des États, des magistrats, des nobles, mais le clergé est plus suspect encore. Le peuple ne sait pas que les évêques supplient le gouverneur de céder. Il ne suffit pas qu'un jésuite, çà et là, prêche contre le 10e denier (3), que çà et là un prêtre refuse l'absolution aux collecteurs (4). Le catholicisme d'Albe compromet, aux yeux de bien des gens, l'Église catholique tout entière, et, dans plusieurs régions, mais surtout en Hollande, les calvinistes en profitent pour se livrer secrètement à une active propagande (5).

Mais le duc ne veut rien entendre. Devant la catastrophe qu'il a déchaînée, il ne convient pas de son erreur et « se tue de colère » (6). L'ambassadeur d'Espagne à Paris, don Francès d'Alava, a beau lui donner des conseils sensés, l'évêque d'Ypres lui faire entendre de sérieuses remontrances, il attribue ou feint d'attribuer tout le mal au mauvais vouloir

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 93.
(2) *Ibid.*, p. 97.
(3) *Ibid.*, pp. 155, 157.
(4) Van Campene, *Dagboek*, p. 391. Cf. Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 99.
(5) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 149.
(6) *Ibid.*, p. 99.

du Conseil des finances, qu'il accuse d'intriguer contre lui. D'ailleurs les ordres du roi sont formels et le besoin de ressources pressant. Philippe II écrit qu'il ne peut plus envoyer autant d'argent que par le passé et qu'il faut percevoir les nouveaux impôts (1).

Pourtant le peuple n'a pas perdu confiance en son « prince naturel ». Le roi est sans doute mal informé; il se rendra aux supplications de ses sujets; une démarche à Madrid lui fera comprendre la situation. En 1572, les États du Hainaut députent vers lui quelques délégués, puis ceux de Lille, Douai et Orchies, ceux de Brabant, ceux de Flandre suivent leur exemple. Ils ne savent pas qu'Albe les a devancés dès le 11 mars et a conseillé au roi de ne les recevoir que par l'ordre de payer « car l'occasion ne se représentera plus » (2).

Ils étaient encore en route quand une nouvelle inattendue parvint à Bruxelles. Le 1er avril 1572, les Gueux de mer s'étaient emparés du petit port de La Brielle.

III

Ce que le massacre des soldats de Châtillon à Bruges avait été au XIVe siècle, lors du conflit de la Flandre et de la France, ce hardi coup de main le fut dans le soulèvement des Pays-Bas contre l'Espagne. L'un et l'autre surgissent brusquement, sans préparation, sous la pression trop forte de l'étranger. L'un et l'autre sont l'œuvre de bannis; l'un et l'autre enfin font apparaître sur la scène les chefs politiques qui vont se mettre à la tête d'un peuple exaspéré. Les matines de Bruges ouvrent la Flandre en 1302 à Jean de Namur et à Guillaume de Juliers (3), comme la prise de La Brielle en 1572 ouvre la Hollande à Guillaume d'Orange.

Depuis longtemps il attendait cette occasion. Après son échec de 1568, qui l'avait rejeté en France désemparé et

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 594.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 231.
(3) *Histoire de Belgique*, t. (4e édit.), p. 409.

presque ridicule, tout le monde l'avait cru perdu. Son crédit était ruiné. Au mois de février 1569, il avait été obligé de s'enfuir de Strasbourg, pendant la nuit, pour échapper à la fureur de ses reîtres, qui exigeaient tumultueusement leur solde (1). Granvelle s'apitoyait avec dédain sur le sort du « pauvre prince qui est détruit sans remède pour avoir voulu suivre l'advis d'aulcuns discoureurs qui luy ont persuadé les mariaiges d'Allemaigne » (2).

Mais Granvelle ne devinait point, malgré sa finesse, l'indomptable énergie, la ténacité, le talent politique d'un adversaire qu'il mettait trop hâtivement hors de combat. Guillaume s'était bientôt ressaisi, et, loin de désespérer de l'avenir, il combinait de nouveaux projets au moment même où ses ennemis le croyaient accablé. En France, il était entré en contact avec les chefs du parti protestant : Coligny, Condé, Jeanne d'Albret. Il avait admiré leur vigueur et cette opiniâtreté dans la mauvaise fortune qui, en dépit de la défaite de Jarnac, en dépit de la mort de Condé, leur avaient finalement valu la paix de Saint-Germain et la liberté de conscience (8 août 1570).

Le calvinisme abattu dans les Pays-Bas se relevait donc en France. Coligny poussait Charles IX à reprendre la lutte contre la maison d'Espagne, le rapprochait de l'Angleterre et l'exhortait à la conquête de la Flandre. Louis de Nassau, arrivé dans le royaume avec l'armée que Wolfgang de Bavière amenait à Coligny, et qui s'est fixé au milieu des Huguenots de La Rochelle, met toute son ardeur au service de cette politique protestante. Ce fougueux calviniste est, avant tout, l'homme des guerres de religion. Chez lui, nul scrupule national ne contrebalance la haine qu'il a vouée au « papisme » et à la puissance espagnole. Pour décider Charles IX à l'action, il n'hésite point à lui proposer le partage des Pays-Bas entre la France, l'Allemagne et l'Angleterre et à lui faire espérer la couronne de roi des Romains.

(1) A. Holländer, *Wilhelm von Oranien und die Stadt Strassburg in den Jahren 1568-1569*, p. 50 et suiv. *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, t. XXI (1905).

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 75.

Dans ces conjonctures, un plan nouveau se forme et se précise dans l'esprit du prince d'Orange. Déçu de l'espoir qu'il avait fondé sur l'Allemagne, il va lier sa cause à celle des protestants français. Par lui, les Gueux s'uniront aux Huguenots et l'influence française viendra combattre aux Pays-Bas l'influence espagnole. Guillaume, il est vrai, est luthérien, mais les questions confessionnelles n'ont point de prise sur ce génie essentiellement politique. Il hésitera d'autant moins à tendre la main aux calvinistes de France que la Réforme dans les Pays-Bas est essentiellement calviniste et que l'unité de religion doublera la force de la coalition qu'il veut former. Retiré de nouveau à Dillenbourg, il observe les événements, correspond avec Coligny et avec Louis de Nassau, et tout en préparant de concert avec eux une campagne décisive, il suit et encourage les efforts des Gueux de mer.

Recrutés comme les Gueux des bois dans la foule des bannis, des rebelles et des suspects, et comme eux mêlés à des pillards et à des coureurs d'aventures, ils tenaient la mer depuis l'arrivée du duc d'Albe et harcelaient de leur piraterie le commerce des provinces (1). Dès le mois de juillet 1568, Louis de Nassau leur avait donné des patentes de corsaires au nom de son frère. Mais c'est surtout depuis la crise provoquée par les nouveaux impôts qu'ils sont devenus redoutables. Une infinité de pauvres mariniers de Hollande et de Zélande qui mouraient de faim, ainsi qu'une infinité d'ouvriers wallons sans ouvrage viennent s'unir à eux (2). Des Huguenots de La Rochelle, des Liégeois inquiétés pour leurs croyances augmentent encore leurs équipages. Sans cesse on aperçoit leurs voiles croisant au large devant les ports, aux bouches du Zuyderzée, à l'entrée des passes maritimes que les vaisseaux marchands sont obligés de traverser, et ils achèvent par les prises qu'ils font et la terreur qu'ils répandent, de ruiner la navigation. On pend sur-le-champ tous ceux dont on parvient à s'emparer, mais ils n'accordent pas plus de pitié qu'ils n'en demandent.

(1) B. Hagedorn, *Ostfrieslands Handel und Schiffahrt im XVI. Jahrhundert*, p. 222 et suiv. (Berlin 1910).

(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV. pp. 213, 217, 249.

Débarquent-ils sur la côte, ils massacrent les curés des petits villages éparpillés dans les dunes, et, par bravade, ils font flotter au haut de leurs mâts les bannières des églises qu'ils ont pillées. D'ailleurs, il règne un certain ordre parmi ces pirates. Des nobles calvinistes, ruinés par les confiscations, condamnés à mort par le Conseil des troubles et exaltés par la rage et le fanatisme, sont capitaines à leurs bords. Un petit seigneur de l'Artois, Adrien de Berghes, dit Dolhain, commande en qualité d'amiral à tous leurs navires. Disposant d'un nombre de vaisseaux insuffisant, le gouverneur de Hollande, le comte de Boussu, s'épuise vainement à leur donner la chasse. Il ne parvient pas à les empêcher de ramener continuellement, soit à Emden, soit dans les ports anglais, des prises dont le produit va grossir les ressources de guerre qu'amasse le prince d'Orange.

Cependant, le duc d'Albe n'accorde pas grande importance à ces écumeurs de mer. Depuis 1571, c'est surtout la France qui occupe son attention, car il n'ignore rien des intrigues de Coligny avec Guillaume et Louis de Nassau. Il s'inquiète des armements qui se font publiquement avec la complicité de la cour et malgré les remontrances que Philippe II et lui-même adressent à Paris par l'ambassadeur espagnol. Quant aux Gueux, il s'efforce d'induire la reine Élisabeth à les priver des secours qu'ils tirent de l'Angleterre. Et, en effet, le 1er mars 1572, ordre leur est donné de quitter les ports du royaume. Le duc avait bien appris quelques jours plus tard (25 mars) qu'un de leurs chefs les plus dangereux, le Liégeois Guillaume de La Marck, sire de Lumey, méditait une attaque sur l'île de Voorn, à l'embouchure de la Meuse; il ne s'en était pas ému.

C'est dans la nuit du 31 mars au 1er avril 1572 que la flottille de Lumey parut devant La Brielle. La petite ville n'avait pas de garnison et ses pêcheurs étaient au large. Les Gueux débarquèrent. Ils pouvaient être six cents en tout, dont trois cents arquebusiers wallons et gascons, le reste, « gens de toute nation et de peu d'effet » (1). Ils eurent vite fait de mettre le feu à l'une des portes et de pénétrer dans la place.

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 603.

A cette nouvelle, les villes voisines, de proche en proche, se mettent en insurrection. La misère et la haine ont poussé le peuple à bout, et, entre Albe et Lumey, la famine lui dicte impérieusement son choix. Aussitôt les calvinistes se démasquent. Comme en 1566, sans calculer le danger, ils prennent la tête du mouvement et entraînent derrière eux la masse affolée.

Le 6 avril, Flessingue se soulève, le 8, Rotterdam, le 10, Schiedam et Gouda. De l'intérieur du pays, une foule de misérables accourent se joindre aux révoltés. Le 13 avril, Morillon s'effraye d'apprendre que « de Borgerhoutte, qui est un faubourg d'Anvers, sont partis pour ung coulp [vers La Brielle] plus de 170 hommes qui y estoient retirés de Tournay et Valenciennes pour ce qu'il n'y a plus d'ouvrage. Ils y sont allé chercher adventures, de manière qu'il y a autant de dangier de nos propres gens que des ennemis » (1). Les Gueux rallient désormais autour d'eux les sans-travail et les protestants. Partout où ils paraissent se déchaînent à la fois la brutalité d'une plèbe exaspérée et le fanatisme religieux. Leur histoire abonde en traits d'héroïsme et en spectacles de répugnante cruauté. Les hérétiques se vengent sur l'Église de la tyrannie espagnole. Non seulement ils prohibent l'exercice du culte catholique, mais ils traquent les prêtres et les font mourir avec des raffinements de barbarie. L'abominable supplice des moines de Gorcum (9 juillet) atteste, comme les massacres de septembre pendant la Révolution française, jusqu'à quel degré de fureur homicide peut descendre la nature humaine sous le poids d'une haine trop longtemps contenue et qui s'épanche enfin (2).

Devant la catastrophe qu'il n'avait pas prévue, Albe se trouvait désarmé. Le comte de Boussu, manquant de troupes, ne peut reprendre La Brielle ni maintenir les villes voisines dans l'obéissance. A Flessingue, les bourgeois repoussent à coups de canon un corps espagnol et massacrent l'ingénieur Hernando Pacheco, qui dirigeait la construction de la citadelle. Des capi-

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 174.
(2) H. Meuffels, *Les Martyrs de Gorcum*, (Paris, 1908).

taines depuis longtemps en rapport avec les émissaires d'Orange, y organisent militairement la foule. Lumey y envoie des secours sous le commandement du sire de Treslong, dont le père à été décapité à Bruxelles en 1568. D'autres renforts arrivent d'Angleterre; d'autres encore sont expédiés de France par Louis de Nassau. Avec une activité fébrile, on renforce les fortifications et l'on inonde les alentours en perçant les digues, si bien qu'au bout de quelques jours la place est devenue imprenable, La Brielle n'était qu'une bicoque. Mais Flessingue, qui domine l'Escaut, est la clef d'Anvers. Grâce à elle, les Gueux possèdent dans les Pays-Bas un réduit aussi sûr que celui des Huguenots à La Rochelle et dont aucun effort ne pourra désormais les expulser.

Si elle a surpris le duc d'Albe, la rapidité des événements n'a pas moins surpris le prince d'Orange. Bien plus, elle l'a effrayé. Il craint que la hâte de Lumey n'ait compromis l'attaque générale qu'il prépare d'accord avec les protestants de France. Il ne cache pas sa colère; il hésite sur le parti à prendre. Mais son entourage lui force la main et coupe court à ses indécisions. Wesembeke compose rapidement un manifeste, et, sans le lui avoir montré (1), le lance dans le public. Le prince s'y intitule *stadhouder* de Sa Majesté en Hollande, Zélande, Frise et Utrecht et à ce titre appelle tout le monde à la résistance.

Le 15 avril, don Fadrique, le fils du duc d'Albe « parloit encore des affaires de Zélande et de Hollande en riant et comme si ce ne fût rien » (2). Au mois de mai, après les progrès des Gueux, la perte de Flessingue, le manifeste d'Orange, la situation se découvre dans toute sa gravité. Le duc assiste exaspéré au démenti que les faits viennent de donner à la belle assurance qu'il manifestait jadis. Il voit autour de lui la satisfaction que les mauvaises nouvelles répandent dans le peuple. Il s'impose l'humiliation de suspendre la levée du 10e denier, et ce sacrifice lui coûte d'autant plus que son trésor

(1) Kervyn de Lettenhove, *Documents inédits relatifs à l'histoire du XVIe siècle*, p. 166 (Bruxelles, 1883).

(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV. p. 180.

est à sec. Il n'ose faire bouger l'infanterie espagnole à laquelle il doit un arriéré de solde, ni la réunir « de crainte de quelque insolence » (1). Il avoue au roi qu'il est mal secondé « à cause de la haine qu'on lui porte », et il le supplie de hâter l'arrivée du successeur que Philippe II, sur sa demande, lui a désigné depuis quelque temps, le duc de Medina Celi.

Néanmoins, tout pourra encore s'arranger « si les princes voisins ne s'en mêlent pas ». Mais ils s'en mêlent. Le plan concerté entre Orange et ses alliés de France s'exécute enfin. A deux heures d'intervalle, Albe apprend que le 23 mai une bande de Huguenots, commandés par La Noue, vient de s'emparer de Valenciennes, et que, le 24, Louis de Nassau s'est jeté dans Mons avec des troupes. En face de ce nouveau péril qui menace les Pays-Bas d'une invasion française, il faut laisser le nord, et faire aussitôt face au sud, quitte à revenir sur les Gueux quand les Français seront repoussés. Sauf les garnisons indispensables, le duc dirige toute l'armée vers le Hainaut. Le péril a retrempé son énergie. Il va au plus pressé et laisse derrière lui la révolte se répandre en Hollande et en Zélande. Le 10 juin, Enkhuysen arbore la bannière d'Orange, puis c'est au tour de Dordrecht et de Gorcum (25 et 26 juin), de Tholen, d'Alkmaar, de Harlem, de tout le Waterland qui, à l'exception d'Amsterdam et de Schoonhoven, est perdu pour les Espagnols. Le 21 juillet, Rotterdam et Goes se prononcent à leur tour, le 7 août, Zierikzee. Les villes maritimes « ressemblent à une patenostre que quand l'une tombe, le surplus suyt » (2). En Zélande, Middelbourg seul, héroïquement défendu par Beauvoir et Wacken, puis par Mondragon, reste fidèle au roi. Vers l'est, les côtes de Frise sont assaillies par les Gueux, et le comte van den Berg, beau-frère du prince d'Orange, envahit la Gueldre.

Cependant Albe lève 14,000 chevaux en Allemagne, trois régiments de hauts Allemands, trois de bas Allemands et, sans attendre leur arrivée, marche hardiment contre les Français.

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 246.
(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV. p. 281.

Les Huguenots sont chassés de Valenciennes. Le 17 juillet, des renforts que leur amène Genlis sont dispersés auprès de Saint-Ghislain par don Fadrique, tandis que le duc lui-même investit dans Mons les troupes de Louis de Nassau.

De son côté, le prince d'Orange s'est mis en mouvement. Laissant les Gueux continuer leur progrès, il s'avance au secours de son frère. Si son armée est peu nombreuse, il compte sur l'intervention de Coligny. Il espère aussi que les villes qu'il traversera embrasseront sa cause, et peut-être l'auraient-elles fait quelques semaines plus tôt. Mais l'outrance calviniste des Gueux a indigné les catholiques et rendu le prince suspect à la majorité de la population. A vrai dire, on ne va pas jusqu'à lui résister. On observe plutôt à son égard une neutralité défiante. Plusieurs villes, sommées par lui ou travaillées par ses partisans, Ruremonde, Hérenthals, Diest, Malines, Termonde n'osent lui disputer le passage. Mais Louvain et Bruxelles restent closes, et nulle part le peuple ne se soulève. Partout où passe Guillaume, d'ailleurs, et malgré ses ordres formels, ses soldats insultent les églises et maltraitent les prêtres. N'osant rien risquer, à son ordinaire, il avance avec trop de lenteur, attendant toujours les renforts qui doivent lui venir de France.

C'est la nouvelle de la Saint-Barthélemy qu'il en reçut (24 août). En un clin d'œil, la situation était renversée. Le massacre des Huguenots, la mort de Coligny anéantissaient toutes les espérances du prince et sauvaient le duc d'Albe. Après une inutile tentative pour forcer le blocus de Mons (11-12 septembre), Orange battit en retraite, abandonnant la ville qui capitula le 21 septembre. Mais il ne devait pas prendre, comme en 1567, le chemin de l'étranger. C'est dans le pays des Gueux qu'il se réfugie, irrévocablement décidé « de s'aller tenir en Hollande et en Zélande, et de faire illec sa sépulture ».

CHAPITRE II

LA LUTTE CONTRE LES REBELLES JUSQU'A LA PACIFICATION DE GAND

I

Avec l'établissement du prince d'Orange dans le nord, la rébellion des villes de Hollande et de Zélande va devenir une révolution. C'est à juste titre que les Espagnols ont considéré Guillaume de Nassau comme l'incarnation, comme le génie même de la résistance à Philippe II. De son arrivée à Enkhuizen en 1572, jusqu'à son assassinat en 1584, il s'est consacré tout entier à sa tâche et il eût pu revendiquer à bon droit la mâle devise de Marnix : « repos ailleurs ». Médiocre général, et le sachant, il ne reparaîtra plus sur les champs de bataille, mais il donnera toute sa mesure dans la politique. Aux prises avec des difficultés inouïes, à travers les péripéties invraisemblables d'une des luttes les plus extraordinaires auxquelles l'Europe ait assisté, son esprit et son caractère s'élèvent à la hauteur des circonstances. Lorsque tout le monde désespère, son héroïque opiniâtreté relève les courages. Dans les conjonctures les plus embrouillées, sa lucide intelligence sait trouver les expédients et les solutions nécessaires, et, avec une admirable souplesse, varier ses procédés, passer d'un allié à un autre ou poursuivre à la fois plusieurs intrigues et répondre à la ruse par la ruse.

S'est-il assigné dès l'origine un but précis ? Il est impossible de le dire et lui-même sans doute n'eût pu répondre à la ques-

tion. Tout au début, son opposition à Philippe II est celle d'un grand seigneur, d'un prince qui refuse ne n'être qu'un sujet. Sur un plus vaste théâtre, elle rappelle le conflit de Philippe de Clèves et de Maximilien (1). Mais, dans la seconde moitié du XVI[e] siècle, la politique seigneuriale ne peut résister seule à l'absolutisme. Elle cherche dès lors un appui dans la nation. Contre l'Espagne, elle se fait bourguignonne; contre la souveraineté de la couronne, elle en appelle aux privilèges et aux États-Généraux. Cette attitude, qu'Orange adopte dès le gouvernement de Marguerite de Parme, s'accentue et se précise en face du duc d'Albe. Plus son adversaire foule aux pieds la constitution du pays, plus le prince s'en déclare et s'en institue le défenseur et plus les considérations nationales l'emportent chez lui sur les considérations d'intérêt privé.

Tel il est déjà au moment où il se réfugie en Hollande, et tel il restera pendant très longtemps. Il ne voit dans la Hollande et la Zélande que le réduit d'où il peut continuer la lutte dans laquelle il s'est lancé trop ouvertement pour pouvoir reculer. Mais il n'identifie pas sa cause avec la leur. Il embrasse, par delà leurs frontières, un plus vaste horizon. S'il soutient et dirige leur résistance, il reste le champion de tous les Pays-Bas contre l'Espagne. Sa politique est celle de « la généralité » ; elle unit dans ses desseins les dix-sept provinces et, en ce sens, elle se rattache directement à la tradition bourguignonne. Fils de Charles-Quint et héritier de Philippe le Bon, Philippe II demeure aux yeux d'Orange le souverain légitime. La distinction qu'il établit entre le roi qu'il accepte et son gouvernement qu'il combat, n'est pas une subtilité de révolutionnaire honteux. Il se fût certainement contenté en 1572 d'une situation où les Pays-Bas n'eussent été rattachés à la maison d'Autriche que par une simple union personnelle et eussent joui à l'intérieur d'une autonomie complète.

C'est à la longue seulement et sous l'influence des événements, qu'il a travaillé à la déchéance de Philippe II. A l'origine, il a cru certainement de bonne foi que la légalité était

(1) Voy. *Histoire de Belgique*, t. III (3[e] édit.), p. 51.

pour lui. La tyrannie du duc d'Albe ne justifiait-elle pas amplement le droit d'insurrection inscrit dans la Joyeuse-Entrée? L'opposition armée au despotisme d'un gouverneur n'était pas incompatible avec le respect de la suzeraineté du roi, et le *Willelmuslied* ne mentait pas en faisant dire au prince :

Den koning van Ispanien
Heb ik altijd geert.

Mais Orange ne peut se confiner dans un rôle purement politique. Les Gueux du nord, qui lui ont fait la place qu'il va occuper, sont pour la plupart de fougueux calvinistes. Dès 1568, le conventicule de Wezel, s'inspirant de l'organisation de l'Église réformée de France, leur a donné une constitution religieuse complétée en 1571 par le synode d'Emden (1). Il ne peut se passer de leur concours. Il doit vivre et mourir avec eux; et quel moyen dès lors de résister à leurs exigences? Rien certainement ne lui a coûté davantage que les concessions auxquelles ils l'ont obligé, que le caractère confessionnel qu'il a dû, par égard pour eux, imprimer à sa conduite.

Car, au milieu du déchaînement des passions religieuses, il reste fidèle à la tolérance érasmienne. Ce luthérien est bien plutôt un humaniste attardé. Il réprouve le sectarisme des Gueux, des ministres, des réfugiés qui l'entourent. Il n'a rien de la foi si ardente de son frère Louis. Ce sont apparemment des considérations d'opportunisme beaucoup plus que des motifs de conscience qui l'amèneront, en octobre 1573, à faire profession publique de calvinisme. Et même alors la liberté de religion demeurera son idéal. Non seulement il lui reste fidèle par conviction personnelle, mais il la considère comme une garantie indispensable de succès pour sa politique d'union. Il y voit la seule chance dont il dispose d'entraîner dans un même mouvement les réformés et les catholiques des dix-sept provinces. Jusqu'au bout il n'a cessé de nourrir ce rêve que l'intransigeance confessionnelle devait l'empêcher de réaliser.

(1) J. De Jong, *De voorbereiding en constitueering van het kerkverband der Nederlandsche gereformeerde Kerken* (Groningen, 1910).

Il n'a pas compris qu'au temps où il vivait la question religieuse l'emportait sur la question nationale et condamnait ses efforts à un échec inévitable.

Au moment où il atteignit la Hollande, la cause des rebelles paraissait désespérée. Rien à attendre du côté de la France après la Saint-Barthélemy; rien non plus à attendre de l'Empire, où Maximilien II s'est réconcilié avec le roi d'Espagne qui vient d'épouser Anne d'Autriche. Élisabeth d'Angleterre est mieux disposée, mais elle est trop prudente pour se compromettre en soutenant énergiquement la révolte. Cependant les succès mêmes du catholicisme augmentent les forces défensives de la Hollande et de la Zélande. La Saint-Barthélemy a fait affluer vers ce coin de terre, où le protestantisme se prépare à subir un terrible assaut, une quantité de Huguenots déterminés à tout. D'Allemagne et d'Angleterre, ce que les réfugiés flamands et wallons comptent de plus ardent vient y prendre part à la lutte. Il n'est pas jusqu'à la certitude de n'avoir à attendre aucun pardon qui n'exalte les courages.

D'ailleurs, les ressources ne manquent pas. La navigation s'est ranimée dans les villes de la côte et la piraterie fournit des prises en abondance. Les marins de Flessingue viennent d'attaquer les navires qui escortaient le duc de Medina Celi; ils en ont capturé plusieurs avec le trésor qu'ils portaient, et, presque au même moment, une flotte richement chargée, cinglant de Lisbonne vers Anvers, est tombée en leur pouvoir à l'embouchure de l'Escaut.

Puis, très rapidement, le chaos des premiers jours s'est débrouillé. Dès le 15 juillet, les États de Hollande se rassemblent, et, harangués par Marnix, reconnaissent le prince d'Orange comme *stadhouder*. Dans les villes, le peuple qui s'est soulevé en faveur des Gueux et a déposé ou mis en fuite les magistrats catholiques, rentre dans l'ordre après sa victoire. Le système municipal n'est pas modifié. La bourgeoisie aisée reprend le pouvoir. La seule nouveauté consiste en ce que les *vroedschappen* (conseils urbains) se recrutent désormais parmi les protestants. Enfin, à mesure que le nouvel état de choses s'affermit, il organise des finances régulières.

La confiscation des biens ecclésiastiques lui constitue déjà d'abondantes ressources. On en obtient d'autres en haussant la valeur des monnaies, en élevant les impôts indirects, en taxant une foule d'objets de consommation. On demande des contributions aux villes et plusieurs d'entre elles, par enthousiasme, doublent spontanément leur quote. L'établissement des *licentes*, c'est-à-dire de droits d'entrée et de sortie sur les marchandises, fournit une nouvelle source de revenus. Car, possédant à la fois les embouchures de l'Escaut, de la Meuse et du Rhin, les rebelles tiennent à leur merci tout le commerce extérieur des Pays-Bas. Le transit qui se portait jadis vers Anvers, commence à s'orienter vers leurs ports. Ils peuvent se passer des autres provinces et elles ne peuvent se passer d'eux. La navigation de la Hollande et de la Zélande, déjà si active au milieu du XVIe siècle, reçoit de la guerre une impulsion décisive. Au milieu du fracas des sièges, la supériorité économique va passer aux provinces maritimes, et, comme l'Angleterre pendant sa lutte contre Napoléon, elles trouveront dans l'accroissement constant de leur trafic, le moyen de supporter sans faiblir des dépenses écrasantes.

Dès avant même son arrivée dans le nord, Orange avait déclaré qu'il ne gouvernerait qu'avec l'avis des États de Hollande, et il va de soi qu'il ne pouvait agir autrement. Mais cette promesse, qui faisait éclater à tous les yeux le contraste de sa conduite avec celle du duc d'Albe, le mettait aux prises, en même temps, avec de sérieuses difficultés. Il n'entendait pas, nous l'avons déjà dit, sacrifier ses projets d'avenir aux intérêts particuliers d'un seul territoire. Son but restait l'affranchissement de tous les Pays-Bas. Vis-à-vis des États de Hollande, il se trouvait en somme dans la même situation où les ducs de Bourgogne s'étaient trouvés jadis vis-à-vis des États de leurs diverses provinces. Sa politique de « généralité » devait, en mainte occasion, se trouver en conflit avec le particularisme hollandais. Et ces conflits étaient d'autant plus inévitables qu'il ne pouvait, comme eût fait un prince légitime, réclamer l'obéissance en vertu d'un titre légal. Durant les premiers temps, il lui fallut une admirable souplesse, une patience

à toute épreuve et des prodiges d'habileté pour conserver l'autorité mal définie d'un *stadhouder* révolutionnaire. Ce n'est qu'à la longue qu'il se fit accepter franchement en se rendant indispensable. En octobre 1574, il lui suffit de parler aux États d'abandonner le gouvernement pour qu'ils le supplient de rester en charge. Et, le 20 juillet 1575, il parvient à se faire reconnaître « chef et souverain pour tout ce qui concerne la conservation et la défense du pays ». Un *Landraad* créé à côté de lui l'affranchit de plus, dans une certaine mesure, du contrôle incessant des États.

Sa popularité, d'ailleurs, compense la fragilité de son pouvoir, et il veille jalousement sur elle. Il affecte une bonhomie et une rondeur d'allures qui lui concilient la sympathie de ces bourgeois patriciens dont l'influence est prépondérante dans toute la Hollande et sans lesquels il ne pourrait rien. « Il sait causer, converser et boyre avec eux et avec la langue les tirer à ce qu'il veut » (1). Il invite toutes sortes de gens à sa table, où l'on s'assied sans préséances. Quoiqu'il parle exclusivement le français avec son entourage, il n'emploie que la langue nationale dans ses rapports avec le public. Il n'est pas jusqu'au petit peuple pour lequel il ne se montre plein d'attentions. Il lui arrive d'arrêter de simples artisans dans la rue pour s'entretenir avec eux (2). Aussi devient-il bientôt l'idole de la foule, et l'amour qu'elle lui témoigne constitue-t-il la garantie la plus solide de son influence. Les catholiques et les royalistes eux-mêmes admirent son humanité. Avant la reddition de Middelbourg, en 1574, on s'attendait à le voir ordonner le carnage de la garnison espagnole, ou tout au moins l'exécution de son chef, le vieux colonel Mondragon. Or, la ville prise, il étonne tout le monde par sa douceur. Mondragon « en dit tous les biens du monde » (3). La même année, après s'être emparé du château de la dame de Vredenbourg, il la remet en liberté avec ses filles « disant qu'il ne fait pas la guerre aux dames

(1) Groen van Prinsterer, *Archives de la maison d'Orange*, t. VII, p. 98.
(2) M. Brosch, *Don Juan d'Austria in den Niederlanden*. *Mittheilungen des Instituts für Oesterreichische Geschichtsforschung*. t. XXI [1900], p. 470.
(3) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 47.

mais aux Espagnols et ceuls qui leur sont adhérents» (1). Il impose aux soldats une discipline sévère, ordonne de pendre les officiers pillards, et la bonne justice qu'il maintient parmi ses troupes fait ressortir plus cruellement les désordres de celles du roi.

De bonheur il a su écarter de son entourage les fanatiques comme Datenus, ou les soudards sanguinaires comme Lumey. Ses conseillers intimes forment une élite d'hommes remarquables par leur intelligence, leur aptitude aux affaires, leur talent de polémistes. Requésens avouera en 1574 que les meilleures têtes du pays sont avec lui, et Morillon déclare de son côté « qu'il est trop fin pour notre boutique » (2). Ses hommes de confiance sont étrangers à la Hollande et on ne laisse pas de s'en plaindre. Ce sont des Brabançons comme Marnix ou Junius, des Français, comme Loiseleur de Villiers, plus tard comme La Noue, comme Duplessis-Mornay, comme Dujon, comme Languet. Tous d'ailleurs appartiennent au calvinisme. Chassés des Pays-Bas par le duc d'Albe ou de France par la Saint-Barthélemy, ils travaillent dans le nord à la constitution de cet État réformé qui est devenu irréalisable dans leur patrie. Par leur intervention, le conflit de l'Espage et de la Hollande va prendre l'aspect d'une lutte de principes entre deux conceptions politico-religieuses diamétralement opposées : d'un côté l'absolutisme monarchique et catholique, de l'autre le républicanisme protestant.

II

N'ayant plus rien à craindre de la France après la Saint-Barthélemy et la prise de Mons, le duc d'Albe allait pouvoir employer toutes ses forces à écraser les rebelles du nord. Malgré la saison déjà avancée, il était décidé à agir sans retard. Son armée, qui se monte maintenant au chiffre de quarante

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 80.
(2) *Ibid.* p. 146.

mille hommes lui permet de frapper un grand coup. Il lui faut une campagne rapide, des succès foudroyants, un châtiment formidable. D'ailleurs il n'envisage pas et il ne peut envisager les révoltés comme des belligérants. A ses yeux ils ne sont que des traîtres indignes de pitié et qui se sont placés en dehors des lois de la guerre. Plus que jamais il ne compte que sur la terreur pour détourner le peuple de nouvelles tentatives de soulèvement.

Dès le 2 octobre 1572 ses troupes pénètrent dans Malines. Tous les bourgeois suspects se sont enfuis et il ne reste que les catholiques. N'importe : la ville a ouvert ses portes au prince d'Orange, elle doit expier son crime. Au reste c'est une excellente occasion qui s'offre de contenter les Espagnols, car ils attendent depuis longtemps l'autorisation de piller quelque place « afin d'épouvanter les autres ». Et quand on leur fait observer que « cela ne seroit pour faire aimer leur nation, ils demandent à quoi il servoit d'estre aimés ». Le moment est venu de les satisfaire et le duc leur abandonne Malines durant trois jours. « C'est le plus cruel et inhumain saccagement qui se soit vu de notre temps ». Les églises mêmes et les monastères ne sont pas épargnés. Dans plusieurs rues on marche jusqu'aux genoux « par les plumes de litz qui sont esté descousuz pour y mettre la proie... Depuis le partement des soldatz, l'on a trouvé plus de cent corpz cachez soulz des fagots et en lieux abconss, que sont mortz des tourmentz qu'ilz ont enduré » (1).

De Malines, l'armée marcha vers la Gueldre. Albe plaça son quartier général à Nimègue et confia la direction des opérations à son fils don Fadrique. Il parvint le 12 novembre sous les murs de Zutphen. Après quatre jours de canonnade, les remparts furent emportés d'assaut. Le duc avait ordonné « de ne laisser un seul homme en vie et même de faire mettre le feu à quelques parties de la ville, parce qu'il se souvenait que l'incendie de Duren avait valu à l'Empereur [Charles-Quint] la conquête, en un jour, de toute la Gueldre » (2). Il fut ponc-

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, pp. 456, 457.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 295.

tuellement obéi. La garnison et une bonne partie de la bourgeoisie furent passées au fil de l'épée. Les soldats crurent venger le martyre des moines de Gorcum en imitant la férocité de Lumey. Ils pendirent par les pieds un certain nombre de Gueux ainsi que des Huguenots qui se trouvaient parmi les défenseurs de la place.

Albe eut lieu tout d'abord de se féliciter de sa méthode. A la nouvelle du châtiment de Zutphen, le comte van den Berg évacua la Gueldre et le comte de Schaumbourg, autre beau-frère d'Orange, se replia de la Frise sur l'Allemagne. Une foule de petites villes gueldroises, ainsi que Zwolle, Campen, Harderwyck, Hattem, Amersfoort se rendirent sans combattre. Mais la force des rebelles était en Hollande. On s'en aperçut dès que l'on eut atteint la frontière de ce pays. Naarden, « que personne au monde n'aurait voulu défendre tant elle était faible » (1), reçut don Fadrique à coups de canon. On put ainsi « par la permission de Dieu » infliger à ses habitants le châtiment qu'ils méritaient. Il n'en demeura pas un seul en vie et le feu fut mis à la ville. Puis, par la campagne couverte de glace, l'armée se dirigea vers Amsterdam, toujours fidèle au roi, et de là vers Harlem. Contre toute attente elle le trouva prêt à la défense. Il fallut procéder à un siège en règle, en plein hiver et avec des troupes fatiguées et diminuées de tous les corps laissés en arrière pour protéger les communications.

Ainsi, les « exemples » que l'on venait de faire n'avaient servi à rien, si ce n'est à rendre l'ennemi plus opiniâtre dans sa résistance. Pour bloquer Harlem, baigné par les eaux d'une profonde lagune, une flotte eût été indispensable. Mais « on ne trouve personne qui veuille servir sur mer ; tous les marins sont avec les rebelles » (2). Un temps épouvantable complique encore la difficulté des opérations. La maladie fait d'affreux ravages parmi les soldats. Il meurt trente à quarante Wallons par semaine et les pertes des Espagnols sont plus grandes encore. Malgré leur bravoure, les assiégeants ne font aucun

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 301.
(2) *Ibid.*, p. 306.

progrès. Les défenseurs de la ville se conduisent en « vrais soldats » et leurs ingénieurs accomplissent « des choses inouïes... Jamais on ne vit une place si bien défendue » (1). Le duc avoue au roi que « ceci est la guerre la plus sanglante qu'on ait vue depuis longtemps » (2), et il le supplie de lui envoyer des renforts. Évidemment il est désorienté et ne songe plus à Duren. « Si c'était une guerre contre un autre prince, écrit-il, elle serait déjà terminée, mais c'est un prodige que l'augmentation de ces traîtres »; surtout « c'est une chose qui me fait perdre le jugement de voir la peine qu'a Votre Majesté d'obtenir des aides, et la libéralité avec laquelle ils offrent à ces rebelles leurs vies et leurs biens » (3). Cependant il s'obstine, et ses troupes, soutenues par l'espoir du pillage, sont si acharnées qu'il y aurait une mutinerie si on levait le siège. Elles repoussent toutes les tentatives d'Orange contre leurs lignes. Enfin, la famine triomphe de l'héroïsme de la garnison. La ville se rend sans conditions le 12 juillet 1573.

Cette fois Albe veut montrer au peuple la clémence du roi. Il se contente de faire passer par les armes jusqu'au dernier les 2300 soldats français, wallons et anglais qui étaient dans la place. Quant à la bourgeoisie, il la tient quitte moyennant cinq ou six exécutions et le paiement de 100,000 écus qui seront distribués à l'infanterie. Après cet acte de magnanimité, il fait répandre en Hollande une proclamation accordant leur pardon à toutes les villes qui rentreront dans l'obéissance. « Avec les forces qu'elle a, écrit-il à Philippe II, Votre Majesté peut user maintenant de miséricorde, et on lui en aura de la reconnaissance; si elle en eût usé en d'autres temps, elle n'aurait fait qu'encourager les rebelles à de plus grandes insolences » (4). Mais personne ne répond au manifeste du duc. Malgré le désarroi qui s'est emparé de beaucoup d'entre eux, la résolution de leurs chefs et surtout l'inébranlable fermeté du prince d'Orange empêchent les défections parmi les révoltés.

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 307.
(2) *Ibid.*, p. 305.
(3) *Ibid.*, pp. 354, 357.
(4) *Ibid.*, p. 393.

D'ailleurs l'imminence du péril qui les menaçait s'évanouit bientôt. Le 29 juillet éclate la première de ces mutineries qui devaient si souvent, dans la suite, paralyser les efforts des royalistes.

Depuis le commencement de la campagne, Albe, mal fourni d'argent, a laissé ses soldats compenser l'insuffisance de leur solde par le pillage et la maraude. L'indiscipline n'a pas tardé à se glisser parmi eux. Les vieilles compagnies espagnoles, après la prise de Harlem, nomment un *electo* et refusent de marcher si on ne les paye. Lorsqu'elles rentrent dans l'ordre, le 12 août, il est trop tard pour attaquer Enkhuizen, comme le projet en avait été formé : on se contentera d'assiéger Alkmaar. S'il résiste on n'y laissera âme qui vive. Car le duc en est revenu à sa méthode ordinaire. « Puisque l'on n'a tiré aucun fruit de l'exemple de Harlem... peut-être la cruauté fera-t-elle plus d'impression sur les autres villes » (1). Alkmaar résista et même résista si bien que don Fadrique ne put s'en emparer avant les inondations de l'hiver et dut se résigner, le 8 octobre, à lever le siège. Quatre jours plus tard, la flotte du comte de Boussu était défaite dans le Zuiderzee par celle des rebelles et son chef tombait entre leurs mains. Pour comble de malheurs, la situation n'était pas plus rassurante du côté de la Zélande. L'investissement se resserrait autour des troupes royales qui défendaient Middelbourg. Le 1er août, elles avaient perdu Rammekens, le port de la ville. Le 16, un capitaine français s'emparait de Gertruidenberg au nom du prince d'Orange.

Tant qu'il avait été victorieux, le roi n'avait cessé d'approuver la conduite de son lieutenant, mais la mauvaise fortune qui s'acharnait maintenant sur le duc, après tant d'assurances de succès, finit par ébranler sa confiance. Il savait que Medina Celi ne se cachait pas de blâmer les agissements de son collègue (2). Les évêques des Pays-Bas lui faisaient entendre des plaintes respectueuses sur le despotisme du gouverneur. Mais sutout, il s'épouvantait des effroyables dépenses qu'en-

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 402.

(2) Medina fut relevé de ses fonctions de gouverneur le 28 juillet 1573. Il quitta les Pays-Bas le 6 octobre.

traînait la guerre (1). Les échecs de ses troupes l'exaspéraient et faisaient tomber son masque d'impassibilité. On l'avait vu avec stupeur jeter au feu les lettres qui lui apprenaient les pertes subies au siège de Harlem (2). Aussi, dès le 30 janvier 1573, sans avertir personne, s'était-il décidé à envoyer en Flandre le gouverneur du Milanais, don Louis de Requésens. Suivant sa coutume, il hésita longtemps avant d'agir. Sans doute espérait-il encore quelque succès militaire qui eût changé ses plans. C'est seulement le 15 octobre qu'il fit connaître sa résolution au duc d'Albe. « Je vois bien, écrit-il, que les choses sont arrivées à ce point qu'il faut penser à tous les moyens susceptibles de les rétablir, surtout en présence d'une pénurie d'argent telle que nous ne pouvons plus avancer ni reculer, bien que je n'entende pourtant accorder jamais rien qui ne soit juste et compatible avec notre sainte foi catholique et mon autorité, quand même je devrais perdre les Pays-Bas (3).

Requésens arriva à Bruxelles le 17 novembre 1573. Le 29, anniversaire de la date à laquelle sept ans auparavant il avait reçu l'ordre d'aller dans le nord, le duc lui remit ses pouvoirs. Le 18 décembre il partait pour l'Espagne...

Il avait tragiquement échoué, et, depuis sa retraite, ce fut à qui lui imputerait la responsabilité de la catastrophe qui éclata sous son gouvernement. « Le duc d'Albe, dira plus tard l'évêque de Namur, a fait plus de mal à la religion en sept ou huit ans que Luther et Calvin avec tous leurs suppôts » (4). Et il est certain que la haine qu'il amassa dans les âmes comme par plaisir, rejaillit bientôt sur le roi et sur l'Église. Il compromit irrémédiablement la cause qu'il défendait; c'est lui qui fit apparaître « par deçà » l'autorité royale comme la plus insupportable des tyrannies. Pourtant les causes de son

(1) De 1567 à févier 1572, 8 millions de florins avaient été envoyés d'Espagne. Voy. Piot. *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 595. Cf. Bussemaker, *De afscheiding der waalsche gewesten*, t. I, p. 30 (Harlem, 1895). Consulter, pour se faire une idée des dépenses militaires le *Registre de Fr. Lixaldius, trésorier général de l'armée espagnole de 1567 à 1576*, publ. par F. Rachfahl (Bruxelles, 1902).

(2) Gachard, *La Bibliothèque Nationale*, t. II, p. 422.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 415.

(4) Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, p. 256.

insuccès sont plus profondes. L'Espagne ne pouvait, si elle voulait conserver les Pays-Bas — et elle le voulait — leur laisser une autonomie qui ne lui eût laissé à elle-même que la charge écrasante de les défendre contre ses ennemis. Il fallait en faire une partie constituante de la monarchie et les obliger à contribuer à son maintien. Leurs vieilles libertés devaient disparaître et leurs ressources alimenter les trésors du roi. Philippe II l'avait parfaitement compris. L'essentiel de la mission du duc d'Albe, ce n'était pas le châtiment des rebelles, c'était l'introduction des nouveaux impôts. Or, ce fut là justement ce qui provoqua la Révolution. Tant qu'on avait coupé des têtes, violé les privilèges, maltraité le peuple, rien n'avait bougé. Mais la nation se souleva quand on se mit à creuser jusqu'aux sources de sa vitalité et qu'elle se vit sacrifiée sans scrupules à l'étranger. Les convulsions de ce pays d'industrie et de commerce renversèrent le régime qu'on voulait lui imposer. Ce n'est pas, comme on le crut plus tard, la question religieuse, c'est la question du 10ᵉ et du 20ᵉ denier qui déchaîna la résistance (1). La politique dynastique de la maison de Habsbourg, qui soixante-dix-sept ans plus tôt avait réuni sous une même couronne les Pays-Bas et l'Espagne, aboutissait à ce choc décisif. A ce point de vue, le soulèvement de 1572 se rattache à cette longue opposition nationale dans laquelle se sont succédé, depuis Maximilien, Philippe de Clèves, Busleyden, Chièvres, les seigneurs ennemis de Granvelle et les nobles du Compromis. L'État bourguignon se redresse une dernière fois contre l'État espagnol. Mais si les motifs de l'insurrection sont purement politiques, elle emprunte ses armes à la religion. Le calvinisme saisit aussitôt l'occasion de rentrer en scène et prend la direction du mouvement. La résistance nationale devient, en Hollande et en Zélande, une résistance confessionnelle. Le chant du 10ᵉ denier qui appelle le peuple aux armes, est en réalité un hymme protestant.

(1) C'est seulement à partir de 1573 qu'Albe attribue la révolte à la question religieuse, et l'on comprend facilement ses motifs. Mais Requésens et Medina Celi lui donnent pour cause le 10ᵉ denier (*Corresp. de Philippe II*, t. II, pp. 447, 448; t. III, p. 14). Granvelle et son correspondant Morillon ne pensent pas autrement.

III

En se décidant à rappeler le duc d'Albe et à le remplacer par Requésens, Philippe II ne songeait nullement à l'intérêt des Pays-Bas. S'il voulait mettre fin à la guerre, c'était tout simplement pour des motifs financiers et pour des considérations de politique générale. Car, en se prolongeant, la lutte contre les rebelles épuisait son trésor. Mais surtout, elle fournissait à l'Angleterre et à la France le moyen d'intervenir dès qu'elles le voudraient en Hollande et en Zélande. Personne n'ignorait qu'Élisabeth laissait passer des secours aux révoltés et que le prince d'Orange entretenait avec Paris des négociations suspectes. Dans la volumineuse correspondance du roi, on ne rencontre pas un mot de pitié pour ses sujets désobéissants et hérétiques. Au plus fort du siège de Harlem, il ne se préoccupe que de conserver, aux yeux des puissances étrangères, une attitude compatible avec sa majesté de souverain catholique. Il craint que les pourparlers du duc d'Albe avec Élisabeth ne le compromettent vis-à-vis de la chrétienté et ne soient mal interprétés « par la pauvre reine d'Écosse » (1). Plus tard, quand il apprend la reddition de la ville, il se réjouit surtout de ce qu'elle soit arrivée « dans le même temps que le roi de France se rendit à ses rebelles bassement et lâchement, comme si lui-même eût été assiégé par eux » (2).

C'est donc exclusivement en vertu de sa politique espagnole qu'il modifie sa politique dans les Pays-Bas. Si le sort des provinces lui eût vraiment tenu à cœur, il n'eût pas hésité à se rendre au vœu de ses sujets catholiques et à venir en personne rétablir la paix. Le baron de Rassenghien lui assurait qu'il n'aurait qu'à se montrer « pour deschasser comme un cler soleil les brouillardz qui nous accablent de tous costez » (3).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 324.
(2) *Ibid.*, p. 397.
(3) *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, 3[e] série, t. IV [1863], p. 478.

Le 20 mai 1573, la faculté de théologie de l'université de Louvain avait le courage de faire un appel solennel à ses sentiments d'homme et de catholique : « Les saints livres, lui écrivait-elle, nous apprennent que, dans son indignation contre les injustices, les violences, les fraudes, Dieu transporte les royaumes d'une nation à l'autre. Il n'a pas coutume, même sur cette terre, de laisser impunément vexer ses sujets bons et fidèles, opprimer les innocents, pressurer les pauvres, envahir les biens des établissements charitables, dépouiller ceux qui se sont consacrés à son service et qui ne donnent de sujets de plainte à personne ». Le remède à tant de maux « consiste dans la venue de Votre Majesté elle-même en Belgique, si son affection pour ce malheureux pays peut lui inspirer cette résolution, ou, si cela est tout à fait impossible, dans la nomination d'un gouverneur qui inspire confiance à tout le monde » (1).

Et sans doute, l'arrivée de Philippe dans les provinces aurait rendu la situation des rebelles bien difficile, pour ne pas dire intenable. Ne déclaraient-ils pas à l'envi qu'ils respectaient le roi et n'en voulaient qu'à la tyrannie de son lieutenant? Mais aussi, pour se résoudre à parlementer en face de l'Europe avec ses sujets en armes, il eût fallu que Philippe leur portât cette affection que les théologiens de Louvain cherchaient vainement à éveiller dans son cœur, et que le roi d'Espagne n'eût pas étouffé en lui l'héritier des ducs de Bourgogne. Il songea bien, pendant un moment, à confier les Pays-Bas à quelqu'un de sa maison. En 1572, il faisait sonder les intentions de l'empereur quant à l'envoi d'un archiduc à Bruxelles. Ce ne fut là qu'un projet passager. Un fils de l'empereur n'eût pas été un instrument assez souple dans sa main. Pour la seconde fois, le gouvernement des provinces fut donné à un fonctionnaire espagnol. Le roi n'osa reprendre la tradition de Charles-Quint. Il l'avait abandonnée par la nomination du duc d'Albe; il continua de s'en écarter par celle de Requésens.

Celui-ci appartenait à une famille de vieux serviteurs de la couronne et qui lui devait sa fortune. Son père, don Juan de

(1) Molanus, *Historia Lovaniensium*, t. I, p. XVII (Bruxelles, 1861).

Suniga y Velasco, avait été honoré de l'estime de Charles-Quint. Successivement grand commandeur de Castille et membre du Conseil d'État de Madrid, il avait reçu en 1535 la charge de gouverneur du prince Philippe, dont il fut, durant plusieurs années, «l'horloge et le réveille-matin» (1). Devenu roi, Philippe n'oublia pas le fils de son vieux précepteur. Il le maintint, à la mort de celui-ci, dans la grande commanderie de Castille, le nomma ambassadeur à Rome (1562), puis gouverneur du Milanais. Ces fonctions n'avaient pas empêché Requésens de prendre part à la guerre contre les Morisques en 1568 et d'accompagner, en 1571, don Juan d'Autriche à Lépante. Du reste, il était beacoup plus diplomate qu'homme de guerre. Sa santé, chétive depuis toujours, était devenue avec le temps franchement mauvaise. Agé de quarante-six ans au moment où l'ordre royal le contraignit de partir pour les Pays-Bas, il ne comptait plus que sur peu d'années de vie et il fit de vains efforts pour rejeter un fardeau qu'à bon droit il trouvait trop lourd pour ses forces. On ne peut comprendre les raisons qui poussèrent Philippe II à lui confier le poste le plus fatigant de toute la monarchie. Jaloux de son pouvoir comme il l'était, sans doute appréciait-il avant tout dans Requésens « un homme ponctuel, et qui ne voudra perdre un poil de l'autorité du roi » (2).

Car, si différent qu'il fût de son devancier, le nouveau gouverneur lui ressemblait du moins par son dévouement à la couronne et par son caractère de pur Castillan. Comme lui, il ne s'entoure que d'Espagnols; comme lui, il méprise les Belges; pas plus que lui, il ne comprend leurs mœurs et leurs idées et ne parle leurs langues, la flamande par ignorance, la française par parti-pris. Il eût pu, avec plus de souplesse et d'habileté, se concilier facilement le clergé par l'ardeur de sa dévotion. Chaque semaine il se confesse, et il communie tous les quinze jours. Surtout, et en ceci apparaît chez lui le repré-

(1) A. Morel-Fatio, *La vie de Don Luis de Requésens. Bulletin Hispanique*, 1904-1905, p. 4. — Cf. Francisco Barado y Font, *Don Luis de Requésens y la politica espanola en los Paises Bajos.* (Madrid, 1906).

2) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 171.

sentant d'une génération postérieure à celle du duc d'Albe, il est grand protecteur des Jésuites, « avec lesquels il est enfermé la plupart du temps » (1). Mais la défiance qu'il montre aux gens du pays le rend tout de suite suspect. Dès le mois de mars 1574, « on a opinion qu'il fera pis que le duc d'Albe »(2), et, en août, il est plus abhorré encore. On ne se gêne pas pour lui faire sentir l'antipathie qu'il inspire, et la réprobation dont il se sent entouré augmente sa nervosité naturelle. Il devient bientôt inabordable. Il est sujet à de terribles accès de colère pendant lesquels « il jette son bonnet au feu et ne veult qu'on le relève » (3). On est convaincu, bien à tort, qu'il prétend suivre en tout les traces de son prédécesseur. En réalité, il voudrait pacifier le pays et rompre avec le terrorisme. Mais il n'ose prendre d'initiative sans l'avis du roi, et le roi, suivant sa coutume, hésite, tâtonne et ne se décide pas.

Il avait songé tout d'abord à faire proclamer par Requésens un pardon général. Puis, sur les observations du duc d'Albe, il avait changé d'avis. Le nouveau gouverneur n'apportait en somme qu'un projet d'amnistie. Encore devait-il, avant de le publier, se mettre d'accord avec le duc. Or, celui-ci lui conseille « de laisser de côté la douceur, la clémence et toute négociation... et de recourir au seul moyen des armes » (4). Le grand commandeur a beau envisager la situation tout autrement, il n'est pas homme à se prononcer sans l'autorisation du roi. Il le supplie de lui faire connaître promptement sa volonté. Pour lui, et il ne le cache pas, il souhaite un pardon aussi large que possible. Bien plus, il laisse entendre timidement qu'il faudrait renoncer au Conseil des troubles ainsi qu'au 10[e] denier et permettre aux hérétiques de se réconcilier avec l'Église ou de quitter le pays après avoir vendu leurs biens. Il voudrait même convoquer les États-Généraux et les employer à négocier avec les rebelles. Enfin, il se plaint d'être paralysé par les instructions secrètes qui lui défendent « de remettre en aucune

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 220.
(2) *Ibid.*, p. 56. Cf. p. 176.
(3) *Ibid.*, p. 396.
(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 447.

manière les crimes de religion et de rébellion » (1). A mesure que le temps s'écoule, ses lettres se font plus pressantes... Mais aucune réponse n'arrive de Madrid. Au mois de février, Philippe n'a pas encore résolu la question du pardon.

Sans doute il veut faire dépendre ses résolutions de la tournure des opérations militaires. Elle est plus déplorable que jamais. Une tentative longuement préparée par Julian Romero pour débloquer Middelbourg avec une flottille montée par des marins recrutés de force, échoue piteusement (29 janvier 1574). Et la place, privée de tout espoir de secours, se rend quelques jours plus tard au prince d'Orange, après une magnifique résistance de deux ans (18 février).

Désormais le drapeau espagnol ne flotte plus nulle part en Zélande. En Hollande, le siège de Leyde, commencé depuis la fin d'octobre de l'année précédente, ne fait aucun progrès. Jamais encore la situation n'a été aussi grave. Car l'infatigable Louis de Nassau a obtenu des subsides du roi de France et lève une armée en Allemagne pour venir à la rescousse de son frère. Il faut donc rassembler de nouvelles forces, et le trésor est vide. Pas un réal en caisse pour subvenir aux dépenses militaires, qui montent à 600,000 écus par mois, et pour combler l'arriéré de six millions d'écus qui est dû aux troupes.

Enfin, le 10 mars, Philippe écrit. Les mauvaises nouvelles l'ont décidé à agir. Il envoie à Requésens le « pardon général » et le laisse libre de supprimer le Conseil des troubles et le 10[e] denier, lequel pourra être remplacé par une subvention de deux millions de florins pendant dix ans. Il complique d'ailleurs ces concessions de finasseries et de petits moyens dont il attend merveille. Le pardon est rédigé en quatre formes différentes parmi lesquelles le grand commandeur choisira. Il aura aussi à faire publier un « livret » composé par Hopperus pour justifier les mesures prises dès les débuts de la révolte, « mais sans nom d'auteur et de manière qu'on ignore qu'il est publié par ordre du roi ». De plus, il examinera s'il ne conviendrait pas de créer, au moyen des biens confisqués, un nouvel

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 450.



ordre militaire. « Ce serait une grande satisfaction aux naturels des Pays-Bas, que de déclarer dès à présent l'institution de cette nouvelle milice, comme le fit Philippe le Bon lorsqu'il institua la Toison d'Or, deux ans avant que les statuts en fussent arrêtés ». Quelques jours plus tard, le 31 mars, ces instructions sont complétées par de pleins pouvoirs pour traiter avec les rebelles, mais « de manière qu'il paraisse que vous agissiez comme de vous-même et non par suite d'autorisation de ma part » (1).

Au moment où ces lettres arrivèrent à Bruxelles, Louis de Nassau avait passé le Rhin et manœuvrait sur la rive droite de la Meuse. Son armée comprenait 2000 cavaliers et 6 à 7000 fantassins. Sancho d'Avila observait ses mouvements, décidé à l'attaquer dès qu'il aurait franchi le fleuve. Le choc eut lieu le 14 avril, dans les tourbières de Mook, non loin de Grave. Comme toujours en rase campagne, les vieilles troupes espagnoles firent merveille. Le combat fut aussi court que sanglant. Louis y trouva une mort digne de sa carrière aventureuse de soldat de la foi. Son frère Henri de Nassau et le jeune prince-palatin Christophe restèrent comme lui sur le champ de bataille.

Mais les vainqueurs eux-mêmes devaient empêcher leur triomphe de porter ses fruits. L'ennemi refoulé, l'armée ne songea plus qu'à elle-même et exigea sa solde. Ses régiments marchèrent sur Anvers, déclarant que ce n'était pas au roi à les payer, mais aux villes qui, d'après eux, s'entendaient en secret avec les rebelles.

Pour Requésens cette nouvelle mutinerie était un désastre. Il venait de convoquer les États-Généraux pour leur faire part des décisions royales, et, sous l'impression encore fraîche de la victoire de Mook, proclamer les réformes qu'il souhaitait depuis si longtemps. La conduite des soldats bouleversait tous ses projets, discréditait son gouvernement, augmentait la confiance des provinces soulevées. Partout elle attisait la haine que l'on portait aux Espagnols. Le grand commandeur s'enten-

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, pp. 36, 45.

dait accuser ouvertement d'avoir appelé les mutins. Et le sentiment de son impuissance l'emplissait de rage. Impossible de songer à rétablir la discipline par la force. Il en résulterait une bataille, et « si les Espagnols avaient le dessous, les autres nous couperaient le cou, à nous qui resterions » (1). Il dut se résigner à parlementer avec ses troupes, essuyer sans broncher leurs insolences, leur promettre tout ce qu'elles voulurent, et il les amena finalement, par des prodiges de patience, à quitter Anvers le 5 juin, sans avoir pillé la ville.

Le même jour, il courait à Bruxelles et le lendemain il y faisait publier en grande pompe le pardon général. Le 7, il annonçait aux États-Généraux l'abolition du Conseil des troubles ainsi que celle du 10[e] et du 20[e] denier, moyennant un subside de deux millions à accorder pour dix ans et la perception d'un nouveau centième.

Si exorbitantes qu'elles parussent à Philippe II, ces concessions n'atténuèrent pas même le mécontentement public. Deux ans auparavant, elles eussent été saluées avec joie. Aujourd'hui, elles arrivaient trop tard. Qu'importait aux rebelles du nord un pardon qui excluait les protestants? Ce qu'ils voulaient, c'était le libre exercice du culte calviniste, et le roi restait aussi décidé que jamais à le leur refuser. Quant aux provinces obéissantes et catholiques, elles se souciaient peu qu'on leur promît l'abolition du Conseil des troubles et des impôts du duc d'Albe, puisqu'en fait, depuis l'arrivée de Requésens, ceux-ci n'étaient plus perçus et que celui-là ne fonctionnait plus guère. Sauf quelques gentilshommes réfugiés à Liége et à Cambrai, personne n'eut recours au pardon. On ne vit dans le changement d'attitude du gouvernement qu'un symptôme de faiblesse, et les États-Généraux y répondirent par un véritable manifeste d'opposition. C'était la première fois qu'ils prenaient la parole depuis sept ans, et leur langage prouva que le régime espagnol leur était plus odieux que jamais.

Après avoir protesté « qu'ils aymeroient mieulx la mort que

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 59.



de veoir aucun changement dans la religion », ils demandaient que le roi se servît principalement « tant pour la police que pour la guerre, de naturels du pays », que la solde des troupes fût payée par leurs commis comme cela s'était pratiqué au temps de l'aide novennale, que l'on mît fin aux pillages qui se commettaient journellement sur les sujets de Sa Majesté « ni plus ni moins que si c'estoient pauvres esclaves et infidèles », que les provinces fussent rétablies en leurs privilèges et gouvernées comme elles l'avaient été par la reine de Hongrie, que le roi voulût venir dans le pays, enfin « qu'il fût avisé sur quelque accord de cette guerre intestine avec conservation néanmoins de la foi et religion catholique, honneur et service de Sa Majesté » (1). La sincérité de ces dernières paroles n'était pas douteuse. Fermement attachés à la religion de leurs pères, les États respectaient également dans le roi leur prince naturel et légitime, le descendant de Charles-Quint et des ducs de Bourgogne. Mais leur loyalisme n'allait point jusqu'à l'obéissance passive. Les devoirs qu'ils avaient à remplir vis-à-vis du souverain supposaient chez celui-ci le respect et le maintien des libertés nationales. Philippe II n'avait-il pas, en laissant les gouverneurs fouler aux pieds les privilèges, violé le contrat qui le liait au pays? L'opposition qu'ils soutenaient contre lui était une opposition légale. Les plus fervents catholiques comme les légitimistes les plus convaincus protestaient contre les atteintes portées à la constitution du pays par l'absolutisme espagnol. Berlaymont lui-même déclarait à Requésens « qu'on ne peut faire aux Pays-Bas ce qui se fait à Naples et à Milan » (2).

Dans le public, à mesure que la pénurie et le désarroi du gouvernement vont croissant, le mécontentement s'exprime avec plus d'énergie. Le duc d'Arschot « fait plus de mal, par la liberté avec laquelle il parle, que les plus grands hérétiques » (3). Les États du Brabant protestent âprement, au nom de la Joyeuse-Entrée, contre la nomination de Sancho

(1) Gachard, *Assemblées nationales*, *loc. cit.*, p. 70.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III p. 119.
(3) *Ibid.*, p. 116.

d'Avila au poste de gouverneur du château d'Anvers. Parmi les prélats, il en est qui se demandent tout haut s'il ne vaudrait pas mieux vivre sous les protestants que sous les Espagnols (1). De telles dispositions enhardissent les autres provinces. Les unes refusent le 100e denier; d'autres demandent une diminution de leur cote ou des délais de payement. Toutes s'excusent sur la misère du pays. Et, en effet, elle est lamentable. Partout éclatent de nouvelles mutineries. Les passages continuels de troupes ont dévasté les campagnes; le commerce languit; la place d'Anvers est ruinée. Cette détresse se fait sentir d'autant plus cruellement que la Hollande et la Zélande, en pleine guerre, vivent dans l'abondance. Les pièces obsidionales frappées à Leyde sont remboursées au pair, et Requésens constate tristement que, s'il avait le même crédit, il aurait déjà battu des millions de semblable monnaie (2).

Le plus grave, c'est que les rebelles inondent le pays de pamphlets provoquant le peuple à en finir avec les Espagnols et l'appelant aux armes. Leurs succès militaires, l'héroïsme qu'ils ont déployé durant le siège de Leyde, définitivement levé le 3 octobre 1574, leur donnent un prestige extraordinaire. N'était la question religieuse, les provinces catholiques n'hésiteraient pas à embrasser leur cause, et c'est miracle que chaque jour qui passe sans amener un soulèvement général. Il règne une telle agitation parmi les gens du pays qu'il n'y a pas de réunion publique ou privée où ils ne parlent de se révolter, « et les personnages les plus considérables disent que le peuple ne vaut rien puisqu'il ne le fait pas... Il n'y a pas une seule maison où le prince d'Orange n'ait quelqu'un à sa dévotion » (3). D'ailleurs Requésens comprend et excuse cette exaspération, « car aucune des provinces les plus fidèles et les plus obéissantes du monde, qui eût souffert tout ce que celle-ci souffre depuis huit ans, n'eût été aussi patiente » (4).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 120.

(2) *Ibid.*, p. 307.

(3) La fréquence du nom de Guillaume dans les registres baptismaux de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe siècle peut être considérée comme une preuve de la popularité du prince.

(4) *Ibid.*, pp. 207, 212, 217.

Si peu d'espoir qu'il eût dans le résultat de ses efforts, le grand commandeur mettait cependant tout en œuvre pour abattre les rebelles. Dès le commencement de 1574, il cherchait, comme le duc d'Albe l'avait fait avant lui, à se débarrasser du prince d'Orange par l'assassinat. Guillaume n'était-il pas à ses yeux, comme aux yeux de tous les Espagnols, l'auteur responsable de la révolte? N'était-il pas condamné à mort? Ses partisans ne complotaient-il pas, de leur côté, le meurtre du gouverneur (1)? Mais, depuis qu'il y avait été autorisé par le roi, Requésens s'attachait surtout à négocier un accord.

La tâche était malaisée, Philippe II ne voulant pas que son nom fût mêlé aux pourparlers, et Orange se gardant de faire aucune proposition. On essaya tout d'abord de le sonder par l'intermédiaire du professeur Leoninus, puis par celui de Marnix, tombé aux mains des Espagnols en 1573, et qui reçut un sauf-conduit pour se rendre en Hollande.

Il fut bientôt évident que ces « pratiques » ne pouvaient réussir. Non seulement le prince refusait de traiter sans les États de Hollande et de Zélande, mais il était d'accord avec eux pour demander, préalablement à toute entente, « le libre exercice de la parole de Dieu » dans les provinces soulevées, le départ des soldats espagnols et la convocation des États-Généraux, qui s'occuperaient de rechercher les moyens de pacifier le pays. Bien loin de se prêter aux avances du grand commandeur, il faisait entendre une langage menaçant. Confiant dans l'appui de l'Angleterre et de la France, il parlait de remettre en des mains plus puissantes que les siennes les territoires qu'il occupait. Ainsi la continuation des hostilités pouvait amener une guerre européenne et une invasion des Pays-Bas. Depuis longtemps l'empereur envisageait avec crainte une éventualité si dangereuse pour l'Allemagne. Elle l'amena à proposer sa médiation. Il espérait d'ailleurs que le rétablissement de la paix déciderait Philippe II à placer les provinces sous le gouvernement d'un archiduc, et il n'ignorait pas que Requésens était entièrement favorable à son intervention.

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 118.

Le roi finit par s'y résigner. Au commencement de l'année 1575, Maximilien II envoyait les comtes de Schwarsbourg et de Hohenlohe au prince d'Orange, et, grâce à eux, des pourparlers s'ouvraient à Bréda, le 15 février, entre les délégués des rebelles et ceux du gouverneur.

L'insuccès de ses tentatives personnelles ne laissait guère d'illusions à ce dernier. « Mais du moins, écrivait-il, le monde sera convaincu que le roi n'a négligé aucun moyen de réduire ces gens sous son autorité et celle de l'Église catholique, et le peuple, voyant qu'on négocie la paix, il y a lieu de croire qu'il différera de se révolter tout à fait; car, en vérité, ses souffrances sont telles qu'il lui serait impossible de les endurer s'il n'avait l'espoir qu'elles finiront bientôt » (1). Hélas! loin de servir la cause du roi, les conférences de Bréda n'eurent d'autre résultat que de la compromettre davantage. Tandis qu'à Madrid Philippe II consultait à l'insu l'un de l'autre le duc d'Albe et Hopperus, demandait l'avis d'une *junte* spécialement convoquée pour examiner les affaires des Pays-Bas, ne parvenait point à prendre parti, laissait Requésens sans instructions, et, à la nouvelle de l'ouverture des négociations, faisait dire des prières et distribuer des aumônes en ordonnant de n'en laisser connaître le motif à personne (2), les délégués orangistes agissaient avec une habileté consommée. Ils savaient la paix impossible, puisque la condition qui les eût portés à la conclure, la liberté de leur culte, était justement la seule que le roi était résolu à n'accorder jamais. Mais ils se gardèrent bien de soulever la question religieuse et d'effaroucher les provinces catholiques par leur intransigeance confessionnelle. Au lieu de parler en calvinistes, ils parlèrent en patriotes. Ils confondirent leur cause avec celle de tous les Pays-Bas. Ils se donnèrent comme les défenseurs des privilèges et des constitutions nationales; ils exigèrent le rappel des troupes espagnoles; ils se déclarèrent prêts enfin à s'en rapporter, même sur le point de la liberté de conscience, à la décision des États-Généraux,

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 259.
(2) *Ibid.*. t. III, p. 267.

« nous confians fermement qu'ilz entendront que, avec bonne raison, nous nous opposons non seulement à l'inquisition d'Espaigne, mais aussy aux rigoreulx, desraisonnables et impieulx placcartz quelques ans passez émanez sur ces pays » (1).

Comment une telle attitude ne leur eût-elle pas concilié toutes les sympathies? Les catholiques ne demandaient-ils pas, eux aussi, le retour au gouvernement traditionnel? N'avaient-ils pas toujours blâmé la sévérité des placards? Ne désiraient-ils pas ardemment que les États-Généraux devinssent l'arbitre de la situation? Sur le terrain où ils avaient porté la discussion, les rebelles étaient inattaquables. « On ne saurait croire, écrivait Requésens au roi, à quel point l'opinion publique est prévenue en leur faveur ; on ajoute foi à tout ce qu'ils disent comme à l'Évangile» (2). Il n'était pas jusqu'aux délégués du gouverneur qui n'approuvassent in petto leurs propositions. Mais leurs instructions les obligeaient à n'en rien montrer et à se poser ainsi en ennemis de la nation. Aux rebelles invoquant le bien de la « patrie », ils se voyaient forcés d'alléguer la volonté du roi. Au lieu d'accepter l'arbitrage des États-Généraux en matière religieuse, ils exigeaient le départ de tous les hérétiques, leur laissant seulement la faculté de réaliser leurs biens avant de prendre le chemin de l'exil. Ainsi conduites, les négociations devaient échouer : elles furent décidément rompues au mois de juillet. Et il arriva, dans les provinces obéissantes, ce qui devait arriver. L'insuccès de la politique royale fut d'autant plus amèrement ressenti que l'on avait souhaité la paix avec plus d'ardeur. A vrai dire, l'impopularité de Philippe II et de Requésens ne pouvait plus grandir. Mais elle commença à discréditer l'Église qu'ils protégeaient. Dans beaucoup de villes, on accusa le clergé et surtout les Jésuites — pour lesquels on n'ignorait pas les sympathies du gouverneur — d'avoir voulu la continuation de la guerre (3).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 697.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 340.
(3) Van Campene, *Dagboek*, p. 63.

Cependant les opérations militaires recommençaient et cette fois, l'armée royale était plus heureuse. Son plan consistait à se jeter au centre des rebelles et à y occuper des positions qui sépareraient l'une de l'autre la Hollande et la Zélande. Le 7 août 1575, elle s'emparait d'Oudewater, le 24, de Schoonhoven. Dès le 9 septembre, le grand commandeur pouvait écrire que les ennemis ne s'étaient jamais trouvés aussi pressés. Les soldats, animés par le succès, déployaient une incomparable bravoure. Le 29 septembre, ils s'emparaient de l'île de Duyveland en passant un bras de mer, en pleine nuit, au milieu de la flotte hollandaise qui les canonnait. Le lendemain, dans l'eau jusqu'aux aisselles, ils traversaient le chenal séparant Duyveland de Schouwen et se dirigeaient sur Brouwershaven qui se rendait le jour suivant (1er octobre). Bommenede était emporté d'assaut le 30 octobre, et l'on commençait activement le siège de Zierikzee.

Pourtant les rebelles parlaient moins que jamais de déposer les armes. L'imminence du péril n'avait d'autre effet que d'engager plus avant le prince d'Orange dans la voie des négociations avec l'Angleterre mais surtout avec la France, à laquelle il faisait offrir les places dont il disposait. Pour mieux marquer leur rupture définitive avec l'Espagne, les États de Hollande et de Zélande cessaient de promulguer leurs placards au nom de Philippe II. Dans les provinces obéissantes, la population ne cachait pas sa déconvenue à la nouvelle des progrès de l'armée royale « étant tous persuadés que si le roi l'emportait par la force, ils resteraient sujets et esclaves » (1).

Mais ces inquiétudes ne tardèrent pas à se dissiper. Faute d'argent, Requésens ne put tirer parti de ses avantages. La nouvelle banqueroute de Philippe II ruinait son crédit. Une flotte envoyée d'Espagne arrivait à la fin de décembre dans un état si lamentable « qu'il en coûtera plus pour la réparer qu'il n'en eût coûté pour équiper des navires du pays » (2). A la fin de janvier 1576, la situation paraissait désespérée au grand

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 361.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 404.

commandeur. « Il serait heureux de mourir bientôt pour que d'autres que lui apprissent au roi la perte des Pays-Bas, qui d'ailleurs n'auront pas été conquis par les ennemis mais qu'on leur aura donnés, en ne prenant pas à temps les mesures nécessaires » (1). Le mauvais état de sa santé augmentait encore son découragement. Il allait jusqu'à proposer de concéder aux habitants tout ce qu'ils voudraient « jusqu'à les laisser quasi en république, pourvu qu'ils assurent de conserver la religion catholique et l'autorité royale » (2). Pour lui, il n'a plus qu'un désir : être déchargé de ses fonctions et rejoindre ses enfants en Espagne.

Il ne devait pas lui être donné de les revoir. Usé par le travail et les soucis, il était à la merci du moindre accident. Un anthrax qui lui vint à l'épaule pendant un séjour qu'il faisait à Bruxelles pour y gagner le jubilé de 1576, empira bientôt au point de ne plus laisser de chances de guérison. Il mourut le 5 mars, et telle était la pénurie des finances qu'il fallut différer ses funérailles de deux ou trois jours à cause du manque d'argent. Il ne se trouvait pas dans son hôtel plus de cent cinquante écus...

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 427.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 439.

CHAPITRE III

LA PACIFICATION DE GAND

I

Depuis Marguerite d'Autriche, aucun gouverneur des Pays-Bas n'était mort en fonctions. Requésens n'avait pas eu le temps de se désigner un successeur qui fût chargé de l'intérim en attendant les instructions du roi. Dès lors, le Conseil d'État devait prendre en mains la direction des affaires au nom de Philippe II. Le 5 mars, il se réunissait dans la maison de Viglius et assumait le gouvernement.

Mais jouirait-il d'une autorité suffisante pour surmonter les périls de la situation? Il ne se composait plus que de trois membres : Viglius, le duc d'Arschot et le comte de Berlaymont, tous inférieurs à leur tâche. Le vieux Viglius, impotent, timoré, alourdi, peut encore donner des conseils, mais il est incapable d'initiative. Vaniteux de sa noblesse, hâbleur, outrecuidant, Arschot manque totalement de sérieux et de talents politiques. Son intempérance aggrave encore sa nervosité naturelle. Il se laisse exciter par son entourage, s'échappe devant ses collègues en sorties furibondes, puis tombe en des accès de découragement, se repent de ce qu'il a dit, s'excuse, verse des larmes, si bien qu'il passe pour à moitié fou (1). Aussi buveur que lui, Berlaymont s'endort sur la table pendant les séances et même à jeun on n'en peut tirer grand'chose, car son inintel-

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 220.

ligence n'est pas moins notoire que son avarice (1). Prennent part aussi aux séances, en attendant leur nomination définitive, un honnête homme tâtillon et médiocre, le baron de Rassenghien, un diplomate de second ordre, Assonleville, un juriste, le conseiller Sasbout, le vieux Mansfeld, que l'on a appelé de son gouvernement de Luxembourg, et enfin, seul représentant de l'Espagne dans l'assemblée, Geronimo de Roda, assesseur au Conseil des troubles et naguère confident de Requésens.

Ainsi recruté, le Conseil ne manquait pas seulement de prestige, il se trouvait encore soulever à la fois la méfiance du roi et celle du peuple. Sans doute Philippe II n'ignorait pas que ses membres étaient des catholiques sincères et fidèles à la dynastie. Mais il savait aussi qu'au fond du cœur la plupart d'entre eux réprouvaient sa politique. Dès le 10 mars, Rassenghien le suppliait de pacifier le pays, et cela par les moyens mêmes que les rebelles avaient proposés à la conférence de Bréda, c'est-à-dire en rappelant les troupes étrangères et en abandonnant aux États-Généraux la recherche d'un *modus vivendi* en matière religieuse. Et les lettres du Conseil laissaient bientôt apparaître les mêmes désirs d'autonomie et les mêmes exhortations à la tolérance.

Quelle apparence que Philippe s'accommodât de gens ainsi disposés? Dès le premier jour, son parti est pris. En attendant qu'il confie les provinces à un nouveau gouverneur, il laissera le Conseil d'État s'user dans l'impuissance. Il ne lui donnera aucune instruction, il ne répondra pas à ses lettres ou, s'il y répond, ce sera par la vague promesse de fournir bientôt les « vrais remèdes » et par la défense de réunir les États-Généraux. Plus se font pressantes les dépêches qu'il reçoit de Bruxelles, plus il affecte d'indifférence. Au milieu de circonstances si graves que le Conseil ne sait où donner de la tête, il le charge, le 14 mai, de lui envoyer des chanteurs pour sa chapelle! (2)

En revanche, il correspond avec Roda, à l'insu de ses

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VI, p. 97.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 139.



collègues. Celui-ci possède toute sa confiance et il la mérite par l'aversion qu'il porte, en bon Espagnol, aux institutions du pays et par la haine qu'il professe à l'endroit des hérétiques. Personne d'ailleurs n'ignore ses sentiments. Sauf Mansfeld, les conseillers belges le traitent en ennemi et en espion. En sa présence, ils se groupent dans un coin de la salle pour causer à voix basse et lui-même « s'approche d'une fenêtre pour les laisser plus libres (1). Mais que lui importe leur hostilité? Il connaît la pensée du roi. Il sait que jamais il n'accédera à leurs vœux, et il sait aussi qu'ils ne sont pas hommes à lui forcer la main. Le sentiment de l'obéissance l'emporte chez eux sur le mécontentement. Ils ont beau aspirer de toutes leurs forces au retour du gouvernement bourguignon, le loyalisme paralysera toujours leur volonté. Il suffit au roi de se taire pour qu'ils n'osent rien entreprendre.

C'est là justement ce qui les perd dans l'opinion publique. On ne leur pardonne pas de ne rien faire. On les accuse ou on les soupçonne de pactiser avec les Espagnols. Leur passé, d'ailleurs, les compromet. Mansfeld n'a-t-il pas jadis soutenu Marguerite de Parme contre les seigneurs? Viglius et Berlaymont ont-ils jamais osé résister au duc d'Albe? Arschot n'a-t-il point gardé le silence lors du supplice d'Egmont et de Hornes? Ainsi, la situation du Conseil d'État est aussi fausse que possible. Le roi, le sachant opposé à ses vues, lui interdit toute initiative; le peuple, constatant son inaction, se croit abandonné par lui. En vain les conseillers s'assemblent le matin et le soir et délibèrent avec angoisse; sans argent, sans prestige, que peuvent-ils espérer? Chaque jour qui passe augmente le désarroi. Car de nouvelles mutineries sont imminentes. Déjà, à la fin d'avril, les garnisons allemandes de Valenciennes, de Nivelles, de Termonde, de Bois-le-Duc n'obéissent plus à leurs officiers. On va droit à l'anarchie. L'impuissance des autorités constituées pousse la nation aux fureurs du désespoir. Dès le 1er avril, Roda déclare au roi que le pays ne se trouve plus en état de supporter la guerre

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 140.

et qu'il est sur le point de se soulever. Ce qu'il redoute le plus, « c'est qu'on mette à mort tous les Espagnols... A Bruxelles même, l'insolence des bourgeois en est venue au point que, de crainte de quelque malheur, on a dû faire partir pour le château d'Anvers le peu d'Espagnols de Julian Romero qui étaient restés dans la ville » (1). Partout le peuple s'arme et le Conseil d'État n'ose l'en empêcher « pour qu'ils ne pensent pas que nous les vouldrions exposer en proye aux soldars » (2).

Cependant les États de Brabant profitent de l'exaspération générale pour reprendre leur rôle traditionnel de défenseurs des libertés du pays. Le moment leur paraît venu de remettre en vigueur la Joyeuse-Entrée. La remontrance qu'ils envoient à Madrid, le 17 avril, s'exprime avec une énergie inattendue. Ele exige le départ des étrangers « pour n'apporter avecq eulx que nouvellitez, chose merveilleusement pernicieuse et dommagiable, ce que pareillement tesmoignent tous philosophes et historiens, et démonstrent de fait les misérables exemples advenus en ces Pays-Bas. » Elle demande l'envoi d'un prince royal dans les provinces « pour recouvrer l'affection, dévotion et correspondance des estatz et subjectz... en quoy consiste l'authorité et force d'ung prince, conservation, maintènement et prospérité de ses pays ». Elle réclame hautement, enfin, la convocation des États-Généraux pour rétablir la paix et restaurer les anciens droits et privilèges « selon l'obligation qu'ils ont fait à Votre Majesté et Votre Majesté à eux » (3).

Ainsi, les États s'enhardissent jusqu'à rappeler au roi les serments qu'il a prêtés. Ils ne supplient plus : ils protestent au nom du droit. Ils invoquent les historiens et les philosophes à l'appui de la tradition nationale. Ils ne gardent plus de ménagements. C'est une réforme radicale qu'ils demandent. De toutes les nouveautés introduites dans le pays, ils n'en respectent aucune. Ils vont jusqu'à rouvrir la querelle des nou-

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t, IV, p. 25.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 77.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 87 et suiv.

veaux évêchés. Les prélats brabançons protestent contre l'incorporation des abbayes d'Afflighem, de Saint-Bernard et de Tongerloo aux diocèses de Malines, d'Anvers et de Bois-le-Duc. Comme toujours dans les moments de crise, les intérêts privés s'allient aux rancunes populaires et se confondent avec elles en un même mouvement de protestation.

L'exemple des États de Brabant encourage ceux des autres provinces. En Hainaut d'abord, puis en Flandre et en Gueldre, ils exigent aussi la réunion des États-Généraux. Le malheureux Conseil d'État, assailli de leurs plaintes, supplie le roi de céder. Il le conjure de lui faire au moins connaître ses ordres « car, pour avoir les mains liées à faulte de povoir, nous ne povons rien » (1). Viglius, don Diego de Çuniga, Roda lui-même insistent pour obtenir un mot de réponse. Leurs lettres s'engloutissent vainement dans le mystère du cabinet de l'Eşcurial.

Pourtant, Philippe lui aussi vit dans la fièvre. L'échec de ses deux gouverneurs l'a enfin convaincu de la nécessité d'envoyer un prince du sang aux Pays-Bas. Son choix s'est porté sur son frère naturel, don Juan d'Autriche, le vainqueur de Lépante. Il lui a écrit dès le 8 avril, le suppliant de se mettre en route sur-le-champ, et les termes inaccoutumés de sa lettre trahissent l'inquiétude qui l'assaille. « Je voudrais, lui dit-il, que le porteur de cette dépêche eût des ailes pour voler auprès de vous, et que vous en eussiez vous-même, afin d'être plus tôt là-bas » (2). Le même jour, il corrige de sa main la dépêche qu'Antonio Perez adresse au secrétaire de don Juan. Deux fois de suite il la remanie, y ajoutant de longs passages qui doivent « rendre un refus impossible ». Il s'adresse à son frère « comme gentilhomme et comme chrétien » ; il lui parle de ses devoirs envers Dieu qui lui donna la victoire de Lépante, et, faisant allusion sans doute aux amours du prince, il le supplie « d'examiner si, depuis lors, il n'a pas assez offensé Dieu pour avoir besoin de mériter son

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 152.
(2) *Ibid.*, t. IV, p. 39.

pardon par un sacrifice tel que celui-ci (1). Mais le roi doit connaître, comme son Conseil d'État de Bruxelles, le supplice de l'attente. Don Juan garde le silence et lorsqu'il écrit, c'est pour annoncer qu'au lieu de voler vers les Pays-Bas, il envoie à Madrid son confident Escovedo demander des instructions. Retard d'autant plus fatal qu'il oblige Philippe, buté comme toujours à ne laisser rien transpirer de ses projets, à persister dans son mutisme envers ses ministres de « par delà ». Il se borne à leur faire savoir le 23 juin que le gouverneur chargé d'apporter les « vrais remèdes » arrivera au mois d'août ou au mois de septembre. Il profite de l'occasion pour leur défendre une fois de plus d'assembler les États-Généraux et de négocier avec les rebelles. En attendant, qu'ils trouvent de l'argent afin d'éviter toute « émotion populaire ou militaire ».

Mais quand cette lettre parvint à Bruxelles, l'émotion y était à son comble. Ce que l'on redoutait depuis plusieurs mois était arrivé. Zierikzee avait fini par se rendre (29 juin 1576) et aussitôt les troupes avaient quitté leurs quartiers, et, ne songeant plus qu'à exiger leur solde, s'étaient dirigées vers les villes du sud. Arrivées devant Bruxelles, elles y avaient trouvé la bourgeoisie prête à se défendre, s'étaient détournées vers Alost, s'en étaient emparées par surprise le 25 juillet et en avaient fait leur place d'armes.

Cette fois, c'en était trop. Il ne suffisait donc pas que la lutte contre les rebelles eût anéanti le commerce, privé d'ouvrage les masses ouvrières, augmenté le prix de tous les objets de consommation ; il fallait encore que l'armée royale se tournât contre les provinces fidèles et prétendît leur faire payer de force les frais d'une guerre qu'elles abhorraient! La haine que les Espagnols soulèvent contre eux comme par plaisir depuis tant d'années, s'épanche irrésistible. Toutes les classes sociales s'unissent pour la résistance. A Bruxelles, l'émeute gronde dans les rues. La bourgeoisie et le peuple courent aux armes. Les gens des « nations » ne veulent plus que l'on appelle les Espagnols « soldats de Sa Majesté », car « ce serait faire de

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 41 et suiv.

celle-ci le chef d'une bande de brigands » (1). On menace de mort Julian Romero, et, pour le soustraire à la fureur de la foule, il faut l'enfermer dans le palais, ainsi que Vargas et Roda. La maison de Roda est pillée, un de ses domestiques massacré à coups d'arquebuse et de couteau et son cadavre traîné sur le pavé. L'exaspération est si générale et si contagieuse que des prédicateurs vont jusqu'à déclarer que l'on peut, sans scrupule de conscience, tuer les Espagnols (2). Et le Conseil d'État, qui n'a rien pu empêcher, n'est guère moins odieux que ceux-ci. On l'accuse ouvertement de conspirer contre la nation. Ses membres craignent pour leur vie. La foule envahit l'hôtel de Berlaymont et en enlève 150 arquebuses. Arschot est injurié dans les rues. On arrache à Mansfeld les clefs des portes de la ville.

Ainsi la seule autorité qui représente encore le roi est à vau-l'eau. « Le Conseil, écrit Vargas, n'a pas plus de pouvoir à Bruxelles qu'il n'en aurait à Flessingue » (3). En fait, il se laisse conduire par les États de Brabant, qui, s'appuyant sur le peuple en armes, lui imposent ses décisions. Le 27 juillet, il est obligé de promulguer un placard contre les mutins d'Alost, les déclare rebelles et ennemis du roi, permet de leur courir sus et menace de mort qui leur prêterait faveur ou assistance. Le 7 août, il autorise les États de Brabant à lever pour résister aux gens de guerre quatre à six cents chevaux et deux à trois mille hommes de pied de troupes nationales, de sorte qu'au nom du roi, il approuve en somme la guerre civile contre les soldats du roi. Car c'est bien à la guerre civile qu'on se trouve acculé. Au milieu du soulèvement général qui de Bruxelles gagne tout le pays, Sancho d'Avila, rejoint par Vargas et Julian Romero, rassemble des forces à Anvers et organise une sorte de gouvernement provisoire. Il menace de marcher sur Bruxelles pour y délivrer le Conseil d'État. Mais cette attitude ne fait que porter la résolution et la fureur du peuple aux dernières limites. Malgré la cessation complète du travail, tout le

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 438 (Bruxelles, 1845).
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 352.
(3) *Ibid.*, t. IV, p. 315.

monde s'endette pour acheter des armes : les cultivateurs, afin de s'en procurer, vendent jusqu'à leurs vaches (1).

Pour organiser cette anarchie, pour coordonner les efforts, pour leur assigner un but précis, bref pour transformer en une opposition politique consciente l'insurrection spontanée qui surgissait partout, il fallait un chef, et il n'était pas loin.

La mutinerie des troupes espagnoles, après la prise de Zierikzee, avait été pour le prince d'Orange, un coup de fortune. Elle lui permettait de respirer au moment même où ses affaires prenaient une tournure inquiétante. Ni la France, en effet, ni l'Angleterre ne répondaient à ses appels et ne lui fournissaient les secours indispensables à la continuation de la guerre. Craignant de le voir céder aux Français la Hollande et la Zélande, Élisabeth, pour écarter ce péril, lui offrait de négocier avec Madrid une paix qu'elle savait bien d'ailleurs ne pouvoir aboutir. Quant à Henri III, il s'avançait, puis se reprenait, et finalement n'osait rompre en visière à l'Espagne. D'autre part, à mesure qu'elle se prolongeait sans résultats décisifs, la résistance des provinces rebelles faiblissait peu à peu. L'enthousiasme des premiers jours avait disparu. Si les calvinistes restaient décidés à tout, les indifférents se dégoûtaient de la guerre et les catholiques opprimés, privés de l'exercice de leur culte, exaspérés de la dispersion de leurs prêtres et de la confiscation de leurs églises, ne cachaient point leur désir d'une réconciliation avec Philippe II. Les événements qui venaient d'éclater ne pouvaient donc arriver plus à propos. Non seulement ils absorbaient l'effort des troupes royales, mais ils fournissaient encore au prince l'occasion longuement attendue de rallier à sa cause, jusque-là confinée dans le nord, l'ensemble des Pays-Bas.

A vrai dire, la Hollande et la Zélande depuis trop longtemps abandonnées à elles-mêmes, et où les calvinistes dominent, ne s'intéressent pas au sort de leurs compatriotes demeurés fidèles au roi et à l'Église. Le gouvernement spécial qu'elles se sont donné, le développement croissant de leur marine et de leur

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 333.



commerce, grâce à la fermeture de l'Escaut, ont fait d'elles, dans toute la force du terme, un État dans l'État. Au point de vue confessionnel comme au point de vue économique, elles vivent de leur vie propre. Bien plus! elles s'opposent aux autres territoires. Flessingue et Middelbourg détournent vers elles le commerce d'Anvers; les capitalistes et les artisans affluent dans leurs murs. Comment espérer que les rebelles sacrifient volontairement une situation si avantageuse, rouvrent les embouchures des fleuves et laissent échapper de leurs frontières la prospérité qui s'y accumule?

Mais le particularisme qui inspire leur conduite est tout à fait étranger à celle du prince d'Orange. Si complet qu'ait été depuis quatre ans son dévouement à la Hollande et à la Zélande, il voit plus haut qu'elles et plus loin. Le moment lui paraît venu d'unir en un même mouvement, en un même faisceau l'ensemble des dix-sept provinces, et c'est au nom de la « commune patrie » qu'il agira désormais.

Pour l'aider dans cette tâche, il dispose d'un personnel excellent. Les réfugiés belges et les Huguenots français qui l'entourent attendent impatiemment l'occasion de s'employer pour lui. Le désir de revoir le sol natal, de prendre une revanche sur l'Espagnol, de faire triompher leur idéal politique et leur idéal religieux les attache passionnément à son service. Leur cause se confond avec la sienne, et c'est de lui que dépend la réalisation de leurs espérances. Si différents qu'ils soient par leurs origines, leurs caractères, leurs ambitions ou leurs passions personnelles, les hommes qui se groupent dans l'entourage cosmopolite du prince se ressemblent en un point essentiel. Tous sont des adeptes convaincus des idées politiques nées aux environs de la Sainte-Barthélemy, au sein du calvinisme français (1). Comme Hotman, comme Bèze, ils condamnent l'absolutisme royal au nom des droits du peuple. Ils proclament hautement la légitimité de l'insurrection contre la tyrannie du prince, que cette tyrannie s'exerce dans le gouvernement ou qu'elle opprime les consciences.

(1) Pour ces doctrines, voy. A. Elkan, *Die Publizistik der Bartholomäus Nacht und Mornays Vindiciae contra tyrannos* (Heidelberg, 1905).



Et c'est en ce dernier point qu'apparaît le lien qui rattache les théories de ces « monarchomaques » à leur foi religieuse. Appartenant à une église persécutée, ils revendiquent, comme un droit naturel, le libre exercice de leur culte. Ils n'admettent pas que le souverain puisse imposer sa confession à ses sujets. Dès avant la publication des *Vindiciae contra tyrannos* (1579), ils en professent unanimement les principes. Et cela est d'autant moins étonnant que l'auteur de ce livre célèbre, Duplessis-Mornay, est en rapports constants avec eux. Pour eux comme pour lui, le prince ne peut exiger l'obéissance que si lui-même obéit à la loi de Dieu inscrite dans la Bible. Il peut tolérer l'erreur, mais il ne lui est pas permis d'opprimer la vraie foi, c'est-à-dire la foi protestante. La résistance est alors un devoir absolu. Elle l'est d'autant plus qui si Dieu élit le souverain, c'est le peuple qui lui donne son autorité. « Les princes sont créés et ordonnés pour leurs sujets et non les sujets pour les princes » (1). D'ailleurs, il n'appartient pas au peuple comme tel de se mettre en rébellion. Car le peuple est une hydre à plusieurs têtes, une *bellua innumerorum capitum*. Abandonné à lui-même, il irait droit à l'anarchie. Mais les magistrats auxquels il a délégué son pouvoir, les États et les Conseils qui le représentent, interviendront pour lui. Leur action se substitue à l'action populaire, et elle est seule légitime.

Tout ensemble libérale et aristocratique, cette théorie tend à placer partout, à la tête de l'État, un parlement.

Cela veut dire qu'appliquée aux Pays-Bas elle subordonnera la volonté du prince à celle des États-Généraux. Ceux-ci ont beau n'être qu'un congrès d'États provinciaux, leurs membres ont beau n'appartenir qu'aux trois ordres privilégiés de la nation, clergé, noblesse et bourgeoisie, elle les reconnaît comme l'organe du peuple et comme l'organe du peuple tout entier. Ce qu'ils représentent, d'après elle, ce n'est pas une pluralité de territoires indépendants : c'est la patrie commune constituée par le corps des dix-sept provinces. Son point de vue est tout à l'opposé du particularisme régional. De même que l'au-

(1) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 230.

torité royale s'étend à tous les sujets, de même celle des États-Généraux s'exerce sur tous les citoyens, indépendamment des groupes historiques entre lesquels ils se répartissent. Malgré la diversité des privilèges particuliers, la multiplicité des coutumes, la différence des idiomes, les Pays-Bas forment une unité politique et non un assemblage de principautés autonomes. Philippe le Bon ne les a-t-il pas élevés au rang d'État, et, en créant les États-Généraux qu'il a associés à son gouvernement, n'a-t-il pas mérité le titre de « père du peuple? » (1).

La théorie des novateurs apporte donc aux partisans des franchises nationales des arguments nouveaux. Grâce à elle, ils ne se contenteront plus de revendiquer leurs privilèges pour le simple motif qu'ils les possèdent et que le roi en a juré l'observation. Ils invoqueront encore en leur faveur une conception rationnelle de l'État et des motifs de droit naturel et de droit historique.

On commence à s'en apercevoir dès les conférences de Bréda. Déjà les idées nouvelles s'expriment clairement dans le beau discours de Junius en réponse aux propositions de paix des délégués de Requésens. On en trouve la trace dans le manifeste envoyé au roi par les États de Brabant en 1576. Mais c'est à partir du soulèvement provoqué par la mutinerie des Espagnols, qu'elles vont se répandre avec une vigueur croissante et former le programme du parti des « vrais patriotes », ou, ce qui revient au même, du parti orangiste. En face des catholiques qu'ils veulent rallier à leur cause, les patriotes auront bien soin d'ailleurs de dissimuler, au début, le côté confessionnel de la doctrine. Ils esquiveront la question religieuse : ils ne parleront qu'en politiques et, la haine contre les Espagnols aidant, ils se concilieront bientôt les esprits les plus cultivés et les plus hardis. En très peu de temps, ils se seront assuré quantité d'adhérents parmi la bourgeoisie lettrée,

(1) Je résume ici le discours de Junius à Champagney en 1574, dans P. Bor, *Nederlandsche Oorlogen*, t. VII, fol. 45 v° (Amsterdam, 1621). Voy. aussi le mémoire du prince d'Orange à Élisabeth en 1573. Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. III, p. 175. Cf. Ritter, *Deutsche Geschichte*, t. I, p. 489 (Stuttgart, 1889).



dans laquelle se recrutent les pensionnaires des villes, les fonctionnaires et le barreau. Et c'est ce qui explique la part de plus en plus considérable que les avocats vont prendre aux événements.

Dès le mois de juillet 1576, les hommes du prince d'Orange se mettent à l'œuvre. Le conseil d'État, les États de Brabant et les États de Flandre sont assaillis de lettres les exhortant à secouer le joug des Espagnols. Marnix surtout se dépense. Bruxellois d'origine, il a conservé beaucoup d'amis à Bruxelles et il se met aussitôt en rapport avec eux. Avec toute l'ardeur de son tempérament combattif, il prodigue les manifestes et les pamphlets. Dès le 28 juillet, il se réjouit du succès qu'il obtient et il redouble d'efforts.

Et comment la propagande orangiste n'arriverait-elle pas à ses fins, au milieu d'un peuple aigri contre son gouvernement et qui ne compte plus ses griefs? Aussi adroite qu'elle est active, elle évite de froisser non seulement les convictions des catholiques, mais aussi leur loyalisme, que Marnix appelle « le calus de la servitude chez des gens habitués à porter le joug » (1). A ceux qui se plaignent de l'oppression politique, elle montre le prince d'Orange comme le défenseur de la liberté ; à ceux qu'excède l'arrogance des Espagnols, elle le prône comme le champion de la patrie ; à ceux enfin, marchands, industriels et artisans, que ruine ou qu'affame l'arrêt des affaires, elle dépeint sous les couleurs les plus séduisantes la richesse dont regorgent, grâce à lui, la Hollande et la Zélande (2).

Pour toutes les classes sociales, pour tous les intérêts, pour toutes les convoitises, elle a des arguments appropriés. Il n'est point jusqu'aux prélats brabançons, furieux de l'incorporation des abbayes aux nouveaux évêchés, parmi lesquels elle ne recrute des adhérents, tel l'abbé de Sainte-Gertrude de Louvain, Jean van der Linden. Et pourquoi hésiterait-il? Orange cache

(1) *Œuvres de Philippe de Marnix. Correspondances et Mélanges*, p. 200, (Bruxelles, 1860).

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 358, et le *Mémoire* de Metsius, évêque de Bois-le-Duc, *Ibid.*, t. IV, p. 748.

si bien son jeu que beaucoup d'ecclésiastiques le croient catholique au fond du cœur, et cette opinion est généralement répandue dans le peuple (1).

Si misérable, si impuissant qu'il soit, le Conseil d'État reste pourtant réfractaire à l'influence orangiste qui, en dehors de lui, s'insinue et se répand de toutes parts. Incapable d'agir, il oppose du moins une résistance passive aux séductions et aux exhortations dont il est l'objet. Les grands seigneurs et les hauts fonctionnaires qui y siègent ressentent amèrement l'indifférence du roi à leur égard, mais ils auraient horreur de s'associer contre lui au chef des rebelles. L'honneur leur commande de rester fidèles au souverain qu'ils représentent. Au lieu de répondre aux lettres d'Orange, ils dévoilent ses menées à Philippe II.

Ne pouvant les gagner à leurs vues, les patriotes vont se débarrasser d'eux par un coup d'État. Un gentilhomme français, Théron, tout dévoué au prince d'Orange, s'abouche à Bruxelles avec ses partisans les plus audacieux. Il peut compter sur l'abbé de Sainte-Gertrude, sur le premier bourgmestre Henri de Bloyere, sur les avocats Liesvelt, van der Haeghen et van den Eynde, sur Guillaume de Hèze, le commandant de l'infanterie levée par les États de Brabant. Il n'y a rien à craindre du peuple puisqu'il exècre le Conseil d'État. Pour réussir, il suffit d'oser.

Le 4 septembre, en plein jour, un lieutenant de Hèze, Jacques de Glymes, à la tête de deux compagnies de soldats, pénètre dans le palais, met en arrestation Mansfeld, Berlaymont, Sasbout et Assonleville qu'il y trouve en séance, et les emmène à la prison du *Broodhuys*. En même temps des gardes sont placées aux portes des maisons d'Arschot et de Viglius, et l'on s'empare des trois conseillers les plus influents du Conseil privé : Fonck, Boisschot et Del Rio.

L'émotion fut extrême à la nouvelle de ce coup de force, et les États de Brabant s'empressèrent de décliner toute respon-

(1) Pontus Payen, *Mémoires*, t. II, p. 113 (Bruxelles, 1860). A Gand, d'après van Campene, le prince passe pour bon catholique.

sabilité. Mais, sauf quelques royalistes sans influence, personne ne protesta. Les auteurs du complot faisaient d'ailleurs répandre parmi la foule que les ministres arrêtés se proposaient de livrer la ville aux Espagnols. Il ne leur en fallut pas davantage pour se concilier l'opinion populaire.

Il est impossible de douter que le prince d'Orange n'ait organisé et dirigé de loin l'attentat du 4 septembre (1). La nomination de don Juan d'Autriche comme gouverneur étant maintenant connue de tout le monde, il lui importait de parer à ses conséquences en plaçant le pays dans une situation révolutionnaire. L'arrestation du Conseil d'État équivalait, en effet, à l'arrestation du roi lui-même. C'était un crime de lèse-majesté (2). Désormais, entre le souverain et ses sujets, le lien était rompu. La nation s'opposait brusquement à son prince héréditaire. Il n'y avait d'autre alternative que la guerre ou des négociations dans lesquelles les provinces traiteraient d'égal à égal avec Philippe II. En somme, l'outrage infligé à la couronne associait toutes les provinces à la rébellion de la Hollande et de la Zélande. A qui s'adresser en de telles circonstances, si ce n'est justement à l'homme qui, depuis tant d'années déjà, menait la résistance dans le nord? Tous ceux qui acceptaient le coup d'État suggéré par Orange, étaient fatalement obligés d'implorer son assistance. Il devenait l'arbitre du conflit qu'il avait déchaîné. Avec une lucidité merveilleuse il avait aperçu tous les résultats de son audacieuse initiative, et les choses se déroulèrent comme il l'avait prévu.

Tandis qu'à Anvers Roda lance un manifeste déclarant qu'il se charge du gouvernement jusqu'à la mise en liberté des membres du Conseil d'État, à Bruxelles les États de Brabant invitent, dès le 6 septembre, les États des autres provinces à s'unir à eux. Le Hainaut et la Flandre les approuvent aussitôt. Comme les Gantois après l'arrestation de Maximilien à Bruges en 1488 (3), les trois vieilles provinces bourguignonnes s'arro-

(1) M. Ritter, *Wilhelm von Oranien und die Genter Pacification. Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, t. III [1890], p. 28 et suiv.

(2) Metsius, *Mémoire*, p. 750.

(3) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.), p. 46.

gent donc, au mépris des prérogatives souvenaines, le droit de convoquer les États-Généraux. Toutefois, pour rendre l'illégalité moins flagrante et pour rassurer les esprits timorés, les chefs du mouvement délivrent Arschot, Viglius et Sasbout, et rétablissent ainsi un semblant de Conseil d'État.

II

Cependant les États de Flandre et de Hainaut sont venus siéger avec les États de Brabant et cette assemblée dicte ses ordres au Conseil d'État qui les exécute. Elle leur fait tout d'abord convoquer à Bruxelles les États d'Artois, de Lille-Douai et Orchies, de Valenciennes, de Malines, de Namur, de Tournai-Tournaisis, de Limbourg et pays d'Outre-Meuse (20 septembre), puis ceux de Hollande et de Zélande (25 septembre), puis enfin, ceux de Luxembourg, de Gueldre, de Frise, d'Overyssel, de Groningue et d'Utrecht. Ainsi les États-Généraux qui vont se réunir représenteront réellement, comme en 1555, toutes les provinces du pays. Ils constitueront le grand congrès des Pays-Bas. On n'y trouvera point seulement les représentants des provinces qui d'ancienneté étaient invitées à voter les aides. On y verra siéger, à côté d'elles, celles qui, plus récemment annexées à l'État bourguignon, n'y paraissaient que dans les circonstances extraordinaires (1). C'est qu'en réalité, ce n'est pas d'impôt qu'il s'agit. L'assemblée qui s'ouvre en 1576, doit être aussi solennelle que celle qui a assisté vingt et un ans plus tôt à l'abdication de Charles-Quint. Comme elle, en effet, elle doit coopérer à un événement capital, plus capital même que celui de 1555, car il ne s'agit plus ici d'un changement de prince, mais d'un changement de constitution. Le moment est venu de réaliser les revendications auxquelles le roi s'oppose depuis si longtemps. Les États-Généraux se substituent au souverain. Ils appliquent les principes des monarchomaques, et c'est au nom de la nation qu'ils

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.), p. 197.

vont se charger de la pacification du pays, de l'expulsion des Espagnols et du rétablissement des privilèges.

Ils y sont si résolus qu'ils s'empressent de justifier leur conduite devant l'Europe. Dès le 12 octobre, ils envoient un ambassadeur annoncer au roi de France « le grand et souverain changement ces jours passez advenus aux Pays-Bas » (1). Ils en députent d'autres à l'empereur, à la reine d'Angleterre, à l'évêque et à la ville de Liége. Le 17 seulement, et quand il est impossible de revenir sur le fait accompli, ils s'adressent à Philippe II. Leur lettre est tout à la fois une apologie de leur conduite et un acte d'accusation. Ils rappellent au roi tout ce qu'ils ont souffert depuis l'arrivée du duc d'Albe, sans que jamais la moindre satisfaction ait été accordée à leurs plaintes. La tyrannie qu'on leur a imposée n'est pas seulement cause de la ruine des provinces; c'est elle encore qui a poussé la Hollande et la Zélande à la révolte et y a fait triompher l'hérésie. Il est temps de mettre fin à tous ces maux, et, d'un « unanime consentement », ils se sont décidés à entreprendre eux-mêmes la pacification du pays. Ils protestent devant Dieu qu'ils persévéreront « jusqu'à la mort » dans la religion catholique. Ils affirment qu'ils continueront à voir dans le roi « leur souverain seigneur et prince naturel », et ils feignent de croire qu'il eût soulagé leur misère si on ne la lui avait cachée, et qu'il approuvera leurs résolutions. Mais il faut qu'il « fasse retirer les soldatz espaignolz de ces païs, veu qu'aultrement n'y a moyen de parvenir à la pacification et repos public » (2).

Ainsi, leur obéissance au souverain dépend de la capitulation de celui-ci devant leurs exigences. Ils ne cessent point de se considérer comme ses sujets, mais ils lui font entendre qu'il doit désarmer et les laisser décider de la question que, ni comme monarque, ni comme catholique, il ne peut leur abandonner, c'est-à-dire de la réconciliation de la Hollande et de la

(1) Gachard. *Actes des États généraux*, t. I, p. 20.

(2) Gachard, *La Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 146. Une seconde lettre conçue en termes beaucoup plus énergiques et vraiment insultants (*Ibid.*, p. 151) ne peut être, à mon avis, qu'un projet qui ne fut pas envoyé au roi. Elle ne porte d'ailleurs aucune date.



Zélande. Ils savent bien d'ailleurs que Philippe ne rappellera pas ses troupes et qu'il approuve les mesures prises par Roda.

Aussi se hâtent-ils de rassembler une armée qui puisse s'opposer à l'armée royale (1). Jetés dans la voie révolutionnaire par le coup d'État du 4 septembre, ils sont obligés de s'y avancer plus avant. A mesure qu'ils accentuent leur attitude et se montrent plus décidés à défendre la nation contre l'étranger, le nombre de leurs partisans va croissant. Quantité de membres de la haute noblesse se déclarent pour eux. Le fils du comte d'Egmont, Philippe, accourt à Bruxelles, au milieu de l'allégresse générale, et accepte une charge de colonel. Dès le commencement d'octobre, l'armée des États est organisée et ses chefs sont les plus grands seigneurs du pays. Le duc d'Arschot, que l'on arrêtait comme suspect quelques semaines auparavant, y exerce les fonctions de capitaine-général. Sous lui, le comte de Lalaing est lieutenant-général, le marquis d'Havré, général de cavalerie, et monsieur de Gongnies, maréchal de camp. A Anvers, le gouverneur de la ville, Champagney, se tourne décidément contre Sancho d'Avila. En Flandre, le comte du Rœulx, gouverneur de la province, appelle à lui les troupes wallonnes des villes frontières, lève seize nouvelles compagnies de soldats et, dès le 16 septembre, investit le « château des Espagnols ». A Utrecht et à Valenciennes, on assiège également les citadelles ; Maestricht expulse sa garnison. Bref, partout on prend l'offensive contre l'armée du roi, désemparée et affaiblie par la neutralité qu'observent les régiments allemands et surtout par la défection générale des régiments wallons qui passent, avec leurs officiers, au parti de la Révolution. Du nord, où il n'y a plus rien à craindre, le prince d'Orange envoie des renforts aux assiégeants du château de Gand; sa flotte remonte l'Escaut et vient croiser devant Anvers.

Assaillis de toutes parts, les Espagnols ne peuvent donc compter que sur eux-mêmes. Mais le péril a rétabli la discipline parmi ces vieux soldats. Pas un d'entre eux ne parle de

(1) N. Japikse, *Resolutiën der Staten-Generaal van 1576 tot 1609*, t. I, p. 82 et suiv. (La Haye, 1915).

se rendre. Leurs corps éparpillés à travers le pays marchent tous vers Anvers et se rassemblent dans la citadelle sous le commandement de Sancho d'Avila.

Les troupes des États résolurent de les y bloquer. Elles les croyaient découragés : ils étaient, au contraire, altérés de vengeance et prêts à la bataille. Pour les exciter encore, Roda leur avait promis de faire payer par la ville, dès qu'ils s'en seraient emparés, l'arriéré de leur solde. Le dimanche 4 novembre, en plein midi, décidés à tout et sûrs d'avance de la victoire, ils sortent de leur réduit par trois côtés à la fois. Tout plie devant leur élan. Les soldats des États, surpris par la soudaineté du choc, lâchent pied, jettent leurs armes, se précipitent dans les fossés, les franchissent à la nage ou s'y engloutissent. Autour de l'hôtel de ville, où la résistance tient bon, le feu est mis aux maisons et dévore bientôt le plus beau quartier de la cité. Et au milieu de la fumée de l'incendie, la soldatesque, ivre de son triomphe, se rue au massacre et au pillage. Plus de 7000 hommes, combattants ou bourgeois, sont mis à mort. On force les entrepôts, les magasins, les habitations privées, les prisons elles-mêmes. La rapine se monte à deux millions d'argent sans compter les joyaux, les meubles, les marchandises que trois semaines plus tard les troupes étaient encore occupées à empiler sur des chariots.

Cette « furie espagnole » que Roda célébrait, quatre jours plus tard, comme une brillante victoire (1), eut pour résultat de hâter la pacification dont les délégués des États-Généraux traitaient à Gand, depuis le 19 octobre, avec ceux de Hollande et de Zélande. Dès le premier jour, les débats avaient été conduits par les représentants du prince d'Orange. Ils avaient fait admettre comme base des pourparlers leurs propositions de Bréda. Sur le départ des Espagnols, le rétablissement des vieilles coutumes, la conclusion d'une paix durable, tout le monde se trouvait d'accord. Dès le 28 octobre, les commissaires des États-Généraux avaient même pris l'engagement de ne point reconnaître l'autorité de don Juan d'Autriche, dont on

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 19.

savait l'arrivée imminente, tant qu'il n'aurait point juré « tous les poincts et articles de la pacification » (1).

En des circonstances moins tragiques, la question religieuse eût soulevé sans doute d'inextricables difficultés. Les calvinistes qui parlaient au nom des provinces du nord exigeaient, en effet, avant de conclure, l'exercice exclusif du culte protestant dans toute l'étendue de celles-ci. Ils étaient arrivés dans la ville accompagnés de quantité de réfugiés portant des bannières sur lesquelles se lisaient les mots : *pro fide et patria*.

Pour eux, au rebours des députés catholiques du midi, que la cause nationale intéressait exclusivement, le maintien de leur foi primait tout le reste. Ils ne voulurent même point admettre que le catholicisme fût rétabli en Hollande et en Zélande, et « encore que plusieurs le trouvoient assez dur », il fallut passer outre à leurs exigences et se contenter de l'espoir que « de brief le tout sera redressé » (2). Personne n'osa prendre la responsabilité de retarder la conclusion de l'accord. De la salle où ils délibéraient, les négociateurs n'entendaient-ils pas le canon tonner contre le château des Espagnols (3)? Dès le 31 octobre, ils avaient consenti à toutes les propositions de Marnix et de ses collègues. Deux gentilshommes couraient aussitôt à Bruxelles « à cheval desbridé » en porter le texte aux États-Généraux assemblés en permanence à l'hôtel de ville. Quelques catholiques y protestèrent vainement contre les concessions faites aux réformés. Leurs voix furent couvertes par les cris du peuple qui, massé sur la grand'place, terrorisait l'assemblée et menaçait « de massacrer les opposants » (4). La nouvelle des événements d'Anvers, en provoquant un universel sursaut de fureur contre les Espagnols, brusqua le dénouement. Dès le 5 novembre, le Conseil d'État approuvait la pacification. Trois jours après, elle était solen-

(1) *Bullet. de la Commission royale d'Histoire*, 4e série, t. III [1876], p. 102.

(2) *Ibid.*, p. 121.

(3) On appelait ainsi la forteresse construite par Charles-Quint après la révolte de Gand en 1546, pour maintenir la ville dans l'obéissance.

(4) Metsius, *Mémoire*, pp. 769, 770.

nellement proclamée à la bretèque de l'hôtel de ville de Gand (1).

Elle stipulait une ferme et inviolable « paix, accord et amitié » entre les contractants, qui s'engageaient à employer « corps et biens » pour s'assister les uns les autres et « signament pour expulser les soldats espagnols et autres étrangers et forains s'estant efforcés d'appliquer à eulx les richesses du pays et au surplus renger et tenir la commune en perpétuelle servitude». Cela fait, les États-Généraux, convoqués en assemblée plénière, mettront ordre aux affaires du pays et s'occuperont spécialement de régler l'exercice de la religion en Hollande et en Zélande. Il est entendu que ces provinces ne pourront rien entreprendre contre le catholicisme en dehors de leurs frontières, ni y « scandaliser personne de faict ni de paroles à paine d'estre punis comme perturbateurs du repos publicq ». Jusqu'à l'avis des États-Généraux, et afin « que personne ne soit légièrement exposé à quelque reprinse, capture ou danger », les placards sur l'hérésie et les ordonnances criminelles du duc d'Albe sont suspendus. La situation du prince d'Orange comme gouverneur de Hollande et de Zélande demeure intacte, et ces deux territoires continuent à former une communauté politique spéciale se régissant elle-même. Tous les prisonniers sont élargis, tous les condamnés politiques rentrent dans leurs biens « en tel estat que lesdits biens sont présentement », et tous les actes relatifs aux confiscations prononcées depuis 1566 sont « cassez, révoquez, extaints, annulez et royez ès registres ». Quant aux immeubles vendus et aliénés, une commission sera chargée d'en indemniser les anciens propriétaires. Exception est faite toutefois pour les biens ecclésiastiques situés en Hollande et en Zélande, dont les ex-possesseurs n'auront droit qu'à une pension alimentaire, « le tout par provision et jusques à ce que sur leurs ultérieures prétentions soit ordonné par les États-Généraux ». C'est encore à leur « discrétion et détermination » que l'on s'en remet pour établir le cours des monnaies de façon que les deux provinces du nord, où il a fallu pendant la guerre hausser la valeur de toutes les espèces, n'aient point

(1) *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 536.

à en souffrir ; et c'est eux enfin qui examineront s'il convient que « la généralité de tous les Pays-Bas » prenne à sa charge les dettes contractées par le prince d'Orange lors de ses campagnes de 1560 et de 1572.

Tels sont les points principaux du traité célèbre que l'on désigna depuis lors sous le nom de Pacification de Gand. Ils trahissent tout à la fois la hâte et l'embarras des négociateurs. En réalité, ils ne constituent qu'un arrangement provisoire, qu'un expédient permettant de conclure une paix unanimement désirée et de délivrer le pays du joug étranger. Le programme des vieilles revendications nationales s'y exprime sans réserves, ainsi que la volonté bien arrêtée de les faire triompher par la force. A ce point de vue, la Pacification se rattache au grand privilège extorqué à Marie de Bourgogne en 1477 (1) et ses défenseurs ne manqueront pas d'invoquer plus tard cette analogie. Dans un cas comme dans l'autre, en effet, le pays s'oppose au souverain et lui dicte ses conditions.

La seule différence, mais elle est essentielle, c'est que le privilège de 1477 détruit l'État au profit des autonomies provinciales, tandis qu'en 1576 on cherche visiblement à tout subordonner au bien de la « commune patrie ». A vrai dire, on n'y réussit pas entièrement. Il a fallu reconnaître à la Hollande et à la Zélande une situation exceptionnelle. Elles occupent une place à part dans la « généralité », puisqu'elles conservent leur gouvernement spécial et un système monétaire indépendant. Mais surtout, et c'est ici le point faible de la Pacification, elles rendent impossible une solution définitive de la question religieuse. En somme, on a dû se contenter d'une cote mal taillée, d'une transaction provisoire qui ne satisfait ni les catholiques ni les calvinistes. Les premiers ne souffrent qu'à contre-cœur la domination exclusive du culte réformé dans les provinces du nord ; les seconds regardent comme intolérable de ne pouvoir professer publiquement leur foi en dehors de leurs frontières. Évidemment, le conflit religieux qui depuis dix ans pèse sur la vie nationale subsiste dans toute sa

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édition), p. 9.

gravité après la Pacification comme avant elle. Au lieu de le résoudre, on s'est borné à remettre l'angoissant problème à la discrétion des États-Généraux.

Mais les deux partis comptent bien, le moment venu, y faire triompher leurs désirs. L'un et l'autre persistent dans leur intransigeance. Leur haine commune des Espagnols et leurs communes aspirations vers un régime politique national les ont rapprochés momentanément. Il n'empêche qu'envisagé au point de vue confessionnel, le traité de Gand n'est pas du tout une paix, mais tout au plus une trêve de religion. Le prince d'Orange ne l'a bien certainement accepté que faute de mieux. Toutes ses idées et toute sa conduite attestent qu'il eût voulu une tolérance réciproque et non un simple *modus vivendi* entre deux exclusivismes également étroits. Mais il savait ses préférences personnelles irréalisables : il se contenta du possible. Il y trouvait d'ailleurs assez de motifs de se réjouir. En fait, la Pacification ralliait tous les Pays-Bas à sa cause. Ce n'était plus seulement deux provinces, c'était la « généralité » tout entière qui prenait son parti contre le roi. Il arrivait au but qu'il visait depuis si longtemps. Il devenait le chef de l'opposition nationale, le champion, en face de l'Espagne, de la « commune patrie ». Jusque-là simple *stadhouder* révolutionnaire de la Hollande et de la Zélande, sa situation équivalait maintenant à celle d'un véritable gouverneur révolutionnaire des dix-sept provinces. Et en même temps sa popularité devenait formidable. Les pauvres gens qui voyaient dans le traité de Gand la fin de leurs misères saluaient avec enthousiasme le prince qui l'avait fait conclure. Plus ils avaient souffert, plus ils l'acclamaient comme un sauveur. Grâce à eux, il allait pouvoir tenir tête à don Juan d'Autriche.

CHAPITRE IV

DON JUAN

I

Le 3 novembre 1576, dans la soirée, deux cavaliers couverts de poussière arrivaient à Luxembourg. Le premier était un seigneur espagnol, Octavio Gonzaga; sous la livrée de l'autre, vêtu en domestique, se déguisait le nouveau gouverneur des Pays-Bas qui, à travers la France, arrivait de Madrid à franc étrier.

Don Juan d'Autriche était le fruit du caprice de Charles-Quint, vieillissant et morose, pour une belle fille, Barbara Blomberg, remarquée en 1546 à Ratisbonne, pendant la diète (1). Il naquit après le départ de l'empereur, le 24 février 1547. Depuis lors, si Charles ne s'était plus soucié de la mère, il veilla de loin sur ce dernier fils. Il l'avait confié tout d'abord à son fidèle valet de chambre, Adrien Dubois, qui se fit passer pour le père de l'enfant. Puis en 1550, il lui ordonna de le remettre à un violoniste de la chapelle impériale, Francisco Massi. Celui-ci l'emporta en Espagne et le garda dans sa maison jusqu'au jour où Juan fut placé, à l'âge de sept ans, sous la direction d'une dame renommée pour sa vertu, dona

(1) P. Herre, *Barbara Blomberg, die Geliebte Kaiser Karls V und Mutter Don Juans de Austria*, p. 22 et suiv. (Leipzig, 1909).

Magdalena de Ulloa, qui, bien que le prenant pour un bâtard de son mari, l'entoura d'une sollicitude maternelle. Le mystère ne se dissipa qu'après l'ouverture du testament de l'empereur. Philippe II fit alors venir son frère à la cour, où il fut élevé avec don Carlos et Alexandre Farnèse.

Il n'avait que vingt-quatre ans lorsque la victoire de Lépante l'illustra d'un éclat qui devait rester attaché à son nom à travers les siècles. Ce jeune héros blond, avec des yeux bleus, aussi brave qu'élégant, célèbre pour ses aventures amoureuses, séduisant par ses manières et l'heureuse souplesse de son intelligence, eût été le plus aimable des princes si l'on n'eût redouté l'ambition effrénée dont il était dévoré. Philippe II ne ménageait pas ses soupçons coutumiers à un frère si brillant et si avide de gloire. Déjà en 1574, il avait repoussé les propositions de Requésens et de Hopperus qui lui conseillaient de l'envoyer dans les Pays-Bas. Il fallut toute la gravité des événements de 1576 pour qu'il se résignât à changer d'avis. Il savait bien qu'un don Juan n'accepterait pas de n'être que l'exécuteur de ses volontés. Mais la nécessité vainquit sa répugnance. Les ministres ne lui disaient-ils pas d'ailleurs que la présence d'un prince du sang au milieu de ses sujets du nord apaiserait le mécontentement?

Il put constater bientôt que ses hésitations étaient justifiées. Au lieu de partir sur-le-champ pour les provinces, don Juan posa des conditions. Il n'entendait point s'user dans une guerre obscure contre un peuple de bourgeois et de marchands. Il aspirait à une couronne, et, s'il consentait à aller dans les Pays-Bas, c'était, la révolte domptée, pour tourner ses armes contre l'Angleterre, détrôner Élisabeth et épouser Marie Stuart (1). Malgré les ordres du roi, il ne se mit point en route avant d'être venu lui-même à Madrid et d'avoir obtenu satisfaction. Philippe lui promit tout ce qu'il voulut. Plus le temps pressait, plus les nouvelles des provinces révélaient le péril croissant des affaires. et plus il s'abandonnait à l'espoir que don Juan seul, le héros de sa maison, pouvait empêcher une

(1) Il avait été question de ce mariage en 1569 déjà.

catastrophe. Dans des instructions minutieusement élaborées, il lui trace un plan de conduite et lui explique longuement en quoi consistent les « vrais remèdes » qu'il aura à appliquer. Il s'efforce de tout prévoir et retouche sans cesse son œuvre. Son frère est déjà en chemin, qu'il lance derrière lui, anxieusement, des dépêches pleines de recommandations supplémentaires...

Reconnaissant enfin l'éclatant échec de sa politique, il se résigne aux concessions indispensables. A condition de maintenir intacte la religion catholique et de sauvegarder l'obéissance « autant qu'il sera possible » (1), il capitule sur tout le reste. Il consent à supprimer toutes les nouveautés introduites dépuis l'arrivée du duc d'Albe, à rétablir le gouvernement dans l'état où il se trouvait sous Charles-Quint, à laisser l'administration aux indigènes, à rappeler même ses troupes s'il le faut. Et comme toujours, mêlant le détail à l'essentiel, il recommande à son frère d'avoir bien soin, pour se concilier les gens du pays, de parler français, de remplacer son titre espagnol de Don par celui de Messire, et enfin de ne pas prendre ses maîtresses dans les familles principales ! (2)

Bref, ce qu'il attend du vainqueur de Lépante, c'est une mission d'ange de la paix, une attitude modeste et conciliante, presque un rôle de souffre-douleur. Il ne songe pas que, dès le premier jour, l'orgueil et l'ambition de don Juan l'empêcheront d'obéir. Dans les circonstances présentes le choix d'un tel homme était aussi mauvais que possible et Granvelle l'avait vainement déconseillé. Il ne fallait même pas compter que la gloire militaire du nouveau gouverneur en imposerait à une nation de sens rassis et pratique. Si le sang de Charles-Quint coulait dans ses veines, on n'ignorait pas qu'il était bâtard. Sa mère vivait précisément à Bruxelles et attirait sur elle l'attention par une conduite bruyamment scandaleuse, par le nombre et l'espèce de ses amants.

Tandis que don Juan traversait la France à bride abattue,

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV. p. 426.
(2) *Ibid.*, pp. 44, 346, 427.



les négociateurs de la Pacification se hâtaient d'achever leur œuvre avant son arrivée. L'accord était complet entre eux lorsqu'il parvint à Luxembourg. Désormais, pour se faire accepter par le pays, il se trouvait devant l'alternative ou de ratifier le traité de Gand ou de recourir aux armes et de s'imposer par la force. Dans un cas comme dans l'autre, il s'écartait des instructions du roi, puisqu'il lui était recommandé tout ensemble de ne pas tolérer l'hérésie et d'éviter la guerre. Sa situation était donc singulièrement difficile. Elle l'était d'autant plus que l'armée nationale continuait les hostilités contre les troupes espagnoles. Enfin le prince d'Orange et ses émissaires exhortaient les États-Généraux à se méfier du gouverneur. Ils suppliaient leur « sainte assemblée » de se rappeler « que ce que vous traictez et négociez maintenant n'est poinct un faict particulier vostre, mais qu'il y a une infinité de nobles, bons bourgeoys et peuple quy, ne pouvant tous y estre présens, vous ont choisy et remys leurs vyes entre voz mains, sur la confidence qu'ils ont en vous que irez en toutte intégrité pour maintenir la liberté de vostre commune patrie, et les garantir (comme gardes et protecteurs d'icelle que vous estes) de toute l'oppression et tyrannye plus que barbare jusques à présent endurée et soufferte » (1).

Don Juan s'était mis tout de suite à la besogne. Dès le lendemain de son arrivée, il adressait au Conseil d'État, la seule autorité qu'il tînt pour légitime, une lettre autographe et débordant de sentiments de conciliation (2). Il s'excusait d'employer l'espagnol, mais, s'il parlait le français, disait-il, il ne savait pas encore l'écrire, et il n'avait pas voulu perdre un temps précieux à se procurer un secrétaire. Il réclamait le concours des membres du Conseil, leur affirmait qu'il était prêt à « leur complaire en toutes leurs demandes et prétentions qui soient justes, son principal désir étant même de soutenir celles-ci ». Il demandait donc qu'on lui envoyât le plus tôt possible des délégués et qu'on déposât les armes, s'engageant à ordonner

(1) Gachard, *Analectes belgiques*, p. 304.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 460.

de son côté aux gens de guerre espagnols d'arrêter leurs mouvements.

La réponse qu'il reçut deux jours plus tard dissipa ses illusions, s'il en avait. Elle lui montrait, en effet, que le Conseil d'État se solidarisait avec les États-Généraux, puisqu'il envoyait de concert avec eux le seigneur d'Yssche pour le congratuler. Mais surtout, elle lui faisait nettement entendre qu'avant le départ des Espagnols, il ne fallait espérer ni le licenciement de l'armée nationale, ni même la conclusion d'un accord. C'était lui proposer, en somme, de renvoyer ses forces tandis que le pays conserverait les siennes. Il le comprit sans peine et le ressentit comme une injure. Le 7 novembre il se plaignait « de la froideur et du peu d'égards qu'on lui montrait » (1). Il s'indignait de ne pas voir la haute noblesse lui apporter ses hommages. Dès le 17, il avertit le roi qu'il faudra en venir à une rupture et lui demande des hommes et de l'argent!

Ce qui l'exaspère surtout c'est d'apprendre que l'armée des États ne cesse de harceler les troupes espagnoles, auxquelles il a ordonné de s'abstenir de toute agression. Mais ses remontrances provoquent invariablement la même réplique : point d'entente avant la retraite des étrangers. Aussi, tout en continuant à négocier, la rage dans le cœur, se met-il secrètement en rapport avec Roda. Il peut d'autant moins abandonner les soldats du roi, qu'il s'attend à devoir sous peu recourir à leurs services et il se concerte avec leurs chefs sur les mesures à prendre. L'interception de lettres qu'il leur adresse achève, à la fin de novembre, de lui aliéner les esprits. Le Conseil d'État lui-même perd toute retenue. Il lui signifie insolemment « qu'ilz ne sont si enfans ny si simples par deça qu'ilz se laissent mener par le nez comme buffles, quoique les Espagnolz en pensent et présument... se persuadans les États que par cecy Vostre Altèze les veult endormir et qu'elle attend argent pour conforter ceulx qui ont bruslé, pillé et massacré partout, violans tous droictz, loix et justices, ce qu'ilz ont opinion que Dieu, à la fin, ne voudra plus permettre » (2).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II.* t. V, p. 44.
(2) *Ibid.*, pp. 482, 484.



Pourtant les négociations continuent, et don Juan, depuis le commencement de décembre, y apporte même plus de condescendance. C'est que son confident Escovedo vient d'arriver de Madrid et lui a annoncé que le roi permet que les troupes espagnoles soient employées contre l'Angleterre. Cette nouvelle a ranimé toute son ambition. La paix lui apparaît maintenant comme indispensable à l'accomplissement de ses rêves, puisqu'elle lui donnera une armée pour délivrer Marie Stuart et conquérir la couronne d'Angleterre. Il se montre désormais plus disposé à accepter la Pacification de Gand. Aussi bien les évêques et les théologiens de Louvain affirment-ils qu'il peut l'approuver en toute tranquillité de conscience (1).

Du côté des États aussi, les circonstances deviennent plus favorables à un arrangement. On commence à s'apercevoir que le prince d'Orange ne veut pas d'accord avec Philippe II, même moyennant la ratification du traité de Gand. Sollicité par lui de prendre la défense des provinces, le frère du roi de France, François, duc d'Anjou (2), envoie à Bruxelles son chambellan, Bonivet, et tâche d'obtenir une déclaration des États-Généraux en sa faveur. Mais ceux-ci n'entendent point abandonner leur souverain légitime. Ils continuent à se reconnaître comme ses vassaux. La seule chose qu'ils exigent de lui, c'est qu'il accepte leurs conditions. Orange constate avec dépit « qu'il n'y a pas apparence de les tirer à son opinion, si ce n'est à la dérobée » (3). Ses agents s'y emploient avec zèle. De concert avec Bonivet, Marnix, Liesvelt, Bloyere travaillent les députés des provinces, les « nations », la populace de Bruxelles. Les calvinistes qui, grâce à la Pacification, ont quitté la Hollande et la Zélande et sont rentrés dans la ville, font chorus avec eux.

S'ils gagnent bon nombre de partisans, leur attitude, en

(1) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 1re série, t. XIV [1848], p. 5 et suiv.

(2) Ce personnage porte parfois aussi le titre de duc d'Alençon, apanage qu'il possédait depuis 1566. Il n'obtint le duché d'Anjou de Henri III qu'à la suite de la paix de Monsieur, en 1576. Depuis lors, il fut désigné surtout sous le nom de duc d'Anjou.

(3) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. V, p. 517.

revanche, effraie les catholiques et les loyalistes. Le Conseil d'État s'inquiète visiblement. Au sein des États-Généraux commencent à se dessiner deux partis : l'un décidé avant tout à maintenir l'exercice exclusif du culte catholique, aspire à une réconciliation avec le roi ; l'autre sacrifiant la question religieuse à la question politique, marche d'accord avec Orange et ne recule pas devant l'idée de secouer la suzeraineté de Philippe II. Le premier recrute surtout ses adhérents parmi le clergé, la noblesse et la haute bourgeoisie ; il domine à l'assemblée des États. L'autre, moins nombreux parmi les représentants des provinces, attire à lui les avocats, les lettrés, les lecteurs des monarchomaques, et surtout le petit peuple que l'horreur du régime espagnol, dont il a tant souffert, porte aux résolutions extrêmes. Tiraillés entre ces deux tendances, les États-Généraux commencent à flotter et à perdre leur assurance des premiers jours. On peut craindre que le faisceau des provinces ne se dénoue. Il importe, pour le resserrer, de tranquilliser la majorité des catholiques et d'affaiblir en même temps l'influence croissante d'Orange. Aussi bien, les seigneurs ne la tolèrent-ils qu'avec impatience. La popularité du prince, son ingérence constante dans les affaires de la généralité leur portent ombrage. Il ne l'ignore point d'ailleurs, et il n'ose encore quitter son réduit de Hollande « pour entreprendre la conduite des affaires encore si crues aux autres provinces » (1). Évidemment, il ne manque point de gens qui ne lui pardonnent pas d'avoir dirigé les négociations de Gand. Le 9 janvier 1577, ils prennent leur revanche par l'Union de Bruxelles (2).

En apparence, cette union n'est qu'un corollaire de la Pacification. Elle proclame plus énergiquement encore la résolution unanime de ses contractants de s'assister les uns les autres contre « l'oppression des Espaignolz, plus que barbare et tyrannicque... à paine d'estre dégradez de noblesse, de nom, d'armes et d'honneur, tenuz pour perjures, desléaux et enne-

(1) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. V, p. 516.
(2) Texte dans J.-C. de Jonge, *L'Union de Bruxelles*, p. 277 (Rotterdam, 1829).



miz de nostre patrie devant Dieu et tous les hommes et encourir note d'infamie et lâcheté à jamais ». Mais elle déclare en même temps qu'elle maintiendra « nostre saincte foy et religion catholicque, apostolicque et romaine... et la deue obéissance à Sa Majesté ». Elle est donc tout ensemble une alliance nationale et une alliance catholique. Ses promoteurs, les comtes de Boussu et de Lalaing, le marquis d'Havré, le vicomte de Gand, Champagney, Hèze, sont aussi décidés à résister aux Espagnols que résolus à ne point tolérer l'extension du calvinisme et à se réconcilier avec le roi dès qu'il aura retiré ses troupes. L'Union de Bruxelles se réfère à la Pacification de Gand, mais elle ne s'y réfère qu'en l'interprétant dans un sens strictement catholique...

Toutefois, elle s'opposait si nettement à l'étranger que la Hollande et la Zélande elles-mêmes y donnèrent leur approbation, tout en protestant qu'elles n'entendaient point déroger par là aux clauses de la Pacification en matière religieuse. On pouvait prévoir dès lors que catholiques et protestants, d'accord pour invoquer le traité de Gand, ne tarderaient pas à en tirer des conséquences opposées.

En attendant, l'Union de Bruxelles affirmait solennellement que le pays était plus décidé que jamais à exiger le départ des Espagnols. Il fallut en passer par où il voulait. De longues et difficiles négociations, dans lesquelles s'entremirent l'évêque de Liége, Gérard de Groesbeek, et des délégués de l'empereur, aboutirent finalement à un traité que don Juan signa à Marche le 12 février et qui porte le nom d'Édit perpétuel. Après avoir ratifié les clauses de la Pacification de Gand, il disposait que les soldats espagnols évacueraient les provinces dans les vingt jours, les autres troupes étrangères, dès qu'elles auraient été payées. Le maintien des privilèges était garanti. Le comte de Buren, fils du prince d'Orange, envoyé en Espagne par le duc d'Albe, serait mis en liberté dès que son père aurait satisfait aux conditions que lui imposeraient les États. Le nouveau gouverneur ne serait pas reconnu avant le départ des troupes étrangères. De leur côté, les États s'obligeaient à fournir 600,000 livres pour la solde de celles-ci, à licencier

leur armée et à « maintenir en toutes choses et partout » la religion catholique et l'obéissance due au roi (1).

Mais, dans l'espoir d'amener les rebelles du nord à consentir à cette paix, il avait fallu promettre que les Espagnols quitteraient le pays par la voie de terre. La Hollande et la Zélande, en effet, craignant d'être attaquées par eux, refusaient obstinément de les laisser passer à travers leur territoire. Dès lors, les projets de don Juan sur l'Angleterre s'en allaient en fumée. Philippe II avait beau lui promettre qu'une nouvelle occasion se présenterait bientôt, il était désespéré et comme fou; « tout n'était plus pour lui que dégoût et mort » (2). L'idée de rester dans les Pays-Bas, de continuer à devoir se contenir devant des gens qui venaient de traiter avec lui d'égal à égal et qu'il méprisait et haïssait tout ensemble, l'emplissait d'une insurmontable horreur. Il suppliait le roi de le rappeler, de le remplacer par Madame de Lorraine ou par Madame de Parme. Il lui offrait de conduire ses soldats au secours du roi de France contre les protestants. Devant ses confidents il se livrait aux pires extravagances, parlant d'aller à Madrid pour se faire reconnaitre infant et s'emparer du gouvernement. Cependant il accomplissait ponctuellement les clauses du traité de Marche. L'armée royale pliait bagage. A la fin du mois d'avril elle était en route pour l'Italie.

II

Pourtant, le pays ne manifestait aucune joie. « Jamais on n'avait vu si peu de contentement pour une paix » (3). Les Orangistes ne dissimulaient par leur exaspération. Le jour où les États-Généraux avaient approuvé l'Édit perpétuel, ils avaient quitté l'assemblée en masse, déclarant que l'on ne pouvait pas

(1) Texte dans *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 595.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*. t. V, p. 187.
(3) Paroles de l'agent anglais Wilson, dans Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre*, t. IX, p. 211.

traiter sans l'assentiment du prince (1). Et il est vrai que l'alliance si solennellement établie entre les provinces par la Pacification de Gand et l'Union de Bruxelles semblait subordonner la conclusion d'un accord à leur consentement unanime. Or, ni la Hollande ni la Zélande n'avaient été consultées. Il était certain à l'avance qu'elles refuseraient leur adhésion. Car si l'Édit perpétuel ratifiait la Pacification, il se mettait d'autre part en opposition avec elle par la promesse des États de « maintenir en toutes choses et partout la religion catholique ». Comment les calvinistes eussent-ils pu se rallier à un texte qui prohibait aussi formellement l'exercice de leur culte ? L'avenir apparaissait donc plein d'incertitudes et gros de nouveaux conflits. La réconciliation avec le roi remettait au premier plan cette inextricable question religieuse que les négociateurs de Gand avaient si prudemment écartée. On était à peine sorti d'une guerre qui avait ravagé le pays, détruit son commerce et son industrie, fermé l'Escaut, ruiné Anvers, poussé le peuple au désespoir ; on venait d'acclamer six mois auparavant une Pacification définitive, de proclamer l'oubli du passé, de reconstituer la patrie commune, de saluer le retour de la concorde et l'espoir d'une ère nouvelle de labeur paisible et de restauration matérielle, et tout cela pour aboutir bientôt sans doute à de nouveaux déchirements ! Les protestants revenus dans le pays envisageaient avec rage l'éventualité menaçante d'un second exil. Parmi les catholiques eux-mêmes, beaucoup s'épouvantaient maintenant de ce que l'on venait de faire.

Néanmoins il fallait se résigner au fait accompli. Le 3 mars, don Juan s'établissait à Louvain et mettait en jeu, pour se concilier l'opinion, toutes les séductions de sa nature. Il se montrait charmant, plein de courtoisie et de confiance. « Il surpasse Circé ; nul ne vient par devers luy qui ne soit transformé à sa dévotion » (2). On le voyait assister aux fêtes populaires, tirer le papegay, distribuer des pains aux pauvres, boire de la bière sans faire la grimace. Il affectait même de se détourner

(1) Metsius, *Mémoire*, p. 783.
(2) Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques, etc.*, t. IX, p. 240.

des Espagnols, et avait bien soin de ne parler que son mauvais français.

Il fut enfin reçu en grande pompe à Bruxelles, le 12 mai 1577, avec l'accompagnement obligé de feux de joie, d'arcs de triomphe et de tableaux vivants. Mais ces réjouissances officielles contrastaient avec le malaise et l'inquiétude de la population. Le 3 mai, les États-Généraux n'avaient reconnu le gouverneur, après une séance orageuse, qu'à une voix de majorité (1). La haute noblesse, que les derniers événements avaient ramenée aux affaires, ne lui cédait la place qu'avec dépit. Le comte de Lalaing se retire dans son gouvernement du Hainaut. Champagney est visiblement hostile. Tous lui reprochent de se cacher d'eux, de ne témoigner de confiance qu'à des royalistes avérés tels que Berlaymont, Meghen et Assonleville, d'avoir un « arrière-conseil » de confidents espagnols auxquels il soumet secrètement toutes les affaires. On interprète mal ses moindres démarches. Il faudrait évidemment pour se faire tolérer qu'il consentît à n'être qu'un instrument dans la main des seigneurs. « Il ne leur suffit pas, écrit Gonzaga, que nous les honorions, que nous ne nous mêlions de rien, que nous nous soumettions à ce qu'il leur plaît de faire, comme si nous étions des charançons et eux des rois » (2).

Si telles sont les dispositions de la noblesse, on devine facilement ce que doivent être celles du peuple. Travaillé depuis longtemps par les émissaires d'Orange et d'Anjou qui emplissent Bruxelles et l'inondent de pasquilles et de chansons frondeuses, il devient de plus en plus nerveux, irritable, soupçonneux. La mise en liberté, conformément à l'Édit de Marche, des prisonniers espagnols, la présence d'autres Espagnols parmi les conseillers et les domestiques de don Juan lui paraissent trahir d'abominables machinations. Sous le nom de « bourgeois bons patriotes », les plus hardis des mécontents se plaignent publiquement au comte de Lalaing et aux États-Généraux de prétendues violations de la Pacification. Au sein

(1) Metsius, *Mémoire*, p. 788.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 379.

même des États, de nombreux députés soutiennent des propositions exorbitantes. Ils ne se contentent plus d'exiger le retour aux pratiques du gouvernement de Charles-Quint et de Marie de Hongrie. Remontant au grand privilège de 1477, ils veulent que les États aient désormais le droit de se réunir deux fois par an et que le roi ne puisse, sans leur avis, déclarer la guerre ou conclure la paix (1).

Encore si les négociations entreprises par don Juan avec le prince d'Orange présentaient quelque espoir d'aboutir ! Mais, dès le premier jour, on voit clairement qu'on ne s'entendra pas. Les conférences ouvertes à Geertruidenberg le 20 mai ne se prolongent que pour la forme, personne n'osant assumer la responsabilité d'une rupture. Il est trop évident que le prince ne peut abandonner les calvinistes de Hollande et de Zélande. Visiblement il escompte le mécontentement général du pays, l'appui qu'Élisabeth, au courant des projets de don Juan sur l'Angleterre, lui accorde de nouveau, enfin les relations qu'il continue à entretenir avec le duc d'Anjou. A mesure que le temps passe, ses chances augmentent. Ses agents, en face du gouverneur désarmé, montrent une audace de plus en plus grande. Déjà les calvinistes ne craignent plus d'agir. Des ministres commencent à tenir des prêches dans les provinces du sud. Et malgré ce retour offensif de l'hérésie, les catholiques, non seulement persistent dans leur hostilité à l'Espagne, mais l'accentuent encore. Champagney parle avec tant d'arrogance que don Juan conseille au roi de le faire assassiner ainsi que d'autres « qui favorisent ses mauvais desseins ». Il se voit entouré d'ennemis ; ses domestiques ne peuvent sortir sans qu'on les insulte. A Bruxelles, dont Hèze est gouverneur, et où les compagnies bourgeoises montent la garde avec tambours et drapeaux comme en temps de guerre, il se tient pour prisonnier. On lui rapporte que le prince d'Orange complote de s'emparer de sa personne.

Une telle situation n'a que trop duré ; sa patience est à bout.

(1) Metsius, *Mémoire*, p. 786. — Ces propositions sont d'ailleurs inspirées par le prince d'Orange qui, déjà le 30 novembre 1576, conseillait aux États-Généraux de les présenter à don Juan. Gachard, *Analectes*, p. 310.

Le 11 juin, sous prétexte de négocier avec des colonels allemands le paiement de leur solde, il se retire à Malines. Le 14 juillet, il se dirige vers Namur, soi-disant pour saluer au passage la reine de Navarre qui va prendre les eaux à Spa. Le 24, il s'empare à l'improviste du château de la ville. Enfin, il est en sûreté ! Il s'est assez humilié, assez contenu ; que le roi lui renvoie ses troupes et il pourra parler en maître, agir en soldat, venger son honneur et « se baigner dans le sang des traîtres » (1).

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 182.

LIVRE II

LA GUERRE DE RELIGION

CHAPITRE PREMIER

LA POLITIQUE ORANGISTE

I

La retraite de don Juan à Namur comblait les vœux du prince d'Orange. Elle le dispensait d'un coup de force contre le gouverneur, et rejetait sur celui-ci tout l'odieux d'une situation qui plaçait le pays en face d'une nouvelle menace de guerre. Jamais les circonstances n'avaient été plus propices à une attaque de fond contre l'Espagne. L'Édit perpétuel était déchiré. L'événement justifiait les soupçons si habilement répandus par les Orangistes contre le roi et son lieutenant. La fièvre régnait dans toutes les provinces. L'inquiétude des uns, l'exaspération des autres, le désarroi de tous les préparaient également à subir l'action d'une volonté ferme et audacieuse. Et, par une chance inespérée, la force se trouvait, cette fois, du côté de l'opposition. Les troupes royales avaient disparu tandis que l'armée nationale était encore sous les drapeaux. A vrai dire, entre Namur et Bruxelles s'engageaient de confuses négociations (1) ; don Juan voulait gagner du temps jusqu'au retour des tercios espagnols, et les États-Généraux, ou, pour mieux dire, la majorité des États-Généraux, s'abandonnaient encore à l'illusion d'un replâtrage.

Mais le prince d'Orange est décidé à les pousser coûte que

(1) Japikse, *Resolutiën*, t. I, p. 215 et suiv.

coûte dans la voie de la résistance, à ne plus leur permettre de tergiverser comme ils le font depuis longtemps, à les entraîner dans sa politique anti-monarchique. Dès le 2 août 1577, il leur envoie un de ses agents, Jacques Taffin, pour les exhorter à prendre une résolution conforme « à l'obligation qu'ils ont envers le corps entier et général de tout le peuple » (1). Ne sont-ils point, suivant la doctrine des monarchomaques, les représentants de la nation? Le pouvoir de la nation n'est-il pas supérieur à celui du prince? Ne lui appartient-il pas, en droit naturel, de déposer le tyran? Et qui pourrait prétendre que Philippe II ne soit pas un tyran? D'ailleurs l'histoire des Pays-Bas n'abonde-t-elle point en exemples de souverains détrônés par le peuple? Jacques van Artevelde n'a-t-il point soulevé la Flandre contre Louis de Nevers pactisant avec l'étranger? Les États de Brabant n'ont-ils pas enlevé la couronne au duc Jean IV? Il est temps que les patriotes se ressaisissent et comprennent enfin que le droit et la tradition nationale leur commandent d'agir. Les provinces ne sont pas une possession espagnole. Les ducs de Bourgogne en ont fait un État indépendant. Quel contraste entre le bon duc Philippe, résidant au milieu de ses sujets, gouvernant de concert avec eux, et le despote qui, du fond de l'Escurial, opprime et ruine les Pays-Bas! (2).

Et pendant que la propagande orangiste invoquant ainsi la raison et l'histoire pousse les esprits à la révolution, Élisabeth offre son appui aux États-Généraux. Pour elle aussi, le moment est venu de ruiner dans le nord cette puissance espagnole qui la menace d'un péril constant. Trois jours après la surprise de Namur, son ambassadeur, Davison, propose officiellement aux États de recourir à la médiation de la reine. Et des instructions secrètes le chargent de se mettre en rapport avec les « bons patriotes », de les exciter contre don Juan, de les engager à appeler le prince d'Orange (3).

(1) Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, p. 214.

(2) Pour les souvenirs historiques très habilement rappelés par la propagande orangiste et interprétés conformément à ses desseins, voy. un exemple intéressant dans Kervyn de Lettenhove, *Relations*, etc., t. IX, p. 401.

(3) *Ibid.*, pp. 436, 439, 444.



Il n'était pas besoin de leur en donner le conseil. A leurs yeux, le prince apparaissait comme l'unique recours. Les événements qui s'étaient précipités depuis huit mois, aussi bien que les incessantes menées orangistes avaient porté à son paroxysme la popularité dont il jouissait depuis la Pacification de Gand. A Bruxelles surtout, où la présence des États-Généraux nourrit l'agitation politique, la bourgeoisie exige impérieusement son arrivée. Le parti des patriotes y devient de jour en jour plus audacieux et plus puissant. Dirigé sous main par des avocats remuants et par les calvinistes rentrés dans la ville durant les derniers temps, il ne parle que de résister à outrance et ne veut plus d'entente avec don Juan. Il pousse visiblement à la guerre, et les manifestes où il oppose la tyrannie espagnole aux droits et aux libertés du pays enfièvrent les masses populaires (1). Les artisans, les ouvriers aigris par la misère ne sont que trop décidés à risquer le tout pour le tout. Ils se défient depuis longtemps de la noblesse, des magistrats, du clergé, des autorités sociales et politiques, auxquels ils attribuent tous leurs maux. Si la nation, comme on ne cesse de le proclamer, est supérieure au roi, pourquoi les gens du commun qui constituent la majorité de la nation, sont-ils privés de toute participation au gouvernement? Pourquoi doivent-ils abandonner aux États-Généraux, recrutés au sein des ordres privilégiés, les destinées du pays? Il faut rompre avec une situation si injuste. Il importe que, dans la direction politique, « à chacun bourgeois, teste pour teste, compète action entière » (2).

Ainsi, parmi la foule, les principes libéraux des monarchomaques se transforment en principes démocratiques. L'idée de l'égalité politique des citoyens s'impose avec d'autant plus de force et de rapidité qu'elle est plus simple. Bien différente

(1) En juillet 1578, Plantin écrit d'Anvers à Arias Montanus que les ouvriers qui jadis ne travaillaient que trois jours par semaine et buvaient le reste du temps, apprennent maintenant le maniement des armes et ne vont plus au cabaret. Il y en a qui veulent s'embarquer pour une autre patrie plutôt que de vivre sous la domination étrangère. *Correspondance de Christophe Plantin*, t. V, p. 316.

(2) Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, p. 463.

de la démocratie du Moyen Age, où l'individu ne participe qu'aux droits du groupe social auquel il appartient, cette démocratie du XVIe siècle est nettement individualiste. A l'absolutisme qui prétend courber tous les sujets sous le même niveau, elle répond en donnant à tous les citoyens la même même place dans l'État. Si, pour la forme, elle conserve les vieux groupements où le Moyen Age a réparti la population urbaine, elle crée à côté d'eux des institutions où se manifeste l'esprit nouveau qui l'anime.

Dès le mois d'août 1577, à la demande de la bourgeoisie, on établit à Bruxelles un comité de dix-huit personnes recrutées parmi les neuf « nations » de la ville et qui, chargé nominalement de veiller aux travaux des fortifications, s'empare de tout le gouvernement municipal (1). Car, appuyés par le peuple et commandant les forces militaires de la commune, les XVIII sont en réalité irrésistibles. On peut les comparer aux comités créés par la Révolution Française en 1793. Comme eux, au milieu des circonstances exceptionnelles que l'on traverse, de l'exaspération générale et des soupçons excités de toutes parts contre les pouvoirs établis, ils substituent à la légalité un régime d'exception et de dictature. Et plus leur ingérence dans les affaires se fera envahissante, plus s'accentuera le caractère illégal de leur pouvoir, plus aussi, obligés pour se maintenir de s'assurer la faveur de la foule, ils accentueront leurs tendances jusqu'à l'extrême démagogie. On s'aperçoit, dès leurs premières mesures, que c'en est fait de l'influence de la bourgeoisie conservatrice qui détenait l'administration urbaine. Ils confisquent, pour les appliquer à la réfection des remparts, les revenus affectés au remboursement des rentes constituées lors de la construction du canal de Willebroeck, et ils imposent aux habitants aisés une taxe destinée à rétribuer les pauvres gens employés aux travaux de l'enceinte.

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 462. Il avait été précédé par un comité de 26 membres, dont quatre étaient pris dans le magistrat, quatre dans le large conseil et dix-huit parmi les nations. Ces derniers absorbèrent bientôt tout le pouvoir.



Telle devait être, durant la Révolution Française, la situation de l'Assemblée législative en face de la Commune de Paris, telle fut dès lors à Bruxelles, en face de ces dictateurs populaires, la situation des États-Généraux. Incapables de résister aux XVIII, qui ont la force, ils sont désormais à leur merci. S'appuyant sur les « patriotes », la minorité des États impose ses volontés à l'assemblée. C'est elle qui, le 6 septembre, la décide à envoyer une députation au prince d'Orange pour l'appeler dans la ville. Sans doute, beaucoup de députés catholiques tremblent à l'idée de lui confier le sort du pays. Mais comment résister au vœu du peuple sans provoquer une révolte? Du moins, pour calmer leurs scrupules, demandent-ils qu'Orange consente à autoriser le culte catholique en Hollande et en Zélande et s'engage à ne point permettre l'exercice d'une religion dissidente dans les autres provinces.

Il arriva le 23 décembre, et jamais joyeuse entrée de souverain ne fut plus triomphante. Depuis Willebroeck, les compagnies militaires de la ville, alignées en grande tenue sur les berges du canal, faisaient une double haie au bateau qui le portait. Aux écluses où il devait descendre, le sol était jonché de fleurs. Une barque superbement ornée et tendue d'orange l'attendait à Vilvorde; deux autres barques l'escortaient, chargées de musiciens, et, à mesure qu'il approchait de Bruxelles, la foule se pressait de plus en plus dense, mêlant ses cris aux volées des cloches et du canon. Le prince mit pied à terre à la porte d'Anvers, salué par le duc d'Arschot, les comtes de Lalaing, d'Egmont, de Boussu et toute la noblesse. Puis, quand il s'achemina pour gagner, après dix ans d'exil, l'hôtel de Nassau, ce fut un enthousiasme si formidable « que ceux qui n'y ont pas assisté ne pourront le croire. On n'eût pu recevoir autrement un ange venu du ciel ». De toutes les fenêtres, du toit de toutes les maisons partent des acclamations incessantes; on s'écrase pour voir le héros national, pour le toucher en bousculant les hallebardiers qui l'entourent. Ce ne sont que bras levés au ciel, que sanglots, qu'applaudissements. Des femmes se mettent à genoux sur le passage du cortège, « comme si Dieu lui-même traversait la ville ». Et quand enfin

Guillaume, ivre lui aussi de joie et d'orgueil, a franchi le seuil de sa demeure, une garde s'organise qui, jour et nuit, va veiller sur la sécurité de ce « père du peuple » (1).

Après un tel accueil, nul doute n'était plus possible sur l'ascendant qu'il allait exercer. Au sein des États comme dans la bourgeoisie, les patriotes, agissant de concert avec lui, étouffent toute opposition. La majorité modérée des États-Généraux n'a plus qu'à subir la politique orangiste. Dès le 25 septembre, elle consent à envoyer à don Juan des propositions inacceptables, et, le 5 octobre, à adresser au roi une « justification » qui n'est en réalité qu'une menace de faire appel à l'étranger s'il ne licencie pas les troupes qu'il rassemble contre le pays, ne rappelle pas don Juan et ne désigne pas pour gouverneur « un prince extrait légitimement du sang d'Autriche », c'est-à-dire, puisque le roi, depuis la mort de don Carlos, n'a plus de fils, un fils de l'empereur ! (2)

Quelques jours ont donc suffi pour amener les choses au point où Orange les voulait. L'entente n'est plus possible avec Philippe II : la guerre contre l'Espagne est virtuellement déclarée. Cette fois, le roi n'aura plus en face de lui deux provinces, mais la « généralité » tout entière combattant *viribus unitis* pour sa liberté. Dès le mois d'octobre, une remontrance portée aux États-Généraux par un groupe de Bruxellois, demande qu'on fasse le siège de Namur, qu'on lève le dixième homme dans tout le pays, qu'on remplace tous les magistrats en fonctions par de bons et sincères patriotes, qu'on choisisse, dans chacune des dix-sept provinces, également parmi les patriotes, « deux nobles et deux hommes doctes », et que de ces soixante-huit personnes on compose les Conseils d'État, privé et des finances, qu'on ôte des États-Généraux « toutes personnes favorites des ennemis », qu'on fasse appel aux troupes du comte-palatin Jean-Casimir et à celles de la reine d'Angleterre (3)... Ainsi, les royalistes passent désormais pour

(1) Je suis surtout ici le récit de l'agent anglais Davison, témoin oculaire. Kervyn de Lettenhove, *Relations*, etc., t. IX, p. 538.

(2) Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, p. 263.

(3) *Ibid.*, p. 460.

suspects; il faut en épurer le gouvernement, et, afin d'organiser la résistance nationale, remettre celui-ci tout entier aux mains des patriotes.

Mais il importe plus encore de rassurer les catholiques si l'on veut qu'ils s'associent aux protestants dans la lutte contre le roi. Orange n'ignore pas que plusieurs d'entre eux s'inquiètent de son entourage calviniste et s'indignent de la proscription qui continue à frapper leur culte en Hollande et en Zélande. Il craint surtout que les hérétiques, rentrés après la Pacification, ne le compromettent par une propagande intempestive, et il s'efforce d'autant plus d'écarter de lui tout soupçon d'intolérance ou de prosélytisme. Son christianisme, distendu et assoupli par la série des conversions qui l'ont fait passer successivement par tant de confessions religieuses, lui permet de reprendre, au milieu des catholiques du Brabant, sa première attitude, la vraie : celle d'un cassandérien (1). Il s'abstient soigneusement de pratiquer le culte réformé. Dans ses domaines de Bréda, on continue à dire la messe à la grande indignation des calvinistes (2). Malgré les reproches de son frère Jean de Nassau, il ne manque pas d'affirmer, à toute occasion, qu'il ne tolérera aucune nouveauté dans les quinze provinces catholiques.

Pourtant il a beau s'ingénier à ne froisser ni les calvinistes du nord, ni les catholiques du midi, sa présence suffit à ranimer les passions religieuses, dont il comprend mal la violence parce qu'il y est personnellement inaccessible. Le ministre Villiers apprécie très justement la situation, quand il écrit que les catholiques « ne peuvent recevoir don Juan qu'ils n'advancent beaucoup la papauté, et ne peuvent recevoir monsieur le prince qu'ils ne la désadvouent » (3).

Sans doute la grande masse de la nation n'était pas intolérante. Presque sans exception, elle réprouvait les supplices et la rigueur des persécutions dont la prospérité du pays n'avait que trop souffert. Les Espagnols constataient avec mépris

(1) Voy. *Histoire de Belgique*, t. III (3e édition), p. 407.
(2) Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen Johann Casimir*, t. I, p. 326 (Munich, 1882).
(3) Kervyn de Lettenhove, *Relations*, etc., t. IX, p. 153.

que, pour sauvegarder les intérêts de son commerce et de son industrie, elle protestait contre l'exil des hérétiques et voyait sans réprobation se conclure des mariages mixtes (1). Orange reconnaissait, en février 1577, que « plusieurs d'entre les États de Brabant et d'autres provinces ne sont pas trop passionnés allencontre de nostre religion (le protestantisme) et admettent que ung chacun puisse faire son salut et servir Dieu selon le témoignage de sa conscience » (2). Pourtant le peuple restait sincèrement attaché à sa foi. S'il tolérait la présence des calvinistes, c'était à condition qu'ils s'abstinssent de scandales, et il considérait comme un scandale la profession publique de leur culte. On consentait à fermer les yeux pourvu que les dissidents consentissent eux-mêmes à respecter, au moins extérieurement, l'Église établie. Mais c'est là justement ce qui était impossible. Comment les protestants, revenus de Hollande et de Zélande, eussent-ils pu cacher des convictions que leur conscience les obligeait à propager et pour lesquelles ils avaient souffert un long exil? Tous ceux d'entre eux qui étaient rentrés dans le pays après la Pacification appartenaient aux adeptes les plus ardents de la Réforme. Leur vœu le plus cher était la ruine de « l'idolâtrie romaine », et les circonstances semblaient leur en promettre la réalisation. La fuite de don Juan et surtout l'arrivée du prince d'Orange à Bruxelles échauffaient leurs esprits et les rendaient incapables de toute retenue. Déjà au mois de décembre 1576, il avait fallu se hâter de faire sortir de Bruxelles les compagnies militaires venues du nord, qui irritaient les catholiques en chantant des psaumes. On commençait à remarquer çà et là des gens refusant de s'agenouiller au passage des processions.

Les patriotes, il est vrai, absorbés par leurs passions politiques et qui voyaient les calvinistes prendre résolument leur parti, n'attachaient pas grande importance à ces symptômes d'antagonisme confessionnel. Mais les conservateurs et surtout la noblesse en prenaient ombrage. Plus s'accentuaient les

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 376.
(2) Kervyn de Lettenhove, *Relations*, t. IX, p. 189.



allures démocratiques des masses populaires, plus grandissaient leurs alarmes. Le péril qui menaçait à la fois l'Église et l'État renforçait chez eux la conviction traditionnelle de la nécessité de l'alliance entre les deux grands pouvoirs sociaux. Le catholicisme assez tiède des grands seigneurs se ranimait sous l'influence de leurs anxiétés politiques. D'ailleurs la prépondérance du prince d'Orange leur était insupportable. Ils prétendaient ne se laisser ni dominer, ni compromettre par lui. Ils voyaient fort bien qu'il poussait le pays à une rupture définitive avec le roi, et, si odieuse qu'ils trouvassent la domination espagnole, ils restaient inaccessibles aux principes des monarchomaques. Tant comme gentilshommes que comme sujets de la maison de Bourgogne, ils n'admettaient point la possibilité de détrôner leur prince naturel. Les scrupules qu'ils avaient dû surmonter pour signer l'Union de Bruxelles et accepter l'Édit perpétuel se faisaient de plus en plus pressants. Ils leur inspirèrent un nouveau projet.

En 1576, au plus fort des négociations avec don Juan, un des frères de l'empereur Rodolphe II, l'archiduc Mathias, avait proposé ses services aux États-Généraux (1). Ce jeune agité de dix-neuf ans, naïvement ambitieux, n'avait aucune valeur personnelle, mais catholique et appartenant à la maison d'Autriche, peut-être parviendrait-il, grâce à l'appui de son frère, à décider Philippe II à lui donner le gouvernement des Pays-Bas, en sorte que ceux-ci, tout en évitant un conflit avec leur prince légitime, obtiendraient l'autonomie à l'aquelle ils aspiraient et seraient délivrés du joug espagnol. Une telle perspective devait sourire aux esprits modérés. Les catholiques y trouvaient leur compte, aussi bien que tous ceux chez lesquels s'alliaient aux aspirations nationales le respect du souverain légitime et la défiance à l'égard d'Orange et de la démocratie patriote. Le duc d'Arschot se chargea de l'affaire. Secrètement instigué par lui, Mathias quittait le palais de Vienne sous un déguisement, dans la nuit du 3 octobre 1577, et arrivait à Maestricht le 28. Cette équipée aurait pu réussir à condition

(1) *Bull. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. V [1863], p. 283.

que l'empereur en prît résolument la responsabilité. Mais, s'il était au courant des projets de son frère, et s'il en souhaitait la réussite (1), il ne voulait point se laisser entraîner dans une guerre contre l'Espagne. Il protestait aussitôt à l'ambassadeur de Philippe II de sa parfaite innocence. Quant à l'Empire, à l'exception de quelques patriotes qui voyaient dans l'aventure de l'archiduc le moyen de rétablir la suzeraineté de l'Allemagne sur les Pays-Bas et de s'y opposer aux menées de la France, il resta complètement indifférent (2).

Dès lors, sans troupes, sans argent, sans prestige, Mathias ne pouvait que courir à un échec piteux et ridicule. Bien plus! Il allait servir à confondre le parti qui avait voulu se servir de lui pour combattre le prince d'Orange, et, victime de l'une des manœuvres les plus habiles et les plus hardies de ce fin politique, se voir réduit de ne plus être qu'un simple instrument de ses desseins. Le jour même où il entrait à Maestricht, son sort était décidé.

De quelque mystère que l'on eût entouré les pourparlers entrepris avec Mathias, Orange en avait eu connaissance et s'était empressé de parer le coup. D'ailleurs, le duc d'Arschot ne cachait plus son jeu. Dès qu'il fut informé du départ de l'archiduc pour les Pays-Bas, il se hâta de le faire reconnaître comme gouverneur par les quatre « Membres de Flandre », province dont le Conseil d'État venait de lui confier l'administration. En même temps, les anti-orangistes reprenaient courage. Sans la crainte que leur inspirait le peuple, ils n'eussent pas hésité à se saisir de Guillaume. Il le savait et, par précaution, il quitta Bruxelles pour se mettre en sûreté à Anvers.

Cependant les patriotes s'agitaient. A Bruxelles, ils exigeaient la reconnaissance du prince d'Orange comme *ruwaert* de Brabant. A Gand, encouragés par la présence de nombreux calvinistes revenus de l'exil et par celle des troupes hollandaises envoyées quelque temps auparavant par le prince pour

(1) Sur sa conduite, voy. Hansen, *Nuntiaturberichte aus Deutschland*, 3e Abth., t. II, p. XXXVIII et suiv. (Berlin, 1894).

(2) A. Eiermann, *Lazarus von Schwendi*, p. 87 et suiv. (Fribourg en Br., 1904).



coopérer à l'attaque du « château des Espagnols », ils prenaient une attitude menaçante à l'égard du duc d'Arschot. Des ambitieux hardis et habiles, les sires de Ryhove et d'Hembyze, attendaient impatiemment l'occasion de se pousser au pouvofr grâce à un soulèvement populaire. On parlait de remettre en vigueur les anciens privilèges confisqués en 1540 par Charles-Quint; mais ce que voulaient en réalité les instigateurs du mouvement, c'était instituer dans la ville le régime de dictature démocratique récemment inauguré par la commune bruxelloise.

La situation était donc singulièrement propice à un coup de main. Le prince d'Orange, pressé par l'arrivée imminente de Mathias, résolut de la mettre à profit. Il n'avait pas hésité, quelques mois auparavant, devant l'arrestation du Conseil d'État. Ryhove lui proposait cette fois de s'emparer du duc d'Arschot : il le laissa faire. Le 28 octobre, au milieu de la nuit, le duc était assailli dans sa demeure et mis sous bonne garde. Les évêques de Bruges et d'Ypres, ainsi que les sires de Rassenghien et de Hallewijn étaient également faits prisonniers. On se saisit par la même occasion du haut-bailli de la ville et de quelques conseillers du Conseil de Flandre. Dès le lendemain, Ryhove enrôlait trois cents vagabonds et leur donnait des armes. Tout le petit peuple se prononçait pour lui. Paralysés par l'épouvante, les modérés laissaient faire. Le 1er novembre, un comité des XVIII était institué à Gand sur le modèle bruxellois. La grande ville flamande entrait à son tour dans la révolution.

Orange ne manqua pas de désavouer l'attentat de Ryhove, mais il se hâta surtout d'en profiter. L'événement surexcitait l'audace de ses partisans. Les États-Généraux s'abandonnaient maintenant sans résistance à la direction des patriotes. Le 7 décembre, ils déclaraient solennellement don Juan ennemi de la patrie. Le 10, l'Union de Bruxelles était promulguée à nouveau, mais dépouillée du caractère strictement catholique que lui avaient donné ses auteurs. Elle interprétait cette fois la Pacification de Gand dans le sens de la tolérance religieuse. Les signataires s'engageaient « à ne point grever ou endommager ceulx qui, s'estant retirez de la religion catholique

romaine, se sont par la dicte pacification uniz avec eulx, comme aussi iceulx asseurent n'avoir esté ny estre leur intention de violer, grever ou endommager ceulx de ladicte religion catholique romaine, ou, par aulcun attentat, empescher ou destourbier l'exercice d'icelle » (1). Les adeptes des deux confessions promettaient donc de se supporter mutuellement; protestants ou catholiques, tous s'unissaient contre l'ennemi commun. Les exclusivismes religieux se subordonnaient à la nécessité de l'action politique. Le prince d'Orange voyait enfin son idéal se réaliser.

Par une suprême habileté, il entraînait en même temps l'archiduc Mathias dans sa politique. Il s'était bien gardé, après l'avoir rendu inoffensif, grâce à l'arrestation du duc d'Arschot, de se brouiller avec lui. Il avait préféré s'en servir. Rompre avec Mathias, c'eût été, en effet, pousser à bout les catholiques et risquer de les rejeter vers don Juan. Au contraire, en reconnaissant pour gouverneur le jeune prince qu'ils avaient appelé, on calmait leurs alarmes et on les empêchait de faire défection. Il n'était pas à craindre que l'archiduc devînt jamais dangereux ou même gênant. Futile et incapable, il n'était venu dans les Pays-Bas que pour s'y parer d'un titre. Il n'ambitionnait que l'éclat extérieur du pouvoir, et il lui était fort indifférent de l'obtenir du duc d'Arschot ou du prince d'Orange. Pourvu que les apparences fussent sauves, il était prêt à tout. Le 8 décembre, les États-Généraux le priaient d'accepter le gouvernement des Pays-Bas « par provision et sous l'agréation de Sa Majesté Catholique ». On lui imposait toutefois des conditions qui le réduisaient au simple rôle de personnage décoratif. Il devait s'engager à abandonner aux États-Généraux le choix de son conseil et la décision de toutes les affaires d'importance. En cas de déclaration de guerre, de conclusion de paix, d'alliances ou de demande de subsides, le consentement de la « commune », c'est-à-dire le consentement du peuple serait requis, « vu qu'il est plus que raisonnable que ce qui touche

(1) De Jonge, *Verhandelingen en onuitgegevene stukken*, t. II, p. 198 (Delft, 1827).



un chacun soit aussi consenti par un chacun ». Les États-Généraux, comme les États particuliers des provinces pourraient s'assembler aussi souvent qu'ils le jugeraient utile. La nomination des gouverneurs provinciaux leur était abandonnée. En revanche, Mathias recevait un traitement de 120,000 florins par an « pour assistence de l'entretiènement de sa cour et pour tenir l'estat que sont accoustumez d'avoir en ces pays les princes du sang et de l'anchienne maison de Bourgogne » (1).

Dans cette constitution, où le souvenir de la dynastie bourguignonne s'allie aux tendances parlementaires et démocratiques des monarchomaques et des patriotes, pas un mot ne faisait allusion au prince d'Orange. Aucune place n'était réservée dans le gouvernement de la « généralité » au *stadhouder* de la Hollande et de la Zélande, au *ruwaert* du Brabant, au chef du parti qui, depuis la retraite de don Juan, n'avait cessé de grandir en nombre et en influence. Mais les États-Généraux étaient incapables d'exercer le pouvoir qu'ils s'arrogeaient. Ce congrès, dont la composition variait sans cesse, où chaque territoire représenté, quelle que fût son insignifiance, jouissait également d'une voix, où les députations provinciales n'osaient prendre de résolutions définitives avant de s'en être référées à leurs commettants, où ne siégeaient que les mandataires du clergé, de la noblesse et des villes principales, non seulement ne correspondait point du tout aux tendances de la « généralité » mais se consumait en discussions interminables et en conflits incessants, agitant les questions sans pouvoir les résoudre et ne se décidant le plus souvent que sous la pression des menaces populaires. Son impuissance apparut dès qu'il fut question de la nomination du Conseil d'État de Mathias.

Orange avait proposé une liste de candidats choisis surtout parmi les patriotes et où, conformément aux promesses de tolérance réciproque inscrites dans la seconde Union de Bruxelles, il avait fait figurer tout au moins un calviniste notoire, Marnix,

(1) Van Meteren, *Histoire*, fol. 146 (Amsterdam, 1670).

l'agent le plus actif et le plus dévoué de sa politique personnelle. Sur les instances des modérés, les États-Généraux l'avaient écarté, ainsi que d'autres Orangistes, pour leur substituer des personnages d'allure moins révolutionnaire. Parmi leurs élus se trouvait même un adversaire avéré du prince : le sire de Champagney. Mais dès le lendemain (22 décembre 1577), une députation des « bons bourgeois de la ville de Bruxelles » se présentait à l'assemblée. Elle l'accusait de tolérer dans son sein la présence de mauvais patriotes tels que Champagney surtout et Léoninus qui, en alléguant à tout propos l'obéissance due au roi et le maintien de la religion catholique, « qui est réservé en la Pacification de Gand », entravaïent la bonne marche des affaires. Puis, s'en prenant à l'organisation même des États, elle protestait contre l'attribution d'une voix à chaque province, « de sorte qu'on donne à ung pensionnaire de Malines, Tournay, Tournésis, Valenciennes et semblables petites provinces, autant d'authorité en leurs opinions qu'on faict à un Estat entier et principal de Brabant, Gueldres, Flandre, Arthois, Haynault, Hollande, Zélande et aultres ». Enfin, elle critiquait amèrement la composition du Conseil d'État. Elle faisait observer qu'il ne correspondait en rien à l'importance relative des provinces. Tandis qu'on y avait fait entrer de nombreux nobles du Hainaut et de l'Artois, il ne comprenait qu'un seul Brabançon, et ni la Hollande, ni la Zélande, ni Utrecht, ni l'Overyssel, ni Groningue n'y étaient représentés. Évidemment, on s'était préoccupé avant tout d'y assurer la prépondérance aux territoires où dominaient les tendances conservatrices. Les « bons bourgeois » exigeaient que l'on en revînt aux principes du Grand Privilège de 1477 et que l'on mesurât la participation de chaque province d'après la situation qu'elle occupait dans la « généralité » (1).

Ainsi, entre les patriotes et les États-Généraux, le conflit devenait aigu. C'était le fonctionnement traditionnel de l'assemblée qui était cette fois mis en question. Jamais encore les théories révolutionnaires ne s'étaient si hardiment affirmées.

(1) Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, pp. 304 et 466.

Il était évident toutefois que si les États-Généraux prétendaient gouverner le pays, une réforme profonde de leur organisation devenait indispensable. Mais les modérés comprenaient sans peine que la transformation du congrès des provinces en une assemblée vraiment nationale et recrutée proportionnellement à la population des divers territoires eût donné aussitôt la prépondérance aux patriotes du Brabant et de la Flandre et aux calvinistes de la Hollande et de la Zélande. Ils se résignèrent à une transaction. Ils firent place dans le Conseil d'État au chef des patriotes brabançons, l'avocat Liesvelt, et y admirent Marnix comme représentant de la Hollande et de la Zélande. Champagney fut sacrifié, mais on conserva Léoninus. De plus il fut entendu que les commissions données par le roi, notamment celles du marquis d'Havré et du président Sasbout, ne seraient pas révoquées (1).

La commune de Bruxelles ne se contenta pas de cette cote mal taillée. Elle revint à la charge le 2 janvier 1578. Plus exigeante encore que la première fois, elle demandait, sans rien abandonner de ses prétentions, que le prince d'Orange fût donné comme lieutenant-général à l'archiduc Mathias, « au moins jusques que par les Estatz généraulx à assembler suivant la Pacification de Gand, soit dressé tel ordre sur l'estat de ce Pays-Bas comme appartiendra » (2). Il fallut en passer par où elle voulait. Aussi bien le prince ne possédait-il pas déjà la réalité du pouvoir dont ses partisans réclamaient pour lui la consécration officielle? Que pouvait-on répondre aux « nations » de Bruxelles qui, le 6 janvier, expliquaient leur attitude « à cause que les Espagnolz sont les principaux ennemis de ces pays, et monseigneur le prince des principaulx ennemis des Espagnols » ? (3). D'ailleurs la proposition des patriotes bruxellois était soutenue par Élisabeth, dont on espérait toujours l'appui contre don Juan. Le 8, les États-Généraux décidaient

(1) Gachard. *Actes des États généraux*, t. I, p. 308; Japikse, *Resolutiën*, t. I, p. 534; cf. J.-C. de Pater, *De Raad van State nevens Mathias* (La Haye, 1917), p. 42 et suiv.

(2) Gachard, *Ibid.*, p. 485.

(3) *Ibid.*, p. 318.

« par pluralité de voix » de prier Mathias, « vu son bas-âge », de choisir le prince d'Orange pour son lieutenant-général (1). Il se hâta de déférer à leurs vœux et de se dépouiller du dernier semblant d'autorité qu'il conservait encore. Le 18, il faisait sa joyeuse entrée à Bruxelles, accompagné de Guillaume. Le 20, tous deux prêtaient serment aux États. Désormais, Son Altesse n'était plus qu'un simple fantoche aux mains de Son Excellence.

II

Malgré la rupture de don Juan avec les États-Généraux, Philippe II, aussi lent à prendre une résolution qu'à l'abandonner, s'obstinait encore à espérer une issue pacifique. Non seulement il ordonnait à son frère de continuer les négociations, mais il défendait au marquis d'Ayamonte, gouverneur de Milan, de lui envoyer des troupes.

Pouvait-il cependant le laisser désarmé à Namur, alors que les États s'occupaient fiévreusement de renforcer leur situation militaire? Le 2 août 1577, les troupes wallonnes chargées de garder la citadelle d'Anvers la remettaient en leurs mains. Le 21, l'assemblée autorisait les Gantois à démanteler le château de leur ville, et elle agissait de même le 25 septembre à l'égard des Lillois. Elle décidait de lever dans les provinces deux millions de florins. Surtout, elle ne se lassait pas de solliciter des secours, expédiant des ambassadeurs à Élisabeth pour lui demander des troupes et de l'argent, appelant à l'aide le comte-palatin Jean-Casimir et ne craignant même pas de s'adresser au trop célèbre Lumey. Aussi, dès le commencement de septembre, le roi s'était-il résigné à renvoyer dans les Pays-Bas l'armée qui venait d'en sortir. Mais ce n'était là qu'une mesure de précaution. Il restait si bien décidé à éviter la guerre qu'au mois de novembre il proposait secrètement à Marguerite de Parme de la substituer à don Juan. Il fallut

(1) Bondam, *Verzameling van onuitgegevene stukken*, t. IV, p. 243 (Utrecht, 1781).

l'arrivée de l'archiduc Mathias pour lui faire abandonner ce projet. Encore l'éventualité menaçante de nouvelles hostilités l'emplissait-elle d'appréhensions, et suppliait-il son frère de n'employer la force qu'à la dernière extrémité. En même temps qu'il lui rendait ses soldats, il députait à Bruxelles Jean de Noircarmes, lieutenant de ses archers bourguignons, pour moyenner une entente.

L'avant-garde des troupes espagnoles, trois mille fantassins et quinze cornettes de cavalerie, arriva dans le Luxembourg au commencement de décembre. Une offensive énergique eût suffi pour la refouler. Malheureusement l'armée des États se trouvait dans une situation lamentable. Concentrée à Temploux, près de Namur, sur la rive gauche de la Meuse, elle manquait d'artillerie, de cavalerie, d'équipages et surtout d'argent. Son infanterie se composait de 51 enseignes de Wallons, de 6 de Bas-Allemands et de 17 d'Écossais, ces dernières envoyées par le prince d'Orange. Au total elle était forte d'environ 20,000 hommes; mais la cohésion faisait défaut. La ferveur protestante des Écossais indisposait contre eux les autres corps. Le comte de Lalaing, qui exerçait le commandement général, n'avait ni l'autorité, ni le prestige nécessaires. D'ailleurs, la tournure que prenaient les événements à Bruxelles, l'influence croissante du prince d'Orange, les tendances démocratiques des patriotes le mécontentaient et l'inquiétaient à la fois. Et ses sentiments étaient ceux des autres chefs, comme lui catholiques et appartenant comme lui à la noblesse : le comte d'Egmont, le sire de Hèze, le sire de Montigny. Tous désapprouvaient la seconde Union de Bruxelles qu'ils avaient signée à contre-cœur, tous se savaient suspects aux Orangistes. Manifestement entre l'armée nationale et le parti qui venait de s'emparer du pouvoir, la confiance manquait.

L'inaction de l'ennemi permit à don Juan d'attendre le rassemblement de ses forces. Au commencement du mois de janvier 1578, Alexandre Farnèse lui avait amené de Lombardie des troupes espagnoles et italiennes. Mansfeld avait levé pour lui en Lorraine, avec l'appui des Guise, 4 à 5,000 hommes de renfort. Il disposait maintenant d'environ 18,000 fantassins

et de 2,000 chevaux. Le pape Grégoire XIII envoyait sa bénédiction à ces soldats, et don Juan eut soin de faire orner leurs étendards d'emblèmes religieux. Par conviction personnelle et sans doute aussi par habileté, il voulut apparaître, en face d'adversaires divisés par la question confessionnelle, beaucoup plus comme le défenseur du catholicisme que comme le lieutenant du roi.

Le 31 janvier 1578, comme l'armée des États se repliait sur Gembloux pour y occuper de nouvelles positions, son arrière-garde fut attaquée à l'improviste par la cavalerie espagnole. Elle fléchit, et Farnèse obtint de don Juan de pousser son avantage. L'escarmouche devint une attaque de fond. L'arrière-garde, rejetée sur le gros des troupes, marchant en désordre, le rompit et le mit en fuite. Les Wallons de Montigny et les Écossais du colonel Balfour tinrent courageusement dans Gembloux; ils ne purent empêcher la débandade. Il y eut peu de tués, mais l'armée disloquée s'éparpilla. Une partie de ses débris se retira sous les murs de Bruxelles; une autre, dans les environs de Grammont. Dès le 5 février, Mathias et Orange, par précaution, se réfugiaient à Anvers avec les États-Généraux.

Les patriotes ne manquèrent pas d'attribuer cette catastrophe à la trahison. Le jour de la bataille, le comte de Lalaing et la plupart des colonels assistaient à Bruxelles au mariage du sire de Berzeele. Il n'en fallait pas davantage pour les exposer aux pires soupçons. Discréditée par sa défaite et par l'inertie et la négligence de ses chefs, l'armée nationale était désormais incapable de se refaire. Chaque ville ne songea plus qu'à sa défense et à se procurer une garnison. La Hollande et la Zélande se gardèrent bien d'envoyer les forces militaires dont elles disposaient, s'unir aux débris des régiments vaincus. Elles se bornèrent à les masser autour d'Anvers, prêtes à les rappeler au premier péril. Elles se montraient moins que jamais disposées à se sacrifier à la « généralité », et le succès de leurs affaires contrastait cruellement avec le désarroi des provinces du sud. Quelques jours après la bataille de Gembloux, le 8 février, Amsterdam, demeuré jusqu'alors fidèle au catholi-

cisme et au parti du roi, s'unissait aux autres villes hollandaises et passait comme elles au pouvoir des calvinistes.

Cependant les troupes de don Juan n'étaient pas assez nombreuses pour lui permettre d'avancer jusqu'au cœur du pays et d'assiéger Bruxelles. Il se contenta d'occuper Louvain, Tirlemont, Arschot, Diest et Léau, tandis que Mansfeld opérait dans le Brabant wallon, où il s'empara de Nivelles après quatre assauts, et qu'Octavio Gonzaga, entré dans le Hainaut, se mettait en possession du Rœulx, de Soignies, de Binche, de Chimay et de Philippeville (21 mai). De son côté, Alexandre Farnèse, manœuvrant dans les environs de Maestricht, s'assurait de Limbourg, de Fauquemont et de Dalhem (9-20 juin).

III

Depuis qu'il avait pris les armes contre Philippe II, le prince d'Orange n'avait cessé de solliciter le secours des puissances voisines. Si l'Empire ne l'avait point soutenu, l'Angleterre et la France lui avaient accordé, au contraire, un appui plus ou moins déclaré suivant les circonstances et les fluctuations de leur politique. A vrai dire, ni Élisabeth, ni Henri III n'avaient osé prendre ouvertement son parti. Ils ne s'intéressaient à sa cause que dans la mesure où elle les servait contre l'Espagne, satisfaits d'entretenir dans les Pays-Bas une lutte épuisante pour les ressources de celle-ci. De plus, jaloux l'un de l'autre, ils se surveillaient mutuellement, contrecarrant leurs menées au lieu d'unir leurs efforts. Néanmoins l'intervention étrangère avait permis à la Hollande et à la Zélande de résister victorieusement au duc d'Albe et à Requésens. Les États-Généraux ne manquèrent pas d'y recourir aussi après leur rupture avec don Juan. Les scrupules du loyalisme ne pouvaient tenir longtemps contre la nécessité. D'ailleurs, de toutes parts, leur arrivaient des offres de services : Élisabeth, le duc d'Anjou, l'archiduc Mathias leur faisaient des avances. Les modérés penchaient pour le dernier, prince catholique et appartenant à la maison

d'Autriche. Mais on continuait à négocier avec les deux autres, dans le naïf espoir d'obtenir leurs bons offices sans trop se compromettre.

La défaite de Gembloux et les succès de don Juan venaient de rendre le besoin d'alliance plus pressant que jamais. Les hésitations n'étaient plus possibles. Elles l'étaient d'autant moins que l'influence d'Orange et des patriotes dominait maintenant dans les États et les excitait à rompre en visière à Philippe II. Du côté de l'Empire, on n'aboutit de nouveau à aucun résultat. Rodolphe II fut prodigue de bonnes paroles, offrit sa médiation, mais resta décidé à ne point se brouiller avec son beau-frère d'Espagne. Marnix eut beau exhorter la diète de Worms (7 mai) à prendre les armes pour conserver les Pays-Bas à l'Empire : il n'y trouva pas le moinde écho. Les princes catholiques comme les princes luthériens persistèrent dans leur indifférence. Il ne fallait donc compter que sur les puissances occidentales, l'Angleterre et la France.

La première, dont on n'avait pas à craindre d'annexion, paraissait la plus sûre. Il fut pourtant impossible de l'amener à une alliance formelle. Le machiavélisme prudent d'Élisabeth répugnait aux résolutions compromettantes. Elle refusa de s'engager ouvertement dans la lutte, jugeant plus profitable de la soutenir par des moyens détournés, qui lui permettraient soit de s'y lancer quand elle le jugerait à propos, soit de retirer son épingle du jeu au bon moment. Si elle consentit à faire quelques prêts aux États, sur bonnes garanties, elle refusa après de longues négociations, de leur envoyer des troupes (1). Mais, décidée à ne pas intervenir, elle ne voulait pas que la France intervînt à sa place. Pour traverser les plans du duc d'Anjou, dont les menées l'inquiétaient, elle proposa aux États-Généraux de faire appel au comte-palatin Jean-Casimir et de le reconnaître comme son lieutenant. Il fallut bien se plier à ses exigences. Le 29 mai 1578, l'assemblée s'engageait à accepter les secours du palatin, à consigner en ses mains 20,000

(1) Sur les emprunts consentis par Élisabeth, voy. H. Lonchay, *Les États généraux de 1619*, dans *Mélanges G. Kurth*, t. I, p. 321 (Liége, 1908).

livres sterling fournies par la reine pour le paiement de ses troupes et à l'admettre au Conseil d'État (1).

Calviniste fanatique, brouillon incorrigible, esprit chimérique et inconsistant, Jean-Casimir excitait tout à fois la défiance des catholiques et celle du prince d'Orange. Celui-ci avait tout fait pour amener la reine à le remplacer par Leicester. Il le savait hostile à sa politique de tolérance et de conciliation et s'effrayait de l'appui qu'il ne manquerait pas de donner au prosélytisme des Réformés. Déjà des pasteurs et des prédicants réfugiés dans le Palatinat arrivaient à Gand et à Bruxelles, commençaient à y déclamer contre le papisme et y déchaînaient la plus dangereuse agitation. Cependant la situation militaire était trop grave pour permettre de refuser un secours d'où qu'il vînt, et force fut d'accepter le compromettant auxiliaire suscité par Élisabeth.

La reine n'avait pu obtenir, comme elle le souhaitait, que, moyennant l'arrivée de Jean-Casimir, les États-Généraux rompissent leurs pourparlers avec le duc d'Anjou. Déjà, on se le rappelle, ce Valois ambitieux, perfide et débauché, avait tenté, en 1576, de les gagner à sa cause (2). Soutenus par les Orangistes de Bruxelles, ses projets avaient échoué devant les répugnances des catholiques. Le duc passait à cette époque pour favoriser en France le parti huguenot et plus d'un de ses agents dans les Pays-Bas étaient calvinistes ou du moins suspects de calvinisme. L'ouverture des hostilités entre les États et don Juan releva ses chances. Elle les releva d'autant mieux qu'il venait précisément de rompre avec les protestants. Sa sœur, enfin, Marguerite de Navarre, durant le voyage qu'elle avait fait en Belgique dans l'été de 1577, sous prétexte de prendre les eaux de Spa, avait déployé tout son charme pour lui concilier le dévouement de plusieurs seigneurs, parmi lesquels le comte de Lalaing.

Jaloux de l'ascendant et de la popularité du prince d'Orange, Lalaing ne demandait qu'à lui opposer un concurrent qui, tout

(1) Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, pp. 373, 377.
(2) Voy. plus haut, p. 88.



en arrêtant les progrès du calvinisme et en tenant tête aux patriotes démocrates, pourrait défendre le pays contre l'Espagne. Il conçut le projet de faire pour le duc d'Anjou ce qu'Arschot, de son côté, faisait pour l'archiduc Mathias. Ces grands seigneurs catholiques tendaient en somme, par des menées différentes, au même résultat. Tandis que celui-ci, en vertu de considérations légitimistes, s'adressait à un membre de la maison d'Autriche, celui-là, plus audacieux, ne craignait pas de s'allier à un prince français.

Mais Orange devait déjouer les plans de Lalaing comme ceux d'Arschot. L'alliance de ses adversaires catholiques avec le frère du roi de France eût porté un coup formidable à sa politique. Il était d'autant plus décidé à l'empêcher qu'il avait lui-même provoqué les négociations de 1576 avec Anjou et qu'il n'entendait pas se laisser frustrer d'un si précieux auxiliaire. Malgré le contraste de leurs natures, il y avait entre le duc et le prince un point de ressemblance. Tous deux, le premier par ambition personnelle, le second par caractère et par éducation, ils professaient la même indifférence ou si l'on veut la même tolérance en matière confessionnelle. Le catholicisme suspect de l'un s'accordait avec le calvinisme de raison de l'autre : c'étaient au fond des politiques, et ils ne pouvaient manquer de s'entendre.

Lorsqu'il eut connaissance des intrigues du comte de Lalaing, Orange fit travailler Anjou par un de ses hommes de confiance, Ghislain de Fiennes, sire de Lumbres, ancien capitaine des Gueux de mer. Dès lors, l'attitude du duc n'était pas douteuse. Sollicité par deux partis, il devait nécessairement pencher vers le plus puissant. Sans rompre avec Lalaing, il se tourna vers le prince d'Orange. Le 16 novembre 1577, il lui écrit qu'il est décidé à se gouverner d'après ses conseils.

A vrai dire, la situation était en ce moment des plus embrouillées. L'archiduc Mathias venait d'arriver dans les Pays-Bas et il n'était plus possible aux États-Généraux de faire appel au duc d'Anjou sans se rendre coupable de félonie et sans se brouiller avec l'empereur. En outre, Élisabeth, dont on escomptait les secours, s'opposait à toute entente avec la

France. Les États en étaient réduits, le 18 novembre, à répondre aux propositions du duc par des compliments embarrassés et par des excuses polies (1). Orange, de son côté, ne pouvait, à peine adjoint à Mathias comme lieutenant-général, le trahir ouvertement au profit du prince français. Bref, au commencement de 1578, ce dernier n'avait guère d'autre partisan déclaré que le comte de Lalaing, retiré après la déconfiture de Gembloux dans son gouvernement du Hainaut. Aigri par sa défaite, de plus en plus mécontent du prince d'Orange, obligé par surcroît de tenir tête avec des forces insuffisantes aux Espagnols qui envahissaient sa province, Lalaing, dès le mois de mars 1578, appelait Anjou dans les Pays-Bas, offrant de mettre entre ses mains plusieurs villes hennuyères (2).

Toutefois, en accueillant ces ouvertures, Anjou était bien décidé à ne pas se compromettre aux yeux des Orangistes. Le 28 mars, il donnait plein pouvoir à ses agents, La Rochepot, des Pruneaux et Mondoucet, pour conclure un traité avec les États-Généraux. En même temps, il se mettait secrètement en rapport avec les principaux calvinistes de l'entourage du prince d'Orange, Junius, Marnix, Villiers et Duplessis-Mornay récemment arrivé à Anvers (3). Il se fait donc tout à tous, sollicitant à la fois protestants et catholiques et prodiguant aux uns et aux autres des promesses contradictoires. Mais justement parce qu'il courtise tous les partis, il ne parvient à en conquérir aucun. Les conférences qui s'ouvrent au mois d'avril à Saint-Ghislain entre ses délégués et ceux des États, et que contrecarrent les menées divergentes de Lalaing, d'Orange et d'Élisabeth, n'aboutissent pas. Lalaing seul reste ouvertement fidèle au duc. Appuyé par une partie de la noblesse hennuyère, il introduit dans le Hainaut des garnisons françaises.

(1) P.-L. Muller et A. Diegerick, *Documents concernant les relations entre le duc d'Anjou et les Pays-Bas*, t. I, p. 96. (Utrecht, 1899.)

(2) Muller-Diegerick, *Documents*, etc., t. I, p. 126.

(3) Sur la date de l'arrivée de Mornay à Anvers, voy. Muller-Diegerick, *op. cit.*, t. I, p. 132. D'après Elkan, *Die Publizistik*, etc., pp. 73, n., et 108, Mornay ne se serait fixé à Anvers qu'en juillet 1578 et n'y aurait fait qu'un court séjour en avril de la même année.

Anjou va-t-il donc se laisser confisquer par les ennemis d'Orange? Celui-ci l'a craint pendant un instant. Il fait interdire par les États au comte de Lalaing de recevoir des forces étrangères dans son gouvernement sans l'ordre de l'archiduc Mathias. Des nouvelles venues d'Anvers apprennent à Anjou qu'on le suspecte de vouloir agir contre les patriotes. Il a beau déclarer qu'il ne veut pas être « aux Artésiens, Flamengs ou Hannouwiers seulement, ains à tous ensemble » (1), les calvinistes le considèrent comme gagné à la cause catholique. D'autre part, Élisabeth le combat de plus en plus âprement. Il se décide alors à brusquer les choses. Le 13 juillet, il arrive à Mons et lance un manifeste aux principales villes des Pays-Bas, leur annonçant que son armée le suit et qu'il vient combattre pour leur cause.

Désormais Orange doit prendre parti. Tergiverser plus longtemps serait jeter le duc dans les bras de ses adversaires. Il est visible qu'Anjou ne demande qu'à échapper à l'alliance compromettante de Lalaing et à se donner à la « généralité ». Le prendre au mot sera le meilleur moyen de l'arracher aux catholiques. Aussi bien n'a-t-on plus rien à espérer d'Élisabeth et importe-t-il, pour contenir les protestants surexcités par l'arrivée prochaine de Jean-Casimir, de pouvoir opposer à celui-ci un prince orthodoxe. La politique d'union et de tolérance du prince d'Orange lui commande de se rallier au Valois. Il va d'ailleurs lui imposer ses conditions. Le 13 août 1578, les États-Généraux acceptent un traité préparé par Marnix et Liesvelt. Le duc entretiendra à ses frais pendant trois mois 10,000 hommes de pied et 2000 chevaux. Il prendra le titre de « Défenseur de la liberté des Pays-Bas contre la tyrannie des Espagnols et de leurs adhérants ». Il ne se mêlera point du gouvernement du pays et ne concluera ni paix ni trêve sans le consentement des États. Si, plus tard, les États veulent changer de souverain, ils s'engagent à le préférer à tout autre prince. En revanche, s'ils font la paix avec Philippe II, ils reconnaîtront qu'ils lui en sont redevables, lui rembourseront

(1) Muller-Diegerick, *Documents*, etc., t, I, p. 305.

tout ce qu'il aura dépensé pour eux et lui feront une « reconnaissance condigne à sa grandeur » (1).

Cinq jours plus tard, par une convention secrète, le duc promet à Orange non seulement de ne rien entreprendre contre la religion réformée, mais de s'employer à ce que les provinces qui jusqu'ici ne la tolèrent pas encore ne se séparent pas de l'Union si les États-Généraux l'y introduisent (2).

Ainsi Anjou après Mathias est arraché aux catholiques et confisqué par la politique orangiste. Deux fois de suite le prince a renversé les projets de ses ennemis. Il émerge plus fort et plus puissant que jamais du sein des intrigues où ils ont voulu le noyer. L'habile joueur a maté le comte de Lalaing comme le duc d'Arschot et lié partie avec le Valois que ses adversaires appelaient contre lui.

Du même coup la situation militaire du pays paraissait assurée. Malade, découragé, devenu suspect à Philippe II et ne recevant pas de renforts, don Juan demeurait inactif. Le 31 juillet, une tentative qu'il avait hasardée à Rimenam contre les troupes couvrant Anvers n'avait abouti qu'à un échec. L'arrivée imminente de Jean-Casimir par le nord et du duc d'Anjou par le sud l'avait contraint à se replier sur le camp de Bouges, près de Namur. Sa santé était ruinée plus encore par le désespoir que par la fatigue. Le 1er octobre, il expirait, après avoir vu s'évanouir tous ses rêves de gloire et d'ambition. En mourant, il laissait le commandement de l'armée à Alexandre Farnèse.

(1) Muller-Diegerick, *Documents*, etc., t. I, p. 408.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 424.

CHAPITRE II

LA PAIX DE RELIGION

I

Depuis la victoire du gouvernement sur l'insurrection de 1566, le catholicisme était demeuré sans conteste la religion des provinces belges. Ce qu'elles contenaient encore de protestants s'était dispersé, à l'arrivée du duc d'Albe, dans le Palatinat, à Emden, en Angleterre, ou avait formé les bandes désespérées des Gueux des bois. Les Gueux de mer, un peu plus tard, avaient recruté leurs équipages parmi ces exilés ou ces révoltés. Après la prise de La Brielle et le triomphe du calvinisme en Hollande et en Zélande, la plupart des réfugiés, flamands et wallons, avaient afflué enfin vers ces territoires où chacun trouvait à s'employer suivant ses aptitudes ou sa condition, soit dans la guerre, soit dans la politique, soit dans le commerce, tout en travaillant à l'exaltation de sa foi. Plus s'accroissaient les forces des rebelles, plus aussi augmentait leur attraction sur leurs coreligionnaires, si bien que, dans la même mesure où l'Église protestante prit possession des deux provinces septentrionales, l'Église catholique reconstitua son hégémonie dans celles du midi, à peu près vides de dissidents.

Pourtant, de celles-ci à celles-là, l'ardeur religieuse ne contrastait pas moins violemment que la nature même des confessions. Autant les protestants du nord déployaient de zèle et d'énergie, autant les catholiques montraient d'apathie et de

faiblesse. Sans doute il existait parmi eux beaucoup de croyants sincères, ayant horreur de l'hérésie. Mais bien rares étaient ceux qui approuvaient la guerre entreprise pour forcer leurs compatriotes de Hollande et de Zélande à rentrer dans le giron de l'Église. L'esprit de prosélytisme qui inspirait les rebelles était presque complètement éteint dans les provinces obéissantes. Elles restaient attachées à la foi de leurs pères, mais elles n'entendaient pas l'imposer à ceux qui l'avaient abandonnée. Le catholicisme de la grande majorité de leurs habitants était un catholicisme de tradition, une habitude séculaire, une pratique enracinée par la coutume. Il n'atteignait pas, au fond des âmes, les sources de la volonté. Cette tiédeur religieuse, qui frappait tous les Espagnols, n'avait point échappé à l'attention de Philippe II. La création des nouveaux évêchés en 1559 avait eu pour but de la combattre et de gagner les Pays-Bas à ce puissant effort de rénovation qui commençait, en face de la Réforme menaçante, à redresser l'Église catholique. Mais en butte tout d'abord à la défiance générale, puis contrariée par les troubles de plus en plus graves qui agitèrent le pays depuis 1566, cette grande œuvre n'avait pas répondu à l'attente du roi. Tout entier à la guerre, le gouvernement de Bruxelles n'avait pu soutenir l'action des évêques. Leur bonne volonté était paralysée, le bas clergé persistait dans son apathie et l'instruction religieuse du peuple était déplorable.

D'ailleurs l'Espagne compromettait la cause de l'Église. Plus le duc d'Albe, Requésens et don Juan s'étaient donnés comme les défenseurs de celle-ci, plus ils l'avaient exposée aux haines soulevées par eux. A mesure que la situation s'était faite plus grave, l'impopularité du clergé n'avait cessé de grandir. On l'accusait de trahir la cause nationale et on opposait à la fidélité qu'il témoignait au tyran de Madrid, le patriotisme enflammé des calvinistes du nord. En 1576, au moment où se réunissent les États-Généraux, il n'y a pas encore en Belgique de parti protestant, mais il s'y est formé au sein des populations urbaines aigries par la misère, un parti nettement anticlérical. Et ce parti, qui revendique pour ses membres le nom de « patriotes », s'oriente nécessairement vers le prince

d'Orange, puisque c'est le prince d'Orange qui dirige la résistance à don Juan et à Philippe II.

On comprend dès lors qu'il faudra bien peu de chose pour faire glisser les patriotes au protestantisme. La voie révolutionnaire où ils se sont lancés, en effet, les rapproche de plus en plus des calvinistes qui entourent le prince et les conduit à se placer sous leur direction. Ce n'est point par sentiment religieux, par conviction intime qu'ils abandonneront le catholicisme. Ils rompront avec lui par une suite nécessaire de leur rupture avec le roi. Emportés par la passion politique, ils sortiront de l'Église pour s'opposer plus énergiquement au régime espagnol. Dans la surexcitation de la lutte, ils s'emporteront fougueusement jusqu'aux résolutions extrêmes. Ils se donneront comme chefs les calvinistes les plus violents et s'abandonneront aux derniers excès de l'intolérance et du fanatisme. Mais, sauf chez les réfugiés qui se mettront à leur tête, la foi nouvelle ne jettera point en eux de racines profondes. La soudaineté même de leur conversion en prouve la fragilité. Au fond, les « patriotes » de Flandre et de Brabant ne se sont ralliés à la Réforme que par hostilité à l'Église et à l'ordre de choses qu'elle représentait. La plupart d'entre eux ne se sont déclarés protestants que par anti-royalisme et par anti-papisme.

C'est à Gand que cette ultime conséquence de la révolution politique devait se manifester avec le plus d'énergie et entraîner les plus graves conséquences. L'attentat du 28 octobre 1577 avait mis brusquement la ville au pouvoir de Ryhove, d'Hembyze et de leurs partisans. La petite bourgeoisie, patriote à Gand comme à Bruxelles, avait applaudi à ce coup d'audace. Les échevins, le Conseil de Flandre, en présence des dispositions du peuple, n'avaient osé agir. Ils avaient dû assister impuissants au renversement de la Concession caroline de 1540. Les anciens privilèges avaient été remis en vigueur, la bourgeoisie répartie de nouveau en trois membres, la « collace » réorganisée et les doyens des métiers élus suivant l'ancien usage. Ce retour à l'organisation médiévale n'était d'ailleurs qu'un trompe-l'œil, qu'une façade archaïque servant à cacher la réalité. Il ne répondait ni à la constitution sociale, ni aux

intérêts économiques de la population. Les métiers avaient perdu leur vigueur ancienne ; les tisserands, qui redevenaient le troisième membre de la ville, ne consistaient plus qu'en quelques dizaines d'individus. La grande masse du bas peuple, composée de simples salariés, demeurait en dehors des antiques groupements que l'on prétendait rétablir.

Sous couleur de retour aux privilèges, on ne cherche qu'à bouleverser l'organisation urbaine, qu'à en déposséder les catholiques modérés et la bourgeoisie riche. Il n'en faut pas d'autres preuves que l'institution comme à Bruxelles, dès le mois de novembre, d'un collège des XVIII qui s'empare aussitôt du gouvernement de la ville (1). En fait, et malgré les apparences, au lieu de la démocratie du Moyen Age, c'est une dictature démagogique qui va désormais régir la commune. Et il était inévitable qu'elle ouvrît la porte au protestantisme.

Depuis la Pacification de 1576, en effet, quantité de calvinistes étaient rentrés à Gand (2). Ce n'étaient pas seulement des bourgeois émigrés pour cause de religion, bannis ou condamnés à mort par le duc d'Albe et qui se pressaient vers leur patrie après un long exil. On rencontrait parmi eux beaucoup de Flamands, de Brabançons, de Wallons, revenus de leurs refuges de Hollande, de Zélande et d'Angleterre. Le canal de Terneuzen, qui mettait la ville en relations directes avec Flessingue, lui amenait un afflux de calvinistes qui, s'y trouvant plus en sûreté qu'à Bruxelles et s'y appelant les uns les autres, n'avaient pas tardé à y constituer un groupe important et avide d'agir. Les événements d'octobre leur avaient valu de nouvelles recrues, et comme la haine qu'ils portaient aux Espagnols les désignait à la faveur populaire, leur influence avait grandi plus rapidement encore que leur nombre. En attendant avec impatience l'occasion de faire triompher la foi pour laquelle ils avaient si longtemps souffert, tous se mon-

(1) Voy. plus haut p. 102.

(2) Il est possible d'apprécier nettement leur rôle grâce aux excellents matériaux recueillis par V. Fris dans ses *Notes pour servir à l'histoire des iconoclastes et des calvinistes à Gand de 1566 à 1584. Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, t. IX [1909], p. 1 et suiv.



traient ardemment orangistes et patriotes. Beaucoup d'entre eux, qui avaient rempli d'importantes fonctions parmi les rebelles, connaissaient le maniement des affaires. Dans les circonstances que l'on traversait, ils étaient donc tout désignés pour le pouvoir. Dès le mois de novembre, ils entrent dans le collège des XVIII, présidé par Ryhove. Au mois de janvier 1578, lors de la rénovation du magistrat par le prince d'Orange, bon nombre des leurs figurent à côté d'Hembyze dans l'échevinage, ou obtiennent d'importantes fonctions municipales. Désormais, Gand est virtuellement aux mains des calvinistes, ou, pour parler comme les catholiques de ce temps, aux mains des Gueux.

Ils commencèrent par assurer la défense de la ville, assurant du même coup leur domination. Des troupes furent levées en Zélande qui vinrent renforcer encore le nombre des Réformés; la bourgeoisie reçut une organisation militaire et l'on entreprit la construction de nouveaux remparts. Ordre fut donné aux villages voisins de livrer leurs cloches, dont le métal servit à fondre des pièces d'artillerie. Malgré les réclamations des États-Généraux, la ville détourna vers ses coffres les impositions destinées à entretenir l'armée nationale.

Sous prétexte de renforcer les fortifications, on s'en prit aussitôt à l'Église. Les ordres religieux, hommes et femmes, durent travailler aux remparts, envoyer leurs trésors à la monnaie. L'indignation soulevée par la défaite de Gembloux empira encore la situation du clergé depuis longtemps suspect d'espagnolisme. Dès le mois de mars, les prêtres n'osent plus se montrer dans les rues et prennent des habits laïques. En revanche, les calvinistes cessent de se dissimuler sous les dehors du patriotisme et affichent ouvertement leurs doctrines. Le fougueux pasteur Datenus est arrivé du Palatinat au mois de janvier; d'Angleterre, de Hollande, d'autres pasteurs accourent le rejoindre et bientôt les prêches s'organisent.

En face de cette violation flagrante de la Pacification, le Conseil de Flandre se décide à intervenir. Mais les XVIII font arrêter quelques-uns de ses membres et coupent court à ses velléités d'énergie. Les protestations des États-Généraux

demeurent sans effet. La ville désormais n'en fait plus qu'à sa guise. Elle se sent assez puissante pour qu'on n'ose l'attaquer et d'ailleurs les évêques et les seigneurs qu'elle tient en prison depuis le mois d'octobre, lui servent d'otages et répondent sur leur tête de sa liberté. Le magistrat en profite pour autoriser la prédication de l'évangile et, s'il défend aux protestants et aux catholiques de s'injurier mutuellement, il accentue de jour en jour son hostilité à l'égard de ceux-ci et tend visiblement à imposer la Réforme par la force. Au reste, le voulût-il, il lui serait impossible d'agir autrement, car l'impatience des calvinistes, surexcitée encore par les sermons enflammés des pasteurs, ne peut plus se contenir. Au mois de mai, des bandes de soldats et de fanatiques envahissent les couvents et les églises, et, comme en 1566, s'y acharnent sur les « idoles » du « paganisme romain ». On va jusqu'à briser les croix, les ossuaires, les calvaires. Au milieu de ces violences, l'Église nouvelle s'organise, institue son consistoire et prend possession des sanctuaires catholiques soigneusement purifiés, raclés et blanchis à la chaux. Ceux des Carmélites et des Dominicains sont affectés à l'instruction religieuse des enfants; la chapelle des tisserands est réservée aux prèches wallons. Le 1er juillet, le séminaire devient le siège d'une sorte d'académie protestante (1).

Mais si l'on avait détruit le « papisme », on ne l'avait pas remplacé. Il ne suffisait pas de proscrire l'ancien culte pour que le culte nouveau régnât sur les consciences. A tout prendre, les calvinistes convaincus ne formaient dans la ville qu'un groupe peu nombreux. La foule qu'ils entraînaient derrière eux et qu'ils ameutaient contre l'Église en faisant appel à sa passion anti-espagnole et en flattant ses instincts démagogiques, ne les suivait que par sentiment révolutionnaire. Les pasteurs eux-mêmes constataient qu'elle se composait en grande partie de gens sans religion (2). Manifestement

(1) P. Fredericq, *L'enseignement public des calvinistes à Gand*, dans *Travaux du cours pratique d'histoire nationale*, t. I, p. 51 et suiv. (Liége, 1883).

(2) Kervyn de Lettenhove, *Relations*, etc., t. X, pp. 782, 857. C'est aussi l'avis du prince d'Orange. Voy. Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 93.

on s'était trop hâté : on avait imposé à la ville la confession protestante; on ne l'y avait pas convertie. Il était à craindre que le « pauvre peuple, n'ayant l'exercice d'aucune religion, ne tombe en manifeste athéisme » (1).

Si les calvinistes modérés et politiques voyaient nettement le péril, les fougueux zélateurs qui enfiévraient la commune gantoise se grisaient de leur triomphe et ambitionnaient de nouvelles conquêtes. Les souvenirs du glorieux passé de la cité achevaient de troubler les esprits. On se rappelait le temps où Jacques van Artevelde imposait sa volonté à toute la Flandre et le moment paraissait venu d'y rétablir, à la confusion de l'Espagne et en l'honneur de la vraie foi, l'hégémonie gantoise. En novembre 1577 Gand proposait à Bruxelles de rétablir l'alliance conclue avec le Brabant sous le gouvernement d'Artevelde et, en 1578, s'efforçait d'y faire entrer non seulement les autres villes flamandes, mais celles de l'Artois et du Tournaisis (2). Les troupes concentrées dans la ville ne demandaient qu'à marcher. On était certain d'avance que les catholiques interdits et sans défense ne résisteraient nulle part. Dès le mois de mars 1578, des expéditions étaient dirigées sur Courtrai et sur Hulst, y entraient sans coup férir et y déposaient les magistrats catholiques. Bruges subissait le même sort le 21 mars, Renaix, le 6 juin, Ypres, le 20 juillet. Partout des comités des XVIII étaient aussitôt institués sur le modèle gantois et la prédication de l'évangile commençait. Au début de l'été le mouvement avait gagné toute la province. On prêchait à Alost, à Termonde, à Eecloo, à Deynze, à Audenarde, à Menin, à Messines et dans quantité de petites villes et bourgades. C'était au tour des prêtres et des catholiques d'émigrer.

(1) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 857, t. V, p. 43. — Ce sont là exactement les idées de Duplessis-Mornay. Voy. Elkan, *Die Publizistik*, p. 113.

(2) P. Fredericq, *Le renouvellement en 1578 du traité d'alliance conclu à l'époque de Jacques van Artevelde entre la Flandre et le Brabant*, dans *Travaux du cours pratique d'histoire nationale*, t. I, p. 27 et suiv. (Gand, 1883). A. C. de Schrevel, *Le traité d'alliance conclu en 1339 entre la Flandre et le Brabant renouvelé en 1578* (*Annales de la Soc. d'Émulation de Bruges*, t. LXV, 1922).



II

La conduite des Gantois exposait la politique du prince d'Orange, c'est-à-dire la politique d'union nationale, au danger le plus pressant. Car, en remettant au premier plan la question religieuse et en violant la Pacification de 1576, elle devait infailliblement provoquer une réaction catholique. Alors que le prince, depuis son arrivée à Bruxelles, s'efforçait de dissiper les craintes qu'il inspirait aux orthodoxes et s'abstenait, par égard pour eux, de pratiquer son culte, Gand déclarait fougueusement la guerre à l'Église. Et, pour comble de malheur, Guillaume se voyait incapable non seulement d'arrêter, mais même de désavouer un mouvement qu'il réprouvait de toutes ses forces. Réformé lui-même, comment eût-il pu, en effet, sans se compromettre irrémédiablement aux yeux de ses coreligionnaires, protester contre le libre exercice de la Réforme? Il en était réduit, avec ses conseillers intimes, Villiers, Taffin, Duplessis-Mornay, à chapitrer secrètement les pasteurs, à leur recommander la modération, à blâmer leurs violences, à leur représenter le péril auquel ils exposaient la patrie (1). Il n'aboutissait qu'à se faire taxer de modérantisme par les fanatiques à la Datenus.

Puisqu'il ne fallait plus penser à supprimer le mal, il importait au moins de le restreindre. Déjà en 1566, au moment de l'insurrection calviniste, des paix de religion locales avaient été promulguées dans certaines villes, à Anvers notamment et à Tournai, autorisant l'exercice simultané du catholicisme et de la Réforme (2). Ce n'avait été d'ailleurs que de simples expédients, imposés aux magistrats par la nécessité de faire vivre côte à côte les adeptes des deux confessions. La même nécessité reparaissant, le prince d'Orange devait songer d'autant plus naturellement aux mêmes moyens d'y subvenir que deux

(1) Kervyn de Lettenhove, *Relations*, etc., t. X, pp. 410, 522, 569.
(2) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.) p. 472.

au moins de ses conseillers, Villiers et Taffin, avaient été mêlés aux transactions de 1566. Toutefois, il ne s'agissait pas, en 1578, d'un simple retour à ce qui avait été fait douze ans plus tôt. Dans toutes les villes où le protestantisme venait de s'installer en maître, le pouvoir municipal avait passé aux mains des calvinistes et l'on ne pouvait se flatter d'en obtenir les concessions nécessaires. L'initiative devait partir de la suprême autorité politique, c'est-à-dire des États-Généraux.

Dès le 22 juin, une pétition demandant la liberté de religion était remise à l'assemblée par un groupe d'Orangistes, et des exemplaires imprimés en circulaient aussitôt dans le public (1). Le 10 juillet, le prince soumettait aux États un projet de *Religionsfrid* (2), et s'ils refusèrent, à une petite majorité, de le voter, ils décidèrent au moins, deux jours après, de présenter à l'approbation des provinces un texte qui s'en rapprochait fort (3).

Ils s'y étaient ingéniés visiblement à ne pas froisser les catholiques. Leur projet présente l'exercice de la religion « prétendue réformée » comme une mesure nécessaire pour maintenir l'Union en face de l'ennemi, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu « nous donner moyen de tenir ung commun ou national concile, les deux parties librement oyes, et que par icheluy aultrement il en soit conclu et déterminé ». La tolérance qu'il laisse à chacun de servir Dieu « selon l'entendement qu'il lui a donné » n'est donc que provisoire. Encore ne sera-t-elle accordée que là où cent ménages au moins, ayant

(1) Gachard, *Actes des États généraux*, t. I, p. 386. Cf. le même, *La Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 189.

(2) Gachard, *La Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 198. — C'est sous le terme de *Religionsfrid* que la paix de religion est désignée habituellement tant dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes. L'expression vient certainement d'Allemagne; elle s'est introduite dans les Pays-Bas après la conclusion de la *Religionsfriede* d'Augsbourg.

(3) E. Hubert, *Étude sur la condition des protestants en Belgique*, p. 165 (Bruxelles, 1882). — Duplessis-Mornay joua un rôle considérable parmi les partisans de la paix de religion. Voy. Elkan, *Ueber die Entstehung des niederländischen Religionsfriedens von 1578 und Mornays Wirksamkeit in den Niederlanden. Mittheilungen des Instituts für Œsterreichische Geschichsforschung*, t. XXVII [1906], p. 460 et suiv.

un an de résidence, la réclameront. Partout où elle sera introduite, les magistrats répartiront les églises entre les deux cultes, de manière à les écarter le plus possible l'un de l'autre. Défense est faite aux prédicants de parler de choses qui pourraient troubler les esprits. Les Réformés se conformeront aux usages catholiques en ce qui concerne les degrés de parenté prohibitifs du mariage. En dehors de la Hollande et de la Zélande, ils ne pourront travailler lors des fêtes chômées dans l'Église, et les boucheries ne seront point ouvertes aux jours de jeûne. Le régime spécial que les calvinistes ont établi partout où ils dominent est aboli, les XVIII sont supprimés, l'autorité des magistrats rétablie et les arrestations arbitraires interdites. Gand paraît spécialement visé dans les paragraphes ordonnant d'obéir à Son Altesse et aux placards des États-Généraux touchant la mise en liberté des prisonniers. Partout, les fidèles des deux religions se partageront les emplois et seront admis sans distinction aux universités, collèges, écoles et hôpitaux.

Ainsi conçue, la *Religionsfrid* ne faisait aux protestants qu'un minimum de concessions. Elle mettait en vigueur dans tous les endroits où il avait disparu, même en Hollande et en Zélande, l'exercice du culte catholique, tandis qu'elle rendait presque impossible l'introduction de la Réforme dans les localités demeurées fidèles à l'Église. Il n'était pas douteux, en effet, que l'on ne trouvât partout cent ménages catholiques prêts à demander la libre pratique de leur religion. Au contraire, dans la plupart des villes de la Flandre wallonne, de l'Artois et du Hainaut, où les réfugiés n'avaient pas encore pénétré en nombre, on pouvait s'attendre à ne pas rencontrer cent ménages protestants, et l'on était à peu près sûr de n'en pas rencontrer du tout dans le Namurois et le Luxembourg. Néanmoins, en tolérant l'exercice de la Réforme en dehors de la Hollande et de la Zélande, la paix ne laissait pas que d'anéantir les promesses si solennellement faites aux catholiques en 1576. Le principe même dont elle s'inspirait était incompatible avec l'esprit de la Pacification de Gand. Celle-ci réservait aux États-Généraux le règlement de la question reli-

gieuse, tandis que les promoteurs de la *Religionsfrid* n'admettaient point, en cette matière, la compétence de l'autorité civile. « Ce n'est point, disaient-ils, le faict des législateurs ou gouverneurs politiques de se mesler de la religion quant à la substance d'icelle ou de contraindre quelqu'un à tenir l'une ou l'autre; mais leur doibt suffire que tous les bourgeois de la ville puissent vivre en repos et amitié et que à nulluy ne soit faict aucune violence de quelconque qualité ou religion qu'il soit » (1). La tolérance qu'ils prônaient n'était au fond qu'une échappatoire; ils n'y avaient recours qu'afin d'éviter la guerre civile. Leur attitude en présence des différends confessionnels est à l'opposé de celle de l'État moderne. Au lieu de professer comme celui-ci une complète indifférence dogmatique, ils ne doutent pas que la vérité religieuse ne doive l'emporter sur l'erreur. Aussitôt que le concile national aura proclamé cette vérité, la liberté de culte disparaîtra. Les dissidents conserveront leurs droits civils; ils n'auront plus celui de professer leurs doctrines (2).

Il ne s'agit, on le voit, en 1578, que d'une tolérance momentanée, non d'une tolérance de principe. Au surplus, les adeptes de cette tolérance sont tous protestants. Convaincus de la vérité de leur foi, ils attendent avec confiance la décision du Concile. Mais la ferveur religieuse s'allie en eux aux préoccupations de l'homme d'État. Leurs idées sont celles que Duplessis-Mornay a exposées en 1576 dans sa « Remonstrance » aux États de Blois et dans sa lettre « Aux estats et seigneurs des Pays-Bas » (3). L'influence du grand Huguenot domine plus que jamais dans le conseil du prince d'Orange. Avec lui, il travaille de toutes ses forces à empêcher qu'un zèle intempestif ne compromette les résultats obtenus, et, en désorganisant la résistance à l'Espagne sous prétexte de religion, ne fasse le jeu du roi catholique.

Contre cette modération provisoire s'insurge aussitôt le

(1) *Discours contenant le vray entendement de la Pacification de Gand*, p. 42 (Réimpression de Gand, 1876).

(2) *Ibid.*, p. 52. Cf. Elkan, *Die Publizistik*, p. 102.

(3) Elkan, *op cit.*, p. 102.

fanatisme impatient des pasteurs. Pour eux, le moment est venu de renverser l' « idolâtrie romaine ». S'ils réclament la paix de religion partout où les protestants sont en minorité, à Gand, où ils commandent en maîtres, ils la rejettent avec horreur. Datenus va jusqu'à prêcher qu'il faut être athée pour tolérer le catholicisme, et que le prince d'Orange « qui change de religion comme d'habit, ne se soucie que de l'État et fait de l'utilité son Dieu » (1). En vain Ryhove et les calvinistes modérés protestent contre ces fureurs; le parti de la violence, auquel Hembyze se rallie, l'emporte bientôt grâce à l'appui des troupes et de la populace. La passion religieuse surchauffée entraîne la ville. Elle ne tient plus aucun compte des États-Généraux. L'exclusivisme confessionnel l'amène à l'exclusivisme politique. En même temps que les pasteurs rêvent d'en faire une nouvelle Genève, s'y introduit l'idée de se « cantonner » à la mode suisse et de secouer le joug impie de la « généralité » (2). L'arrivée imminente de Jean-Casimir, le protecteur de Datenus, y porte à son comble l'intransigeance et l'aveuglement. Les prédicants sont décidés à opposer le palatin au prince d'Orange, et le bruit se répand que les Gantois songent à lui donner le comté de Flandre.

(1) B. De Jonghe, *Ghendtsche geschiedenissen*, t. II, p. 72.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Relations*, etc., t. X, p. 114. Cette idée du cantonnement apparaît déjà chez les Huguenots (*Eidgenossen*) français en 1569.

CHAPITRE III

LA RÉCONCILIATION DES PROVINCES WALLONNES AVEC L'ESPAGNE

I

Tandis que les Gantois, sous l'influence du fanatisme calviniste, se détachaient de la « généralité », leurs excès provoquaient, dans la plupart des provinces wallonnes, une réaction catholique qui devait bientôt les détourner, elles aussi, de la cause nationale et permettre à Alexandre Farnèse de reconquérir le sud des Pays-Bas.

Ce serait une erreur complète que de chercher les motifs de ce revirement dans la différence de mœurs et de langage qui distinguait l'une de l'autre la population wallonne et la population flamande. Réunis depuis des siècles par la communauté des destinées, des intérêts et des institutions, les divers territoires de la Belgique s'étaient accoutumés à un régime qui, tout en sauvegardant l'individualité de chacun d'eux, les avait imprégnés d'une civilisation dont les caractères généraux s'affirmaient également au nord et au sud de la frontière linguistique. Junius le constatait éloquemment en 1574 (1), et il suffit de rappeler que, depuis le commencement des troubles, on demandait de toutes parts la restauration de l'État bourgui-

(1) Bor, *Oorsprongk, begin en vervolgh der Nederlandsche oorlogen*, t. VII, fol. 49 (Leyde, 1621).

gnon, pour montrer que les dix-sept provinces conservaient la volonté de vivre ensemble. Les devises de leurs médailles et jetons : *Viribus unitis*, *Belgium foederatum*, *Concordia res parvae crescunt*, n'attestent pas moins l'unité de leurs aspirations. Partout, jusqu'en 1578, on ne parle que de la « commune patrie » et de la « défense commune » contre « l'ennemi commun ». L'assemblée permanente des États-Généraux, la Pacification de Gand, les deux Unions de Bruxelles avaient encore renforcé la cohésion de la « généralité ».

On se demande d'ailleurs quels griefs les provinces wallonnes eussent pu invoquer contre les provinces flamandes. Chacune d'elles avait une voix aux États-Généraux; au Conseil d'État elles possédaient même une représentation beaucoup trop large pour leur importance. C'est dans leur langue, c'est-à-dire en français, que délibéraient les États. Enfin le tout-puissant prince d'Orange, malgré son long séjour en Hollande, avait conservé intacte l'empreinte de son éducation à la cour de Bourgogne. Ses mœurs étaient celles de la haute aristocratie et comme celle-ci, il considérait le français comme sa langue maternelle. Les Gantois devaient le voir avec surprise, lors de son séjour dans leur ville en 1580, se rendre au prêche de l'église wallonne (1). A côté des Français de son entourage intime, les Duplessis-Mornay, les La Noue, les Languet, on ne rencontrait guère que des Wallons comme Lumbres, Dolhain, Taffin, Villiers, etc., ou des Flamands francisés comme Marnix. Dans ces conditions et quand bien même, ce qui n'était pas, les provinces wallonnes se fussent montrées susceptibles et ombrageuses, on ne voit point ce qui eût pu faire naître chez elles la moindre hostilité à l'égard des provinces flamandes (2).

Mais le désaccord que la question nationale ne pouvait pro-

(1) Ph. de Kempenaere. *Vlaemsche kronijk*, éd. Ph. Blommaerts, p. 268 (Bruxelles, 1839).

(2) Les textes invoqués pour expliquer la scission par l'antipathie de race ne font que constater en réalité que la majorité des Wallons est catholique et celle des Flamands protestante. Voy. Gossart, *La domination espagnole dans les Pays-Bas*, p. 107.



voquer, la question religieuse le fit surgir. Ce n'est point à une lutte de races, c'est à une lutte confessionnelle que va nous faire assister la défection des provinces wallonnes, ou, pour mieux dire, de la majorité des provinces wallonnes. Elles n'abandonneront leurs compatriotes que pour sauvegarder leur foi catholique contre le calvinisme triomphant.

A première vue, leur revirement paraît étrange. N'avaient-elles pas fourni au calvinisme, treize ans plus tôt, ses premiers combattants dans les Pays-Bas? Les Gueux n'abondaient-ils pas en 1566 parmi la petite noblesse de l'Artois et de la Flandre wallonne? L'insurrection n'était-elle pas partie de la région d'Armentières et du Tournaisis? Valenciennes n'avait-elle pas constitué la place d'armes de la Réforme, et n'avait-il pas fallu un siège pour venir à bout de son obstination (1)?

Mais la réaction catholique qui avait suivi la prise de la ville et surtout l'impitoyable rigueur du duc d'Albe avaient eu raison de tout cela. L'échafaud n'avait pratiqué nulle part d'aussi larges coupes qu'à Valenciennes et à Tournai. De nulle part non plus, les Gueux des bois, puis les Gueux de mer n'avaient reçu d'aussi abondantes recrues. Les émigrés du sud avaient puissamment contribué à la défense de la Hollande et de la Zélande. Ils y avaient apporté cet esprit militaire qui, depuis le XVe siècle, faisait du Hainaut et de l'Artois les pépinières de l'armée nationale.

Sans doute tous les hérétiques n'avaient pas quitté les provinces wallonnes. Mais découragés par le départ des plus ardents de leurs frères, obligés de dissimuler leur foi et incapables de s'organiser, ils ne restaient fidèles à leurs convictions que pour obéir à leur conscience et avaient perdu tout espoir. Pour comble de malheur, les Huguenots français, refoulés dans le sud du royaume, ne pouvaient plus les seconder. Ceux d'entre eux qui, depuis 1572, vinrent de plus en plus nombreux combattre dans les Pays-Bas, se dirigeaient par mer vers la Hollande et la Zélande et ne s'intéressaient plus au calvinisme désemparé et résigné de la Wallonie.

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édition), pp. 423, 429, 459, 471, 476 et suiv.



Il se ranima pourtant sous le coup des événements qui suivirent la mort de Requésens. Comme en Brabant et en Flandre, les Réformés de l'Artois, du Tournaisis, du Hainaut, de la région de Lille se jetèrent avec enthousiasme dans l'agitation patriotique. Ils organisèrent dans les villes un parti démocrate et orangiste. Le spectacle que nous avons constaté à Bruxelles dès 1577 se retrouve à Arras dans tous ses traits essentiels. Ici aussi, le petit peuple exige la guerre à outrance contre la tyrannie espagnole, et ici aussi des avocats monarchomaques et un petit groupe de protestants entraînent derrière eux la masse catholique des pauvres gens. Les avocats artésiens Crugeol et Gosson (1) nous apparaissent comme d'exactes répliques de Liesvelt et de ses confrères. Comme eux, ils prennent conseil de Marnix, de Villiers, des agitateurs orangistes; comme eux, ils dressent des listes de suspects; comme eux enfin, ils instituent à côté du conseil de la ville ou pour mieux dire au-dessus de lui, un comité de salut public, les XV, visiblement imités des XVIII de Bruxelles (2).

Mais les chances des patriotes sont bien moins favorables dans les provinces wallonnes que dans les provinces flamandes. Trop éloignés du gros des forces orangistes (3), ils ont aussi à combattre une opposition particulièrement redoutable. Le clergé d'abord est beaucoup plus riche et plus influent en Hainaut, en Artois, dans le pays de Lille, qu'en Flandre ou en Brabant. De plus, la création des nouveaux diocèses n'a pas introduit dans ces régions des perturbations aussi profondes que dans les contrées du nord et n'y a point soulevé ce mécontentement qui excite contre l'Espagne tant d'abbés brabançons. Au contraire, en réorganisant l'Église, elle l'y a en

(1) A. Guesnon, *Maître Nicolas Gosson* (Arras, 1911).

(2) Sur le mouvement protestant à Arras, consultez les *Mémoires de Pontus Payen*, publiés par A. Henne, t. II (Bruxelles, 1861).

(3) Les protestants wallons établis dans le nord y restèrent pour la plus grande partie et ne vinrent pas, en masse, grossir les rangs de leurs coreligionnaires. On raconte bien qu'après la mort de Requésens, 6,000 réformés rentrèrent à Tournai. Mais en 1578, il n'y a dans la ville que 800 personnes qui demandent des prêches et la *Religionsfrid*. Voy. *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. XI [1870], p. 421.

même temps attachée au roi. L'évêque d'Arras, Mathieu Moulart, et l'abbé de Saint-Vaast, Jean Sarrasin (1), poussent de toute leur énergie à une entente avec don Juan, et, contre les patriotes, constituent un parti « johanniste ». La noblesse s'y rallie sans exception. Car, privée par l'émigration de tous ses membres calvinistes, elle est maintenant unanimement catholique. Elle demeure, il est vrai, sincèrement anti-espagnole et fidèle à la cause nationale. Mais la tournure des événements depuis l'arrivée du prince d'Orange à Bruxelles, l'influence croissante de la démocratie, l'arrestation du duc d'Arschot et des évêques par les Gantois, l'impuissance à laquelle le prince a réduit l'archiduc Mathias refroidissent peu à peu son zèle, l'inquiètent et enfin la dégoûtent, comme dit Pontus Payen, « du beau patriotaige » (2). Après la bataille de Gembloux, le clergé ne devra pas déployer de grands efforts pour l'amener à l'idée d'une réconciliation avec le roi.

Les dispositions des deux ordres privilégiés dans les provinces wallonnes sont d'autant plus dangereuses que leur ascendant social y est plus grand. En Hainaut, Valenciennes et Tournai formant chacun une province spéciale, la bourgeoisie n'est représentée aux assemblées d'États que par la seule ville de Mons. En Artois, pays essentiellement agricole, Arras, Saint-Omer et Béthune ne peuvent assurer la prépondérance à l'élément urbain. Bref, si les patriotes et les Orangistes wallons sont animés du même esprit que les patriotes flamands, les circonstances politiques et le milieu social au milieu duquel ils s'agitent suscitent contre eux une bien plus forte résistance.

Cette résistance se manifeste dès le mois de février 1578, et il faut reconnaître qu'elle fut conduite avec beaucoup d'adresse. Les Orangistes puisaient leur force dans l'union nationale. Puissants par la « généralité », ils tomberaient nécessairement le jour où celle-ci, perdant sa cohésion, cesserait de les soutenir. Or, pour dénouer le faisceau des provinces, il suffisait

(1) Ch. Hischauer, *Correspondance secrète de Jean Sarrasin* (Arras, 1912).
(2) *Mémoires*, t. II, p. 66.

de dissoudre l'assemblée des États-Généraux. Le roi voyait clair lorsqu'il s'obstinait jadis à interdire la convocation de ce grand corps, organe et symbole de la « commune patrie » en face de l'Espagne. C'est de lui qu'était venu tout le mal; c'est lui qui, incapable de résister aux injonctions des patriotes, leur permettait de se couvrir des apparences de la légalité et d'entraîner le pays dans une politique dont le bas peuple était l'instrument et dont apparaissaient de plus en plus nettement les attaches calvinistes. Ces considérations amenèrent les États d'Artois, ou plus exactement le clergé et la noblesse des États d'Artois, à demander, dès le 7 février 1578, la clôture de la session des États-Généraux. Quelques jours plus tard, le 1er mars, ils proposaient de conclure la paix avec don Juan et, le 6 mars, les États de Hainaut se ralliaient à leur opinion.

Ainsi, à la politique patriote de guerre et d'union nationale, les Johannistes opposent une politique de particularisme et d'entente avec le souverain. Mais tout de suite le peuple des villes entre en scène. Le 17 mars, une émeute éclate à Arras. On bloque les échevins dans l'hôtel de ville, on traîne en prison les partisans de la paix, on oblige les députés de la bourgeoisie qui ont siégé aux États à désavouer la conduite de ceux-ci. A Béthune, à Aire, à Saint-Omer, à Douai, des mouvements analogues se manifestent. L'exemple de Gand encourage les villes wallonnes. En rapport avec le prince d'Orange, Villiers, Théron et Marnix, leurs tribuns, se montrent résolus à maintenir l'union par la force. Gosson déclare à Arras que « se divisant ces provinces, c'estoit comme si de leur main droite, ils démembroient leur bras gauche » (1).

Pour s'imposer au clergé et à la noblesse, les patriotes wallons devaient, comme les patriotes du nord, s'appuyer sur la troupe. Il ne suffisait point d'armer le peuple; la présence de soldats réguliers était indispensable. Les Gantois ne devaient-ils pas leur succès aux mercenaires enrôlés par Ryhove? Un calviniste d'Arras, ancien Gueux de mer devenu

(1) Pontus-Payen, *Mémoires*, t. II, p. 182. Cf. O. Bled, *La Réforme à Saint-Omer et en Artois. Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXXI, p. 200 et suiv.

capitaine en Hollande, Ambroise Le Duc, offrit ses services à ses compatriotes. On s'empressa de l'appeler dans la ville et de lui donner le commandement des quinze compagnies militaires de la bourgeoisie et d'une cornette de cinquante chevaux (mars 1578).

Jusqu'alors, la minorité protestante qui avait dirigé les patriotes avait soigneusement évité de porter ombrage aux catholiques. Mais, à Arras comme à Gand, dès qu'elle vit la force de son côté, elle abandonna toute retenue. A peine Le Duc est-il installé dans la ville que des prêches se tiennent dans sa maison. On commence à entendre chanter dans les rues les psaumes de Marot. En même temps, pour compléter l'identité du spectacle à Arras et à Gand, l'esprit révolutionnaire se déchaîne parmi les « cordonniers, chavetiers, pigneux, tisserands et autres artisans » qui soutiennent les XV. La démagogie et la Réforme se déployent de concert et s'enhardissent mutuellement. L'envoi dans les provinces, au mois de juillet, par les États-Généraux, du projet de paix de religion surexcite encore les calvinistes. A Béthune, à Saint-Omer, à Lille comme à Arras, ils réclament l'exercice public de leur culte. Ils font circuler des pétitions sur lesquelles ne craignent pas de s'inscrire deux cent six bourgeois à Valenciennes et plus de huit cents à Tournai (1). Ils compensent leur petit nombre par leur audace, menacent les magistrats catholiques de les envoyer à Gand, et disent arrogamment que « le pot de terre brisera le pot de cuivre » (2). Dans le plat-pays, en Artois et aux environs de Lille, des pasteurs, encouragés par leur attitude, commencent à prêcher.

« L'estat ecclésiastique, raconte un contemporain, estoit réduit au désespoir, les gentils hommes trembloient de peur, les riches citoyens des villes n'estoient guère assurés dans leurs maisons » (3). A la faveur de ce désarroi, il suffisait d'un coup de force pour assurer la victoire à la minorité protestante et

(1) Ad. Hocquet, *Tournai et le Tournaisis au XVIe siècle*, p. 214 (Bruxelles, 1906).
(2) Pontus-Payen, *Mémoires*, t. II, p. 121.
(3) *Ibid.*

orangiste, et elle était bien décidée à l'exécuter. Pour agir à coup sûr, elle n'attend que le secours des Gantois, car Ryhove et Hembyze ont promis à ses chefs l'envoi d'une partie des reîtres de Jean-Casimir et de plusieurs compagnies écossaises. Mais au moment où ces troupes vont arriver, la mutinerie des soldats du baron de Montigny leur barre le chemin. Elle sépare les calvinistes du sud de ceux du nord et permet au catholicisme, dans les provinces wallonnes, de reprendre l'offensive et d'étouffer la Réforme avant qu'elle se soit préparée au combat.

II (1)

Après la bataille de Gembloux, les États-Généraux, poussés par le prince d'Orange, avaient constitué dans le nord une nouvelle armée, sous le commandement du comte de Boussu. Elle renfermait surtout des troupes protestantes : compagnies tirées de Hollande et de Zélande, mercenaires écossais, volontaires huguenots et reîtres allemands amenés par Jean-Casimir. Quant aux régiments wallons vaincus par Farnèse, une partie en avait été licenciée et on laissait le reste tenir garnison dans les places du sud ou escarmoucher péniblement dans le Hainaut contre les troupes de Gonzaga.

Dans ce débris d'armée le mécontentement était universel. Tous catholiques, ses chefs, Lalaing, Montigny, Melun, Egmont, Hèze, Champagney, se savaient suspects aux patriotes et accusaient le prince d'Orange de les abandonner et d'empêcher le comte de Boussu de leur envoyer des renforts. Les soldats s'exaspéraient de ne pas recevoir leur solde. En avril, le régiment de Hèze, placé à Maestricht, s'était mutiné. Bref, la situation était plus que critique et justifiait pleinement les réclamations des troupes. Personne cependant n'en était responsable. Le désordre de leurs finances ne permettait point aux

(1) Pour l'ensemble des faits, jusqu'à la conclusion de la paix d'Arras, je renvoie une fois pour toutes au récit si complet de Th. Bussemaker, *De afscheiding der waalsche gewesten van de generale Unie* (Harlem, 1895-1896).



États-Généraux de faire face aux dépenses militaires, et le comte de Boussu n'avait point assez de forces pour risquer, en présence de don Juan, de dégarnir les abords d'Anvers. D'ailleurs le comte de Lalaing, dont la jalousie à l'égard du prince d'Orange augmentait en même temps que son exaspération devant les progrès des protestants et des démagogues, se montrait de plus en plus ombrageux et déclarait qu'il ne laisserait entrer dans le Hainaut « nul soldat de religion contraire à la catholique » (1). Ainsi la question religieuse paralysait maintenant la défense nationale. Entre l'armée des États et l'armée de Gembloux, la différence des confessions empêchait la confiance et l'unité des efforts.

La conduite du commandant de Gravelines, Valentin de Pardieu, sire de La Motte, qui, le 8 avril 1578, expulsait de la place la compagnie de son lieutenant de Vaux, fidèle partisan des États, devait être, dans ces circonstances, le point de départ d'une catastrophe.

Soldat de carrière entré au service depuis une trentaine d'années et couvert de blessures, La Motte avait pris une part active aux opérations militaires contre les protestants en 1566, s'était distingué à la bataille d'Austruweel et surtout pendant la campagne de Hollande sous les ordres de don Fadrique. Requésens, le sachant aigri de n'avoir encore reçu aucune récompense, lui avait fait donner par le roi, en 1574, le gouvernement de Gravelines. Cette faveur ne l'avait pas empêché de se prononcer deux ans plus tard, comme presque tous les officiers wallons, pour la cause nationale. Il ne s'y était rallié d'ailleurs que dans l'espoir d'obtenir un commandement avantageux. En véritable mercenaire, il lui était fort indifférent de suivre un drapeau plutôt qu'un autre, à condition d'y trouver son profit. Mais il s'aperçut bientôt que les États-Généraux payaient plus mal encore que le roi d'Espagne. L'influence croissante des calvinistes, qu'il avait jadis si rudement combattus et auxquels il demeurait odieux, acheva de le dégoûter et de le convaincre qu'il avait fait fausse route. Son protecteur

(1) Gachard, *La Bibliothèque Nationale*, t. I, p. 188.

le duc d'Arschot prisonnier des Gantois, son ami Champagney irrémédiablement brouillé avec le prince d'Orange, ses soldats et lui-même privés de solde, il n'en fallait pas tant pour le décider à une nouvelle volte-face. Dès les premiers mois de 1578, il s'abouche avec des agents de don Juan. Toutefois, il se garde prudemment de s'engager à fond. Même après le 8 avril, il se déclare fidèle à la Pacification de Gand. Entre les Espagnols et les États, il prend une attitude qui lui permettra, suivant les circonstances, de se donner au plus offrant.

Son exemple ne trouva pas d'imitateurs parmi les chefs des troupes wallonnes. Pourtant, si aucun d'eux ne songe à un rapprochement avec le roi, leurs dispositions deviennent de jour en jour plus inquiétantes. On commence à les désigner, et ils se désignent eux-mêmes, sous le nom de « Malcontents ». Comme nobles, ils s'indignent des mouvements démocratiques provoqués dans toutes les grandes villes par les Orangistes. Comme catholiques, ils protestent de toutes leurs forces contre la violation de la Pacification. Comme militaires, ils s'irritent du dénuement dans lequel les États-Généraux laissent croupir leurs soldats. Le souvenir des services qu'ils ont rendus à la cause nationale leur fait paraître d'autant plus injustes les suspicions auxquelles ils sont en butte. Hèze n'a-t-il pas jadis fait arrêter les membres du Conseil d'État? Lalaing n'a-t-il pas organisé l'armée? Montigny n'a-t-il pas vaillamment lutté à Gembloux? Philippe d'Egmont n'est-il pas venu se mettre à la disposition du pays? Ajoutez à tout cela que la plupart d'entre eux sont des jeunes gens aussi incapables de se maîtriser qu'avides de jouer un rôle. Il est impossible qu'ils continuent à assister inertes au renversement de l'ordre religieux et de l'ordre social, dont la conduite des Gantois paraît, à leurs yeux, menacer le pays.

Champagney d'ailleurs, plus que jamais ennemi déclaré du prince d'Orange, met tout en œuvre pour attiser leur mécontentement. Avec plusieurs d'entre eux, Hèze, Berseele, Glymes, Bassigny, il vient protester à Bruxelles contre le projet de paix de religion. Une émeute éclate. Les patriotes s'emparent des

pétitionnaires et, pour comble d'audace, livrent Champagney aux Gantois (19 août).

Cependant la puissance de ceux-ci grandit toujours. Déjà toute la Flandre flamingante à passé sous leur domination. Que leurs troupes pénètrent à Lille et elles y provoqueront sans nul doute une insurrection calviniste et démocratique qui ne manquera pas de s'étendre aussitôt aux villes voisines. Contre ce péril, le baron de Montigny se décide à utiliser ses troupes que les États-Généraux laissent sans emploi et sans argent. Puisque le gouvernement n'ose s'opposer aux Gantois, il va se charger de leur tenir tête. Le 1er octobre 1578, le jour même de la mort de don Juan, il se porte à Menin avec les débris de son régiment et quelques compagnies wallonnes qu'il a rassemblées autour de lui. Il commande ainsi le cours de la Lys, met Lille à l'abri d'un coup de main et menace en même temps les positions avancées des Gantois, Ypres et Courtrai.

Pleins de confiance dans leurs forces, les calvinistes de Gand s'empressent de relever ce défi. De même que le duc d'Albe a répondu en 1567 à l'invasion de Louis de Nassau par la décapitation des comtes d'Egmont et de Hornes, de même Ryhove, avant de marcher contre Menin, fait pendre sous ses yeux deux prisonniers catholiques, le conseiller Hessels et Jean de Visch. Dès lors, la guerre civile est déclarée, et c'est nettement une guerre de religion. Les troupes protestantes de Ryhove vont offrir la bataille, le 5 octobre, aux Wallons catholiques de Montigny, qu'elles appellent par dérision *Paternoster Knechten*.

Jean-Casimir leur avait envoyé des renforts, et, après la défaite de Ryhove, il accourut lui-même à Gand (9 octobre). Contrecarré par le prince d'Orange et par les États, il saisit avec joie l'occasion de jouer un rôle personnel. Son fanatisme répond à celui des Gantois, et il condamne comme eux la politique de tolérance par laquelle Orange cherche à maintenir la cohésion de la « généralité ». Mais tandis qu'il vient mettre au service des sectaires les forces qu'il a prétendûment amenées à la défense des provinces, Montigny voit affluer dans son camp une bonne partie des soldats français qui ont suivi

le duc d'Anjou en Hainaut (1), si bien que l'intervention des étrangers dans les affaires du pays ne sert qu'à y renforcer l'anarchie.

Pendant que l'on se battait sur les frontières de Flandre, les États de Hainaut s'étaient assemblés sous la présidence du comte de Lalaing. Ils déclarent le moment venu de mettre fin à une situation intolérable « non pas pour attempter chose nouvelle et contraire au bien de la cause commune, mais soubz protestation bien expresse de se maintenir et conserver suyvant les termes de la Pacification et Union contre la plus que barbare insolence et tyrannie excédant l'espaignolle des sectaires et leurs adhérens, et obvyer à l'extinction et anéantissement qui se prétend, de nostre saincte foy et religion, de la noblesse et généralement de tout ordre et estat » (2). Leur intention n'est pas, on le voit, de déserter la cause nationale. Ils n'abandonnent en rien le programme patriotique de 1576, puisqu'ils réclament la stricte application de la Pacification de Gand et de l'Union de Bruxelles. Incontestablement ils se placent sur le terrain de la légalité, et on ne peut rien leur répondre quand ils protestent contre la violation par les calvinistes des engagements les plus solennels. Mais ils refusent de comprendre qu'il est trop tard pour revenir en arrière, que la question religieuse domine maintenant la question politique, que l'on ne peut plus songer à refuser aux protestants l'exercice de leur culte. Ils ne veulent pas admettre que la « cause commune », à laquelle ils restent fidèles, exige de nouvelles concessions, et que leur attachement à la lettre des conventions de 1576 n'est pas moins destructif de la « généralité » que le fanatisme particulariste des Gantois. Car ils ne peuvent compter que sur le concours des provinces catholiques, et, dès le milieu d'octobre, ils proposent aux États d'Artois de se liguer avec eux, « ce que, une fois emprins et mis en lumière, n'est à doubter que les catholicques déchassez et oppressez, mesmement pluisieurs quartiers et villes catholicques, dont

(1) Voy. plus haut, p. 122.
(2) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 426.

en y a encoire beaucop à tous costez, se déclareront et joindront aussy et y assisteront de tous leurs moyens et puissances » (1).

Ces paroles sont significatives. Elles montrent bien que ce n'est pas d'une *Confédération wallonne* mais d'une *Confédération catholique* qu'il est question. Sans doute, les provinces wallonnes, où le catholicisme domine, en formeront la base; mais elle sera ouverte à tous ceux qui, dans l'ensemble du pays, n'ont point abandonné l'Église. Bref, ce qu'on veut, ce n'est pas un « cantonnement » à la gantoise : c'est tout simplement « la conservation et exécution de la première Union tant solempnellement advouée et jurée par toutes les provinces ».

S'ils tendaient tous deux au même but, les États de Hainaut et les États d'Artois n'étaient point d'accord, cependant, sur les moyens de l'atteindre. Ceux-ci travaillés par l'évêque Mathieu Moulart, songeaient à une réconciliation avec l'Espagne; ceux-là, sous l'influence du comte de Lalaing, décidaient de recourir au duc d'Anjou et de le détacher, à leur profit, du parti orangiste (24-27 octobre) (2).

Au moment où ils s'engageaient ainsi, la victoire de la cause catholique dans les provinces wallonnes était un fait accompli. Le 16 octobre, à la nouvelle de la démarche des États de Hainaut auprès de ceux d'Artois, les patriotes d'Arras s'étaient soulevés. Arborant les couleurs du prince d'Orange, orange, blanc et bleu, ils s'étaient emparés de l'hôtel de ville. Ils triomphaient s'ils avaient pu recevoir à temps quelques troupes de renfort. Mais les Gantois, contenus par Montigny, n'étaient plus à même de leur venir en aide. Bientôt les catholiques reprennent courage. Trois fois plus nombreux que leurs adversaires, ils peuvent compter sur la plupart des compagnies militaires de la bourgeoisie. Le 21 octobre, ils marchent contre la petite troupe de Le Duc et les pauvres gens des quartiers populaires qui se groupent autour d'elle. La résistance était

(1) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 423.

(2) *Ibid.*, p. 64. — Sur l'attitude et les démarches des États d'Artois pendant la crise, voy. le récit très détaillé de Ch. Hirschauer, *Les États d'Artois de leur origine à l'occupation française*, t. I, p. 259 et suiv. (Paris, 1923).

impossible et Le Duc évita par la fuite un combat inutile. Dès lors les patriotes n'avaient plus qu'à déposer les armes. Ils durent assister impuissants à l'arrestation de leurs chefs et à celle des XV. Le 23 et le 25, après une procédure sommaire, l'avocat Gosson, avec huit de ses principaux partisans, était exécuté sur le grand marché.

Les événements d'Arras provoquèrent aussitôt, dans les villes voisines, un mouvement de réaction contre les Orangistes qui venaient de révéler leur faiblesse. A Lille, Longastre, chargé par le prince de renouveler la loi « pour y fourrer des consistoriaux » (1), est chassé par une émeute. Douai, qui a assisté le 16 octobre à l'expulsion des jésuites, voit les catholiques se remettre, dès le 30, en possession du pouvoir. Tournai seul, où le prince d'Épinoy tient garnison au nom des États, résiste à l'entraînement général. Mais partout ailleurs, dans la région wallonne, le calvinisme, auquel la démocratie urbaine frayait la voie, est abattu en même temps qu'elle au profit de la noblesse et de la haute bourgeoisie. Car la restauration politique va de pair avec la restauration religieuse. Le parti des « Malcontents » n'est pas seulement un parti confessionnel : c'est encore un parti aristocratique et conservateur. Avec lui, ce sont les ordres privilégiés qui dominent aux États de Hainaut et d'Artois, ce sont les commandants des troupes wallonnes, c'est Montigny, c'est Lalaing, ce sont leurs innombrables parents, amis et clients, c'est enfin la bourgeoisie riche qui l'emporte sur le bas peuple comme l'Église l'emporte sur le protestantisme.

Il était inévitable, dans ces conditions, que les vainqueurs achevassent l'évolution commencée et, qu'accentuant leur hostilité aux révolutionnaires, ils revinssent tôt ou tard au souverain légitime. Encouragés par les circonstances, Mathieu Moulart à Arras et La Motte à Gravelines, tous deux en rapports avec Alexandre Farnèse, travaillent ouvertement pour l'Espagne. Le premier cherche à convaincre les États d'Artois, comme le second à gagner Montigny. Le comte de Lalaing

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VII, p. 211.

s'efforce en vain de traverser leurs projets en prônant l'alliance d'Anjou. L'aversion des Hennuyers et des Artésiens pour la France, dont les armées ont si souvent ravagé leur territoire et assiégé leurs villes, les emplit de défiance à l'égard du duc (1). Pour brusquer les choses et forcer leur assentiment, celui-ci risque le 23 décembre un coup de main sur la ville de Mons. La vigilance des bourgeois déjoue cet attentat qui achève de le discréditer. Sans argent, incapable de payer ses troupes en pleine débandade, il abandonne la partie et se retire à Condé d'où il reprend bientôt le chemin de Paris.

Dès lors, Lalaing n'a plus qu'à laisser faire les partisans de la paix. Le 6 janvier 1579, les députés des États d'Artois et de Hainaut, réunis à l'abbaye de Saint-Vaast avec ceux de Douai, concluent l'Union d'Arras (2). Les circonstances ont eu raison enfin de ce « dégoût des Espagnols » (3) qui, depuis si longtemps, arrêtait les catholiques sur le chemin du retour à Philippe II. Les négociateurs d'Arras écrivent aux États-Généraux qu'ils sont décidés à « chercher les voyes pour redresser les affaires, mesmement d'adviser par quels moyens raisonnables, certains et asseurez l'on polroit parvenir à une générale réconciliation avecq le roy catholicque, nostre seigneur et prince naturel ». Ils les supplient en même temps de rétablir l'Union générale suivant les termes de la Pacification de Gand, « aultrement ne doibvent trouver estrange [vos seigneuries] si tenons pour desjoints et séparez de la dicte Union, comme de faict sont, tous ceulx et celles qui contreviennent à aulcuns des poincts et articles d'icelle, directement ou indirectement, par quelque voye ou manière que ce soit » (4).

(1) « Le peuple d'Arras, sur tous ceulx des Pays-Bas, a eu de tout temps la domination franchoise en horreur ». Pontus-Payen, *Mémoires*, t. II, p. 75. Cf. *ibid.*, p. 105. D'après Buchelius, les Douaisiens ne peuvent supporter les Français. *Mém. de la Soc. des Sciences de Douai*, 1902, p. 58. Ces textes achèvent de prouver que la séparation des Wallons ne peut s'expliquer par le sentiment de race. Celui-ci les aurait poussés vers la France.

(2) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 454.

(3) Kervyn de Lettenhove, *Relations*, etc., t. V, p. 320.

(4) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 453.

III

A l'Union catholique d'Arras répondit, quelques jours plus tard, le 23 janvier 1579, l'Union calviniste d'Utrecht. Comme la première, elle se réclamait de la Pacification de Gand, mais en l'interprétant, selon les désirs des Réformés, dans le sens de la liberté complète de religion. Elle groupait, autour de la Hollande et de la Zélande, les provinces d'Utrecht, de Gueldre, de Frise, d'Overyssel et de Groningue, et les villes protestantes de la Flandre et du Brabant, Gand, Ypres, Bruges avec le Franc. Anvers, Lierre et Bréda ne tardèrent pas à s'y affilier. D'ailleurs elle ne s'inspirait point uniquement de considérations religieuses. La Hollande et la Zélande, dont les États y avaient poussé de toutes leurs forces, s'y réservaient une situation privilégiée et voyaient surtout dans les territoires auxquels elles s'alliaient un boulevard contre l'Espagne. Tandis que les confédérés d'Arras parlaient de réconciliation avec le roi, ceux d'Utrecht se préparaient à la guerre. Les ressources militaires et la puissance économique des deux provinces maritimes leur permettaient d'envisager l'avenir avec une confiance que les événements devaient justifier. Le prince d'Orange, inquiet de l'attitude des provinces wallonnes, avait lui-même hâté la conclusion de la ligue du nord. Son frère Jean, gouverneur de Gueldre, avait énergiquement travaillé au succès final. Et cependant, pour la politique dont le prince s'était jusqu'alors constitué le champion, l'Union d'Utrecht et l'Union d'Arras étaient également fatales.

Comment, en effet, la « généralité » pourrait-elle subsister encore entre les tendances incompatibles des protestants et des catholiques? Chacune des deux alliances ne comptait plus que sur soi-même. L'esprit confessionnel et l'esprit de parti l'emportaient sur l'esprit national. Il n'était plus question de défendre la « commune patrie » contre l'étranger. L'État bourguignon se déchirait...

Les États-Généraux, retirés à Anvers depuis la bataille de Gembloux, ont perdu ce qui leur restait d'autorité. L'archiduc Mathias n'est plus qu'un fantoche dont personne ne s'occupe. Les provinces cessent de fournir leurs contributions : le trésor est à sec et l'armée nationale, sous le commandement du Français La Noue (1) et de l'Anglais Norris, se sent incapable de rien entreprendre. Le 2 mars, Farnèse l'attaque à Borgerhout, la rejette sous les murs d'Anvers, et, dix jours plus tard, commence, sans être inquiété, le blocus de Maestricht.

Cependant les provinces wallonnes affirment nettement leur volonté d'en finir. Le 23 février 1579, les États d'Artois et les députés du Hainaut et de Douai avertissent les États-Généraux de leur résolution de traiter seuls avec le roi, s'il est impossible d'arriver à une paix générale, « assez considérans combien elle peut et doibt prévaloir une particulière ». Mais ils n'accepteront cette paix générale que « sur le pied et le fondement de la Pacification de Gand, Union ensuivie et Édit perpétuel, sans y admettre ou coucher chose quelconque au contraire, signamment de nostre saincte foy et religion catholique romaine » (2). C'est en vain que les États-Généraux les supplient de sacrifier leurs scrupules religieux au salut du pays et les exhortent « à déchasser le cruel tyran et ennemy commun de tout le nom belgicque » (3). Au milieu de la défection universelle, ces objurgations patriotiques n'éveillent plus le moindre écho.

Du côté des Gantois, l'avenir, après s'être un moment éclairci, apparaît de nouveau sous les plus sombres couleurs. Au mois de novembre 1578, Jean-Casimir, abandonné par Élisabeth mécontente de ses stériles intrigues, avait définitivement quitté les Pays-Bas. Son départ avait aussitôt provoqué dans la ville une réaction des Orangistes, groupés autour de Ryhove, contre les sectaires obéissant à Hembyze. Datenus s'était enfui, et, le 16 décembre, la paix de religion avait été proclamée en présence du prince d'Orange. Elle partageait les

(1) Sur le rôle de La Noue dans les Pays-Bas, voy. H. Hauser, *François de La Noue*, p. 89 et suiv. (Paris, 1892).

(2) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 464.

(3) *Ibid.*, p. 470.



églises et les écoles entre les deux confessions et chargeait un comité de huit personnes, quatre catholiques et quatre protestants, de veiller à son exécution. Ce revirement avait permis une entente avec Montigny. Le 9 janvier 1579, il s'était décidé à évacuer Menin, moyennant le maintien du catholicisme dans la ville, la délivrance des prisonniers que les Gantois détenaient depuis si longtemps et le payement de trois mois de solde à ses troupes. On pouvait donc espérer encore échapper à la guerre civile et diriger vers l'armée des États les 7000 Wallons de Montigny (1) et les soldats engagés par Ryhove.

Mais cette accalmie ne dura qu'un moment. Le 26 janvier, Gand, malgré les protestations de la *poorterie*, adhérait à l'Union d'Utrecht, et les calvinistes intransigeants en profitaient pour reprendre le pouvoir. Excités par les lettres du secrétaire de Jean-Casimir, le Dr Beuterich (2), les partisans d'Hembyze font de nouveau la loi à la majorité catholique. Le pillage des églises recommence; des mercenaires sont enrôlés; les captifs que l'on avait envoyés à Termonde rentrent en prison le 10 mars, enfin la paix de religion est abolie.

Avec elle s'évanouissait la dernière chance de ramener Montigny et les Malcontents à la généralité. Sous le coup de leur exaspération, ils se décident enfin à l'inévitable. La Motte, qui se donne maintenant comme agent de Philippe II et que les États-Généraux viennent de déclarer ennemi public (9 mars), leur fait des avances auxquelles s'associent l'évêque d'Arras, le baron de Selles et le sire de Valhuon, envoyé d'Alexandre Farnèse. Il n'en fallait pas tant pour réussir. Le 6 avril, à Mont-Saint-Éloi, Montigny, au nom de tous les « colonels, capitaines et soldatz » qui l'ont suivi en Flandre, met ses troupes à la disposition du roi et lui livre les villes de Menin et de Cassel, à condition que Sa Majesté lui donne 205,000 florins comme paiement de solde, gouverne suivant la Pacification de Gand et l'Édit perpétuel et enfin promette

(1) Pour ce nombre, voy. *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 2e série, t. IX [1857], p. 373.

(2) Bezold, *Briefe*, t. I, p. 338.



aux provinces de l'Union d'Arras de retirer des Pays-Bas les gens de guerre étrangers (1).

Cet accord, bien qu'il précède de quelques jours la réconciliation officielle de l'Union d'Arras avec Philippe II, la considère comme accomplie et s'y rattache intimement. C'est qu'en effet, l'issue des négociations dont elle devait sortir n'était plus douteuse. Sauf Tournai, toutes les provinces wallonnes avaient décidément rompu, dès le mois de mars, avec la généralité. Il ne leur restait qu'à s'entendre avec Farnèse, et entre le camp de Maestricht et le monastère de Saint-Vaast, où leurs députés siégeaient en permanence, les courriers galopaient sans relâche. Pourtant, si des deux côtés on avait le même désir de conclure, les pourparlers n'en étaient pas moins laborieux. Le clergé seul traitait avec confiance et bonne volonté. Mais au sein de la noblesse et des villes, l'antipathie invétérée contre l'Espagne et le scrupule d'abandonner une cause pour laquelle on avait si longtemps combattu faisaient surgir constamment des difficultés ou des hésitations. Avec un don Juan, peut-être ne serait-on jamais arrivé au but. Mais le souple et habile Farnèse sut manœuvrer à merveille. Comme un adroit pêcheur, il rend de la corde chaque fois qu'il sent sous sa main une résistance trop forte; il est patient, il est calme, il est modéré, et la paix d'Arras, qu'acceptèrent enfin les États d'Artois, de Hainaut, de Lille, de Douai et d'Orchies le 17 mai 1579, fut le premier triomphe de sa diplomatie — et la condition de tous les suivants.

Elle proclamait le maintien de la Pacification de Gand, de l'Union de Bruxelles et de l'Édit perpétuel « dans tous leurs points et articles », octroyait une amnistie générale et ratifiait toutes les nominations faites par l'archiduc Mathias, les États-Généraux et le Conseil d'État, pourvu que les personnes nommées fussent catholiques. Six semaines au plus tard après la publication du traité, tous les soldats espagnols, italiens, albanais, bourguignons « et autres estrangiers non agréables aux Estatz », devront sortir du pays, qui lèvera, pour les

(1) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist., loc. cit.*, p. 372.

remplacer, un corps d'armée national. Les villes et forteresses seront confiées à des commandants indigènes. Le roi ne pourra mettre de troupes dans les provinces réconciliées sans leur consentement. Tous les privilèges sont rétablis « et si aucunz ont esté violez, seront réparez et restituez ». Le gouverneur des Pays-Bas sera à l'avenir un prince de sang, mais provisoirement le duc de Parme exercera le gouvernement pour une durée de six mois. Sa cour se composera surtout de « naturels du pays » et au plus de vingt-cinq à trente étrangers. Le Conseil d'État comprendra douze membres, au choix du roi, tous « naturels du pays », et dont huit auront suivi le parti des États du commencement à la fin; de ces huit, cinq seront nommés à vie et l'on renouvellera les autres tous les trois mois « pour laisser ouverture aux provinces à réconcilier ». Toutes les dépêches, comme au temps de Charles-Quint, seront montrées au Conseil d'État. Quant au Conseil privé, au Conseil des finances et autres offices d'importance, le roi y fera entrer « des naturels du pays, ou bien d'autres non naturels, agréables aux Estatz ». Les impôts seront consentis par les États, comme sous Charles-Quint. Enfin le bénéfice de ces stipulations est garanti à toutes les provinces, châtellenies, villes ou personnes privées qui se réconcilieront dans les trois mois suivant le départ des troupes royales (1).

Ainsi faite, la paix d'Arras présente un caractère très nettement anti-espagnol. Si elle restaure l'obéissance au « prince naturel », elle proclame d'autre part le retour du pays à l'autonomie que le duc d'Albe, en 1567, avait reçu mission de détruire. Elle réalise, en somme, le programme de l'opposition politique que nous avons vu débuter vingt ans plus tôt, lors du départ de Philippe II en 1559. Par elle, l'État espagnol capitule devant l'État bourguignon. Elle met fin au système

(1) Le traité fut ratifié solennellement au nom du roi à Mons, le 12 septembre 1579. C'est le texte de cet acte définitif (Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 522) que je résume ici. Il ne présente d'ailleurs que des différences insignifiantes avec celui du 17 mai. Bussemaker, *De afscheiding*, etc., t. II, p. 472 et suiv., fournit un tableau intéressant des variantes des propositions de paix des 8 décembre 1578, 9 janvier et 6 avril 1579, avec les traités d'Arras et de Mons.



de la contrainte et du despotisme, rend le gouvernement aux nationaux, restitue tous les privilèges, chasse du pays les étrangers. Évidemment, à moins de renoncer à sa souveraineté même, le roi ne pouvait octroyer aux Pays-Bas de plus larges concessions.

Mais il ne cède le domaine politique que pour conserver intact le domaine religieux. Grave échec pour le roi d'Espagne, la paix d'Arras est un éclatant succès pour le roi catholique. Doublement conservatrice, elle rétablit la tradition tout à la fois au détriment de l'absolutisme et au profit de l'Église. Et par cela même, elle provoque le déchirement de cet État bourguignon qu'elle semble restaurer. Conclue grâce à l'écrasement du parti calviniste dans les villes wallonnes, elle menace du même sort les protestants des provinces du nord, de la Flandre et du Brabant. Elle leur est d'autant plus odieuse qu'elle ranime aussitôt les espérances des catholiques et provoque de toutes parts des défections. Le 27 juillet, Malines adhère à la paix; Valenciennes l'accepte au mois d'octobre. Quant à la noblesse, presque tout entière, suivant l'exemple du comte d'Egmont, elle se réconcilie avec le roi. La rupture depuis si longtemps imminente entre les catholiques et les protestants est maintenant un fait accompli. Seule leur haine commune pour l'Espagne l'avait retardée. Rassurés désormais sur les intentions du souverain, les conservateurs se résignent à lier leur cause à la sienne. A partir de la paix d'Arras, les Pays-Bas se scinderont de plus en plus nettement en deux partis politico-religieux : l'un catholique et loyaliste, l'autre calviniste et républicain.

Attestée déjà par la conduite des provinces wallonnes, cette scission se manifesta plus clairement encore pendant les conférences ouvertes à Cologne, au mois d'août 1579, entre les commissaires des États-Généraux et ceux de Philippe II, à l'intervention de l'empereur (1). Dès le premier jour, on put

(1) Sur ce congrès, voy. M. Lossen. *Aggäus Albada und der Kölner Pacificationscongress im Jahre 1579. Historisches Taschenbuch*, 5e série, t. VI [1877], p. 277 et suiv.; J. Hansen, *Der Niederländische Pacificationstag zu Köln im Jahre 1579. Westdeutsche Zeitschrift*, t. XIII [1894], p. 237 et suiv.



constater que l'on se trouvait en présence de deux thèses inconciliables. Aux propositions du duc de Terranova — rétablissement de l'obéissance au roi et de l'exercice exclusif du catholicisme — les délégués des États ne se contentèrent point d'opposer leur résolution de maintenir la liberté du culte. Calquant leur langage sur celui des *Vindiciae contra tyrannos*, publiées la même année, ils affirmèrent que les sujets n'étaient pas faits pour le prince, mais le prince pour les sujets, que les consciences ne relevaient que de Dieu, et que si le souverain s'obstinait à les asservir, le peuple avait le droit de le déposer et d'appeler les princes voisins à son secours. A cette théorie huguenote et révolutionnaire, les catholiques répliquaient que contre le pouvoir du prince légitime il n'est de recours qu'au pape, et que le prince n'est légitime qu'à la condition d'être orthodoxe. Avec Lensaeus, ils considéraient l'unité religieuse comme aussi indispensable à l'État qu'à la famille (1). Ils voyaient dans la lutte contre l'hérésie le premier devoir de tout gouvernement. Ainsi, chez les négociateurs de Cologne se répercutaient les polémiques des théoriciens. On retrouvait au fond des discussions sur les privilèges du pays et sur l'interprétation de la Pacification de Gand, les arguments des monarchomaques et ceux des légitimistes. De jour en jour l'incompatibilité des principes se révélait plus entière, et la portée de la lutte engagée dans les Pays-Bas se manifestait dans toute son ampleur.

Parmi les commissaires des États, plusieurs s'épouvantèrent bientôt du dénouement auquel ils se voyaient entraînés. Tous ceux d'entre eux qui, restés fidèles au catholicisme, n'avaient pris parti contre l'Espagne que par motifs politiques ou rancune personnelle, abandonnèrent la partie du jour où ils se virent contraints d'opter entre le roi et le calvinisme. Les abbés de Sainte-Gertrude et de Maroilles firent amende honorable à Philippe II; le duc d'Arschot s'exila volontairement à Venise, où il finit sa carrière d'agitateur indécis ballotté

(1) J. Lensaeus, *De unica religione studio catholicorum principum in republica conservanda* (Louvain, 1579). Cf. du même : *Orationes duae*. I. *Contra* Ψευδοπατριότας, *hoc est Romanae ecclesiae desertores* (Louvain, 1579).



par les événements. Seuls, les calvinistes convaincus devaient porter à l'avenir le poids de la lutte et ils en acceptaient d'avance toutes les responsabilités et toutes les conséquences. Lors de la clôture du congrès, le 13 novembre, le conflit du roi et des rebelles avait pris la précision et l'acuité du conflit de la Réforme et de l'Église catholique. Entre les adversaires, la coupure était aussi nette qu'elle était définitive; il n'y avait plus d'hésitations possibles ni de chances de transaction.

CHAPITRE IV

LE DÉCHIREMENT DES PAYS-BAS

I

A la fin de l'année 1579, après la conclusion de l'Union d'Arras et de l'Union d'Utrecht, après la réconciliation des provinces wallonnes et des « Malcontents » avec le roi, après l'échec du congrès de Cologne, la politique nationale et tolérante de Guillaume d'Orange perdait ses dernières chances de succès. Le prince et ses conseillers avaient très bien compris, dès 1576, que la question religieuse constituait le seul obstacle à la collaboration de toutes les provinces contre l'Espagne. Aussi s'étaient-ils ingéniés, lors de la Pacification de Gand, à écarter cet irritant problème. Mais on ne temporise point en matière de croyance. Les protestants avaient bientôt exigé la liberté de leur culte, et, par leurs violences, poussé à bout les catholiques. On avait espéré en vain, grâce à la paix de religion, amener les deux partis à conclure une trève momentanée et à se supporter mutuellement : dans toutes les villes où elle avait été introduite, la *Religionsfrid* avait provoqué des désordres continuels. La célébration des offices, les enterrements, les baptêmes, les mariages étaient autant d'occasions de scandales et de bagarres. Le contact entre les deux cultes n'avait eu pour résultat que d'exaspérer leur exclusivisme. Au bout de très peu de temps, le parti le plus puissant avait partout fermé les églises assignées au parti adverse.

Au milieu du déchaînement des passions religieuses, quelques Érasmiens attardés, quelques Cassandériens restaient tolérants par principe. De rares hommes d'État l'étaient aussi, soit par opportunisme, soit par indifférence, comme par exemple, le prince d'Épinoy qui ne s'est jamais « enquesté des consciences des personnes, moyennant qu'ilz vivent politiquement » (1). Mais cette faible minorité s'émiette de jour en jour. L'un après l'autre, les nobles qu'elle renfermait encore l'abandonnent et passent à l'ennemi. Le marquis d'Havré cherche à se réconcilier avec le roi. Le 3 mars 1580, Georges de Lalaing, comte de Rennebourg, qui a longtemps combattu en Frise pour les États, fait volte-face et s'empare de Groningue au nom de Philippe II. De toute la haute noblesse, il n'y a plus dès lors que le prince d'Épinoy qui demeure fidèle à la « généralité » (2).

D'ailleurs la généralité a perdu toute force et toute influence. Elle s'efface maintenant devant l'Union d'Utrecht. Le protestantisme triomphant dans les sept provinces du nord y maintient inébranlable la résistance à l'Espagne, en même temps que la prospérité commerciale de la Hollande et de la Zélande leur fournit les moyens de continuer la lutte. La création d'un Conseil de l'Union (*Raad der naarder Unie*) donne aux provinces fédérées un organe politique central (3). Elles commencent visiblement à constituer un État distinct. Elles n'appliquent plus les ressources dont elles disposent qu'à leur propre défense (4). Leurs États particuliers délibèrent sans se préoccuper des États-Généraux siégeant à Anvers.

(1) Kervyn de Volkaersbeke et J. Diegerick, *Documents historiques inédits concernant les Pays-Bas,* t. II, p. 102 (Gand, 1849).

(2) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. VII, p. 270.

(3) Pour les institutions des provinces du nord, voy. P. L. Muller, *Geschiedenis der regeering in de nader geunieerde provincien*, p. 253 (Leyde, 1867), et le même, *De staat der Vereenigde Nederlanden in de jaren zijner wording*, p. 233 (Harlem, 1872).

(3) Déjà le 6 janvier 1579 les États-Généraux se plaignent au prince d'Orange de ce que la Hollande et la Zélande « ne convertissent la levée qu'ilz font des moyens généraux en bénéfice de la généralité, comme tenuz y sont, ains en leur usage particulier..., chose assez absurde, en regard à l'union, laquelle ne doibt estre leonine, ains du tout esgale et sincère ». Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 120.



Le gouvernement royal, de son côté, se reconstitue dans les provinces catholiques. Déjà le 19 juillet 1578, don Juan a installé le Conseil de Brabant à Louvain et destitué les conseillers désobéissants qui continuaient de siéger à Bruxelles. Après la prise de Maestricht (29 juin 1579), Alexandre Farnèse établit dans cette ville une seconde chambre du même Conseil. Il appelle à Namur la Chambre des Comptes de Brabant, puis, le 7 juin 1580, le Grand Conseil de Malines. D'autre part, la réconciliation des provinces wallonnes lui permet d'assigner Douai comme résidence au Conseil de Flandre et de remettre la main sur la Chambre des Comptes de Lille.

Ainsi tous les grands organismes administratifs créés par le pouvoir monarchique sont replacés sous l'autorité du roi. Désormais il n'est plus possible aux rebelles de feindre encore le respect pour les prérogatives de Sa Majesté. S'ils conservent à Bruxelles un Conseil de Brabant, à Gand un Conseil de Flandre et si, le 30 juillet 1580, l'archiduc Mathias et les États-Généraux instituent à Gand une nouvelle Chambre des Comptes pour la Flandre, ce ne seront plus là qu'autant de mesures illégales ou, pour mieux dire, de mesures révolutionnaires.

Qui, d'ailleurs, pourrait encore considérer Mathias comme un gouverneur royal? Qui pourrait même admettre encore la légitimité de l'assemblée que l'on continue à désigner du nom d'États-Généraux? En réalité, elle ne représente plus qu'une faible partie de la « commune patrie ». Des provinces wallonnes, Tournai seul y conserve des députés, et, quant à l'Union d'Utrecht, elle se désintéresse visiblement de ce qui s'y passe ou n'intervient que pour imposer ses décisions (1). Les États-Généraux se trouvent en somme presque aussi impuissants que l'archiduc lui-même. La Flandre et le Brabant qui, entre la confédération catholique du Sud et la confédération calviniste

(1) Le 30 août 1579, les États-Généraux font remontrer à ceux de l'Union d'Utrecht les grands inconvénients qui résultent pour la « commune patrie » de ce que ceux-ci n'envoyent plus de députés à l'assemblée d'Anvers (Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 251). Dans leur réponse, le 3 septembre (*Ibid.*, p. 253), les États de l'Union se bornent à dire qu'ils ont envoyé des députés au prince d'Orange et qu'ils n'ont pas à délibérer hors de leur territoire!

du Nord, n'ont point pris parti, pourraient leur conserver quelque apparence d'autorité. Mais l'anarchie politique y est à son comble et les progrès du protestantisme ont eu pour résultat d'y substituer partout le pouvoir des démocraties urbaines au pouvoir des États.

Bruxelles et Anvers se sont organisés à leur tour sur le modèle de Gand. A Bruxelles, où les patriotes sont si puissants depuis 1576, la majorité de la population reste pourtant catholique. La paix de religion n'a été introduite que malgré les neuf « nations », et le comte d'Egmont, le 4 juin 1579, a profité de leur mécontentement pour tenter de surprendre la ville et de l'entraîner dans le parti des « Malcontents ». Pour parer au retour de nouveaux dangers, cinq enseignes d'Écossais ont été appelées par la bourgeoisie, et aussitôt un Conseil de guerre a été organisé qui, grâce à l'appui des soldats et du petit peuple, s'est emparé du gouvernement de la commune et s'est mis à persécuter les catholiques (1). Ceux-ci ont beau être sept contre un, la force leur manque et il ne leur reste qu'à subir le régime militaire et démagogique qui, au mépris des vieux privilèges, réserve désormais tous les emplois aux calvinistes. Le rapport numérique entre les protestants et les catholiques est le même à Bruxelles qu'à Arras; mais, comme à Gand, la minorité possède le pouvoir et elle en abuse. Le commandant van den Tympel et le pensionnaire Corneille van Aersen ne sont pourtant point des fanatiques. Orangistes convaincus, ils veulent seulement empêcher la ville de se réconcilier avec le roi, et ils savent qu'elle ne manquerait pas de le faire si les calvinistes ne s'y opposaient.

Dès lors, ils se voient condamnés à céder à toutes les exigences de ceux-ci. A partir du mois de juin 1579, les prêtres n'osent plus se montrer dans les rues, accompagner les enterrements, porter ostensiblement les saintes huiles aux malades. A la paix de religion se substitue bientôt l'exercice exclusif de la

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. I, p. 542. — Pour la situation de Bruxelles à cette époque, voy. surtout le *Dagboek* de Jan de Potter, éd. J. de Saint-Genois (Gand, 1861). Il faut tenir compte de ce que son auteur est catholique.



Réforme. La ville organise une école protestante pour cent enfants, paye des traitements aux pasteurs, distribue de l'argent aux pauvres qui assistent aux prêches, cherche à soumettre au calvinisme l'organisation de la bienfaisance (1). En 1581, on interdit formellement l'exercice public du catholicisme ; on ira, en 1584, jusqu'à défendre de dire la messe en secret.

Le spectacle est le même à Anvers. Là aussi les calvinistes s'imposent par la violence aux catholiques, d'ailleurs moins nombreux qu'à Bruxelles. Le 28 mai 1579, une procession à laquelle participait l'archiduc Mathias est accueillie par des huées et refoulée dans la cathédrale. Orange, accouru avec sa garde, ne peut rétablir l'ordre. Cent vingt prêtres sont embarqués de force et conduits à Rupelmonde. Une paix de religion proclamée le 12 juin ne ramène pas le calme. En fait, les catholiques opprimés perdent sans cesse du terrain. Depuis 1581, le protestantisme domine seul dans la ville. Le magistrat consent toutefois à réserver une église « pour Son Altesse » et en autorise l'accès aux catholiques, pourvu qu'ils aient trois ans de résidence.

Les calvinistes gantois vont plus loin encore. Dès le mois de février 1580, la religion réformée est devenue le culte officiel de la ville. Défense est faite de procéder aux mariages et aux baptêmes si ce n'est conformément à ses rites, et, imitant l'Église pour la combattre, on installe un inquisiteur chargé de surveiller la conduite des catholiques (2). Le 30 mai, ils sont forcés de livrer leurs armes et expulsés des compagnies militaires.

Ce ne sont point des motifs purement religieux qui leur attirent cette persécution. Nous avons déjà constaté que l'ardeur de la foi ne correspondait guère, chez les protestants de la Flandre et du Brabant, à ses manifestations extérieures. Ces nouveaux Réformés n'étaient convertis pour la plupart que très superficiellement. Ils étaient beaucoup plus anti-espagnols

(1) Voy. P. Bonenfant, *Un aspect du régime calviniste à Bruxelles au XVIe siècle : la question de la bienfaisance. Bullet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, t. LXXXIX [1925], p. 265 et suiv.

(2) De Jonghe, *Ghentsche geschiedenissen*, t. II, p. 205.



et anti-papistes que calvinistes ; ils détestaient la puissance de l'Église plus qu'ils n'en rejetaient les dogmes, et leur intolérance s'explique avant tout par leurs passions politiques. S'ils mettent les catholiques hors la loi, c'est que ceux-ci ne cachent point leur désir d'adhérer à la paix d'Arras. Partout où ils le peuvent, ils imitent leurs coreligionnaires des villes wallonnes et secouent le joug des Gueux. Le 29 mai 1579, les Malinois s'insurgent contre leur garnison hollandaise, l'expulsent et « déclarent expressément jusques au dernier vouloir vivre et mourir dans la religion catholique » (1). Au mois d'août, Bois-le-Duc agit de même. Ailleurs, tous les catholiques qui le peuvent émigrent dans les provinces du sud. Liége, Lille, Douai, les villes de l'Artois et du Hainaut sont pleines de fugitifs. A Bruxelles, en 1581, il y a deux mille maisons à louer. Cet exode achève d'exaspérer les soupçons auxquels les « papistes » sont en butte. On les accuse de pactiser avec l'ennemi, on les taxe de trahison, bref, on les traite, et pour les même motifs, comme les aristocrates et les « ci-devant » pendant la Révolution française. Le clergé surtout devient odieux. On le chasse de toutes les villes et les prêtres qui ont le courage de demeurer à leur poste sont contraints, comme en France sous la Terreur, de célébrer la messe à portes closes, dans des maisons sûres. Le 16 juin 1579, les Gantois promettent 2,000 livres à qui leur livrera les évêques d'Ypres et de Bruges (2).

Mais les catholiques ne sont pas seulement suspects en vertu de leur attitude politique, ils sont encore détestés à cause de leur situation sociale. L'ancienne bourgeoisie leur appartient presque tout entière. Car la foi nouvelle n'a plus fait d'adeptes parmi elle après 1566. Ceux de ses membres qui, convertis avant cette date, sont rentrés en 1576, ne constituent qu'une minorité obligée, pour se maintenir et se défendre, de s'appuyer sur les démagogues. On ne trouve point, en Flandre et en Brabant, ce groupe de patriciens convertis qui, en Hollande

(1) Kervyn de Volkaersbeke et Diegerick, *Documents historiques*, t. I, p. 334.
(2) F. De Potter, *Second cartulaire de Gand*, p. 184 (Gand, 1886).

et en Zélande, se charge de l'administration municipale et de la conduite des affaires publiques. Ici le menu peuple presque seul a rompu avec l'Église, et la démocratie s'est développée en même temps que la Réforme.

Dès lors, le conflit qui oppose les protestants aux catholiques s'aggrave de toutes les rancunes et de tous les griefs des pauvres contre les riches. Dans les villes belges où il s'est introduit depuis 1576, le calvinisme est une religion d'ouvriers et de prolétaires, et de là ses allures furibondes et ses outrances. Surexcitée par les sermons des pasteurs qui anathématisent la tolérance et la modération, enflammée par ses passions et ses appétits, la foule se défie à la fois du prince d'Orange et des États-Généraux. Incapable d'esprit politique, elle n'écoute que les chefs qui la mènent. Les villes où elle domine deviennent autant de petites républiques. Sans doute, beaucoup d'entre elles, en Flandre et en Brabant, ont adhéré à l'Union d'Utrecht, mais elles n'en sont, pour ainsi dire, que des membres honoraires, et elles font preuve à son égard d'une entière autonomie. Chacune d'elles prétend se gouverner et se défendre par ses propres forces. La vente des biens ecclésiastiques, les impôts de guerre levés sur les riches, les réquisitions exigées du plat-pays leur constituent momentanément des ressources suffisantes et elles ne songent pas à l'avenir. Elles n'écoutent point Orange, lorsqu'il cherche à les convaincre de l'impossibilité de résister à l'ennemi si chacun se conduit à sa guise. Elles ne payent point leur solde aux quelques compagnies huguenotes avec lesquelles le brave La Noue escarmouche dans le sud de la Flandre contre les « Malcontents ». Il semble que toute leur politique consiste à étouffer le catholicisme : le reste viendra par surcroît.

Ces dispositions sont encore renforcées par l'appoint des calvinistes wallons, qui, depuis 1579, se sont réfugiés dans la région flamande. A Gand, à Bruges, à Ypres, à Anvers, à Bruxelles, à Audenarde (1), on trouve de ces exilés, zélateurs

(1) A Gand, l'église wallonne se trouvait établie dans la chapelle des tisserands; à Bruxelles, d'abord dans la chapelle de l'hôtel de Nassau, puis dans le Cantersteen. Sur les églises wallonnes d'Ypres et d'Audenarde, voy. Kervyn de Vol-



fougueux d'une religion à laquelle ils ont sacrifié leur patrie et qui partout où ils s'établissent apportent de nouveaux aliments à la haine du « papisme » et confirment dans leur intransigeançe les comités des XVIII, les conseils de guerre, les ministres et les démagogues.

II

La fortune du prince d'Orange avait naturellement passé par les mêmes phases que celle de la « généralité » dont il était l'âme. En 1577, au moment où la nation se soulevait contre l'Espagne, il avait été acclamé comme le père du peuple et l'incarnation de la « commune patrie ». Mais la discorde qui s'était bientôt glissée entre protestants et catholiques avait été fatale à ses desseins. En s'efforçant de concilier les deux partis, il s'était rendu suspect à chacun d'eux. Mathieu Moulart à Arras, Datenus à Gand, prêchaient également contre lui. Le premier le dépeignait comme un ennemi juré de l'Église, le second l'accusait d'athéisme. La tolérance qu'il professait ne lui avait valu que de devenir « la butte contre laquelle chacun vient descocher ses traicts de médisance » (1). En somme, sa politique d'union avait échoué. Pour conserver la direction des événements il adapta ses plans aux circonstances et prit une attitude nouvelle.

Les provinces catholiques lui échappant, il se voyait rejeté vers les rebelles. Son titre de lieutenant-général de l'archiduc Mathias lui permettait de prendre en mains le gouvernement que celui-ci était incapable d'exercer. Mais les hésitations, les scrupules, les lenteurs des États-Généraux entravaient continuellement son action. La pauvre assemblée était maintenant si discréditée, si impuissante et si gênante qu'il songeait à s'en débarrasser. Le 26 juillet 1579, il faisait proposer par ses

kaersbeke et Diegerick, *Documents*, t. II, pp. 54, 319. En 1579, il y a à Bruges un *waalsche consistorie* auquel la ville donne des subsides. *La Flandre*, t. II [1871], p. 319.

(1) Kervyn de Lettenhove, *Documents sur l'histoire du XVIe siècle*, p. 241.

partisans d'Anvers que, « veu le jeune âge et inexpérience de l'archiduc, le prince d'Orange entreprenne seul et absolument la cognoissance des affaires », que les États-Généraux, après avoir établi un Conseil d'État, un Conseil privé et une Chambre des finances se séparent, sauf à s'assembler tous les six mois pour se faire rendre compte des affaires (1). Toutefois, si diminués qu'ils fussent, les États n'entendaient pas abdiquer entre les mains du prince. Il en était réduit à les gourmander, à leur faire honte de leur inertie, à blâmer le particularisme des députés, presque dans les mêmes termes qu'employaient jadis Charles-Quint et Marie de Hongrie (2). Le 26 novembre, il accuse leurs membres de n'être que des « avocats » de leurs provinces et de leur sacrifier le « bien public »; il rappelle que depuis quinze mois les finances sont insuffisantes, que c'est miracle d'avoir pu résister à l'ennemi, et il menace d'abandonner son poste si l'on ne veut porter remède à la situation (3).

Il obtient bien quelques semaines plus tard (27 déc. 1579) un vote créant un Conseil d'État de trente et un membres élus par les onze provinces restées fidèles à la « généralité » (4); mais ce n'est là qu'une manifestation sans portée et sans effet. En réalité le simulacre d'États-Généraux qui continue à siéger à Anvers n'en impose plus à personne. L'Union d'Utrecht agit sans se soucier de ses résolutions. Le prince d'Orange s'en soucie moins encore et conduit personnellement les négociations avec l'extérieur et la politique de résistance à l'Espagne. Des provinces du sud, seules la Flandre, le Brabant, Tournai et Malines sont encore représentées par des députations incomplètes, le clergé ayant cessé d'y figurer. L'état des affaires confine maintenant l'assemblée dans le Nord. A la fin de 1581, elle se transporte à Delft, puis à Amsterdam et à La Haye et si elle revient à Anvers l'année suivante, elle le quittera définitivement en juin 1583 pour la

(1) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 236.
(2) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.), p. 186.
(3) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. IV, p. 188.
(4) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 313.

Hollande. La substitution du néerlandais au français comme langue des délibérations, à partir de mars 1582, caractérise mieux encore l'évolution qui transforme les États-Généraux en États des Provinces-Unies (1). Bientôt d'ailleurs, les victoires de Farnèse leur enlèveront les députés du sud qui y figurent encore. Ceux de Tournai disparaissent en 1581, ceux de Malines et du Brabant en 1585. En 1586, le délégué qui prétendait encore y sièger pour la Flandre, cesse d'y être mentionné (2).

Officiellement, même après l'échec du congrès de Cologne, les États n'ont encore rompu ni avec l'Église, ni avec le roi. S'ils laissent le calvinisme s'emparer des villes et violer impunément la paix de religion, ils n'interdisent point le culte catholique; s'ils n'obéissent plus à Philippe II et s'ils ont cessé de le reconnaître comme « prince souverain », ils ne lui contestent pas son titre de « prince naturel ». Ils s'arrêtent au bord de la Révolution et n'ont point le courage de pousser jusqu'à leurs dernières conséquences les principes des monarchomaques qu'ils ont sans cesse à la bouche. Dans la pratique, ils s'en tiennent à la Joyeuse-Entrée. Ils restent fidèles à la conception médiévale du dualisme de l'État. Ils distinguent les droits du pays et les droits du prince. Ils ne doutent point que leur résistance ne soit légale, mais ils reconnaissent aussi la légitimité du droit héréditaire. Si graves que soient leurs griefs contre Philippe II, leur respect traditionnel pour la dynastie l'élève au-dessus de leurs atteintes. En dépit des *Vindicae contra tyrannos,* ils ne peuvent se résoudre à abandonner le fils de Charles-Quint et le descendant direct des ducs de Bourgogne.

Cette situation était trop fausse pour pouvoir durer. Son ambiguité la condamnait. Dans la crise présente, il était besoin avant tout de solutions nettes et franches, de résolutions énergiques. Les scrupules de légalité qui tourmentaient encore les États, soulevaient le mépris des calvivistes dominant à la fois

(1) Japikse, *Resolutiën*, t. III, p. XXXIII.
(2) *Ibid.*, t. V, p. IX et suiv.



dans l'Union d'Utrecht et dans les grandes villes de la Flandre et du Brabant. S'y attarder plus longtemps, c'eût été pour le prince d'Orange s'aliéner l'opinion des partisans les plus décidés de la guerre à l'Espagne. Aussi, à partir de 1578, abandonne-t-il l'attitude qu'il a prise lors de son arrivée triomphale à Bruxelles. Il affiche maintenant sa foi réformée, recommence de fréquenter les prêches, et, au mois de septembre, fait baptiser sa fille *Catharina Belgica* suivant le rite évangélique. S'il reste tolérant au fond du cœur, du moins ne parle-t-il plus désormais de paix de religion.

En brisant avec les catholiques, il doit briser nécessairement avec Philippe II. Le roi lui-même se charge d'ailleurs de brusquer le dénouement. Au moment de recommencer la guerre, il ne veut point qu'on le soupçonme de méditer la ruine de ses sujets. L'édit que, sur les conseils de Granvelle (1), il fait proclamer le 15 juin 1580 par Alexandre Farnèse (2), désigne le prince d'Orange comme le « seul chef, autheur et promoteur des troubles et principal perturbateur de tout nostre estat ». C'est ce « malheureux hypocrite » qui, avec ses adhérents, a séduit le peuple; c'est sa présence dans les provinces qui les condamne « à n'avoir jamais paix, repos, ni aucune quiétude ». Aussi, usant de son droit de « prince absolut et souverain », Philippe le déclare-t-il « trahistre et méchant, ennemi de nous et du pays..., ennemi du genre humain ». Il promet « en parole de roi et comme ministre de Dieu » une récompense de 25,000 écus d'or et une reconnaissance de noblesse à qui sera assez « généreus de cœur et désireus de nostre service et bien publicq » pour « se faire quicte de cette peste, le nous delivrant vif ou mort, ou bien lui ostant la vie ».

Au pathos solennel de cette provocation au meurtre en vertu du droit divin, le prince répondit le 13 décembre par la publication de son « Apologie », le plus beau peut-être et, à coup sûr, le plus prenant en même temps que le plus habile des

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VII, pp. 496, 503.

(2) Le texte lui-même est daté de Maestricht, 15 mars 1580. Il est publié en appendice à l'*Apologie* du prince d'Orange dans J. G. Frederiks, *De moord van 1584* (La Haye, 1884).



pamphlets du XVI[e] siècle. Elle est rédigée sous forme de lettre adressée aux États-Généraux. Après s'être félicité d'avoir encouru pas son dévouement à la patrie la haine des Espagnols, Guillaume jette un regard sur ses ancêtres, si fidèles à la dynastie et auxquels le roi qui vient de le désigner aux assassins doit une partie de son héritage : Englebert, le vainqueur de Guinegate, Henri, le plus loyal serviteur de Charles-Quint, René, qui mourut au service de l'empereur, Philibert de Châlons, qui lui valut la possession de Naples et de Milan. Puis, ripostant aux accusations de Philippe par des accusations plus atroces, il lui jette à la face les vices et les crimes les plus abominables : la perfidie, la débauche, l'inceste, le meurtre de don Carlos! Pour lui, dans toute sa carrière, il n'a eu en vue que le salut public et le triomphe de la religion. Après leur avoir sacrifié ses biens, la liberté de son fils aîné, relégué en Espagne par le duc d'Albe, la vie de ses frères, tués en combattant pour le pays, il est prêt à mourir à son tour. « Si vous jugez ou que mon absence ou que ma mort mesmes vous peult servir, me voilà prest à obéir ; commandez, envoyez-moi jusques aux fins de la terre, j'obéirai. Voilà ma teste, sur laquelle nul prince ni monarque n'a puissance que vous » (1).

Ces mots de l'éloquent plaidoyer en attestent clairement l'esprit révolutionnaire et lui donnent la portée d'un manifeste politique. En déclarant ne relever que des États-Généraux, le prince substitue la souveraineté nationale à la souveraineté du roi. Il nie la légitimité du pouvoir qui prétend s'imposer à lui. Mis hors la loi, il y met lui-même son adversaire, et au coup de couteau dont Philippe II le menace, il riposte par un coup d'État.

Cependant les États-Généraux ne peuvent encore se résoudre à l'imiter. Le ton mesuré de leur réponse à l'Apologie contraste curieusement avec la virulence de celle-ci (2). Ils remercient Guillaume de ses services, le reconnaissent innocent des crimes

(1) La première édition de l'*Apologie* parut à Leyde, chez Charles Sylvius, en 1581.

(2) Cette réponse est publiée en appendice à l'*Apologie*.

qui lui sont imputés, affirment qu'il ne s'est chargé du pouvoir que sur leurs instances, lui garantissent leur appui et leur obéissance et lui offrent pour la garde de sa personne une « compagnie de gens de cheval ». Mais ils évitent soigneusement d'attaquer la personne du roi et de mettre en question son autorité. Ils n'osent prononcer les mots irréparables et se contentent en terminant d'annoncer la publication prochaine d'une justification de leur propre conduite... Les événements allaient les dispenser du souci de l'écrire.

Au milieu de l'année précédente, le prince d'Orange avait renoué ses négociations avec le duc d'Anjou. Prévoyant l'échec du congrès de Cologne, il voulait s'assurer un allié contre l'Espagne et il n'en voyait point d'autre que la France. Depuis longtemps déjà il ne comptait plus sur l'Empire, et Élisabeth avait prouvé suffisamment qu'elle n'était point disposée à affronter Philippe II dans l'intérêt des Pays-Bas. Anjou, au contraire, n'attendait qu'une nouvelle occasion de reparaître dans les provinces. L'issue piteuse de son équipée de 1578 ne l'avait pas découragé (1). Il conservait un agent à Bruxelles, et parmi les Français de plus en plus nombreux qui entouraient le prince d'Orange, deux des plus influents, Duplessis-Mornay et La Noue, avaient été ses conseillers et restaient en rapport avec lui. Enfin les obstacles auxquels il s'était heurté l'année précédente, n'existaient plus. Élisabeth, au lieu de contrecarrer encore ses projets, lui promettait sa main et, sûre désormais de n'avoir rien à craindre, se réjouissait de le voir s'attaquer à l'Espagne, au grand profit de l'Angleterre, et sans qu'il en dût rien coûter à celle-ci.

D'autre part, la réconciliation des provinces wallonnes mettait fin aux intrigues du duc avec le comte de Lalaing. Il n'avait plus à balancer, comme jadis, entre les catholiques et les protestants. Pour réussir, il se voyait obligé de se lier étroitement au prince d'Orange. A partir du mois de juillet 1579, il n'agit plus que de concert avec lui. La solidarité de leurs intérêts les unit en une intime collaboration. L'alliance

(1) Voy. plus haut, p. 150.

avec Anjou devient, dans la politique du prince, la question essentielle. C'est sur elle qu'il compte pour rétablir son ascendant, pour continuer la lutte contre Philippe II et pour provoquer sa déchéance. Pendant cette dernière phase de sa carrière, il ne changera plus d'attitude. Il s'engage tout entier et avec une sincérité si complète qu'en mars 1582, frappé par Jaureguy et se croyant blessé à mort, il ne cesse d'exhorter ses amis à ne pas abandonner le duc.

Il lui fallut mettre en œuvre, pour arriver à ses fins, toute son énergie et toute son habileté. Les calvinistes les plus ardents ne pouvaient se résoudre à appeler parmi eux un prince catholique; en Flandre, en Hollande, en Zélande, le peuple, échappé à l'absolutisme espagnol, craignait de tomber sous l'absolutisme d'un Valois; dans l'Empire, Rodolphe II ne cachait pas son mécontentement, et il n'y manquait pas de patriotes, comme Lazare Schwendi, pour s'indigner de voir Orange traiter « avec les lubriques et frauduleux François » et consommer ainsi la séparation des Pays-Bas d'avec l'Allemagne (1).

Les efforts de Guillaume et de ses auxiliaires devaient pourtant finir par l'emporter. Marnix et Villiers rassurent les consciences en montrant que Dieu a plus d'une fois suscité des payens pour délivrer Israël (2). Le prince lui-même « met la main à la plume » (3), rédige des mémoires, discute avec l'Union d'Utrecht et les États-Généraux, s'attache à dissiper leurs préventions et à les convaincre de la nécessité de l'alliance. Malgré l'opposition de ses adversaires qui le traitent de « franciste », il parvient à faire lire devant les États, le 13 janvier 1580, un projet de convention reconnaissant le duc et « ses hoirs masles légitimes procréez de lui » comme princes des Pays-Bas (4). Le grand mot était lâché et

(1) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. VII, p. 229.

(2) *Ibid.*, p. 276.

(3) Muller et Diegerick, *Documents*, etc., t. III, p. 93.

(4) *Ibid.*, p. 191. — Jean Bodin, qui était alors au service d'Anjou, eût voulu le dissuader d'accepter. Il avait prédit à Marnix que l'arrivée du duc dans les Pays-Bas conduirait fatalement à une catastrophe et que l'état de choses que l'on voulait établir n'était pas durable. Voy. ses considérations à ce sujet dans *Bull. de la Comm. roy. d'Histoire*, 2e série, t. XII [1859], p. 463.

l'assemblée s'accoutuma peu à peu à l'entendre. Le 27 juin, elle adoptait le texte qui lui avait été présenté, et, le 12 août, votait des instructions pour les ambassadeurs qu'elle députait vers Anjou sous la conduite de Marnix (1).

Le marché fut conclu le 19 septembre, dans ce même château du Plessis où les députés des Gantois avaient, un siècle auparavant, sollicité l'appui de Louis XI contre Maximilien (1482). Cette fois, on demandait le secours de la France pour reconstituer l'ancienne indépendance bourguignonne. Mais quel contraste entre la situation de Philippe le Bon et celle que l'on assigne à Anjou! Choisi par les États, comme Léopold Ier devait l'être deux siècles et demi plus tard par le Congrès national de Belgique, le nouveau prince ne possède point de droits par lui-même et l'autorité qui lui est conférée n'est au fond qu'une délégation de la souveraineté du peuple. Le traité qui détermine ses pouvoirs doit être envisagé comme la réalisation pure et simple des principes des monarchomaques combinés avec les souvenirs du Grand Privilège de 1477 et les stipulations de la Joyeuse-Entrée. Monarchique en apparence, la constitution qu'il établit est, en réalité, républicaine. Sans doute, le prince possède un Conseil d'État, mais ce sont les provinces qui en choisissent les membres, et c'est elles aussi qui déterminent le choix des gouverneurs territoriaux. Quant aux affaires communes, elles ne relèvent en somme que des États-Généraux. Ils doivent être convoqués au moins une fois par an et ils peuvent s'assembler, en outre, chaque fois qu'ils le jugeront nécessaire. La direction même de la guerre leur est abandonnée. Le général de l'armée sera nommé avec leur consentement et, dès qu'ils le demanderont, tous mercenaires étrangers devront sortir du pays. Enfin, si Son Altesse viole les conditions du contrat par lequel elle se lie à la nation, celle-ci sera déchargée de toute « obéissance, serment et fidélité ». Ainsi tenu en laisse et condamné d'avance à ne jouir d'aucune initiative politique, le prince règne, mais il ne gouverne pas. Sa fonction principale se borne à représenter l'unité

(1) Muller et Diegerick, *loc. cit.*, p. 413.

et l'autonomie du pays. Il doit se contenter d'être le symbole de l'indépendance nationale. Aussi l'oblige-t-on à résider dans les provinces et les États se réservent-ils le droit de désigner parmi ses fils leur futur souverain, afin d'écarter celui d'entre eux qui serait éventuellement appelé à la couronne de France (1).

Aux garanties que la « généralité » prend contre le duc s'en ajoutent d'autres encore. Il est entendu que la Hollande et la Zélande « demeureront comme ils sont à présent, nommément au faict de la religion et aultrement ». En outre, dès le 9 août, Anjou a promis au prince d'Orange de le reconnaître comme seigneur souverain de ces deux provinces et d'Utrecht (2). Ce n'était là que la conséquence d'un projet formulé depuis quelque temps déjà au sein des États de Hollande et de Zélande et que le prince avait cru prudent d'écarter. S'il y accéda cette fois, ce ne fut point par ambition personnelle, ce fut pour avoir raison des répugnances provoquées dans les territoires maritimes par ses négociations avec la France. Le 23 janvier 1581, en effet, le duc s'engageait à laisser les « pays de Hollande, Zélande et Utrecht en pleine et entière liberté pour se soubmettre au prince d'Orange et le prendre pour leur seigneur et ses hoirs après lui successivement, ou pour estre maintenu et gouverné avecque l'advis et sous l'auctorité du dict seigneur prince » (3). La partie la plus puissante de l'Union conservait donc, à l'égard d'Anjou, une situation privilégiée et quasi indépendante. Comme elle n'avait cessé de le faire depuis 1572, elle continuait à demeurer maîtresse chez elle. Elle n'était soumise à Son Altesse et à la « généralité » que « ès affaires concernans la monnoie, la guerre, les contributions ».

Si les conventions du 19 septembre ne donnaient au duc d'Anjou que les apparences de la souveraineté, elles lui imposaient en même temps des charges très lourdes. Tout d'abord

(1) Muller et Diegerick, *Documents, etc.*, t. III, p. 469. — Les États-Généraux ratifièrent le traité le 30 décembre.

(2) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. V, p. 600.

(3) Muller et Diegerick, *Documents, etc.*, t. III, p. 663.

il s'engageait à procurer aux provinces l'aide du roi son frère et à conclure, après son avènement, une alliance perpétuelle avec la France. Quant aux frais de la guerre contre l'Espagne, les États promettaient d'y subvenir à raison de deux millions quatre cent mille florins par an, le reste des dépenses devant être à la charge du duc.

Sans aucun doute ces dernières clauses renfermaient, aux yeux des États, tout l'essentiel du traité. C'est uniquement pour s'assurer la coopération militaire de la France qu'ils s'étaient résignés à recevoir Anjou. Mais comment pouvaient-ils croire que celui-ci se contenterait de n'être qu'un combattant au service des Pays-Bas et se ruinerait pour eux moyennant un titre illusoire? Il avait déjà manifesté pendant les négociations du Plessis son impatience d'obtenir davantage. Il aurait voulu être « prince souverain » et il se résigna à passer outre uniquement parce que, suivant le mot de ses agents, « si une fois nous sommes aux Pays-Bas, la fortune nous viendra en aide pour nous rendre maître de l'autorité que nous désirons » (1). Au moment même où il signait le traité, il était donc résolu à le violer le plus tôt possible.

Même sur le point qui leur tenait le plus à cœur, l'alliance militaire avec la France, il trompait sans vergogne les États-Généraux. Henri III consentait bien à taquiner et à effrayer l'Espagne, mais il ne songeait pas à lui déclarer la guerre. En même temps qu'il promettait par écrit à son frère de l'assister « jusques à sa chemise », il lui faisait jurer de ne montrer sa lettre qu'aux ambassadeurs et ne jamais se prévaloir envers lui de cet engagement (2). Catherine de Médicis, de son côté, ne croyant pas au mariage du duc avec Élisabeth, continuait à espérer pour lui la main d'une infante. Elle s'imaginait que Philippe II accepterait son fils comme gendre afin de le détacher des rebelles. Anjou la laissait faire, prêt à trahir ses futurs sujets si les intrigues de sa mère tournaient favorablement. Le 5 août 1581, il lui promettait d'abandonner son

(1) Muller et Diegerick, *Documents, etc.*, t. III, p. 480.

(2) J.-H., Mariéjol, *La Réforme et la Ligue*, dans Lavisse, *Histoire de France*, t. VI[1], p. 207 (Paris 1904).



entreprise au cas que le roi d'Espagne consentît à lui donner une de ses filles, et, le 23 septembre, l'ambassadeur français à Madrid recevait l'ordre d'agir en conséquence. Ce n'étaient là d'ailleurs que d'inutiles manœuvres. Certains que Henri III ne soutiendrait pas le duc, Philippe et ses ministres n'attachaient aucune importance aux menées du jeune et perfide ambitieux. Granvelle voyait beaucoup plus clair que le prince d'Orange lorsqu'il traitait dédaigneusement de « farce » la reconnaissance d'Anjou par les Pays-Bas (1).

Elle permettait néanmoins d'établir nettement la situation politique, d'en finir avec les ambiguités et les équivoques qui la masquaient encore et d'en faire apparaître à tous les yeux le caractère révolutionnaire.

Elle fit comprendre tout d'abord au pauvre archiduc Mathias qu'il était temps de se dépouiller d'un rôle devenu ridicule. Dès le mois d'octobre 1580, Lazare Schwendi lui conseillait de partir puisque les provinces n'avaient pas honte de traiter avec la France (2), et l'empereur, au nom de sa dignité, l'exhortait à rentrer en Allemagne. Il écouta leurs avis. Le 30 décembre, il s'adressait humblement aux États, leur demandant comment il aurait à se conduire à l'avenir et les priant de lui payer les arrérages de son traitement. De 233,333 florins qui lui étaient dus, il n'en avait reçu que 39,603 (3). Il était hors d'état de solder la dépense de sa maison, et cette misère ajoutait une note lamentable et comique au tableau de ce gouverneur inutile, encombrant, mais dont, l'ayant appelé, on ne pouvait honnêtement se défaire. Il finit par donner sa démission, que les États acceptèrent le 7 mars 1581. On lui promit par politesse une rente de 5,000 florins qu'il ne toucha jamais. Les réclamations de ses créanciers le retinrent quelques mois encore dans les provinces. Il ne reprit la route de Vienne que le 29 octobre, sans avoir rien compris, sans doute, aux événements dans lesquels il était venu se jeter à l'étourdie et dont il avait été le jouet.

(1) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. VIII, p. 85.
(2) Eierman, *Lazarus von Schwendi*, p. 92.
(3) Gachard, *Actes des États généraux*, t. II, p. 411.



Il put encore être témoin, le 26 juillet 1581, de la proclamation par les États-Généraux de la déchéance de Philippe II. La ratification définitive par le duc d'Anjou à Bordeaux, le 23 janvier de la même année, des articles arrêtés au Plessis, rendait inévitable cette affirmation suprême de la Révolution. Elle l'annonçait d'ailleurs en justifiant par le droit naturel, « les justes exemples de toutes nations et peuples affligez » et la violation des coutumes et lois du pays, le transfert de souveraineté qui allait s'accomplir (1). C'est, en effet, au nom du droit populaire et au nom des constitutions nationales que le roi d'Espagne fut « abjuré ». La tradition historique et la théorie des monarchomaques s'unirent contre lui. On le rejeta en invoquant à la fois le passé et le présent. De ces deux ordres de considérations, le second toutefois était seul sans réplique. Car depuis la paix d'Arras, les constitutions et les privilèges étant rétablis, les vieux griefs ne pouvaient plus se justifier. Mais Philippe continuait de refuser à ses sujets protestants la liberté de leur culte. Il s'opposait donc à la parole de Dieu et violentait la souveraineté du peuple. Doublement tyran, il devait disparaître. Et la révolution politique qui l'emporta et fit triompher le droit nouveau dans les Pays-Bas, ne fut que le contre-coup de la révolution religieuse qui l'avait précédée.

Quelques semaines plus tard, le duc d'Anjou arrivait sur la frontière à la tête d'une armée. Il obligeait Farnèse à lever le siège de Cambrai (17 août) et prenait possession de la ville, puis, à court d'argent et contraint de licencier ses troupes, il remit à plus tard son avènement et partit pour Londres, faire sa cour à Élisabeth (2).

III

Pendant qu'Orange appelait le duc d'Anjou à la défense de l'Union d'Utrecht, Alexandre Farnèse en préparait l'attaque.

(1) Muller-Diegerick, *Documents, etc.*, t. III, p. 654.

(2) Sur la conduite d'Anjou voy. P.-L. Muller, *Bijdragen tot de geschiedenis der scheiding van Noord- en Zuidnederland. Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis, 1894*.

Philippe II l'avait délégué, dès le 13 octobre 1578, comme gouverneur éventuel, à la nouvelle de la maladie de don Juan, et ce dernier lui-même, on l'a vu, lui avait confié, sur son lit de mort, le commandement de l'armée et la direction des affaires. Le 29 novembre, le roi, en dépit d'une partie de son entourage, ratifiait les dispositions prises par son frère.

Fils d'Octave Farnèse et de Marguerite de Parme, Alexandre était né à Rome le 27 août 1545 (1). Conduit de bonne heure en Espagne, il avait été élevé à la cour avec don Carlos et don Juan. Mais il ne s'était point laissé absorber. Sa fine et forte nature italienne avait résisté à l'ambiance castillane. Bien différent d'un Rodolphe ou d'un Albert d'Autriche, il ne ressentit que très superficiellement l'influence de l'Escurial, et les Espagnols ne considérèrent jamais comme un des leurs ce neveu de leur roi.

Par une rencontre très rare, la souplesse du diplomate s'alliait chez lui à l'énergie du militaire. Il maniait la pelle avec les soldats, s'exposait au feu dans les tranchées, savait enlever une charge de cavalerie. Mais son courage ne l'emportait jamais, comme celui d'un Henri IV par exemple, au point de lui faire perdre le sang-froid. Il ne s'y abandonnait pas ; il le dominait et le faisait servir à ses fins. Nul n'était moins impulsif et ne se défiait autant du hasard. Dans la guerre comme dans les négociations, il préparait longuement ses plans, ne brusquait rien, ne se butait pas, savait attendre l'heure d'agir. Sa prévoyance contraste singulièrement avec l'impéritie de ses prédécesseurs espagnols. Au fond, il y a quelque affinité entre son caractère et celui du prince d'Orange, si éclatante que soit d'ailleurs entre ces hommes la différence du tempérament, de l'éducation et de la foi religieuse. Mais chez l'un comme chez l'autre on rencontre la même volonté lucide, la même obstination alliée à la même souplesse, la même tension de toutes les les énergies vers le but à atteindre. Avec moins de rondeur et de bonhomie, mais avec plus de grâce et de distinction, Parme exerce autour de lui le même charme qu'Orange et éveille la

(1) Sur sa jeunesse, voy. P. Fea, *Alessandro Farnese* (Turin, 1886).

même sympathie. Ses ennemis eux-mêmes rendent hommage à sa courtoisie, à sa discrétion, à son humanité (1). Dans les lettres qu'il écrit en Espagne, on observe avec étonnement qu'il parle des gens des Pays-Bas sans haine et sans mépris (2).

Don Juan n'était venu en Belgique qu'avec répugnance. Il ne se sentait pas fait pour le rôle que Philippe II lui avait assigné parce qu'il le trouvait inférieur à son ambition. Farnèse, au contraire, s'adonna de tout cœur à sa tâche. Il semble qu'il ait mis son point d'honneur à réussir là où les plus fameux capitaines espagnols avaient échoué. Au surplus, la guerre des Pays-Bas attirait maintenant l'attention de toute l'Europe. Il devait être glorieux de terminer la lutte que se livraient dans les provinces le Catholicisme et la Réforme, la Monarchie et la République, et de venir à bout d'un adversaire tel que Guillaume de Nassau. Farnèse appréciait le prince à sa valeur et il n'avait fait publier qu'à regret l'édit de proscription lancé contre lui.

Pour un homme avide de donner toute sa mesure, les difficultés de l'entreprise en augmentaient encore les attraits. A la mort de don Juan, la situation paraissait singulièrement compromise. L'armée royale était insuffisante, et la guerre que Philippe II venait de commencer au Portugal l'empêchait d'envoyer des renforts aux Pays-Bas. Farnèse avait dû tout d'abord se tenir sur la défensive, se retrancher dans le camp de Bouges et attendre les événements.

Il n'avait pas tardé à se reconnaître et à découvrir la voie dans laquelle il fallait s'engager. Dès qu'il eut observé les querelles intestines qui travaillaient la « généralité » et paralysaient ses forces, il résolut de les mettre à profit. La politique orangiste avait pour devise « L'union fait la force »; il lui opposa la maxime « Diviser pour régner ». On a vu plus haut comment il sut se servir du mécontentement des provinces wallonnes pour les amener à se séparer de l'Union. Il ne se laissa point aller à préférer l'illusion d'une paix générale à la certitude d'une paix particulière. Son intelligence avisée avait

(1) Kervyn de Lettenhove, *Documents sur l'histoire du XVI[e] siècle*, p. 282.

(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IX, pp. 96, 122.

prévu l'échec du congrès de Cologne et il ne consentit point, comme l'aurait voulu l'empereur, à interrompre, pendant sa durée, les pourparlers entrepris avec l'Artois et le Hainaut. Libre d'agir à sa guise, il était certain de réussir. Le traité d'Arras prouva qu'il avait vu clair (1).

Tout en négociant, il organisait son armée, louait en Allemagne 24,000 fantassins et 7,000 chevaux, et, au printemps de 1579, prenait l'offensive. Il envoyait en Gueldre le vieux Mondragon, faisait courir sa cavalerie dans le Brabant, culbutait à Borgerhout les troupes des États. Puis, pour s'ouvrir un passage vers l'Allemagne et gagner un solide point d'appui sur la ligne de la Meuse, il entreprit le siège de Maestricht. La ville tint héroïquement pendant quatre mois. Elle fut enfin prise d'assaut le 29 juin 1579, et Farnèse ne put empêcher la soldatesque, exaspérée par l'obstination de la résistance, d'y renouveler les horreurs auxquelles elle s'était accoutumée sous le duc d'Albe. Le bruit courut qu'après le sac de la ville, on avait trouvé 1700 femmes parmi les morts (2).

Désormais, l'armée royale menaçait les provinces rebelles à l'est et au sud, et ses premiers succès provoquaient bientôt, parmi celles-ci, d'éclatantes défections. Bois-le-Duc et Malines chassaient leurs garnisons calvinistes. Georges de Rennebourg, en Frise, abandonnait les États pour passer au service du roi. Courtrai ouvrait ses portes le 27 février 1580.

Mais les progrès de Farnèse lui coûtaient cher. Pour mener à bien la réconciliation des provinces wallonnes, il avait dû renvoyer ses troupes étrangères et il se voyait arrêté maintenant par la nécessité de former une nouvelle armée avec les régiments désorganisés de Montigny et des « Malcontents ». D'Espagne, où la guerre de Portugal continuait, il ne recevait que des ressources dérisoires. Enfin, le traité d'Arras ne lui conservait ses pouvoirs qu'en attendant l'arrivée d'un gouverneur de sang royal. Le 3 mars 1580, Philippe II, sur le conseil

(1) Voy. plus haut p. 154.

(2) Pour les opérations militaires de Farnèse, qui ne peuvent être racontées ici en détail, il suffira de renvoyer à Strada, *De Bello Belgico* (Rome, 1632) et à l'*Alessandro Farnese* de P. Fea.



de Granvelle, rendait à Marguerite de Parme l'administration des Pays-Bas. Cette nomination répondait sans doute aux termes de la paix conclue avec les catholiques, mais elle s'explique aussi par l'incurable défiance du roi à l'égard de tous les caractères incapables d'obéissance passive. S'il se réjouissait des avantages obtenus par Farnèse, il s'inquiétait des allures, à son gré trop personnelles, de sa politique. Il jugeait excessives les conditions accordées aux provinces wallonnes et il avait résolu de ne laisser à son neveu que la conduite de la guerre, tandis que Marguerite de Parme, vieillie et presque impotente, serait chargée du gouvernement civil et agirait suivant ses ordres et les directions de Granvelle.

Ces desseins devaient échouer. Farnèse entendait rester libre et ne point partager avec sa mère l'honneur et les responsabilités de sa mission. Aussi bien, dans les circonstances que l'on traversait, était-il indispensable de mener de concert la diplomatie et les opérations militaires et de les soumettre à une seule volonté. Installée à Namur, dans l'été de 1580, Marguerite n'y joua qu'un personnage impuissant et ridicule. Sauf Mansfeld, qui espérait reprendre, grâce à elle, l'influence dont elle l'avait laissé jouir treize ans plus tôt, personne ne s'inquiéta de sa présence. Elle eut avec son fils des scènes pénibles, pleura, s'emporta, lui reprocha sa « maudite jalousie » (1) ; il ne consentit point à lui céder la moindre parcelle d'autorité. A la longue, le roi lui-même fut contraint de céder. Le 13 décembre 1581, le gouvernement était officiellement confié à Farnèse. C'était une première violation de la paix d'Arras.

Elle ne souleva d'ailleurs aucune protestation. Il était clair pour tout le monde, en effet, que Farnèse seul pouvait venir à bout des provinces protestantes. Puisque la guerre se prolongeait, les pouvoirs du duc devaient donc se prolonger aussi et, de provisoires, devenir permanents. Au surplus, il s'efforçait visiblement de capter la confiance des ralliés. Il avait banni de son entourage tous les Espagnols. Son premier ministre était Jean Richardot, ancien membre du Conseil de l'archiduc

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VIII, p. 364.

Mathias, opportuniste souple et avisé, qui avait rompu avec l'opposition après la paix d'Arras et dont la fortune récente devait encourager les hésitants à suivre l'exemple (1). Les commandements militaires étaient exercés par la haute noblesse; le vieux Mansfeld avait le titre de maître de camp général, le marquis de Roubaix, celui de général de cavalerie. Les Conseils collatéraux, les Conseils de justice, les postes d'administration étaient réservés aux indigènes. On ne pouvait se plaindre d'aucune illégalité. En 1581, le baron de Hèze, arrêté pour trahison, avait été déféré au jugement des provinces et c'est par elles qu'il avait été condamné à mort. A vrai dire, l'entourage intime du gouverneur ne se composait guère que d'Italiens, dont les mœurs raffinées et corrompues étaient à la fois objet d'admiration et de scandale. Mais l'antipathie qu'ils témoignaient aux Espagnols les faisait tolérer sans trop de peine.

Pourtant la situation restait inquiétante. Malgré les titres, les distinctions, les « mercèdes » dont le roi avait comblé les « Malcontents », il s'en fallait que tous se fussent réconciliés de bon cœur. La conspiration de Hèze attestait la fragilité de certaines conversions. Mansfeld et Roubaix étaient brouillés à mort. Visiblement la noblesse wallonne n'était revenue à Philippe II que par nécessité : personne parmi elle ne servait avec enthousiasme et sans arrière-pensées (2).

Enfin l'armée, dirigée par des chefs aussi mal disposés, était beaucoup trop faible. Elle eût été exposée aux plus graves périls si les rebelles l'avaient attaquée résolument. Mais leurs troupes éparpillées dans les garnisons, mal payées, mal commandées, se bornaient à se tenir sur la défensive en attendant les secours du duc d'Anjou. Pour fermer à ce prince l'accès des Pays-Bas, Farnèse avait entrepris le siège de Cambrai. Il n'eut point le temps d'en venir à bout avant son arrivée, battit en retraite à son approche et lui abandonna la ville.

Heureusement le brusque départ d'Anjou et la dispersion de

(1) Voy. V. Brants, *Jean Richardot. Bulletin de l'Acad. royale de Belgique*, Classe des Lettres, 1901, p. 831 et suiv.

(2) Aussi Granvelle écrit-il en 1582 que sa conduite est honteuse. Groen van Prinsterer, *Archives*, t. VIII, p. 56.

ses régiments permirent de tenter une entreprise sur Tournai. De toutes les villes wallonnes, elle restait seule fidèle aux États et sa position stratégique rendait indispensable de s'en emparer avant d'entreprendre la conquête de la Flandre. La garnison était mal fournie. Malgré les supplications du prince d'Épinoy, qui la commandait, on ne lui avait envoyé aucun renfort. Farnèse profita d'une absence de celui-ci pour investir la place. Il réussit à s'en rendre maître le 30 novembre 1581.

La capitulation qui fut signée ce jour-là marque le point de départ d'une nouvelle politique. C'en est fait désormais des villes emportées d'assaut et des massacres. Au lieu de s'imposer par la terreur, suivant la méthode du duc d'Albe, Farnèse prétend se gagner les esprits par la clémence. Négociées par l'insinuant Richardot, les conditions accordées à la ville surprirent tout le monde par leur modération. La garnison sortit avec les honneurs de la guerre, et le vainqueur, « désirant gratifier et honorer en tous endroitz » la princesse d'Épinoy, qui était vaillamment demeurée au milieu des assiégés, lui permit de se retirer « avec tout son train » (1). Quant à la bourgeoisie, moyennant une amende de 200,000 florins, elle jouissait d'une amnistie complète et conservait tous ses privilèges. En revanche, elle demanda vainement le maintien de la Pacification de Gand. Le vainqueur voulut montrer, en le lui refusant, qu'il entendait rétablir l'autorité royale telle qu'elle avait existé sous Charles-Quint. Mais il se garda bien de traiter les nombreux protestants que renfermait la population comme Charles l'aurait fait, et c'est la conduite qu'il adopta à leur égard qui donne son importance à la capitulation de Tournai. Sans doute, il ne pouvait plus être question de tolérer l'exercice du culte réformé, mais ceux qui le professaient ne furent pas mis hors la loi. Il fut loisible aux dissidents qui voudraient « vivre sans scandale » de demeurer en ville ; les autres durent émigrer après avoir vendu leurs biens (2). Si leur sort restait très dur, du moins n'étaient-ils plus considérés comme des

(1) Sur le rôle de la princesse d'Épinoy pendant le siège, rôle que la légende a énormément exagéré, voy. Gachard. *Essais et Notices*, t. II, p. 369.

(2) Gachard, *Analectes belgiques*, p. 369.



criminels, ni leurs croyances comme un opprobre; leur exil ne constituait pas un châtiment, mais la rigoureuse conséquence du principe de la religion d'État.

C'est peu de temps après la prise de Tournai que le duc d'Anjou, arrivant de Londres (10 février 1582) (1), vint prendre possession des Pays-Bas. Il s'empressa de se faire inaugurer comme duc de Brabant et comme comte de Flandre, puis se fixa à Anvers auprès du prince d'Orange. Mais les troupes qu'il avait levées en France et que le maréchal Biron amena au secours des provinces déçurent tout le monde par la maigreur de leur effectif. Elles ne purent empêcher Farnèse de bloquer Audenarde et de lui imposer, le 5 juillet 1582, après une résistance de trois mois, une capitulation calquée sur celle de Tournai (2). Henri III, dont l'alliance avait été garantie par Anjou, se désintéressait manifestement de son équipée. Il devenait évident que le nouveau prince avait promis beaucoup plus qu'il ne pouvait tenir et qu'il ne fallait point compter sur lui pour terminer la guerre. C'en était assez pour justifier la défiance qu'il avait toujours inspirée. Le mauvais vouloir auquel il se sent en butte achève dès lors de le réduire à l'impuissance. Puisqu'il ne remplit pas les conditions du traité de Bordeaux, les provinces ne se croient point tenues de s'y conformer davantage. Dès le 9 août 1582, Élisabeth se plaint du peu d'égards qu'on témoigne au duc et de ce qu'on ne lui fournit pas les subsides qu'on lui a promis (3). Les calvinistes dont il a provoqué l'indignation en rendant l'église Saint-Michel d'Anvers au culte catholique, le soupçonnent des projets les plus ténébreux. Lors de l'attentat de Jaureguy sur le prince d'Orange, le 18 mars, il ne manqua point de gens pour le croire complice de l'assassin.

Le mécontentement qu'il soulève correspond à celui qu'il ressent. Il n'est venu dans les Pays-Bas que par ambition personnelle. Comment attendre de lui qu'il se dévoue à la défense de leurs libertés qu'il méprise et de la religion réformée

(1) Voy. plus haut, p. 177.
(2) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. XIII [1872], p. 75.
(3) Groen van Prinsterer, *Archives*, t. VIII, p. 120.

qu'il ne professe pas ? Ce qu'il veut, c'est être souverain et, comme son frère, porter une couronne. Il supporte avec indignation la tutelle des États-Généraux et il est résolu à s'en affranchir. Dès la fin de l'année 1582, il médite un coup de force contre ce pays dont il a juré d'être le libérateur. Il va employer à l'asservir les troupes qu'il a soi-disant appelées pour le débarrasser des Espagnols. Habilement préparé, le complot éclate le 17 janvier 1583. Dunkerque, Termonde et Anvers sont brusquement envahis au cri de « ville gagnée ! » par les corps français campés sous leurs murs. Contre toute attente, la trahison échoua. La bourgeoisie d'Anvers, après une furieuse bataille de rues, refoula les assaillants, et la pitoyable issue de la « furie française » ajouta l'ignominie à l'impopularité de son instigateur.

Le prince d'Orange, pourtant, s'obstinait à espérer en la France, et il parvint, au mois de mars, à ménager une réconciliation entre le duc et les États. Anjou laissa à leur service l'armée qu'il venait de tourner contre eux. Pour lui, aigri, humilié, il se retira à Dunkerque (10 avril), d'où, par une nouvelle perfidie, il tâcha d'obtenir de Farnèse l'abandon des prétentions de Philippe II sur Cambrai, au prix de la cession de Bergues et de Dunkerque (1).

Mais Farnèse, qui l'avait craint un moment, n'avait plus pour lui que du mépris. Pendant qu'Anjou trahissait brutalement les Réformés, il avait lui-même obtenu des catholiques une concession à laquelle il visait depuis longtemps. Trop habile pour violer la paix d'Arras, il l'avait tournée. En exploitant le désir général d'en finir avec la guerre, en montrant au clergé la nécessité de prendre vigoureusement l'offensive contre l'hérésie, il avait amené les États d'Artois, au mois de janvier 1582, à lui permettre d'employer des soldats espagnols et italiens, et, quelques jours plus tard, les États de Hainaut en avaient fait autant. Par bonheur, la cessation des hostilités au Portugal permettait maintenant à Philippe II d'envoyer des troupes et de l'argent. Dès le mois d'août, trois tercios espagnols

(1) Gachard, *Correspondance de Guillaume le Taciturne*, t. V, p. XLI.

arrivaient aux Pays-Bas; ils y étaient bientôt rejoints par des régiments italiens (1).

Sa supériorité militaire permet désormais à Farnèse de réaliser le plan qu'il a conçu. Les rebelles ne peuvent lui opposer en rase campagne qu'une petite armée de 6,000 hommes sous le commandement de Biron. Le reste de leurs troupes tient garnison dans les grosses villes qui, durant les troubles, se sont remparées « à la huguenotte » (2). Au lieu d'employer contre elles le bombardement et l'assaut, le duc se contentera de les affamer par le blocus, méthode lente mais infaillible, lui permettant de négocier à l'aise avec les assiégés et de les amener, sans effusion de sang, à signer une capitulation honorable. Ses opérations consistent donc à fermer les rivières, à élever des forts et des *blockhaus* aux endroits appropriés, à empêcher le ravitaillement des places et à attendre patiemment que la disette les oblige à se rendre. Dans la longue guerre de conquête qu'il entame au printemps de 1583, il n'y aura pas une bataille rangée. Il avancera à coup sûr, suivant les règles savantes de la castramétation, et il se servira de ses ingénieurs beaucoup plus que de ses officiers.

Les opérations commencèrent au mois de janvier 1583 par l'investissement d'Ypres, que l'on entoura d'une ceinture de forts. Puis au printemps, tandis que Farnèse marche en Brabant et, par la prise de Diest (28 mai), de Sichem (fin mai) et du château de Westerloo (5 juin), menace les communications d'Anvers avec Bruxelles, malgré les efforts de Biron qui se fait battre à Steenbergen, Montigny, La Motte et Mondragon mettent le siège devant Dunkerque, que le duc d'Anjou a quitté le 29 juin pour aller implorer à Paris le secours de Henri III. La ville se rend le 16 juillet, et aussitôt toutes les petites places des environs, Nieuport, Dixmude, Bergues et Furnes, imitent son exemple. Cependant, au nord des Pays-Bas, l'Espagnol Verdugo défend habilement la Frise, tandis que le Wallon Haultepenne s'empare de Steenbergen et Taxis, de Zutphen

(1) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IX, p. 273.
(2) C'est-à-dire au moyen de levées de terre.

(23 septembre), dont la possession assure le passage de l'Yssel.

Dès le mois de juin, la situation des rebelles paraît si critique que le prince d'Orange et les États-Généraux quittent Anvers pour se mettre à l'abri en Hollande. Dans toutes les grandes villes du sud, les succès de l'armée royale animent les catholiques. Ouvertement ils réclament la paix, et, sans la présence des garnisons, ils n'hésiteraient pas à se soulever. Les calvinistes, de leur côté, commencent à désespérer de l'avenir. Malgré toutes les promesses d'Orange, ils ne reçoivent pas de renforts et, se voyant abandonnés, se croient trahis. A Gand, les partisans d'Hembyze reviennent au pouvoir, se posent audacieusement en ennemis du prince, et, pour mieux marquer leur rupture avec lui, font reconnaître comme gouverneur de Flandre un jeune intrigant, Charles de Chimay. Pourtant la situation paraît bien sombre. L'Escaut est barré à Wetteren, et l'occupation par Farnèse du pays de Waes, de Hulst, du Sas-de-Gand, empêche toutes relations avec la mer. Ypres, dont la garnison est trop faible pour forcer le blocus établi autour de ses murs, se rend le 7 avril 1584 (1). A Bruges, l'investissement affame la population. Le prince de Chimay qui s'y est établi, fait sa soumission dès le mois de mars (2), et la bourgeoisie ne demande qu'à l'imiter. Car le magistrat estime que depuis huit mois plus de 40,000 personnes sont mortes de misère, et selon la déclaration des « maîtres de peste qui vont par les rues vêtus de robes rouges », on relève journellement plus de cent décès (3). Le 20 mai, l'inévitable s'accomplit : Bruges capitule à son tour et, comme Ypres, accepte les conditions faites à Tournai (4).

Farnèse peut maintenant employer toutes ses forces contre Gand qui s'est formidablement remparé et a tendu l'inondation autour de ses murs. Mais, malgré un renfort de 400 hommes empruntés à Bruxelles, sa garnison est trop faible pour empê-

(1) Voy. sa capitulation dans *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. XIII [1872], p. 80.

(2) *Bull. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. IV [1863], p. 506 et suiv.

(3) *Ibid.*, p. 526.

(4) *Ibid.*, 527.

cher le blocus de se resserrer de jour en jour. Les paysans des environs, réfugiés en ville avec leurs bestiaux, s'entassent dans les caves, dans les églises, sur les places publiques et portent la confusion à son comble. Sous la morsure de la faim, la population s'irrite. Partisans de la paix et calvinistes acharnés à la résistance s'assaillent aux cris de *Vrede ! Vrede !* et de *Religie ! Religie !*

Hembyze lui-même comprend bien que la fin est imminente. Il négocie avec Farnèse, et moyennant quelques concessions aux Réformés, se déclare prêt à « faire humble service à Sa Majesté » (1). Mais tous les courages ne sont pas encore abattus. La disette qui accable les uns exaspère les autres, portant au paroxysme leur haine de l'Espagne et leur passion religieuse. Contre toute vraisemblance, ils s'obstinent à espérer encore. D'Anvers, Marnix soutient leur courage. L'assassinat même du prince d'Orange (10 juillet 1584) ne les déconcerte pas : le 28 juillet, le magistrat fait présenter à Maurice de Nassau les condoléances de la ville et le félicite de sa résolution de continuer la lutte contre la tyrannie espagnole. La fièvre obsidionale pousse à la fois à l'héroïsme et à la cruauté. Le 4 août, Hembyze condamné à mort pour trahison, monte sur l'échafaud; on exécute ou on met à la torture une foule de suspects. Pourtant la famine continue son œuvre et, le 18 août, Termonde, dont la garnison n'est plus payée et que Ryhove vient d'abandonner, tombe aux mains de Farnèse. Désormais, cerné de toutes parts et arrivé aux dernières limites de la souffrance, Gand n'a plus qu'à subir la loi du vainqueur, qui assiste impassible à sa longue agonie.

Les pourparlers commencèrent le 1er septembre 1584 et la paix, conclue le 17, étonna les assiégés eux-mêmes (2). Après une si furieuse résistance, tant de coups portés aux catholiques, tant de mépris témoigné au roi, ils s'attendaient à un châtiment exemplaire, ou tout au moins aux humiliations et aux supplices auxquels Charles-Quint avait condamné leurs pères

(1) Kervyn de Lettenhove, *Documents, etc.*, p. 311.
(2) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.* 3e série, t. XIII [1872], p. 104.



en 1540. Par une suprême habileté, Farnèse trompa toutes leurs craintes et sa générosité eut d'autant plus de retentissement qu'elle était plus inattendue. Comme à Tournai, à Ypres, à Bruges, il accorda à Gand un pardon général. Toutes les coutumes en usage avant les troubles furent remises en vigueur. La ville dut fournir 200,000 écus d'or et trois otages, auxquels le duc fit grâce de la vie pour avoir l'occasion de proclamer que la révolte n'avait été entretenue que par un petit nombre de séditieux. La demande des protestants de pouvoir célébrer leur culte soit dans une église, soit dans une maison privée, soit même aux champs (1), fut nettement rejetée, mais un délai de deux ans leur fut laissé pour « se résoudre s'ils voudront vivre en l'exercice de la sainte religion ancienne, catholique, apostolique et romaine ». Il était impossible au lieutenant du roi catholique d'aller plus loin sans être formellement désavoué par son maître. Il avait si bien conscience d'avoir fait aux rebelles des concessions exorbitantes qu'il s'empressa de s'en excuser auprès de Philippe II (2).

La perte de Gand était, pour les rebelles du Sud, un événement beaucoup plus important que la mort du prince d'Orange qu'elle suivit de quelques semaines. En réalité Balthasar Gérard avait commis un crime inutile. Guillaume, que les Espagnols s'obstinaient à considérer comme le meneur de la révolte, ne la dirigeait plus. Sa politique d'union nationale avait disparu avant lui. Depuis un an elle ne cessait de perdre du terrain, et la lente retraite du prince de Bruxelles à Anvers, puis d'Anvers en Hollande jalonne, pour ainsi dire, les étapes de ce recul. L'appel d'Anjou avait été une dernière tentative pour reconstituer tant bien que mal la « généralité » : il n'avait servi qu'à lui donner le dernier coup. Personne ne songeait plus à la « commune patrie ». La Hollande et la Zélande se détachant des autres pays, ne leur envoyaient ni troupes ni argent. Elles se retrouvaient en 1584 dans la même situation qu'en 1572, et le prince, qu'elles avaient reconquis, se laissait absorber par elles.

(1) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. XIII [1872], p. 103.

(2) *Ibid.*, p. 109. Il a soin de lui faire observer que la reddition de Gand était indispensable pour le succès des opérations contre Anvers.



Il avait été un moment le lieutenant-général de tous les Pays-Bas: il n'était plus que le *stadhouder* des provinces maritimes. Désormais, il agissait de commun accord avec leurs États particuliers dont la vigueur, l'énergie et la décision faisaient mieux paraître l'impuissance et l'inertie des États-Généraux, ou pour mieux dire, du débris d'États-Généraux réfugié en Hollande et auquel les territoires qu'il prétendait représenter n'obéissaient plus.

Les États avaient pourtant décidé, à la mort du prince, la continuation de la lutte (1), mais ils ne disposaient d'aucun moyen pour la soutenir. L'appui problématique de la France restait leur dernière planche de salut. Avant même d'avoir appris le décès du duc d'Anjou, enlevé par la phtisie le 10 juin (2), ils s'étaient résignés (25 avril) à reconnaître le roi Henri III comme son successeur éventuel, et à accepter ainsi cette union personnelle des Pays-Bas et de la France que le traité de Bordeaux avait si soigneusement cherché à éviter (3). Cette palinodie suffit à peindre leur désarroi. D'ailleurs, elle ne pouvait les sauver. Loin de songer à attaquer l'Espagne, Henri III se voyait contraint de se défendre contre elle. Le 31 décembre 1584, Philippe II, prenant sa revanche sur les Valois, s'alliait aux Guise et aux catholiques français par le traité de Joinville, et préparait de concert avec eux la guerre contre les Huguenots et contre l'héritier de la couronne, le roi de Navarre Henri IV. Impossible dès lors pour le roi de France d'intervenir dans les Pays-Bas. Le 10 mars 1585, il refusait formellement d'en accepter la souveraineté (4).

Ces conjonctures venaient à point nommé pour Farnèse. La Flandre reconquise, il lui restait, pour achever la soumission des provinces du sud, à s'emparer du Brabant. Deux des

(1) M. Huyzinga a démontré (*Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis*, 1907, p. 361 et suiv.) que cette résolution ne fut pas prise par les États de Hollande, mais par les députés des États-Généraux, parmi lesquels ceux de Brabant, de Flandre et de Malines, alors établis à Delft.

(2) Durant sa maladie, il n'avait pas cessé de traiter avec les États-Généraux. Voy. P. L. Muller, *Bijdragen tot de geschiedenis der scheiding van Noord- en Zuid-Nederland*. *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis*, 1902, p. 42 et suiv.

(3) Muller-Diegerick, *Documents, etc.*, t. V, p. 687.

(4) Kervyn de Lettenhove, *Les Huguenots et les Gueux*, t. VI. p. 594.

plus anciens et des plus fidèles auxiliaires du prince d'Orange, le colonel van den Tympel à Bruxelles, et Marnix, revêtu des fonctions de premier bourgmestre à Anvers, attendaient courageusement l'attaque. Le duc de Parme y déploya tout son génie. Tandis qu'il se contentait, suivant sa méthode, de mettre la garnison de Bruxelles hors de cause par le blocus, il porta tout son effort sur Anvers. Il ne s'agissait point ici d'un simple investissement. Les fortifications de la place avaient été complétées par d'importants ouvrages extérieurs, parmi lesquels les forts nouveaux de Lillo et de Liefkenshoek, et l'on avait inondé une grande partie des environs. Composée de Français sous le commandement du fils de La Noue, Téligny, et d'Écossais, sous celui de Balfour, la garnison était assez nombreuse et assez aguerrie pour entreprendre des sorties contre l'assaillant, et elle attendait un renfort de 1500 Anglais promis par les consistoires flamands et wallons de la Grande-Bretagne; enfin et surtout, l'Escaut, large comme un bras de mer, semblait devoir assurer à l'infini l'approvisionnement de la ville, l'armée royale ne disposant pas de vaisseaux de guerre pour en surveiller les passes. Mais l'art triompha de toutes les difficultés, et les ingénieurs italiens de Farnèse se surpassèrent. Les soldats furent transformés en terrassiers. Le « canal de Parme », creusé à travers le pays de Waes, permit d'amener, sans passer sous le canon de la place, les bateaux plats et les matériaux destinés à barrer le fleuve. Commencée en septembre 1584, cette entreprise, considérée comme irréalisable, fut achevée le 25 février 1585 en dépit des obstacles que lui opposèrent la nature et la flotte des assiégés. L'estacade jetée à travers l'Escaut devait amener la chute de la ville en empêchant les vaisseaux de remonter jusqu'à elle pour la ravitailler. Aussi tous les moyens furent-ils mis en œuvre pour la rompre. Mais elle tint bon contre le feu des brûlots et les explosions des machines infernales.

Cependant, le 25 février, les Bruxellois, exténués par la famine, envoyaient des ambassadeurs au quartier-général de Farnèse, à Beveren, lui demander la paix. Ils l'obtinrent le 10 mars à des conditions plus favorables encore que celles qui

avaient été accordées aux Gantois (1). Le duc voulait évidemment impressionner par sa générosité les défenseurs d'Anvers. Par égard pour la pauvreté de la ville, il la dispensa de toute indemnité de guerre; il lui promit de n'y point loger de troupes et accorda les honneurs militaires à la garnison. Van den Tympel fut comblé de prévenances et sollicité de faire à Marnix des ouvertures de paix. Quelques jours plus tard, il lisait devant les délégués des États du Brabant réunis à Anvers une amère diatribe, se plaignant d'avoir été berné de promesses fallacieuses et honteusement abandonné (2).

Aussi bien les apparences lui donnaient-elles raison. Les Anversois eux-mêmes commençaient à se dégoûter d'une résistance dont on leur laissait porter tout le poids. Les États-Généraux avaient bien chargé le comte de Hohenlohe de risquer, au mois de janvier 1585, une diversion sur Bois-le-Duc : l'insuffisance des forces employées l'avait fait échouer. Malgré l'importance stratégique d'Anvers, qui couvrait leurs frontières, la Hollande et la Zélande ne pouvaient se résoudre à lui venir énergiquement en aide. Elles n'employaient leurs troupes qu'à leur propre défense et, à la suite de quelques démonstrations de l'ennemi sur l'Yssel, elles les dirigeaient vers Zutphen au lieu de les pousser contre les lignes de Farnèse. Enfin, la reculade de Henri III dissipait les dernières illusions que l'on pouvait conserver encore sur l'alliance française. D'ailleurs, depuis la prise du fort Lillo, le jour même de l'assassinat du prince d'Orange, le découragement se glissait peu à peu dans la population. Les habitants les plus riches quittaient furtivement la ville. Entre la garnison et les gildes militaires de la bourgeoisie, la mésintelligence allait croissant. L'intérêt particulier l'emportait peu à peu sur le dévouement à la défense. Les bouchers empêchaient l'inondation de plusieurs polders où ils faisaient pâturer leurs bœufs. Au mois d'avril, l'insuccès de la machine infernale de Giannibelli, puis d'une batterie flottante construite à grands frais et décorée du nom significatif de « fin de la

(1) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. VIII [1866], p. 405.
(2) *Ibid.*, p. 420.

guerre » trompait amèrement l'espoir de rouvrir le fleuve. Quelques semaines plus tard, le 26 mai, Farnèse s'emparait de la digue de Kauwenstein après un sanglant combat et désormais la ville, investie de toutes parts, ne pouvait plus échapper à son sort.

Marnix s'attendait depuis longtemps déjà à une issue fatale. Le 23 mai, il écrivait au duc de Parme que l'on pourrait s'entendre moyennant « quelques libertés de religion » (1). Il se laissait aller à croire que « Dieu consentirait à éclairer le cœur du roi », l'inclinerait à la tolérance et amènerait ainsi une réconciliation générale des provinces protestantes. Le prince d'Orange n'était plus là pour l'entraîner par son exemple et soutenir ce caractère plus actif qu'énergique. L'opinion publique en Hollande et en Zélande considéra la conduite de Marnix comme une trahison. Mais n'avait-elle pas, l'année précédente, taxé les Gantois de lâcheté? (2). Elle oubliait que les villes du sud, abandonnées à leurs seules ressources, ne pouvaient indéfiniment résister sans recevoir de secours et qu'il ne fallait point exiger d'elles plus d'abnégation qu'on ne leur en témoignait. Le 17 juillet, la reddition de Malines à Farnèse aggravait encore la situation d'Anvers (3). La famine était désormais inévitable à bref délai, et il était certain qu'elle pousserait le peuple à exiger la paix à tout prix. Le magistrat voyait clairement qu'une réconciliation particulière provoquerait la ruine de la ville, les Zélandais ne pouvant manquer d'en prendre occasion pour fermer l'Escaut au profit de leurs ports et des ports de Hollande. Aussi, le 8 juillet, des députés envoyés au duc de Parme lui demandaient-ils de conclure une pacification générale dans laquelle les Provinces-Unies seraient comprises en même temps qu'Anvers (4). Ces propositions n'avaient naturellement aucune chance d'aboutir. Il fallut bien se résigner à accepter le 17 août une capitulation qui repro-

(1) Lacroix, *Œuvres de Marnix. Écrits politiques*, p. 299. Voy. *ibid.*, 239, l'*Apologie* de Marnix.

(2) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, *loc. cit.*, p. 424.

(3) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. XIII [1872], p. 130.

(4) *Ibid.*, t. XII [1871], p. 229.

duit, dans ses traits essentiels, celles des autres villes, si ce n'est que le délai donné aux protestants pour émigrer ou se faire catholiques y est, en raison de leur grand nombre, porté à quatre ans (1).

La chute d'Anvers marque l'apogée de la carrière de Farnèse. Toute l'Europe avait suivi avec une attention passionnée les péripéties d'un siège demeuré célèbre dans l'histoire militaire. S'il n'avait pas été illustré par l'héroïque résistance que Harlem et Leyde avaient déployée jadis, les difficultés de l'entreprise, la force et la grandeur de la place, l'ingéniosité et la science dont avaient fait preuve également l'attaque et la défense l'élevaient au rang des exploits les plus glorieux de l'époque. Aussi le duc résolut-il de donner à sa victoire un retentissement extraordinaire. Habile d'ailleurs jusqu'au milieu de son triomphe, il eut soin d'écarter du pompeux cortège qui l'escorta à travers les rues de la ville, ses officiers italiens et espagnols. Il ne se fit suivre que de la noblesse ralliée, les Chimay, les Egmont, les Arenberg, les Mansfeld, etc., comme s'il eût été un prince national célébrant sa joyeuse entrée. Mais la ruine franchissait avec lui les portes d'Anvers. Désormais la calviniste Flessingue fermait l'Escaut plus hermétiquement que l'estacade de Parme, et la solitude allait se faire le long des quais aujourd'hui décorés par ordre d'arcs de triomphe, d'obélisques, d'emblèmes et de statues.

IV

Le génie militaire d'un Italien venait de relever dans les Pays-Bas le prestige des armes espagnoles (2). Mais, si considérables que fussent les résultats obtenus, la partie la plus

(1) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, t. XII [1871], p. 285.

(2) Ses compatriotes ne manquèrent pas de le célébrer comme un héros national et prirent plaisir à l'exalter au détriment de la fierté castillane qui ne lui pardonna pas d'avoir réussi là où les meilleurs généraux espagnols avaient échoué :

Vicisti prorsus Belgam, quem vincere prorsus
Roma, nec Hispani tot potuere duces.

Raccolta di diverse compositioni sopra le vittorie acquistate in Fiandra dal serenissimo Alessandro Farnese duca di Parma, p. 119 (Parme, 1586).

difficile de la tâche restait à accomplir. La Belgique reconquise au roi d'Espagne et au catholicisme, il fallait maintenant attaquer dans leurs derniers retranchements la Réforme et la République. Et ces retranchements étaient formidables. Baignées au nord et à l'ouest par la mer, protégées à l'est par la vaste échancrure du Zuiderzée et par le cours de l'Yssel, au sud par le large et profond fossé du Waal et de la Meuse, puis enfin par l'estuaire où ces fleuves viennent mêler leurs flots à ceux de l'Escaut, les trois provinces d'Utrecht, de Hollande et de Zélande ressemblaient à un camp retranché entouré d'eau de toutes parts. Depuis le commencement de la guerre, on avait travaillé sans relâche à rendre plus infranchissables encore ces obstacles naturels. Dans ces pays de digues où tant de terre avait été remuée contre l'invasion de l'océan, l'invasion espagnole allait se heurter à une barrière de forteresses. Une ligne de forts, de redoutes, de retranchements s'élevait derrière les grandes rivières. Les villes riveraines se hérissaient de bastions. On avait accumulé les moyens de défense dans tous les endroits susceptibles de livrer passage à l'ennemi. Enfin, non seulement la flotte des rebelles tenait la mer, mais ses vaisseaux remontaient encore le long des fleuves et partout où il en était besoin, leur canon venait appuyer les efforts de la résistance.

Maître de la Frise, de la Gueldre, du Brabant et de la Flandre, Farnèse enserrait l'adversaire tout le long des rivières qui le séparaient de lui. Malheureusement, dépourvu de navires de guerre plus encore que le duc d'Albe et Requésens l'avaient été, il en était réduit aux seules ressources de la stratégie. Les opérations qu'il devait entreprendre ressemblaient à celles d'un siège, siège de tout un pays, et d'un pays qui, grâce à la mer, avait la faculté de s'approvisionner constamment d'hommes, de vivres et de munitions. En somme, dans la guerre qui allait commencer, toutes les chances se trouvaient du côté de la défense. Sans doute, abandonnées à leurs propres forces, les provinces eussent été contraintes, tôt ou tard, de renoncer à la lutte. Mais l'Angleterre et la France avaient trop d'intérêt à laisser l'Espagne épuiser ses forces

contre les rebelles pour ne point venir en aide à ceux-ci. Henri III étant momentanément hors de cause, Élisabeth se hâta de leur tendre la main. Dès le 20 août 1585, elle concluait une alliance avec eux et envoyait des troupes tenir garnison dans l'île de Walcheren et à Berg-op-Zoom. Le 4 février 1586, les États-Généraux — et désormais il faut entendre par ce mot l'assemblée des députés des seules provinces du nord — reconnaissaient comme gouverneur le favori de la reine, Robert Dudley, comte de Leicester.

De son côté, Farnèse combinait son plan de campagne. Ne pouvant rien attendre d'une attaque de vive force, il faisait appel à ses ingénieurs. La pelle et la pioche allaient jouer le rôle principal dans les opérations militaires. Les travaux d'art des ennemis seraient attaqués par d'autres travaux d'art. Le pays en porte encore aujourd'hui les marques, et il suffit de rappeler l'existence du canal de Robles en Frise, celle des lignes de Cantelmo dans la Flandre Zélandaise, les ruines des redoutes que le promeneur rencontre aux environs de l'Écluse et d'Ardenbourg, pour montrer l'importance et la durée d'une guerre dont rien jusqu'alors n'avait pu donner l'idée. Ce fut avant tout une guerre savante, et les Pays-Bas, qui avaient si souvent servi à l'Europe de champ d'expérience sociale, devinrent pour elle un véritable champ d'expériences militaires. De toutes parts, les jeunes nobles avides de s'exercer au métier des armes y accoururent, et dans les deux camps se formèrent quantité de grands capitaines : Maurice et Frédéric-Henri de Nassau, le comte de Bucquoy, Tilly, Charles et Ernest de Mansfeld et bien d'autres.

Contre Farnèse, les Provinces-Unies ne s'appuyaient pas seulement sur l'Angleterre. Depuis 1583, la guerre qui avait éclaté dans le diocèse de Cologne à la suite de la conversion de l'archevêque Gérard Truchsess au protestantisme, avait encore amélioré leur situation. Le prince d'Orange et les États-Généraux s'étaient empressés de fournir des secours à Gérard. Ils avaient envoyé des troupes à son lieutenant, le comte Adolphe de Neuenar, en même temps qu'ils le faisaient accepter comme gouverneur par les États de Gueldre. C'est que

Neuenar, déjà maître de Rheinberg et de Neuss, achèvera, en s'installant en Gueldre, de dominer le cours du Rhin et de couper les communications de Verdugo, détaché en Frise, avec les autres corps de l'armée espagnole. La « guerre de Cologne » réclamait donc l'intervention de Farnèse. D'ailleurs Philippe II n'entendait pas laisser la Réforme conquérir de nouvelles positions sur les frontières des Pays-Bas. Par son ordre, le duc de Parme avait expédié des renforts, en 1583, à l'évêque de Liége, Ernest de Bavière, que les membres catholiques du chapitre colonais venaient d'élire en remplacement de Gérard. Après la prise d'Anvers, il avait cantonné une partie de son armée sur les frontières de la Gueldre, dans le Brabant septentrional et dans le Bommelerwaard. Bobadilla, surpris en plein hiver par le comte de Hohenlohe et cerné par l'inondation entre le Waal et la Meuse, n'échappa que grâce à une gelée propice où l'on voulut voir l'intervention de la Vierge. Plus heureux, un autre lieutenant d'Alexandre, Haultepenne, repoussait un coup de main de Neuenar contre Nimègue. Dans le nord, Verdugo, vaillamment secondé par Jean-Baptiste de Taxis, tenait tête à Guillaume-Louis de Nassau.

La campagne de 1586 eut pour but de donner de l'air à l'armée royale en séparant les Provinces-Unies de leurs alliés d'Allemagne. Charles de Mansfeld reçut l'ordre de mettre le siège devant Grave et d'ouvrir ainsi le passage de la Meuse. Farnèse le rejoignit au printemps avec le gros de ses forces. Il s'empara de la ville le 7 juin, malgré les efforts de Leicester et de Hohenlohe, et, quelques jours plus tard, le 29, la garnison de Venlo, déconcertée par la rapidité et l'habileté de ses mouvements, capitulait à son tour. Aussitôt, ayant mis le Brabant à couvert et s'étant assuré deux solides points d'appui, le duc poussa dans la direction de Cologne. Il voulait enlever Neuss au comte de Neuenar et se rabattre ensuite par un mouvement tournant vers la Gueldre. Neuss, mal fortifié, ne pouvait tenir contre le vainqueur d'Anvers. Les protestants qui y dominaient refusèrent pourtant de se rendre. La place fut emportée le 27 juillet et il fut impossible de contenir les soldats qui, se croyant tout permis en dehors des pays du roi et contre

des hérétiques, massacrèrent la garnison, une grande partie de la bourgeoisie et mirent le feu à la ville. C'est devant ces ruines fumantes que le 1er août, le légat Bonomi remettait au « défenseur de la foi » une épée d'or et une toque de velours bénies par le pape.

Il restait, pour réaliser le plan de Farnèse, à remonter vers Rheinberg et à s'emparer de cette importante position. L'armée prit en chemin Meurs et Alpen, mais une diversion de l'ennemi l'empêcha d'atteindre au but que son chef lui avait assigné. Le jeune Maurice de Nassau, inaugurant sa carrière militaire par un coup d'éclat, franchissait le Hont et le 26 juillet se rendait maître d'Axel, tandis que le comte de Hohenlohe menaçait Zutphen. C'étaient là les premières applications d'une tactique qui fut constamment employée dans la suite. Pour attaquer la frontière des Provinces-Unies avec quelques chances de succès, les troupes royales étaient forcées de concentrer en un même point le gros de leurs forces et de dégarnir le reste du front. Dès lors, les rebelles, disposant grâce à leurs navires de moyens rapides de transport, passaient eux-mêmes à l'offensive sur un autre point pour obliger l'ennemi à marcher contre eux et à desserrer son étreinte à l'endroit qu'il avait choisi.

A la nouvelle de la contre-attaque qui le menaçait, le duc de Parme abandonna le siège de Rheinberg et se porta vers Zutphen afin de ravitailler la place et de mettre Hohenlohe hors d'état de donner la main au comte de Neuenar. Il repoussa ce dernier à Lingen, déjoua les manœuvres de Hohenlohe et de Leicester et parvint même à conquérir Deventer. De son côté, le gouverneur d'Anvers, le vieux Mondragon, empêchait Maurice de Nassau de s'étendre dans le pays de Waes.

Les opérations de la campagne de 1587 furent restreintes. Leur objectif était la prise de l'Écluse qui, malgré l'énergie de sa garnison anglaise et la coopération des navires de Flessingue, dut se rendre le 5 août. Le marquis del Vasto et Haultepenne avaient suffi pour faire échouer en Gueldre et autour de Bois-le-Duc les tentatives d'invasion de Hohenlohe.

La prise de l'Écluse se rattache au projet grandiose que

Philippe II venait de concevoir. Il avait résolu de profiter de l'impuissance à laquelle les troubles civils contraignaient la France, pour se tourner contre l'Angleterre. Dès 1585 il avait communiqué son plan d'attaque à Farnèse. Une flotte espagnole devait assaillir les côtes de l'île et permettre à l'armée des Pays-Bas, préalablement renforcée, d'y opérer un débarquement. Soit qu'il ait cru ce projet réalisable, soit qu'il y ait vu seulement un moyen de s'assurer des renforts, le duc y donna son assentiment. Il considérait toutefois qu'avant d'agir, un point d'appui sur la côte était indispensable. De là son expédition contre l'Écluse qui, dans sa pensée, devait préparer la conquête de Flessingue.

L'attaque de l'Angleterre ne pouvait réussir, d'autre part, qu'en trompant la vigilance d'Élisabeth. Pour lui donner le change, Farnèse entreprit depuis 1586 des pourparlers de paix qui aboutirent à des conférences tenues à Bourbourg dans l'été de 1588.

Pendant ces négociations, la Flandre se transformait en un vaste chantier maritime. A Gand, à Bruges, à Termonde, à Watten, on construisait des centaines de bateaux plats destinés au passage des troupes. Un canal était creusé du Sas-de-Gand à Bruges et l'on approfondissait l'Yperlée de Bruges à Nieuport afin de pouvoir diriger les embarcations vers la côte sans les exposer au canon de Flessingue ou à celui des croiseurs zélandais de la mer du Nord. D'Espagne, d'Italie, d'Allemagne, de Bourgogne, arrivaient constamment des soldats et une quantité de noblesse avide de prendre part à l'entreprise.

Pourtant, à mesure que le dénouement approchait, Farnèse en appréciait mieux les difficultés. Les ports de Dunkerque, de Nieuport et de l'Écluse n'étaient pas assez profonds pour pouvoir fournir un abri à l'*armada* royale. Le duc aurait voulu que Philippe II lui permît de s'emparer de Flessingue avant de faire prendre la mer à l'expédition. Il ne fut pas écouté. Le 6 août 1588, la flotte, composée de 132 gros vaisseaux sous le commandement du duc de Medina Sidonia, arrivait devant Calais, harcelée par les agiles navires de Drake. L'armée des Pays-Bas était massée sur le rivage prête à s'em-

barquer. Mais des bateaux hollandais bloquaient les ports, et les bâtiments espagnols, mal dirigés, gênés par les courants, attaqués sans relâche par les Anglais et incapables d'approcher de la côte à cause de leur tirant d'eau, l'attendirent vainement durant trois jours. Le 9 août ils battirent en retraite par le nord en doublant la Grande-Bretagne, et les tempêtes achevèrent de transformer cet insuccès en une lamentable catastrophe.

Les Espagnols ne manquèrent pas de rejeter sur Farnèse la responsabilité de la défaite. On alla même jusqu'à l'accuser de s'être concerté secrètement avec l'Angleterre, dans l'espoir d'être reconnu comme prince des Pays-Bas.

Il profita de la fin de l'année 1588 pour envoyer le prince de Chimay au secours d'Ernest de Bavière, pressé par les protestants dans la région de Bonn. Puis il dirigea vers la Gueldre Pierre-Ernest de Mansfeld qui, après un siège où les bombes furent, paraît-il, employées pour la première fois, s'empara de Wachtendonck. Lui-même essaya, mais sans y réussir, la conquête de Berg-op-Zoom.

L'année suivante fut marquée par des avantages plus considérables. En Gueldre, Charles de Mansfeld, après avoir repoussé un coup de main de l'ennemi sur Nimègue, mettait le siège devant Rheinberg, qui se rendit le 30 janvier 1590. Le 10 avril 1589, Farnèse, de son côté, était entré dans Geertruidenberg, grâce à la complicité de la garnison anglaise de cette place.

Jamais, les chances de l'armée espagnole n'avaient été meilleures. Elle n'avait plus rien à craindre du côté de Cologne, où Ernest de Bavière était définitivement vainqueur des protestants. Rheinberg lui assurait le passage du Rhin et la domination de la Gueldre. Par Geertruidenberg, elle menaçait à la fois la Hollande et la Zélande. Farnèse attendait impatiemment le moment de les attaquer et il affirmait au roi qu'il ne serait pas difficile d'en venir à bout.

Mais l'assassinat de Henri III, le 1er août 1589, venait de décider Philippe II à intervenir en France. Il allait y soutenir la résistance de la Ligue contre Henri IV, et il s'abandonnait à

l'espoir d'assurer à sa fille Isabelle, grâce à l'appui des catholiques, la couronne des Valois. Qu'il réussît, et le prestige de sa maison dans l'Europe comme dans l'Église serait plus grand que jamais. Pour atteindre à un résultat si grandiose, il n'hésita point à ajourner la soumission des Pays-Bas. Le duc de Parme reçut l'ordre de se porter à la rescousse de la Ligue.

Quoique Maurice de Nassau vînt d'entrer à Bréda (25 février 1590) et menaçât Nimègue, il fallut dégarnir la frontière. Dès le mois de mars, 500 arquebusiers et 1200 lances wallonnes partaient pour rejoindre le duc de Mayenne, sous le commandement de Jean-Baptiste de Taxis et du comte d'Egmont, qui trouva la mort à la bataille d'Ivry. Au commencement du mois d'août, Farnèse ayant confié le gouvernement à Pierre-Ernest de Mansfeld et le commandement des troupes au fils de celui-ci, Charles de Mansfeld, se mit lui-même en route vers Paris à la tête de 14,000 hommes de pied et de 2,800 cavaliers. Il obligea Henri IV à lever le siège de la capitale, puis rentra dans les Pays-Bas en novembre, suivi par son adversaire qui ne parvint pas à l'entamer. Il ne ramenait qu'une armée affaiblie, ayant été obligé de laisser une partie de ses troupes au duc de Mayenne et de mettre des garnisons sur les frontières de France.

Ces événements rendirent les rebelles du nord plus forts et plus entreprenants que jamais. Ils n'avaient eu qu'à se plaindre de Leicester qui, mécontent de la tutelle à laquelle le soumettaient les États-Généraux, avait, comme avant lui le duc d'Anjou, comploté contre eux et s'était vu finalement obligé d'abandonner son poste le 17 décembre 1587. Mais la déclaration de guerre de Philippe II à Henri IV leur fournissait en celui-ci un allié d'autant plus sûr que ses intérêts se confondaient avec les leurs et garantissaient sa bonne foi. Quelques années auparavant, ils n'avaient accepté qu'en rechignant le concours de la France. Ils en firent désormais la base de leur politique extérieure. L'entente que le prince d'Orange avait vainement essayé d'établir se réalisait enfin grâce à la tournure des événements : elle allait durer pendant près d'un siècle.

La campagne de 1591 fut désastreuse pour les Espagnols. Enhardies par l'affaiblissement de l'armée royale et par leur

confiance en Henri IV, les troupes des Provinces-Unies obtiennent succès sur succès. D'Ostende, poste avancé que les rebelles conservent au milieu de la Belgique, Norris s'empare en février de Blankenberghe. La prise de Zutphen par Maurice de Nassau, le 30 mai, et celle de Deventer, le 10 juin, ferment les passages de l'Yssel, points vulnérables de la frontière. Malgré ses efforts, Farnèse ne parvient pas à se rendre maître du fort construit en face de Nimègue sur la rive droite du Waal. Assailli par des forces supérieures, il est contraint d'en lever le siège le 26 juillet. Puis Maurice, plus actif et plus rapide que amais, enlève par une brusque attaque la place de Hulst, et, revenant à l'est, se fait ouvrir, le 21 octobre, les portes de Nimègue. Ainsi, non seulement les Provinces-Unies ont frustré l'ennemi de ses débouchés sur leur territoire, mais elles en ont acquis sur le sien. Et ce qui est plus important encore, ces victoires leur ont donné en elles-mêmes une assurance inébranlable. La gloire des armes exalte le sentiment patriotique. Maurice de Nassau devient le héros national et jouit d'une popularité à laquelle son père lui-même n'a jamais atteint.

Au lieu de pouvoir se consacrer tout entier à rétablir sa situation si compromise dans le nord, Farnèse dut de nouveau partir pour la France au mois de décembre. Il débloqua Rouen pressé par Henri IV, et ses habiles manœuvres à Caudebec sauvèrent les troupes de la Ligue d'une défaite imminente. Mais il rentrait dans les Pays-Bas malade et découragé, tandis que les rebelles redoublaient d'énergie et d'entrain. Ils n'avaient pas craint d'envoyer 3,000 hommes de renfort à Henri IV. Au mois de juillet, Maurice de Nassau, portant cette fois ses opérations contre la Frise, y enlevait Steenwijk, le 6 juillet 1592, et Coevorden le 2 septembre.

Cependant les ennemis de Farnèse profitaient d'échecs dont il n'était pas responsable, pour achever de détruire son crédit auprès du roi. Les deux Mansfeld et cet incorrigible intrigant de Champagney le calomniaient à l'envi dans de perfides mémoires qu'ils envoyaient à Madrid (1). Leur orgueil, froissé

(1) Voy. surtout les attaques haineuses de Champagney. *Mémoires de F. Perrenot Sr de Champagney*, éd. Robaulx de Soumoy, t. II, p. 267 et suiv. (Bruxelles,

par la confiance que le duc accordait à Richardot et à ses favoris italiens, leur faisait perdre toute mesure. Champagney allait jusqu'à dénigrer les exploits du siège d'Anvers; la fameuse estacade jetée sur l'Escaut n'était, à l'en croire, qu'un ouvrage sans importance.

Ces attaques venaient appuyer celles des Espagnols dont l'hostilité ne désarmait pas. Philippe II continuait pourtant à écrire à Farnèse les lettres les plus flatteuses. Mais il n'agissait ainsi que pour lui donner le change (1). Mécontent de la marche des affaires en France, il était décidé à lui retirer ses pouvoirs. Le 20 février 1592, il chargeait le marquis de Cerralvo de lui remettre l'ordre de venir à Madrid; s'il résistait, Cerralvo devait se proclamer aussitôt lieutenant-général. La mort qui empêcha ce dernier d'accomplir sa mission ne changea point la décision royale. Don Pedro Enriquez de Azevedo, comte de Fuentès, fut désigné à sa place le 3 juin 1592.

Sous le coup de cette disgrâce qu'il ignorait encore, Farnèse avait une troisième fois quitté Bruxelles pour la France le 11 novembre. Une blessure reçue pendant la campagne précédente avait achevé de ruiner sa santé; il avait inutilement cherché la guérison aux eaux de Spa. C'est à peine s'il pouvait encore se tenir à cheval, et tous ceux qui assistèrent à son départ eurent le pressentiment qu'ils ne le reverraient plus. Malgré son énergie, il dut s'arrêter à Arras. C'est là qu'il mourut, le 3 décembre 1592, dans cette même abbaye de Saint-Vaast où avait été conclue, grâce à lui, quatorze ans auparavant, la réconciliation des provinces wallonnes.

On blâme généralement Philippe II de l'avoir arrêté à deux reprises dans la conquête des Provinces-Unies, en l'obligeant à seconder tout d'abord l'entreprise de l'armada, puis plus tard, et surtout, en l'envoyant guerroyer contre Henri IV. Insensée, en effet, si on l'apprécie au point de vue de l'histoire des Pays-Bas, la conduite du roi se comprend parfaite-

1860). Cf. Cauchie et Van der Essen, *Inventaire des archives farnésiennes de Naples*, p. CXCII et suiv. (Bruxelles, 1911).

(1) Sur la conduite du roi, voy. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. LXXX et suiv.; Gossart, *La domination espagnole*, p. 188 et suiv.



ment, pour peu qu'on tienne compte de sa politique européenne. En 1588 et en 1592, comme en 1567, l'attitude de Philippe II à l'égard de ses « pays de par delà » s'explique par les mêmes motifs. Il ne les considère que comme un poste avancé de sa monarchie; il ne tient à eux que pour les services qu'ils peuvent lui rendre et il les subordonne entièrement à ses desseins. Comment ne sacrifierait-il pas à l'espoir de dominer l'Angleterre et la France, la conquête de ce coin de terre? D'ailleurs, il n'y renonce point, il ne fait que la différer, car, s'il réussit à vaincre les deux grandes puissances occidentales qui favorisent les rebelles, la soumission de ceux-ci est inévitable. L'accessoire suivra le principal, et, maître de l'Angleterre et de la France, il le deviendra par surcroît de la Hollande et de la Zélande. Ce ne sont point ces deux provinces qui l'arrêteront au moment où il rêve le renversement, à son profit, de l'équilibre européen.

En réalité, son erreur n'est pas d'avoir arrêté Farnèse. Elle est ailleurs, et elle est plus profonde. Il faut la chercher tout à la fois dans son dédain d'Espagnol pour les autres peuples, dans son absolutisme étroit, dans sa haine aveugle pour l'hérésie. Il n'a songé qu'à Élisabeth et à Henri IV : il n'a pas tenu compte de la résistance indomptable que la nation anglaise et la nation française opposeraient à ses projets. Sa faute a été de croire au succès d'un plan dont la conception fut aussi grandiose qu'inexécutable.

L'Angleterre et la France échappant aux étreintes de l'Espagne, les Provinces-Unies devaient leur échapper aussi. Il est douteux, en effet, que, malgré son génie militaire, Farnèse eût triomphé de leur résistance. Pouvait-il réussir là où le duc d'Albe et Requésens avaient échoué? Sans doute il était plus grand général que ses devanciers, mais sa tâche était aussi bien plus lourde que la leur. Il se trouvait maintenant devant un peuple enhardi par ses victoires, sûr de l'appui de l'étranger, invulnérable du côté de la mer, couvert le long de la frontière par de larges fleuves sillonnés de navires de guerre et par une barrière de forteresses, ayant enfin à sa tête un homme de guerre tel que Maurice de Nassau. Malgré tous ses efforts, il

n'avait pu s'emparer encore en 1592 que des glacis de la place. Il lui restait à donner l'assaut final et nul ne peut dire qu'il l'eût emporté. Buchelius, en 1584, éclatait de rire en entendant à Douai un prêtre catholique lui prédire l'expulsion à bref délai de tous les hérétiques de Hollande et de Zélande (1). Et pourtant Farnèse, en ce moment, assiégeait Anvers! D'ailleurs, l'œuvre que le roi l'avait obligé à abandonner, d'autres allaient la reprendre et démontrer, devant toute l'Europe, qu'elle était impossible.

V

En partant pour sa dernière campagne, Farnèse avait confié le gouvernement des Pays-Bas au vieux Mansfeld. Celui-ci le conserva à titre intérimaire après la mort du duc, en attendant l'arrivée de l'archiduc Ernest, frère de l'empereur Rodolphe II, que le roi venait de désigner pour le poste devenu vacant (2). En réalité ce fut le comte de Fuentès, beau-frère du duc d'Albe, qui exerça le pouvoir, et, grâce à ce fidèle serviteur, Philippe II put en revenir à son ancienne méthode (3). Il avait supporté impatiemment les libres allures du duc de Parme, l'avait vu avec dépit s'entourer de ministres belges et de confidents italiens. Il faisait maintenant l'éloge de don Juan qu'il louait de ne jamais s'être servi que de conseillers espagnols (4). Le 28 septembre, les instructions remises à Esteban de Ibarra, qu'il destinait à Ernest comme premier secrétaire, indiquaient clairement ses intentions. Elles prescrivaient à l'archiduc de prendre en tout le contre-pied de l'administration précédente et de mettre sa gloire à se conformer strictement aux volontés du roi. Il fallait, disaient-elles, soumettre exclusivement l'examen des questions militaires à des ministres

(1) *Mémoires de la Soc. des sciences de Douai*, 1900-1902, p. 423.

(2) Requésens l'avait déjà, en 1574, proposé à son choix. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 84.

(3) P. van Isacker, *Pedro Enriquez de Azevedo, graaf van Fuentes, en de Nederlanden. Annales de la Soc. d'Émulation de Bruges*, 1910, p. 205 et suiv.

(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xc.

espagnols et étendre leur ingérence à tout ce qu'ils pourraient attirer à eux des affaires du pays (1). L'autonomie que la paix d'Arras avait si solennellement garantie aux provinces réconciliées et que Farnèse avait respectée autant qu'il l'avait pu, était foulée aux pieds.

Fuentès s'était empressé d'accentuer l'avènement du nouveau régime. A l'habilité souple de la manière italienne, il substitua la raideur et la dureté espagnoles. Richardot fut écarté du pouvoir; le secrétaire de Farnèse, Cosimo Masi, qui avait jusqu'alors dirigé la correspondance politique avec la cour de Madrid, à la grande indignation du roi, le suivit dans sa chute. Le 5 janvier 1593, une ordonnance digne du duc d'Albe interdisait l'échange des prisonniers avec les rebelles et condamnait à la potence ceux de leurs soldats qui seraient capturés à l'avenir. En même temps, tout était mis en œuvre pour faire réussir en France les projets de Philippe II. Les représentants du roi catholique à Paris, Ibarra, le duc de Feria, Jean-Baptiste de Taxis, dirigent la conduite de Fuentès. Ils l'exhortent à frapper un grand coup, car le moment est décisif. Les États-Généraux du royaume, convoqués par la Ligue, vont être appelés à délibérer sur la transmission de la couronne à Isabelle et une éclatante victoire pourrait entraîner leur assentiment. Mais l'armée, affaiblie par tant d'années de guerre et forcée d'agir à la fois contre deux ennemis, ne peut l'emporter sur aucun d'eux. Charles de Mansfeld, qui a conduit en France toutes les troupes disponibles, obtient avec peine l'inutile conquête de Noyon. Et tandis qu'il trompe les derniers espoirs de Mayenne et des Ligueurs, les succès de Maurice de Nassau dans le nord tournent au profit de Henri IV.

Le 24 juin 1593, Geertruidenberg est enlevé aux Espagnols; puis, après avoir ainsi bouché la brêche ouverte par Farnèse dans la frontière de Hollande, Maurice, se tournant vers la Frise, entreprend le siège de Groningue. Pour comble de malheur, l'argent fait défaut à Fuentès et la discipline, que le prestige de Farnèse avait jadis suffi à maintenir, commence à

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. xc.

se relâcher. Le cauchemar des mutineries militaires va reprendre. Les troupes de Mansfeld, cantonnées au nord de la France, se mettent en révolte au mois d'août.

L'archiduc Ernest arriva à Bruxelles au milieu de cette anarchie. L'administration de Fuentès avait déjà soulevé tant de colère et de dégoûts, qu'il fut accueilli avec transport. Il lui suffit de n'être pas Espagnol pour s'attirer la sympathie générale. On se disait naïvement « qu'il n'avait pas de haine pour le pays », et l'on ne lui demandait pas davantage. Mais il venait beaucoup moins pour gouverner la Belgique que pour servir les projets de Philippe II en France.

C'était un homme médiocre, bienveillant, paresseux et adonné à la galanterie. Du reste, eût-il possédé plus de mérite, il ne pouvait réussir. La conversion de Henri IV au catholicisme, en mai 1594, venait de dissiper les dernières chances de la Ligue et de l'Espagne. La proposition faite par Taxis aux États-Généraux du royaume de donner la couronne à Ernest, auquel le roi d'Espagne destinait l'archiduchesse Isabelle, n'était que le dernier expédient d'une politique en déroute. Charles de Mansfeld, rentré en Picardie avec des forces insuffisantes et désorganisées, se bornait à chicaner l'ennemi. Un armistice avec les Provinces-Unies eût permis de renforcer les troupes combattant en France. On essaya d'y arriver grâce à l'intervention de l'empereur. Les rebelles ne répondirent que par un manifeste injurieux. Ils profitèrent même de l'arrestation récente d'un agent espagnol et de ses déclarations plus que suspectes, pour accuser le nouveau gouverneur d'avoir comploté l'assassinat de Maurice de Nassau (1). Au lieu de songer à la paix, ils se hâtèrent de pousser leur avantage et ils avaient vraiment trop beau jeu. Le 24 juillet 1594, Maurice venait enfin à bout de la résistance de Groningue. Cependant une nouvelle mutinerie éclatait dans l'armée royale, cette fois parmi les troupes italiennes du Brabant, que le

(1) Cet individu, nommé Renichon, avait été soudoyé, d'après ses déclarations, par le comte de Berlaymont. Ernest ne semble pas avoir trempé dans le complot. Voy. V. Fris, *Biographie Nationale*, t. XIX [1907], col. 107 et suiv.

pauvre Ernest était contraint de laisser s'établir à Tirlemont en attendant le paiement de leur solde.

Ce fut bien pis encore l'année suivante. Les Pays-Bas catholiques, dont Philippe II avait voulu si orgueilleusement faire une place d'armes contre la France, se trouvent pris entre deux feux et réduits à la défensive. Le 17 janvier 1595, Henri IV triomphant déclare la guerre à l'Espagne et charge le duc de Bouillon de pousser à travers le Luxembourg pour rallier à Huy les troupes des Provinces-Unies que lui amènera La Héraugière. L'ennemi du nord et celui du sud vont donc se joindre au cœur même du pays et menacer Bruxelles et Anvers. Mais ils ont trop présumé du désarroi des Espagnols. En présence du péril, ils se reprennent et déployent de nouveau leurs traditionnelles qualités militaires. La mort d'Ernest, le 20 février 1595, fait passer de nouveau le gouvernement aux mains de l'énergique Fuentès. Il demande un suprême effort aux vétérans qui, depuis tant d'années, servent le roi dans les Pays-Bas. Huy est repris et La Héraugière forcé de battre en retraite. Le vieux Verdugo meurt épuisé, après avoir chassé le duc de Bouillon du Luxembourg; son aîné, le colonel Mondragon, malgré ses quatre-vingt-treize ans, tient la campagne contre Maurice, l'arrête aux environs de Groll et rentre au château d'Anvers pour y mourir (1). Et Fuentès ne se contente pas d'avoir repoussé l'ennemi. A son tour, il passe à l'attaque, envahit la Picardie, remporte une victoire à Dourdan, prend le Catelet et réussit même à reconquérir Cambrai, resté au pouvoir des Français depuis sa reddition au duc d'Anjou. Au moment où, le 11 février 1596, l'archiduc Albert entre à Bruxelles, il a brillamment relevé le prestige compromis des armes espagnoles.

(1) Sur Mondragon, le seul des capitaines espagnols qui n'ait pas encouru la haine des Belges, voy. Angel Salcedo Ruiz, *El coronel Cristobal de Mondragon* (Madrid, 1905).



LIVRE III

LA RESTAURATION CATHOLIQUE
DE L'ARRIVÉE DE L'ARCHIDUC ALBERT
A LA PAIX DE MUNSTER



CHAPITRE PREMIER

LA CESSION DES PAYS-BAS

I

L'archiduc Albert était le cadet des six fils de l'empereur Maximilien II, et comme deux de ses frères, Rodolphe, monté sur le trône impérial en 1576, et Ernest, auquel il devait succéder dans le gouvernement des Pays-Bas, il avait été envoyé de bonne heure à la cour de Madrid et confié à la direction de son oncle d'Espagne. Ç'avait été là pour Maximilien, ballotté durant tout son règne entre Rome et les protestants, un moyen de se conserver, à travers les fluctuations de sa conduite, l'indispensable appui de Philippe II. Ses enfants lui avaient pour ainsi dire servi d'otages auprès de son puissant beau-frère. Par eux, la branche allemande de la maison de Habsbourg avait été greffée sur la branche espagnole. Elle s'y était imprégnée de ce catholicisme intransigeant et de cette haine de l'hérésie que le règne de Rodolphe II devait révéler à l'Allemagne. Son heureuse fécondité la rendait précieuse encore à Philippe qui, n'ayant qu'un seul fils, se réjouissait de trouver dans sa propre famille, grâce à ses neveux d'Autriche, formés par lui à son image, des princes du sang tout dévoués à ses desseins. On a vu le plan qu'il avait conçu pour l'archiduc Ernest (1). Il allait le reprendre et le réaliser au profit d'Albert.

(1) Voy. plus haut, p. 207.

Personne ne s'était jamais montré plus digne de sa confiance et de sa sympathie. Il aimait d'une tendresse paternelle ce jeune prince attentif à lui plaire en tout et qui l'avait pris pour modèle. Destiné à l'Église, peut-être à cause de sa santé délicate, Albert avait reçu dès l'enfance une instruction très solide. On rencontre parmi ses maîtres le célèbre Busbeke auquel il dut sans doute cet amour de la science et des lettres qu'il conserva toute sa vie. Mais s'il connut par lui la tradition laïque de la Renaissance, il subit avant tout l'influence des Jésuites. Ils en firent le type le plus achevé du prince catholique, et l'on retrouve dans toute sa formation intellectuelle, dans le caractère de sa piété, jusque dans ses idées politiques, la trace indélébile de l'action qu'ils exercèrent sur lui. Sa personnalité peu marquée s'abandonna complètement à leur direction et adopta leur idéal avec une docilité passive, mais aussi avec une honnêteté et une sincérité qui commandent le respect.

Promu au cardinalat en 1577, à l'âge de dix-huit ans, par le pape Grégoire XIII, et nommé par Philippe II archevêque de Tolède en 1595, les circonstances devaient l'empêcher de poursuivre la carrière de prélat pour laquelle il était fait. Après la conquête du Portugal, en 1581, il avait été chargé d'administrer ce pays en qualité de vice-roi. Les services qu'il y rendit le désignèrent au choix de son oncle lorsque, après la mort de l'archiduc Ernest, il fallut pourvoir les Pays-Bas d'un nouveau gouverneur. Ce n'était pas la première fois qu'il était question de l'envoyer à Bruxelles. Déjà en 1576, le duc d'Albe y songeait, et, dix ans plus tard, don Juan de Çuniga l'avait encore recommandé au choix du roi (1).

Né en 1559, il comptait un peu plus de trente-sept ans au moment où il partit pour le nord. Ses portraits montrent un visage maigre et blême, duveté d'une barbe légère et pourvu de la mâchoire saillante des Habsbourg; le regard est pensif, un peu triste, sans cet éclat que donne une volonté forte ou du moins la vigueur d'un tempérament énergique et robuste. Pour les manières, l'archiduc apparaissait un pur Espagnol. S'il

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 432, et II, p. LXXIX.

parlait couramment l'allemand et l'italien, le castillan était sa langue usuelle et il ne s'exprimait en français qu'avec beaucoup de peine (1). De son long séjour au delà des Pyrénées, il rapportait encore cette gravité et cette réserve hautaine qui cadraient si mal avec les mœurs familières et cordiales de ses futurs sujets. Il rappelait Philippe II par sa lenteur et par son application au travail. Quant à sa piété, il en témoigna tout de suite par la visite qu'il fit au sanctuaire célèbre de Notre-Dame de Hal, avant même d'entrer dans Bruxelles (11 février 1596).

Il amenait avec lui de l'argent et des troupes, et l'on en avait bon besoin. D'ailleurs, ses débuts furent des plus brillants. Du côté de la France, une série d'habiles manœuvres firent tomber Calais en son pouvoir (24 avril), et il s'empara ensuite de Guines, de Ham et d'Ardres. Puis, se portant vers le nord, il parvint au mois d'août à reconquérir l'importante place de Hulst, malgré la vaillante résistance du prince de Solms.

Malheureusement, cette belle entrée en campagne ne devait pas avoir de lendemain. La nouvelle banqueroute de l'Espagne (1596) ruinait le crédit de l'archiduc; dès l'année suivante le manque d'argent entravait les opérations militaires. La surprise d'Amiens par Porto Carrero, le 11 mars 1597, ne fut, dans ces conditions, qu'un exploit stérile. Albert ne put empêcher Henri IV de bloquer la ville et de la reprendre le 25 septembre. Il dut même subir l'humiliation de voir son adversaire venir, le 3 octobre, le provoquer dans Arras, canonner la place, lancer ses « carabins » dans les faubourgs, puis se retirer sans être inquiété pour aller assiéger Doullens (2). Cependant Maurice de Nassau profitait des circonstances pour s'emparer de Rheinberg (20 août), de Meurs (20 septembre), de Grol (26 septembre), d'Oldenseel (21 octobre) et de Lingen (12 novembre).

Il était évident que si l'Espagne voulait conserver les Pays-Bas, elle devait s'empresser de conclure la paix avec la France, unie maintenant autour de son roi et alliée à l'Angleterre et aux

(1) Gachard. *Les États généraux de 1600*, p. 159 (Bruxelles, 1849).

(2) A. Guesnon, *La surprise d'Arras tentée par Henri IV en mars 1597 et le tableau de Hans Coninxloo*, dans *Statistique monumentale publiée par la Commission des Monuments historiques du Pas-de-Calais*, 1907.

Provinces-Unies. Depuis la conversion de Henri IV, le pape ne cessait de l'y exhorter et le délabrement de ses finances empêchait Philippe II de s'obstiner davantage. Dès l'été de 1597, des négociations étaient entamées à Paris par l'intermédiaire du légat pontifical et du général des Cordeliers de France. Malgré les protestations de la cour de Londres et des Hollandais, Henri IV leur fit bon accueil. Lui aussi était à court d'argent et il aspirait à donner du repos à ses sujets. En outre, il reprochait à Élisabeth de n'avoir rien fait pour lui, et à Maurice de Nassau de n'être entré en campagne qu'après le départ de l'armée espagnole pour Amiens. Sa hâte de mettre fin aux hostilités le cédait pourtant de beaucoup à celle d'Albert, pourvu de pleins pouvoirs pour traiter au nom de l'Espagne.

L'archiduc savait que Philippe II, accablé par l'âge et la maladie, ne vivrait plus longtemps et que son héritier préférait la continuation de la guerre à une paix humiliante. Aussi mit-il tout en œuvre pour brusquer un arrangement sans lequel la perte des Pays-Bas était certaine. De loin il dirigea la conduite de ses envoyés, Richardot et Verreyken, aux conférences ouvertes à Vervins en 1598. Décidé à aboutir vaille que vaille, il fit offrir des conditions inespérées, si bien que la paix, signée le 2 mai, passa pour « la plus avantageuse que la France eût conclue depuis cinq cents ans » (1). L'Espagne restituait Calais avec les quelques places qu'elle possédait autour de cette ville et en Picardie. Si elle maintenait ses vieilles prétentions sur le duché de Bourgogne, ce n'était plus que pour la forme, puisqu'elle promettait de ne les faire valoir « que par voye amiable de justice et non par les armes » (2). La reculade de Philippe II devant son adversaire était donc aussi complète que possible. D'accord avec Albert, il consentait à tout pour s'assurer avant de mourir la neutralité de Henri IV, dont deux ans auparavant il prétendait encore faire passer la couronne sur la tête de sa fille! Et le marché qui lui coûtait si cher n'était qu'un marché de dupe. Car en signant la paix, Henri restait bien décidé à ne

(1) Mot de Bellièvre, cité par Fruin, *Tien jaren uit den tachtigjarigen oorlog*, p. 359 (La Haye, 1882).

(2) Texte du traité dans Dumont, *Corps universel diplomatique*, t. V[1], p. 561.

pas abandonner les Provinces-Unies. Il promettait au grand pensionnaire de Hollande, Oldenbarnevelt, de continuer à les soutenir de ses troupes et de ses finances. Il lui laissait même entendre qu'il rouvrirait les hostilités dans trois ou quatre ans. Bref, s'il renonçait provisoirement à la guerre ostensible, ce n'était que pour entreprendre, sous le couvert de ses alliés du nord, la « guerre en renard » (1) contre le roi catholique. Sûrs de son appui, les États-Généraux, que sa franche réconciliation avec l'Espagne eût découragés, allaient continuer la lutte sans la moindre défaillance.

II

Si Philippe II avait laissé Albert traiter si précipitamment avec la France, c'est qu'il voulait employer ses derniers jours à régler la question des Pays-Bas. Depuis un quart de siècle elle faisait son cauchemar, et, sur le point de descendre dans la tombe, il brûlait de pacifier ses « pays de par delà » avant de les léguer à son fils. Tous les moyens auxquels il avait eu recours avaient successivement échoué. Ses concessions n'avaient pas eu plus de prise sur l'esprit des rebelles que ses armées n'avaient réussi à entamer leurs frontières. Malgré les troupes et les trésors qu'il avait précipités sur lui pour l'étouffer, l'incendie allumé par l'hérésie dans ses propres États continuait à brûler haut et clair, et il voyait avec angoisse approcher le moment où, roi catholique, il devrait s'avouer vaincu devant la Réforme, où, monarque absolu, il capitulerait devant une république, où, premier potentat du monde chrétien, il sombrerait dans la ruine et réjouirait de sa détresse les ennemis de l'Espagne et de l'Église.

Depuis longtemps déjà il rêvait d'un dernier remède. Il savait que son père avait envisagé jadis la possibilité de détacher les Pays-Bas du reste de la monarchie en les constituant en dot à l'une de ses filles qui eût épousé le duc d'Orléans (2). Élaborés

(1) J. Nouaillac, *Villeroy*, p. 442 (Paris, 1909).
(2) Gossart, *Notes pour servir à l'histoire du règne de Charles-Quint en Bel-*

au cours du long conflit des maisons d'Autriche et de France, ces projets n'avaient d'ailleurs jamais retenu sérieusement l'attention de l'empereur, pénétré qu'il était de l'importance des dix-sept provinces pour le maintien de son hégémonie en Europe. Mais ils avaient reparu dans des conditions, il est vrai, bien différentes, dès les premières années du soulèvement de la Hollande et de la Zélande. Parmi les conseillers de la couronne plusieurs pensaient que les troubles cesseraient d'eux-mêmes si Philippe II consentait à reconstituer l'autonomie des Pays-Bas et à leur donner pour souverain un prince de sa maison qui fût devenu le mari d'une infante. Déjà formulé en 1573 (1), ce plan était repris l'année suivante par Requésens (2) et, en 1586, don Juan de Çuniga proposait formellement de le réaliser au profit d'Isabelle, la fille aînée du roi (3).

Peut-être, accomplie au début de la révolte, cette mesure aurait-elle atteint son but. La restauration de l'État bourguignon eût comblé les vœux de la nation et la majorité catholique n'eût point manqué sans doute de se rallier autour du prince qui lui eût rendu l'indépendance et l'eût arrachée à la tyrannie espagnole. La situation d'Orange et des calvinistes eût été dès lors bien gravement et peut-être irrémédiablement compromise. Mais, comme toujours, Philippe II n'avait pu se résigner à agir au moment voulu. De même qu'il avait accordé trop tard le pardon général, aboli trop tard le dixième denier, octroyé trop tard l'Édit pérpétuel, il se décidait trop tard à refaire des Pays-Bas un État distinct. Comment pouvait-il se figurer que les protestants du nord, fiers de leurs victoires et groupés sous un gouvernement de leur choix, accepteraient le souverain catholique qu'il se proposait de leur assigner? Les provinces obéissantes elles-mêmes ne désiraient plus se séparer de l'Espagne, malgré l'antipathie qu'elle leur inspirait. Revenus au

gique. Mém. in-8° de l'Acad. royale de Belgique, 1897, p. 67 et suiv. Cf. du même, *Projet d'érection des Pays-Bas en royaume sous Philippe II. Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique,* Classe des lettres, 1900, p. 558 et suiv.

(1) Gachard, *La Bibliothèque Nationale*, t. II, p. 421.

(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 194.

(3) *Ibid.*, t. II, p. LXXIX.

catholicisme, les Belges considéraient maintenant leurs compatriotes calvinistes du nord comme des étrangers ou, pour mieux dire, comme des ennemis. A demi ruinés, ils se sentaient incapables de défendre contre eux leur territoire et leur foi religieuse et ils s'abandonnaient désormais à la protection du roi. Lorsqu'ils apprirent, en 1598, que Philippe II cédait le pays aux archiducs Albert et Isabelle, ils n'accueillirent cette nouvelle qu'avec appréhension (1).

Ainsi, dès le principe, la décision royale se heurtait soit à une opposition déclarée, soit à une répugnance craintive. Évidemment ce n'était ni le désir ni l'intérêt de ses sujets « de par delà » qui l'avaient dictée à Philippe : elle ne lui était inspirée que par l'unique souci de sa monarchie. En rétablissant l'État bourguignon, il agissait exclusivement en roi d'Espagne. C'est seulement pour soulager son trésor, pour épargner ses armées, pour combler le gouffre béant où il voyait s'engloutir sa puissance, qu'il retirait sa domination des Pays-Bas.

Au surplus, il ne la retirait que bien incomplètement. L'acte du 6 mai 1598 (2) par lequel les Pays-Bas étaient cédés aux archiducs comprenait tant de restrictions que le nouvel État demeurait en réalité un satellite de l'Espagne et, qu'en dépit de leur nom, ces « princes souverains » ne différaient guère de simples gouverneurs. Non seulement les provinces devaient faire retour à la monarchie dès la mort du premier des deux conjoints, s'il ne naissait point d'enfants de leur mariage, mais au cas même où ils obtiendraient des héritiers, l'indépendance du pays demeurait plus apparente que réelle. Car, s'ils laissaient une fille, elle aurait à épouser le roi d'Espagne ou son fils; et, quant à leurs enfants mâles, ils ne pourraient se marier qu'avec le consentement de la couronne. Restreinte quant au droit successoral, la souveraineté des archiducs l'était davantage

(1) Voy. les réponses des provinces à la lettre du roi leur annonçant son projet, dans Gachard, *Documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, t. I, p. 393 et suiv.

(2) *Recueil des Ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle*, éd. V. Brants, t. I, p. 7 (Bruxelles, 1909).



encore au point de vue religieux. Ils devaient prêter serment de vivre dans la foi catholique et de renoncer à tous leurs droits si le pape les accusait d'hérésie. D'autre part, l'Espagne qui les courbait sous sa tutelle leur refusait le bénéfice de cette subordination : elle les excluait rigoureusement du commerce avec les Indes.

Encore n'étaient-ce là que les clauses publiques du traité. Elles étaient renforcées par des clauses secrètes. Dès le 6 janvier, Albert avait promis au roi qu'il s'obligerait, ainsi que l'infante, à tout ce qu'il exigerait d'eux (1). Il consentit, en effet, à laisser Philippe et ses successeurs conserver, aussi longtemps qu'ils le jugeraient nécessaire, Anvers, Gand, Cambrai et deux ou trois autres places fortes, à leur y abandonner la nomination des gouverneurs militaires et le choix des garnisons; enfin ils s'engageaient à poursuivre les hérétiques, à les combattre jusqu'à leur conversion et à n'en pas prendre à leur service (2).

Ces conventions ne peuvent laisser le moindre doute sur le but poursuivi de commun accord par Philippe II et par les archiducs. Elles font clairement apparaître la cession des Pays-Bas comme un expédient de politique espagnole et catholique. L'indépendance apparente que recouvrent les dix-sept provinces ne tend qu'à les ramener toutes, soit de gré, soit de force, sous la double autorité de la couronne et de l'Église. A la vérité, le roi renonce à intervenir dans leur gouvernement interne, mais il y laisse ses troupes et par elles, son influence y demeure presque aussi puissante qu'elle l'était auparavant. Il ne perd rien en agissant comme il le fait, et il peut beaucoup gagner. Il espère, en effet, que les rebelles se soumettront aux princes qu'il leur donne ou, qu'au pis aller, les provinces catholiques soutiendront ces derniers de leurs finances et soulageront d'autant son trésor. Toutes les précautions sont prises pour empêcher que l'Espagne ne soit frustrée de ces Pays-Bas

(1) Gachard, *Lettre sur les documents concernant les anciennes assemblées nationales de la Belgique, qui existent dans les archives de Simancas et dans les bibliothèques de Madrid*, p. 10 (Bruxelles, 1845).

(2) Voy. les clauses secrètes du traité de cession. Brants, *Ordonnances*, p. 12.



qu'elle considère « comme une citadelle plantée dans les flancs de la chrétienté », et d'où elle domine l'Europe (1).

Les ennemis de Philippe II l'ont soupçonné d'un machiavélisme bien inutile en l'accusant d'avoir su que le mariage des archiducs serait stérile (2). A vrai dire, il était improbable qu'à l'âge de trente-deux ans, qui était celui d'Isabelle, une Espagnole eût beaucoup de chances de devenir mère, mais, l'union des archiducs fût-elle féconde, il devait leur être impossible, on l'a vu, de fonder une dynastie indépendante de la maison d'Espagne.

Albert et Isabelle acceptèrent pleinement le rôle qui leur était assigné. Aussi indifférents que Philippe II à l'avenir des Pays-Bas, ils ne s'intéressaient comme lui qu'à l'Espagne et à l'Église. Ils ne manifestèrent jamais la moindre velléité de séparer leur cause de la leur et d'étendre leur souveraineté au delà des bornes qui lui avaient été assignées. S'ils affectèrent à l'égard des monarques étrangers les allures de princes indépendants, s'ils se montrèrent chatouilleux sur l'étiquette, si Albert ne cacha point son désir d'obtenir le titre de roi (3) et de dissimuler ainsi une sujétion dont l'Europe ne s'apercevait que trop, ils tinrent à honneur de se montrer en toutes circonstances de fidèles vassaux de la cour de Madrid. Leur palais de Bruxelles, empli de courtisans et de conseillers espagnols, apparut comme une succursale de l'Escurial (4). Sous leur règne, la politique extérieure fut aussi peu nationale qu'elle l'avait été avant eux. Le recrutement de leurs ambassadeurs parmi la noblesse belge ne doit point faire illusion à cet égard : il leur eût été impossible, sans affirmer trop crûment la vraie nature de leur « souveraineté », de se faire représenter au dehors par des Castillans.

(1) Fruin, *Tien jaren*, etc., p. 348, n.

(2) H. Lonchay, *Philippe II et le mariage des archiducs Albert et Isabelle. Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, Classe des Lettres, 1910, p. 364.

(3) Brants, *Albert et Isabelle*, p. 19 (Louvain, 1910).

(4) Albert montra la même défiance que Fuentès aux anciens conseillers d'Alexandre Farnèse qui se plaignent, en 1599, d'être en butte à une véritable persécution de la part des Espagnols. Cauchie et Van der Essen, *Inventaire des archives farnésiennes*, pp. 372, 375.

On venait à peine d'entamer les négociations de paix avec la France lorsque Philippe II, le 10 septembre 1597, fit savoir à ses sujets de Belgique qu'Albert leur communiquerait prochainement « la bénigne résolution qu'il avoit prise pour leur propre bien » (1). Les États de Brabant en reçurent connaissance de la bouche même de l'archiduc, le 5 décembre; ceux des autres provinces en furent informés par lettre. Tous témoignèrent naturellement un enthousiasme de commande et exaltèrent la « bonté et affection paternelle du roi » à leur égard. Plusieurs d'entre eux ne purent cependant s'empêcher de manifester la crainte que leur inspirait une indépendance dont ils se voyaient gratifiés sans l'avoir demandée. Ils firent observer qu'ils ne pourraient résister avec leurs propres forces aux ennemis qui les entouraient. Ceux de Flandre allèrent jusqu'à déclarer qu'il ne serait « conseillable de séparer et distraire ces pays » des autres États de Sa Majesté, si les secours de l'Espagne devaient leur manquer à l'avenir (2).

La signature du traité de Vervins permit de passer aux mesures d'exécution. Dès le 26 juillet 1598, les députés de toutes les provinces furent mandés à Bruxelles, afin d'y reconnaître solennellement Isabelle pour « dame et princesse souveraine » en présence de son futur mari, chargé par elle de la représenter. L'assemblée devait se tenir dans la grande salle du palais, tendue « des tapisseries de l'ordre de la Toison d'Or contenant l'histoire de Gédéon », et où l'on avait préparé, sous un dais aux armes de Bourgogne, un trône pour l'archiduc. Dix-sept bancs rangés sur le parquet attendaient les députés des dix-sept provinces (3).

La cérémonie, qui eut lieu le 21 août, débuta sous le coup d'une double désillusion. Les représentants du pays, se croyant appelés à une session d'États-Généraux, s'attendaient à délibérer avec l'archiduc sur les conditions du « transport ». Le président Richardot leur avait démontré aussitôt « l'absurdité »

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 389.
(2) *Ibid.*, p. 396.
(3) *Ibid.*, p. 462.

de leurs espérances (1). Ils n'avaient point à se mêler de la décision royale. Tout au plus pouvaient-ils conférer ensemble sur les éclaircissements qu'ils désiraient demander à Son Altesse, « mais l'on ne entendoit que ce fust à pluralité de voix, ny par forme de assemblée des Estatz généraulx ». Force leur fut donc de formuler par écrit les vœux qui leur tenaient le plus à cœur. Le 20 août, ils supplièrent Albert de déclarer que l'acte de cession laissait subsister « l'ancienne franchise, liberté et souveraineté » du pays ; de s'occuper sans retard de conclure une bonne paix avec la Hollande et la Zélande et de les laisser eux-mêmes entamer des pourparlers ; de convoquer, aussitôt après son mariage avec l'infante, une assemblée générale des États du pays « pour adviser sur le redressement, tant de justice que police, et généralement sur tout ce que concerne leur service, ensemble la conservation, bien et repos du dict pays » (2).

L'acquiescement de l'archiduc à toutes ces requêtes laissait pourtant subsister bien des appréhensions, et celles-ci s'accentuèrent encore lorsque l'on constata, lors de l'ouverture de la séance du 21 août, que les sièges réservés aux députations des Provinces-Unies restaient inoccupés. Ainsi le vague espoir qu'on avait pu conserver d'une réconciliation des rebelles avec les nouveaux princes, s'évanouissait le jour même de la reconnaissance de ceux-ci ! Richardot eut bien soin d'ailleurs de ne faire aucune allusion à l'absence menaçante des députés du nord, dans le morceau de rhétorique ampoulée qu'il prononça devant l'assemblée. Il se borna à dérouler avec grandiloquence, une suite de lieux communs sur la clémence du roi, le malheur des guerres civiles et la prospérité dont l'avènement des archiducs ne pouvait manquer de combler la Belgique. Le lendemain les serments réciproques du prince et des représentants des provinces furent prêtés sur l'évangile au son des trompettes, des tambourins et des fifres. Le jour suivant l'archiduc donna un banquet de deux cent cinquante personnes « où il ne se but

(1) Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 436.
(2) *Ibid.*, pp. 445, 447.

une seule goutte d'eau » (1), et il assista, le 24 août, à une procession qui se termina par un *Te Deum* solennel, chanté à Sainte-Gudule.

Le 14 septembre, le lendemain même de la mort de Philippe II, qu'il apprit en route, Albert, pourvu des dispenses du pape, quittait Bruxelles, pour aller épouser l'infante. Il laissait le gouvernement au cardinal André d'Autriche, fils de l'archiduc Ferdinand de Tyrol, et le commandement des troupes à l'amiral d'Aragon, don Francisco de Mendoza. Son absence, qui ne devait durer que quelques mois, se prolongea beaucoup plus longtemps. Le mariage, conclu d'abord par procuration à Ferrare, le 15 novembre 1598, fut célébré à Valence le 18 avril 1599 (2). Quatre mois plus tard, le 20 août, les archiducs entraient par Thionville dans les Pays-Bas.

(1) Gachard, *Lettre*, etc., p. 11.

(2) Sur les négociations relatives à ce mariage, voy. G. Turba, *Beiträge zur Geschichte der Habsburger aus den letzten Jahren des spanischen Königs Philipp II. Archiv. für Oesterreichische Geschichte*, t. LXXXVI (1899).

CHAPITRE II

LE RÈGNE DES ARCHIDUCS

I

Durant les derniers mois, les défiances et les appréhensions s'étaient dissipées. Non seulement on ne pouvait plus douter que, la guerre se prolongeant, l'armée espagnole ne continuât à défendre le pays, mais on se réjouissait surtout du désir nettement manifesté par les archiducs d'amener le plus tôt possible une pacification générale. Au surplus, leur avènement dans les Pays-Bas coïncidait avec les débuts d'un nouveau règne en Espagne. La mort du vieux roi (13 septembre 1598) était venue à point nommé pour faire apparaître Albert et Isabelle, après tant de ruines et de souffrances, comme les annonciateurs d'une ère de calme et de restauration. Les espérances auxquelles leur arrivée donnait l'essor leur assurèrent un accueil enthousiaste.

Ce fut surtout à Isabelle qu'allèrent les hommages du peuple. Comme en Marguerite d'Autriche, comme en Marie de Hongrie, il retrouvait en elle une vraie princesse du sang, une descendante directe et légitime de Charles-Quint et des ducs de Bourgogne. Héritière et souveraine du pays, elle y venait vivre et mourir avec la nation. Sa présence ranima subitement, dans les provinces catholiques, un loyalisme qui devait être bien robuste pour avoir survécu à Philippe II !

De Luxembourg à Bruxelles, ce ne fut qu'une suite ininter-

rompue d'ovations. La foule se pressait sur les routes, jonchées d'herbes et des fleurs, pour acclamer l'infante. C'était à qui toucherait son carrosse et ses chevaux. Des vieillards pleuraient d'attendrissement en la voyant passer (1). La capitale, où elle entra le 5 septembre 1599, lui fit une réception digne des anciens temps. Les représentations en plein air, les feux de joie, les illuminations se prolongèrent durant trois jours dans la ville décorée d'arcs de triomphe, tendue de tapisseries et regorgeant de curieux de toutes les provinces, flamandes et wallonnes. Ceux qui pouvaient apercevoir le visage de l'infante étaient frappés par l'air de majesté et de bonté empreint sur ses traits. Le cérémonial qui l'entourait, la pompe dont elle était environnée, le luxe inouï qui apparaissait sur ses vêtements frappaient l'imagination du peuple chez qui, en même temps que le calvinisme, avait disparu la simplicité républicaine. On se racontait avec admiration que les pierreries ornant la selle de son cheval valaient à elles seules 200,000 florins, et l'on se plaisait à voir dans cette fabuleuse richesse, la promesse de nouveaux jours de prospérité.

Isabelle était née le 12 août de cette année 1566 où s'ouvrit la période de troubles civils et religieux qu'elle était destinée, croyait-on, à clôturer. Elle avait été l'enfant de prédilection de Philippe II. Pour elle surtout avaient fleuri dans l'âme du roi ces sentiments de tendresse paternelle qui différencient si profondément chez lui l'homme privé du souverain. Il avait rêvé de lui donner la couronne d'impératrice ou celle de reine de France. Il l'avait initiée à ses projets et c'est de lui qu'elle tenait cette ardeur au travail qui, jusqu'à la fin de sa douloureuse vieillesse, devait souvent l'immobiliser devant sa table à

(1) A. Rodriguez-Villa, *Correspondencia de la infanta archiduqueza dona Isabel Clara Eugenia con el duque de Lerma y otros personajes*, p. 331 (Madrid, 1906). — Le livre de L. Klingenstein, *The great infanta* (Londres, 1910), est une biographie d'Isabelle écrite avec une chaude sympathie, mais reposant sur des recherches malheureusement trop superficielles. La même sympathie, avec une admiration qui va parfois jusqu'au panégyrique, se retrouve dans l'*Infante Isabelle* de la comtesse Marie de Villermont (Tamines, Paris, 2 vol., 1912). L'auteur a recueilli des particularités intéressantes dans les lettres inédites de Jean-Jacques Chifflet.

écrire jusqu'à quatre heures du matin. Son éducation lui avait communiqué un caractère tout à la fois foncièrement espagnol et foncièrement catholique. Pourtant, en dépit de la hauteur et de la gravité de son maintien comme des pratiques rigides de sa dévotion mystique, se révélait chez elle un naturel affectueux et gai qui lui donne un charme très particulier et explique sans doute la popularité qu'elle s'est acquise dans cette Belgique au milieu de laquelle elle demeura pourtant, toute sa vie, une étrangère. La dignité et la pureté de ses mœurs, l'affection et le dévouement qu'elle ne cessa de témoigner à son mari, dont elle fut la conseillère et devant qui, en toutes circonstances, elle se plut à s'effacer, lui valurent le respect, non seulement de ses sujets, mais de toute l'Europe. Elle fit de la cour de Bruxelles quelque chose d'unique en son genre, où l'on était frappé tout ensemble de la pompe royale des cérémonies, de la rigidité de l'étiquette et de l'austérité de mœurs quasi monastiques, le tout tempéré par la bonté charmante d'une princesse qui, dans ses appartements privés, traitait ses filles d'honneur comme une mère, et, en temps de guerre, les réunissait autour d'elle pour faire de la charpie (1).

A peine installés à Bruxelles, les archiducs se hâtèrent de prendre les mesures indispensables pour donner à leur gouvernement ces dehors d'apparence nationale qui devaient lui concilier l'opinion. Ils songèrent tout d'abord à satisfaire la noblesse. Le duc d'Arschot, le comte d'Arenberg et le prince Philippe-Guillaume d'Orange, fils aîné du Taciturne qui, envoyé en Espagne par le duc d'Albe, en était revenu avec Albert en 1596, entrèrent au Conseil d'État. Le marquis d'Havré devint chef des finances; le comte d'Arenberg, amiral; le comte de Berlaymont, gouverneur de l'Artois, et le comte d'Egmont, gouverneur de Namur. Des colliers de la Toison d'Or furent attribués à Arschot, à Orange, à Havré, à Solre et à Egmont. Puis, malgré l'hiver, les princes n'hésitèrent point à se faire inaugurer comme seigneurs des diverses provinces. Il leur

(1) Gachard, *Rapport sur les archives de l'ancienne Chambre des comptes de Flandre à Lille*, p. 216 (Bruxelles, 1841).

tardait visiblement de prêter et de recevoir les serments qui devaient, dans chacune d'elles, sanctionner aux yeux du peuple la souveraineté qu'ils ne tenaient encore que du roi. Dès le 25 novembre, ils juraient la Joyeuse-Entrée à Louvain, en qualité de ducs de Brabant, et répétaient la même cérémonie le 30 à Bruxelles et le 10 décembre à Anvers. Ce fut dès lors, jusqu'au 24 février, une succession ininterrompue de réceptions solennelles dans les villes principales, au milieu des acclamations, des chants du clergé, de la fumée des feux de joie et du fracas de l'artillerie; après quoi Albert et Isabelle rentrèrent à Bruxelles, dûment reconnus comme légitimes seigneurs par le duché de Brabant, la seigneurie de Malines, le comté de Flandre, les châtellenies de Lille-Douai-Orchies, Tournai et le Tournaisis, le comté d'Artois, Valenciennes et le comté de Hainaut. Ils crurent en avoir fait assez pour l'instant, et remirent à plus tard leurs visites au comté de Namur, au duché de Luxembourg et au duché de Gueldre.

L'accueil qu'ils avaient reçu partout ne leur laissait aucune crainte sur les dispositions du pays. Ils lui donnèrent, le 20 mars 1600, une preuve de leur confiance en appelant les diverses provinces à se réunir à Bruxelles, au mois d'avril, en États-Généraux.

La situation qu'ils avaient à leur exposer était des plus critiques.

Les Provinces-Unies n'avaient pas daigné répondre aux avances qui leur avaient été faites en 1598. Et c'est inutilement que, le 9 février de l'année suivante, le cardinal André avait tenté de vaincre leur obstination en prohibant, au nom de l'infante, toute espèce de commerce avec elles. Cette mesure n'avait eu d'autre effet que de les pousser, le 22 mars, à appeler les Belges à la révolte et à publier, le 2 avril, un placard déclarant de bonne prise les Espagnols et leurs biens partout où on pourrait les saisir. Les opérations militaires, de leur côté, n'avaient abouti à aucun succès. Les efforts dirigés contre Zaltbommel durant la campagne de 1599 avaient échoué : on avait dû se contenter de construire au confluent de la Meuse et du Waal, le fort Saint-André. Les archiducs n'avaient pas

encore accompli leur tournée d'inauguration, que Maurice de Nassau reprenait l'offensive : le 22 janvier 1600, le fort de Crèvecœur (devant Bois-le-Duc) et, le 8 mai, celui de Saint-André, à peine achevé, lui ouvraient leurs portes. Pour comble de malheur, la pénurie du trésor faisait présager de nouvelles mutineries.

La conduite de Philippe III avivait encore l'inquiétude des archiducs. Ils savaient que le nouveau roi désapprouvait la cession que son père lui avait faite. Ils avaient tout à craindre de son mécontentement s'ils ne parvenaient point, par quelque éclatant succès, à s'imposer à lui. Pour assurer leur jeune et fragile souveraineté, ils se sentaient obligés de s'en montrer dignes aux yeux de l'Espagne en pacifiant les Pays-Bas de gré ou de force.

C'est à la première de ces alternatives qu'Albert, peu guerrier par nature, recourut tout d'abord. A la fin de l'année 1599, il obtint de son frère, l'empereur Rodolphe II, l'envoi d'une ambassade solennelle en Hollande. Le but ostensible en était d'exiger la restitution à l'Empire de certaines places fortes; en réalité, elle devait amener les rebelles à négocier avec l'archiduc. Cette démarche échoua complètement et les tentatives faites pour détacher Élisabeth des Provinces-Unies ne réussirent pas mieux. Des conférences ouvertes à Boulogne se rompirent bientôt sous prétexte de questions de préséance. Bref, au moment où s'ouvrit la session des États-Généraux, la diplomatie ne laissait plus aucun espoir d'amener une entente.

Les délégués des provinces étaient pourtant arrivés à Bruxelles résolus à obtenir enfin cette paix définitive que le pays épuisé appelait de tous ses vœux. Sauf quelques prélats, comme l'évêque d'Arras (1), décidés à tout souffrir plutôt que de déposer les armes devant des hérétiques, l'assemblée sollicita l'autorisation de négocier directement avec les Provinces-Unies soit un accord perpétuel, soit au moins une longue trêve.

Mais comment les archiducs eussent-ils pu accepter cette proposition? Elle révélait évidemment chez les États le désir

(1) Gachard, *Actes des États généraux de 1600*, p. 198.

de diriger eux-mêmes la politique du pays et de reprendre, dans le gouvernement, la place qu'ils y avaient occupée durant les troubles. Le malentendu qui s'était déjà manifesté en 1598 s'affirmait de nouveau (1). Quelques jours avaient suffi pour mettre aux prises les tendances parlementaires et le principe monarchique. Quand bien même, d'ailleurs, les archiducs eussent été disposés à céder au vœu des États, leur subordination à l'égard de l'Espagne les en aurait empêchés. Le roi n'eût point manqué de voir un acte de haute trahison dans une négociation à laquelle il n'eût point participé. Tout ce qu'obtinrent les États, ce fut de pouvoir se mettre en rapport avec les Hollandais afin de connaître leurs intentions (24 mai) (2). Encore Albert les blâma-t-il de s'être crus autorisés à nommer des députés sans lui en avoir préalablement soumis la liste.

Tandis que l'assemblée eût voulu se consacrer entièrement à la paix, le gouvernement, de son côté, l'avait avant tout convoquée pour lui demander des subsides grâce auxquels il pût renforcer l'armée et diminuer d'autant les dépenses militaires qui incombaient à l'Espagne. Mais ici encore surgirent des prétentions inattendues.

Non seulement les États refusèrent de prendre à leur charge les frais de l'amirauté et la réparation des places frontières, mais ils voulurent être admis à vérifier les comptes du subside de 250,000 écus que le roi s'était engagé à fournir chaque mois aux archiducs. Ils exigèrent de même la suppression des tribunaux dits de la *Hazienda* et de la *Visita*, récemment établis pour connaître de la régularité des paiements assignés sur les deniers envoyés d'Espagne. Enfin, ils réclamaient avec instance une réforme profonde de la discipline et la suppression des abus intolérables dont les troupes étrangères accablaient les habitants (3). Au lieu de se borner à fortifier l'armée, ils entendaient donc la soumettre à leur contrôle, tout en rejetant sur l'Espagne le plus possible des dépenses d'une guerre qui

(1) Voy. plus haut, p. 220.
(2) Gachard, *États généraux de 1600*, p. 453.
(3) *Ibid.*, p. c et suiv.

ne se prolongeait que malgré eux. On eût pu s'entendre si les archiducs avaient été réellement des princes indépendants. Mais dans la situation qui leur était faite, pouvaient-ils balancer entre les désirs des États-Généraux et le service du roi ? Pour éviter un conflit périlleux avec l'assemblée, ils modifièrent aussitôt leurs propositions, promirent des réformes, abolirent le collège de la *Visita* et déclarèrent se contenter d'un subside mensuel de 100,285 florins pour l'entretien des garnisons ordinaires, de 128,000 pour la mise sur pied de 10,000 hommes et de 60,750 pour les 3,000 chevaux des bandes d'ordonnance.

Il restait à faire accepter tout cela par les députés et, comme toujours, des débats interminables commencèrent. Le particularisme territorial qui, déjà durant les troubles, avait si souvent provoqué l'indignation du prince d'Orange, empêchait les provinces de s'entendre, chacune d'elles cherchant à diminuer son intervention dans les dépenses communes. Cependant le temps pressait : il fallait aboutir et les archiducs se décidèrent à brusquer le dénoûment. Le 2 octobre, Richardot parut devant les États et leur déclara que les princes considéraient comme votée une aide mensuelle de 300,000 florins à répartir entre les provinces suivant une quote dressée par le gouvernement. Il ne cacha point que les opposantes devaient s'attendre à être traitées avec rigueur et proclama là-dessus la dissolution de l'assemblée (1).

Les États « furent unanimement esbahiz » (2), et on le comprend sans peine. C'était la première fois depuis leur institution qu'on les renvoyait chargés d'une « aide » sans qu'ils y eussent donné leur consentement ! Ils eurent très nettement l'impression qu'ils étaient victimes d'un coup d'État et ils ne se séparèrent pas sans protester. Ils rédigèrent en outre une remontrance qui peut passer pour un programme. A côté des moyens qu'elle signalait pour réprimer les excès des troupes, elle demandait la réduction des dépenses de la cour « sur le

(1) Gachard, *États généraux de 1600*, p. CXIII.
(2) *Ibid.*, p. 172.

pied de celle des ducs de Bourgogne » et l'institution de diverses mesures qui eussent permis au pays de surveiller le maniement des finances. Elle proposait entre autres que tous les quatre mois une réunion de délégués des provinces se tînt à Bruxelles pour prendre connaissance de l'état de l'aide (1).

Comme il fallait s'y attendre, les archiducs rejetèrent presque tous les points de cette requête. Ils prirent congé des États avec de bonnes paroles, mais bien décidés à ne plus les assembler à l'avenir.

L'expérience qu'ils venaient de faire avait été concluante. En somme, les États de 1600 s'étaient montrés pour eux ce que ceux de 1559 avaient été pour Philippe II. Ils les avaient convaincus de l'incompatibilité d'un gouvernement souverain et absolu avec une assemblée nationale qui, se considérant comme l'organe du pays et la gardienne de ses intérêts, agissait vis-à-vis du monarque comme s'il était « contable de ses actions » au lieu de ne dépendre que de Dieu « quy est le juge souverain des princes » (2). N'avaient-ils pas mis en avant des « conditions inacceptables » et voulu soumettre à leurs desseins la politique étrangère comme la politique intérieure des archiducs, au risque de les brouiller avec l'Espagne? Cette attitude n'avait-elle pas clairement indiqué que, malgré leur retour au catholicisme, les provinces continuaient de répugner à la monarchie pure et de réclamer le partage du pouvoir avec le souverain? Parmi les membres de l'assemblée, l'évêque d'Arras, Mathieu Moulart, s'était trouvé presque seul à s'indigner de ce que l'on voulût « ôter l'autorité à Leurs Altesses » (3). La grande majorité de l'assemblée croyait évidemment pouvoir traiter avec elles d'égal à égal. Plusieurs de ses membres avaient été choqués de voir les dames d'honneur de l'infante assister à la séance d'ouverture, et le président Richardot, en présence des archiducs, faire sa harangue « le genouil en

(1) Gachard, *Etats généraux de 1600*, p. 681 et suiv.

(2) Gachard, *Ibid.*, p. 8, — Pour le contraste des idées représentatives et des théories monarchiques à cette époque, cf. Brants, *Albert et Isabelle*, p. 46 et suiv

(3) Gachard, *États généraux de 1600*, pp. 200, 201.



terre » (1). On remarquait aussi que les députés avaient manifesté une susceptibilité fâcheuse touchant l'indépendance du pays. Ils avaient pris ombrage des termes d'une lettre de Philippe III les engageant à persévérer « dans son service », et ils avaient ordonné à leur greffier de répondre à l'ambassadeur espagnol en langue française « pour estre l'ordinaire de la maison de Bourgogne » (2).

Aussi, malgré les promesses faites par Albert en 1598 (3), les États-Généraux cessèrent, à partir de 1600, de constituer encore une institution régulière de l'État. On les laissa tomber en désuétude, et ce n'est qu'à des circonstances extraordinaires qu'ils durent de reprendre, trente-deux ans plus tard, un éphémère semblant d'existence. Dans les Pays-Bas catholiques comme en France, le pouvoir monarchique leur réserva le même sort : il évita de les abolir et se contenta de se passer d'eux.

II

Les États siégeaient encore lorsqu'on apprit à Bruxelles que Maurice de Nassau venait de passer le Hont et d'entrer en Flandre (19 juin 1600) à la tête d'une armée de 12,000 fantassins et de 3000 cavaliers. Son objectif principal était, semble-t-il, de débloquer la garnison d'Ostende, puis d'agir de concert avec elle contre les ports de la côte et de mettre ainsi tout le rivage de la mer au pouvoir des Provinces-Unies.

Les corsaires de Dunkerque et surtout une flottille de galères que Frédéric Spinola avait amenée à l'Écluse l'année précédente inquiétaient gravement le commerce de Flessingue, et la Zélande

(1) « Quod dictu turpe est ». Gachard, *État généraux de 1600*, p. 191.

(2) *Ibid.*, p. 177.

(3) « Leurs altezes seront tousjours très aises de convocquer les estatz et user de leur bon advis, et l'on ne en doit estre en doubte; ains se asseurent les estatz qu'ilz seront convoquez plus souvent qu'ilz ne désireront, en tant que fauldra mettre les mains à la bourse ». Gachard, *Documents inédits*, t. I, p. 448.



exigeait qu'on la débarrassât de ce périlleux voisinage (1). L'entreprise était hasardeuse, les troupes risquant d'être prises entre la mer et l'armée espagnole. Mais Maurice espérait que les villes flamandes se soulèveraient à son approche ou lui garantiraient à tout le moins sa ligne de retraite. Il faisait écrire à Bruges et à Gand pour leur rappeler leur ancienne fédération avec les provinces du nord et pour les exhorter à se joindre aux libérateurs qui venaient les affranchir du joug de l'étranger. Il put bientôt se convaincre qu'il n'avait rien à attendre d'elles. Redevenues catholiques, elles ne voyaient plus dans les Hollandais que les persécuteurs de leur foi. Elles abhorraient comme un crime odieux toute alliance avec les protestants et elles ne songèrent qu'à expulser de leur sol ces hérétiques qui osaient se promettre leur concours. Pendant que les paysans couraient sus aux envahisseurs, elles se mirent en état de défense. Bruges, qui jusqu'alors n'avait jamais souffert de garnison dans ses murs, s'empressa d'en recevoir une.

Cependant, en dépit des prévisions de Maurice, qui savait les troupes espagnoles en partie mutinées faute de paiement et en partie éparpillées sur la frontière de Gueldre, les archiducs parvinrent à rassembler autour de Gand environ 10,000 hommes. En présence de l'ennemi, les mutins étaient rentrés dans l'obéissance et demandaient à marcher au premier rang. Haranguée par Isabelle qui, portant les mains à ses pendants d'oreilles (2), promit de vendre ses joyaux s'il le fallait pour payer les soldats, l'armée se mit en marche pleine d'enthousiasme. Elle rabattit facilement devant elle les postes laissés par l'adversaire à Plasschendael, Breedene et Snaeskerke.

Maurice n'avait pas compté sur ce coup de vigueur. Aventuré dans un pays hostile, et surpris par l'ennemi au milieu de villes fermées, sa position devenait des plus critiques et en même temps celle de la République, dont il avait emmené les meilleures troupes. Il ne fallait plus songer à se retirer par la

(1) Il faut consulter sur l'origine et les développements de la course à Dunkerque le livre très intéressant et très neuf de H. Malo, *Les Corsaires dunkerquois et Jean Bart. I. Des Origines à 1662* (Paris, 1912).

(2) Grotius, *Annales*, p. 467 (Amsterdam, 1662).

voie de terre. Il dirigea ses troupes vers la plage entre Ostende et Nieuport, pour les embarquer sur la flotte zélandaise qui croisait le long de la côte. Ernest de Nassau était chargé de contenir les Espagnols à Leffinghe. Ils le repoussèrent après un combat acharné, et, sans s'arrêter, escomptant une victoire décisive, vinrent assaillir dans l'après-midi, au milieu des dunes, l'armée principale acculée à la mer (2 juillet). Mais fatigués par une longue marche, par la chaleur et par le combat du matin, ils ne purent venir à bout d'une résistance dirigée par l'un des plus grands capitaines du siècle et que l'imminence du danger rendait désespérée. La bataille se prolongea longtemps avec une fureur extraordinaire. Obstiné à remporter un succès qui eût peut-être contraint les rebelles à déposer les armes, Albert conduisit lui-même les bataillons de l'avant-garde et s'avança si avant qu'il fut blessé à la gorge d'un coup de hallebarde. L'amiral d'Aragon fut fait prisonnier en combattant. Enfin, dans la soirée, les assaillants épuisés commencèrent à fléchir et il fallut donner le signal de la retraite. On avait perdu plus de 3000 hommes et on laissait aux mains de l'ennemi une centaine de drapeaux. Au reste, Maurice ne s'attarda point à poursuivre son avantage. Il lui suffisait d'avoir sauvé son armée, que tout le monde avait cru perdue. Il se hâta de l'embarquer, « ne remportant de cette fameuse journée d'autre fruit que la gloire d'avoir vaincu » (1).

C'est sous l'impression de son triomphe que se rompirent quelques jours plus tard, à Berg-op-Zoom (21 juillet), les pourparlers entre les délégués des États-Généraux des provinces obéissantes et ceux des États-Généraux des Provinces-Unies. Tout n'était plus que contraste entre ces hommes qui, peu d'années auparavant, défendaient la même cause de commun accord. A l'antipathie confessionnelle qui les séparait, s'ajoutait encore le mépris que les républicains hollandais, enorgueillis par leur prospérité commerciale et par leurs victoires, laissaient paraître à leurs anciens compatriotes. Il n'était point jusqu'au personnel des députations par qui ne s'affirmât la scission

(1) Grotius, *Annales*, p. 479.



définitive des dix-sept provinces. Un noble brabançon, le baron de Bassigny, conduisait l'ambassade belge; celle de la République avait pour chef l'un des plus célèbres politiques qu'ait produits le patriciat hollandais, le grand pensionnaire Oldenbarnevelt. Comment eût-il été possible de s'entendre à des gens dont les uns, rentrés dans la tradition, ne parlaient que d'obéissance au prince, et dont les autres, affirmant la souveraineté du peuple, légitimaient par elle leur indépendance? D'ailleurs les rebelles affectaient de ne voir dans les archiducs que des représentants du roi d'Espagne, et ils humiliaient les députés belges en leur rappelant qu'ils n'avaient point reçu pouvoir de traiter. Oldenbarnevelt « gonflé d'orgueil donnoit trop à cognoistre qu'ils n'estoyent intentionnez de subyr juridiction, ains tendre du tout à se maintenyr en forme de république » (1). La journée de Nieuport ne justifiait que trop leur confiance en eux-mêmes. Albert, le 27 juillet, comprenait qu'il n'avait plus rien à espérer « que par la voye des armes, si Dieu y met la main ».

Malheureux à la guerre et malheureux dans les négociations, les archiducs se trouvèrent dès l'entrée de leur règne, complètement discrédités à la cour de Madrid. Le roi et ses conseillers considérèrent désormais comme manquée la dernière expérience de Philippe II pour pacifier les Pays-Bas. Les circonstances justifiaient la désapprobation qu'elle avait rencontrée parmi eux. Sans tenir compte des difficultés de la situation d'Albert, ils affectaient de ne voir en lui qu'un incapable. On ne lui tenait compte ni de l'hostilité de l'Angleterre, ni de l'appui que la France prêtait ouvertement aux rebelles, ni des ressources insuffisantes dont il disposait, ni de l'épuisement du pays. Déjà avant la bataille de Nieuport, il avait été question de l'induire, moyennant certaines compensations, à renoncer au gouvernement des provinces (2). Ce fut bien pis après la

(1) Gachard, *États généraux de 1600*, p. XCIII. — En 1603, Albert engagea de nouvelles négociations secrètes avec Maurice de Nassau qu'il espérait détacher de la cause des Provinces-Unies. M. Philippson, *Heinrich IV und Philipp III*, t. III, p. 68 (Berlin, 1876).

(2) Rodriguez - Villa, *Don Francisco de Mendoza, almirante de Aragon* (Extracto del homenaje à Menendez y Pelayo), p. 50 (Madrid, 1899).

catastrophe. Depuis lors Philippe III ne conserva plus aucun ménagement. Il se conduit avec son beau-frère comme avec un simple gouverneur; il lui donne des ordres, nomme des officiers sans prendre son avis, le fait surveiller par l'ambassadeur espagnol à Bruxelles, don Balthasar de Zuniga (1). Peut-être même, sans les supplications d'Isabelle, eût-il été jusqu'à le déposer.

Une telle attitude ne pouvait naturellement que renforcer le scepticisme de l'Europe quant à la souveraineté des archiducs. En dépit de leurs protestations, on ne les traite dans les cours étrangères qu'en vassaux du roi d'Espagne. Henri IV et après lui Louis XIII exigent d'eux le titre de « Monseigneur » (2). En 1604, lors des négociations de paix avec l'Angleterre, les commissaires anglais voyant, dit Richardot, les Espagnols agir « comme si tout fût du roi et rien de Vos Altesses... ne laissent de rire soubs leur chapeau, et feroit ceci confirmer l'opinion... que le transport des Pays-Bas n'est qu'une chose simulée » (3). En 1606, comme Jacques I[er] demande l'extradition d'un de ses sujets réfugié à Bruxelles, on a la maladresse de lui avouer qu'il faut d'abord la permission de Philippe III, sur quoi il déclare qu'il voit bien « qu'il n'a pas traité avec ung prince absolut comme estoient les ducs de Bourgogne » (4).

D'ailleurs la subordination des archiducs n'allait pas tarder à s'affirmer officiellement.

(1) Brants, *Albert et Isabelle*, p. 23. — *La Correspondance de la cour d'Espagne sur les affaires des Pays-Bas au XVII[e] siècle*, publiée par H. Lonchay et J. Cuvelier (Bruxelles, t. I, 1923) abonde en témoignages de la volonté bien décidée du roi et du gouvernement de tenir les archiducs en tutelle. En 1601, Philippe III écrit à Balthasar de Zuniga qu'il faut rappeler à Albert qu'il ne peut avoir comme amis et comme ennemis que ceux de l'Espagne (p. 73). La même année, une jointe d'État déclare que le salut de l'Espagne dépend des Pays-Bas et qu'il est impossible que Philippe II ait voulu les céder (p. 75). Elle observe d'ailleurs que l'envoi d'Albert y a été de peu d'utilité (p. 83). Quant au roi, il constate de plus en plus l'inconvénient de la cession des provinces (p. 84).

(2) M. de Villermont. *Le duc et la duchesse de Bournonville*, p. 110 (Bruxelles, 1904).

(3) L. Willaert, *Négociations politico-religieuses entre l'Angleterre et les Pays-Bas catholiques* (1598-1625). *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. VIII [1907] p. 99.

(4) L. Willaert, *Ibid.*



Obligé de continuer la guerre, Albert avait résolu, en 1601, de s'emparer d'Ostende, qui, demeuré au pouvoir des Provinces-Unies, leur donnait une base navale sur la côte flamande et tenait toute la région voisine sous la menace permanente d'une invasion. Il avait confié la direction du siège à l'amiral d'Aragon. Animé d'une piété si ardente que les soldats l'avaient surnommé « el gran capitan del rosario » (1), cet officier jouissait de toute sa faveur. Il n'en fallut pas davantage pour lui assurer l'hostilité du gouvernement espagnol. On ne manqua pas d'exploiter contre lui, à Madrid, les lenteurs et les mécomptes d'une entreprise hérissée de difficultés. Car les galères de Frédéric Spinola ne pouvaient, malgré leur vigilance, empêcher la flotte hollandaise de ravitailler Ostende, et, d'autre part, Maurice de Nassau, par ses opérations sur la frontière, obligeait continuellement les assiégeants à détourner vers lui une partie de leurs forces. Le 20 septembre 1602, il s'emparait de Grave, l'un des meilleurs passages de la Meuse, et envoyait sa cavalerie opérer des razzias jusqu'au fond du Luxembourg. En même temps, les corps italiens chargés de couvrir le Brabant se mutinaient, et, installés à Hoogstraeten, promettaient à l'ennemi leur neutralité. La mort de Frédéric Spinola, le 25 mai 1603, dans un combat naval, augmentait encore la confusion.

La patience du roi ne se prolongea pas plus longtemps. Ambroise Spinola, le frère de Frédéric, était arrivé dans les Pays-Bas en 1602, chargé par Philippe III, au grand mécontentement de l'archiduc, d'y préparer une expédition contre l'Angleterre (2). Dès 1603, la tournure des opérations militaires avait poussé Albert à lui confier la direction du siège et tout de suite, sous l'impulsion de ce vigoureux génie militaire, les choses avaient changé de face. Concentrant toutes ses forces sur le but à atteindre, il laissa Maurice de Nassau s'emparer d'Ardenbourg (12 mai 1604) et de l'Écluse (20 août 1604),

(1) Rodriguez-Villa, *D. Francisco de Mendoza*, p. 49.

(2) Sur l'activité militaire et diplomatique de Spinola, voy. Rodriguez-Villa, *Ambrosio Spinola, primer marqués de los Balbases* (Madrid, 1905).



mais il réussit enfin, le 20 septembre 1604, à venir à bout de la « nouvelle Troie », réduite à un monceau de ruines.

Si la perte de l'Écluse diminuait beaucoup l'importance de ce succès, si même on pouvait considérer que les Provinces-Unies avaient plutôt gagné au change, leur nouvelle conquête compensant largement la perte qu'elles éprouvaient, la prise d'Ostende n'en produisit pas moins une sensation presque aussi grande que, vingt ans plus tôt, celle d'Anvers par Alexandre Farnèse. Ce triomphe dû à un étranger faisait mieux ressortir la médiocrité d'Albert comme général. Il permit à Philippe III de ne plus ménager le pauvre prince qui avait le tort d'être malheureux. En 1604, il lui enlevait la gérance de la *Hazienda*, c'est-à-dire l'administration des fonds envoyés par l'Espagne en Belgique. En 1605, il le soumettait à l'humiliation de céder à Spinola, qui reçut le titre de « mestre de camp général », la direction de l'armée. Dès lors, dans un pays où la guerre absorbait tout l'effort du gouvernement, l'archiduc, perdant le commandement des troupes, perdait le meilleur de son autorité et de son prestige. Il lui resta, pour dissimuler sa disgrâce, les pompes de la cour, les cérémonies officielles, les réceptions d'ambassades, au milieu desquelles il parvint, à force de dignité, à conserver les apparences du pouvoir.

Son attitude trahit chez lui une véritable noblesse de caractère. On n'y trouve nulle trace de mesquine bouderie. Au contraire, loin de récriminer contre Spinola, il fut le premier à lui rendre hommage et sans la moindre rancune, s'inclina devant sa supériorité et lui donna toute sa confiance. Ce favori du roi devint bientôt son plus intime conseiller. Pourtant il ne pouvait ignorer les instructions secrètes que celui-ci avait rapportées de Madrid en 1606. Elles le chargeaient, à la mort d'Albert, d'assumer le gouvernement des provinces et de faire reconduire l'infante en Espagne. Si, contre toute attente, Isabelle mourait la première, Ambroise exigerait de l'archiduc un serment de fidélité au roi, et, en cas de refus ou d'hésitation, l'internerait dans la citadelle d'Anvers. Il lui était recommandé encore de s'assurer les sympathies de la maison de Croy, des principaux seigneurs et des magistrats des villes, et de

veiller à la sûreté des places remises aux Espagnols (1). Bref, les « souverains » des Pays-Bas recevaient en sa personne un véritable maire du palais. S'ils avaient encore, en 1604, au lendemain de la prise d'Ostende, fait figure de princes nationaux en chargeant le comte de Solre d'aller représenter au roi la misère et le mécontentement du pays (2), ils s'abandonnèrent depuis lors à la direction de leur tout-puissant ministre.

Leur docilité eût sans doute été moins grande s'ils avaient conservé l'espoir de fonder une dynastie. Mais, dès 1601, on ne doutait plus que leur union ne restât stérile (3). Ils savaient qu'ils ne laisseraient d'eux dans les Pays-Bas que leurs tombeaux, et que leur règne sans lendemain n'aurait interrompu qu'un instant l'union de la Belgique à la monarchie espagnole. La naissance d'un enfant les eût attachés au pays sur lequel il aurait régné. Privés d'héritiers, ils ne s'enracinèrent point dans les provinces où les avait transplantés la volonté du roi d'Espagne et où ils n'avaient plus d'autre raison d'être que de lui obéir.

Il était évident que Spinola dirigeait maintenant la guerre non plus pour eux, mais pour Philippe III. Comme Alexandre Farnèse, il prenait l'offensive contre les Provinces-Unies et Maurice de Nassau se trouvait enfin en présence d'un adversaire digne de lui. S'inspirant de la conception de Farnèse, Spinola avait résolu d'attaquer la République par sa frontière la plus faible, c'est-à-dire par l'Yssel. En 1605, après avoir laissé en Flandre le comte Henri de Bergh pour contenir Maurice, qui venait de risquer une attaque malheureure contre Anvers, il s'achemine rapidement vers l'Overyssel, où Oldenseel et Lingen tombent en son pouvoir (19 août). Mais ses forces sont insuffisantes pour pousser plus loin. Outre les subsides fournis par la Belgique, il lui faut par mois 300,000 ducats, et l'Espagne ne peut les lui procurer. C'est en vain

(1) Rodriguez-Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 124 et suiv. Cf. Lonchay-Cuvelier, *Correspondance de la cour d'Espagne*, t. I, p. 225.

(2) Brants, *Une mission à Madrid de Philippe de Croy, comte de Solre, envoyé des archiducs en 1604. Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, t. LXXVII [1908], p. 185.

(3) Lonchay-Cuvelier, *Correspondance de la cour d'Espagne*, t. I, p, 85.

qu'il profite de l'hiver pour se rendre à Madrid et qu'il exhorte le roi aux sacrifices indispensables. Les ressources de la monarchie ne correspondent plus à ses prétentions, et si le point d'honneur l'empêche de capituler devant les rebelles, elle ne possède plus les moyens de les vaincre.

Les brillantes manœuvres de Spinola pendant la célèbre campagne de 1606, ne purent nulle part lui assurer un avantage décisif. Faute des effectifs nécessaires, il dut renoncer au projet qu'il avait conçu de franchir l'Yssel pendant que le comte de Bucquoy, son lieutenant, passerait le Waal. Il se contenta de prendre Grol, dans le comté de Zutphen, puis l'importante forteresse de Rheinberg. Mais la mutinerie de 2,000 soldats permit à Maurice de Nassau de revenir à la charge. Il mit le siège devant Grol, et l'on admira comme l'un des plus beaux faits d'armes de l'époque la marche par laquelle Spinola, avec des troupes fatiguées et mécontentes, parvint à lui faire lâcher prise et à conserver une ville dont dépendaient toutes les positions acquises au delà du Rhin.

Néanmoins, il ne se faisait plus d'illusions. Pour réussir, il eût fallu une reconstitution de l'armée, démoralisée, travaillée par les mutineries et dont la plupart des soldats, vieillis au service, étaient mariés, de sorte que le nombre des femmes surpassait dans les régiments celui des hommes (1). Mais comment espérer les remèdes nécessaires? Craignant de nouvelles demandes de renfort, le roi venait de défendre à Spinola de reparaître à Madrid. Dès lors, il ne restait qu'à conclure, aux meilleures conditions, soit une paix, soit une trêve.

Les conjonctures ne paraissaient point défavorables. Après la mort d'Élisabeth (1603), un traité avait réconcilié, en 1604, l'Espagne et l'Angleterre (2). Du côté de la France, si Henri IV continuait de fournir des troupes et des subsides aux Hollandais, il ne se décidait point à déclarer, comme ils l'eussent voulu, la guerre à Philippe III. On parlait même du succès probable de mariages franco-espagnols auxquels le pape s'inté-

(1) Bentivoglio, *Relation de Flandre*, p. 434 (Bruxelles, 1642).

(2) J. Cuvelier, *Les préliminaires du traité de Londres* (21 août 1604). *Revue Belge de philologie et d'histoire*, t. II (1923).



ressait vivement et qui eussent rétabli l'harmonie entre les deux puissances occidentales. D'ailleurs, si dans la République Maurice de Nassau et les négociants d'Amsterdam adonnés au commerce des Indes désiraient la continuation des hostilités, le peuple aspirait au repos et une grande partie de la haute bourgeoisie s'inquiétait de l'ascendant que ses fonctions de généralissime donnaient au prince d'Orange. Les archiducs et Spinola avaient, dès l'année 1606, mis à profit ces dispositions. Ils avaient député Wittenhorst à La Haye, et, le 24 avril 1607, un armistice de six mois avait été signé (1).

Tout le monde sentait que ce n'était là que le prélude d'un arrangement plus ferme. Il semblait bien malaisé toutefois d'aboutir à une solution satisfaisante pour les deux parties (2). Sur la question religieuse, tout d'abord, aucune transaction n'était possible. En outre, les Provinces-Unies exigeaient leur reconnaissance formelle comme « États libres et indépendants », et si les archiducs se résignaient à céder sur ce point, on comprend l'émotion qu'il soulevait à Madrid. Plusieurs conseillers de la couronne déclaraient que le roi ne pouvait l'accepter sans perdre sa réputation et son honneur. Ils s'indignaient de voir Albert et Isabelle, de commun accord avec Spinola, continuer néanmoins les négociations par l'intermédiaire du franciscain Jean Neyen, et ils mettaient tout en œuvre pour les contrecarrer. Le marquis de Guadaleste, ambassadeur de Philippe III à Bruxelles, se montra heureusement plus coulant. Richardot, Verreyken et Juan Mancicidor en profitèrent pour lier étroitement partie avec les commissaires de la République. En 1608, Spinola lui-même se transportait en grande pompe à La Haye, où les ambassadeurs des rois d'Angleterre, de France et de Danemark, du comte palatin, de l'électeur de Brandebourg, du Landgrave de Hesse assistaient aux pourparlers et leur donnaient l'ampleur d'un véritable congrès européen.

(1) Sur les négociations très compliquées de la trêve, voy. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*, t. III, p. 510 et suiv. (Groningen, 1896); Rodriguez-Villa, *Ambrosio Spinola*, p. 163 et suiv.; J. Nouaillac, *Villeroy*, p. 461 et suiv.

(2) Les actes relatifs aux négociations se trouvent dans Lonchay-Cuvelier, *Correspondance de la cour d'Espagne*, t. I, p. 238 et suiv.

Rompue un instant, le 25 août 1608, par suite de la prétention de Philippe III de n'abandonner ses droits de souveraineté que si les Provinces-Unies admettaient le libre exercice du culte catholique, la discussion fut renouée par l'intervention de Henri IV. Il ambitionnait la gloire de s'imposer à l'Espagne comme médiateur et de rehausser ainsi le prestige de la France. Puisqu'une paix définitive était impossible, il fit mettre en avant par ses envoyés, Jeannin et Buzenval, l'idée d'une longue trêve. Il y voyait l'avantage d'épargner à son trésor les subsides qu'il payait à la République, tout en se réservant son alliance, qu'il avait renforcée par un nouveau traité le 25 janvier 1608. On aboutit enfin, le 9 avril 1609, à la conclusion d'une trêve de douze ans (1). Philippe III et les archiducs y reconnaissaient les provinces confédérées comme « pays libres, États et provinces sur lesquels ils n'avaient rien à prétendre ». Il n'y avait plus désormais de « rebelles » dans les Pays-Bas, mais un État nouveau dont l'existence, après trente-cinq ans de lutte, était consacrée aux yeux de l'Europe.

La Trève de Douze Ans ratifiait l'indépendance de la République comme environ deux cents ans auparavant la paix d'Arras avait ratifié celle de l'État bourguignon. Mais en même temps, elle brisait définitivement cet État bourguignon que Guillaume d'Orange s'était encore acharné à maintenir dans l'intégrité de ses dix-sept provinces. La politique sanctionnait la séparation commencée sous l'action des querelles religieuses. A travers les siècles, les Pays-Bas catholiques et les Pays-Bas protestants allaient connaître des destinées de plus en plus divergentes et accentuer sans cesse le contraste que déjà la différence des confessions religieuses, de la puissance et de la richesse établissait entre eux.

III

La Trève de Douze Ans consacrait l'échec de la mission des archiducs. Chargés par Philippe II de rétablir l'union des provinces, ils venaient d'être forcés de consentir à leur démem-

(1) Texte dans Dumont, *Corps diplomatique*, t. V², p. 99.

brement. D'ailleurs, durant le cours des négociations, ils n'avaient traité qu'au nom du roi. Ils ne dissimulaient plus leur sujétion à l'Espagne : ils la laissaient s'affirmer en face de l'Europe et renonçaient à prendre vis-à-vis de leurs sujets les allures de princes nationaux. Depuis 1609, ils dévoilent leur caractère espagnol et la mort de Richardot, survenue cette année même, facilite la transition. Sans doute leurs ambassadeurs auprès des cours étrangères restent belges, et c'est de ministres belges aussi qu'ils s'entourent pour l'administration du pays. Mais c'est avec Spinola, avec le secrétaire d'État et de guerre Juan Mancicidor (1), avec le dominicain fray Inigo de Brizuela, confesseur d'Albert, qu'ils délibèrent sur toutes les questions de politique générale. Les intérêts des Pays-Bas n'influent en rien sur les conseils qu'ils donnent à Philippe III ou sur l'attitude qu'ils adoptent vis-à-vis des puissances voisines. En ces matières ils ne montrent plus la moindre velléité d'agir en souverains bourguignons; ils ne se déterminent que suivant l'avantage de la maison de Habsbourg ou, mieux encore, suivant l'avantage de l'Église.

Car, avant même d'être Espagnols, ils sont catholiques. On chercherait vainement ailleurs des types plus accomplis de princes suivant l'esprit de la Contre-Réforme et dont la conduite soit aussi complètement dominée par les convictions religieuses. Ils embrassent la cause de la foi sans la moindre arrière-pensée d'ambition ou de profit personnel. Au reste, que pourraient-ils attendre de l'avenir? Ils savent qu'il ne leur sera pas donné de fonder une dynastie dans les Pays-Bas, et ils ont renoncé aux droits d'Albert sur la succession de son frère, l'empereur Rodolphe. Leur dévouement à la religion est donc aussi désintéressé que leur piété, et l'on pourrait dire qu'il se confond avec elle. Ils sont admirablement placés, au surplus, pour travailler au progrès de l'Église. Entre l'Angleterre et la Hollande, où le protestantisme a triomphé, l'Allemagne, où il cherche à s'étendre, la France, où il n'est pas

(1) J. Lefèvre, *Don Juan de Mancicidor, secrétaire d'État et de guerre de l'archiduc Albert*. *Revue Belge de philologie et d'histoire*, t. IV, (1925), p. 697 et suiv.

éteint, la Belgique constitue vraiment une « marche » ou, si l'on veut, une place d'armes de l'orthodoxie en face des hérétiques (1).

C'est sous cet aspect, en tous cas, que les archiducs l'envisagent, et c'est à y renforcer sans cesse l'organisation catholique qu'ils se consacrent passionnément. Ils ne prennent vraiment à cœur que les questions confessionnelles. Ils ne négligent rien pour faciliter la tâche des ordres religieux qui, profitant du repos de la Trève, déployent autant d'énergie à multiplier par le pays leurs institutions d'enseignement, de charité ou de propagande que les marchands d'Amsterdam en mettent, dans le même temps, à équiper des flottes et à créer des comptoirs. L'idéal des archiducs est celui des Jésuites qui les entourent et les conseillent. Comme eux, ils luttent de toutes leurs forces contre la Réforme et pour la victoire de l'Église. C'est là ce qui inspire toute leur politique extérieure, et c'est à quoi ils subordonnent à la fois les intérêts de leurs sujets et ceux du roi d'Espagne. Chez eux les considérations temporelles sont entièrement sacrifiées à l'exaltation de la foi. Et cet idéalisme répond bien à leur situation d'époux stériles, de souverains provisoires que le désenchantement et les désillusions ont à jamais détournés des vanités terrestres.

La place qu'ils occupent en Europe n'en est pas moins des plus considérables. En rapports constants avec les cours de Rome et de Madrid, le palais de Coudenberg est considéré par la diplomatie espagnole et par celle du Vatican comme une sorte de succursale pour les affaires du Nord. Les trois grandes puissances accréditent des ambassadeurs à Bruxelles, et la nonciature que le pape y a placée en 1596, devient aussitôt l'une des plus importantes de la chrétienté.

Autour des archiducs, du cardinal Bentivoglio, de Spinola, s'agitent quantité de clients ou de protégés de l'Espagne, de réfugiés anglais ou français, d'agents secrets, de militaires, d'hommes politiques, de faiseurs de projets et de ces moines

(1) Voy., à cet égard, les instructions du nonce Fabio de Lagonissa. Cauchie et Maere, *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre*, p. 139, (Bruxelles, 1904).



mendiants auxquels on confie de préférence les missions secrètes. De 1609 à 1621, la capitale de la Belgique passa pour l'une des résidences les plus vivantes et les plus cosmopolites de l'époque (1). Elle en fut aussi l'une des plus brillantes grâce au luxe dont s'entourèrent Albert et Isabelle et à la pompe de leur cour, qui fit l'admiration de tous les étrangers de passage à Bruxelles. Mais cette splendeur, réglée par la rigide et cérémonieuse étiquette espagnole, n'a plus rien de commun avec les fêtes pleines d'exubérance de l'époque bourguignonne. Comme la décoration fulgurante que le style baroque prodigue alors dans les églises, elle n'est qu'un moyen d'affirmer, à sa manière, la grandeur et la majesté du catholicisme.

Déjà en 1606, Albert déclarait que « tous ceulx qui se sont veus foullés et oppressés par ceulx de la nouvelle religion ont toujours fondé leur principal appuy sur l'Espagne et les Pays-Bas » (2). Et, en fait, la Belgique est devenue, sous son règne, un asile largement ouvert aux catholiques persécutés. C'est d'Angleterre surtout qu'ils y arrivent, non seulement pour se mettre à l'abri, mais pour prendre l'offensive contre le gouvernement hérétique de leur patrie. La paix conclue en 1604 avec Jacques I[er] ne change en rien les dispositions des archiducs à leur égard. Ils n'hésitent même pas à prendre sous leur protection de véritables conspirateurs. Les ministres anglais les accusent de faire de leurs États un « séminaire de traîtres » (3) et d'y avoir laissé se tramer la conspiration des poudres. En 1607, le comte de Tyrone, que Henri IV, sur les observations de la cour de Londres, refuse d'accueillir en France, est reçu à Binche par Albert, et Spinola donne en son honneur une fête splendide (4). Ce n'est qu'à la dernière extrémité que l'on se résigne à l'extradition des fugitifs trop notoirement taxés de trahison. Le gouvernement de Bruxelles paye des pensions à une foule de catholiques insulaires et refuse

(1) Bentivoglio, *Relation*, p. 189.
(2) Willaert, *op. cit*. *Revue d'Histoire ecclésiastique*, t. VI [1906], p. 587.
(3) *Ibid*., p. 591.
(4) *Ibid*., p. 601.

obstinément de prendre des mesures contre les séminaires anglais des Pays-Bas. Bref, on peut dire que si le catholicisme de la Grande-Bretagne a pu, malgré la persécution, assurer le recrutement de son clergé, conserver sa hiérarchie, ses ordres religieux et ses ministères d'enseignement, c'est en grande partie à l'appui des archiducs qu'il en est redevable (1).

Leurs différends avec Jacques Ier sur le terrain confessionnel, si vifs qu'ils aient été, ne menacèrent pourtant pas sérieusement le maintien de la paix. En revanche, la Trêve de Douze Ans était à peine signée que la France faillit déchaîner une guerre nouvelle. Après la mort du duc de Clèves et de Juliers, Jean-Guillaume, le 25 mars 1609, la revendication de sa succession par deux princes protestants, l'électeur de Brandebourg, Jean Sigismond, et le palatin de Neubourg, Wolfgang-Guillaume, provoqua tout de suite l'intervention de Henri IV (2). L'empereur ayant chargé l'archiduc Léopold de mettre les duchés sous séquestre (juillet 1609), le roi, désireux de lier partie avec les protestants d'Allemagne contre la maison d'Autriche, déclara nettement aux cours de Vienne et de Bruxelles qu'il soutiendrait, fût-ce par les armes, les droits des prétendants.

Un épisode tragi-comique contribua, sur la fin de l'année, à envenimer les affaires. Le 29 novembre, le prince de Condé, politiquement brouillé avec Henri IV, venait placer sous la protection des archiducs sa jeune femme, Charlotte de Bourbon, que Henri poursuivait de ses assiduités avec l'entêtement passionné d'un amour sénile (3). Albert ne pouvait livrer les fugitifs sans se déshonorer. Il s'offrit à réconcilier Condé avec le roi, mais il ne fallait point s'attendre à ce qu'il consentît à laisser la princesse rentrer à Paris pour satisfaire les désirs

(1) Willaert, *op. cit.*, t. IX [1908], p. 745. Cf. A. O. Meyer, *England und die katholische Kirche unter Elizabeth und den Stuarts*, t. I, p. 11 (Rome, 1911).

(2) Sur l'affaire de Juliers, voy. Philippson, *Heinrich IV von Frankreich und der Jülischer Erbfolgestreit. Historische Zeitschrift*, t. XVII [1875], p. 293; le même, *Heinrich IV und Philipp III*, t. III, p. 327; M. Ritter, *Deutsche Geschichte im Zeitalter der Gegenreformation und des Dreisigjährigen Krieges*, t. II, p. 283 (Stutgart, 1895); Nouaillac, *Villeroy*, p. 485 et suiv.

(3) P. Henrard, *Henri IV et la princesse de Condé* (Bruxelles, 1885).



du « grand Alcandre ». Il déjoua un projet d'enlèvement auquel elle s'était prêtée, et affirma qu'il ne la renverrait que sur l'ordre de son mari ou après l'annulation du mariage. La « nouvelle Hélène », comme l'appelait Pecquius, l'ambassadeur des archiducs à Paris, risquait de provoquer une autre guerre de Troie. L'amour poussait Henri IV à aggraver les différends qui le mettaient en conflit avec les Habsbourg. Il armait sur toutes ses frontières et se préparait ouvertement à conduire lui-même une expédition dans le duché de Clèves. Le 8 mai 1610, il demandait à l'archiduc de lui permettre de passer à travers le Luxembourg « comme amy qui ne veut commettre aucun acte d'hostilité ». Mais cette demande n'avait pour but que de rejeter sur Albert la responsabilité d'une rupture. Celui-ci le comprit, et, tout en concentrant des troupes sur la Meuse pour parer à toute éventualité, il accorda le passage à la condition que le roi lui fit connaître à l'avance l'itinéraire de son armée. L'assassinat de Henri IV, le 14 mai, rendit ces précautions inutiles. Les Pays-Bas devaient attendre encore quelques années avant de devenir le théâtre du conflit de la France et de la maison d'Autriche. Les difficultés qui troublèrent le royaume pendant la minorité de Louis XIII écartèrent momentanément le péril.

La question de Juliers, toujours pendante, en fit bientôt surgir une autre. En attendant une solution définitive, les deux prétendants avaient organisé l'administration des terres en litige. Ils y avaient provisoirement reconnu la liberté des cultes, et les calvinistes d'Aix-la-Chapelle en avaient profité pour se soulever (5 juillet 1611). L'empereur ayant confié à l'archiduc Albert et à l'archevêque de Cologne, Ernest de Bavière, la mission de les soumettre, l'électeur et le palatin les avaient de commun accord empêchés d'agir. Mais ils ne devaient point tarder à se brouiller. En 1614, Neubourg se convertissait au catholicisme et implorait le secours de l'Espagne, pendant que Brandebourg passant du luthéranisme au calvinisme, se conciliait ainsi les sympathies des Provinces-Unies. Ils obtinrent l'un et l'autre l'appui qu'ils sollicitaient. Au mois d'août, Spinola, à la tête de 20,000 hommes, marchait sur Juliers

après avoir renversé en passant le régime calviniste introduit à Aix et à Duren. De son côté, Maurice de Nassau entrait en campagne. Mais de part et d'autre on cherchait visiblement à éviter un choc qui eût amené la rupture de la Trève de Douze Ans. Pendant deux ans, l'armée des Provinces-Unies et l'armée espagnole manœuvrèrent sans se rencontrer, se bornant à s'étendre sur le pays et à prendre possession de ses places fortes, sans guère s'inquiéter des prétendants.

L'opposition des catholiques et des protestants, qui est impliquée dans la querelle de Juliers, faisait éclater, quelques années plus tard, la révolte de Bohême, tragique prologue de la guerre de Trente Ans. Philippe III répugnait à se lancer dans cette terrible aventure. La Trève de Douze Ans allait finir et il risquait, en prenant parti pour l'empereur contre le roi de Bohême, le palatin Frédéric V, gendre du roi d'Angleterre, de pousser ce dernier à une rupture. Il aurait donc trois guerres à soutenir à la fois, et l'on comprend que cette perspective l'ait fait hésiter. Mais Albert ne voyait dans la lutte qui venait de commencer que le duel décisif de l'Église et de l'hérésie. Les intérêts espagnols ne pouvaient contrebalancer à ses yeux ceux du catholicisme. Dès le mois d'août 1619, il exhortait son beau-frère à intervenir (1). Il finit par avoir raison de ses craintes. Le 5 novembre, le roi l'autorisait à contre-cœur à faire occuper le Palatinat au moment opportun. Le 4 septembre de l'année suivante, 16,000 hommes de pied et 3,000 chevaux, sous le commandement de Spinola, franchissaient le Rhin à Mayence. La même année, l'archiduc accordait son patronage au projet d'une ligue internationale pour la défense de la foi (2).

Plus encore que l'Espagne, c'est la Belgique qu'il n'hésita pas, en ce moment décisif, à sacrifier au triomphe de l'Église. S'il s'était préoccupé du sort de ses sujets, il eût mis à profit la tiédeur de Philippe III, pour leur conserver la neutralité

(1) M. Ritter, *Deutsche Geschichte*, t. III, pp. 36, 61.

(2) V. Brants, *La société de la défense de la foi sous Albert et Isabelle. Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXVI [1910], p. 169 et suiv.

vis-à-vis de l'Allemagne au moment de l'expiration de la trêve avec les Provinces-Unies. Contre le gré du roi qui, pour arrêter les envahissements des Hollandais aux Indes, était décidé à recommencer la guerre, il entreprit bien quelques démarches afin de prolonger le *statu quo*. En 1621, des rapports d'agents secrets, transmis par son confesseur, lui firent concevoir l'espérance d'amener Maurice de Nassau à reconnaître la souveraineté du roi d'Espagne et la sienne (1). On lui laissa même croire qu'il ne serait pas impossible de gagner les États-Généraux de la République, et il eut la naïveté de leur députer Pecquius. Bafoué tout le long de sa route à travers la Hollande par les huées et les injures de la populace, le pauvre ambassadeur ne rapporta à Bruxelles qu'une réponse hautaine et dédaigneuse. Les hostilités se rouvrirent bientôt après dans le pays de Juliers, où Spinola prit position pour opérer contre la Gueldre.

Quelques semaines plus tard, Albert, rongé par la goutte, expirait à Bruxelles, le 13 juillet 1621. On mit huit mois à préparer la pompe funèbre qui, le 7 mars suivant, accompagna sa dépouille, revêtue d'un habit de franciscain, jusqu'à l'église de Sainte-Gudule. Un héraut portait devant le char mortuaire les armes de Bourgogne. Mais le semblant d'indépendance octroyé vingt-deux ans plus tôt aux Pays-Bas disparaissait avec l'archiduc. La Belgique rentrait sous la souveraineté du roi d'Espagne.

(1) Sur ces négociations, voy. Gachard, *Histoire politique et diplomatique de Pierre-Paul Rubens*, p. 11 et suiv. (Bruxelles, 1877).

CHAPITRE III

JUSQU'A LA MORT D'ISABELLE

I

Du vivant même d'Albert, en 1616, Philippe III, avec le consentement de la cour de Bruxelles, s'était fait prêter serment de fidélité par les provinces (1). Il en était redevenu ainsi le seigneur direct. L'acte de cession se trouvait dès lors virtuellement aboli. Tout au plus peut-on dire qu'à la souveraineté distincte qu'il avait octroyée aux archiducs, se substituait une souveraineté exercée en commun par ceux-ci et par la couronne, Au reste, nulle protestation ne s'était élevée contre cette reprise de la Belgique par l'Espagne. Personne ne se faisait plus d'illusions sur l'indépendance du pays : depuis les États-Généraux de 1600, on savait à quoi s'en tenir à cet égard.

La mort de son époux avait jeté l'infante dans un deuil qui émut toute l'Europe. Durant des semaines elle se confina au fond de ses appartements, dans la solitude et l'obscurité. Elle fit couper son admirable chevelure et elle adopta désormais ce vêtement de religieuse sous lequel la représente son portrait par van Dyck. Pendant quelque temps, elle parla même

(1) H. Lonchay, *Le serment de fidélité prêté par les Belges à Philippe III en 1616*, dans *Mélanges Paul Fredericq*, p. 311.

d'abandonner le gouvernement des provinces (1). L'avenir devait lui apparaître sous des couleurs d'autant plus sombres que la mort de son frère Philippe III avait précédé de peu de mois celle d'Albert. Son veuvage commençait presque en même temps que s'ouvrait en Espagne un nouveau règne et que le pouvoir exercé si longtemps par son vieil ami le duc de Lerme passait au comte-duc d'Olivarès.

Mais le respect dont elle était entourée dans les Pays-Bas et la considération que lui témoignaient les cours européennes la rendaient précieuse à Madrid. Et puis, elle-même s'intéressait à ce pays où elle avait fondé tant d'œuvres pieuses. Elle demeura donc à Bruxelles, entourée d'hommages royaux, faisant grande et noble figure encore dans son palais morose de princesse veuve, attachée à ses devoirs, travaillant sans relâche malgré les infirmités croissantes de sa vieillesse, mais réduite au rôle de simple gouvernante et d'autant plus comblée d'attentions par le cabinet espagnol qu'il lui laissa moins d'influence politique.

Au moment où elle prenait l'administration des Pays-Bas, le règne de Philippe IV semblait présager à l'Espagne une ère nouvelle de grandeur. Sous la pression énergique d'Olivarès, la monarchie fournissait un effort suprême. Des impôts écrasants permettaient de reconstituer l'armée, et bientôt d'éclatantes victoires lui rendaient son ancienne renommée. Dans la lutte formidable que les deux branches de la maison d'Autriche, unissant leurs forces, livraient au protestantisme, la guerre contre les Provinces-Unies n'était plus maintenant qu'un épisode lié aux péripéties du drame principal.

Les succès catholiques par lesquels la guerre de Trente Ans débuta en Bohême et au Palatinat, avaient été déplorables pour la République néerlandaise, dont la cause se confondait avec celle de la Réforme. Le prestige qu'elle s'était acquis si rapidement semblait compromis. A l'expiration de la Trêve de Douze Ans, le jeune Louis XIII, aux prises avec les Huguenots

(1) Un décret royal du 1er février 1601 la désignait, en effet, comme gouvernante perpétuelle, pour le cas où elle survivrait à l'archiduc. *Documentos ineditos para la historia de Espana*, t. XLII [1863], p. 225.

et ne voulant pas rompre avec l'Espagne, déclinait ses offres d'alliance. Jalouse et inquiète des progrès maritimes de la Hollande, l'Angleterre ne lui cachait pas son hostilité. Enfin, tandis que Spinola, enhardi par le voisinage des armées impériales opérant le long du Rhin et renforcé de troupes nouvelles, s'emparait de Juliers (février 1622), puis mettait le siège devant Berg-op-Zoom, Maurice de Nassau, miné par une maladie de foie, ne dirigeait plus les opérations militaires qu'avec mollesse et prêtait l'oreille à des avances secrètes de la cour de Bruxelles. Ernest de Mansfeld, que la République venait d'engager à envahir la Belgique, ne répondait pas à son attente. Le terrible aventurier se faisait tailler en pièces à Fleurus par Gonzalo de Cordoba (29 août) et se rejetait en désordre dans le nord, où il parvenait du moins à faire lever le siège de Berg-op-Zoom (5 octobre).

L'année suivante exposa les Provinces-Unies à de nouveaux dangers. En 1623, l'empereur envoyait Gramaye revendiquer devant les États-Généraux les droits qu'il prétendait sur elles. L'Angleterre concluait le 29 mars un accord avec l'Espagne relativement au Palatinat, qui était remis provisoirement en dépôt à l'infante Isabelle. La guerre n'amenait que des déboires. Les Espagnols avaient réussi à organiser à Dunkerque une flotte de corsaires dont les navires légers, comme jadis les galères de Frédéric Spinola, infestaient la mer du Nord, enlevant par centaines les lourds vaisseaux de la Hollande et de la Zélande (1). Sur terre Maurice de Nassau achevait sa carrière dans une déplorable inaction. Quelques jours après sa mort (23 avril 1625), Spinola se couvrait de gloire par la prise de Bréda (mai). L'Espagne tressaillit d'enthousiasme, et l'exploit du nouveau Farnèse inspirait une ode triomphale à Lope de Vega, et à Velasquez, l'un de ses plus radieux chefs-d'œuvre (2).

Mais ce devait être un triomphe sans lendemain. Déjà le gouvernement de Philippe IV ployait sous le fardeau des

(1) H. Malo, *Les corsaires dunkerquois*, t. I, p. 312 et suiv.

(2) Le tableau connu sous le nom de *Las Lanzas* au musée de Madrid.

dépenses militaires. C'en était fait de l'hégémonie qu'il s'était épuisé à reconquérir sur l'Europe. La France de Richelieu, reprenant la politique de Henri IV, se tournait de nouveau contre la maison d'Autriche. Elle renouait avec les Provinces-Unies à qui elle avançait 1,200,000 livres pour l'année 1624 et un million pour chacune des deux années suivantes (10 juin 1624). L'Angleterre revenait aussi à la République. Jacques I[er] lui promettait des renforts (juillet 1624) et son successeur, Charles I[er], s'unissait à elle en même temps qu'à la France et au Danemark contre l'empereur et le roi d'Espagne. Toutes ces combinaisons, il est vrai, furent éphémères. Dès 1626, la France se rapprochait de l'Espagne par le traité de Monçon. L'Angleterre cherchait, l'année suivante, à se réconcilier avec Philippe IV. Les négociations, dans lesquelles Rubens joua un rôle très actif, n'aboutirent définitivement qu'en 1630, mais elles étaient déjà assez avancées en 1627 pour que le cabinet de Madrid songeât à recourir aux bons offices de celui de Londres pour un traité avec les Provinces-Unies. Peut-être celles-ci se fussent-elles montrées plus accommodantes qu'en 1609. Cependant, malgré l'avis d'Isabelle et de Spinola, Philippe IV ne parvint pas à abandonner l'espoir de leur imposer la paix par les armes (1).

Le départ de Spinola qui, rappelé en Espagne, avait, le 3 janvier 1628, quitté les Pays-Bas pour ne plus y revenir, ranima le courage des Hollandais. Le frère de Maurice de Nassau, Frédéric-Henri, dirigeait maintenant leurs armées et brûlait de se distinguer par un coup d'éclat. Grâce aux subsides et aux renforts envoyés par la France, il reprit l'offensive en 1629 par le blocus de Bois-le-Duc.

Le comte Henri de Bergh, généralissime des troupes espagnoles, ne possédait point assez de forces pour le repousser. Il espéra qu'une diversion sur les frontières de la République l'obligerait à lever le siège. Le 23 juillet, une partie de ses troupes franchissait l'Yssel et s'avançait à travers la Veluwe

(1) Pour toutes ces négociations, voir l'introduction de l'*Histoire politique et diplomatique de P. P. Rubens*, par Gachard.

jusqu'à Amersfoort, dont elle s'emparait le 14 août. En même temps, Montecuculli arrivait de l'Empire à la rescousse des Espagnols et ravageait la Gueldre et le territoire d'Utrecht.

C'était la première fois depuis la mort de Requésens que l'ennemi parvenait à forcer l'entrée des Provinces-Unies. Il y provoqua un tel affolement que l'on put s'attendre un instant à voir leur confédération se dissoudre. La Zélande et la Frise ne songeaient qu'à leur propre sûreté; les catholiques s'agitaient; des bruits de trahison circulaient de toutes parts. Mais la Hollande, une fois de plus, sauva la République. Ses capitalistes ne reculèrent devant aucun sacrifice pour défendre une indépendance qui garantissait leur fortune. La Compagnie des Indes Occidentales mit son argent et ses troupes à la disposition des États-Généraux. On loua des mercenaires, on appela les paysans aux armes, on perça les digues. Les États de Hollande encouragèrent Frédéric-Henri à ne pas abandonner l'entreprise de Bois-le-Duc. Leur énergique obstination arrêta les progrès de l'invasion. Lorsque le gouverneur d'Emmerich, Otto van Gent, se fut emparé de Wezel, Montecuculli et Bergh, craignant de perdre leurs lignes de communication, se décidèrent à battre en retraite. Le 14 septembre, Bois-le-Duc ouvrait ses portes au prince d'Orange.

Malgré cet éclatant succès, la République ne refusa pas de continuer les négociations pour une trêve de vingt-quatre ans qu'Isabelle venait d'entamer avec elle. La dernière campagne avait mis ses finances dans l'état le plus déplorable et la situation politique restait grosse de menaces. En Allemagne, l'empereur Ferdinand II était maintenant tout puissant; un capucin de Bruxelles, le père Philippe, envoyé à Munich, proposait au duc de Bavière une ligue contre les Hollandais; enfin l'Angleterre, rapprochée de l'Espagne par l'habileté de Rubens, se préparait à signer la paix avec cette puissance. Cependant la France agissait de son côté à La Haye pour empêcher toute entente de la République avec Philippe IV. Le 17 juin 1630, elle signait avec les commissaires des États-Généraux un traité par lequel Louis XIII s'engageait à fournir pendant sept ans un subside d'un million de livres aux États, ceux-ci promettant

de leur côté de ne point conclure de paix ou de trêve durant le même temps, sans l'avis de Sa Majesté.

La guerre ne présenta en 1630 que quelques escarmouches aux bords du Rhin et d'heureuses expéditions des corsaires de Dunkerque. Mais des deux côtés on méditait des coups plus décisifs. Au mois de juin 1631, Frédéric-Henri envahissait brusquement la Flandre. Il dut se retirer toutefois devant le nouveau généralissime espagnol, don Alvarez de Bazan, marquis de Santa-Cruz, et ce fut bientôt après au tour des Provinces-Unies de se défendre. Sur les conseils du père Philippe, le gouvernement de Bruxelles avait conçu l'audacieux projet de jeter des troupes dans l'île d'Overflakkee et de se créer ainsi une base militaire au point même où se touchaient les deux provinces rebelles les plus puissantes, la Hollande et la Zélande (1). Au mois de septembre, une flottille bénie par le nonce du pape, quittait Anvers pour tenter cette dangereuse aventure. Elle portait 6000 hommes commandés par Jean de Nassau (2) et le prince de Barbançon. Mais le 13 elle était assaillie dans le Slaak par la flotte de Marinus de Hollare, dispersée ou coulée en quelques instants et laissait 4000 prisonniers aux mains de l'ennemi.

Ce désastre n'était rien encore en comparaison de celui qui marqua l'année suivante. Frédéric-Henri avait porté cette fois son effort sur la vallée de la Meuse, dont la conquête devait fournir à la République le double avantage de prendre la Belgique à revers et de l'isoler en la coupant de l'Allemagne. L'envoi de Gonzalo de Cordoba dans le Palatinat avec une grande partie de l'armée royale favorisa l'exécution de son plan. Sa marche le long de la rive droite du fleuve n'éprouva pas de résistance sérieuse. Straalen, Venlo, Ruremonde, Sittart se rendirent à la file. Le 10 juin 1632 il apparaissait devant Maestricht, dont la conquête avait inauguré jadis la reprise des Pays-Bas par Alexandre Farnèse. Appréciant toute l'importance

(1) Voir sur cette expédition l'étude de M. G. De Boer, *De slag op het Slaak* dans la *Tijdschrift voor geschiedenis* (1911).

(2) C'était un cousin du prince d'Orange qu'une intrigue amoureuse avait fait passer dans les rangs ennemis.

de cette place, les Espagnols l'avaient puissamment fortifiée; mais Frédéric s'était promis d'en venir à bout. Les efforts combinés du marquis de Santa-Cruz, de Cordoba, revenu précipitamment d'Allemagne, et du général impérial Pappenheim ne parvinrent pas à lui faire lâcher prise. La ville capitula le 22 août, et sa chute provoqua celle des petites places voisines : Limbourg, Rolduc, Dalhem et Fauquemont.

La joie fut d'autant plus grande en Hollande que cette brillante campagne semblait devoir être le prélude de l'annexion complète de la Belgique. Les dernières défaites de l'Espagne avaient, en effet, provoqué par tout le pays une agitation dangereuse. On venait de découvrir une conspiration au sein de la noblesse. Et Frédéric-Henri, profitant des circonstances, s'était bien gardé de froisser les sentiments de la population; dans toutes les villes conquises il n'avait pas porté la moindre atteinte à l'exercice du culte catholique. On s'abandonnait à La Haye à l'espoir d'apprendre bientôt son entrée à Bruxelles, où il se proposait, disait-on, d'aller, cette année même, baiser la main de l'infante (1).

II

La fin de la Trêve de Douze ans n'avait pas seulement ramené sur la Belgique les calamités de la guerre, elle y avait coïncidé avec un retour d'hispanisme dans le gouvernement. C'en fut fait de ce que Philippe III avait encore toléré d'autonomie à la cour de Bruxelles. Son successeur laissa Olivarès rétablir à Madrid le Conseil de Flandre, le placer sous la présidence de l'évêque de Ségovie, don Inigo de Brizuela, l'ancien confesseur d'Albert, et le charger de la conduite des affaires de « par delà ». On s'empressa de montrer au pays qu'il était de nouveau rattaché à la monarchie. Deux mois après la mort de l'archiduc, le 16 septembre 1621, le roi envoyait à l'infante une procuration pour recevoir en son nom le serment des provinces. Isabelle obéit sans observations : elle fit solennellement

(1) Gachard, *Histoire politique de P. P. Rubens*, p. 241.



inaugurer son neveu, au cours des années suivantes, dans les divers territoires (1).

La disgrâce du vieux Pecquius, dont l'attachement aux traditions du pays était notoire, marqua l'avènement du nouveau régime. Si l'on ne pouvait se passer de ministres belges, du moins ne furent-ils plus choisis à l'avenir que parmi les partisans dévoués de l'Espagne. Ils cessent de considérer le roi comme l'héritier des ducs de Bourgogne et des anciens princes du pays ; il leur suffit qu'il soit le roi. Le plus influent d'entre eux, l'Anversois Pierre Roose, que Philippe IV appelait le «sage Flamand», apparaît comme un pur monarchiste, ne s'inspirant aux Pays-Bas que des intérêts généraux de la couronne (2).

Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant de voir s'altérer les principes de l'administration. On vise à la subordonner étroitement au pouvoir du souverain. Les tendances nouvelles s'expriment clairement dans un mémoire écrit en 1628 par don Jorge de Henin (3); il veut que le *Conseil suprême de Flandre* à Madrid, que le roi vient de réorganiser la même année, ait en tout la haute main, et il trouve intolérables les prétentions des États provinciaux, les seuls organes encore actifs de l'autonomie du pays. Les poursuites exercées en 1627 à la réquisition du Conseil privé contre le *S. Thomae Cantuariensis et Henrici II monomachia* de Jean Bécard, archiprêtre de Furnes, ouvrage considéré comme dangereux pour l'autorité royale (4), la confiscation en 1629, par le procureur général du Brabant, du récit de la nonciature de Bentivoglio à Bruxelles, sous prétexte qu'il contient des choses défavorables au prince et à l'avantage des États (5), attestent d'une façon caractéristique l'esprit qui dirige désormais le gouvernement

(1) A. Waddington, *La République des Provinces-Unies, la France et les Pays-Bas espagnols*, t. I, pp. 94, 379 (Paris, 1895).

(2) Voy. sur ce personnage l'article de J. Cuvelier, *Biographie Nationale*, t. XX, col. 49 (Bruxelles, 1908-1910).

(3) V. Brants, *La description des Pays-Bas de don Jorge de Henin. Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, Classe des lettres, 1907, p. 57.

(4) *Biographie Nationale*, t. II, [1878], col. 75.

(5) Lettre de Chifflet du 23 nov. 1629. *Collect. Baluze*, t. CLXII (Bibl. Nat. de Paris).

et les Conseils de justice. Ceux-ci gagnent, dans l'organisation interne du pays, ce que perdent les États provinciaux. Ils se considèrent comme associés au pouvoir royal, comme chargés de veiller sur ses droits, tant vis-à-vis du pays que vis-à-vis de l'Église. Ce n'est plus guère que par l'organe des juristes qui y siègent que se manifeste un dernier reste de vie nationale. Le droit, en effet, s'oppose à l'arbitraire pur et lui impose encore quelques limites par l'obligation où il se trouve d'invoquer des principes et par son respect pour les précédents. Quant à la politique extérieure, elle ne dépend plus que des agents directs de la royauté. En fait, depuis 1621, le Conseil d'État est annulé. Toutes les affaires importantes sont confiées à deux commissions extraordinaires, ou, pour employer l'expression exotique sous laquelle on les désigne, à deux « jointes », l'une exclusivement composée d'Espagnols, l'autre formée de conseillers belges de robe longue mais placée, comme la première, sous la haute direction du marquis de Bedmar, cardinal de la Cueva.

C'est ce personnage qui, en effet, représente maintenant Philippe IV à Bruxelles, et, possédant sa pleine confiance, y exerce, en fait, l'autorité suprême. Arrivé dans les Pays-Bas en 1618 comme ambassadeur ordinaire du roi à la cour des archiducs, il occupa auprès d'Isabelle, à partir du commencement du nouveau règne, une situation analogue à celle qui avait été attribuée à Granvelle auprès de Marguerite de Parme. Spinola lui-même, malgré le crédit que l'infante continuait de lui accorder, dut lui céder la première place, et le dépit qu'il en conçut ne fut point étranger sans doute aux motifs de son départ en 1628. Peut-être aussi le cardinal s'employa-t-il à lui faire quitter un poste dans lequel il s'était acquis une renommée et une popularité gênantes (1).

Alonso de La Cueva, marquis de Bedmar, passait pour l'un des meilleurs diplomates de l'Espagne. Passionnément attaché à la grandeur de son maître et de sa patrie, il apportait à rem-

(1) Pour l'hostilité des Espagnols à l'égard de Spinola depuis le commencement du règne de Philippe IV, voy. de Villermont, *Ernest de Mansfeld*, t. II, p. 111 (Bruxelles, 1866).

plir ses fonctions une énergie et une absence de scrupules dont il avait récemment donné la preuve. Il avait fallu le rappeler de Venise, où il s'était gravement compromis dans la célèbre conspiration tramée pour livrer la République à Philippe IV. On comprend quelles devaient être les dispositions d'un tel homme à l'égard de la Belgique, dont les vrais Espagnols n'avaient pas oublié l'ancienne rébellion. Il ne lui fallut pas longtemps pour s'y faire haïr. Son mépris pour les prérogatives des États, le dédain qu'il témoignait à la noblesse soulevèrent contre lui l'indignation des classes dirigeantes. On lui attribuait avec raison les nouveautés odieuses introduites dans le gouvernement (1). Déjà en 1627, le marquis de Léganès, envoyé par le roi pour proposer aux provinces une confédération militaire et financière avec tous les États de la monarchie, avait entendu d'étranges paroles. Les États de Brabant, de Flandre et de Hainaut s'étaient montrés favorables au projet, mais à condition que l'on en revînt dans l'administration du pays au système de Charles-Quint, et que les États-Généraux fussent convoqués à l'avenir deux fois par an (2).

Ainsi, l'absolutisme de Bedmar réveillait le sentiment national au lieu de l'éteindre. Le désir de l'autonomie s'avivait sous les efforts entrepris pour l'étouffer. Peut-être, si de brillants succès militaires avaient relevé le prestige espagnol, eût-on gardé le silence. Mais les désastres de 1629 poussèrent à bout l'exaspération publique. Elle se déchaîna contre le ministre avec une fureur que la prise de Bois-le-Duc porta à son comble. Pendant plusieurs semaines, il n'osa plus se montrer en public, et il finit par quitter momentanément Bruxelles le 14 septembre.

(1) « Le cardinal... prétendoit user de l'authorité à lui commise et praticquer ses instructions à la modèle du Conseil d'Espaigne, portant de sapper petit à petit les privilèges des provinces obéissantes... qu'il ne réputoit que formalités et amusements des peuples idiots ». *Gouvernement du pays d'Haynau depuis le trépas de l'archiduc Albert*, p. 24 (Mons, 1835).

(2) *Inventaire analytique des Archives communales de Douai*, p. 56 (Lille, 1876-79). — Sur le projet de cette union, qui imposait aux Pays-Bas l'entretien d'une armée de 12,000 hommes, voy. J. J. Chifflet, *Unitas fortis ab excellentissimo D. marchione de Leganes provinciis belgicis fidelibus, Philippi IV Hispaniae regis potentissimi nomine proposita* (Anvers, 1628).

On allait jusqu'à l'accuser d'avoir empoisonné son confesseur, le curé de Saint-Jacques-sur-Coudenberg, pour qu'il ne divulguât pas ses secrets. D'autres déclaraient en raillant « qu'en perdant Bois-le-Duc ils avaient assez gagné de perdre aussi ce personnage » (1).

L'infante se vit contrainte, et peut-être au fond n'en fut-elle pas fâchée, de donner quelques satisfactions à l'opinion publique. Elle cessa d'appeler Bedmar au conseil et de lui communiquer les dépêches. Elle se remit à convoquer le Conseil d'État et rompit les « jointes » qui s'étaient substituées à lui. Surtout elle suppliait le roi de consentir à une trêve, l'armée étant hors d'état de continuer la guerre et le désordre régnant dans tous les services. On croyait autour d'elle que l'indignation eût porté le peuple à faire cause commune avec les Hollandais, n'eût été son attachement au catholicisme (2). Si ces craintes étaient exagérées, du moins la noblesse et le clergé avaient-ils remis à Isabelle une remontrance accusant les Espagnols d'être la cause de tous les malheurs du pays et demandant que le roi rappelât ses troupes et laissât les Belges se défendre eux-mêmes (3). Pour apaiser les esprits, le comte de Solre, arrivé de Madrid vers la fin de l'année, prodigua les bonnes paroles aux États provinciaux. Mais ils auraient été bien naïfs s'ils avaient ajouté foi à la nouvelle qu'il leur apportait de l'arrivée prochaine de Philippe IV (4).

Malgré le rappel de Bedmar et son remplacement par le marquis d'Aytona, qui se fixa à Bruxelles le 11 novembre 1629, la situation ne devint pas meilleure. Actif, intelligent, connaissant les Pays-Bas, où il avait jadis servi sous les ordres de Spinola, Aytona comprenait que pour calmer les esprits, il était indispensable de rompre avec la politique d'absolutisme et

(1) Lettres de Chifflet des 14 et 28 sept. 1629, *loc. cit.*

(2) Lettres de Chifflet des 2 mai et 9 oct. 1629, *loc. cit.*

(3) Gachard, *Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 151. Gachard met en doute l'authenticité de ce document. En tous cas, il répondait au sentiment public et les principaux représentants du clergé et de la noblesse portèrent peu après à l'infante une adresse conçue presque dans les mêmes termes. Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I. p. 102.

(4) Lettre de Chifflet du 24 janvier 1630, *loc. cit.*

d'hispanisme de son prédécesseur. Il aurait voulu que l'on traitât les Belges comme de « bons frères » et qu'on leur rendît quelque autonomie (1). Il suppliait Olivarès de ne pas lier les mains au gouvernement de Bruxelles en l'obligeant à n'agir que suivant les ordres venus de Madrid. Il lui citait l'exemple des Romains « qui n'avaient jamais entravé la liberté de leurs proconsuls ». Il déclarait qu'à ne point tenir compte des vœux du pays, on arriverait à le pousser dans les bras des Hollandais ou dans ceux de la France, ou encore à lui inspirer l'idée de se constituer en république (2).

Ces remontrances n'eurent aucun succès. Les abus subsistèrent, et l'on peut juger de leur gravité en entendant les États d'Artois se plaindre, dès la fin de l'année 1630, « des désordres glissez depuis quelques années au gouvernement de l'Estat, auquel nous voïons les conseils d'Estat et de guerre composez d'aultres que de notre nation, les principaulx prélats et seigneurs du pays, quoyque les plus intéressez en nostre conservation, excluz et éloignez de toute participation d'affaires, les remonstrances et justes plaintes des Estats négligées ou refusées, leurs privilèges enfraintz par levées de tailles sur le plat pays sans leur consentement et intervention et, oultre ce, les articles décrétez par les sérénissimes archiducqz à l'assemblée des Estats généraux de l'an 1600, demeurez sans observance », tout cela sans compter les aides détournées de leur but pour entretenir les gens de guerre, l'établissement de nouveaux impôts sur l'entrée et la sortie des marchandises, l'élévation des tonlieux, etc. (3). L'affaissement économique du pays faisait ressentir plus douloureusement encore tous ces désordres. La guerre qui régnait en Allemagne et en Italie avait enlevé à l'industrie nationale deux de ses principaux débouchés. Elle ne se soutenait plus guère que par son exportation vers l'Espagne, laquelle, faute de flotte, devait s'effectuer péniblement par voie de terre. Et l'on s'indignait de voir les vaisseaux

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, pp. 103, 104.
(2) Lettres des 24 nov. 1629 et 6 avril 1630 (Bruxelles, *Bibl. Royale*, n° 16149, fol. 7, 15).
(3) *Inventaire sommaire des archives du Pas-de-Calais*, p. 135.

des Provinces-Unies « quoique rebelles » obtenir des passeports pour trafiquer avec Séville et échapper ainsi « au risque des voyages, frais de voiture, tonlieux, passaiges et aultres despens » (1). Enfin les « licentes », dont les fonctionnaires disposaient à leur plaisir, faisaient surgir d'incessantes réclamations, et l'organisation monétaire était dans un état déplorable.

L'irritation de la noblesse surpassait encore celle des commerçants. Ses membres qui servaient dans les régiments wallons n'étaient guère moins exaspérés que leurs pères ne l'avaient été en 1579. Ceux-ci avaient protesté contre la faveur accordée à leur détriment aux troupes calvinistes; ceux-là s'indignaient d'être sacrifiés à leurs camarades espagnols. Exclus des commandements supérieurs, entravés dans leur avancement, voyant les régiments nationaux moins bien payés que les régiments étrangers, ils ne s'acquittaient plus de leur service qu'avec rancœur et dégoût (2).

Il n'était pas jusqu'au clergé que l'ardeur même de son orthodoxie ne semblât devoir détourner maintenant du roi catholique. Témoins de l'impuissance de l'Espagne à tenir tête aux hérétiques des Provinces-Unies, des prêtres ne craignaient pas de déclarer en chaire que les fidèles avaient à s'occuper des mesures nécessaires à la conservation de la religion et au salut de leurs âmes, et que leurs devoirs envers l'Église devaient l'emporter sur leur fidélité au prince (3). L'archevêque de Malines lui-même, Jacques Boonen, réprouvait avec énergie la conduite du gouvernement espagnol.

Ainsi, toutes les classes de la nation étaient également mécontentes. Déjà les États de Brabant refusaient de voter des subsides, et ceux de Hainaut réclamaient la convocation des États-Généraux (4). Et le roi, malgré les conseils d'Aytona, malgré les remontrances qu'Isabelle lui faisait tenir par le baron

(1) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, pp. 53, 54 (Bruxelles, 1853).

(2) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, p. 42, et t. II, p. 141.

(3) *Papiers du Président Roose*. Collect. des Cartulaires et Manuscrits aux Archives générales du Royaume, n° 456, p. 26.

(4) Juste, *Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne*, pp. 20, 21 (Bruxelles, 1851).



d'Auchy, semblait ne point se rendre compte du péril. La nomination du marquis de Santa-Cruz, au mois d'avril 1631, comme généralissime de l'armée en remplacement du comte de Bergh, tombé en disgrâce depuis la prise de Bois-le-Duc, faisait de ce dernier un ennemi irréconciliable de l'Espagne.

Sans doute un soulèvement spontané n'était pas à craindre. Les garnisons espagnoles eussent facilement réprimé une tentative de révolte et d'ailleurs la bourgeoisie, désarmée, privée de toute influence politique et surveillée de près par les magistrats municipaux, se résignait à son sort. L'échec lamentable d'une conspiration follement tramée en 1631 par un jeune artisan pour livrer Gand au prince d'Orange avait prouvé que l'on n'avait plus rien à redouter du peuple (1). Le calvinisme, qui lui avait jadis fait prendre les armes, était aujourd'hui complètement éteint, et avec lui avaient disparu les aspirations démocratiques qu'il avait, pour la dernière fois, réveillées au sein des masses.

Mais s'il ne fallait pas s'attendre à voir la nation se redresser d'elle-même contre l'Espagne, ne pouvait-on point espérer que l'étranger l'aiderait à secouer le joug? La République des Provinces-Unies consentirait sans doute, pour se rallier les Belges, à tempérer son zèle protestant et à donner des garanties aux catholiques. La France surtout, dont on n'était point séparé par la différence des confessions religieuses, semblait devoir accorder son appui avec empressement. Depuis que Richelieu dirigeait sa politique, Louis XIII ne cachait point son hostilité à la maison d'Autriche. Et des événements tout récents venaient de lui donner contre elle de nouveaux griefs. Mortellement brouillée avec le tout-puissant ministre de son fils, la reine-mère, Marie de Médicis, s'était réfugiée dans les Pays-Bas au mois de juillet 1631, et l'accueil qu'elle avait reçu de l'infante à Bruxelles, avait eu à Paris un retentissement désastreux. La situation était devenue plus tendue encore, lorsque

(1) V. van der Haeghen, *La conspiration pour délivrer Gand et la Flandre de la domination espagnole en 1631. Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*, 5e série, t. V (1904). Cf. M. G. de Boer, *Een plan tot verrassing van Gent. Tijdschrift voor geschiedenis*, t. XXVII (1912).

le propre frère du roi, Gaston d'Orléans, chef de la faction hostile au cardinal, était venu l'y rejoindre le 25 janvier 1632 (1). Il était évident que Richelieu ne laisserait point ses ennemis comploter à l'aise sous la protection d'Isabelle. Le mécontentement de la Belgique lui permettait de faciles représailles. Il vit tout de suite le parti qu'il en pourrait tirer.

Depuis le mois de novembre 1631, il était en rapports avec le doyen de Cambrai, François Carondelet, qu'Isabelle avait envoyé plus d'une fois à la cour de Louis XIII pour ménager une réconciliation entre celui-ci et la reine-mère. Il avait été mis au courant par lui de l'état des esprits et il n'avait pas eu de peine à se gagner par de belles promesses ce prélat ambitieux, avide, et qui, frustré de l'évêché de Saint-Omer qu'il avait espéré obtenir, ne demandait qu'à se venger de l'Espagne (2). La faveur du cardinal suffit à Carondelet pour grouper en une sorte de ligue quelques grands seigneurs, froissés comme lui dans leur amour-propre et exaspérés contre Philippe IV, les princes de Barbançon et d'Épinoy, le duc de Bournonville et le comte d'Egmont. Grâce à leur influence dans les provinces wallonnes, où plusieurs d'entre eux avaient exercé des charges importantes et où ils possédaient la plus grande partie de leurs biens et une quantité de clients dans la petite noblesse, ils se flattèrent de provoquer un soulèvement général. Ils trouvèrent une précieuse recrue dans le capucin Charles d'Arenberg (3) Le zèle religieux qui l'avait fait entrer dans les

(1) Henrard, *Marie de Médicis dans les Pays-Bas*, pp. 65, 164 (Bruxelles, 1876).

(2) Henrard, *Marie de Médicis*, etc., p. 202. — Sur la conspiration de la noblesse, on trouvera des détails abondants dans le livre de Henrard. Il faut y joindre l'ouvrage assez superficiel de Juste mentionné plus haut, p. 261, n. 4, et l'excellent exposé de A. Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, p. 145 et suiv., qui me semble pourtant avoir exagéré l'importance du mouvement. Cet épisode mériterait d'ailleurs une étude approfondie pour laquelle les documents ne manquent pas. — L'idée d'une coopération de la haute noblesse et de la France contre l'Espagne n'était pas nouvelle. Déjà en 1601, Henri IV avait cherché, par l'intermédiaire du duc de Bouillon, à s'assurer l'appui du duc d'Arschot et du comte de Solre. J. Nouaillac, *Lettres inédites de François d'Aerssen*, pp. 186, 195 (Paris, 1908).

(3) P. Frédégand d'Anvers, *Études sur le P. Charles d'Arenberg, frère-mineur capucin*. 1593-1669. (Paris, 1919).



ordres, l'avait aussi détaché de l'Espagne, qui lui paraissait maintenant, par sa faiblesse, compromettre la cause catholique dans les Pays-Bas (1). Il finit par attirer à la conspiration son frère, le duc d'Arschot, le chef incontesté de la noblesse nationale.

Pendant que se formait, sous l'action combinée de l'ambition personnelle et de la ferveur catholique, ce complot de grands seigneurs, le comte de Bergh passait ouvertement à l'ennemi (2). Un noble discrédité et ruiné, René de Renesse, comte de Warfusée, profitant de sa rancune contre la cour pour le décider à une trahison avantageuse, avait vu secrètement le prince d'Orange à La Haye et lui avait mis le marché à la main. Richelieu n'avait pas manqué de pousser Frédéric-Henri à accepter. Moyennant un bon prix, Bergh avait laissé les armées hollandaises envahir le Limbourg, et c'est de commun accord avec lui que les États-Généraux de La Haye avaient fait publier, dès le 22 mai 1632, des proclamations invitant les Belges « à se soustraire, suivant le louable exemple de leurs ancêtres, au pesant et insupportable joug des Espagnols », leur promettant de les « conserver et maintenir avec leurs privilèges, franchises et droits, comme encore avec le public exercice de la religion catholique romaine » (3).

En réalité, d'après le plan de Bergh et de Warfusée, approuvé par les États-Généraux de La Haye et transmis par ceux-ci au gouvernement de Louis XIII, la révolte de la Belgique n'eût été que le signal de son démembrement. Les Provinces-Unies eussent acquis le Brabant, Malines, la Flandre, la Gueldre et le Limbourg; la France, les provinces du sud y compris la Franche-Comté (4). Quelques jours plus tard, Bergh affichait ouvertement sa défection. Il se retirait à Liége, et, le 18 juin, lançait un manifeste où il appelait à lui tous les officiers et soldats de bonne volonté « de quelque pays qu'ils puissent être, pourvu

(1) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, pp. 609, 610.

(2) M. G. de Boer, *Het verraad van Hendrik van den Bergh en de veldtocht langs de Maas. Tijdschrift voor geschiedenis*, t. XIII (1898).

(3) Henrard, *Marie de Médicis*, etc., p. 206.

(4) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t, I, p. 156.

qu'ils ne soient point Espagnols », afin de délivrer la patrie des « sangsues » qui suçaient « tout le sang du pauvre peuple » (1).

Malheureusement pour les conjurés, la France, tout en approuvant leurs projets, était décidée à ne point rompre avec l'Espagne, qu'elle ne voulait qu'affaiblir en entretenant l'agitation en Belgique. Ses troupes ne se montrèrent point dans les provinces. D'ailleurs Bergh n'avait aucune des qualités nécessaires à l'instigateur d'un *pronunciamiento*. Brutal, vaniteux, décrié pour ses mœurs, il était impopulaire dans l'armée et il ne parvint pas à séduire un seul régiment. Le 25 juin, Isabelle envoyait aux États des diverses provinces une lettre circulaire les exhortant à ne point se laisser entraîner par lui. Elle trouva partout le meilleur accueil. Le 4 juillet, les quatre « Membres de Flandre », pour bien la persuader de leur dévouement, lui offraient même de renouveler leur serment de fidélité à Sa Majesté (2).

Cependant la conspiration de la noblesse n'échouait pas moins piteusement. Les grands seigneurs qui s'y étaient jetés en étourdis et sous l'excitation de leurs rancunes, n'avaient compté que sur le secours du roi de France, et le roi de France attendait, pour agir, qu'ils eussent pris les armes. Dès lors, leur entreprise ne pouvait qu'avorter. Aucun d'eux n'était capable d'une résolution énergique, aucun surtout ne se sentait soutenu par le peuple. Leur aversion pour l'Espagne n'avait sa source que dans leur vanité froissée, mais non point dans un sentiment national qui leur eût peut-être rallié les masses. Ces épigones du comte d'Egmont et du comte de Hornes n'en étaient que la caricature. Gonflés d'orgueil nobiliaire et pleins de morgue, ils méprisaient tout le monde en dehors de leur caste. A Namur, au temps de son gouvernement, le duc d'Arschot faisait s'assembler le Conseil provincial dans son antichambre, au milieu de ses valets (3). Le prince d'Épinoy,

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, p. 159.

(2) Henrard, *Marie de Médicis*, etc., p. 237. — On trouve le texte des lettres de l'infante et celui des réponses des provinces dans Chappuys, *Histoire générale de la guerre de Flandre*, t. II, p. 762 (Paris, 1633).

(3) *Bull. de la Comm. roy. d'Hist.*, 2e série, t. V [1853], p. 226.



à l'époque où il exerçait la charge de grand bailli de Hainaut, avait impudemment violé les privilèges de la province dont il se donnait maintenant comme le défenseur. Nul ne se leva donc pour soutenir un mouvement qui, s'il avait réussi, n'aurait eu pour résultat que de valoir à ses promoteurs des seigneuries et des titres, sans profit pour personne. D'ailleurs, Isabelle avait eu vent du complot et il lui suffit de montrer quelque énergie pour l'étouffer. Elle fit transporter Carondelet dans un couvent et ordonna l'arrestation de son frère, le gouverneur de Bouchain, qui fut tué en se défendant (avril 1633). Quelque temps après, le résident du roi d'Angleterre à Bruxelles, le peintre Gerbier, révélait, moyennant 20,000 écus, tous les détails de l'entreprise (1). Aucun des conjurés n'osa agir.

Le roi voulut profiter de l'occasion pour faire un exemple qui dégoûterait à tout jamais la noblesse de semblables aventures. Le 18 mars 1634, il prescrivait à d'Aytona d'arrêter les princes d'Épinoy et de Barbançon. Le premier réussit à s'enfuir en France, où il rejoignit le comte d'Egmont et le duc de Bournonville. Il continua à y intriguer de concert avec eux, et tous trois furent condamnés par contumace à la peine capitale. Barbançon, emprisonné au château d'Anvers, fut élargi en 1650, et alla mourir en Espagne. Le duc d'Arschot, en mission auprès du roi, fut également appréhendé (15 avril 1634) et finit ses jours à Madrid en 1640, sans avoir obtenu son pardon. Une amnistie générale fut proclamée le 29 avril 1634. La haute noblesse était définitivement courbée sous l'absolutisme. Elle renonça depuis lors à toute velléité d'indépendance, et céda la place, dans les conseils du gouvernement, aux gens de robe qu'elle méprisait. Son équipée ne servit, en définitive, qu'à accentuer la victoire du principe monarchique, à réduire le Conseil d'État au rôle d'un simple corps de parade, et à transporter ses attributions au Conseil privé. Le président de ce dernier, Pierre Roose, qui s'était activement employé au châtiment des coupables, fut désormais le personnage le plus important du pays.

(1) Sur ce curieux personnage, voy. M. G. de Boer, *Balthazar Gerbier*, dans *Oud Holland*, t. XXI (1903).

Si les menées de Bergh et des ligueurs de la noblesse n'aboutirent qu'à un échec, c'est aussi en grande partie parce qu'Isabelle avait eu la précaution de donner un exutoire au mécontentement du pays. Le 30 juillet 1632, elle cédait au vœu du peuple et convoquait les États-Généraux, qui ne s'étaient plus réunis depuis trente-deux ans (1). Il n'en fallut pas davantage pour apaiser les esprits et « rompre les mauvais desseins du comte Henri et des autres brouillons » (2). Appelée à délibérer sur son propre sort, la nation se prit à espérer la fin de ses maux, et, du même coup, rendit sa confiance au gouvernement. Celui-ci pourtant ne se décidait que sous la pression des circonstances à courir de nouveau les risques d'une expérience dont il avait pu apprécier, en 1600, tous les dangers. Les lettres de convocation adressées aux provinces ne parlaient que de « communication » entre elles, et évitaient soigneusement d'employer ce mot d'États-Généraux, qui, évoquant à la fois la révolution du XVIe siècle et les derniers triomphes des Provinces-Unies, réveillait de si cuisants souvenirs chez les partisans de l'Espagne et de l'absolutisme. Il était en outre recommandé de n'envoyer de députés à Bruxelles « qu'au moindre nombre que faire se pourra » (3). Enfin, par une innovation singulière, on obtint des États qu'ils délibéreraient sans s'en référer à l'avis des États provinciaux (4), moyen excellent sans doute d'activer leur besogne, mais aussi d'empêcher l'opinion publique d'agir sur eux et de leur imposer ses désirs.

L'assemblée se réunit à Bruxelles le 7 septembre. Ses membres étaient chargés d'obtenir l'abolition des abus qui faisaient de l'organisation militaire un véritable fléau pour le pays.

(1) On ne peut pas considérer comme une véritable assemblée d'États-Généraux, la réunion des délégués des provinces convoquée par Albert à Bruxelles, en avril 1619, pour délibérer sur la reconnaissance et le remboursement des dettes contractées par le pays envers la reine Élisabeth durant la révolution du XVIe siècle. Voy. H. Lonchay, *Les États généraux de 1619-1620*, dans *Mélanges G. Kurth*, t. I, p. 321.

(2) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 467.

(3) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, pp. 3, 5, 6.

(4) *Ibid.*, p. 68.

Ceux du Hainaut et de Lille devaient en outre réclamer le rétablissement du Conseil d'État dans ses attributions anciennes, et la députation lilloise avait à demander par surcroît la convocation des États-Généraux tous les quatre ans. Mais pour tous, le point essentiel c'était la conclusion d'une paix ou tout au moins d'une bonne trêve avec les Provinces-Unies. Dès le 11 septembre, ils exposaient à l'infante qu'il était impossible de supporter plus longtemps les « aides » nouvelles levées pour l'entretien des troupes; que l'invasion de Gustave-Adolphe en Allemagne ne permettrait plus d'escompter le secours de l'empereur; que l'on n'avait plus que des « reliques » d'armée « dont une partie était malade et une autre dégoûtée et découragée ». Ils terminaient en la priant de leur permettre de négocier avec l'ennemi « sous l'aveu de Son Altesse et à charge de ne rien innover en matière d'obéissance et de religion » (1). Isabelle pouvait d'autant moins rejeter leur prière qu'elle venait elle-même de confier à Rubens une mission auprès de Frédéric-Henri. Refuser aux États-Généraux de Bruxelles l'autorisation de s'aboucher avec le prince d'Orange, c'eût été s'exposer à tous les soupçons. Elle donna une réponse favorable le 17 septembre « avec une consolation universelle et indicible de tout son peuple, levant la teste et croyant de veoir jà poindre l'aube du jour de paix et tranquillité, après une si longue et noire nuit de funeste guerre » (2).

Ce moment de joie devait être bien court. Les négociateurs des États ne tardèrent pas à s'apercevoir qu'ils étaient aussi éloignés de la paix « que leurs mains du ciel » (3). Dans les conférences qui eurent lieu à Maestricht, puis à La Haye, ils se heurtèrent tout de suite à un mauvais vouloir évident, à des chicanes de procédure, à des propositions exorbitantes, telles que le départ des troupes espagnoles, la démolition des forteresses du pays, la remise à la République des villes mari-

(1) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, p. 166.

(2) *Ibid.*, p. 449. — Pour les détails des négociations, voy. M. G. de Boer, *Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den Jahren 1632 und 1633* (Groningue, 1898).

(3) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, p. 217.

times et d'un certain nombre de places, la fermeture des fleuves et des ports de la Belgique. Le 18 novembre, d'ailleurs, les Provinces-Unies avaient assuré le roi de France, leur allié, qu'elles ne traiteraient pas sans son assentiment, et il était certain que cet assentiment ne serait jamais donné. Néanmoins, les pourparlers se prolongèrent. Les Belges ne pouvaient se résigner à l'anéantissement de leurs illusions. Ils laissaient maladroitement apparaître leurs angoisses, acceptaient toutes les humiliations, protestaient à peine contre la prétention de leur interdire la célébration du culte catholique dans leurs demeures (1). Ils avaient la naïveté de croire qu'ils amèneraient le roi d'Espagne à se courber, comme eux, sous les exigences de la République. Le 4 décembre, ils le suppliaient « à mains jointes et la larme à l'œil » (2) de consentir à la paix.

Mais le cabinet de Madrid ne voulut point leur faire l'honneur de les prendre au sérieux. Il n'avait vu dans la convocation des États-Généraux qu'un moyen de calmer la surexcitation des provinces, qu'un simple expédient qu'il blâmait d'ailleurs et auquel il était bien décidé à refuser toute portée et surtout toute influence sur sa conduite et sa politique. S'il laissa Isabelle donner des procurations aux délégués, il se garda de leur en envoyer pour sa part. Il chargea le marquis d'Aytona et le président Roose d'empêcher l'infante de s'engager trop avant et leur enjoignit de contrecarrer sous main les négociations. En 1633, Erycius Puteanus ayant plaidé la cause de la paix dans son *Belli et pacis statera* (3), le gouvernement fit paraître aussitôt un *Anti-Puteanus* et intima aux États-Généraux la défense formelle de publier, comme ils s'y préparaient de bonne foi, une réfutation de cet écrit. En même temps, il provoquait de propos délibéré l'indignation des Hollandais, en semant dans le public des « Remarques de religion et d'Estat », où le panégyrique du roi s'accompagnait

(1) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, p. 127.
(2) *Ibid.*, p. 349.
(3) Sur cet écrit, voy. Th. Simar, *Erycius Puteanus*, p. 25 (Louvain, 1909).

des pires violences contre les Provinces-Unies (1). D'ailleurs. dès le 4 novembre 1632, Philippe IV avait secrètement retiré à l'archiduchesse les pleins pouvoirs qu'il lui avait remis en 1629 pour négocier en son nom (2). Dès lors, les pourparlers n'étaient plus qu'une vaine comédie. Sans s'en douter, les commissaires des États étaient joués par le roi et par Isabelle elle-même qui continuait, pour les amuser, à leur remettre des procurations désormais sans valeur. Pourtant rien ne put leur dessiller les yeux, ni les lettres venues de Madrid et dans lesquelles, sans faire allusion à la paix, on leur annonçait l'envoi prochain de renforts, ni la conduite de Roose qui, le 11 mai 1633, refusait d'apposer sa signature sur des instructions demandées par eux à l'infante et qui les gourmandait vertement pour s'être permis de parler des anciens traités autorisant les sujets à refuser l'obéissance à leur prince au cas où il romprait ses engagements à leur égard (3).

Ainsi pris entre le mauvais vouloir de La Haye et le mauvais vouloir de Madrid, les négociateurs belges ne pouvaient que s'agiter désespérément dans le vide. Ils reçurent leur congé le 16 décembre 1633. Neuf jours après, ils prenaient tristement le chemin du retour. Leur insuccès dissipa les espoirs qu'avait fait naître la réunion des États-Généraux. Impuissants et désemparés, ils continuèrent pourtant à siéger encore durant quelques mois. Le 18 juin 1634, la lettre de Philippe IV leur annonçant l'arrestation du duc d'Arschot, qu'ils avaient député à Madrid, leur intima l'ordre de se séparer. Ils obéirent sans réplique (5 juillet)... Ils ne devaient plus se réunir avant la Révolution brabançonne !

(1) Gachard, *op. cit.*, t. II, pp. 270, 271, 275, 278, 279.
(2) Papiers du président Roose, *loc. cit.*, fol. 31.
(3) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. I, pp. 148, 237.

CHAPITRE IV

JUSQU'A LA PAIX DE MUNSTER

I

Isabelle ne fut pas témoin de la clôture des États-Généraux. Depuis longtemps elle avait achevé de ruiner par les austérités de sa dévotion et par ses excès de travail, une santé que de douloureuses crises de gravelle avaient déjà fort ébranlée. Un refroidissement pris à la procession de l'avent l'emporta, après quatre jours de maladie, le 1er décembre 1633, à quatre heures et demie du matin. Faute de ressources il fallut renoncer pour ses funérailles au faste dont avaient été entourées celles de l'époux qu'elle allait rejoindre à Sainte-Gudule. Le trésor était complètement épuisé. Pour se procurer l'argent nécessaire à l'entretien des troupes, l'infante, ne trouvant plus de crédit chez les banquiers, avait dû recourir à un expédient lamentable. Elle avait presque complètement vidé les caisses des Monts-de-Piété, récemment établis, leur laissant en gage, d'ailleurs bien insuffisant, les superbes bijoux que l'on avait tant admirés lors de sa joyeuse entrée dans les Pays-Bas.

C'est au milieu de cette détresse que la cour se dispersa et qu'avec elle Bruxelles perdit l'éclat et le luxe qu'il ne devait recouvrer qu'aux jours encore lointains de Charles de Lorraine et de Marie-Thérèse.

Dès le 4 mars 1630, Philippe IV avait désigné les membres

d'un conseil de régence qui, à la mort de l'infante, seraient chargés du gouvernement politique. C'étaient les marquis d'Aytona et de Mirabel, le duc d'Arschot, l'archevêque de Malines, don Carlos Coloma et le vieux comte Tilly. En cas de décès de quelqu'un d'entre eux, le comte de Féria, châtelain d'Anvers, et le comte de Fuentès, châtelain de Cambrai, leur étaient adjoints (1). Le duc d'Arschot se trouvant à Madrid, où il ne devait pas tarder à être arrêté, et Tilly étant mort en 1632, la Belgique n'était en somme représentée dans ce conseil que par l'archevêque Jacques Boonen. Jamais encore le gouvernement de Bruxelles n'avait été plus purement espagnol ! Le 30 décembre 1633, le marquis d'Aytona était créé lieutenant-gouverneur et capitaine général jusqu'à l'arrivée du cardinal-infant, frère du roi.

Durant les infructueuses négociations de La Haye, la guerre avait continué avec les Provinces-Unies, mais sans événements d'importance. En 1633, Aytona avait réussi à compenser la perte de Rheinberg, pris par Frédéric-Henri, en occupant l'île de Stevensweert, clef de l'un des passages de la Meuse. En 1634, il avait tenté de reconquérir Maestricht, mais la marche du prince d'Orange sur Bréda l'avait obligé à revenir en arrière.

C'était d'ailleurs vers la France bien plus que vers la République que se tournaient maintenant l'attention et les craintes de l'Espagne. Il devenait plus évident de jour en jour que Louis XIII, sous l'inspiration de Richelieu, méditait l'écrasement de la maison d'Autriche. Au mois de décembre 1632, l'arrogance d'un agent français qui avait pénétré de force dans la salle où délibéraient les États-Généraux pour leur communiquer une lettre de son maître, avait produit à Bruxelles une impression de stupeur. « Je ne trouve pas, écrivait Aytona à Philippe IV, que jamais la couronne de France ait fait un plus grand affront à Votre Majesté, et lui ait joué un tour si manifeste et si plein de mépris » (2). Et à cette provocation directe

(1) Henrard, *Marie de Médicis*, etc., p. 366.
(2) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 649.

s'ajoutaient encore les intrigues récentes de Richelieu avec les seigneurs conjurés et la protection qu'il accordait ostensiblement à ceux d'entre eux qui s'étaient réfugiés dans le royaume.

Mais les menées du cabinet de Paris à La Haye étaient bien autrement graves et significatives. On n'ignorait pas que c'était lui qui, durant les derniers pourparlers, avait rendu les Hollandais si intraitables. Peut-être savait-on que l'ambassadeur royal à La Haye, reprenant le plan élaboré lors de la conspiration de Bergh, était autorisé à parler d'un partage de la Belgique entre la France et les Provinces-Unies, la première prenant le Hainaut, l'Artois, le Tournaisis, Lille, Douai, Orchies, la Flandre Wallonne et la Flandre Maritime, plus le Namurois et le Luxembourg, et laissant à celles-ci le Brabant, Malines, le Limbourg, la Gueldre et les rives de l'Escaut d'Anvers à la mer (1). En tout cas, le traité signé par Louis XIII avec la République, le 15 avril 1634, ne pouvait plus laisser aucun doute sur l'imminence de la rupture du roi très chrétien et du roi catholique, puisqu'il prévoyait en propres termes une guerre entre la France et l'Espagne.

Cette guerre, Philippe IV s'y préparait lui-même et rendait coup pour coup à son adversaire. Gaston d'Orléans, toujours à Bruxelles, lui fournissait une arme excellente. Le parlement de Paris ayant cassé son mariage avec Marguerite de Vaudémont, l'université de Louvain l'avait déclaré valable. Le 12 mai 1634, une alliance formelle avait été conclue entre le prince et le roi d'Espagne (2). Cependant le concours que la France prêtait ostensiblement aux protestants de Hollande et d'Allemagne la discréditait auprès des catholiques belges. En 1633, Jansenius publiait son *Mars Gallicus*, où il prenait à partie les rois « qui ne sont chrétiens que de nom ». L'attachement à la religion, qui avait jadis détourné les esprits de la maison d'Espagne, les lui ramenait.

Mais plus s'affirmait l'imminence d'un conflit avec la France, plus aussi l'Espagne se préoccupait de trouver un accommode-

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, p. 212.
(2) Henrard, *Marie de Médicis*, etc., pp. 424, 433.

ment du côté des Provinces-Unies. Ayant perdu l'espoir de les reconquérir, elle renonçait à les envisager comme rebelles. Pour avoir les mains libres au moment de son duel avec la couronne rivale, elle voyait bien qu'elle était contrainte d'abandonner la tradition de Philippe II. Elle allait jusqu'à songer à rendre l'autonomie à la Belgique et à la laisser s'entendre avec les Hollandais, se contentant d'y conserver les ports et les forteresses principales. « S'il y avait un moyen assuré d'égaliser la puissance des unes et des autres provinces, obéissantes et désobéissantes, écrivait Philippe IV au président Roose le 15 avril 1633, et qu'on pût amener les provinces obéissantes à se contenter d'ouvrir, pour leur compte et à leurs risques, le port de Gravelines, en me laissant toutes les places maritimes ainsi qu'Anvers, Namur et Cambrai, avec l'obligation de les secourir en cas de danger, et de plus Luxembourg et la Bourgogne, on pourrait en venir à céder sur tout le reste, afin que les dites provinces se donnassent une forme de gouvernement à leur satisfaction et, sauf l'autorité ou le titre que je conserverais, formassent des cantons qui concluraient la paix ou une longue trêve avec les Hollandais. Il y aurait même à voir s'il ne conviendrait pas de faire avec ceux-ci une ligue offensive et défensive... quoique la réputation paraisse devoir en souffrir » (1). Ce n'étaient encore là que des velléités passagères, mais combien significatives !

Au moment où le roi se laissait aller à ces projets, son frère, le cardinal-infant don Ferdinand, quittait l'Espagne. Il prit sa route par le Milanais, d'où il se porta tout d'abord au secours de l'empereur. Il eut une grande part à la journée de Nordlingen (5 et 6 septembre) et c'est tout glorieux de ce triomphe qu'il fit son entrée à Bruxelles le 4 novembre 1634. L'arrivée de ce jeune prince de vingt-cinq ans rendit au pays quelque courage. Il jouit bientôt d'une popularité dont les mots *In den prins Cardinaal* servant encore aujourd'hui d'enseigne à plus d'une auberge flamande, perpétuent familièrement le souvenir. Sa double qualité d'homme d'Église et d'homme de

(1) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, p. 658.

guerre faisait saluer en lui le véritable héros catholique (1). Les troupes victorieuses qu'il amenait d'Allemagne renforçaient et ranimaient les misérables débris de l'armée royale (2). L'espérance renaissait d'imposer par la force aux Provinces-Unies la fin de la guerre. En Hollande, des catholiques se mettaient secrètement en rapport avec l'infant et lui communiquaient un plan d'invasion.

Mais l'hiver n'était pas terminé que la République s'attachait étroitement à la France. Le 8 février 1635, elle concluait avec celle-ci une alliance contre les Espagnols. Les deux contractantes s'engageaient chacune à mettre sur pied une armée de 30,000 hommes, et, à l'avance, disposaient du sort de la Belgique. Un appel à l'insurrection serait lancé dans ses provinces. Au cas où elles se soulèveraient dans les trois mois, elles seraient unies en un corps d'État libre et souverain, conservant sa religion et ses franchises et placé sous la protection de Sa Majesté et des États-Généraux de la Haye. En retour de ces avantages, le nouvel État céderait à ses défenseurs quelques parties de ses frontières qu'il n'était point capable de protéger lui-même. Le roi recevrait toutes les places de la côte entre Gravelines et Blankenberghe, plus Namur et Thionville. Les États-Généraux, de leur côté, prendraient Hulst, le pays de Waes, Bréda, la Gueldre et Stevensweert. Si, au contraire, le pays refusait de secouer le joug de l'Espagne, il serait simplement partagé entre les alliés, suivant une ligne allant de Blankenberghe à Rupelmonde, pour suivre ensuite l'Escaut puis la frontière nord du Hainaut, du Namurois et du Luxembourg (3).

Ainsi, dans l'hypothèse la plus favorable, la Belgique ne devait plus servir que de tampon entre la France et les Provinces-Unies, dont la perspicacité de Richelieu, inspirateur de la combinaison, redoutait d'éveiller les craintes par le voisinage immédiat de la monarchie. On lui reconnaissait bien le

(1) Erycius Puteanus, pour rentrer en grâce, lui offrit, imprimée en encre rouge — galanterie de pédant de cour à un cardinal — sa *Purpura Austriaca hierobasilica*. Voy. Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XIII, p. 414.

(2) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 489.

(3) Waddington. *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, p. 253.



rang d'État indépendant, mais à quelles conditions! Soumise au protectorat de ses deux puissants voisins, étouffée entre eux, forcée de leur abandonner ses ports, les bouches de l'Escaut et la forteresse de Namur, exposée sans défense à toutes leurs prétentions et évidemment destinée à servir d'enjeu à leurs querelles futures, la situation qu'on lui réservait était cent fois plus humiliante, plus précaire, plus désastreuse que le maintien du régime espagnol (1). Il fallait que l'on crût les Belges bien dépourvus de clairvoyance et de dignité pour oser les engager, au nom du sentiment national, à prêter les mains à l'anéantissement de leur patrie ! Ils n'étaient point arrivés encore au degré d'abjection que supposait chez eux le projet des alliés.

Le manifeste par lequel ceux-ci les appelèrent aux armes le 2 juin 1635, quelques jours après la déclaration de guerre à l'Espagne que le roi de France fit promulguer par un héraut le 19 mai sur la place du Grand-Sablon à Bruxelles, produisit une impression toute contraire à celle que l'on en attendait. Comme le cardinal-infant, qui répondit le 24 juin, le pays ne vit dans les Français que « des violateurs du droit des gens, des fauteurs de l'hérésie et des perturbateurs de la religion catholique » (2).

Dès le mois de mai, une armée française forte de 20,000 hommes, sous le commandement des maréchaux de Châtillon et de Brézé, envahissait le Luxembourg et marchait vers le nord dans l'intention de s'unir aux Hollandais concentrés autour de Maestricht. Le 20, elle taillait en pièces, aux Avins, près de Huy (3), le corps du prince Thomas de Savoie et ralliait quelques jours plus tard, à Meersen, les troupes de la République. On décida de reprendre le plan formé par Frédéric-Henri deux ans auparavant et de pousser droit sur

(1) M. R. Dollot, *Les origines de la neutralité de la Belgique*, p. 58 et suiv. (Paris, 1902), va beaucoup trop loin en voyant dans le traité de 1635 la première apparition de la neutralité de la Belgique.

(2) *Placcaeten van Brabant*, t. II, p. 356.

(3) Pour l'emplacement exact de la bataille, voy. Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, p. 72 (Bruxelles, 1896).

Bruxelles. L'effectif total se montait à 60,000 combattants et l'on espérait que ces forces en imposeraient aux habitants et les décideraient à la révolte. Mais la première ville brabançonne que l'on rencontra, Tirlemont, sommée de se rendre, refusa d'ouvrir ses portes malgré la faiblesse de sa garnison. Il fallut s'en emparer d'assaut, et, pour l'exemple, on la mit à sac. Les places voisines n'en restèrent pas moins obstinément closes et prêtes à se défendre, au risque de subir le même sort. Leur résolution déconcerta l'ennemi. Obligé de s'avancer en pays découvert, au milieu de forteresses fermées et ayant en face de lui le cardinal-infant, dont les troupes massées sous les murs de Bruxelles attendaient le moment d'agir, sa situation devenait critique. Un coup de main qu'il tenta sur Louvain fut repoussé par l'effort commun de la garnison, des étudiants, des moines et des bourgeois (1). Il n'y avait plus d'illusions à se faire sur les dispositions du pays. Le 14 juillet, les coalisés se mirent en retraite sur Ruremonde, harcelés par les paysans qui massacraient leurs traînards, « comme si ce fussent des lapins » (2).

Renforcé par 15,000 impériaux amenés par Octave Piccolomini, l'infant prit à son tour l'offensive. Un raid hardi vers le nord fit tomber en ses mains le fameux fort de Schenk, bâti au point de séparation du Waal et du Rhin, l'une des portes des Provinces-Unies; puis, continuant à menacer celles-ci, il s'empara de Goch, en même temps qu'il faisait reprendre par ses lieutenants Limbourg et quelques places voisines. Frédéric-Henri fut contraint de suivre ses mouvements sans pouvoir l'entamer. Quant aux Français, qui hivernèrent dans la Betuwe, ils y furent décimés par la misère et une terrible épidémie de typhus qui, de leur camp, se répandit sur les provinces où elle fit une foule de victimes.

Après avoir si rudement traité l'ennemi dans le nord, don Ferdinand dirigea la campagne suivante contre la France (1636).

(1) L. van der Essen, *Charles de Wignacourt, docteur ès lois, capitaine des étudiants pendant le siége de Louvain en 1635. Bullet. de la Com. Roy. d'Histoire*, t. LXXXVIII [1924], p. 205 et suiv.

(2) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, t. I, p. 272.

Le prince Thomas, avec Piccolomini et Jean de Weert, entra en Picardie et jeta l'épouvante jusque dans Paris. Mais Gallas, qui devait seconder le mouvement en passant le Rhin, ne parut pas. Frédéric-Henri, après avoir repris le fort de Schenk (30 avril), qu'il assiégeait depuis l'hiver, fit une démonstration contre Bréda, et il fallut détacher de ce côté un important corps de troupes. Vers la fin de l'automne, les Espagnols se replièrent sur Arras sans conserver d'autre avantage que celui d'avoir étonné l'adversaire par une énergie qu'ils n'avaient plus montrée depuis longtemps.

L'année 1637, pendant laquelle Piccolomini se borna à contenir les Français dans le sud, releva le prestige militaire et l'ascendant politique du prince d'Orange par la prise de Bréda (10 octobre). Ce magnifique succès compensa largement, pour les Provinces-Unies, leurs récentes déconvenues. Le territoire de Bréda s'ajoutant à la mairie de Bois-le-Duc, toute la rive gauche de la basse Meuse était désormais en leur pouvoir. Et la République ne se réjouissait pas seulement de s'être constituée, par cette large échancrure du Brabant, une première ligne de défense, elle s'enorgueillissait encore de l'avoir enlevée à l'Église catholique au profit de la foi protestante.

Enhardi par ce retour de fortune, Frédéric-Henri se tourna, en 1638, contre Anvers. Le cardinal-infant y était accouru et sa présence animait l'ardeur des troupes. L'ennemi, parvenu jusqu'à Calloo, y fut vigoureusement assailli, taillé en pièces et rejeté en déroute sur la Hollande (20 juin). L'expédition qu'il dirigea contre Gueldre, à la fin du mois d'août, ne réussit pas mieux. Là aussi l'énergie de l'infant le força à reculer. Au sud, les Français, qui avaient entrepris le siège de Saint-Omer, durent également lâcher prise. L'honneur des armes, compromis par la prise de Bréda, était rétabli. Les catholiques reprenaient courage. On découvrait à Maestricht un complot tramé par eux pour livrer la ville aux Espagnols. La conspiration échoua, mais les Jésuites qui furent exécutés en Hollande pour s'y être compromis, furent célébrés comme des martyrs (1).

(1) C. F. Waldack, *Historia provinciae Flandro-Belgicae Societatis Jesu*, p. XXXVIII (Gand, 1867).

Les opérations continuèrent sur terre en 1639, sans avantage marqué de part et d'autre. Pendant que le cardinal-infant déjouait les projets de Frédéric-Henri sur Hulst et sur Gueldre, les Français contre-balançaient par la prise de Hesdin la défaite infligée le 7 juin, sous les murs de Thionville, par Piccolomini, au maréchal de Feuquières. Sur mer, l'amiral Tromp remportait une victoire décisive. Déjà, le 18 février, il avait infligé une sévère leçon aux infatigables pirates de Dunkerque lorsque, le 21 octobre, il assaillit près de la côte anglaise une flotte espagnole de soixante-sept vaisseaux, chargée de 13,000 hommes à destination des Pays-Bas et qui, surprise par lui dans la Manche, avait cherché un abri dans la rade des *Downs*. Neuf navires seulement parvinrent à rallier le port de Mardick. L'Espagne cessait pour longtemps d'être une puissance navale et son pavillon de guerre ne devait plus se montrer à l'avenir sur les flots de la mer du Nord (1).

Le départ de Piccolomini, rappelé par l'empereur, entrava gravement la marche des opérations militaires. Ne disposant plus que de troupes insuffisantes, le cardinal-infant se vit réduit à la défensive. Il ne put parvenir à faire lever le siège que les Français avaient mis devant Arras. La reddition de cette ville, le 9 août 1640, produisit une sensation aussi douloureuse que, deux ans plus tôt, la prise de Bréda. Mais tandis que les Hollandais ne devaient plus guère mordre sur le territoire espagnol, Arras ne fut que la première des conquêtes qui allaient bientôt, lambeau par lambeau, arracher tant de belles provinces à la Belgique, au profit du roi très chrétien.

Sans être aussi désastreuse que celle de l'année précédente, la campagne de 1641 accentua pourtant le recul des Espagnols. Au nord, Frédéric-Henri s'empara de Gennep dans le duché de Clèves ; au sud, les Français continuèrent leurs progrès en Artois, où ils enlevèrent La Bassée, Lens et Bapaume. Les troupes prenaient leur garnison d'hiver lorqu'elles apprirent la mort inopinée du cardinal-infant, emporté le 9 novembre, à l'âge de trente-trois ans, par la petite vérole.

(1) M. G. de Boer, *De Armada van 1639* (Groningue, 1911). Quelques navires qui s'étaient jetés à la côte anglaise, arrivèrent le 4 novembre à Dunkerque.

Son successeur, don Francisco de Melo, débuta brillamment. Profitant de l'inaction des Hollandais, il chassa les Français de Lens et de La Bassée et remporta le 26 mai 1642, à Honnecourt, une victoire retentissante sur le maréchal de Guiches. Les drapeaux pris à l'ennemi allèrent orner les églises de Saint-Jacques de Compostelle et de Notre-Dame d'Atocha à Madrid. La grandesse et le titre de marquis de Tor de Laguna récompensèrent le vainqueur (1).

Son succès, suprême satisfaction d'amour-propre pour les Espagnols, ne fit ressortir que plus cruellement les revers dont ils furent accablés depuis lors. L'année suivante, le 19 mai 1643, le duc d'Enghien enfonçait les troupes de Melo devant Rocroi et les mettait en déroute malgré l'héroïsme de leur général. Ralliées à Fontaine-l'Évêque, elles ne purent empêcher l'ennemi, après une pointe dans le Hainaut, de s'emparer de Thionville (8 août). Du moins la situation n'empira-t-elle pas au nord, où l'on parvint à repousser les tentatives de Frédéric-Henri sur la Flandre.

Cependant le gouvernement allait échapper à Melo. Créature d'Olivarès, tombé en disgrâce au mois de janvier 1643, il lui eût fallu, pour compenser la perte de son protecteur, d'éclatants triomphes militaires. Sa mauvaise fortune le perdit. Au mois de décembre, Philippe IV le remplaça par son bâtard don Juan d'Autriche, un adolescent de quatorze ans! Cette nomination était d'autant plus maladroite que les dispositions des esprits ne paraissaient guère moins inquiétantes en Belgique que la situation militaire. La querelle du Jansénisme, qui venait d'éclater au milieu du mécontentement et des inquiétudes répandues par les dernières défaites, troublait profondément l'opinion et mettait le gouvernement lui-même en désarroi. L'appui donné par Melo et par le président Roose à l'archevêque de Malines et à l'université de Louvain dans leur résistance à la bulle condamnant l'*Augustinus*, avait suscité contre eux les attaques des Jésuites (2). Le peuple prenait fait

(1) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, pp. 205, 206.
(2) Voy. J. Cuvelier, *Biographie Nationale*, t. XX, col. 49 et suiv.

et cause pour ceux-ci. Aux mois d'août et de septembre 1644, des émeutes avaient remué Gand, Bruges et Bruxelles, où l'on mettait au pillage les appartements du gouverneur.

La France cherchait à tirer parti de ces événements. Mazarin, qui venait de succéder à Richelieu, essayait, vainement d'ailleurs, de profiter de l'irritation de Melo pour le corrompre (1). Séduit par le projet de provoquer une insurrection en Belgique et peut-être d'y faire recevoir comme prince le duc d'Orléans, il encourageait le comte d'Egmont, toujours réfugié dans le royaume, à soulever ses compatriotes, et travaillait l'opinion par des pamphlets engageant les provinces à reprendre leur indépendance et à constituer, comme la Suisse, une fédération de cantons (2). Au mois d'août 1644, le secrétaire Galaretta écrit à Madrid que « l'amour du roi diminue dans l'esprit du peuple », et que l'on entretient des pratiques secrètes avec l'ennemi (3). Assagie par la répression du complot de 1632, la noblesse ne semble avoir pris aucune part à cette agitation. Mais le haut clergé, conduit par l'archevêque de Malines et les Jansénistes, odieux à la cour de Madrid, laissait paraître des sentiments anti-espagnols et parlait d'un accommodement avec la France, où les doctrines de l'*Augustinus* pouvaient se manifester librement (4).

La nomination de don Juan fut accueillie avec tant de défaveur que Philippe IV crut prudent de ne point faire naître pour l'instant un nouveau grief. Sous prétexte que Louis XIII lui refusait un passe-port, le jeune prince ne quitta pas Madrid. Melo resta en fonctions jusqu'au mois de septembre 1644, époque à laquelle le gouvernement civil de la Belgique fut donné à don Manuel de Moura, marquis de Castel-Rodrigo, grand ami des Jésuites, et le gouvernement militaire à Octave Piccolomini, récemment arrivé d'Espagne. Ce maladroit partage de l'autorité ne manqua pas de mettre aux prises les

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. II, p. 14.
(2) *Ibid.*, pp. 13 et suiv., 76; Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne*, p. 119 Cf. F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II, p. 34 (Gand, 1860).
(3) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 236.
(4) *Ibid*, p. 235.



deux gouverneurs. Et leur mésintelligence affaiblit encore les derniers efforts d'une résistance impuissante à se maintenir contre l'attaque combinée de la France et des Provinces-Unies. Nulle part on ne parvint à tenir tête à l'ennemi. En 1644, les Hollandais se rendirent maîtres de Dalhem, de Rolduc, de Fauquemont et du Sas-de-Gand, et les Français de Gravelines. L'année suivante, les premiers, après s'être approchés de Gand « jusqu'à voir l'heure au cadran des tours » (1), achevaient, par la prise de Hulst, la conquête de la rive gauche des embouchures de l'Escaut (4 novembre), tandis que les seconds entraient, presque sans coup férir, à Mardick, Cassel, Saint-Venant, Béthune, Armentières, Warneton, Comines et Menin. Des avantages plus brillants encore marquèrent la campagne de 1646. Courtrai capitula le 29 juin, et, le 11 octobre, le prince de Condé se mettait en possession de Dunkerque, dont les corsaires harcelaient depuis si longtemps les vaisseaux des Provinces-Unies.

Étouffée dans l'étreinte de l'ennemi, la Belgique était arrivée au dernier degré de la souffrance. Les coureurs français et hollandais infestaient les chemins, et les quatre Membres de Flandre déclaraient que les soldats pillaient « avec telle furie et violence qu'aucuns généraux de l'armée ont déclaré publiquement de n'avoir jamais vu le semblable, par où... le pays deviendra entièrement désert et abandonné par les habitants » (2). Frédéric-Henri eût pu, en occupant les rives du canal de Gand à Bruges, comme Mazarin le lui conseillait, empêcher le ravitaillement de la Flandre, du Brabant et du Hainaut (3). Mais les marchands hollandais vendaient du blé à ces provinces, et le prince n'osa les irriter en interrompant les fructueux profits qu'ils en retiraient (4). La guerre ne devait point faire tort au commerce, et les bateaux chargés de grains continuèrent à circuler librement au milieu des contrées envahies.

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, t. II, p. 145.

(2) Gachard, *Inventaire des archives des Chambres des Comptes*, t. III, p. 105.

(3) A. de Saint-Léger et L. Lemaire, *Correspondance de Godefroi, comte d'Estrades*, t. I, p. 206 (Paris, 1924).

(4) Waddington, *op. cit.*, t. II, p. 76.

La situation n'était guère moins mauvaise dans les régions où l'ennemi n'avait pas pénétré. Les troupes amenées à l'armée royale par le duc de Lorraine, Charles IV, allié de l'Espagne depuis 1641 (1), déployèrent dans le pays la brutalité d'une soldatesque d'aventuriers dressés à l'école des terribles guerres d'Allemagne. Aventurier lui-même, et n'ayant d'autre fortune que ses mercenaires, le duc laissait « en riant » ses hommes se dédommager sur le paysan des retards de leur solde. Partout où ils passèrent ils furent un véritable fléau, et le nom de Lorrain demeura longtemps aussi abhorré que devait l'être, au commencement du XIXe siècle, celui de Cosaque.

Au milieu de cette désolation, le peuple, désespérant d'un gouvernement impuissant et discrédité, se résigne passivement à son sort. Entre l'Espagne qui ne parvient plus à le défendre et la France qui l'absorbe, le choix lui est indifférent : il attend le maître que lui imposeront la guerre ou les traités. Seuls, les progrès des Hollandais l'inquiètent, parce qu'ils menacent son catholicisme, et l'on constate que les rares sursauts d'énergie qu'il manifeste çà et là, sont provoqués par le souci de la religion. En 1646, quelques « zéleux » proposent au marquis de Castel-Rodrigo, sur l'initiative d'un capucin, une contribution volontaire pour l'entretien d'un corps de troupes, et l'on voit s'inscrire parmi les adhérents, à côté de l'archevêque de Malines, une foule d'abbés et d'abbesses, le président Roose, les membres du Conseil de Brabant, de la Chambre des Comptes, etc. (2).

L'année suivante, le 11 avril 1647, un nouveau gouverneur, l'archiduc Léopold-Guillaume, arrivait à Bruxelles. Fils de l'empereur Ferdinand II et cousin de Philippe IV, c'était un de ces nombreux princes d'Église, produits en Allemagne par la Contre-Réforme, qui, abandonnant à des coadjuteurs le soin de l'apostolat, se consacraient à défendre la religion par la politique ou par les armes. Celui-ci était un pur soldat, mais, dans toute la force du terme, un soldat de la foi. Élevé

(1) Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne*. p. 103 et suiv.
(2) J. Van den Gheyn, *Le registre du marquis de Castel-Rodrigo pour la contribution volontaire de 1646*, dans *Mélanges G. Kurth*, t. I, p. 331.



par les Jésuites et fougueusement anti-janséniste, il avait dû successivement à l'éclat de sa naissance les évêchés de Strasbourg, de Halberstadt, d'Olmutz et la grande maîtrise de l'Ordre teutonique. Mais depuis l'âge de vingt-cinq ans, il portait l'épée. Les ennemis de l'Église et ceux de la maison d'Autriche, qui se confondaient à ses yeux, avaient appris à connaître, sur les champs de bataille, sa bravoure, son obstination et la discipline implacable sous laquelle il courbait ses troupes. Il imposait à ses officiers et jusqu'à ses soldats les pratiques de sa dévotion ardente et sombre. C'est au cri de *Jesus-Maria* qu'il les lançait à l'assaut des places fortes (1). Les Français racontaient en raillant que son entourage paraissait toujours sur le point de chanter matines, et que les sentinelles de son palais avaient pour mot d'ordre *Deo Gratias*. « Son emblème ordinaire était une croix enlacée par deux rameaux de laurier. Sur l'un de ces rameaux, un œil ouvert représentait la divinité vigilante; sur l'autre, un mors symbolisait la rude autorité qu'il prétendait exercer; au bas de la croix, un lion s'enfuyait devant un agneau, avec l'épigraphe : *Timore Domini* » (2).

Avant de prendre la direction des Pays-Bas, il avait exigé de pleins pouvoirs et il les avait reçus. Il se débarrassa du président Roose, ne convoqua plus les Conseils collatéraux, viola ouvertement ce qui subsistait des franchises provinciales, soumit en un mot le pays à une sorte d'état de siège où tout était sacrifié aux nécessités de la défense. D'ailleurs il amenait des renforts de l'Empire, et sa première campagne arrêta l'élan

(1) *Journal du siège de la ville d'Armentières* [Tournai, 1647], p. 24 de la réimpression (Lille, 1876).

(2) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, t. II, p. 115. Cf. Gossart, *L'auberge des princes en exil. Anecdotes de la cour de Bruxelles au XVIIe siècle*, p. 188 (Bruxelles, 1905). Touchant son zèle pour les Jésuites, voir un épisode caractéristique dans le *Bulletin de la Commission royale d'Histoire*, t. XI, 1re partie, p. 85. D'après le chroniqueur Losano, cité par Faider, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. I, p. 59, l'archiduc aurait interdit « les théâtres des halles et ces comédies où l'on ne parle que de Vénus et de Cupidon ». Le comte de Mérode d'Ongnies, *Mémoires*, p. 49, dit qu'il n'était bon que pour le cloître ou pour le collège.

des Français. Pendant que Beck les contenait dans le Luxembourg, il marchait lui-même vers la frontière la plus menacée et reconquérait Armentières, Comines, Lens et Landrecies.

Ces succès s'expliquent en partie par l'inaction des Hollandais, qui lui permit de tourner toutes ses forces vers le sud. Depuis quelque temps déjà, les Provinces-Unies commençaient à se dégoûter de la guerre. La possession de Maestricht, de Bois-le-Duc, de Bréda et des places bordant l'Escaut maritime, leur constituait une « haie » impénétrable contre l'Espagne. Dès lors, à quoi bon s'imposer encore de lourds sacrifices pour une lutte qui ne pouvait plus amener que des dangers? N'était-il pas évident que de nouveaux progrès en Belgique aboutiraient à la conquête d'Anvers et susciteraient dans la République sa rivalité au commerce d'Amsterdam? (1) Mais surtout n'était-ce pas la France qui profiterait de la continuation du conflit? N'allait-on point, en l'aidant à s'agrandir dans les Pays-Bas catholiques, s'exposer au péril redoutable de l'avoir pour voisine immédiate? On n'ignorait pas que Mazarin, abandonnant une idée chère à Richelieu, ne parlait plus de faire de la Belgique un État-tampon. Il visait évidemment à l'annexer, soit par la force des armes, soit en la faisant donner en dot à une infante qui épouserait le jeune Louis XIV. Or, la « haie » qui suffisait à arrêter l'Espagne résisterait-elle au roi très chrétien? La prudence et l'intérêt bien entendu ne conseillaient-ils pas de ménager à l'avenir l'ancienne ennemie, et de lui laisser la partie des Pays-Bas qu'elle conservait encore, pour s'en servir comme d'une barrière? Les armées françaises pénétraient décidément trop avant. La prise récente de Dunkerque, tout en réjouissant les marchands qu'elle débarrassait de ce dangereux nid de corsaires, leur faisait redouter en même temps la concurrence de la France dans les eaux de la mer du Nord.

Sous l'empire de ces considérations, le parti de la paix devenait de jour en jour plus influent dans la République. La convention de subsides qui, depuis 1635, était signée chaque

(1) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 257.



année avec le cabinet de Paris, fut encore renouvelée, il est vrai, en 1646. Mais le vieux Frédéric-Henri frappé d'apoplexie et presque d'imbécillité mena la campagne avec une nonchalance qui fit mieux ressortir encore l'entrain et le bonheur des Français. Ce fut, pour les Provinces-Unies, le dernier acte de la guerre. Le moment était venu où elles allaient abandonner leur trop puissante alliée pour traiter séparément avec l'Espagne.

Il y avait longtemps déjà que celle-ci s'efforçait de les y amener. Depuis onze ans elle n'avait cessé, tout en combattant, de faire des avances soit aux États-Généraux, soit au prince d'Orange. Des agents de toutes sortes, moines, militaires, marchands, avaient officieusement conduit ces négociations que l'on cherchait à dérober à la France, et auxquelles le secret dont elles étaient entourées donnait parfois le caractère d'intrigues assez louches. En 1635, au lendemain des succès du cardinal-infant, on s'était cru un instant sur le point d'aboutir. Les pourparlers n'avaient échoué, semble-t-il, qu'à cause des prétentions exagérées du roi qui, enhardi par la prise du fort de Schenk et par les secours de l'empereur, s'était refusé à reconnaître les provinces comme « États libres » (1). De nouvelles tentatives en 1638 et en 1639 n'eurent aucun résultat, et, en 1640-41, les menées du duc de Bouillon, neveu de Frédéric-Henri et ennemi de Richelieu, ne réussirent pas mieux. Il en fut de même, en 1641, de l'intervention de l'empereur et de celle du roi de Danemark. En 1643, don Francisco de Melo essaya vainement de gagner le prince d'Orange et les marchands d'Amsterdam, et l'année suivante, le marquis de Castel-Rodrigo, pour apaiser le mauvais vouloir de l'archevêque de Malines et de l'évêque de Gand, les intéressait à un projet de trêve, auquel s'employèrent en 1645 quantité d'officieux, un baron, un abbé, un capucin, une dame noble et l'évêque de Gand lui-même (2).

Mais l'ouverture du congrès de Munster permit, en 1646, d'entamer sous le couvert de la paix générale, des délibérations

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, t. I, p. 345 et suiv.
(2) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 237.

régulières. Les commissaires des États-Généraux s'y abouchèrent, dès le mois de janvier, avec les ambassadeurs espagnols: le comte de Penaranda, l'archevêque de Cambrai, Joseph de Bergaigne, et l'habile franc-comtois Adolphe Brun. Au mois de juillet, on s'était mis d'accord sur soixante-dix articles provisoires, et, le 8 janvier 1647, un traité préliminaire était arrêté. Les efforts de Mazarin à La Haye ne parvinrent qu'à retarder de quelques mois un dénouement désormais inévitable. La prétention des Hollandais à vouloir exclure formellement l'exercice du culte catholique dans la mairie de Bois-le-Duc et les autres territoires conquis par eux, souleva encore quelques difficultés. Enfin, le 16 janvier 1648, la paix de Munster était signée par les négociateurs et publiquement ratifiée le 15 mai suivant, au milieu du cérémonial dont le tableau de Ter-Burg à la National-Gallery de Londres, perpétue la vivante image (1).

On peut considérer cette paix célèbre comme la mise au point définitive de la trêve de 1609. Toutes les stipulations essentielles de celle-ci se retrouvent dans celle-là, avec cette différence que, de provisoires, elles sont devenues perpétuelles. C'est pour toujours que le roi catholique reconnaît cette fois les Provinces-Unies comme « libres et souverains Estats, provinces et pays » sur lesquels « il ne prétend rien », et pour toujours qu'il leur abandonne les territoires conquis par elles. Il leur cède en toute propriété la mairie de Bois-le-Duc avec ses dépendances, la ville et le marquisat de Berg-op-Zoom, la ville et la baronnie de Bréda, la ville de Maestricht avec son ressort, le comté de Vroonhof, la ville de Grave, le pays de Cuyck, Hulst avec son bailliage et son « métier », le « métier » d'Axel, les forts « que les seigneurs Estats possèdent présentement au pays de Waes », et les trois quartiers d'Outre-Meuse, Fauquemont, Dalhem et Rolduc. Pour le « haut quartier de Gueldre », avec Venlo, Gueldre et Ruremonde, il doit être échangé contre un équivalent. Une chambre « mi-partie », composée de huit conseillers de chaque côté, statuera plus tard sur

(1) Voir pour le récit des négociations, Waddington, *La République des Provinces-Unies*, t. II, p. 174 et suiv.



ce point, ainsi que sur tous les litiges que pourra soulever l'exécution du traité. La liberté de conscience est garantie aux sujets du roi d'Espagne dans la République et aux habitants de celle-ci « ès terres de Sa Majesté », à condition de se comporter respectivement « en toute modestie, sans donner aucun scandale de parole ou de fait, ny proférer aucuns blasphèmes ». Enfin le commerce se fera librement de part et d'autre ; les nouveaux péages seront abolis ainsi que la saisie des navires ou des marchandises, si ce n'est pour dettes ou obligations valables. Toutefois « les rivières de l'Escaut, comme aussi les canaux de Saz, Zwin et autres bouches de mer y aboutissans, seront tenues closes du costé des seigneurs Estatz », et « les navires et denrées sortant des havres de Flandre, seront chargés par le roi de toutes telles impositions qui sont levées sur les denrées allant au long de l'Escaut et autres canaux mentionnés ci-dessus ».

Ainsi l'Espagne épuisée, afin de pouvoir rassembler contre la France ce qui lui reste de forces, renonce décidément à la politique de Philippe II. Le roi catholique capitule devant les protestants et les républicains qui lui ont tenu tête durant quatre-vingts ans. Les deux provinces que le despotisme du duc d'Albe et le calvinisme ont soulevées contre lui en 1572 sont devenues une grande puissance, victorieuse de ses flottes et de ses armées. Le génie militaire de Farnèse et de Spinola n'a pu triompher de la République, et, grâce aux territoires que ses marins lui ont conquis dans les Indes, elle peut dire à son tour que le soleil ne se couche jamais sur ses États. Pour échapper à l'étreinte de cette ennemie redoutable, Philippe IV se résigne à lui jeter en pâture le lambeau des Pays-Bas qu'il possède encore.

Car c'est en réalité la Belgique qui, à Munster, a payé pour l'Espagne. Elle a constitué la rançon de la monarchie. Soigneusement exclue des négociations, elle a été sacrifiée sans pitié par les commissaires espagnols aux exigences de la Hollande. Au sans-gêne avec lequel le roi l'a traitée, on reconnaît clairement qu'il ne la considère plus que comme une simple possession dont il peut disposer à son gré. Il foule aux pieds les

intérêts les plus essentiels de ses habitants. Il consomme leur ruine en consentant à la fermeture de l'Escaut. Désormais les Pays-Bas catholiques, jadis « terre commune à toutes les nations » (1) et marché du monde, ne seront plus qu'un misérable cul-de-sac, qu'une impasse sans issue. Leurs canaux, leurs quais, leurs entrepôts, créés par l'industrieux génie des générations anciennes, ne feront plus qu'évoquer l'amer souvenir d'une prospérité évanouie. Au milieu des pires calamités de la guerre, quelques rayons d'espoir pouvaient luire encore. En face de la réconciliation définitive du roi et des Provinces-Unies, c'en est fait des dernières illusions. Inutile de compter sur l'avenir : il est clos, comme l'Escaut sous Anvers. S'il doit apporter quelques changements, ce ne seront que de nouvelles misères, puisque, rivé à l'Espagne, le pays sera fatalement entraîné dans sa décadence et exposé à tous les coups que lui porteront ses ennemis. Privé de la libre disposition de lui-même, il ne sera plus qu'un corps sans âme, qu'une matière à traités, qu'une barrière, qu'un champ de bataille. Un résultat pourtant subsiste des efforts gigantesques dépensés par ses souverains : la restauration et la victoire définitive du catholicisme. Mais le mot du duc d'Albe à Philippe II s'est accompli : les provinces n'ont échappé à l'hérésie qu'au prix de la ruine (2).

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.), p. 219.
(2) Voy. plus haut, p. 7.

CHAPITRE V

LE PAYS DE LIÉGE

I

A travers tout le Moyen Age, l'histoire du pays de Liége se mêle intimement à l'histoire des autres territoires des Pays-Bas. La juridiction spirituelle de son évêque s'étend sur le Luxembourg, sur le Namurois, sur le Hainaut, sur le Brabant, sur le Limbourg et atteint jusqu'à la Gueldre. Elle met la principauté en rapport avec les régions thioises comme avec les régions wallonnes, et ces rapports sont d'autant plus intimes que, par sa population, romane au sud et flamande au nord, celle-ci appartient aux deux nationalités qui se partagent la Belgique. Sans doute, elle s'est trouvée fréquemment en conflit avec ses voisins, surtout avec le plus puissant d'entre eux, le duc de Brabant. Mais ces conflits, conséquence naturelle du morcellement féodal, n'ont été ni plus nombreux ni plus graves que ceux qui, durant la même période, ont mis si souvent aux prises le Brabant, la Flandre et le Hainaut. Le pays de Liége forme incontestablement avec ceux-ci une même famille. Malgré les différences provoquées par le caractère ecclésiastique de son prince, il s'est donné des institutions analogues aux leurs, a joui de libertés semblables, a connu la même prépondérance des bourgeoisies dans la vie politique. Depuis la fin du XII[e] siècle, son commerce, qui se dirige de plus en plus vers

les ports de Flandre, l'attache par des liens nouveaux au reste des Pays-Bas.

On eût pu croire que l'époque bourguignonne amènerait sa fusion complète avec eux ; ce fut le contraire qui arriva (1). Comme la Gueldre, Liége résista désespérément, grâce à l'appui de la France, aux efforts des ducs pour lui imposer un protectorat qui n'était qu'une annexion déguisée. En face du gouvernement monarchique de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, la « cité » se posa en défenseur passionné des franchises municipales. Il fallut la livrer aux flammes pour vaincre son héroïque obstination. Mais la catastrophe de son vainqueur lui rendit l'indépendance. Elle profita de la crise qui, en 1477, faillit disloquer l'État bourguignon, pour se détacher de lui. Peu après, sous le règne de Maximilien, la division de l'Empire en Cercles consacrait cette restauration de son autonomie. Au lieu d'être assignée au Cercle de Bourgogne, elle fut rangée dans celui de Westphalie. Dès lors, sa rentrée dans la communauté des Pays-Bas devenait légalement impossible. Son caractère impérial s'affirmait de nouveau et la garantissait contre de futures velléités d'absorption. Tandis que, par la Pragmatique Sanction et la Convention d'Augsbourg, Charles-Quint soustrayait en fait le Cercle de Bourgogne au pouvoir de l'Empire, elle demeura, comme membre du Cercle de Westphalie, soumise aux Chambres de Spire et de Wetzlar et tenue de payer les « mois romains ». Si le corps solennel, vénérable et impuissant du Saint-Empire se montra toujours incapable de protéger la principauté liégeoise, il lui conféra du moins, à l'égard des Pays-Bas, une immunité qui fut sa sauvegarde. L'aigle à double tête qu'elle prodigua jusqu'à la fin du XVIIIe siècle à la façade et sur les toits de ses monuments, devint le symbole de son indépendance.

Charles-Quint réussit pourtant, grâce au traité d'alliance de 1518, à rendre cette indépendance plus apparente que réelle (2). Les successeurs d'Érard de la Marck ne furent guère

(1) *Histoire de Belgique*, t. II (3e édit.), p. 270 et suiv.
(2) *Ibid.*, t. III, (3e édit.) p. 159.

que les « chapelains » de Marie de Hongrie et firent preuve d'une docilité exemplaire vis-à-vis du gouvernement de Bruxelles. Mais l'avènement de Philippe II marqua, pour le pays de Liége comme pour la Belgique, le début d'une ère nouvelle. Sans cesser d'entretenir avec celle-ci des relations très étroites la principauté s'en distingue dès lors par des contrastes de plus en plus marqués. Au lieu d'être entraînée comme elle dans une guerre sans fin, elle se constitue en état de neutralité perpétuelle. Tandis que le système monarchique triomphe à Bruxelles, elle s'évertue à se transformer en république. Les deux ennemies principales des Pays-Bas catholiques, la France et les Provinces-Unies, prennent ou affectent de prendre sa défense contre l'Espagne. Enfin, dans le même temps où s'accomplit le déclin économique des provinces belges, l'industrie liégeoise commence à manifester une vitalité surprenante. Bref, à partir de la seconde moitié du XVIe siècle, la principauté se distingue du reste de la Belgique par une individualité dont toutes les traces n'ont point disparu. Si le maintien de la communauté religieuse a empêché cette individualité de se manifester d'une manière aussi éclatante que celle qui oppose l'une à l'autre, en dépit de l'identité du langage, la Flandre catholique et la Hollande calviniste, elle a pourtant été assez puissante pour conserver aux Liégeois, au milieu des populations wallonnes, une physionomie nettement reconnaissable. Aujourd'hui encore, en passant du Namurois, par exemple, dans le Condroz, on peut s'apercevoir sans peine, au style des constructions comme à la tournure d'esprit des habitants, que l'on vient de traverser une frontière historique.

L'une des premières et des plus importantes mesures de Philippe II, la création des nouveaux évêchés, peut être considérée comme le point de départ de l'évolution que l'on vient de signaler. Par l'érection des diocèses de Malines, d'Anvers, de Namur, de Ruremonde et de Bois-le-Duc, l'église de Liége fut dépouillée de la juridiction spirituelle qu'elle exerçait depuis tant de siècles sur toute la partie des Pays-Bas jadis comprise dans les antiques limites de la *Civitas Tungrorum*. Elle ne la conserva que sur le territoire de la principauté ainsi que sur

les duchés de Limbourg et de Luxembourg. L'indignation du Chapitre et de l'évêque fut d'autant plus grande qu'ils n'avaient pas même été consultés. L'indolent Robert de Berghes faillit avoir « un accès de rage » (1). Mais on eut beau implorer l'intervention du métropolitain de Cologne et députer à Rome Laevinus Torrentius, le pape ne pouvait naturellement sacrifier aux protestations intéressées du clergé liégeois, une réforme si utile à la défense du catholicisme. Le Chapitre s'obstina pourtant, durant plusieurs années, dans la résistance. En 1565 et en 1566, l'official de Liége inquiétait encore l'évêque de Bois-le-Duc et cherchait à soulever le peuple contre lui (2). Le temps eut raison à la longue de cette agitation stérile. L'église de Liége dut se résigner à se voir exclue de l'organisation ecclésiastique des Pays-Bas. Elle n'eut pas même, comme celle de Cambrai, la consolation d'être érigée en siège métropolitain. Elle resta un simple suffragant de Cologne. Comme la principauté elle-même, elle se trouva rejetée vers l'Empire.

En se débarrassant de son ingérence, Philippe II ne renonçait pas à exercer sur elle le protectorat auquel Charles-Quint l'avait soumise. Il ne se dissimulait pas le danger que pourrait faire courir à ses provinces bourguignonnes un renouveau d'influence française dans la principauté, ou l'accession au siège de Saint-Lambert d'un évêque allemand qui, « sous l'autorité de l'Empire, mettrait le pays de par deçà en travail » (3), et peut-être même se convertirait au luthéranisme et l'imposerait à ses sujets, conformément aux stipulations de la paix de Religion d'Augsbourg. La santé chancelante de Robert de Berghes présageant sa fin prochaine, le roi chargea Marguerite de Parme de le pousser à résigner ses fonctions et de provoquer l'élection d'un coadjuteur qui fût ami de l'Espagne. Mécontent de

(1) Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. VI, p. 330.

(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. VII, [1870], p 101. Cf. St. Bormans, *Répertoire chronologique des conclusions capitulaires du Chapitre cathédral de Saint-Lambert*, pp. 147, 149,162, etc. (Liége, 1869-1875).

(3) H. Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas à l'égard du pays de Liége au XVIe siècle*, p. 135 (Bruxelles, 1888).

Robert, qu'il soupçonnait à tort d'avoir trempé dans l'institution des nouveaux évêchés, le Chapitre se laissa facilement tourner contre lui. Le 1er mai 1562, Gérard de Groesbeek devenait coadjuteur, et, avant même que son prédécesseur eût consenti à abdiquer (11 avril 1564), était élu évêque (6 mars 1563). Ce n'était pas, il est vrai, le candidat que le roi eût souhaité. Mais comme il n'éprouvrait du moins aucune crainte à son égard, il affecta une entière satisfaction et s'empressa de le féliciter.

Bien différent des prélats grands seigneurs nommés à l'intervention de Charles-Quint, Groesbeek sortait d'une médiocre famille de barons gueldrois qui l'avait de bonne heure destiné à faire carrière dans l'Église. Il était devenu peu à peu doyen du Chapitre, et son élection prouvait que celui-ci, tout en évitant de porter ombrage à l'Espagne, voulait cependant empêcher Philippe II de déterminer le choix des évêques.

Son avènement coïncide avec l'ouverture dans les Pays-Bas de l'ère d'agitation politique dont le protestantisme devait s'empresser de tirer parti. Il était impossible que la principauté ne subît point le contre-coup de cette crise.

La situation religieuse y était, à vrai dire, assez différente de celle des provinces bourguignonnes. Le luthéranisme s'y était infiltré moins largement et les Anabaptistes qui, en 1531, participèrent à l'émeute des Rivageois, et, en 1534, provoquèrent des troubles à Maestricht et dans les environs, n'y firent plus parler d'eux après cette date (1). Suivant l'exemple de Charles-Quint, Érard de la Marck aurait voulu agir énergiquement contre l'hérésie, mais il en avait été empêché par l'opposition des États du pays et surtout par celle de la «cité». L'empereur avait pu passer outre à la répugnance que le seul nom d'inquisition soulevait parmi ses sujets; l'évêque dut en tenir compte chez les siens. Presque unanimement catholiques, les Liégeois étaient cependant bien décidés à ne pas tolérer que, par l'introduction d'une procédure exceptionnelle en

(1) L'un d'entre eux, Jean Stordeur de Liége, réfugié. à Bâle, y fut converti par Calvin qui, en 1540, épousa sa veuve, Idelette de Bure.

matière de foi, leur prince portât atteinte aux garanties consacrées par l'organisation traditionnelle de la justice (1). En 1523, les États l'avaient empêché de promulguer l'Édit de Worms et ils n'en autorisèrent la publication, en 1527, qu'en la rendant illusoire par l'adjonction des mots « sauf loi et franchise ». Les tentatives de l'inquisiteur apostolique, Jamolet, pour s'emparer de l'instruction des affaires d'hérésie, se heurtèrent à la résistance obstinée des trente-deux métiers de Liége.

L'édit du 9 juin 1533 régla finalement, suivant leur vœu, la procédure à suivre. Désormais, avant de pouvoir arrêter un bourgeois suspect, il fallut avoir « preuve bastante » (2), et cette preuve devait être fournie devant la « loi », représentée par huit échevins, et devant la « franchise », c'est-à-dire devant les deux « maîtres » et quatorze des jurés de la cité. Le prévenu était-il étranger, la « loi » intervenait seule. Le tribunal ecclésiastique de l'official n'entrait en scène que s'il s'agissait de juger un clerc (3). Ainsi, le crime d'hérésie restait soumis, en somme, aux principes du droit commun. Le terrible système répressif imposé aux Pays-Bas par les placards de Charles-Quint, s'arrêtait aux frontières de la principauté. Ici, le laïque inquiété pour sa foi se défendait devant les tribunaux ordinaires, et, pour le bourgeois du moins, la culpabilité devait être bien évidente pour que la « franchise » consentît à condamner. D'ailleurs la condamnation n'entraînait la mort que si l'hérésie s'aggravait d'un attentat contre la sécurité publique, comme ce fut le cas en 1534-1535 pour les Anabaptistes de Maestricht. En règle générale, on se contentait de l'abjuration du coupable; s'il la refusait, il était banni, mais en conservant la faculté de réaliser ses biens, qui ne pouvaient être confisqués sous aucun prétexte. Le rôle des inquisiteurs épiscopaux se

(1) Lonchay, *Les édits des princes-évêques de Liége en matière d'hérésie au XVI[e] siècle*, dans *Travaux du cours pratique d'histoire nationale de P. Fredericq*, t. I, p. 25 et suiv. (Liége, 1883).

(2) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. III [1862], p. 400.

(3) Dans ce cas, la peine de mort était parfois prononcée. Voy. J. Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVI[e] siècle*, pp. 55, 61 (Liége, 1884).



bornait à rechercher les protestants et à les citer en justice. Les quelques efforts des évêques pour obliger les fonctionnaires laïques à leur prêter main forte n'eurent aucun succès (1). A partir de 1555, la paix de Religion d'Augsbourg ne laissa plus subsister d'ailleurs aucune chance d'importer dans le pays de Liége, terre d'Empire, les placards de Charles-Quint. Mais si elle abolissait la peine de mort pour les hérétiques, elle les obligeait à l'exil, et cette contrainte parut encore trop rigoureuse aux Liégeois. Gérard de Groesbeek n'osa pas la proclamer.

Pourtant la foi catholique ne fut jamais plus sérieusement menacée dans le pays de Liége qu'au début de son épiscopat. Des Pays-Bas, le calvinisme s'était bientôt répandu dans la principauté où, dès 1560, on découvre ses premiers adhérents (2). Leur ardent prosélytisme ne tarda point à se révéler. Partout où ils se trouvent, ils affichent hardiment leur mépris pour l'Église et se livrent à la plus active propagande. Dans le Franchimont, où ils sont venus du pays de Limbourg, la multiplication des « cris du perron » défendant d'injurier les prêtres, de troubler la célébration de la messe, de confier les enfants à des maîtres non approuvés par l'autorité religieuse, atteste tout de suite leur audace et l'étendue de leurs progrès. A Liége, en 1561 et en 1562, plusieurs artisans réclament la liberté de religion. A mesure que le calvinisme va croissant dans les Pays-Bas, il s'affirme davantage aux bords de la Meuse. Le Compromis des Nobles, préparé en terre liégeoise, à Spa puis à Saint-Trond, obtient l'adhésion de plusieurs gentilshommes du comté de Looz et de la Hesbaye. Le prince d'Orange compte des partisans parmi la haute bourgeoisie de la « cité » (3). En 1566, lorsque Marguerite de Parme, épouvantée par l'insurrection des Iconoclastes, consent à tolérer provisoirement les

(1) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVI[e] siècle*, p. 140.

(2) *Ibid.*, p. 206.

(3) Par exemple André Bourlette, cité devant les échevins dès 1560, pour calvinisme. Sur ce curieux orangiste liégeois, voy. Bakhuizen van den Brink, *Studiën en Schetsen*, t. I [1863], p. 283 et suiv.

prêches, Maestricht devient un des foyers de la Réforme. Appartenant en commun aux Pays-Bas et au pays de Liége, cette ville bénéficie, en effet, de la mesure prise par la gouvernante. Le ministre Herman Modet y organise les calvinistes et les anime si bien de sa fougueuse énergie, qu'au bout de quelques semaines ils se sont imposés à la majorité catholique de la bourgeoisie. De là le mouvement se répand dans le comté de Looz, à Maeseyck et à Hasselt, et y produit le même résultat. Il semble que le protestantisme soit sur le point de s'emparer de toute la principauté. D'Anvers et du Palatinat arrivent de nouveaux pasteurs ; le bruit se répand que certains d'entre eux ont secrètement pénétré dans Liége. A Verviers, des bandes armées jettent l'alarme dans les rues en criant : « Vivent les Gueux ! Vive Bréderode ! ». Tout le Franchimont est travaillé par les novateurs. Ils ouvrent des écoles, non seulement à Verviers, mais à Ensival et à Stembert, et les curés constatent avec stupeur la diminution du nombre des communiants (1).

Surpris par la soudaineté des événements et craignant de provoquer une révolte, l'évêque n'osa tout d'abord faire preuve de vigueur. Comme à Marguerite de Parme, la décision et l'entrain des Réformés lui donnaient le change sur leurs forces réelles. Il n'essaya point d'appliquer les édits promulgués par le Cercle de Westphalie contre les hérétiques. Pour entraver leur propagande, il se borna à faire venir quelques jésuites de Cologne et de Nimègue (2). Mais la réaction catholique qui s'accomplit bientôt dans les Pays-Bas lui rendit courage. Après la rupture de la gouvernante avec les nobles du Compromis, l'entrée de Noircarmes à Tournai, le commencement du siège de Valenciennes, il reconnut le caractère superficiel de l'agitation protestante et comprit que, n'ayant point entamé encore

(1) Mon exposé repose sur les faits fournis par Daris, *op. cit.*, Thisquen, *Histoire de la ville de Limbourg* (Verviers, 1909), Rahlenbeck, *L'Église de Liége et la Révolution* (Bruxelles, 1884), et sur d'intéressantes communications que je dois à la bienveillance de M. Fairon, conservateur adjoint du dépôt des archives de l'État à Liége.

(2) J. Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuitenordens*, pp. 526, 533, 538, 552 (Bonn, 1896).



les masses profondes du peuple, elle ne devait ses succès qu'au désarroi des autorités constituées. Il appela aux armes la noblesse du pays, demanda des secours au Cercle de Westphalie, qui chargea le duc de Juliers de lui donner son appui, et, tandis que les troupes de Marguerite de Parme rétablissaient l'ordre à Maestricht (11 avril 1567), il se faisait ouvrir, après un court blocus, les portes de Maeseyck et de Hasselt.

Il suffit de cette rapide campagne pour dissiper un péril qui avait, de prime abord, paru si effrayant. Les calvinistes les plus compromis ou les plus remuants quittèrent le pays et allèrent grossir en Flandre, les bandes des Gueux des Bois ou les équipages des Gueux de Mer (1). C'est un d'entre eux, le trop fameux Lumey, qui devait provoquer en 1572, par la prise de La Brielle, le soulèvement des Pays-Bas. Il y eut encore ça et là, en 1567, quelques émeutes et quelques pillages d'églises dans le Franchimont. L'année suivante, lorsque l'armée du prince d'Orange traversa le pays de Liége, une partie de la bourgeoisie lui eût livré la « cité », n'eût été l'attitude du magistrat. Néanmoins, si la victoire du catholicisme était complète, elle n'amena point avec elle les horribles violences qui, dès l'arrivée du duc d'Albe, ensanglantèrent les Pays-Bas. L'évêque se contenta de faire citer les suspects devant des enquêteurs; ceux qui ne consentirent point à se rétracter furent frappés de bannissement. Quelques exécutions eurent lieu en 1567 et en 1568, mais pour motif de sédition et non pour cause d'hérésie. On ne viola point le droit commun; la « loi » et la « franchise » ne cessèrent pas de protéger les prévenus; il n'y eut aucune tentative pour instituer dans la principauté ne fût-ce qu'une pâle copie du Conseil des Troubles.

Cette modération, qui indignait les Espagnols (2), se comprend pourtant sans la moindre peine, pour peu qu'on tienne compte de la situation politique et religieuse de la principauté. Morillon se trompait du tout au tout lorsqu'il accusait Gérard

(1) Voy. plus haut, pp. 28, 29. On peut citer à côté de Lumey, parmi les bourreaux de Gorcum, Jean d'Oumal, qui avait été chanoine à Liége. Voy. Paquot, *Mémoires littéraires*, t. VI, p. 4.

(2) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. III [1862], p. 395 et suiv.

de Groesbeek de tiédeur et de mollesse (1). Sincèrement pieux et complètement rallié aux décisions du Concile de Trente auquel il avait assisté, l'évêque n'eût demandé qu'à propager autour de lui la ferveur catholique qui l'animait. Les Jésuites n'eurent point de protecteur plus déclaré : il alla jusqu'à dépenser en leur faveur une grande partie de ses modiques ressources (2). Il travailla de tout son pouvoir à améliorer les mœurs et la discipline dans son diocèse, et s'il échoua ce ne fut point faute de bonne volonté.

Mais l'église liégeoise, comblée de privilèges et accoutumée à une liberté incompatible avec les principes proclamés à Trente, demeura sourde à ses exhortations. Presque seul, le grand vicaire Laevinus Torrentius, théologien de l'école nouvelle, amené à Liége par Robert de Berghes et dont les *Poëmata sacra*, imprimés à Anvers en 1594, renferment une ode en l'honneur de Balthasar Gérard, lui accorda un appui qui fit mieux ressortir l'apathie avec laquelle le chapitre de Saint-Lambert accueillit toutes les tentatives de réforme. Les chanoines, nobles pour la plupart, considéraient leurs prébendes comme des fiefs plutôt que comme des dignités ecclésiastiques. Bien rares étaient ceux d'entre eux qui avaient pris leurs grades dans une faculté, et l'abondance de leurs revenus les avait habitués depuis longtemps à des mœurs faciles et à demi mondaines (3). L'intérêt et le point d'honneur leur inspiraient une répugnance insurmontable à l'égard des innovations du Concile. Ils apportèrent à défendre contre lui leurs prérogatives le même particularisme et le même attachement à la coutume, dont les villes avaient fait preuve jadis en luttant contre l'État pour le maintien de leurs privilèges. En 1566,

(1) Ed. Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 7.

(2) *Bull. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. III [1862], p. 402.

(3) Voy. une lettre de Laevinus Torrentius. *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. VII [1865], p. 246 et suiv. Cf. Bormans, *Conclusions capitulaires*, pp. 153, 263. On peut citer à côté de Torrentius, comme appartenant aux mêmes tendances et possédant la même culture littéraire, Charles Langius, appelé à Liége par Georges d'Autriche et qui y mourut en 1573. Il était lié avec Juste Lipse. Philologue et poète, il a laissé entre autres un poème sur la bataille de Lépante.

ils avaient empêché l'évêque de faire proclamer les nouveaux canons dans le diocèse (1). Le clergé secondaire, ayant cet exemple sous les yeux, montrait les mêmes dispositions. Il faisait avorter, en 1561, le projet d'ériger à Liége une université, refusait, en 1567, de contribuer à l'établissement d'un séminaire (2), et il était impossible à Gérard de Groesbeek de l'amener à fournir quelques subsides en vue de la propagation de la Compagnie de Jésus dans la principauté. Devant une telle indifférence, les catholiques zélés se laissaient envahir par le découragement. Le nonce du pape se demandait, en 1583, si elle ne finirait point par amener la perte du diocèse (3).

L'attitude du pays était plus inquiétante encore que celle du clergé. En face d'un évêque comme Groesbeek, il avait repris tout de suite, sous l'impulsion de la « cité », cette indépendance d'allures à laquelle il avait été obligé de mettre une sourdine au temps des prélats imposés par Charles-Quint. L'alliance de 1518 avait bien été renouvelée le 24 août 1569, mais il était évident que le prince seul en désirait le maintien. Pour assurer son autorité, il se fût volontiers appuyé sur le duc d'Albe, et, si le Chapitre et les États l'avaient laissé faire, il lui aurait permis, lors de l'expédition du prince d'Orange, de placer des garnisons dans la principauté (4). Par considération politique comme par motif religieux, il se montrait nettement « espagnoliste ». Mais il se mettait ainsi en opposition avec le vœu général de ses sujets; il constatait tristement lui-même, en 1576, qu'il avait payé de la désaffection de son peuple son dévouement au roi catholique (5).

Le despotisme du duc d'Albe inspirait, en effet, aux Liégeois une aversion et une terreur qui se comprennent d'autant mieux que leurs franchises politiques s'étaient conservées plus intactes.

(1) Hansen, *Rheinische Akten*, p. 552; Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 151.

(2) Gobert, *Histoire des rues de Liége*, t. III, p. 307 (Liége, 1895); Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 152.

(3) R. Maere, *Les origines de la nonciature de Flandre. Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. VII [1906], p. 575.

(4) B. de Mendoça, *Commentaires*, éd. Guillaume, t. I, p. 176 (Bruxelles, 1860).

(5) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 224.

Ils n'avaient cessé de témoigner la plus ardende sympathie aux victimes du terrible duc. Les comtes d'Egmont et de Hornes n'étaient pas moins populaires chez eux, ni les Espagnols moins abhorrés que dans les Pays-Bas (1). L'absolutisme brutal qui sévissait au delà de leurs frontières renforçait encore leur attachement traditionnel à une autonomie politique qui leur paraissait menacée par la sympathie de Groesbeek pour le gouvernement de Bruxelles. Les excès de celui-ci compromettaient à leurs yeux le pouvoir épiscopal, et ils considéraient que l'augmentation des prérogatives de leur prince les pousserait infailliblement dans la voie de la servitude.

La prospérité croissante de la principauté contribua aussi pour sa part, à compliquer les rapports de l'évêque avec ses sujets. Grâce au repos dont elle jouissait depuis le règne bienfaisant d'Érard de la Marck, Liége était devenu un centre industriel d'une activité peut-être unique dans l'occident de l'Europe. Ses houillères poussaient déjà si loin leurs galeries souterraines qu'en 1573 on les accusait de tarir les sources alimentant les fontaines de la ville (2). Le nombre de ses forgerons et de ses armuriers se multipliait d'année en année (3). Une foule de réfugiés venus des Pays-Bas augmentait encore sa population. En 1577, Marguerite de Valois la mettait au-dessus de Lyon pour l'étendue et le chiffre des habitants (4), et, en 1601, on projetait de porter de cinq à neuf le nombre de ses quartiers (5). Par ses faubourgs ouvriers de Sainte-Marguerite, de Sainte-Walburge, de Sainte-Véronique, de Saint-Vincent, de Sainte-Foi, de Saint-Remacle, elle débordait tout

(1) Marguerite de Valois, *Mémoires*, pp. 165, 170 (Paris, 1881).

(2) Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 166. Voy. surtout Th. Gobert, *Eaux et fontaines publiques à Liége*, p. 70 et suiv. (Liége, 1910).

(3) D'après Cunningham, *Alien immigrants to England*, p. 179 (Londres, 1897), ce serait un Liégeois, Godefroid Box, qui, vers 1590, aurait introduit la tréfilerie en Angleterre. On peut rappeler encore comme une preuve de l'influence de la métallurgie liégeoise dans ce pays le nom de « Jacques de Liége knife » donné à une espèce de couteau à ressort. *Ibid.*, p. 180.

(4) *Mémoires*, p. 150.

(5) Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 283. Cf. J. Brassine, *La population de Liége en 1650. Bullet. de l'Institut Archéolog. liégeois*, t. XXXIII [1903], p. 232 et suiv.

autour de son enceinte, se répandant à la fois le long de la Meuse et escaladant les collines qui bordent le fleuve. Sa banlieue était parsemée d'usines à forer les arquebuses, de charbonnages et de hauts fourneaux. On en rencontrait d'autres dans l'Entre-Sambre-et-Meuse. A l'est, le Franchimont retentissait du travail des marteaux à fer. La renommée grandissante des fontaines de Spa attirait les buveurs de toutes les contrées de l'Europe; dès le début du XVII[e] siècle, on commençait à en exporter l'eau en bouteilles (1), et ce commerce nouveau favorisait le développement des verreries récemment installées. Dans la vallée de la Vesdre, la manufacture verviétoise prenait un essor de plus en plus rapide. Tout ce mouvement gravitait vers la « cité », d'où les produits manufacturés amenés de l'intérieur gagnaient par la Meuse les ports de Hollande. Des régions thioises du comté de Looz, tant de gens venaient chercher du travail à Liége qu'il avait fallu organiser pour eux des sermons flamands à Saint-Lambert (2).

Tandis que la Belgique se dépeuplait et s'appauvrissait, la principauté de Liége présentait donc le spectacle d'un petit peuple laborieux, dont les étrangers admiraient l'ardeur. Et s'ils s'étonnaient, en même temps, de son humeur querelleuse, ce reproche ne faisait qu'attester, à sa manière, la surabondance de son énergie (3).

La vigueur de l'industrie liégeoise suffit à prouver qu'elle a rompu avec les traditions économiques du Moyen Age. C'est seulement dans les localités où n'a point pénétré la nouvelle activité manufacturière que se conservent le particularisme municipal et le protectionnisme corporatif. Dinant, dont la batterie avait été si florissante jusqu'au XV[e] siècle, les villes lossaines, qui avaient participé jadis à la prospérité de la draperie brabançonne, ne parviennent point à s'affranchir d'une organisation invétérée chez elles par une coutume séculaire.

(1) *Bullet. de la Soc. Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, t. VIII [1907-1909], pp. 65, 66, 69.

(2) Bormans, *Conclusions capitulaires*, pp. 120, 137, 386, 516, 517, 534.

(3) Languet, cité par M. Lossen, *Der Kölnische Krieg*, t. I, p. 717 n. (Gotha, 1882); Grotius, *Annales*, pp. 248, 250.

Leurs métiers continuent à enserrer le travail dans l'armature rigide de leurs règlements et le condamnent, en dépit des efforts de quelques novateurs, à s'immobiliser dans la routine et à perdre peu à peu ses débouchés au profit de concurrents mieux adaptés aux nécessités présentes. Le contraste que nous avons déjà constaté en Flandre entre la jeune industrie rurale et la vieille industrie urbaine (1) se retrouve dans la principauté. La manufacture verviétoise, par exemple, ne ressemble pas seulement à la draperie de Hondschoote ou d'Armentières par le genre de ses étoffes légères, elle s'en rapproche encore par sa constitution interne. Comme ses émules flamandes, en effet, elle n'a jamais connu le système des métiers. Elle apparaît, dès le commencement du XV[e] siècle, comme exercée par de petits entrepreneurs indépendants, propriétaires de fouleries dont les eaux de la Vesdre font mouvoir les marteaux (2).

L'organisation très simple qui a pu se réaliser sans peine dans ce bourg ardennais sans passé et sans traditions, ne se rencontre point à Liége, où une longue évolution historique devait nécessairement agir sur les tendances nouvelles. Les trente-deux métiers qui, durant le Moyen Age, s'étaient organisés dans la « cité », ne disparurent point à l'époque où le puissant développement des charbonnages, de l'armurerie et de la métallurgie transforma la physionomie de la ville. Mais s'ils subsistèrent quant à la forme, ils se modifièrent complètement quant à l'esprit. Ils perdirent presque toute influence économique pour se transformer en collèges politiques.

Déjà, dès la fin du XIV[e] siècle, il fallait appartenir à un métier pour jouir complètement des privilèges de la bourgeoisie. Chacune des trente-deux corporations comprenait ainsi, à côté d'artisans proprement dits, quantité de patriciens, de marchands et de rentiers, étrangers à la spécialité industrielle dont elle portait le nom. Cet état de choses ne fit que s'accentuer depuis lors, et les métiers cessèrent de plus en plus

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3[e] édit.), p. 234 et suiv.

(2) E. Fairon, *L'origine de l'industrie drapière verviétoise. Chronique de la Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, an. 1906, p. 77 et suiv.

de dominer l'organisation du travail. Au lieu de prétendre, comme à Bruges par exemple, la soumettre à leurs règlements, ils se plièrent sans peine à ses exigences. On ne remarque point chez eux cet exclusivisme inhérent au système corporatif. La « rate » du métier s'obtient avec une facilité singulière; on l'accorde libéralement à tous ceux qui la demandent, étrangers aussi bien que bourgeois. Les nouvelles branches d'industrie n'entraînent point la création de nouveaux corps d'artisans. Elles se répartissent entre ceux qui existent, sans devoir pour cela se soumettre à leur ingérence. C'est ainsi que les armuriers, suivant qu'ils s'occupent de la confection des bois ou des canons d'arquebuses, sont classés parmi les menuisiers ou parmi les « febvres », et cette situation ne lèse en rien leurs intérêts propres. C'est qu'en fait, la juridiction corporative a perdu sa vigueur première. Le conseil de la ville en a peu à peu dépouillé les métiers; les maîtres et les jurés de ceux-ci n'apparaissent plus comme les organes de groupes professionnels distincts, mais comme les représentants des trente-deux collèges qui renferment toute la bourgeoisie. En somme, la puissante vitalité économique de la « cité » a rejeté l'organisition médiévale, faite pour la petite industrie locale et incapable de contenir la productivité décuplée des industries d'exportation. Le salariat provoqué par le caractère capitaliste de celle-ci s'est déversé dans les vieux métiers, comme un vin nouveau dans des outres anciennes.

Le « régiment » de Heinsberg, rétabli à la fin du XV[e] siècle, avait enlevé aux trente-deux métiers l'élection directe de leurs maîtres et de leurs jurés en la confiant à vingt-deux commissaires (1). Mais pour contenir la poussée démocratique des masses ouvrières, il eût fallu que le prince possédât une force qu'il n'avait pas. En réalité, depuis l'avènement de Gérard de Groesbeek, les métiers avaient repris peu à peu leur ancienne liberté d'allures. Au mépris de la légalité, ils s'arrogeaient le droit de nommer par « sieultes » (2) leurs

(1) *Histoire de Belgique*, t. II (3[e] édit.), p. 287.

(2) On entendait par vote par sieulte (*sequela*) dans le pays de Liége, ce que l'on entend ailleurs par vote par « recès », c'est-à-dire un système de vote dans

mandataires au conseil de la ville, et celui-ci tombait désormais au pouvoir du petit peuple turbulent et actif qui composait la plus grande partie de la population. Aucune décision importante ne pouvait plus être prise sans le consentement des métiers, et, pour que ce consentement fût valable, il devait être unanime. Comme jadis dans les villes flamandes, la minorité refusait de s'incliner devant la majorité : il suffisait du refus d'un seul des trente-deux collèges pour suspendre l'exécution d'une mesure approuvée par les autres.

Ce réveil de la démocratie ne transforma point seulement les institutions municipales de Liége, il entraîna les plus graves conséquences pour la vie politique de la principauté. Les États du pays eurent, en effet, à compter depuis lors avec les métiers de la capitale. Ceux-ci déclaraient hautement que le vote d'un impôt n'était légal que s'ils y avaient donné leur assentiment. Leur opposition suffisait à annuler l'accord du Chapitre, de la noblesse et des petites villes. Ces dernières ne manquaient pas d'ailleurs de s'en référer, le plus souvent, à l'avis de la « cité », qui, sinon en droit, du moins en fait, prit la direction du Tiers-État. Ses deux bourgmestres devinrent ainsi les personnages les plus importants de la principauté. De là, les luttes de plus en plus ardentes qui se livrèrent presque chaque année autour de leur élection.

Privée des garanties conservatrices que lui avait données le « régiment » de Heinsberg, la bourgeoisie riche se constitua en un parti anti-démocratique et se rejeta du côté du prince. Mais plus elle considéra le respect de l'autorité souveraine comme la condition indispensable de l'ordre public, plus la masse du peuple se grisa d'aspirations républicaines. Comme les patriotes des Pays-Bas, elle s'abandonna à la direction d'avocats gagnés aux théories nouvelles des monarchomaques. Cependant, tandis qu'en Flandre et en Brabant l'intervention du calvinisme vint bientôt superposer la question religieuse à la question politique, celle-ci occupa seule les esprits dans le pays de Liége, l'absence de graves différends confessionnels laissant s'y

lequel on suppute les oui et les non en comptant le nombre des personnes qui sortent à la file de la salle des délibérations au moment du vote.

dérouler, dans toute sa rigueur et en pleine clarté, le long conflit du parti du prince et du parti populaire.

Tout se réunissait pour favoriser ce dernier. Non seulement il entraînait derrière lui la plus grande partie de la petite bourgeoisie et les masses ouvrières, mais le mécontentement provoqué au sein du clergé et de la noblesse par les sympathies espagnoles de l'évêque et par ses tendances réformatrices, mettait Gérard de Groesbeek en bien mauvaise posture pour lui disputer le terrain. Aussi ne fallut-il que peu de temps pour anéantir les progrès réalisés, sous Érard de La Marck, par le pouvoir princier. C'en fut fait, depuis 1563, de la bonne entente de l'évêque et du pays. Les démocrates de la « cité » ne se contentèrent point de faire rejeter par les États les subsides et surtout les contingents militaires sollicités par le prince, ils manifestèrent nettement l'intention de s'affranchir de son autorité. Pendant les troubles de 1566, pour l'empêcher d'introduire à Liége une garnison espagnole, ils lui refusent la garde des clefs de la ville et la confient aux deux bourgmestres. Un édit impérial condamnant leurs prétentions (1) n'a d'autre résultat que de provoquer leur appel à la Chambre de Spire, où s'engage un interminable procès qui durait encore au XVIII[e] siècle. Autre querelle et autre procès en 1571. Cette fois, les métiers décident que les fonctions de bourgmestre ne pourront plus être confiées aux échevins épiscopaux (2), et Groesbeek se plaint des innovations qu'ils introduisent « au fait de la police et régiment de nostre cité », par exemple en s'arrogeant le droit de faire convoquer le conseil urbain tous les quinze jours (3). Aux mémoires qu'il adresse à Spire pour établir « son vrai et plein domaine », leurs juristes répondent en affirmant la supériorité du peuple sur les princes, et en revendiquant pour Liége le titre de ville libre et impériale, autant dire de république souveraine (4).

(1) L. Polain, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 2[e] série, t. I, p. 307 (Bruxelles, 1869).

(2) Chapeaville, *Gesta episcop. Leod.*, t. III, p. 460.

(3) Polain, *loc. cit.*, p. 311.

(4) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVI[e] s.*, p. 325; Hénaux, *Histoire du pays de Liége*, t. II, p. 125 (Liége, 1856).

Les événements qui se déroulèrent dans les Pays-Bas après la mort de Requésens, aggravèrent encore la situation. Alors que la « cité » et la majeure partie du pays affirmaient leur sympathie pour la cause des États, Groesbeek travaillait de tout son pouvoir en faveur de don Juan. Ses efforts contribuèrent largement à la conclusion de la paix éphémère de Marche, et, lors de la joyeuse entrée du nouveau gouverneur à Bruxelles, on le vit figurer dans son cortège. Après s'être si ouvertement affiché comme « Joanniste », rien d'étonnant s'il fut victime de l'indignation provoquée dans la principauté comme en Belgique par la surprise de Namur. Marguerite de Valois, qui vint à Liége quelques mois plus tard, nous a laissé le pittoresque tableau de la surexcitation du pays à cette époque. Partout où elle passe, elle relève les turbulents témoignages de l'impopularité du prince. Il suffit qu'elle soit accompagnée du grand-maître de l'évêque, pour que les bourgeois de Huy courent aux armes à son approche et pour que ceux de Dinant fassent pleuvoir les arquebusades sur la maison où elle est descendue (1).

Au milieu d'une population ainsi disposée, il eût suffi de la moindre imprudence pour amener une catastrophe. Groesbeek voyait les États-Généraux de Bruxelles solliciter l'alliance de ses sujets (2), et il savait que parmi les métiers de la « cité », le nombre était considérable de ceux qui n'eussent demandé qu'à embrasser ouvertement leur cause (3). Pour ne pas les pousser à bout, il s'abstint de toute nouvelle manifestation d'espagnolisme. Il laissa l'alliance de 1518 tomber en désuétude, malgré son renouvellement de 1569. Bien plus, il n'osa empêcher le pays de proclamer à nouveau, en 1577, sa neutralité perpétuelle (4). La principauté rompait ainsi les liens

(1) *Mémoires*, pp. 165, 166. Cf. encore Kervyn de Lettenhove, *Relations politiques*, etc., t. VIII, p. 476.

(2) Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas*, etc., p. 164.

(3) *Mémoire* de Metsius, dans Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 763.

(4) Ch. Defrecheux, *Histoire de la neutralité liégeoise. Bullet. de l'Instit. Archéologique liégeois*, t. XXXVII [1907], p. 159 et suiv. — Je ne puis croire

qui, depuis Charles-Quint, l'attachaient aux Pays-Bas. Par haine des Espagnols, par crainte de voir l'évêque recourir à la protection du gouvernement de Bruxelles, par désir aussi de n'être point entraînée dans la guerre qui sévissait en Belgique, elle en revenait à la situation qu'elle s'était faite après la mort de Charles le Téméraire, et que lui avait garantie, en 1493, la paix de Senlis (1).

Mais il ne lui suffisait point de se déclarer neutre pour être reconnue comme telle par l'étranger, et de rejeter l'alliance de 1518 pour y faire renoncer le roi d'Espagne. En réalité, celui-ci ne devait se résigner qu'en 1654 à reconnaître la neutralité liégeoise. Jusqu'alors, il n'en tint aucun compte, et don Juan, dès 1578, déclarait la considérer comme non avenue (2). Pour l'imposer à ses voisins, il aurait fallu que le pays pût la faire respecter par les armes. Or, ses forces ne lui permettaient point de résister aux puissances qui l'entouraient, et quand même il en eût été autrement, la situation fût restée la même. Le parti populaire ne consentit jamais à accorder à l'évêque une armée dont celui-ci eût pu se servir pour le courber sous son autorité. Il préféra souffrir les pillages des troupes étrangères plutôt que de mettre en péril la réalisation de son idéal républicain. La neutralité ne lui servit point à échapper aux désastres des guerres; elle le mit seulement à même de tenir longtemps en échec les desseins monarchiques de ses princes.

Ces derniers d'ailleurs ne s'y rallièrent jamais sincèrement. Ils la subirent faute de ne pouvoir la violer sans péril. Durant tout son règne, Groesbeek demeura incontestablement favorable à une entente avec les Espagnols (3). Il les laissa sans protester établir une puissante garnison à Maestricht, et leur rendit plus d'un service dont il fut récompensé, en février 1578, par l'octroi du chapeau de cardinal. En revanche, le Chapitre

avec M. Lonchay. *De l'attitude*, etc., p. 163 et suiv., que Groesbeek ait jamais été en principe partisan de la neutralité. Il s'y résigna faute de mieux.

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3ᵉ édit.), p. 156.

(2) Lonchay, *De l'attitude des souverains des Pays-Bas*, etc., p. 173.

(3) Voy. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. IV, p. 224.

s'empressa d'accepter une situation qui assurait son autonomie et le mettait à l'abri des réformes ecclésiastiques dont le gouvernement de Philippe II se montrait l'ardent propagateur. Il veilla soigneusement à ne pas se compromettre dans la querelle de l'Espagne et des Provinces-Unies, et le registre de ses délibérations contient encore le texte d'une réprimande qu'il adressa au sonneur de Saint-Lambert, pour avoir fait tinter les cloches, au mépris de la neutralité, lors d'une victoire du roi catholique (1).

II

Envisagé dans son ensemble, le règne de Gérard de Groesbeek se caractérise, au point de vue religieux, par l'échec des tentatives réformatrices de l'évêque, au point de vue temporel, par le retour à la neutralité et par la subordination croissante de l'autorité princière aux tendances républicaines du parti populaire conduit par la « cité ». Mais la papauté et l'Espagne avaient un égal intérêt à ne pas laisser s'invétérer un état de choses si dangereux pour la foi et pour la politique catholique. Dès 1577, Philippe II s'était préoccupé d'assurer à Groesbeek un successeur sur l'alliance duquel il pût compter. Il avait chargé don Juan de recommander au Chapitre, pour les fonctions de coadjuteur, le jeune Ernest de Bavière (2).

Troisième fils du duc Albert V, Ernest appartenait à cette dynastie bavaroise qui figurait en Allemagne au premier rang des champions du catholicisme. Dès son enfance, il avait été décidé de lui faire dans l'Église une situation qui le mît à même d'y seconder les efforts de sa maison et d'y étendre son prestige. Il n'avait pas atteint sa treizième année qu'il portait déjà le titre de chanoine de Salzbourg, de Cologne et de Wurzbourg, et que le pape lui donnait, en décembre 1566, l'évêché de Freising. Il y fut confié par son père au Liégeois André Fabricius, ancien professeur à l'université de Louvain,

(1) Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 279.
(2) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. V, p. 389.

puis agent politique à Rome et à Munich, qui lui communiqua ses ardentes convictions catholiques. La vacance prochaine du siège de Liége, présagée par le grand âge de Groesbeek, lui ouvrit bientôt de nouvelles perspectives. Déjà, en 1575, son oncle, le duc de Juliers, avait travaillé Gérard, et, moyennant la promesse de l'incorporation de l'abbaye de Stavelot à la mense épiscopale, l'avait facilement gagné à ses projets (1). Pourtant, ni ces pratiques ni les instances de Philippe II et de don Juan n'avaient encore amené de résultats décisifs, lorsque Groesbeek mourut le 29 décembre 1580.

Les États-Généraux des Pays-Bas et le duc d'Anjou cherchèrent aussitôt à traverser les menées des patrons d'Ernest auprès du Chapitre, en agissant sur la « cité ». Les premiers lui recommandèrent l'archiduc Mathias, dont ils n'avaient plus que faire et qui eût été pour eux un voisin de tout repos (2), le second, sans se proposer formellement lui-même, insistait sur la nécessité de n'accepter qu'un évêque résolu à maintenir la neutralité du pays (3). Tandis que leurs pamphlets remuaient l'opinion publique, Alexandre Farnèse, sachant n'avoir rien à attendre d'un peuple chez lequel il venait de soulever, par la prise récente de Maestricht, des craintes et une indignation nouvelles contre l'Espagne, s'adressait directement aux chanoines de Saint-Lambert. A côté d'Ernest, il mettait en avant Granvelle et Louis de Berlaymont, archevêque de Cambrai, dont le succès lui eût été, peut-être, plus agréable. Mais il n'y avait aucune chance d'obtenir la nomination de gens aussi notoirement dévoués à Philippe II. Au contraire, le prince bavarois rallia facilement tous les suffrages. Le zèle catholique de sa maison lui acquit les votes de la minorité du Chapitre; sa puissance et sa fortune lui valurent ceux de la majorité. Le 25 janvier 1581, à peine arrivé à Liége, il était admis au nombre de chanoines de la cathédrale; quatre jours plus tard, le 29 janvier, il était élu évêque.

Il n'eut qu'à se montrer pour désillusionner d'abord tout le

(1) Lossen, *Der Kölnische Krieg*, t. I, p. 720.
(2) Van Meteren, *Histoires*, fol. 202.
(3) Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 187.

monde. Il y avait loin, en effet, de ce jeune prélat de vingt-sept ans, bien doué et d'intelligence cultivée, correspondant de Juste Lipse, curieux de chimie, d'astronomie et même de magie, au restaurateur austère des mœurs et de la discipline ecclésiastique que Torrentius et ses rares partisans avaient espéré. Pour comble de malheur, sa conduite était déplorable. Ses excès de bonne chère et plus encore ses nombreuses maîtresses faisaient scandale (1). En 1583, le bruit courait qu'il songeait à se marier, et le légat du pape ne cachait pas qu'il le considérait comme un grand pécheur (2). Ceux qui avaient pensé trouver en lui un énergique défenseur de la neutralité liégeoise contre l'Espagne étaient encore plus loin de compte. Constamment attiré en Allemagne par l'administration de ses nombreux diocèses et par la politique de sa maison, Ernest ne fit jamais au bord de la Meuse que des séjours intermittents et ne chercha point à se concilier les sympathies d'un pays où il n'avait brigué le gouvernement que pour augmenter son influence dans l'Empire. C'est à peine s'il parlait français (3), et ses partisans les plus résolus eux-mêmes étaient choqués par sa « fierté barbare » (4).

Devenu en 1583 archevêque de Cologne et électeur, presque toute son activité fut absorbée depuis lors par la lutte contre Gérard Truchsess et contre les protestants des contrées rhénanes. Obligé pour leur tenir tête d'implorer le secours de Farnèse, il se montra, plus encore que Groesbeek, fidèlement dévoué à l'Espagne. Il ne protesta point contre le passage continuel des troupes royales à travers la principauté ni contre les pillages des mutins de Tirlemont, qui ruinèrent quantité de

(1) Les continuateurs de Foullon, *Historia Leodiensis*, t. III, p. 79 (Liége, 1737), mentionnent un de ses enfants naturels. Cf. sur les scandales de sa conduite. Lonchay, *La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas au XVIIe et au XVIIIe siècle*, p. 27 (Bruxelles, 1890). Voy. aussi le joli portrait que Lossen (*Der Kölnische Krieg*, t. I, p. 112) fait de lui.

(2) Bezold, *Briefe des Pfalzgrafen Johann-Casimir*, t. II, p. 54 (Munich, 1884),

(3) Lossen, *Der Kölnische Krieg*, t. I, p. 741. — A Liége, il apostillait en italien les suppliques qui lui étaient remises. Daris, *Histoire du diocèse de Liége pendant le XVIe siècle*, p. 507.

(4) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VIII, p. 404.



villages de la Hesbaye et du comté de Looz. En 1590, les Provinces-Unies l'accusaient de montrer à leur égard une hostilité manifeste (1), et, en 1595, après la surprise de Huy par un corps hollandais, il garantissait le libre passage de cette ville aux armées espagnoles et permettait à son gouverneur de prêter serment au roi catholique (2). Il n'alla point cependant jusqu'à rétablir l'alliance de 1518. Il contraria même, en 1592, les agissements d'un groupe de catholiques qui souhaitaient la dénonciation de la neutralité du pays (3), et Philippe II se plaignait, l'année suivante, qu'il n'eût point répondu à son attente (4). Mais Ernest savait qu'un rapprochement officiel avec l'Espagne n'eût pas manqué de jeter la «cité» et le parti populaire du côté des hérétiques de Hollande. Il eut assez de prudence pour ne point les pousser à bout, et laissa la neutralité subsister tant bien que mal comme le seul expédient qui pût empêcher l'incompatibilé entre sa politique et celle du pays de provoquer une guerre civile.

Désavantageuse pour les intérêts espagnols, sa conduite en ces circonstances lui fut imposée, sans doute, par le souci des intérêts religieux. Par tradition de famille et par conviction personnelle, Ernest de Bavière devait être et fut en effet, dans le pays de Liége, l'auteur de cette restauration catholique à laquelle Groesbeek avait vainement consacré ses efforts. Il appartenait à ce groupe de prélats chez lesquels la légèreté des mœurs n'excluait ni une foi profonde ni un dévouement absolu à la réforme de l'Église. Si complètement soumis à la direction des Jésuites qu'on lui reprocha parfois l'empire qu'ils exerçaient sur lui (5), il leur témoigna sa faveur dès la première année de son administration. En 1581, il leur faisait céder comme résidence le couvent des Hiéronymites, où ils ouvrirent un collège, et il appelait les Capucins dans le

(1) Grotius, *Annales*, p. 179. Cf. en 1593 des reproches analogues dans Chapeaville, *Gesta episcop Leod.*, t. III, p. 578.

(2) Lonchay, *La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas*, p. 23.

(3) Chapeaville, *Gesta episcop. Leod.*, t. III, p. 570.

(4) Lonchay, *De l'attitude*, etc., p. 225.

(5) Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, t. I, p. 861 (Fribourg en Br., 1907). Cf. *ibid.*, pp. 114, 140, 146, 417, 418, 766

diocèse. Il vint à bout des résistances que le Chapitre et le clergé secondaire avaient opposées aux desseins de son prédécesseur. Il aida le nonce Bonomi à publier, en 1585, les canons du concile de Trente (1); en 1589, un petit séminaire était établi à Saint-Trond; en 1592, s'ouvrit le séminaire de Liége, et, en 1605, un collège destiné à la formation des prêtres du diocèse était fondé à l'université de Louvain. Les établissements charitables que la fortune d'Ernest lui permit de créer rendirent populaires les tendances réformatrices dont il s'inspirait. Il fonda dans la cité un Mont de Piété et cet Hôpital de Bavière qui existe encore aujourd'hui et qui a sauvé son nom de l'oubli.

Quant aux protestants qui subsistaient çà et là, il prétendit leur imposer les stipulations de la paix d'Augsbourg. Un certain nombre de bannissements furent prononcés à Hasselt et à Maeseyck. Mais les réclamations de la « cité » et celles des Provinces-Unies empêchèrent l'évêque de manifester à l'égard de ces dissidents peu nombreux une rigueur qui eût pu faire naître des troubles et compromettre son œuvre. Les mêmes motifs qui l'engagèrent à ne pas violer la neutralité liégeoise le détournèrent d'encourir le péril d'une persécution religieuse. Il ne manqua point de lancer des édits contre les hérétiques, mais il ferma les yeux sur leur application (2). Il se contenta de soumettre étroitement les écoles et la librairie au contrôle de l'Église et de seconder l'action de la Compagnie de Jésus et des Capucins. D'ailleurs le commerce très actif que Liége entretenait avec les Provinces-Unies ne permettait pas

(1) Chapeaville, *Gesta episcoporum Leod.*, t. III, p. 536; Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 220; Polain, *Ordonnances*, 2e série, t. II, p. 99 (Bruxelles, 1871); A. Van Hove, *Les statuts synodaux liégeois de 1585. Analectes pour l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XXXIII, p. 5 et suiv. Cf. Daris, *Histoire du diocèse de Liége pendant le XVIe siècle*, p. 577 et suiv.

(2) Lonchay, *Les édits des princes-évêques de Liége*, etc., *loc. cit.* — En 1595, le seigneur de Hollogne-aux-Pierres et sa femme sont accusés d'hérésie et cependant on ne les inquiète pas. Voy. L. Jeunehomme, *Hollogne-aux-Pierres*, p. 96 (Liége. 1912). A Liége même, le peintre Taulier, mort vers 1635, quoique protestant, travaille pour les couvents et jouit de la considération générale. J. Helbig, *L'Art mosan*, t. II, p. 32.



d'y pourchasser les protestants sans nuire gravement à sa prospérité. En réalité, ceux-ci ne cessèrent point de jouir en fait d'une tolérance aussi large qu'il était possible dans une ville épiscopale. L'exercice public du culte réformé y était interdit, mais du moins « y parloit-on aussi librement du fait de la religion que l'on feroit en Allemagne et en Hollande » (1).

Si Ernest de Bavière ménagea les susceptibilités de la « cité » en matière religieuse, on ne s'étonnera point qu'il ait fait preuve d'une modération plus grande encore dans le domaine politique. Il n'eût évidemment demandé qu'à restreindre l'influence que les métiers et les bourgmestres de Liége exerçaient sur les États du pays. Il essaya vainement, en 1583, de substituer dans les délibérations de ceux-ci le vote majoritaire au vote de l'unanimité (2). Mais peu autocrate par caractère, il renonça bientôt à ressaisir une autorité qu'il aurait fallu imposer par la force. Il ne s'occupa guère que d'améliorer la gestion de la mense épiscopale. Il réorganisa, en 1598, la Chambre des comptes (3), et s'appliqua à développer ses revenus en provoquant l'ouverture de mines nouvelles dans ses domaines, et en accordant libéralement des octrois de « coups d'eau » aux usines qui s'établissaient au bord des petites rivières torrentueuses de la rive droite de la Meuse. Pour le reste, il se résigna à laisser la « cité » conserver et même accroître encore son autonomie.

Les empiètements de celle-ci sur le pouvoir princier furent facilités par l'absence presque continuelle de l'évêque. Depuis 1595, le Conseil Ordinaire cessa de rendre la justice (4). Les trente-deux métiers s'opposèrent plus hardiment que jamais aux résolutions et aux impôts votés par les États sans leur assentiment. Le « régiment » de Heinsberg acheva de tomber en désuétude, et les « élections magistrales » devinrent de plus

(1) Philippe de Hurges, *Voyage à Liége et à Maestricht en 1615*, p. 65 (Liége, 1872).

(2) Hénaux, *Histoire du pays de Liége*, t. II, p. 137.

(3) St. Bormans, *Chambre des finances des princes de Liége. Table des registres aux octrois*, p. 4 (Liége, 1865).

(4) Daris, *Histoire du diocèse de Liége pendant le XVI[e] siècle*, p. 504.

en plus tumultueuses. Débordés par la foule turbulente des ouvriers, des apprentis, voire même des immigrants auxquels la bourgeoisie était si facilement accordée, injuriés et menacés aux « sieultes » des métiers, les gens aisés, rentiers, négociants et capitalistes, se retirèrent bientôt de la vie politique qu'ils abandonnèrent au parti populaire et aux avocats (1). Une émeute terrible qui éclata en décembre 1602 à l'occasion d'un impôt, décida enfin le prince à intervenir. Il accourut de Westphalie et, les 21 février et 15 avril 1603, il promulguait deux édits remplaçant par des règles précises l'arbitraire et le désordre qui avaient régné jusque-là dans les élections (2).

Soit qu'il voulût se concilier les métiers, soit qu'il les considérât comme trop redoutables pour les attaquer de front, il leur reconnut la possession légale du pouvoir qu'ils s'étaient arrogé de nommer le conseil de la ville. Il s'efforça seulement d'atténuer leurs tendances démagogiques. A cet effet, il ordonna que tous les bourgeois chefs de famille, auraient, dans les huit jours, à se faire inscrire au sein d'une des trente-deux corporations de la cité, et il rendit obligatoire l'assistance aux réunions de celles-ci. Chaque année, à l'époque de la rénovation du magistrat, le sort désignerait dans chaque métier trois électeurs nommant eux-mêmes trois candidats, dont l'un serait membre du conseil et les deux autres jurés, au choix des vingt-deux commissaires institués par le « régiment » de Heinsberg. Afin de remédier aux interminables conflits des États et des métiers, il était décidé en outre que ces derniers n'auraient plus à l'avenir que deux semaines pour se prononcer sur les décisions des États.

En somme, cette constitution consacrait la victoire du parti populaire. Le prince lui sacrifiait le « régiment » de Heinsberg et, lui abandonnant le gouvernement de la « cité », lui donnait par cela même la direction du pays. L'infériorité numérique de

(1) Ils étaient extrêmement nombreux à Liège où, vers 1622, on en comptait environ 205. Daris, *Histoire du diocèse de Liége pendant le XVI[e] siècle*, t. II. p. 425.

(2) Polain, *Recueil des ordonnances de la principauté de Liége*, 2[e] série, t. II, p. 246 et suiv.



la bourgeoisie riche rendait illusoires les garanties conservatrices qu'il avait entremêlées à ses concessions. On ne voit point qu'elles aient produit le moindre effet. Depuis 1603, les travailleurs, qui possédaient la majorité au sein de tous les métiers, se trouvèrent aussi posséder à titre légal, l'administration de la ville. On ne peut s'étonner qu'ils l'aient dirigée dans leur intérêt. La sédition provoquée en 1612 par la demande d'un impôt sur les portes et les fenêtres, qui eût nécessairement atteint de la même manière les riches et les pauvres, fournit une preuve significative de leurs dispositions (1). Conscient de sa force, le petit peuple énergique et actif qui dominait dans la ville s'accoutuma rapidement à ne plus tenir compte du pouvoir de l'évêque. L'autorité princière en était réduite à si peu de chose dès le commencement du XVIIe siècle, qu'aux yeux des observateurs étrangers, Liége passait dès lors pour une quasi-république (2).

III

Tandis qu'Ernest de Bavière, satisfait d'avoir dirigé la principauté dans la voie de la réforme catholique, y fit assez facilement bon marché de ses prérogatives temporelles, il attachait au contraire la plus grande importance à maintenir Liége, ainsi que ses autres diocèses, dans la sphère d'influence de sa maison. En 1595, il s'était fait donner à Cologne son neveu Ferdinand comme coadjuteur, c'est-à-dire comme successeur désigné, et il ne lui fut pas difficile de l'imposer également au chapitre de Saint-Lambert. Le 22 février 1601, Ferdinand, bien que n'ayant pas encore reçu la prêtrise, était nommé chanoine et, le lendemain, coadjuteur. Il succéda à son oncle le 12 mars 1612. Comme lui électeur de l'Empire en qualité

(1) Continuation de Foullon, *Historia Leodiensis*, t. III, p. 5.

(2) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, éd. de Robaulx de Soumoy, t. I, p. 220 (Bruxelles, 1872). Cf. *Mémoire concernant les négociations de la France relatives à la neutralité du pays de Liége en 1630*, éd. J. Helbig, p. 13 (Liége, 1875) : « Les bourgmestres sont plus souverains que le prince ».

d'archevêque de Cologne, et cumulant avec l'évêché de Liége ceux de Munster, de Hildesheim et de Paderborn, il conservait à la maison de Bavière le premier rang dans l'Église allemande.

L'indifférence nonchalante que son prédécesseur avait apportée aux soins du gouvernement fit place, sous ce prélat essentiellement politique, à une vigueur que les Liégeois s'étaient désaccoutumés depuis longtemps de rencontrer chez leurs princes. Aussi étranger qu'Ernest à ses sujets et aussi souvent absent de sa capitale, il n'en manifesta pas moins l'intention bien arrêtée de rétablir ses prérogatives dans leur intégrité. Dès le début de son gouvernement, il rendit l'administration du pays au Conseil privé, auprès duquel il plaça un ministre allemand, Valère Zorn, que la population ne tarda pas à considérer comme un ennemi (1).

Il n'était pas difficile de comprendre que l'autorité princière serait tenue en échec tant que durerait le régime démocratique de la « cité ». Aussi, dès le 8 octobre 1613, Ferdinand obtenait-il de l'empereur l'abolition des édits de 1603 et une modification profonde du droit électoral (2). Ne pourraient plus à l'avenir faire partie du conseil urbain que les personnes nées dans le pays, mariées et sachant lire. Les trente-deux métiers continueraient à fournir chacun un conseiller, mais la désignation en serait confiée aux 22 commissaires de la « cité ». Les élections non conformes à ces décisions seraient réputées non avenues et l'évêque aurait la connaissance et le châtiment de toutes les irrégularités et de tous les abus. Quant au reste, les stipulations du « régiment » de Heinsberg étaient remises en vigueur.

Pour le parti populaire, cette réforme était doublement intolérable. Elle ne se contentait pas de lui enlever le pouvoir au profit de la bourgeoisie résidante, lettrée et aisée, elle consacrait de nouveau ce principe du *merum dominium* épiscopal qui, depuis le XV[e] siècle, avait provoqué tant de conflits (3).

(1) Il est l'auteur de la *Refutatio per modum informationis dumtaxat pro parte serenissimi electoris Coloniensis, principis Leodiensis, etc., oppositionum civitatis suae Leodiensis* (Ingolstadt, 1630).

(2) Polain, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2[e] série, t. II, p. 350.

(3) *Histoire de Belgique*, t. III (3[e] édit.), p. 150.



Pour peu qu'elle triomphât, les républicains allaient être déçus aussi complètement dans le pays de Liége qu'ils l'étaient déjà en Belgique. Ils s'empressèrent de la stigmatiser comme un attentat du despotisme sur le droit naturel du peuple et sur le droit historique de la « cité ». Appel fut interjeté devant la Chambre impériale de Spire, et, provisoirement, la constitution de 1613 ne fut point appliquée. Les métiers se montrèrent même plus intransigeants que jamais. Ils continuèrent à entraver l'action des États et à s'opposer aux impôts proposés par le prince. En 1619, Ferdinand était obligé, pour se procurer les ressources nécessaires, d'engager une multitude de domaines (1).

La France et les Provinces-Unies ne devaient pas tarder à profiter de ces événements. Le pays de Liége occupait une case trop avantageuse dans l'échiquier des Pays-Bas pour qu'elles ne fissent point tous leurs efforts afin de l'assurer à leur jeu. Nul meilleur moyen d'affaiblir Ferdinand de Bavière, partisan naturel de la maison d'Autriche, que de soutenir contre lui l'opposition de ses sujets. La situation n'était-elle pas exactement la même qu'à l'époque où Charles VII et Louis XI s'étaient si adroitement insinués dans les affaires de la principauté, et n'était-il pas certain que la démocratie liégeoise répondrait avec autant d'empressement qu'alors aux avances qui lui seraient faites? Le souvenir des catastrophes où la France avait jadis entraîné le pays s'était dissipé; le parti populaire se rappelait seulement l'appui que les rois lui avaient prêté contre la maison de Bourgogne. Quant aux Provinces-Unies, la différence des religions ne pouvait empêcher la petite république mosane de se sentir entraînée vers cette puissante république à qui l'attachaient par surcroît les intérêts de son commerce et de son industrie (2). En 1618, les esprits avaient

(1) Bormans, *Chambre des finances*, p. 47 et suiv. — La même année, le jurisconsulte Laurent Bertholet rédigeait, contre les prétentions du prince, son *Concilium juris* que la « cité » fit publier en 1644.

(2) En 1640, un agent de Richelieu écrit que les Liégeois « se laissent entendre de faire une huitième province des Estats [des Provinces-Unies] pourveu que l'on attaque à mesme temps leur prince ». *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 1re série, t. XIII [1847], p. 345.



été violemment agités par la révélation d'un soi-disant complot tramé pour livrer la ville aux Hollandais. On découvrit bientôt l'imposture, mais il est caractéristique qu'elle ait rencontré tant de créance et produit une si vive sensation (1).

Les menées de l'étranger commencèrent à s'étaler au grand jour dès les premières années de la guerre de Trente Ans. Un agent français, l'abbé de Mouzon (2), apparut à Liége en 1623, s'y fit recevoir dans la bourgeoisie et se mit bientôt à tenir table ouverte et à représenter Louis XIII à ses invités comme le protecteur de la neutralité et des franchises du pays. L'année suivante, il augmentait encore les craintes des partisans de l'évêque en semant l'or à pleines mains et en entretenant des conciliabules suspects avec les principaux chefs du peuple, parmi lesquels figurait au premier rang le bourgmestre Guillaume Beeckman (3). Cependant, ces premières intrigues n'aboutirent pas. Les succès de l'empereur et des catholiques en Allemagne, au début de la guerre de Trente Ans, affermirent la position de Ferdinand de Bavière. En 1626, il faisait publier de nouveau le règlement de 1613, et, en 1628, il édictait cinquante-huit articles présentés par lui à la Chambre de Spire et où s'affirmait nettement son droit de souveraineté (4). La vigueur du prince enhardit les échevins; ils décrétèrent d'accusation Beeckman et plusieurs de ses amis. Le jurisconsulte Rausin, que la « cité » avait envoyé à Vienne pour réclamer de l'empereur le titre de ville libre et l'observation de ses privilèges, échouait dans sa mission (5).

(1) Continuation de Foullon, *Historia Leodiensis*, t. III, p. 31.

(2) Il s'appelait en réalité Louis René de Ficquelmont et était proche parent du comte de Grandpré, abbé séculier de l'abbaye de Mouzon, charge dont il hérita et sous l'appellation de laquelle il fut connu dans le pays de Liége. Cf. Th. Gobert, *Le rôle de la France dans le pays de Liége durant le second quart du XVII[e] siècle. Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XLI [1911], p. 1 et suiv.

(3) Lonchay, *La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas*, p. 37.

(4) Polain et Bormans, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2[e] série, t. III, p. 80 (Bruxelles, 1872).

(5) St. Rausinus, *Ad sacratissimam Caesaream Majestatem inclytae civitatis Leodiensis delegatio* (Liége, 1629). L'auteur s'efforce de prouver que Liége est une ville libre d'Empire affranchie au temporel de la souveraineté de l'évêque.

Une incursion de Tilly, qui aurait voulu forcer la principauté à adhérer à la ligue catholique (1), n'intimida pas le peuple. Le 25 juillet 1629, il empêchait violemment l'exercice du nouveau système électoral et acclamait Beeckman comme bourgmestre. Grâce à l'intervention du Chapitre, l'évêque consentit à arrêter la marche de Tilly contre la « cité ». Les troupes de la Ligue évacuèrent la principauté au mois d'octobre, mais ce ne fut que pour y être remplacées par les Espagnols du comte de Bergh, qui vinrent y prendre à leur tour leurs quartiers d'hiver. Cette nouvelle violation de la neutralité liégeoise porta l'anarchie à son comble. La foule envahit le Chapitre qu'elle accusait de complicité avec les étrangers, et courut tumultueusement assaillir les soldats (2). Au milieu de cette exaspération les partisans de la France redoublent d'efforts. On répand dans le public des lettres de Zorn à Ferdinand, les montrant tous deux décidés à appeler les impériaux à la rescousse (3). Dès lors, le parti populaire n'hésite plus. Cédant aux instigations de l'abbé de Mouzon, il implore le secours de Louis XIII. Le 12 février 1630, celui-ci s'offre à prendre en mains la défense de la neutralité du pays (4), et envoie le même jour le sieur de Cadenet représenter officiellement la France près de la « cité ».

Cette assurance suffit à soutenir les courages. De nouveau, les élections de 1630 amènent Beeckman au pouvoir en même temps qu'un avocat célèbre par ses sentiments républicains et son dévouement à la France, Sébastien La Ruelle. Il s'en faut de rien que la guerre civile n'éclate aussitôt. Les gens de métier, reprenant à la fois le nom et les traditions des « Vrais Liégeois » du XV[e] siècle, emplissent les rues du cri de « Vive le roi ! ». Leurs adversaires tentent vainement d'opposer la force à la

(1) Bormans, *Conclusions capitulaires*, p. 392.

(2) *Ibid.*, pp. 397, 398.

(3) Lonchay, *La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas*, p. 38.

(4) *Mémoires*, etc., ed. Helbig, p. 24. Cf. Lonchay, *La principauté de Liége, la France et les Pays-Bas*, p. 44 et suiv. Un agent de Richelieu, Fancan, proposait dans un *Mémoire sur les Affaires d'Allemagne*, de « pratiquer avec la ville de Liége à ce qu'elle requière du roi une ligue en forme de protection afin de la retirer peu à peu d'avec l'Espagne ». *Revue Historique*, t. CVII [1911], p. 77.

force. La Ruelle fait emprisonner des chanoines qui ont introduit secrètement dans la ville des paysans armés tirés des milices rurales de la Hesbaye. Un capitaine, chargé de recruter des soldats pour le prince, est massacré. Pour isoler la « cité », Ferdinand convoque les États à Huy. Un nouveau diplôme impérial casse les élections de 1630 et ordonne une fois de plus l'observation du règlement de 1613. Cependant, la mort de Beeckman, que le peuple attribue naturellement au poison, déconcerte la résistance. Malgré ses promesses, le roi de France n'intervient pas. L'agitation fébrile au milieu de laquelle on vit ne peut durer plus longtemps. De part et d'autre, on se résigne enfin à des concessions. Grâce à l'intervention du Chapitre et des États, La Ruelle se décide à faire amende honorable, et l'évêque consent à proclamer une amnistie. L'édit de 1603 reste en vigueur moyennant une addition, datée du 20 juin 1631, d'après laquelle on ne pourra prendre part aux élections avant l'âge de vingt-deux ans, devenir bourgmestre avant trente-cinq ans, siéger au conseil de la ville sans être marié ou gradué (1). Quelques jours plus tard, le 7 juillet, la publication solennelle de la neutralité liégeoise achevait de replâtrer momentanément les rapports du prince et du pays (2).

Peut-être le calme se fût-il prolongé à Liége s'il avait régné au dehors. Mais la principauté ne pouvait manquer d'être entraînée par les événements qui se déroulaient autour de ses frontières. Les brillants succès des Hollandais dans la vallée de la Meuse durant la campagne de 1632, avaient exalté le parti populaire. Il avait toujours considéré Maestricht au pouvoir de l'Espagne comme une menace permanente et il vit avec joie Frédéric-Henri mettre le siège devant cette place. Rien ne fut épargné pour ravitailler son armée. Suivant le cardinal-infant, elle ne serait jamais venue à bout de son entreprise sans les secours que les Liégeois ne cessèrent de lui fournir (3). Au

(1) Polain et Bormans, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, t. III, p. 98 (Bruxelles, 1872).

(2) *Ibid.*, p. 99.

(3) Lonchay, *La principauté de Liége*, etc., p. 175. Cf. M. G. de Boer, *Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den*

reste, la neutralité qu'ils violèrent sans scrupules en cette circonstance ne fut pas mieux respectée par l'évêque. Il avait autant de motifs de souhaiter le maintien des Espagnols à Maestricht que la « cité » de désirer leur départ. C'est grâce à ses instances que les impériaux de Pappenheim vinrent unir leurs efforts à ceux du marquis d'Aytona contre les lignes inébranlables du prince d'Orange (1).

La conquête de Maestricht et des petites places voisines par les Provinces-Unies fut pour Ferdinand de Bavière un coup d'autant plus dangereux, qu'elle ranima dans le pays de Liége l'ardeur des protestants (2). Rassurés par le voisinage de la République, encouragés par les pasteurs venus du nord pour organiser le culte réformé dans la région annexée, ils se mirent à réclamer la liberté de religion et cessèrent de cacher des croyances qu'ils avaient dissimulées jusque-là. Dès l'année

Jahren 1632 und 1633, p. 23 (Groningue, 1898), et Waldack, *Historia provinciae Flandro-Belgicae Societatis Jesus*, p. XIX.

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, p. 120. — Ferdinand chercha d'ailleurs à se disculper. Dans une lettre que M. Th. Gobert veut bien me faire connaître, il déclare n'avoir rien omis auprès de Pappenheim « pour divertir son armée du passage du Rhin et avoir toujours voulu observer la plénière neutralité du pays ».

(2) Cette influence des protestants dans les événements liégeois depuis 1632 a échappé aux historiens. Elle a pourtant été fort sensible. Tout d'abord, la liberté religieuse dont on jouissait en fait à Liége (voy. p. 314) y permettait la présence de bien de dissidents. C'était un protestant que le fameux Louis de Geer qui quitta la « cité » en 1615 pour aller fonder à Amsterdam son étonnante fortune et, parmi les ouvriers qu'il embaucha pour les mines de Suède durant les années suivantes, un grand nombre appartenaient aussi à la Réforme. Cf. P. Perhrsson, *De till sverige inflyttade Vallonernas religiösa förhallanden* (Upsala, 1905). Depuis 1632, on multiplie les édits contre les hérétiques, preuve évidente de la surexcitation de ceux-ci. Il en est ainsi en 1632, 1633, 1641. Voy. Bormans, *Conclusions capitulaires*, pp. 418, 420, 422, 424, 425, 496. En 1633, il est question (*ibid.*, p. 430) d'un agent du prince d'Orange qui cherche à agiter les protestants liégeois contre ces édits. La correspondance de l'avocat de Marche aux Archives Générales du Royaume (Pap. d'État et de l'Audience, n° 645), fait bien apparaître l'importance de ce mouvement. Pour un épisode curieux de l'histoire de ce protestantisme liégeois encore si mal connu, voy. l'étude récente de E. Fairon, *L'Affaire Blanjean. Bullet. de la Soc. Verviétoise d'Hist. et d'Archéolog.*, t. XI [1910], p. 115 et suiv. On consultera aussi sur ce point : *La famille Del Court van Krimpen, réfugiés de Verviers, leur rôle dans l'industrie drapière en Hollande au XVIIe et au XVIIIe siècle*, etc., p. 52 et suiv. (Arnhem, 1916).

1633, une propagande s'organise ; des libelles circulent par la ville et une ordonnance constate que la « cité » renferme un grand nombre de bourgeois protestants (1). Le péril s'aggrave encore des dispositions anticléricales d'une partie même des catholiques. Depuis le règne d'Ernest de Bavière, quantité de nouveaux couvents s'étaient installés à Liége. En 1614, y étaient arrivés les Jésuites anglais et les Ursulines séculières ; en 1617, les Minimes et les Carmes déchaussés ; en 1619, les Ursulines régulières ; en 1624, les Sépulchrines ; en 1626, les Capucins ; en 1627, les Bénédictines, les Célestines et les Carmélites déchaussées ; en 1632, les Récollectines. La faveur dont ils jouissaient auprès de l'évêque, des chanoines, de la noblesse, des familles les plus opulentes de la bourgeoisie, ainsi que les biens souvent très considérables qu'ils tenaient de la générosité de leurs protecteurs, eurent vite fait de soulever contre eux la défiance et l'envie du petit peuple. Le bâtiment massif que les Minimes s'étaient construit sur les hauteurs de Pierreuse, ressemblait, disait-on, à une forteresse plutôt qu'à un monastère (2), et l'épaisseur suspecte de ses murs inspirait à la foule de vagues inquiétudes. L'impopularité du prince rejaillissait sur les ordres religieux auxquels il témoignait sa bienveillance. Les Jésuites surtout étaient compromis par l'estime qu'il leur montrait ; on les accusait de préparer de concert avec lui la ruine des libertés publiques. Ainsi, comme jadis dans les Pays-Bas, les passions politiques s'en prenaient au clergé, tout au moins au clergé régulier, et tournaient à l'avantage de la minorité protestante.

Cette immixtion des querelles religieuses dans les troubles civils de la principauté communiqua à ceux-ci une gravité qu'ils n'avaient pas encore présentée. Les sobriquets injurieux que les partis se donnèrent mutuellement depuis 1633 attestent à eux seuls la violence de leur antagonisme. Les « Chiroux », c'est-à-dire les défenseurs du prince, désignèrent sous le nom

(1) Polain et Bormans, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, t. III, pp. 114, 116.

(2) Continuation de Foullon, *Historia Leodiensis*, t. III, p. 52.



de « Grignoux » (1) la masse du peuple, la « petite canaille mutine », la « racaille », les « gens mécaniques », les étrangers venus à Liége pour y trouver de l'ouvrage, les partisans de la liberté de conscience, les ennemis des couvents et les protestants, tous animés de tendances plus ou moins républicaines et s'appuyant, pour arriver à leurs fins, sur la France et les Provinces-Unies. Plus ils se sentaient impuissants à leur résister, plus ils les haïssaient. Riches pour la plupart, ils se voyaient à la merci d'une foule qui, n'ayant rien à perdre, ne craignait pas de risquer le tout pour le tout. Les intrigues des agents de Richelieu et du duc de Bouillon, gouverneur de Maestricht pour les Provinces-Unies, attisaient en revanche l'audace des « Grignoux ». Mouzon conseillait ouvertement à ses commensaux de prendre Louis XIII pour protecteur. Sous prétexte d'affaires, des commerçants français, la bourse bien garnie, discutaient dans les tavernes à coups d'arguments sonnants (2). L'assassinat d'un capitaine soupçonné de rassembler des troupes pour le prince, fut célébré comme une fête publique, par des feux de joie (3).

Malgré la corruption, le vin prodigué à la populace, les intrigues de leurs adversaires, les élections de 1633 furent un triomphe pour les « Grignoux ». En devenant bourgmestre, La Ruelle devint le véritable maître de Liége, et quand, en 1635, les armées de Louis XIII envahirent la Belgique pour rejoindre celles de Frédéric-Henri, on s'attendit à le voir proclamer l'annexion de la « cité » à la France. Tout au moins est-il vraisemblable qu'il était gagné au projet de la faire entrer dans l'alliance du roi très chrétien et de la République (4).

Le cardinal-infant chercha vainement à le réconcilier avec Ferdinand de Bavière. Les troupes allemandes qu'il envoya en

(1) L'appellation de « Chiroux » viendrait du nom d'une espèce d'hirondelle. « Grignoux » est synonyme de grognon.

(2) Lettre de de Marche du 26 juin 1634.

(3) Lettre du même du 7 mai 1634.

(4) Lonchay, *La principauté de Liége*, etc., p. 53 et suiv. M. Lonchay ne parle que des rapports de La Ruelle et de ses partisans avec la France, mais ils agissaient aussi d'accord avec les Provinces-Unies. La correspondance de de Marche ne cesse de l'affirmer.

1636 au secours de celui-ci, et qui ne firent d'ailleurs que piller horriblement les environs de Liége, discréditèrent davantage encore la cause de l'évêque. Leur brutalité poussa le Chapitre à se plaindre auprès du pape, pendant qu'elle provoquait une alliance des bonnes villes avec la « cité » et qu'elle fournissait à La Ruelle l'occasion d'appeler Richelieu à l'aide de « la liberté et neutralité » (1). Des agents secrets tenaient le gouvernement de Bruxelles au courant d'une situation plus menaçante de jour en jour pour les intérêts de l'Espagne. Le cardinal-infant voyait bien que les progrès de la démocratie affermissaient constamment dans la principauté le prestige de la France et des Provinces-Unies, que la neutralité dont se targuait le parti populaire n'était plus qu'un vain mot, et que le seul moyen de rompre l'entente des Liégeois avec les ennemis du roi catholique serait de les soumettre à l'absolutisme d'un évêque aussi dévoué à l'Église et à la maison d'Autriche que l'était Ferdinand de Bavière (2). Mais il savait qu'ils ne céderaient qu'à la force, et, outre qu'il répugnait à se poser vis-à-vis d'eux en agresseur, son armée, obligée de tenir tête à la fois aux Français et aux Hollandais, avait assez à faire pour qu'il ne pût sans danger lui imposer de nouvelles fatigues.

Le complice du comte de Bergh en 1632, le comte de Warfusée, qui s'était refugié à Liége, n'ignorait point ces dispositions. Pour cet aventurier sans scrupules, elles pouvaient fournir un excellent moyen de rentrer en grâce. Une trahison l'avait fait fuir de Bruxelles; une autre trahison lui en rouvrirait les portes. L'assassinat de La Ruelle, le chef incontesté des « Grignoux » et le principal obstacle que les desseins de l'Espagne rencontraient à Liége, lui vaudrait sans doute la reconnaissance de l'infant. Celui-ci fut certainement averti de ses projets et s'il ne l'encouragea pas, du moins ne fit-il rien pour le retenir (3). Le 16 avril 1637, des soldats espagnols

(1) Lonchay, *op. cit.*, p. 179.

(2) Il aurait voulu le voir *dueno obsoluto*, Lonchay, *op. cit.*, p. 175. Cf. *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 2e série, t. III [1852]. p. 154, 155.

(3) E. Gachet, *L'assassinat du bourgmestre de Liége Sébastien La Ruelle*, *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 2e série, t. III [1852]. p. 132 et suiv.



introduits en secret dans la ville, massacraient lâchement le bourgmestre, que Warfusée avait invité à un banquet.

Le peuple ne laissa pas aux coupables le temps de fuir. Le crime à peine commis, la foule assouvit fiévreusement sa soif de vengeance. Les domestiques du traître, les soldats, un échevin, d'autres suspects encore furent mis en pièces. On traîna jusqu'au marché le cadavre de Warfusée et on l'accrocha par les pieds à une potence. Accusés de complicité dans le guet-apens, les Carmes s'empressèrent de quitter la ville (1); le couvent des Jésuites fut pillé de fond en comble, leur recteur poignardé (2). Le corps du bourgmestre, veillé par des prêtres, resta pendant trois jours exposé à Saint-Lambert devant un défilé ininterrompu, dans lequel on vit jusqu'à de « petits enfants » venir pleurer « leur père » (3).

La Ruelle mort, toutes les tendances qui s'étaient personnifiées en lui s'exaltèrent jusqu'au paroxysme. Durant quelque temps Liége présenta un spectacle semblable à celui de Gand sous le gouvernement de Ryhove et d'Hembyze. La surexcitation des esprits poussa aux résolutions extrêmes et laissa les plus décidés s'emparer du pouvoir. Un protestant, le capitaine des arbalétriers Bartel Roland, organisa une « guemine » de guerre et soumit la population à un véritable état de siège (4). Sous l'administration du bourgmestre Bex et de ses amis, la « cité » se conduisit tout de bon en république indépendante, et, par l'intermédiaire de Mouzon, resserra encore ses liens avec la France. Des pamphlets enflammés affirmèrent l'omnipotence du peuple, représenté par ses bourgmestres, et déversèrent la haine et le mépris sur le despotisme épiscopal, accusé de faire appel aux Espagnols et aux assassins.

Ferdinand de Bavière sollicitait cependant les secours de l'empereur et du cardinal-infant. Sauf l'envoi d'une garnison espagnole à Huy, il n'en obtint autre chose que des exhortations

(1) Ernst, *Tableau historique des suffragants de Liége*, p. 192 (Liége, 1806).

(2) Pour l'innocence des Jésuites dans l'événement, voy. A. Poncelet, *La Ruelle et les Jésuites de Liége. Bullet. de la Soc. des Bibliophiles liégeois*, t. VIII, 1910.

(3) *Bullet. de la Commiss. royale d'hist.*, 2e série, t. III [1852], p. 168.

(4) *Ibid.*, p. 183; Lonchay, *La principauté de Liége*, etc., p. 69.

à ne pas céder. Mais le pays ne pouvait se consumer indéfiniment dans l'anarchie. Le 26 avril 1640, la paix de Tongres réconcilia pour la seconde fois l'évêque et la «cité». La neutralité de la principauté et de toutes ses forteresses, y compris la place de Huy, fut de nouveau confirmée. On profita même de l'occasion pour déclarer que, tout en demeurant sous les «ailes, fidélité et obéissance due au Saint-Empire», les Liégeois seraient exempts à l'avenir de toute contribution aux Cercles et aux princes d'Allemagne, sauf en cas de guerre contre le Turc. Le règlement électoral de 1603, retouché en 1631, demeura en vigueur (1). En somme, l'évêque capitulait une fois de plus sur le terrain politique. Il semble s'être préoccupé surtout en signant la paix, de mettre fin à l'agitation protestante qui, à la faveur des troubles, s'était manifestée dans la «cité». Le traité reconnut le catholicisme comme le seul culte de la ville, et les réformés les plus compromis se réfugièrent à Maestricht.

Le calme ne se rétablit d'ailleurs qu'à la surface. Les partis étaient trop montés l'un contre l'autre pour pouvoir se contenter d'une transaction. Les ordonnances qui, durant les années suivantes, défendent d'exhiber des insignes, de se servir encore des termes de «Chiroux» et de «Grignoux», de porter des armes, de faire entrer des vagabonds étrangers dans la bourgeoisie (2) attestent la persistance de rancunes et de colères qui n'attendaient que le moment d'éclater. Les protestants provoquaient de nouvelles inquiétudes puisque, en 1643, il fallut imposer à tous les habitants l'obligation de faire profession de catholicisme.

La surprise de Walcourt par les Français en 1646, rendit le parti populaire incapable de se contenir plus longtemps. Après une véritable bataille, dans laquelle deux cents hommes restèrent sur le carreau (3), les élections donnèrent le pouvoir aux

(1) Polain et Bormans, *Ordonnances de la principauté de Liége*, 2e série, t. III, p. 131.
(2) *Ibid.*, pp. 136, 137, 142.
(3) Hénaux, *Histoire du Pays de Liége*, t. II, p. 200.

« Grignoux ». Sous l'impulsion de Bex et de Bartel Roland, la « cité » brava l'évêque plus audacieusement que jamais. Le chancelier de Ferdinand fut assassiné, les échevins bannis. La commune substitua sa juridiction à celle des tribunaux ordinaires. On leva des impôts sur le clergé ; on arrêta et on pilla les barques passant sur la Meuse.

Mais la démocratie liégeoise n'allait pas tarder à voir se dissiper les illusions au milieu desquelles elle vivait depuis trente ans. Elle n'avait pas compris qu'elle ne devait ses succès qu'à l'appui de la France et des Provinces-Unies, en même temps qu'à l'impossibilité où s'était trouvé Ferdinand de Bavière, impliqué dans les guerres d'Allemagne, d'agir énergiquement contre elle. Confinés dans le cercle étroit de la politidue locale et aveuglés par leurs passions, ses chefs ne voyaient point qu'elle ne puisait sa puissance que dans la force de ses protecteurs et dans les embarras de son prince. En réalité elle se retrouvait dans la même situation qu'elle avait traversée au XVe siècle, lorsque, profitant des rivalités des maisons de France et de Bourgogne et de l'alliance de Louis XI, elle s'était crue capable de résister à Charles le Téméraire. Mais cette fois comme alors, la politique étrangère ne l'avait encouragée et poussée en avant que par intérêt. Le moment était venu où les gouvernements de Paris et de La Haye, n'ayant plus que faire de ses services, allaient la laisser seule aux prises avec son évêque, comme Louis XI l'avait abandonnée jadis en face du terrible duc.

Les traités de Munster et de Westphalie, en rétablissant la paix entre les Provinces-Unies et l'Espagne, entre l'empereur et le roi de France, ôtaient à ses patrons tout motif d'entretenir ses perpétuelles agitations et permettaient à l'évêque de tourner contre elle son armée jusqu'alors retenue aux bords du Rhin. C'en fut fait aussitôt de sa patience, qui avait si longtemps enhardi les « Grignoux ». Dès le 10 novembre 1648, Ferdinand déclara nulles toutes les décisions des cours de justices demeurées à Liége. En mai de l'année suivante, il interdit d'obéir aux « recès » de la « cité », et, le 28 juin, ces démonstrations n'ayant produit aucun effet, il se déclare prêt à recourir

à la force. Au mois d'août, son neveu Maximilien-Henri paraît devant les remparts à la tête des troupes électorales (1).

Les métiers durent bien constater alors la naïveté et l'imprévoyance de leur politique. Absorbés par leurs luttes civiles, ils n'avaient pas songé que la force ne cède qu'à la force et qu'il ne suffisait point de se déclarer neutres pour être perpétuellement à l'abri, ni de compter sur les secours de l'étranger pour les obtenir. Désarmés en face de leur prince, dont ils avaient jusque-là, dans leur ignorance, méprisé l'apparente faiblesse, ils n'avaient plus qu'à accepter sa loi.

Le 23 septembre 1649, le régime électoral de la « cité » était réformé de toutes pièces. Les métiers, comme incapables de songer au « bien et repos public », ne participèrent plus depuis lors à la nomination du magistrat. Les deux bourgmestres et les trente jurés de la ville furent choisis dans une liste de quarante-quatre personnes désignées en nombre égal par l'évêque et les commissaires de la « cité ». La juridiction du conseil fut abolie au profit des échevins. Les trente-deux métiers perdirent le droit de s'assembler, même à l'occasion des demandes d'impôts, et perdirent en conséquence la faculté de faire dépendre de leurs décisions la levée des subsides votés par les trois États du pays (2).

Ainsi la liberté républicaine que les Liégeois, favorisés par les circonstances, avaient pu conserver si longtemps au milieu des troubles civils, s'affaissait sous le pouvoir supérieur du prince. Les forces de la « cité » étaient trop disproportionnées à celles d'un Ferdinand de Bavière. Elle eût pu se défendre sans doute contre un évêque local réduit à lutter au moyen de ses propres ressources, et peut-être même fût-elle parvenue à se faire reconnaître par lui comme ville libre impériale. Mais les combinaisons de la politique européenne, qui lui avaient donné pour prélat le puissant électeur de Cologne, avaient en même temps décidé de son sort. Elle ne parvint à le retarder que

(1) M. Huisman, *Essai sur le règne du prince-évêque de Liège Maximilien-Henri de Bavière*, p. 36 et suiv. (Bruxelles, 1899).

(2) Polain et Bormans, *Ordonnances de la principauté de Liège*, 2e série, t. III, p. 169.



grâce aux péripéties des conflits internationaux qui lui fournirent l'assistance intéressée des ennemis de la maison d'Autriche. Hors d'état de s'imposer à son prince, cette petite démocratie ne pouvait en réalité subsister que dans l'anarchie et le désordre. Elle vécut au jour le jour, emportée par sa turbulente énergie, s'usant dans la lutte des partis sans rien fonder de stable ni de durable. Au milieu des violences perpétuelles d'une foule incapable de se maîtriser, l'existence d'un gouvernement normal était devenue impossible. Les « Grignoux » ne vivaient pas seulement en insurrection permanente contre le prince : en prétendant dicter la loi aux États ils se mettaient en opposition avec la principauté elle-même. La prolongation d'un tel état de choses eût amené à la longue la ruine du pays ou son démembrement. Le triomphe de Ferdinand de Bavière lui épargna l'une et l'autre. Le rétablissement de l'autorité princière ne fut en somme que la restauration de l'autorité de l'État.

Au reste, l'évêque n'abusa pas de sa facile victoire. Il laissa subsister les privilèges de la « cité » et ceux du pays et se garda de bouleverser les institutions traditionnelles au profit de l'absolutisme. Néanmoins, il en fut depuis lors de la constitution liégeoise comme de celle de la Belgique. Tout en conservant ses vieilles formes, elle s'imprégna d'un esprit de plus en plus monarchique. Elle fut dominée par le pouvoir du prince, comme la ville de Liége elle-même fut désormais tenue en respect par la citadelle que Ferdinand ordonna de construire, en 1650, sur les hauteurs de Sainte-Walburge.

LIVRE IV

LA CIVILISATION DES PAYS-BAS CATHOLIQUES

C'est durant le long repos de la Trève de Douze Ans que les Provinces-Unies et la Belgique catholique achevèrent de devenir deux nations distinctes et de prendre leur physionomie caractéristique. Les tendances opposées qui les travaillaient et dont la guerre avait contrarié jusqu'alors le plein épanouissement s'expriment désormais d'une manière irrécusable dans la civilisation de chacune d'elles. Tandis que la République manifeste son ardeur protestante par la lutte des Arminiens et des Gomaristes et son activité politique par le conflit du prince d'Orange et des États-Généraux, sa vie économique s'épanche avec une force incomparable. Et en même temps qu'elle devient la première puissance maritime et la première puissance capitaliste du monde, ses énergies spirituelles, excitées par l'essor général de la société et par l'exemple de la brillante pléiade des calvinistes belges qui sont venus chercher un asile sur son sol hospitalier, s'affirment glorieusement par une efflorescence scientifique et littéraire que surpassera bientôt celle de l'art.

Rembrandt naît à Leyde en 1606, deux ans avant l'établissement de Rubens à Anvers, et le rapprochement de ces deux grands noms fait ressortir à merveille le contraste des Pays-Bas du sud avec ceux du nord. Comme la peinture de Rubens, en effet, la Belgique du XVII[e] siècle est catholique et monarchique. L'Église, étroitement alliée au prince, la domine tout entière et la marque profondément de son empreinte. Elle met à profit les années de la Trève pour s'organiser et elle déploie autant de vigueur à multiplier ses ordres religieux, ses fondations charitables, ses institutions d'enseignement, que les mar-

chands d'Amsterdam à équiper des flottes et à créer des comptoirs. La construction de nouveaux couvents et de rutilantes églises en style baroque transforme l'aspect des villes. Les universités de Louvain et de Douai s'inspirent d'une stricte orthodoxie et manifestent une obéissance absolue à l'égard de la papauté; les Jésuites ouvrent leurs collèges aux fils de la bourgeoisie et de la noblesse, tandis que les écoles dominicales dispensent aux enfants du peuple l'instruction religieuse.

Nulle part l'union de l'Église et de l'État n'apparaît aussi intime, aussi confiante qu'à la cour d'Albert et d'Isabelle. Et cette étroite entente ne s'explique pas seulement par la conviction personnelle des princes; elle correspond encore à leur intérêt. Car la restauration catholique, en faisant disparaître le calvinisme, a fait disparaître du même coup les idées républicaines qui s'étaient répandues avec lui. Partout où elle triomphe, elle s'en prend à la doctrine des monarchomaques. Au lieu de placer dans le peuple l'autorité souveraine, elle la fait dériver de Dieu, qui la confie aux souverains. Dès lors, les progrès de l'orthodoxie coïncident nécessairement avec ceux du pouvoir monarchique. Le prince ne dépend plus de ses sujets et se trouve placé hors de leurs atteintes. Ils doivent lui obéir comme lui-même doit obéir à Dieu, c'est-à-dire à l'Église qui le représente ici-bas. Ce n'est que s'il désobéit aux ordres de Dieu, soit en tombant dans l'hérésie, soit en se livrant à une tyrannie incompatible avec la justice et la charité chrétiennes, qu'il peut être légitimement déposé. Le seul contrôle qui s'exerce sur lui est celui du pape, vicaire de Jésus-Christ sur la terre, et il en résulte que l'absolutisme, tempéré seulement par les préceptes de la religion, devient la règle de l'État catholique.

Cet absolutisme, Albert et Isabelle l'ont revendiqué aussi nettement que les autres souverains de leur temps, mais il s'en faut qu'ils l'aient réalisé dans toute son étendue. Sous eux, comme sous les gouverneurs espagnols qui leur ont succédé, la constitution du pays a présenté un mélange, à doses d'ailleurs fort inégales, de monarchie pure et de libertés traditionnelles. Le pouvoir souverain s'est emparé complètement de

l'administration centrale, mais il a respecté, dans les provinces, des franchises qui ne pouvaient plus lui porter ombrage et qui, peu à peu, se sont laissées adapter aux conditions du nouveau régime. Comparé à celui de la France ou de l'Espagne, le système politique qui s'est établi en Belgique durant la première moitié du XVIIe siècle, peut être désigné avec exactitude comme un absolutisme modéré (1).

En dépit de l'autonomie qui lui a été laissée, la nation n'a point tardé cependant à tomber dans l'inertie. Le sentiment civique, si vivant au XVIe siècle et qui continue à s'épanouir avec tant de vigueur dans les Provinces-Unies, s'atténue rapidement, puis disparaît dès la fin des guerres de religion. C'est que, soumis à la suzeraineté et, depuis la mort de l'archiduc Albert, à la souveraineté de l'Espagne, le gouvernement des Pays-Bas catholiques est abandonné à la direction d'une puissance étrangère et qu'il lui manque par cela même la liberté d'allures indispensable à un gouvernement national. Dans toutes les questions essentielles, il ne fait qu'exécuter les ordres qu'il reçoit de Madrid, et, plus on va, plus sa subordination s'accentue. Aussi évite-t-il soigneusement de se mettre en rapport avec l'opinion publique, qui ne manquerait point d'exiger de lui, comme l'ont prouvé les États-Généraux de 1598, de 1600 et de 1632, des actes incompatibles avec les intérêts espagnols. Par nécessité il s'isole du peuple, s'efforce de lui dérober ses desseins, le confine dans la monotonie de l'administration provinciale. Si désireux qu'ils aient été du bien de leurs sujets, Albert et Isabelle ont vécu pourtant en étrangers au milieu d'eux, se contentant de représenter Philippe III à Bruxelles comme ils l'eussent fait à Lisbonne, à Naples ou à Milan. Plus tard, les gouverneurs espagnols n'ont guère été que des généraux campés au milieu des provinces et sans le moindre contact avec elles. Perpétuellement absent, le roi ne révélait sa lointaine existence que par les « mercèdes », les pensions et les titres de noblesse qui entretenaient, en exci-

(1) On en avait parfaitement conscience dans le pays. Voy. par exemple dans Henrard, *Marie de Médicis*, p. 242, un curieux pamphlet où le gouvernement de la Belgique est comparé à celui de la France.



tant l'appétit de l'argent ou des honneurs, le loyalisme de l'aristocratie et le dévouement des fonctionnaires. Ailleurs, les sentiments dynastiques tiennent lieu de patriotisme et le roi passe pour l'incarnation de son peuple. En Belgique, la fidélité passive que l'on porte à un Philippe III ou à un Philippe IV ne s'explique que par la tradition historique, l'habitude prise, la résignation à l'inévitable.

Et l'indifférence de la nation pour le souverain n'a d'égale que l'indifférence du souverain pour la nation. Il suffit au roi d'avoir ramené le pays au catholicisme et à l'obéissance. Pourvu que les provinces paient régulièrement l'impôt, il se désintéresse de leurs affaires. Il ne demande à ses gouverneurs que de veiller au ravitaillement des troupes et à l'entretien des forteresses. L'acharnement qu'il met à défendre dans le nord les débris du prestige et de la puissance espagnols contraste avec son apathie et son incurie dans tout le reste. Depuis la mort d'Albert, plus une réforme administrative, pas un effort sérieux pour relever le commerce et l'industrie, pas la moindre marque de bienveillance à l'égard des malheureuses populations condamnées à une guerre perpétuelle et de plus en plus désastreuse. Chose inouïe! Le trafic avec les Indes restera même jusqu'en 1640 interdit aux Belges. Le peu de traces qu'a laissées « par deçà » la domination espagnole suffit d'ailleurs à en prouver la stérilité. Quelques noms de famille, quelques inscriptions funéraires, quelques correspondances dans les archives, c'est à peu près tout ce qu'il en subsiste (1). De la civilisation qu'ont si brillamment exprimée Vélasquez et Cervantès, les Pays-Bas n'ont rien entrevu!

L'affaissement de l'énergie nationale n'apparaît d'ailleurs en pleine lumière qu'à partir du milieu de XVII[e] siècle. Sous le règne des archiducs, l'éclat des arts, l'activité déployée par l'Église dans tous les domaines de la vie sociale, les efforts tentés grâce à la Trève pour ranimer le commerce et l'indus-

(1) L'espagnol n'est appris que par quelques fonctionnaires et quelques grands seigneurs. En 1642, c'est un moine espagnol qui publie en sa langue l'oraison funèbre de Charles-Philippe de Croy, duc d'Havré. Voy. Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XIII, p. 188.



trie dissimulèrent les premiers symptômes de la décadence économique et politique. Mais durant les années suivantes, le déclin est aussi général que lamentable. L'appauvrissement, l'incertitude du lendemain, les désastres des guerres tarissent toutes les sources de la vitalité du pays. Sous le coup des malheurs qui l'accablent, il se réfugie dans la religion. L'Église absorbe ses meilleurs esprits et seule entretient encore un mouvement intellectuel qui finira bientôt par s'arrêter lui-même au milieu de l'atonie universelle.

CHAPITRE PREMIER

LA SITUATION RELIGIEUSE

I

Les capitulations imposées par Alexandre Farnèse aux villes reconquises decidèrent du sort du protestantisme en Belgique. La foi nouvelle n'avait pas jeté de profondes racines dans le plat-pays. Tout au plus s'était-elle introduite çà et là, à la faveur de circonstances qui nous échappent, dans quelque village reculé. Il en fut ainsi, par exemple, à Dour dans le Hainaut, à Hoorebeke-Sainte-Marie, à Maeter, à Etichove et à Estaires en Flandre, à Hodimont dans le Limbourg, qui ont conservé jusqu'à nos jours leurs vieilles communautés réformées. Mais en somme le calvinisme n'eut point le temps de se répandre dans les campagnes. Si, dans les environs des grandes agglomérations, le culte catholique fut désorganisé soit de parti pris, soit le plus souvent par suite de la guerre, qui entraîna la dévastation de quantité d'églises, il apparut, dès le retour des Espagnols, qu'il avait gardé tout son empire sur les masses rurales. Le calvinisme ne fut donc, comme le christianisme lui-même à ses origines, qu'une religion de citadins. Encore se trouvait-il bien loin, au moment où il dut céder à la force, de posséder la majorité des populations urbaines. Si exclusive qu'ait été sa domination dans la plupart des villes de la Flandre et du Brabant, il n'y pouvait compter que sur un nombre fort restreint d'adeptes sincèrement convaincus. S'appuyant sur les patriotes, un petit groupe de vrais croyants

étaient parvenus, grâce à leur énergie et à leur audace, à s'emparer du pouvoir. Leur ascendant politique s'était transformé bientôt en un ascendant religieux. Par haine de l'Espagne, les catholiques avaient d'abord fermé les yeux. Lorsqu'ils voulurent protester, il était trop tard. Ils durent assister impuissants à la dispersion de leur clergé, à la fermeture de leurs sanctuaires, à la proscription de leur culte. Les plus riches ou les plus fervents d'entre eux émigrèrent. Les autres, et ce furent naturellement les plus nombreux, se résignèrent à l'inévitable. Beaucoup même donnèrent des gages à la religion triomphante. Les pauvres surtout, pour n'être point exclus des secours de la bienfaisance publique, se mirent à fréquenter les prêches et à envoyer leurs enfants aux écoles réformées.

Mais cet état de choses ne dura point assez longtemps pour pouvoir substituer en Belgique, comme il le fit en Hollande, la religion nouvelle à l'ancienne. Il ne suffit pas de sept ou huit ans pour transformer la foi d'un peuple. Sauf à Anvers, où s'étaient réfugiés les calvinistes expulsés des autres villes du pays, la plus grande partie des bourgeoisies était encore catholique au fond du cœur au moment des victoires de Farnèse. Tous ceux qui, par prudence, par intérêt ou par nécessité avaient feint de se convertir, se réconcilièrent avec l'Église. A Nieuport, avant le siège, on estimait à trois mille le nombre des protestants; après la capitulation, il ne s'en trouva plus que trois (1). Partout les évêques se félicitent de la ferveur des populations. En 1585, à Bruges et à Gand, les églises sont tellement encombrées de Réformés demandant la confession que les prêtres ont à peine le temps de dire la messe (2). A Anvers même, dès 1588, Laevinus Torrentius constate que le catholicisme, presque éteint deux ans auparavant, se ranime de jour en jour (3).

A cette date, il est vrai, presque tous les dissidents à qui l'ardeur de leur foi interdisait une abjuration avaient vendu leurs

(1) Gossart, *La domination espagnole*, p. 147.

(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. XII, p. 249.

(3) *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. XI [1869]. p. 216. Il y avait pourtant encore un assez grand nombre de protestants dans le diocèse en 1607. *Analectes pour servir à l'hist. ecclés.*, t. IX, p. 437.



biens et émigré en Hollande et en Zélande. En 1585, la seule communauté calviniste de Middelbourg s'enrichit de 1155 nouveaux membres (1). L'année suivante, le duc de Leicester autorisait cent et trente-six familles wallonnes, déjà réfugiées à Anvers, à s'établir dans les Provinces-Unies (2). A Gand, le bruit courait que neuf mille passeports avaient été demandés après la prise de la ville, et pendant longtemps un tiers des maisons y demeurèrent vacantes (3). Ce ne sont là que des indications bien incomplètes et qui ne permettent point d'établir avec quelque approximation le chiffre des protestants qui quittèrent le pays. On l'a porté sans preuves suffisantes à plus de 100,000 personnes, et cette évaluation est d'autant moins admissible qu'un nombre considérable d'émigrés rentrèrent en Belgique durant les dernières années du XVIe siècle (4). Mais si l'exode ne semble point avoir été très important en quantité, il le fut, en revanche, en qualité. La plupart des calvinistes convaincus appartenaient à la bourgeoisie lettrée, au grand commerce ou à l'élite des artisans. Leur départ appauvrit le pays d'une bonne partie de ses éléments les plus instruits et les plus actifs. Il suffit pour s'en convaincre de songer aux services que rendirent à la Hollande, soit dans la politique, soit dans les arts, soit dans le commerce ou la navigation, des réfugiés tels que le Bruxellois Frans van Aerssen, le Gantois Daniel Heinsius, les Tournaisiens Jacques et Isaac Lemaire, le Brugeois Simon Stévin, les Anversois W. Usselincx, G. van Coninxloo et combien d'autres! (5).

(1) F. Nagtglas, *De algemeene kerkeraad der Nederduitsch-hervormde gemeente te Middelburg*, p. 9 (Middelbourg, 1860).

(2) *Kronijk van het Historisch Genootschap te Utrecht*, t. VIII [1852], p. 27 et suiv.

(3) Van den Vyvere, *Chronycke van Ghendt*, éd. F. de Potter, p. 375 (Gand, 1885). Cf. A. van Schelven, *Omvang en invloed der Zuid-Nederlandsche immigratie van het laatste kwaart der XVIe eeuw* (La Haye, 1918).

(4) Van den Vyvere, *loc. cit.*, p. 384; F. de Potter, *Second cartulaire de Gand*, p. 239.

(5) Il faut remarquer que ce ne furent pas seulement des calvinistes qui émigrèrent. Le siège d'Anvers poussa aussi des hommes d'affaires catholiques à s'établir en Hollande. Tel fut, vers 1583, J. van der Veken, de Malines, qui d'Anvers se transporta à Rotterdam où il acquit une telle importance qu'il servit

Naturellement tous les Réformés ne préférèrent point l'exil à l'obligation d'assister impuissants au triomphe de l'Église. Beaucoup d'entre eux agirent comme la majorité des catholiques l'avait fait durant la période calviniste. Ils abjurèrent en apparence tout en conservant secrètement leur foi (1). La trève de 1609, en rétablissant la liberté des communications entre la Belgique et les Provinces-Unies, permit même à ceux des villes proches de la frontière, de reprendre contact avec leurs coreligionnaires du nord. Sous prétexte de commerce, de marché, de visites ou de promenades, ils se rendaient de Gand et d'Anvers à Lillo ou à Ardenbourg, y assistaient aux prêches, y faisaient baptiser leurs enfants par les pasteurs ou s'enhardissaient jusqu'à y acheter la bourgeoisie pour pouvoir revendiquer le droit de pratiquer leur culte (2). En 1610, le troisième synode du diocèse d'Anvers constatait qu'il était devenu impossible d'empêcher les rapports de la population avec les hérétiques (3).

Les consistoires de Hollande et de Zélande ne manquèrent point de profiter des circonstances. En dépit du traité ils entretinrent une propagande assez active en Flandre et en Brabant, et l'on reprochait aux autorités de la République de soutenir, dans les doyennés de Bréda et de Berg-op-Zoom, une véritable campagne contre le catholicisme (4). Le gouvernement ne pouvait fermer la frontière aux ministres calvinistes, et il était bien difficile de surveiller leur conduite dès qu'ils étaient arrivés

plus tard de banquier pour les subsides envoyés par la France aux Provinces-Unies. Voy. E. Wiersum, *Johan van der Veken, koopman en bankier te Rotterdam, 1583-1616. Versl. der Maatschappij der Nederl. Letterkunde*, 1912.

(1) En 1616, dans les environs de Tournai, à Rosult et à Celles, le peuple est *indevotissimus*, et on signale des protestants à Saint-Amand. *Bulletin d'études de la province de Cambrai*, 1908, p. 173. Cf. Lonchay-Cuvelier, *Correspondance de la cour d'Espagne*, t. I, p. 347. Add. H. Elias, *De Ketterij in de Zuidelijke Nederlanden onder Albrecht en Isabella. Annales de la Société d'Emulation de Bruges*, t. LXIX [1926], p. 367 et suiv.

(2) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 508, t. III, p. 369, t. IV, p. 282; Chapeaville, *Gesta episcoporum Leodiensium*, t. III, p. 670; Van Meteren, *Histoire*. fol. 663; *Analectes pour servir à l'hist. ecclés. de la Belgique*, t. I, [1864]. p. 101.

(3) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, p. 120.

(4) *Analectes, loc. cit.* Cf. *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 30.



dans les provinces. Un placard de 1617, leur ordonnant de se faire connaître au magistrat des villes par lesquelles ils passaient, montre à quelle défiance ils étaient en butte (1). C'est en vain qu'un autre placard, dès la première année de la Trève, avait défendu les discussions religieuses (2); en vain que l'on cherchait à empêcher des brochures attaquant l'Église de s'infiltrer parmi le peuple (3); en vain que l'on interdisait, sous peine d'amende arbitraire et de bannissement perpétuel, de tenir des prêches ou d'y prendre part (4). La recrudescence du protestantisme allait jusqu'à se trahir par la diminution du nombre des enfants fréquentant le catéchisme. A Gand, en 1620, dans certaines paroisses, on constatait que plus des deux tiers des élèves s'absentaient des écoles dominicales (5). On put même craindre, pendant un moment, de dangereux désordres. En 1609, on avait surpris des prêches anabaptistes tenus pendant la nuit entre Meerendré et Lovendegem, et, l'année suivante, le Conseil de Flandre faisait appréhender un individu coupable d'avoir insulté les images dans l'église de Gontrode (6).

La reprise de la guerre isola de nouveau le protestantisme belge et mit fin à la fermentation qui s'était emparée de lui. Cependant, en 1627, le promoteur d'Ypres se plaignait encore de ce que l'hérésie pullulât le long de la mer et dans les villes maritimes (7). L'exagération de ces paroles est manifeste. Il est certain toutefois, que, jusqu'au delà du milieu du XVIIe siècle, les restes des anciennes communautés réformées continuèrent à végéter à Tournai, à Valenciennes, à Gand, à Bruxelles et à Anvers et dans quelques autres localités flamandes et brabançonnes. La prise de Maestricht et des places voisines par Frédéric-Henri, en 1632, eut pour résultat un mouvement pro-

(1) De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, pp. 179, 183.

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 30. Cf. A. Pasture, *Le placard d'hérésie du 31 décembre 1609*, dans *Mélanges Charles Moeller*, t. II, p. 301.

(3) *Ibid.*, II, p. 17.

(4) *Ibid.*, II, p. 30.

(5) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. IV, p. 281.

(6) V. Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, pp. 448, 450.

(7) *Correspondance du Conseil de Flandre*, liasse 135, aux Archives de l'État à Gand.

testant assez actif, mais passager, dans le pays de Liége et dans le Limbourg. Enfin, après la paix de Munster, le gouvernement dut consentir à laisser les Hollandais séjournant en Belgique vivre conformément à leur religion, pourvu qu'ils s'abstinssent de scandale (1). Quelques protestants de Tournai et de Valenciennes espérèrent vainement pouvoir bénéficier de la même tolérance en se faisant affilier à la bourgeoisie de l'une ou l'autre ville hollandaise (2). Mais la modération que la politique imposait à l'égard de la République ne fut point étendue aux nationaux. Si, par crainte de soulever des protestations à La Haye, on laissa subsister les petites communautés évangéliques de Dour et de Hoorebeke, et s'il fut permis aux dissidents du duché de Limbourg de partager avec les catholiques les cimetières d'Eupen et de Hodimont malgré les remontrances des curés (3), partout ailleurs on continua de proscrire de façon absolue tout culte non orthodoxe. En 1655, un placard expulsait encore du pays les ministres qui s'y glissaient de loin en loin pour entretenir la foi solitaire des derniers descendants des Gueux (4). La rareté même de ces débris atteste à quel point le protestantisme avait succombé en Belgique sous le principe de la religion d'État. Les difficultés qu'il devait encore par la suite susciter au gouvernement n'eurent pour cause que l'intervention des Provinces-Unies en faveur de leurs sujets.

A une époque où la religion du prince déterminait celle du peuple, sa disparition était fatale du jour où le pays était rentré sous la domination du roi d'Espagne. A la fin du XVI[e] siècle, l'Église et la Réforme ayant pris position en face l'une de

(1) Sur la situation des protestants après cette date voy. E. Hubert, *Le protestantisme à Tournai pendant le XVIII[e] siècle* (Bruxelles, 1903) ; *Une page de l'histoire religieuse de la Flandre au XVIII[e] siècle. Le protestantisme à Donlieu-Estaires* (Bruxelles, 1903) ; *Les États généraux des Provinces-Unies et les protestants du duché de Limbourg* (Bruxelles, 1904) ; *Les Pays-Bas Espagnols et la République des Provinces-Unies depuis la paix de Munster* (Bruxelles, 1907) ; *Les Églises protestantes du duché de Limbourg pendant le XVIII[e] siècle* (Bruxelles, 1908).

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 15.

(3) Hubert, *Les Églises protestantes du duché de Limbourg*, pp. 40 et suiv., 50.

(4) *Placcaeten van Brabant*, t. III, p. 34 ; F. de Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 235.



l'autre, ce n'est plus par la propagande personnelle mais par les armes et par la politique que la lutte continuait entre elles. Dès lors, la répression terrible par laquelle on avait cherché jadis à défendre l'unité religieuse n'était plus qu'une barbarie inutile et une cause de désordres. L'État se borna à imposer son culte en même temps que sa souveraineté, et par les mêmes moyens. Il renonça à faire périr les dissidents; il se contenta de les frapper de mort civile et d'aider l'Église à les convertir.

Au reste, les sanglants placards de Charles-Quint ne furent point abolis : on les laissa tomber en désuétude. Durant les dernières années du XVI[e] siècle, la terreur que les Anabaptistes continuaient à inspirer provoqua encore quelques supplices. En 1588, le Conseil de Flandre ordonnait de poursuivre rigoureusement les membres de la secte subsistant dans les environs de Hondschoote (1) ; l'année suivante, deux d'entre eux ayant été arrêtés par les échevins de Gand, il n'hésita pas à prescrire de les mettre à mort (2); enfin, en 1597, une anabaptiste, Anna Hove, était enterrée vive à Bruxelles (3). Avec cette exécution se clôt le long martyrologue du protestantisme belge. Peu à peu même les tribunaux cessèrent de poursuivre les dissidents inoffensifs; ils n'intervinrent plus que dans le cas de manifestations d'hostilité au catholicisme, lesquelles, en qualité de délits contre la tranquillité publique, furent punies d'amendes ou de châtiments corporels tels que la fustigation (4). Leur zèle devint même bientôt si tiède à cet égard qu'un placard dut leur enjoindre, en 1614, de montrer plus de sévérité. De leur côté, les juges ecclésiastiques manifestaient leur mécontentement du

(1) *Inventaire sommaire des Archives municipales de Hondschoote*, G. G. p. 7 (Lille, 1876).

(2) De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 111.

(3) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 7. Van Meteren place le fait en 1589, Grotius, en 1597.

(4) Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, pp. 448, 450. — On ne peut considérer comme rentrant dans la répression de l'hérésie la pendaison, vers 1589, d'un habitant de Hondschoote coupable d'avoir logé chez lui un émissaire des réfugiés protestants d'Angleterre. *Inventaire des Archives de Hondschoote*, F. F. p. 2.

peu d'assistance que leur prêtaient les fonctionnaires civils (1).

En fait, depuis le commencement du XVII[e] siècle, l'État réduisit presque exclusivement son rôle à celui d'un simple auxiliaire de l'Église pour la conversion des hérétiques. Déjà en 1585, Farnèse avait convoqué à Louvain une assemblée de Jésuites et de représentants des ordres mendiants en vue d'étudier avec eux les meilleurs moyens de ramener à la foi les protestants de Valenciennes, de Tournai, de Gand et d'Anvers (2). Le triomphe du catholicisme et l'établissement de son organisation conformément aux réformes promulguées à Trente fournirent d'ailleurs presque aussitôt des moyens excellents de police et de propagande religieuses. Les synodes diocésains imposent aux parents l'obligation d'envoyer leurs enfants aux écoles dominicales sous peine d'être privés des secours distribués par les tables du Saint-Esprit (3); recommandent de n'admettre comme sages-femmes que des catholiques éprouvées et de leur faire prêter serment de veiller à ce que les enfants qu'elles aideront à mettre au monde soient baptisés; rappellent aux curés l'obligation qui leur incombe de dénoncer aux évêques leurs paroissiens infectés d'hérésie ou s'abstenant de participer aux cérémonies du culte; soumettent l'imprimerie et la librairie au contrôle rigoureux de la censure. Le gouvernement et les magistrats locaux veillent à l'exécution de ces mesures et les sanctionnent par des placards ou des règlements (4). Le régime de la librairie est l'objet d'une sollicitude

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 3; *Correspondance du Conseil de Flandre*, liasse 135, aux Archives de l'État de Gand; Cauchie et Maere, *Recueil des instructions aux nonces de Flandre*, p. 108. Le nonce se plaint de ce qu'Albert, malgré sa piété, n'inquiète pas les hérétiques afin de s'assurer la faveur du peuple.

(2) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. IX, p. 336.

(3) Déjà le premier synode de Malines, en 1570, avait décidé « quia pauperes plerumque negligentiores sunt circa suarum prolium institutionem, debent et illi per substractionem eleemosynarum mensae pauperum cogi ut quas habent proles ad has scholas mittant». De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 122. Cf. *ibid.*, t. IV. p. 285.

(4) En 1608, les archiducs rendent obligatoires la plupart des décisions du troisième synode provincial de Malines tenu en 1607. *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 125.



particulière. En 1610, il est interdit d'introduire dans le pays des livres imprimés à l'étranger s'ils n'ont été approuvés par des censeurs ecclésiastiques. Quiconque lira un livre prohibé sera frappé d'une amende de dix florins, et, en cas de récidive, pourra être tenu pour hérétique; quiconque communiquera un volume de ce genre à un autre sera battu de verges. Les imprimeurs doivent êtres agréés par l'autorité épiscopale et lui soumettre un exemplaire de tous les ouvrages sortis de leurs presses (1).

Semblable système ne pouvait manquer d'étouffer à la longue tout ce qui subsistait encore du protestantisme. Ce n'est que dans des circonstances bien exceptionnelles et chez des familles riches et indépendantes que les parents pouvaient çà et là, malgré le catéchisme obligatoire, la prohibition de tous livres non orthodoxes, la surveillance des sages-femmes, l'assistance forcée aux services religieux, transmettre à leurs enfants l'héritage de leur foi. La résistance des pauvres gens ne put tenir bien longtemps contre la privation des aumônes qui les aidaient à vivre. Il faut songer de plus que les ordres religieux secondaient ardemment les efforts du clergé séculier. Les Jésuites surtout et les Récollets, par leurs démarches auprès des familles, leur contact perpétuel avec la population, leur intervention dans tous les domaines de l'activité sociale, obtinrent des résultats bien plus remarquables et bien plus rapides que le clergé des paroisses, qui ne supportait point toujours sans impatience l'immixtion de ces collaborateurs envahissants. Ajoutez à cela que ce sont encore presque exclusivement des moines, et surtout des Jésuites, qui composèrent cette multitude de pamphlets dans lesquels, sous une forme populaire, parfois même bouffonne et triviale, les croyances protestantes étaient réfutées, bafouées ou travesties au profit des dogmes catholiques (2).

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, II. pp. 17, 19. Ces placards ne font guère que renouveler celui de 1570. *Ibid.*, p. 8. — Cf. De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, p. 122.

(2) Je ne fais allusion ici qu'aux pamphlets populaires, dont les premiers remontent à la fin du XVI[e] siècle. Voy. entre autres ceux du bénédictin Corneille Vrancx (*Bibliotheca Belgica*, n° 165). On trouvera une liste intéressante des ouvrages de ce genre, qui mériteraient d'être étudiés, dans la *Bibliographie Gantoise* de F. van der Haeghen.



Dans ces conditions, il devenait presque inutile d'inquiéter encore les adeptes d'une foi fatalement destinée à s'éteindre. Un hérétique était-il signalé, il était cité devant l'évêque ou devant l'official qui lui désignait un instructeur chargé de le convertir. Presque toujours, on obtenait ainsi une abjuration au moins apparente. C'est seulement en cas d'obstination que le coupable était renvoyé au juge séculier et condamné au bannissement (1). Mais à mesure que l'on avança dans le XVII[e] siècle et que le déclin du protestantisme devint de plus en plus manifeste, on évita, en règle générale, de pousser les choses á l'extrême. Certains calvinistes notoires échappèrent même à toute poursuite grâce à l'éclat de leur condition sociale ou de leurs talents. Il en fut ainsi par exemple de la femme du prince Charles de Chimay, Marie de Brimeu, et du peintre Jordaens. La fureur sanguinaire qui déshonora le droit criminel depuis le XVI[e] siècle, après avoir longtemps sévi contre les hérétiques, se reporta sur les sorcières. Le catholicisme et le protestantisme se montrèrent ici également féroces. Chez l'un comme chez l'autre, le crime de maléfice se substitua au crime d'hétérodoxie (2). L'État fit grâce de la vie à ceux qui refu-

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 79.

(2) Il y eut certainement un rapport assez confus, entre la répression de l'hérésie et celle de la sorcellerie. En 1600, le controversiste Thomas Stapleton publiait à Anvers une dissertation intitulée *Cur Magia pariter cum Haeresi hodie creverit*. Voy. le placard de 1592, ordonnant de sévir impitoyablement contre les sorciers, magiciens, etc., dont le nombre augmente sans cesse « procédant cecy en grande partie de la suyte et effect de tant d'hérésies et faulses doctrines ». (*Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 35; De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, p. 172.) L'ordonnance fut remise en vigueur en 1606. La même année un mandement au duc d'Arschot, grand bailli de Hainaut, prescrit de sévir impitoyablement contre le crime de sorcellerie « qui s'en va accroissant ». *Invent. des Archives du dép. du Nord*, t. VI, p. 31). Le 22 janvier 1608, le Conseil de Flandre adopte un nouveau règlement sur les sorciers et la magie (V. Brants, *Ordonnances des Pays-Bas. Règne d'Albert et d'Isabelle*, t. I, p. 374). On ne possède pas encore d'enquête scientifique sur les procès des sorcières en Belgique. On pourra consulter à ce sujet Cannaert, *Bijdragen tot de kennis van het oude strafrecht in Vlaenderen*, pp. 193 et suiv. et 459 et suiv. (Gand, 1835). Cf. Ch. de Villermont, *Les procès de sorcellerie dans la baronnie de Vierves au XVII[e] siècle. Annales du Cercle Archéologique de Namur*, t. XXIX [1910], p. 153 et suiv. Le plus récent aperçu d'ensemble est celui de A. Pasture, *La restauration religieuse aux Pays-Bas catholiques*, p. 45 et suiv. — L'ordonnance d'Ernest de Bavière dans le pays



sèrent d'adopter sa religion ; il trouva suffisant de les rendre inadmissibles à tous les emplois, de leur refuser la faculté de contracter un mariage valable et, partant, de laisser après eux des descendants légitimes.

II

Au premiers progrès de la Réforme dans les Pays-Bas, Charles-Quint s'était obstiné à n'opposer que la force brutale (1). Mais il avait bien fallu se rendre à l'évidence : l'expansion croissante de l'hérésie prouvait une fois de plus que la terreur est impuissante contre la foi. Comme aux premiers temps du christianisme, le sang des martyrs était une semence de nouveaux croyants. D'ailleurs, l'outrance même des placards de l'empereur en rendait la stricte application impossible. Un changement de méthode s'imposait et Philippe II l'avait compris. Sans rien supprimer de l'impitoyable législation de son père, c'est surtout par une réorganisation profonde de la hiérarchie catholique dans ses « pays de par delà » qu'il avait résolu d'y sauvegarder la situation de l'Église, d'y augmenter son empire sur les fidèles et de la mettre à même de reconquérir les âmes qu'elle avait perdues. Tandis que le glaive et le bûcher continueraient à répandre la

de Liége, en 1608 (*Recueil des Ordonnances*, 2e série, t. II, p. 290) dit que l'on ne poursuit pas assez activement les sorcières à cause des frais de justice, et prescrit en conséquence une procédure sommaire à leur égard. Le nombre des poursuites est impossible à évaluer. En 1614, le lieutenant-civil de Bouchain avait poursuivi, en dix-neuf ans, cent-quatre-vingt-trois personnes suspectes de sorcellerie (*Invent. des Arch. du dép. du Nord*, t. VI, p. 71). Dans le Luxembourg, N. van Werveke, *Kurze Geschichte des Luxemburger Landes*, p. 335 [Luxembourg, 1909] admet, pour la période de 1450 à 1700 environ, 30,000 procès de sorcellerie, dont 20,000 à peu près ont abouti à la peine capitale. Pour effroyables qu'ils soient, ces chiffres sont loin d'ailleurs de dépasser ceux que nous connaissons pour les autres pays. Ils ne permettent donc point d'affirmer que la répression fut particulièrement meurtrière en Belgique. Cf. H. Lonchay, *Quelques procès de possession démoniaque dans les Pays-Bas au XVIIe siècle. Annuaire de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques*, 1912, p. 41 et suiv.

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.), p. 346.

mort parmi les hérétiques, la création de nouveaux diocèses devait permettre de contenir et de vaincre la propagande des novateurs, en augmentant, sur tous les points du pays, les forces de résistance disciplinaire et dogmatique de l'orthodoxie.

Le plan que le roi fit approuver par le pape était incontestablement très bien conçu. Supprimant les vieilles circonscriptions épiscopales qui laissaient encore subsister, après douze siècles, les frontières des antiques *civitates* romaines sur le sol des Pays-Bas et faisaient dépendre ceux-ci des deux métropolitains étrangers de Reims et de Cologne, il donnait l'unité et la cohésion à l'organisation ecclésiastique des dix-sept provinces (1). Il adaptait la répartition des évêchés à la répartition naturelle des populations; il tenait compte de la langue et des groupements historiques des habitants; enfin, et c'était là son utilité principale, il découpait les diocèses nouveaux dans l'étendue démesurée des anciens diocèses de manière que chaque évêque pût à l'avenir surveiller efficacement ses ouailles et les protéger contre l'infiltration de l'hérésie. Les dix-huit sièges qu'il donnait au pays furent répartis en trois archevêchés. Celui de Cambrai, comprenant la région wallonne, eut pour suffragants : Tournai, Arras, Saint-Omer et Namur. Les diocèses flamands d'Anvers, de Bois-le-Duc, de Ruremonde, de Gand, de Bruges et d'Ypres reçurent Malines pour métropole. D'Utrecht dépendirent les villes épiscopales du nord : Middelbourg, Harlem, Deventer, Leeuwarden et Groningue. Tout ce grand corps fut placé sous la primauté de Malines que le roi, au mois de mai 1560, confiait à Granvelle.

Si l'on songe que, des dix-huit diocèses, quatre seulement, ceux de Cambrai, de Tournai, d'Arras et d'Utrecht, existaient auparavant, on se fera une idée de l'envergure de la réforme, et l'on comprendra qu'on ait pu la considérer sans exagération comme l'œuvre la plus importante entreprise depuis un demi-siècle en faveur du catholicisme (2). Mais sa grandeur même et, si l'on peut ainsi dire, son radicalisme la rendaient d'une

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.), p. 411.

(2) E. Marx, *Studien zur Geschichte des Niederländischen Aufstandes*, p. 206 (Leipzig, 1902).



exécution singulièrement malaisée. Il était impossible de charger le trésor de la dotation des nouveaux évêchés. Le clergé des Pays-Bas devait donc intervenir nécessairement dans leur entretien. Comptant bien sur quelque résistance, le roi avait cru prudent de cacher ses desseins. Peut-être eût-il agi autrement s'il avait pu s'attendre au tollé qui devait les accueillir.

L'opposition des prélats, menacés dans leurs intérêts par le bouleversement de l'organisation épiscopale, fut aussitôt soutenue par l'opposition politique. Les États de Brabant invoquèrent la Joyeuse-Entrée contre le projet d'incorporer les abbayes de Tongerloo, de Saint-Bernard et d'Afflighem aux diocèse de Bois-le-Duc, d'Anvers et de Malines. Ils envoyèrent des députés porter leur plaintes à Madrid; ils en appelèrent au pape. Cependant, le bruit se répandait que les innovations de Philippe II n'avaient pour but que d'introduire dans le pays l'inquisition d'Espagne, et il n'en fallut pas plus pour les discréditer sans remède dans l'esprit du peuple. L'agitation prit un caractère si passionné que le roi se résigna à quelques concessions. Il déclara, en 1564, renoncer à l'érection du siège d'Anvers et à l'incorporation des abbayes brabançonnes moyennant une rente perpétuelle fournie par celles-ci (1).

Le refus du pape d'accepter ce concordat remit tout en question (2). La plupart des évêques nommés par Philippe ne purent prendre possession de leurs sièges, soit faute de revenus, soit à cause du mauvais vouloir des populations. Il fallut attendre l'arrivée d'Albe pour appliquer enfin des mesures que les troubles religieux de 1566 semblaient avoir définitivement compromises. Le 31 mars 1568, le duc recevait l'ordre d'annexer Afflighem à Malines et d'en chasser l'abbé, de réunir Tongerloo à Bois-le-Duc, Saint-Bernard à

(1) A. Erens, *Tongerloo en 's Hertogenbosch. De dotatie der nieuwe bisdommen in Brabant, 1559-1596*. (Tongerloo, 1925).

(2) Sur tout ceci voir Marx, *Studien*, etc., pp. 367, 379, 383, 396, 405, 419, et F. Rachfahl, *Wilhelm von Oranien und der Niederländische Aufstand*, t. III, p. 129 et suiv. (Halle, 1907).



Anvers, Ter-Doest et la prévôté de Saint-Donatien, à Bruges. Il avait également à installer les évêques dans les villes où ils n'avaient pas encore été reçus, et, s'il le fallait, à contraindre les habitants à céder (1). Le succès désormais était certain. Il ne restait plus à vaincre que quelques difficultés administratives et les lenteurs de la curie. Au mois de décembre 1570, tous les nouveaux titulaires, sauf celui de Harlem, qui attendait encore ses bulles de ratification, étaient pourvus de leur siège (2).

Le haut enseignement, où se formaient les dignitaires du clergé, ne pouvait rester en dehors de la grande œuvre de défense catholique conçue par le roi. Après le départ d'Érasme pour Bâle, en 1521, le petit groupe de novateurs qui entretenaient à Louvain quelque sympathie pour la Réforme s'était bientôt désagrégé. Dès 1545, l'Université avait donné des gages non équivoques de sa fidélité à l'Église en exigeant de chaque étudiant un serment de haine pour l'hérésie. Elle ne manqua point de ressentir les effets de la sollicitude royale. Le nombre de ses professeurs fut augmenté et leur situation matérielle améliorée (3).

Mais depuis longtemps déjà il apparaissait qu'une seule université ne pouvait suffire à une contrée aussi étendue et aussi peuplée que l'étaient les Pays-Bas. Déjà sous le règne de Charles-Quint, il avait été question d'établir des facultés à Tournai, puis à Douai (4); en 1561, la proposition avait été reprise en faveur de Deventer (5). Elle se recommandait surtout au roi comme un moyen de détourner une foule de jeunes gens d'aller étudier à l'étranger, d'où beaucoup revenaient imprégnés de doctrines suspectes. Le désir d'apprendre le français poussait une foule d'écoliers flamands vers Paris et les autres universités de France. Ce fut probablement à cause de cela que Philippe se résolut à ériger dans la région wallonne,

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. II, p. 19.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 163.
(3) Marx, *Studien*, etc., p. 45.
(4) *Histoire de Belgique*, t. III (3e édit.). pp. 312, 329.
(5) Weiss, *Papiers d'État de Granvelle*, t. VI, p. 412.

à Douai, un nouvel établissement d'enseignement supérieur. Le consentement du pape était certain. Paul IV donna son adhésion au projet le 31 juillet 1559, et son successeur Pie IV reconnut, par une bulle du 6 janvier 1560, l'existence de la jeune université (1). Le roi lui donna un règlement le 19 janvier 1562, lui fournit un local, lui assigna des rentes (2). Dès le mois d'août 1563, Marguerite de Parme pouvait annoncer à Madrid que l'institution prenait « fort bon commencement » (3).

Les réformes ecclésiastiques de Philippe avaient précédé la clôture du Concile de Trente (décembre 1563). Elles étaient son œuvre propre, et l'on peut croire qu'il avait tenu à les achever avant que les grandes assises chargées de définir les dogmes et d'améliorer la discipline de l'Église eussent terminé leurs travaux. Si catholique qu'il fût, il n'entendait point subordonner ses prérogatives souveraines au pouvoir spirituel et accepter telles quelles toutes les décisions du Concile touchant les rapports des autorités religieuses avec l'État. Cependant, « pour donner l'exemple », il les fit publier tout de suite et sans réserves en Espagne, quitte à en régler plus tard l'application (4). Il aurait voulu qu'il en allât de même dans les Pays-Bas. Mais il était impossible d'y proclamer les décrets du Concile avant d'avoir envisagé leurs conséquences pour le droit public des diverses provinces. Marguerite avait reçu l'ordre, le 23 avril 1564, de les faire examiner à cet égard, et, le 9 juin suivant, elle les soumettait à l'avis des Conseils de justice (5).

Défenseurs attitrés de la souveraineté du prince et de l'intégrité de l'État, ces corps de légistes ne manquèrent point d'y découvrir quantités d'innovations dangereuses (6). Tous pré-

(1) Miraeus, *Opera diplomatica*, t. I, p. 238.

(2) G. Cardon, *La fondation de l'Université de Douai*, p. 166 (Paris, 1892).

(3) Gachard. *Correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme*, t. III, p. 61.

(4) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 328.

(5) Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, t. III, pp. 368, 370.

(6) Voy. leurs réponses dans Le Plat. *Monumenta ad historiam Concilii Tridentini spectantia*, t. VII, 1re partie (Louvain, 1787). Add. le ms fr. 9021 de la

sentèrent des objections. Celui de Brabant déclara que les décrets « abrégeaient les droits de Sa Majesté et ne pouvaient être introduits sans changements dans un pays libre et politique ». Il proposait de les renvoyer à un concile national qui les reviserait et dont le pape s'engagerait à accepter les conclusions. De son côté, une grande partie du clergé privilégié témoignait ostensiblement sa répugnance pour une réforme qui diminuait sa situation. L'université de Louvain soulevait aussi des difficultés. L'opinion publique enfin, déjà irritée par la création des nouveaux évêchés, montrait des dispositions franchement hostiles. Les Brabançons disaient que le roi, en promulguant le Concile, violerait la Joyeuse-Entrée et les délierait par cela même de leur serment de fidélité. A Anvers, le magistrat se prononçait ouvertement pour la résistance (1). Et le Conseil d'État s'empressa d'utiliser ce mécontentement pour faire échec à Philippe II. Il assurait la gouvernante que l'on ne pourrait procéder à l'acceptation « sans tumber en grandes disputes avec les Estatz, vassaulx, villes et subjectz de par deçà »; il l'effrayait en lui montrant « les mauvais espritz » n'attendant que cette occasion pour « aussi mettre en dispute, ce qu'est bien le principal des décrets du dict concille, les articles de la doctrine » (2). Intimidée par ces avertissements, Marguerite n'osait se servir des patentes de promulgation pure et simple qui lui avaient été envoyées de Madrid, datées du 30 juillet 1564 (3). Quant au roi, comme toujours, il hésitait. Le 3 février 1565, il n'avait encore rien décidé (4), et ses atermoiements rendaient l'opposition plus hardie. Une requête des villes brabançonnes, le 12 janvier, ne proposait rien moins que de convoquer les États-Généraux pour demander conseil (5).

On eut recours finalement à un moyen terme. Le 11 juil-

Bibliothèque Nationale de Paris, provenant du conseiller Wynants et constituant un intéressant recueil d'actes sur l'introduction du Concile dans les Pays-Bas.

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. I, p. 315.

(2) Gachard, *Correspondance de Marguerite d'Autriche*, t. III, p. 527.

(3) *Ibid.*, p. 384.

(4) *Ibid.*, p. 564.

(5) Ms. fr 9021 de la Bibl. Nat. de Paris, fol. 103.

let 1565, la gouvernante ordonna aux évêques de publier le Concile « sauf les droits de Sa Majesté auquel il ne sera point dérogé... non point en intention de contrevenir au dit Concile, mais pour tant mieulx l'effectuer et le mettre à due exécution selon la qualité et nature d'un chacun pays et province, à laquelle l'exécution doit estre accomodée » (1). Ainsi, tout en apaisant les scrupules de la nation et tout en sauvegardant l'autorité royale, on soumettait le clergé des Pays-Bas à la réforme disciplinaire qui retrempait les forces de l'Église. C'était là, en réalité, le but qu'avait visé le gouvernement. Dès le 24 juillet, il chargeait les Conseils de Justice de prêter main forte aux évêques pour l'application des décrets et, au besoin, de les contraindre à y procéder (2). La restauration catholique s'accomplissait grâce à l'État, mais sans que celui-ci lui permit d'empiéter sur son domaine. Au contraire, par le droit que le pape lui a reconnu de nommer les évêques, par son ingérence dans l'élection des abbés des monastères (3), par le placet auquel il prétend soumettre la publication des actes de l'autorité religieuse, le roi tient sous sa tutelle l'Église des Pays-Bas. La promotion de Granvelle à la dignité d'archevêque de Malines atteste qu'il entend exercer sur elle le même contrôle que sur l'administration civile. Plus tard, le duc d'Albe la traitera de haut, prompt à la rappeler, en toutes occasions, au respect du maître. Ce n'est que devant des protestations unanimes qu'il a renoncé à faire siéger, au premier synode de Malines, en 1570, un conseiller du Grand-Conseil en qualité de commissaire royal (4). Au reste, cette subordination à un souverain qui justifie aussi complètement que Philippe II son titre de roi catholique, ne pèse pas à l'Église. Bien plus, elle en reçoit un précieux supplément de force pour lutter contre l'invasion de l'hérésie.

Les nouveaux évêques avaient été soigneusement choisis

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 1357.

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 49.

(3) Voy. Claessens, *Revue Catholique*, t. XLVII [1879], p. 127; De Schrevel, *Rémi Drieux*, p. 597 (Bruges, 1896). Cf. Marx, *Studien*, p. 371.

(4) Voy. plus haut, p. 18.

parmi les plus savants théologiens des Pays-Bas. Tous se distinguaient par la pureté de leur orthodoxie et leur zèle pour les réformes de Trente. Plusieurs d'entre eux, François Sonnius, Corneille Jansenius, Antoine Havet, avaient pris part aux travaux du Concile. Pierre Curtius de Bruges, Martin Rithovius d'Ypres étaient, comme Sonnius, d'anciens professeurs de l'université de Louvain. Ils avaient exercé pour la plupart, sous le règne de Charles-Quint, les fonctions d'inquisiteurs. Mais c'étaient plutôt des savants et des canonistes que des hommes d'action, et, au milieu des circonstances que l'on traversait, en présence du mécontentement de leur clergé et de l'agitation publique, ils n'osèrent ou ne purent faire preuve d'énergie. D'ailleurs, le départ de Granvelle, en 1564, les laissait sans chef au moment même où il eût été le plus nécessaire de soutenir leurs efforts et de leur montrer la voie à suivre. Puis, bientôt après, l'insurrection calviniste de 1566, le soulèvement de la Hollande et de la Zélande, la révolte générale des Pays-Bas achevèrent de les paralyser. Requésens ne cesse d'attirer l'attention du roi sur leur inertie. Il reconnaît leur bonne volonté, mais « ils n'ont le courage de rien exécuter en matière de religion » (1). Ils ne se donnent aucune peine pour rechercher et punir les hérétiques (2). Des décisions prises par les synodes tenus en 1570 et en 1574 conformément aux décrets du concile de Trente, il en est bien peu qui ne restent pas lettre morte (3). Sauf dans les provinces wallonnes, où la situation est relativement satisfaisante, c'est à peine si l'on a mis la main à l'érection des séminaires et à l'organisation de l'enseignement religieux. Les curés, par peur de faire crier à l'inquisition, ne tiennent pas note des gens qui se confessent et communient. « Ils savent le nombre des communiants qu'il y a dans leur paroisse par celui des hosties qui se consomment, et non par la connaissance qu'ils ont d'eux » (4). Le despotisme des lieutenants de Philippe II compromet d'ailleurs la

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 306.
(2) *Ibid.*, p. 350.
(3) *Ibid.*, p. 307. — Cf. De Schrevel, *Rémi Drieux*, p. 414.
(4) Gachard, *ibid.*, p. 306.

cause qu'il veut servir. Le duc d'Albe a rendu les évêques odieux à la nation. Et pourtant ils ne manquent pas d'exhorter les gouverneurs à la pitié, au risque de se faire taxer à Madrid de tiédeur et de modérantisme. Il en est qui ne dissimulent pas leur découragement et vont jusqu'à se demander s'il ne vaudrait pas encore mieux vivre sous la domination des hérétiques que sous celle des Espagnols (1).

La domination calviniste dans la plupart des villes de Flandre et de Brabant anéantit la réorganisation catholique avant qu'elle eût eu le temps de faire presque rien d'autre que d'exciter le mécontentement (2). Les protestants emprisonnèrent et chassèrent les évêques, dispersèrent le clergé et les communautés régulières, vendirent à l'encan les biens des couvents, démolirent les cloîtres, brisèrent les images qui décoraient les églises et transformèrent celles-ci en temples calvinistes, en écuries ou en magasins. L'archevêché de Malines demeura vacant de 1589 à 1596, et, faute de ressources, on parlait en 1593, de le réunir au diocèse d'Anvers. Le passage continuel des troupes à travers le plat-pays avait ruiné les propriétés et les bâtiments ecclésiastiques. En 1600, dans le diocèse de Bruges, sur 130 églises rurales, trente à peine sont en bon état; des autres, dévastées et pillées, il ne subsiste plus que des murs croulants (3). A son avènement au diocèse d'Anvers, en 1604, l'évêque Jean Miraeus trouve jusqu'à sept paroisses confiées au même curé, et, en 1610, le synode provincial du diocèse constate que l'on est obligé d'admettre à la prêtrise des jeunes gens *minus instructi in theologia... ob sacerdotum raritatem* (4). Bentivoglio déplore la pénurie générale des prêtres dans la partie flamande du pays, et la pauvreté des diocèses. En 1613, en beaucoup d'endroits, on ne dispose

(1) Voy. plus haut, p. 55.

(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 587; De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 206.

(3) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. III, p. 272.

(4) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, pp. XXXII, 135.—En 1598, on demande à Rome la permission d'admettre aux charges ecclésiastiques les fils convertis d'hérétiques. A. Pasture, dans *Annuaire de l'Université catholique de Louvain*, 1908, p. 344.



encore que de calices d'étain pour la célébration de la messe (1).

Mais les pertes matérielles étaient plus grandes que les perte morales. La majorité du peuple restait attachée au catholicisme, et, sous les efforts associés du pape et du gouvernement de Bruxelles, l'Église ne tarda point à se relever et à se dresser plus puissante qu'elle ne l'avait jamais été. Dès l'administration de Farnèse, le nonce Bonomi, qui assista en 1586 au synode provincial de Cambrai, lui apportait les conseils et les exhortations de Rome pour le rétablissement de la discipline. Les évêques reprenaient possession de leurs palais délabrés. De toutes parts, on se mettait à réparer les édifices du culte, et, en attendant la création des ressources nécessaires, Philippe II ordonnait, en 1587, d'affecter partiellement les dîmes à ce travail (2).

Le règne des archiducs devait voir l'accomplissement définitif des réformes retardées puis interrompues par les événements du XVI[e] siècle, et la Belgique, arrachée au protestantisme par les armes espagnoles, devenir l'un des pays les plus catholiques de l'Europe (3). Dès 1596, une nonciature spéciale était installée à Bruxelles (4), et, en 1600, une légation belge s'établissait auprès du Vatican (5). Le programme du concile de Trente est désormais appliqué partout et en tous ses points. Le troisième synode de Malines, ouvert le 26 juin 1607, reprend l'œuvre des synodes de 1570 et de 1574 (6), et un

(1) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, p. 192.

(2) *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 91. Cf. *ibid.*, II, p. 37 (ann. 1613).

(3) Le livre de A. Pasture, *La restauration religieuse aux Pays-Bas catholiques sous les archiducs Albert et Isabelle* (Louvain, 1925), fournit une étude détaillée du sujet envisagé du point de vue ecclésiastique.

(4) R. Maere, *Les origines de la nonciature de Flandre. Revue d'Histoire Ecclésiastique*, t. VII [1906], p 565 et suiv. — Après la mort de l'archiduchesse Isabelle, en 1633, il n'y eut plus à Bruxelles que des internonces. La nonciature ne fut rétablie qu'en 1725 sous le gouvernement de Marie-Élisabeth.

(5) V. L. Goemans, *Het belgisch gezantschap te Rome onder de regeering der aartshertogen Albrecht en Isabella. Bijdragen tot de geschiedenis van het hertogdom Brabant*, t. VII, [1907], p. 3 et suiv.

(6) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I. p. 365. — Ce synode fut le dernier qui se soit tenu dans le pays. En dépit des stipulations du concile de Trente, l'État ne permit plus dans la suite que des congrégations d'évêques.

édit du gouvernement, rendu le 31 août 1608, prescrit l'observation de presque toutes celles de ses décisions qui intéressent la société laïque (1). Le 60e denier des revenus diocésains est consacré à l'entretien des séminaires, dont la Réforme avait empêché ou détruit l'organisation. Celui d'Anvers s'ouvre en 1604; celui de Malines, en 1609; celui de Saint-Omer s'installe en 1605 dans un vaste bâtiment au centre de la ville; celui de Gand est aménagé dans l'ancienne école des Frères de la Vie Commune. Dès 1613, sauf à Gand, à Bruges, à Ypres et à Bois-le-Duc, où leur institution n'est pas encore complètement achevée, ils fonctionnent de la manière la plus satisfaisante.

La réforme disciplinaire promulguée en 1586 dans la province de Cambrai s'introduit dans les diocèses flamands et transforme les mœurs et jusqu'à l'aspect extérieur du clergé. Défense est faite à tous ses membres de se livrer au commerce, à l'agriculture ou à quelque autre profession; ils s'abstiendront à l'avenir de s'engager au service des grandes familles; ils éviteront les tavernes; n'exerceront ni la chirurgie ni la médecine; ne laisseront plus croître leur barbe; renonceront aux vêtements de couleur, aux anneaux d'or, etc. L'administration des sacrements et la prédication sont minutieusement réglementées. En vertu de la stricte application du ministère de la pénitence, il est prescrit aux curés de pourvoir leurs églises de confessionnaux, et, pour satisfaire aux nouvelles exigences du droit canonique, de tenir des registres de baptêmes, de mariages et de décès. Quant aux ordres religieux, la clôture leur est sévèrement imposée; toutes les coutumes dérogeant au vœu de pauvreté sont abolies; les moines se voient obligés de suivre des leçons de théologie.

En même temps que l'on veille à relever la dignité, la science et le zèle des clercs, on se préoccupe d'augmenter aussi le respect des fidèles pour les sanctuaires et les cérémonies du culte. L'Église cesse d'être, comme au Moyen Age, une sorte de

(1) Brants, *Ordonnances d'Albert et d'Isabelle*, t. I, p. 390 (Bruxelles, 1909). Cf. en 1587 un placard analogue relatif au concile de Cambrai de 1586. *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 88.



maison commune où le peuple se réunit à tout propos et qu'il partage familièrement avec Dieu : elle n'est plus qu'un lieu de prière et d'adoration. Non seulement il est défendu de s'y livrer à de vaines conversations, à des amusements futiles, à la pratique des affaires, mais au dehors, on s'abstiendra par révérence de fréquenter les cabarets durant la messe et de troubler l'office par des cris et des chansons (1).

Mais c'est l'enseignement religieux et particulièrement celui des enfants qui fait l'objet des prescriptions les plus abondantes. Après le terrible assaut de la Réforme, on a compris combien il importe d'imprégner les jeunes âmes de catholicisme, d'y imprimer d'une manière indélébile les dogmes essentiels de la foi. Déjà le premier synode de Malines avait édicté à cet égard une foule de mesures que les troubles politiques et confessionnels empêchèrent presque partout de porter leurs fruits. En 1570, l'évêque de Ruremonde, Lindanus, déplorait l'ignorance des fidèles en matière religieuse « alors pourtant qu'il n'est personne qui ne sache des fables ou des chants populaires » (2). Vingt ans plus tard, son collègue d'Anvers, Torrentius, ne faisait qu'exprimer l'avis unanime de l'épiscopat, en affirmant que « le principal et même l'unique fondement de la restauration de la foi est le catéchisme » (3). Aussi le synode de 1607 eut-il soin de décider la publication d'un catéchisme propre à la Belgique, où l'on ne s'était servi jusqu'alors que de celui de Canisius, spécialement rédigé pour l'Allemagne. Le jésuite Louis Maekeblijde se mit aussitôt à l'œuvre. Dès 1609, le premier catéchisme de Malines paraissait à Anvers (4).

C'est à son explication et à sa récitation ainsi qu'à celle des prières quotidiennes que se bornait presque exclusivement, sauf un peu de lecture et d'écriture, l'enseignement des « écoles dominicales ». Elles se faisaient le dimanche dans toutes les

(1) Pour tout ceci voy. le texte du synode de Cambrai de 1586 (Th. Gousset, *Les actes de la province ecclésiastique de Reims*, t. III, p. 542 et suiv. [Reims, 1844]), et du synode de Malines de 1607 (De Ram, *Synodicon*, t. I, p. 365 et suiv.).

(2) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 63.

(3) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 386.

(4) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 381.



paroisses et s'adressaient aux enfants pauvres difficilement libres pendant la semaine et ne fréquentant pas d'autres écoles. Le rapport de l'évêque Torrentius sur la situation du diocèse d'Anvers en 1591 montre l'importance qu'on leur accordait en même temps qu'il fournit une idée très exacte de leur fonctionnement dans la ville (1). Elles étaient, dès cette époque, au nombre de six ou sept placées sous la direction de quatre superintendants, deux ecclésiastiques nommés par l'évêque et deux laïques désignés par le magistrat parmi les principaux bourgeois. Vers l'heure des leçons, des bedeaux *(ministri)* rassemblaient les enfants des divers quartiers et les conduisaient à l'école, où filles et garçons étaient instruits à part. La fréquentation était obligatoire jusqu'à l'âge de seize ans, et les parents ou tuteurs étaient requis d'y tenir exactement la main. Comme on le voit, le pouvoir civil prêtait ici son concours à l'autorité religieuse.

Les archiducs ne firent donc que généraliser une coutume déjà existante lorsqu'ils imposèrent à tous les officiers civils, par leur édit de 1608, d'aider les évêques à ériger des écoles dominicales et à trouver les ressources nécessaires à cet effet (2). La misère des élèves fournissait, d'ailleurs, une garantie excellente d'assiduité. En 1610, le synode d'Anvers déclarait le catéchisme obligatoire pour tous les enfants de six à quinze ans, sous peine, pour les parents, de ne recevoir aucun secours des tables du Saint-Esprit (3). En 1622, l'évêque de Gand, Antoine Triest, demandait aux « maîtres des pauvres » de prendre des mesures analogues (4). La distribution de vêtements et de prix aux élèves les plus zélés ne contribuait pas moins à attirer aux écoles dominicales les bandes déguenillées des petits apprentis et des jeunes vagabonds (5).

Les autres écoles étaient aussi strictement soumises à la surveillance des évêques. Nul ne pouvait y enseigner sans avoir

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XV, p. 387 et suiv.

(2) Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 393. Cf. une ordonnance d'Isabelle en 1630. De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. IV, p. 158.

(3) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, p. 119.

(4) *Ibid.*, t. IV, p. 285.

(5) *Ibid.*, p. 161.

fourni la preuve de son orthodoxie (1). Tous les livres employés devaient être approuvés par l'autorité religieuse, qui bannissait non seulement les ouvrages suspects par leur doctrine mais encore tous les auteurs qui eussent pu corrompre la jeunesse *per gentilitatem aut turpes amores* (2).

Le contrôle qu'elle exerçait sur l'enseignement, l'Église le revendiqua, pour les mêmes motifs, sur la bienfaisance publique. Ici encore, le pouvoir souverain la soutint dans ses prétentions et les fit triompher. Les magistrats locaux, qui s'étaient prêtés spontanément à seconder les évêques dans l'organisation des écoles, se montrèrent beaucoup moins disposés à tolérer leur ingérence dans les institutions charitables. Mais un placard de 1606, puis, plus énergiquement encore, l'édit de 1608 ordonnèrent qu'un représentant de l'évêque assisterait désormais à la reddition des comptes de tous les établissements de ce genre (3). Malgré les résistances de quelques villes, comme Bruxelles et Bois-le-Duc, et les hésitations du Conseil de Brabant, le gouvernement tint bon et il fallut s'incliner (4).

III

La profondeur et l'intensité du sentiment catholique en Belgique dès le commencement du XVIIe siècle ne se comprendraient pas si, à côté de l'action officielle des évêques, on ne tenait compte de l'intervention spontanée des ordres religieux. Parmi ceux-ci, comme dans tous les autres pays conservés à l'Église, les Jésuites se sont fait une place singulière. Nulle part, peut-être, cette infatigable milice de Rome n'a plus vaillamment combattu pour la Contre-Réforme et joui d'une semblable influence. Elle s'est mêlée avec une ardeur joyeuse à

(1) Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 391 ; De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. IV, p 284

(2) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 121.

(3) Brants, *Ordonnances*, t. I, pp. 285, 393.

(4) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 424 et suiv.

la grande lutte confessionnelle qui se déroulait sur le sol des Pays-Bas. Elle a fait de cettre contrée, menacée de tous côtés par l'hérésie, une véritable place de guerre spirituelle. Elle l'a choisie comme base de l'armée de missionnaires qu'elle envoyait à l'assaut du protestantisme en Angleterre et en Hollande. Son activité combative s'y est développée au milieu du mouvement des troupes et du bruit des batailles, et il n'est pas jusqu'à l'internationalisme de ses tendances qui ne l'ait attirée vers ces provinces si ébranlées par tous les mouvements de la politique européenne et sur lesquelles amis et ennemis de l'Église et de la maison d'Autriche fixaient leurs regards avec la même attention.

C'est le hasard qui l'y amena tout d'abord, et ses débuts, contrastant avec le rôle qu'elle devait jouer plus tard, y furent modestes et difficiles (1). En 1542, la déclaration de guerre de François Ier à Charles-Quint avait obligé quelques Jésuites espagnols étudiant à Paris de quitter la France et de chercher asile dans les Pays-Bas. Ils n'étaient qu'au nombre de huit, parmi lesquels Ribadeneira, et le neveu du fondateur de la compagnie, Émilien de Loyola. C'est naturellement vers l'université de Louvain qu'ils se dirigèrent. Le chapelain Corneille Vishaven (2) les recueillit dans sa maison, et, au bout de très peu de temps, l'ardeur inaccoutumée de leur zèle leur valut la protection du chancelier de l'Université, Ruard Tapper, et du pieux abbé de Liessies, Louis de Blois. La population ne tarda pas à s'intéresser, elle aussi, à ces étrangers dès qu'ils eurent commencé, tout en suivant les cours, à prêcher dans les églises de la ville. Quoique leur ignorance du flamand et du français les obligeât à s'exprimer en latin, leur sincérité, leur conviction, leur énergie, la nouveauté de leurs discours, l'imprévu de leur éloquence étonnaient et subjuguaient leurs auditoires. Lorsque

(1) On consultera désormais pour l'histoire des Jésuites en Belgique, le livre fondamental du P. Alfred Poncelet, *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Première partie* (Bruxelles, 1927). Il faut y ajouter le récit de l'*Imago primi saeculi Societatis Jesu*, p. 723 et suiv. (Anvers, 1640).

(2) Sur lui voy. H. Vanderspeeten, *Corneille Vishaven, premier Jésuite belge*, dans *Précis Historiques*, 1862, p. 457 et suiv.

Pierre Lefèvre (1), de passage à Louvain, eut organisé leur petit groupe, de nouvelles recrues se firent très rapidement. On en comptait déjà dix-neuf en 1547, année où les compagnons se procurèrent une demeure commune qui peut être considérée comme le premier établissement de l'Ordre en Belgique (2).

Les succès des nouveaux venus leur suscitèrent naturellement des ennemis. Troublée par l'indépendance de leurs allures et par leur envahissante activité, l'Université leur montra bientôt une très vive défiance. La gouvernante Marie de Hongrie, prévenue contre eux, leur refusa l'autorisation de posséder. Un de leurs premiers recteurs, Adrianus Adriani, calomnié par un *magister* louvaniste, fut jeté en prison. Pourtant cette même fougue d'apostolat qui rendait les Jésuites odieux à la majorité du clergé, leur assurait l'appui de ceux qui prévoyaient quelles forces ils allaient déployer au service de l'Église. A peine Adriani était-il remis en liberté, Pierre Curtius, le futur évêque de Bruges, l'installait comme confesseur à Saint-Pierre de Louvain. La vogue inouïe qu'il y obtint presque aussitôt, surtout auprès des pénitentes, ne manqua pas de surexciter encore la malveillance. Mais déjà la Compagnie avait pris racine dans le pays. Tenu au courant de ses premiers progrès, Loyola avait envoyé, en 1552-53, deux de ses disciples jeter les fondements d'une nouvelle résidence à Tournai (3). En 1553, le chancelier de l'évêque de Liége, Guillaume de Poitiers, cherchait à attirer les Jésuites aux bords de la Meuse (4). Pourtant l'hostilité qu'ils rencontraient allait croissant. Leur détachement de toute autorité, sauf celle de leurs supérieurs, inquiétait les évêques et les pouvoirs publics. L'austère discipline de leur vie et la rigidité de leur piété s'opposaient trop ouvertement à la tiédeur confortable des mœurs courantes dans l'Église pour ne point faire scandale. Leur influence auprès des fidèles les faisait accuser d'attirer à eux les jeunes gens et

(1) L'introducteur de la Compagnie en Allemagne.

(2) J. Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuiten Ordens*, p. 73.

(3) P. Debuchy, *Un Apôtre du pays wallon au temps de la Réforme. Le P. Bernard Olivier, 1523-1556* (Antoing, 1911).

(4) Hansen, *Rheinische Akten zur Geschichte des Jesuiten Ordens*, p. 240.



de détourner les femmes de leur ménage par toutes sortes de dévotions et de pratiques nouvelles. A Nimègue, en 1555, le magistrat les avait expulsés (1). Ils devenaient de plus en plus suspects à la gouvernante, et le vieux Viglius leur reprochait « de troubler la république » (2).

En somme, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, ils inspirèrent des craintes et provoquèrent des récriminations presque générales. Mais Philippe II était à peine monté sur le trône que Loyola envoyait à Bruxelles le Père Ribadeneira afin d'obtenir l'autorisation officielle pour la Compagnie de s'établir dans les provinces. Elle ne fut point accordée sans peine. Viglius et même Granvelle (3) faisaient craindre au roi le mécontentement du peuple et la réprobation des évêques et des curés. Ses conseillers espagnols, Ruy Gomez et le comte de Féria, vinrent enfin à bout de ses hésitations. Le 15 août 1556, il permit aux Jésuites de résider aux Pays-Bas à condition de ne s'ingérer dans les fonctions pastorales que du consentement des autorités diocésaines, et de ne rien acquérir sans autorisation. Désormais, la situation de l'Ordre dans les pays bourguignons était assurée. Provisoirement, les résidences qu'il y possédait furent rattachées à la Province rhénane. L'érection d'une Province belgique ou de Flandre n'eut lieu que le 24 septembre 1564.

La Compagnie ne progressa qu'assez lentement durant les premières années qui suivirent l'octroi de Philippe II. Marguerite de Parme se garda de lui témoigner la moindre bienveillance, sans doute par crainte de froisser l'opinion publique. On eût pu s'attendre à rencontrer chez son successeur des sentiments plus favorables : il en alla tout autrement. Le duc d'Albe confondait trop complètement la cause catholique et la cause espagnole pour se montrer sympathique à un ordre ne

(1) Hansen, *Rheinische Akten*, 254.

(2) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p 155. — D'après une lettre de Ribadeneira aux Arch. de l'État à Rome (voy. *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 5ᵉ série, t. II [1892], p. 160), dont M. A. Fayen a bien voulu m'envoyer une copie, on reprochait surtout aux Jésuites un prosélytisme excessif.

(3) A partir 1561, Granvelle apparaît d'ailleurs parmi les protecteurs de la Compagnie. Hansen, *Rheinische Akten*, p. 396.



relevant que de la papauté. La liberté d'allures des Jésuites lui parut dangereuse pour la constitution de l'Église d'État que Philippe II l'avait chargé d'organiser, et il ne leur manifesta qu'une froideur voisine de l'antipathie (1). L'Université aussi se méfiait d'eux. La Compagnie ne put donc compter jusqu'en 1574 que sur l'aide de protecteurs bénévoles. L'évêque de Liége, Robert de Berghes, intervint plus d'une fois en sa faveur (2). Il s'employa très activement à la fondation du collège de Louvain, érigé en 1565, après une campagne, d'ailleurs infructueuse, menée dans le dessein de procurer aux Jésuites une des quatre pédagogies de l'Université (3). Dans plusieurs villes, le magistrat ou de riches particuliers leur viennent spontanément en aide. Les échevins de Bois-le-Duc, en 1561, entament des pourparlers avec eux pour l'érection d'un collège (4); l'année suivante s'ouvre celui de Tournai, le premier que la Compagnie ait fondé en Belgique (5); à Anvers, en 1573, un marchand espagnol, Fernando Frias, achète pour elle le magnifique hôtel de la famille Schets où un collège s'installe tout de suite (6); d'autres collèges s'organisent à Douai et à Saint-Omer en 1568 et en 1566. Même spectacle dans le pays de Liége. Les Pères dirigent un collège à Dinant dès 1563 et se proposent d'en établir un second à Huy (7). L'évêque Gérard de Groesbeek les favorise de tout son pouvoir. Il travaille à les introduire dans la « cité », et, lors de l'agitation protestante de 1566, les appelle aussitôt à la rescousse (8).

Dès avant cette date, ils avaient entamé avec ardeur la lutte contre le calvinisme, dont la propagande, de jour en jour plus hardie, semblait avoir frappé de stupeur le clergé des Pays-

(1) *Imago primi saeculi*, p. 745. — Les Jésuites, d'ailleurs, le mécontentèrent gravement en prêchant contre le 10e denier. Voy. Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. IV, p. 155, n.

(2) Hansen, *Rheinische Akten*, p. 326.

(3) *Ibid.*, p. 358.

(4) *Ibid.*, p. 395.

(5) Ph. de Hurges, *Mémoires d'eschevin de Tournai*, p. 219. *Mém. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. V [1855].

(6) *Imago primi saeculi*, p. 745.

(7) L. Lahaye, *Cartulaire de la commune de Dinant*, t. IV, p. 34 (Namur, 1891).

(8) Voy. plus haut, p. 297.



Bas. On les voit apparaître aux endroits les plus menacés. Ils prêchent à Bruges, à Gand, à Anvers, à Limbourg, et l'on n'admire pas seulement l'éloquence et la piété de ces volontaires de la foi, mais aussi qu'ils refusent toute rétribution pour le concours qu'ils apportent à l'Église (1). Comme les « ministres » qu'ils combattent, ils manient à la fois la plume et la parole. Adriani publie à Gand, en 1568, de petits traités populaires consacrés à la défense de la foi et à la réfutation de l'hérésie. Plus ils font, plus ils veulent faire, et le puissant esprit de corps qui les anime les pousse à recruter sans cesse à leur ordre de nouveaux dévouements et de nouvelles ressources. Bientôt, au grand dépit des monastères et des institutions religieuses que soutenait la piété des fidèles, c'est à eux que vont de préférence les dons et les aumônes. Leur richesse naissante devient un objet d'envie. Morillon les accuse « d'empiéter là où ils peuvent », et le confesseur du duc d'Albe remarque que « leur entrée est fort doulce de prescher et instituer la jeunesse, mais que après ils mettent la main sur tout, et aux biens » (2).

L'arrivée à Bruxelles de Requésens, ami déclaré de la Compagnie, valut enfin à celle-ci l'appui du gouvernement, et, du même coup, contraignit ses adversaires au silence. Frappé de l'apathie de la plupart des religieux et du petit nombre de bons prédicateurs dans les Pays-Bas, don Louis voulut profiter du zèle de l'Ordre « avant que le relâchement, écrit-il au roi, ne s'introduise dans son sein ». Il propose de lui donner les maisons confisquées sur le prince d'Orange et le comte de Hoogstraeten, vu que « personne ne voudra les acheter si on les met en vente » (3). Il demande à Philippe II de lui envoyer des Jésuites espagnols qui serviront d'aumôniers aux troupes. Il exhorte les villes à seconder ses efforts, et il peut bientôt se réjouir des résultats obtenus. De nouveaux collèges sont créés

(1) Marc van Vaernewyck, *Van die beroerlicke tijden*. t. II, p. 122, IV, p. 28 ; Ph. van Campene, *Dagboek*, pp. 90, 107, 124, 126, 147, 199, 225, 247. Cf. De Schrevel, *Annales de la Soc. d'Émulation de Bruges*, t. XLVI [1896], p. 330.

(2) Poullet, *Correspondance de Granvelle*, t. III, p. 604.

(3) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 21.



à Maestricht et à Bruges en 1575, à Liége en 1581. Celui de Douai renferme, dit-on, en 1574, plus de sept cents écoliers (1). A Anvers « non seulement en leur église, les Pères prêchent continuellement en flamand et en espagnol, mais encore donnent cinq à six leçons et ont déjà près de trois cents élèves appartenant à la classe la plus distinguée de la ville » (2).

Les événements qui éclatèrent après la mort du gouverneur vinrent couper court à ces progrès. La faveur dont les Jésuites avaient joui auprès de Requésens les désignait aux attaques des patriotes. Les calvinistes reconnaissaient en eux leurs plus dangereux ennemis, et ce fut aussitôt contre la Compagnie, parmi les adversaires du régime espagnol et ceux du catholicisme, une campagne acharnée de pamphlets et d'attaques de tout genre. On lui attribuait la continuation de la guerre, l'échec des conférences de Bréda, on la soupçonnait de préparer une Saint-Barthélemy dans les provinces (3). Mais ce déchaînement de colères ne l'effraya point. Malgré l'avis des évêques, les Jésuites refusèrent de prêter serment à la Pacification de Gand. On en profita pour les expulser de toutes les villes où dominait le parti orangiste. Leur collège et leur église d'Anvers furent mis à la disposition de la communauté calviniste.

Cette persécution n'eut pour résultat que de rehausser leur prestige et leur influence après la victoire du catholicisme. Dès 1584, Philippe II abolissait toutes les restrictions que l'édit de 1556 avait mises à leur établissement (4). Alexandre Farnèse se montra pour eux un protecteur plus dévoué encore et surtout plus puissant que Requésens. De concert avec le général de l'Ordre, le P. Aquaviva, Italien comme lui, il aida le P. Olivier Manare (ou Mannaerts, de Douai) à réorganiser

(1) Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 21.

(2) *Ibid.*, p. 351.

(3) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. V, p. 331.

(4) *Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 43. L'édit de 1584 restreint pourtant en quelques points, conformément à l'avis donné à Farnèse par le Grand-Conseil de Malines le 20 avril 1583, les franchises judiciaires et financières accordées par les papes à la Compagnie. Voy. Gachard, *Analectes*, p. 373.



en quelques années la Province Belgique. De toutes parts, les villes appelaient les Jésuites dans leurs murs. A Louvain, à Anvers, le magistrat, dans son zèle catholique, les consultait sur les mesures à prendre pour l'exaltation de la religion. La baisse générale de la valeur des immeubles dans les villes ruinées et dépeuplées par la guerre leur permettait d'acquérir facilement maisons et jardins, soit pour agrandir leurs locaux, soit pour fonder de nouvelles institutions (1). Sous la seule administration du duc de Parme, des collèges sont érigés à Ypres (1585), Courtrai (1587), Gand (1592), Valenciennes (1592), Lille (1592). En 1586, la Province Belgique ne contient pas moins de neuf collèges, de quatre missions et d'une « maison de probation » renfermant en tout 253 Jésuites, dont 35 nouveaux (2).

Un instant interrompu après la mort de Farnèse, l'élan reprit avec une force nouvelle sous le règne d'Albert et d'Isabelle. Mons (1598), Arras (1600), Bergues-Saint-Winnoc (1600), Luxembourg (1603), Bruxelles (1604), Bois-le-Duc (1610), Namur (1610), Ruremonde (1611), Hesdin (1613), Malines (1613), Aire (1614), Lierre (1615), Cassel (1617), Maubeuge (1619), Dunkerque (1620), Alost (1620), Hal (1621), Armentières (1622), Béthune (1622), Nivelles (1614), Bailleul (1615), Bréda (1625), Ath (1621) virent à leur tour se fonder des collèges. Vers 1625, la compagnie avait pris en Belgique une extension qu'elle ne devait plus guère dépasser depuis lors. Le nombre de ses membres progresse du même mouvement que celui de ses fondations. Arrivé à 420 en 1595, il reste à peu près stationnaire jusqu'à l'avènement des archiducs; il est de 441 en 1596 et de 445 en 1597. Mais, dès 1611, il s'élève à 788 (3), et, quinze ans plus tard, en 1626, il a doublé et monte à 1574 (4). Si l'on compare ce chiffre avec

(1) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIX, pp. 43, 44, 58.

(2) Rapport du P. Provincial en 1586. *Archives jésuitiques* aux Archives générales du Royaume, n° 990.

(3) Chiffres fournis par les rapports des PP. Provinciaux aux Archives générales du Royaume.

(4) *Imago primi saeculi*, p. 238.

ceux que fournissent à la même époque les grands États de l'Europe, on remarquera facilement que nulle part les Jésuites n'ont été relativement aussi nombreux que dans les Pays-Bas catholiques. La France, en effet, n'en renferme à cette date que 2156, l'Allemagne que 2283 et l'Espagne elle-même que 2962.

Déjà détachée de la Province Rhénane en 1564, la Province Belgique était devenue si considérable qu'il fallut en 1612 la scinder en deux. On ne tint compte dans l'établissement de ces circonscriptions ni des divisions administratives ni même des divisions politiques. Destinée à agir sur le peuple, la Compagnie répartit ses cadres suivant la frontière linguistique qui coupait le pays en deux parties presque égales. Toute la région flamande, tant des Pays-Bas que de la principauté de Liége, forma la Province Flandro-Belge, tandis que la Province Gallo-Belge engloba la région wallonne, à laquelle furent rattachés les districts allemands du Luxembourg. En 1626, la première comptait 801 membres, seize collèges, quatre résidences, une maison professe et un convict (pensionnat) à Anvers, plus une « maison de probation » à Malines; la seconde s'appariait à elle avec 773 membres, dix-huit collèges, deux résidences et une « maison de probation » à Tournai (1).

En Belgique comme dans les autres pays catholiques, l'ascendant des Jésuites s'explique surtout par leur enseignement. L'excellence de leur méthode pédagogique, les soins qu'ils donnaient à l'éducation et à la culture physique, la familiarité et la douceur des rapports qu'ils entretenaient avec leurs élèves, la salubrité et l'aspect aimable de leurs collèges, si différents des écoles malsaines et maussades que l'on avait connues jusqu'alors, les faisaient considérer comme des instructeurs modèles. Les protestants eux-mêmes admiraient l'art avec lequel ils savaient approprier l'humanisme de la Renaissance à l'intelligence et aux besoins de leurs élèves (2). Appartenant

(1) *Imago primi saeculi*, p. 241.

(2) « Hoc tamen eos meritissimo elogio non defraudabor, solos paene dignos videri qui juventutem doceant ». A. van Buchel, *Diarium*, éd. G. Brom et L. A. Van Langeraad, p. 99 (Amsterdam, 1907). — Voir des programmes intéressants

pour la plupart à la noblesse et à la bourgeoisie aisée, ceux-ci trouvaient chez les Pères, mieux que partout ailleurs, le bagage des connaissances littéraires indispensables à l'homme du monde et à l'adepte des professions libérales. L'enseignement pourtant était gratuit, et les collèges s'ouvraient largement aux enfants du peuple que leurs aptitudes recommandaient au choix de la Compagnie. L'élite intellectuelle y trouvait place à côté de l'aristocratie sociale (1). Celle-ci recevait l'empreinte de l'Ordre, celle-là fournissait à son recrutement un afflux constant de forces fraîches, si bien que par l'une comme par l'autre il s'assurait ou il absorbait le meilleur de la jeunesse.

Sa renommée fut bientôt si solidement établie qu'il n'eut plus à se préoccuper de l'avenir. De toutes parts, les pouvoirs publics et les familles le sollicitent de fonder de nouveaux établissements. Il n'est plus besoin que le gouvernement intervienne en sa faveur; il suffit de laisser faire la vogue. Au lieu de rechercher comme jadis toutes les occasions de prendre pied dans le pays, les Jésuites posent maintenant leurs conditions, et exigent des garanties avant de fonder un collège, sûrs de n'avoir point à attendre longtemps pour les obtenir (2). Afin de les attirer dans une ville, non seulement le magistrat leur alloue des bâtiments ou des terrains, mais il lève des taxes à leur profit ou intervient dans les frais de construction de leurs couvents ou de leurs églises (3). Tandis que le vide

des cours faits aux collèges de Bruges et de Dinant, publiés par De Schrevel, *Annales de la Société d'Émulation de Bruges*, 1896, p. 350.

(1) « Nec facile aliquem admittunt, nisi perspecto prius ingenio aut magnae parentelae favore ». Van Buchel, *loc. cit.* Requésens dit en 1575 que les trois cents élèves des Jésuites d'Anvers appartiennent à la classe la plus distinguée de la population. Gachard, *Correspondance de Philippe II*, t. III, p. 351.

(2) Voy. De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 132.

(3) Exemples pour Bruges (Priem, *Précis analytique des Archives de la Flandre Occidentale*, 2e série, t. IV, pp. 174, 180, 189, 210); pour Gand (V. van der Haeghen, *Inventaire des Archives de la ville de Gand*, p. 21 et suiv.); pour Malines (Gaillard, *Mémoriaux du Grand Conseil*, t. II, p. 108); pour Audenarde (Van Lerberghe et Ronsse, *Audenaerdsche Mengelingen*, t. IV, p. 112); pour Namur (Lahaye, *Correspondance du Conseil provincial de Namur*, p. 222); pour Ypres (*Annales de la Soc. d'Émulat. de Bruges*, t. LIII [1903], p. 53); pour Luxembourg (Duhr, *Geschichte der Jesuiten in den Ländern deutscher Zunge*, t. I, p. 418), etc.



se fait dans les écoles laïques créées en si grand nombre par les humanistes de la Renaissance, leurs classes regorgent d'élèves (1). Il y en a quatre cents en 1582 au collège de Liége (2), quatre cent cinquante en 1586 à celui de Saint-Omer (3). Douai, le plus florissant de tous, compte en 1600 quatre cents élèves d'humanités, six cents de philosophie et cent de théologie (4). Les échevins travaillent à écarter les concurrents qui pourraient gêner les Pères, les défendent contre les réclamations du clergé séculier, et ceux-ci, pour rendre plus effective encore cette bonne volonté, soutiennent énergiquement le droit du pouvoir municipal sur l'organisation de l'enseignement (5). Là même où n'ont point pénétré les écoles de la Compagnie on les prend pour exemples. En 1621, Lamberte de Croy, la fondatrice du collège du Rœulx, veut que l'instruction y soit donnée « à la façon des Pères Jésuites » (6).

En même temps qu'aux lettres, la jeunesse des collèges s'initie à ces pratiques nouvelles de dévotion que les Jésuites introduisent dans la piété catholique. Leurs élèves sont astreints à assister chaque jour à la messe, à se confesser et à communier fréquemment. Dès 1573, les Pères importent à Douai l'institution de la Congrégation de la Vierge, née à Rome en 1563 (7). Elle se répand bientôt dans tous leurs collèges, d'où, grâce aux anciens écoliers, elle se propagea, à partir du commencement du XVII[e] siècle, dans la population des villes. Les congréganistes sont réunis en « sodalités » ou gildes (8), groupées, comme une clientèle pieuse, autour de chaque collège.

(1) A Arras, par exemple, le collège communal laïque, fondé en 1561 et confié à la direction d'Antoine Meyer, neveu de l'historien, est repris par les Jésuites. A. Guesnon, *La surprise d'Arras*, pp. 10-11. Pour leurs difficultés à Mons avec le collège de Houdeng, voy. J. Becker, *Un établissement d'enseignement moyen à Mons depuis 1545* (Mons, 1913).

(2) [A. Poncelet], *La Compagnie de Jésus en Belgique*, p. 18 (Bruxelles, 1908).

(3) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XIX, p. 51.

(4) [A. Poncelet], *op. cit.*, p. 17.

(5) V. van der Haeghen, *Inventaire des Archives de Gand*, p. 48.

(6) *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. VIII, p. 101.

(7) [A. Poncelet], *La Compagnie de Jésus en Belgique*, p. 26.

(8) C'est sous le nom de *gulden* ou *gilden* qu'elles sont habituellement désignées en Flandre.

A côté de la sodalité des élèves, il y en a d'autres pour les jeunes gens, les hommes faits, les petits enfants. En 1626, dans la Province Flandro-Belge, elles ne renferment pas moins de 13,727 personnes (1). L'influence de ces congréganistes est d'autant plus grande qu'ils appartiennent surtout aux classes supérieures de la société. Leur zèle popularise tous les moyens employés par les Jésuites pour exciter la ferveur catholique : les neuvaines, les ex-votos, la vénération des statues miraculeuses, la confession. C'est par celle-ci surtout que s'affirme le pouvoir croissant des Pères sur les consciences. Ils ont fait entrer dans les mœurs l'usage de la confession fréquente, peu populaire et peu pratiqué avant leur arrivée (2), et ils voient les pénitents affluer vers eux. A Anvers, l'église de leur maison professe ne compte pas moins de vingt-six confesseurs en 1626, et ils ne suffisent pas à leur tâche. A la même date, et dans la même église, les Pères se vantent de recevoir par an 24,000 communiants! (3). L'activité de la Compagnie n'est pas moindre dans la prédication que dans la distribution des sacrements. Pour en juger, il suffit de savoir qu'elle se glorifie de compter 15,206 sermons prononcés par ses membres, en une seule année du commencement du XVIIe siècle, dans la Province Flandro-Belge (4). Descendus de leurs chaires, ses sermonaires distribuent à leurs auditeurs des brochures pieuses, en latin, en français et en flamand, dont quelques-unes furent débitées à plusieurs milliers d'exemplaires (5).

Malgré tant de travaux, il lui reste du temps encore pour l'enseignement du catéchisme. Elle s'ingénie à y attirer les enfants par toutes sortes d'innovations et d'agréments appropriés à leur âge. Des concours sont organisés entre les élèves; le premier d'entre eux reçoit le titre d'empereur du catéchisme ;

(1) *Imago primi saeculi*, p. 774.
(2) *Ibid.*, p. 783.
(3) *Ibid.*, p. 785.
(4) *Ibid.*, p. 781.
(5) Voy. Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XII, p. 288. Cf. *Ibid.*, t. XV, p. 227 et suiv. la liste des « tracts » composés ou traduits par le P. François de Smidt (1577-1659). A l'en croire, on aurait imprimé de l'un d'eux, en diverses langues, 150,000 exemplaires.

les questions et les réponses sont mises en musique et chantées en chœur (1). Et le succès ne manque point de récompenser des efforts si habiles. Les catéchismes des Jésuites sont aussi courus que leurs collèges. Dans certaines villes, ils en dirigent jusqu'à une trentaine. Ici encore, ils font appel à la collaboration des laïques. La confrérie de Saint-Charles Borromée, qu'ils instituent en 1618, impose à ses membres l'obligation de s'occuper des écoles dominicales (2). Enfin, c'est à eux que remonte la cérémonie de la première communion solennelle et collective, inaugurée à Tournai en 1645 (3).

A côté de l'aide qu'elle apporte ou, si l'on veut, de la concurrence qu'elle fait au clergé séculier, la Compagnie subvient à des œuvres qui lui sont exclusivement réservées. Par sa mission des camps *(missio castrensis)*, organisée en 1587, grâce à Alexandre Farnèse, et défrayée par le gouvernement, elle pourvoit au service de l'aumônerie militaire (4); par sa mission navale *(missio navalis)*, instituée par Isabelle en 1623 à la demande de Spinola, elle s'acquitte des mêmes fonctions à bord des corsaires de Dunkerque (5). Enfin, sa mission de Hollande *(missio hollandica)*, établie en 1592 et approuvée par Clément VIII, a pour tâche d'entretenir la foi catholique dans les Provinces-Unies, où des Pères pénètrent secrètement chaque année au péril de leur liberté (6). Car les protestants les tiennent avec raison pour leurs plus dangereux ennemis et les croient capables de tout. C'est eux qu'ils considèrent, en 1595, comme les instigateurs de la tentative de meurtre perpétrée par Pierre Pannins sur Maurice de Nassau (7). Après cela est-il nécessaire encore de parler de tant de travaux et de fatigues, lutte contre les épidémies, apostolat en Chine, dans

(1) [A. Poncelet], *La Compagnie de Jésus en Belgique*, p. 23.

(2) Cf. C. Cappliez, *L'école dominicale de Valenciennes au XVIe siècle* (Valenciennes 1883); G. Marc, *Institution et économie de l'école dominicale de Valenciennes*, dans *Bull. d'études de la Province de Cambrai*, 1910, p. 256 et suiv.

(3) [A. Poncelet], *La Compagnie de Jésus en Belgique*, p. 25.

(4) *Imago primi saeculi*, p. 804.

(5) *Ibid.*, p. 817.

(6) *Ibid.*, p. 797.

(7) *Ibid.*, p. 831.

les Indes, en Amérique, pour justifier cette fière parole des Jésuites belges : « C'est à peine s'il y a des vieillards dans notre Ordre » ? (1).

Cependant on ne donnerait point une idée complète de leur rôle si on ne relevait encore leur ingérence constante dans toutes les manifestations de la vie sociale. Car ce n'est point assez pour eux d'enseigner, de prêcher, d'administrer les sacrements, d'accompagner dans les batailles les soldats et les marins, il faut encore que, se faisant « tout à tous », ils interviennent *ad majorem Dei gloriam* dans les affaires privées comme dans les affaires publiques et achèvent d'assurer leur empire et par lui l'empire de l'Église, en se rendant indispensables « à tous les hommes, en tous lieux et en tous temps » (2). Dans la bourgeoisie et dans la noblesse, ils deviennent les conseillers de quantités de familles. Ils réconcilient les époux, cherchent une carrière aux enfants, empêchent les duels (3), négocient des mariages et font régulariser les unions illicites. Les magistrats des villes demandent leur avis et se conduisent suivant leurs instructions. A peine sont-ils installés à Gand que les États de Zélande constatent un redoublement de sévérité à l'égard des calvinistes (4). Farnèse, l'archiduc Ernest, Spinola leur témoignent la plus entière confiance. L'archiduc Albert tient à honneur de poser lui-même la première pierre de leurs églises, admet plusieurs d'entre eux dans son intimité, entretient avec d'autres une correspondance suivie, et l'on estime que les dons qu'il leur a faits atteignent la somme de cent mille ducats (5). La Compagnie trouve naturellement les mêmes dispositions chez Isabelle et chez le cardinal-infant. Un peu plus tard, don Fran-

(1) *Imago primi saeculi*, p. 826.

(2) « Omnium hominum, locorum, temporum, horarum sumus, omnibus omnia facti, ut omnes Chisto lucri faciamus. » *Ibid.*, p. 767.

(3) Voy. par exemple, Gilliodts van Severen, *Un drame judiciaire*, etc., *Annales de la Soc. d'Émulation*, 1911, p. 9. — La coutume du duel a été introduite dans le pays par les troupes espagnoles et italiennes. Voy. Gachard, *Bullet. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XXXVIII [1874], p. 202. Il y eut déjà une ordonnance contre lui en 1567 (Poullet, *Corresp. de Granvelle*, t. III, p. 41). D'autres suivirent en 1589, 1596, 1610 et 1636.

(4) F. de Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 147.

(5) *Imago primi saeculi*, p. 888.

cisco de Melo et l'archiduc Léopold la soutiendront énergiquement contre les Jansénistes.

En retour de toutes ces faveurs, les Jésuites belges manifestent pour la maison d'Autriche un dévouement sans bornes. Même lorsque les évêques songent à l'abandonner, ils lui restent inébranlablement fidèles (1). Ils s'efforcent de développer chez leurs élèves le sentiment dynastique; parmi les pièces de théâtre qu'ils composent pour eux et qu'ils leur font représenter lors des distributions de prix, plus d'une est consacrée à exalter les victoires du roi catholique sur ses ennemis (2). Indépendamment des motifs particuliers qui les attachent à la monarchie, ils la défendent encore par conviction. Le *De justitia et jure* du Père Lessius (1621), le *Politico-Christianus* du Père Scribani (1624) attribuent au prince catholique une puissance restreinte seulement par l'observation de la morale religieuse et le respect de l'Église. Lessius va jusqu'à invoquer des considérations politiques en faveur de la religion, élément d'ordre et de domination indispensable à la conservation de la société (3). Les succès des Jésuites tournent ainsi nécessairement au profit du pouvoir souverain. Dans leurs collèges, ils forment en même temps à la piété et à l'obéissance les jeunes gens des classes supérieures. Ils font disparaître, avec les derniers vestiges du calvinisme et de la libre-pensée, ce qui subsistait encore, dans certains esprits, des doctrines républicaines du XVI[e] siècle. Chez leurs élèves, le royalisme est aussi complet que l'orthodoxie, la soumission à l'État absolutiste aussi spontanée que la soumission à l'Église. Aussi, lorsqu'éclatera la querelle janséniste, ne faut-il point s'étonner de voir le gouvernement prendre sans hésiter le parti de la Compagnie. Il ne peut abandonner une alliée aussi précieuse. La politique lui commande de descendre à côté d'elle dans l'arène théologique,

(1) Voy. plus haut, pp. 280, 281.

(2) En 1647, ils font représenter à Gand : *Marie, la puissante guerrière de la maison d'Autriche*. (F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II, p. 138). A Louvain, en 1645, c'est la France qui est prise à partie dans la tragédie intitulée : *Perfidia gallica cujus insigne documentum Guido ... Dampetra comes Flandriae*.

(3) F. Strowski, *Pascal et son temps*, p. 209 (Paris, 1907).



et de lui prêter des armes pour combatre l'*Augustinus* et la théorie de la justification par la grâce.

A partir du commencement du XVII[e] siècle, les Jésuites sont trop ouvertement protégés par l'État et favorisés par les classes dirigeantes pour que les adversaires qu'ils pourraient rencontrer encore parmi les laïques ne se trouvent pas réduits au silence. Mais leur prépondérance ne laisse pas de susciter contre eux, au sein du clergé, un mouvement d'opposition assez vif. Ils se plaignent d'être accusés d'avarice, de cupidité, d'ambition, et de ce que l'on s'efforce de détourner par des calomnies la foule toujours grandissante de leurs pénitents (1). Sans la résistance de Spinola, leur mission des camps aurait succombé sous les intrigues de leurs ennemis (2). Les évêques et les curés n'assistaient pas sans dépit à leurs succès, et s'inquiétaient de les voir s'immiscer davantage d'année en année dans le ministère sacerdotal (3). A Gand, en 1643, l'évêque Triest s'efforce de les dépouiller de l'enseignement du catéchisme pour le rendre aux prêtres des paroisses (4). Plus d'un membre du haut clergé blâme le caractère trop mondain de leurs collèges, où l'on accorde à la danse et à la musique une importance exagérée (5). L'archevêque de Malines, Jacques Boonen, leur est nettement hostile et, poussé par Jansenius, fait venir de France, en 1625, pour contrebalancer leurs progrès, des Pères de l'Oratoire (6). L'université de Louvain s'oppose obstinément, en 1566, 1588, 1594, à les laisser organiser des leçons publiques de philosophie (7). La sentence que le pape rend en sa faveur en 1596, ne met pas fin aux difficulés. En 1624 et en 1626, il faut que Corneille Jansenius soit envoyé en Espagne et obtienne du roi l'interdiction formelle pour la Compagnie de conférer, dans ses collèges, des grades académiques.

(1) *Imago primi saeculi*, p. 852.
(2) *Ibid.*, p. 810.
(3) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, pp. 470, 476, 501, 513, 530.
(4) V. van der Haeghen, *Inventaire des Archives de Gand*, p. 48.
(5) De Ram, *loc. cit.*, p. 544.
(6) C. van Merris, *Jansenius et la fondation de l'Oratoire en Belgique*, dans *Mélanges Charles Moeller*, t. II, p. 322 et suiv.
(7) Valerius Andreas, *Fasti academici*, pp. 372-387.

Il y a autre chose en jeu, dans ces démêlés, que les privilèges universitaires. Dès 1570, les doctrines augustiennes professées par Michel Baius avaient été combattues par le Père Bellarmin, durant son séjour en Belgique (1). Condamnées par le pape en 1567, puis en 1579, elles n'avaient point cessé pourtant de conserver dans les facultés de Louvain et de Douai de nombreux partisans, et d'inquiéter tous ceux que frappait leur analogie avec le dogme protestant de la prédestination (2). C'est à réfuter ces prodromes du Jansénisme que le Père Lessius a consacré la plus grande partie de sa carrière, et c'est pour pouvoir imposer sa théorie du libre arbitre à l'Université que la Compagnie y voulut s'introduire. Du moins, par l'institution du « Musée Bellarmin », se constitua-t-elle un centre d'études et de propagande d'où elle put la surveiller. Au reste, dès le commencement du XVII[e] siècle, son activité intellectuelle éclipse de plus en plus complètement celle des universités. Après la mort de Juste Lipse, Louvain ne compte plus un seul savant de renommée européenne. Ses facultés, comme celles de Douai, ne sont plus guère que des écoles professionnelles de théologie, de droit et de médecine. Ce n'est plus chez elles, mais dans les collèges et les résidences des Jésuites que se réfugie le culte de la science. Non seulement ils fournissent les théologiens les plus éminents et dont les ouvrages déterminent maintenant la formation du clergé (3), mais on rencontre encore parmi eux des mathématiciens comme d'Aiguillon et Grégoire de Saint-Vincent, des philologues comme André Schott, des érudits comme Bollandus, Henschen, Papebroch. C'est de leur

(1) L. Bachelet, *Bellarmin avant son cardinalat* (Paris, 1911).

(2) En 1588, Torrentius écrit d'Anvers à leur propos ces lignes caractéristiques: « Nec quid liberum tollentibus arbitrium commode respondere possim invenio, si Lovaniensium opinioni locus esse debeat. Ipsis haud dubie sua constat ratio : verum ego et plurimi mecum boni non tam subtiles sumus ingenio, ut haec assequamur ». *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3[e] série, t. XI [1870], p. 219.

(3) Le troisième synode d'Anvers, en 1610, ordonne que les curés aient dans leur bibliothèque outre le catéchisme de Canisius : « Catholicum Stapletoni, sermones Costeri ejusque libellos sodalitatis et de controversiis horum temporum, Lessii consultatio nupera quae religio sit capessenda, directorium Polanci ejusque libellus ob frequenti communione », c'est-à-dire tous ouvrages de Jésuites De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. III, p. 135.

sein que sort l'œuvre historique la plus considérable du XVIIe siècle, la collection des *Acta Sanctorum*. La variété des aptitudes de leurs membres se manifeste même dans les arts, avec des peintres tels que Daniel Seghers et des architectes aussi remarquables que Huyssens.

Il n'est donc point jusqu'aux manifestations les plus hautes de l'intelligence qui ne portent, dans la Belgique du XVIIe siècle, l'empreinte des Jésuites. Plus nombreux dans ce pays que partout ailleurs, nulle part ils n'ont agi aussi profondément sur la nation. Au milieu de l'affaissement de l'esprit public, au milieu de la décadence économique, ils y ont attiré vers eux les esprits les plus puissants et les plus énergiques en leur proposant un idéal et des motifs d'agir. La lutte contre l'hérésie, l'exaltation du catholicisme par l'enseignement, la prédication, les missions lointaines, leur ont gagné l'élite de la jeunesse. Et l'on s'explique sans peine qu'en 1640, au moment où s'achève le premier siècle d'existence de la Compagnie, l'*Imago primi saeculi*, où s'affirment avec tant d'orgueil sa gloire et ses triomphes, ait eu pour auteurs des Jésuites belges (1).

IV

Depuis la fin du XVIe siècle, autour de la Compagnie de Jésus, instrument le plus puissant et expression la plus haute de la rénovation catholique, les ordres religieux essaiment largement par le pays (2). Ils se rattachent pour la plupart à cette tendance de piété active et d'apostolat populaire inaugurée par les Frères Mineurs du Moyen Age. Mais ils l'ajustent à la vie moderne, aux besoins nouveaux de la société, à la situation présente de la religion. Aussi, tous s'établissent-ils aux centres mêmes du mouvement social, c'est-à-dire dans les villes. Ils font pénétrer jusqu'aux couches les plus basses et les plus

(1) Il est caractéristique aussi que ce soit un Belge, le jésuite tournaisien Philippe Alegambe, qui publie, en 1643, la *Bibliotheca scriptorum Societatis Jesu*.
(2) Cf. A. Pasture, *op. cit.*, p. 247 et suiv.

misérables des populations urbaines la stricte orthodoxie et la dévotion dont les Jésuites imprègnent de leur côté la noblesse et la bourgeoisie. On pourrait dire assez exactement de beaucoup d'entre eux, particulièrement des capucins et des Récollets, qu'ils sont les Jésuites du pauvre. Ils ne s'occupent pas seulement de prêcher, de confesser, d'organiser des processions, de diriger des neuvaines ou des « prières de quarante heures », ils se consacrent encore à visiter les prisonniers, à soigner les malades, à hospitaliser les fous, à enseigner les enfants du peuple. Il en est qui vont jusqu'à se charger de quelque service public, comme par exemple les Capucins, auxquels est réservé, dans certaines villes, le soin d'éteindre les incendies (1).

Dans cette armée de religieux recrutée par la ferveur catholique, les femmes ne sont guère moins nombreuses que les hommes. A côté des vieux béguinages, les couvents des Carmélites, des Thérésiennes, des Brigittines, des Annonciades, des Ursulines, des Franciscaines, des Clarisses offrent leur asile à la piété féminine, l'excitent à un mysticisme plus ardent, l'appellent à des tâches nouvelles. Sans distinction de sexes, de professions, de classes sociales, la société tout entière est travaillée et, pour ainsi dire, pétrie par la religion. La considération, l'influence, les largesses que la renaissance du savoir avait jadis values aux humanistes, la renaissance du catholicisme les assure aujourd'hui, et bien plus largement, aux couvents.

Naturellement la cour donne l'exemple. Les archiducs appellent d'Espagne les Carmes déchaussés et les Carmélites, auxquels ils prodiguent les marques de leur respect. Lorsque l'une des compagnes de sainte Thérèse, la mère Anne de Saint-Barthélemy, arrive en Belgique, l'infante court à Mons lui souhaiter la bienvenue; le confident de la sainte, le P. Jérôme Gracian, passant par les Pays-Bas, se fixe à Bruxelles à la demande d'Albert (2). Isabelle, en 1623, fait transporter à Gand

(1) Gobert, *Les rues de Liège*, t. I, p. 202; Rembry-Barth. *Histoire de Menin*, t. I, p. 285 (Bruges, 1881).

(2) M. de Villermont, *Le duc et la duchesse de Bournonville*, p. 97 et suiv. (Bruxelles, 1904).



dans ses propes carrosses les Annonciades qui vont s'établir dans cette ville (1). Avec son époux, elle visite les couvents, pose la première pierre de leurs églises, leur envoie des reliquaires ou des ornements d'autel, les recommande à la bienveillance des échevinages, leur accorde des subsides sur le trésor ou des aumônes sur sa cassette. Les plus grands seigneurs, soit par conviction, soit pour plaire aux princes, rivalisent de générosité envers les maisons religieuses. C'est une mode que de leur faire des cadeaux. Le Carmel surtout doit à la faveur des archiducs une vogue sans rivale. Anne de Saint-Barthélemy provoque parmi la haute noblesse tant de prises de voile que les mères craignent de lui montrer leurs filles (2). Les Clarisses, arrivées dans le pays au commencement du XVII[e] siècle, y exercent bientôt une telle attirance que seize des dames d'honneur d'Isabelle y prononcent leurs vœux. Lamberte de Croy entre aux Ursulines. En 1626, Florent de Berlaymont et sa femme Marguerite de Lalaing fondent le monastère de Berlaymont, où les chanoinesses de Saint-Augustin s'occupent de l'éducation des filles (3). Le frère du duc d'Arschot, Charles d'Arenberg, comte de Seveghem, se fait recevoir parmi les Capucins et refuse de changer sa robe de bure contre la pourpre cardinalice. Nicolas de Montmorency, chef des finances des archiducs et conseiller d'État, dote l'abbaye des Brigittines à Lille, institue à Gand, à Lille et ailleurs des confréries en l'honneur de saint Joseph et publie des manuels d'édification (4). Les dispositions de la noblesse se retrouvent dans la bourgeoisie. Un négociant italien installe les Minimes à Anvers en 1614, et quantité de rentiers et de marchands soutiennent et propagent dans les villes des institutions pieuses ou charitables. L'intervention des magistrats est plus efficace encore. En 1617, les échevins de Bruges affectent 12,000

(1) F. de Potter, *Second cartulaire de Gand*, p. 283.

(2) M. de Villermont, *Bournonville*, p. 98.

(3) Quantité de monastères de Récollets sont fondés par des membres de la noblesse, par exemple ceux de Florennes, Barbençon, Bastogne, Waremme, Verviers, Trois-Vierges, etc. Voy. J. Grob, *Publications de la Section Historique de l'Institut de Luxembourg*, t. LIV [1909], p. 93 et suiv.

(4) Paquot, *Mémoires littéraires*, t. III, p. 165 et suiv.

livres à la construction de l'église des Capucins. En 1619, ceux du Franc fournissent des subsides aux Capucins d'Ostende et aux Annonciades de Bruges, et l'on n'en finirait point si l'on voulait rassembler les faits du même genre qui se rencontrent dans l'histoire de chaque ville.

De même que l'émigration des protestants des Pays-Bas avait introduit en Angleterre, au siècle précédent, tant d'industries nouvelles, de même l'exode des catholiques anglais et irlandais depuis la persécution d'Élisabeth, en 1559, augmenta d'un fort supplément de maisons étrangères le nombre déjà si considérable des couvents de Belgique. Le futur cardinal William Allen a ouvert, dès 1568, à Douai, un séminaire anglais; en 1592, les Jésuites anglais s'établissent à Saint-Omer; bientôt après ils installent une résidence à Watten et, en 1613, un collège à Liége. En 1607, l'abbé de Saint-Vaast fait élever à ses frais l'église des Bénédictines anglaises à Douai; en 1613, sur la recommandation de l'archiduc Albert, les Récollets anglais sont reçus dans la même ville. Anvers renferme au commencement du XVII[e] siècle un collège irlandais et un couvent de Thérésiennes anglaises; Louvain, un séminaire irlandais; Bruxelles, un Monastère de Bénédictines anglaises; on retrouve ces dernières à Cambrai et à Dunkerque; Ypres reçoit pour sa part des Bénédictines irlandaises; il y a des Jésuites écossais à Douai, des « prieurés d'Hibernois » à Douai encore et à Lille, des Clarisses anglaises à Gravelines, etc. (1).

(1) Voy. Husenbeth, *Notices of the english colleges and convents established on the continent after the dissolution of the religious houses in England* (Norwich, 1849); C. J. Destombes, *Mémoire sur les séminaires et collèges anglais fondés à la fin du XVI[e] siècle dans le Nord de la France* (Cambrai, 1854); J. J. Proost, *Les réfugiés anglais et irlandais en Belgique à la suite de la réforme religieuse sous Élisabeth et Jacques I[er]*, dans *Messager des Sciences historiques*, 1865, p. 276 et suiv.; L. Dancoisne, *Histoire des établissements religieux britanniques fondés à Douai* (Douai, 1880); P. Nolan, *The irish dames of Ypres* (Dublin, 1909); P. Guilday, *The english catholic Refugees at Louvain 1559-1575*, dans *Mélanges Charles Moeller*, t. II, p. 175 et suiv.; Le même, *The english catholic refugees on the continent (1530-1795). The english catholic colleges and convents in the catholic Low Countries* (Louvain, 1914); L. Willaert, *Le collège anglais de Saint-Omer*, dans *Mélanges Moeller*, t. II, p 282 et suiv.;



On ne possède malheureusement presque aucune donnée certaine quant au nombre et quant à la richesse des religieux que le règne d'Albert et d'Isabelle vit pulluler sur tous les points du pays. A Louvain, entre 1597 et 1631, la population des couvents et des collèges de l'université passe de 1600 à 2180 individus (1). A Ypres, en 1689, on relève, parmi les 13,247 habitants de la ville, 535 moines des deux sexes plus 93 prêtres séculiers (2). On ne peut accorder que la valeur d'une simple indication aux évaluations de Gramaye portant à 60,000, en 1622, le nombre des religieux de la Belgique, qu'il répartit entre 88 collégiales, 240 monastères et couvents et 173 abbayes. D'après le même auteur, l'Église aurait possédé à cette date les trois quarts du sol dans le Cambrésis, la moitié dans le Namurois, le tiers dans le Hainaut, le quart dans l'Artois, le huitième dans le Brabant et le dixième en Flandre (3).

Ce qui est sûr, à tout le moins, c'est que ses propriétés avaient atteint, vers la fin du premier quart du XVII[e] siècle, une telle importance que les populations et le gouvernement lui-même commençaient à s'inquiéter. Un octroi royal était indispensable à la fondation de tout couvent nouveau, mais en fait on s'en passait la plupart du temps. Dès 1630, un placard, renouvelé en 1636, ordonne de mettre fin à cet abus « à cause de la grande multiplication des maisons religieuses en tous endroits du pays, à la surcharge de nos sujets » (4). Un autre édit rappelle, en 1658, que l'on doit « tenir pour une loi et règle d'Estat qu'il n'est et n'a jamais été loisible d'ériger aucun cloître sans consentement du souverain » (5). Philippe IV,

R. Lechat, *Une communauté anglaise réfugiée à Malines au XVI[e] siècle. Annales du Congrès archéologique de Malines*, t. II, p. 243 et suiv. Le même, *Les réfugiés anglais dans les Pays-Bas espagnols durant le règne d'Élisabeth* (Louvain, 1914).

(1) J. Cuvelier, *La population de Louvain aux XVI[e] et XVII[e] siècles. Annales de la Soc. archéologique de Bruxelles*, t. XXII [1908], p. 351.

(2) Dénombrement manuscrit jadis aux Archives d'Ypres.

(3) Gramaye donne ces renseignements, certainement imaginaires, pour établir le coefficient que pourraient fournir les religieux belges à une armée dirigée contre l'Islam. Voy. son *Africa illustrata*, p. 113 et suiv. (Tournai, 1622).

(4) *Placcaeten van Brabant*, t. III, p. 172.

(5) *Ibid.*, p. 174.



dans ses instructions au cardinal-infant, signale le grand nombre de moines venant illégalement s'établir de France dans les provinces, et l'augmentation constante du nombre des couvents « qui s'estouffent et meurent comme les arbres dans un jardin où il y en a trop » (1). En 1638, il est défendu de constituer des biens de main-morte en faveur des églises, auxquelles on prescrit de faire connaître tous leurs acquêts depuis trente ans (2).

Ces mesures correspondent aux plaintes du public. Les Louvanistes, en 1629, remontrent que les communautés régulières de leurs villes incorporent tant d'immeubles qu'il n'en restera bientôt plus pour les bourgeois (3). Gand, en 1628, possédant déjà vingt monastères de femmes, n'en veut plus recevoir (4). Au pays de Liége, les habitants du quartier d'Entre-Sambre-et-Meuse s'opposent à l'entrée des Brigittines sur leur territoire qui n'est, disent-ils, que trop surchargé d'ordres mendiants (5). Mêmes plaintes à Namur en 1622 (6). En 1633, les États-Généraux protestent, au nom du pays, contre l'envahissement de la main-morte (7). Enfin, il n'est pas jusqu'aux couvents, du moins parmi les ordres mendiants, qui ne cherchent à empêcher, dans la crainte de voir diminuer les aumônes dont ils vivent, l'établissement de nouvelles communautés (8).

La surpopulation monacale n'est pas sans péril pour l'Église elle-même. Bien des gens n'entrent en religion que pour jouir

(1) J. Cuvelier, *Population de Louvain, loc. cit.*, p. 352 n.

(2) *Placcaeten van Brabant*, t. III, p. 173. Cf. R. Koerperich, *Les lois sur la main-morte dans les Pays-Bas catholiques*, p. 46 et suiv. (Louvain, 1922).

(3) Arch. de Louvain, Cuypers, I, fol. 160 v°.

(4) V. van der Haeghen, *Inventaire des Archives de la ville de Gand*, p. 278.

(5) Bormans, *Conclusions capitulaires du Chapitre de Saint-Lambert*, p. 525.

(6) D.-D. Brouwers, *Cartulaire de Namur*, t. V, p. 2 (Namur, 1922).

(7) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, pp. 164, 165.

(8) De Schrevel, *Établissement et débuts des Carmes déchaussés à Bruges* (Bruges, 1910); J. Grob, *Recueil d'actes et documents concernant les Frères-Mineurs dans l'ancien duché de Luxembourg. Publications de la Section historique de l'Institut de Luxembourg*, t. LIV [1909], pp. LXV, 199, 208; t. LVI [1909], pp. 257, 273



d'une existence tranquille et assurée (1). On peut s'en convaincre en observant que les prises d'habit sont particulièrement fréquentes aux époques de dépression économique. Il est incontestable qu'il se glisse dans le clergé régulier nombre d'individus sans vocation et se souciant fort peu de la discipline. Les évêques, en 1631, constatent que beaucoup de monastères de femmes n'observent point strictement la clôture (2). Ils accusent, en 1645, les Capucins et les Récollets d'abuser des collectes, de jouer et de boire avec les paysans, d'organiser des prières de quarante heures et des processions sans autorisation de l'ordinaire (3). Beaucoup de moines confondent certainement la piété avec ses manifestations extérieures, et Mabillon constatera plus tard (1672) que les habitants des Pays-Bas sont « portés à la dévotion jusqu'à la superstition (4).

La cour des archiducs contribue largement, de son côté, à acclimater dans le pays les pratiques par lesquelles le catholicisme méridional appelle les sens à concourir à l'exaltation du sentiment religieux. A vrai dire, le caractère national est resté réfractaire aux cérémonies tragiques dont la sombre piété des Espagnols a parfois donné le spectacle pendant les premiers temps du règne : processions de flagellants, pénitents écrasés sous le fardeau de croix gigantesques, moines prêchant en extase et le front déchiré par une couronne d'épines (5). Mais l'exemple des princes n'a pas tardé à provoquer l'imitation de la noblesse pour descendre ensuite jusqu'au fond du peuple. Albert et Isabelle consacrent journellement plusieurs heures à la prière et vont faire chaque année une neuvaine à Notre-

(1) V. van der Haeghen, *Inventaire des Archives de Gand*, p. 65.

(2) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I. p. 515.

(3) *Ibid.*, pp. 545, 547.

(4) U. Berlière, *Mabillon et la Belgique* dans *Revue Mabillon*, t. IV [1908], p. 22.

(5) Rodriguez Villa, *Correspondencia de la infanta archiduquesa dona Isabel Clara Eugenia con el duque de Lerma*, p. 37. Add. Thonissen, dans *Biographie Nationale*, t. I, col. 402. En 1587, les religieux d'Anvers demandent la suppression de la « Procession des Disciplinaires », introduite par les Capucins à l'imitation de l'Espagne. Paquot, *Mémoires littéraires*, t. XII, p. 376.



Dame de Montaigu, dont la basilique, construite à leurs frais, devient bientôt un des sanctuaires les plus célèbres du pays. Le jeudi-saint, ils lavent les pieds à des pauvres dans la chapelle du palais (1). Lorsque la châsse de saint Albert arrive de Reims, l'archiduc la porte lui-même sur ses épaules à travers les rues de Mons jusqu'à l'église des Carmélites (2). Il suit avec un intérêt passionné la mission dont Gramaye s'est chargé en Hollande et en Allemagne pour recueillir les reliques échappées à la dévastation des églises, se laisse extorquer par lui des subsides de plus en plus importants, ordonne de sonner les cloches et de recevoir processionnellement les ossements, parfois bien suspects, que son peu scrupuleux émissaire expédie dissimulés dans des tonneaux de fromage (3).

Isabelle surpasse encore son mari par l'intensité de sa dévotion. Elle en a donné la preuve, dès son arrivée à Luxembourg, en descendant de carrosse devant la croix de la procession venue à sa rencontre, à la grande surprise des seigneurs de son escorte qui étaient restés en selle (4). Rubens la considère comme une sainte. Elle ne commence point une lettre sans tracer d'abord le signe de la croix sur le papier (5). Le jeune prince d'Espagne est-il malade, elle lui envoye des poudres miraculeuses (6). Depuis son veuvage, elle ne se montre plus en public qu'en robe de franciscaine, s'épuise à suivre les processions, se livre à des retraites pendant lesquelles elle couche sur la dure et observe le jeûne le plus strict. Rien ne la réjouit plus profondément que les progrès de la dévotion dans le pays. Elle croit naïvement tout ce qu'on lui raconte sur un sujet qui lui tient tant à cœur. Elle écrit, en 1603, au

(1) Bibl. royale de Bruxelles, ms 16136-16137, fol. 21.

(2) Vinchant, *Annales du Hainaut*, t. V, p. 358 et suiv.

(3) J'emprunte ces détails à un curieux dossier que Ch. Duvivier avait rassemblé sur la mission de Gramaye et dont il a bien voulu me permettre de prendre connaissance. Sur cette mission, cf. Schoengen, *Neerlandica in belgische Archieven*, dans *Nederlandsch Archievenblad*, t. XVII [1908-1909], p. 211.

(4) Rodriguez-Villa, *Correspondencia de la infanta archiduquesa dona Isabel Clara Eugenia con el duque de Lerma*, p. 332.

(5) Rodriguez-Villa, *op. cit.*, p. v.

(6) *Ibid.*, p. 217.

duc de Lerme que 1,830,000 personnes ont pris part au jubilé! (1).

Il lui suffit d'ailleurs de jeter les yeux autour d'elle pour recueillir des témoignages de la religiosité du peuple. La Vierge de Hal attire les pèlerins en nombre presque aussi considérable que celle de Montaigu. En 1615, en temps de peste, les Montois font venir de Gand le corps de saint Macaire et donnent un abbé comme garant de sa restitution (2). En 1634, le magistrat de Lille dédie la ville à Notre-Dame de la Treille pour la remercier de l'avoir protégée contre l'hérésie (3). Il n'est pas de ville où l'on ne rencontre à chaque carrefour quelque image pieuse devant laquelle brûle une lampe entretenue aux frais des habitants du quartier. La campagne se couvre de chapelles, de calvaires, de chemins de la croix. Toutes les classes de la population se confondent dans la foule qui vient prier au pied des autels miraculeux, tout brillants de leur jeune et exubérante parure d'ex-votos. Les sermons, les jubilés, les neuvaines remplacent les distractions profanes que fournissaient jadis les chambres de rhétorique. Les tragédies scolaires des collèges de Jésuites tiennent presque exclusivement lieu de théâtre. La littérature ne traite plus guère que des sujets édifiants; le vieux Juste Lipse lui-même consacre sa plume à célébrer en vers latins la *Diva Virgo Hallensis*. Il est bien peu de familles qui ne comptent parmi leurs membres quelque religieux. Tandis que la population des villes reste stationnaire ou diminue, celle des béguinages, cités mystiques grandies dans la cité laïque, ne cesse d'augmenter. Et au sein de la bourgeoisie abondent les « filles dévotes », les *kwezels*, les « sœurs fileuses », qui se vouent volontairement à l'entretien et à l'ornementation des églises, à l'enseignement du catéchisme, au soin des malades, à l'ensevelissement des morts. Comme au Moyen Age, le mysticisme s'exalte parfois jusqu'à un degré extraordinaire. Des ascètes, des réformateurs, des

(1) Rodriguez-Villa, *op. cit.*, p. 86.

(2) Philippe de Hurges, *Voyage à Liége et à Maestricht*, éd. H. Michelant, p. 15 (Liége, 1872).

(3) A. de Saint-Léger, *Lille au moyen âge*, p. 10 (Lille, 1908)



zélateurs tels que Jeanne Deleloe, Françoise Taffin, Antoinette Bourignon, Servais Lairuels, Jean Berchmans, font penser aux Marie d'Oignies et aux Lambert le Bègue du XIIe et du XIIIe siècle et, comme eux, acquièrent de leur vivant une réputation de sainteté. En même temps, la vie mondaine s'imprègne de cette dévotion pratique et tendre dont l' « Introduction à la vie dévote » de saint François de Sales reste le modèle achevé. Gilbert Masius, évêque de Bois-le-Duc (1594-1614), est un des amis de François et un propagateur de ses idées. En 1630, le synode de la province de Malines fait traduire en latin pour l'usage des prédicateurs, les principaux traités de l'évêque de Genève (1).

(1) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. I, p. 510.

CHAPITRE II

L'ORGANISATION POLITIQUE (1)

I

Parties du même point, les institutions des Pays-Bas catholiques et celles de la République des Provinces-Unies ont suivi des voies de plus en plus divergentes depuis la fin du XVI[e] siècle. Leur opposition — on peut l'observer au premier coup d'œil — se ramène à l'opposition même des deux principes qui se juxtaposaient sans s'allier dans la constitution de l'État bourguignon : la souveraineté du prince et l'autonomie territoriale.

De la première, il n'est naturellement rien demeuré dans la République. Après l'échec de la malheureuse tentative de Guillaume d'Orange pour conserver au moins, grâce au duc d'Anjou, les apparences du pouvoir monarchique, l'Union d'Utrecht ne consiste plus qu'en une fédération de provinces indépendantes. Sans doute, l'unité d'action y est garantie par l'assemblée des États-Généraux, devenue permanente depuis 1593, et par quelques institutions centrales calquées sur celles de l'État bourguignon : le *Raad van Staat*, l'*Onvanger Generaal*, la *Rekenkamer*. Sans doute aussi, les fils du Taciturne,

(1) Le lecteur voudra bien remarquer que ce chapitre n'a pas pour but de donner une description, même sommaire, des institutions de la Belgique au XVII[e] siècle, mais seulement de signaler la portée des principales transformations qu'elles ont subies à cette époque.

stadhouders de la plupart des provinces, membres du Conseil d'État, commandants en chef des troupes de terre et de mer, jouissent d'une influence qui, sous Maurice et surtout sous Frédéric-Henri, ressemble de bien près à celle d'un souverain. Il n'en reste pas moins vrai, cependant, que chacune des sept provinces de l'Union constitue, en droit, un État à part, une petite république dans la grande. Chacune d'elles a voix égale dans l'assemblée des États-Généraux et l'unanimité, requise pour toutes les décisions importantes, combinée avec le mandat impératif des députés, fournit la meilleure des sauvegardes au particularisme politique. La « généralité » ne subsiste en somme que par le libre consentement de ses membres, les avantages qu'elle leur dispense, la protection qu'elle leur assure, mais à travers combien de difficultés, de crises et de conflits! Elle paraît si mal agencée, elle fonctionne avec tant de peine que les étrangers s'attendent sans cesse à la voir se dissoudre, soit spontanément, soit par un coup de force du prince d'Orange. D'après les Espagnols, elle ne se maintient que par la guerre, et beaucoup d'entre eux sont convaincus que la Trève de Douze Ans la fera s'effondrer au milieu des discordes civiles. C'est en définitive la seule Hollande qui, par sa puissance économique, l'énergie et l'esprit d'entreprise de ses habitants, leur ferveur calviniste, leur fierté nationale et leur confiance en eux-mêmes, a sauvé l'Union et lui a assuré sa place parmi les grandes puissances de l'Europe. Infiniment plus riche et plus peuplée que ses associées, elle les a soumises à sa prépondérance et a su, aux heures de péril, maintenir leur cohésion. Elle a remédié par sa propre vigueur à la faiblesse de la constitution générale. Grâce à elle, le principe de l'autonomie territoriale n'a point développé toutes ses conséquences et finalement abîmé l'Union dans l'anarchie.

Tout à l'inverse, dans les Pays-Bas catholiques, la faiblesse de la nation va de pair avec l'ordre et la régularité des institutions. Le principe monarchique garantit ici l'unité qui manque à la République. Les provinces continuent bien, en théorie, à former des États distincts, mais, en fait, leur appartenance au même prince et leur égale subordination au gouvernement

central en restreint largement l'autonomie. Le pouvoir souverain l'emporte chez elles en même temps qu'il disparaît chez leurs voisines du nord.

Ce n'est point volontairement, à vrai dire, qu'elles ont accepté cette situation. Lorsque les provinces wallonnes, en 1579, rentrèrent sous l'autorité de Philippe II, elles ne visaient, on l'a vu, qu'une restauration catholique et point du tout une restauration de l'absolutisme. Le traité d'Arras restreignait au contraire, autant qu'il était possible, les droits du prince à l'avantage de ceux du pays (1). On revenait au roi, mais on le voulait impuissant et désarmé. La place qu'on lui réservait dans la constitution ne lui laissait guère plus d'autorité que n'en devait exercer le duc d'Anjou suivant les stipulations du Plessis.

Mais en supposant même, contre l'évidence, que le roi fût disposé à se tenir modestement à la place que lui assignaient ses sujets, il ne pouvait plus s'en contenter du jour où ceux-ci l'appelaient à leur aide. La paix n'était pas signée depuis trois ans que les catholiques, incapables de venir à bout des provinces protestantes, autorisaient Farnèse à rappeler les troupes espagnoles (2). Dès lors, l'article le plus important des conventions d'Arras disparaissant, le reste du traité devait infailliblement subir le même sort. Si quelques naïfs purent croire un instant qu'en rendant la force au roi et à son lieutenant ils ne replaçaient pas en même temps le pouvoir en leurs mains, ils furent bientôt détrompés. D'ailleurs, la paix d'Arras ne s'étendait point à la Flandre et au Brabant. Ces provinces reconquises, il ne subsista bientôt plus rien du traité, que Farnèse, au surplus, n'aurait point accepté s'il avait cru à sa durée.

Les motifs religieux qui amenèrent la restauration de la monarchie expliquent aussi la rapidité de ses progrès. En face du calvinisme belliqueux des provinces du nord, le maintien de l'Église dépendait évidemment de la force du pouvoir royal. Et ce n'était pas seulement par devoir de conscience que les

(1) Voy. plus haut, p. 155.
(2) Voy. plus haut, p. 185.

évêques, enfin rétablis sur leurs sièges, apportaient au prince un dévouement absolu. Nommés par lui, ils se trouvaient nécessairement dans sa dépendance. Les avantages politiques que Granvelle se promettait dès 1559 de la création des nouveaux diocèses (1) et dont les troubles civils avaient retardé si longtemps la réalisation, apparaissaient maintenant en pleine lumière. Dans les assemblées d'États de toutes les provinces, le roi pouvait compter désormais sur la respectueuse déférence de l'ordre ecclésiastique, sur les bancs duquel siégeaient les évêques (2). Plus l'autorité épiscopale s'imposait au clergé, plus les députés de celui-ci s'accoutumaient à considérer comme des ordres les désirs du souverain. C'en fut fait, depuis la fin du XVI[e] siècle, de cette indépendance frondeuse que les abbés avaient si souvent manifestée sous Charles-Quint et qui, sous Philippe II, avait même poussé plusieurs d'entre eux dans la révolution.

Quant à la noblesse et à la bourgeoisie, elles ne cherchèrent point à défendre le système politique qu'elles avaient fait inscrire dans la paix d'Arras. Elles continuèrent bien, durant toute la première moitié du XVII[e] siècle, à le considérer comme un idéal, et l'on a vu que les États-Généraux de 1600 et de 1632 eurent quelques velléités d'y revenir. Mais ce ne furent là que de vaines tentatives. Dans cette Belgique que la présence continuelle des armées royales faisait ressembler à un camp, quelle chance subsistait-il de s'opposer à la volonté du souverain ? Le lamentable échec de la conspiration des nobles en 1633, dessilla les yeux aux plus crédules. Pour imposer au roi le

(1) *Histoire de Belgique*, t. III (3[e] édit.), p. 414.

(2) Ils y avaient droit de séance en général, non comme évêques, mais comme abbés des monastères qui avaient été annexés à leur mense lors de la constitution des nouveaux évêchés. L'archevêque de Malines et l'évêque d'Anvers faisaient partie des États de Brabant à titre d'abbés d'Afflighem et de Saint-Bernard; l'évêque de Namur siégeait aux États de la province en tant qu'abbé de Brogne. En Flandre, les évêques de Bruges et de Gand fondaient plutôt leur droit de séance sur leur qualité de chefs de l'ordre ecclésiastique. En Hainaut, il n'y avait pas d'évêque aux États. En revanche, le clergé séculier, exclu de ceux du Brabant et qui n'avait pour organe en Flandre que les deux évêques, y était représenté par les doyens ruraux.



respect de l'autonomie nationale, il eût fallu une révolution. Mais celle-ci n'eût pu se faire qu'avec la coopération du peuple, et les classes dirigeantes avaient conservé de trop cuisants souvenirs des démocraties calvinistes du XVI[e] siècle, pour ne pas envisager avec horreur semblable éventualité. Elles se résignèrent donc à accepter un état de choses qui garantissait au moins la situation sociale qu'elles occupaient. L'influence croissante du catholicisme et celle des Jésuites finirent même par les y rallier sincèrement (1). Elles s'accoutumèrent à considérer le gouvernement comme l'affaire du prince. Elles ne songèrent plus à le partager avec lui, et c'est tout au plus si elles se permirent encore, de loin en loin, de lui adresser de respectueuses requêtes.

Il faut remarquer d'ailleurs que la transition de l'ancien régime bourguignon au nouveau régime espagnol fut facilitée par l'habileté d'Alexandre Farnèse. On ne cassa point le traité d'Arras; il tomba de lui-même en désuétude. Les membres de la grande noblesse qui siégeaient au Conseil d'État, conservèrent l'illusion de jouer un rôle politique. Le duc se garda soigneusement de s'entourer de ministres espagnols, et c'en fut assez pour lui concilier l'opinion. Mais, en réalité, il ne gouverna qu'à sa guise. C'est avec le Conseil Privé, composé d'hommes de robe longue comme Richardot, Pameele ou Assonleville, c'est surtout avec ses familiers italiens, Cosimo Masi ou Paolo Rinaldi, qu'il dirigea l'administration centrale et correspondit avec la cour de Madrid. Il évita, bien entendu, de convoquer les États-Généraux. Au surplus, les nécessités de la guerre le contraignirent à laisser l'administration militaire empiéter dans tous les domaines sur l'administration civile. Les commandants de place usurpèrent les fonctions qui avaient appartenu jusque-là aux gouverneurs provinciaux; les impôts échappèrent au contrôle du Conseil des finances. Tout fut sacrifé à l'armée, insuffisamment entretenue par le roi, et les règles traditionnelles du gouvernement se trouvèrent bientôt complètement bouleversées.

(1) Voy. plus haut, p. 375.

La brutalité du comte de Fuentès augmenta encore le désordre (1). Dès 1595, l'archiduc Ernest recourait, pour mettre fin à l'anarchie de tous les services publics, aux conseils d'une assemblée des chevaliers de la Toison d'Or et des membres du Conseil d'État et du Conseil Privé. Elle s'empressa de lui proposer le retour à l'administration bourguignonne, c'est-à-dire le rétablissement des Conseils collatéraux dans leurs anciennes attributions, la remise en vigueur des prérogatives des gouverneurs de province, l'installation dans tous les emplois de fonctionnaires nationaux, « maniant toutes les affaires dans la langue du pays ». Elle se permit même de faire allusion à l'urgence d'une assemblée des États-Généraux. Elle rappela « le traité de réconciliation des provinces wallonnes rafreischi et promis par Sa Majesté », et, par contraste avec les misères de l'heure présente, vanta pompeusement l'excellence de la constitution traditionnelle « par où les Estats sont tant accrus en piété et religion vers Dieu, en affection et obéissance vers leurs princes, en concorde et union entre eulx, encoires qu'ilz fussent de diverses langues, et en abondance de tous biens et repos, qu'ilz sembloyent avoir reçeu la principale bénédiction par dessus tous les autres quartiers du monde, tellement que pour le bon gouvernement, justice et police, les aultres roys, potentatz et Estatz venoyent admirer ceste conduite et prendre leur fourme et manière de vivre et gouverner » (2).

Il était évidemment impossible d'exaucer des vœux dont la réalisation eût été la ruine des progrès accomplis depuis un siècle par le pouvoir monarchique. La constitution qui s'établit sous Albert et Isabelle et qui devait persister après eux dans ses traits principaux, ne conserva de l'ancienne constitution bourguignonne que les apparences. Tous les membres essentiels de l'édifice des institutions furent remaniés; l'extérieur seul subsista. Le caractère fédératif de l'État se maintint et avec lui l'indépendance territoriale de chaque province. Mais le gouvernement central dépendit exclusivement du prince et

(1) Voy. Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 70.
(2) Gachard, *Actes des États généraux de 1600*, p. 439.

ses attributions furent si largement étendues qu'en réalité il absorba presque toute la puissance politique.

On pourrait définir la Belgique, à partir du commencement du XVII[e] siècle, une monarchie absolue tempérée par des autonomies locales. Le pouvoir souverain ne s'y heurte plus qu'à des coutumes et à des traditions enracinées par l'usage et différant suivant les provinces. Mais si l'isolement, la multiplicité, l'incohérence de ces résistances ne les empêchent pas d'être gênantes, ils les empêchent d'être dangereuses. Au besoin on peut toujours s'en débarrasser par un coup de force. En cessant de convoquer les États-Généraux, le prince s'est affranchi du seul organe central d'opposition par lequel le pays pouvait faire obstacle à ses volontés, traiter avec lui d'égal à égal et l'amener enfin à s'accorder tant bien que mal avec la nation.

Un semblable accord est désormais d'autant plus impossible que le prince est étranger. Ses conseillers intimes sont tous espagnols ou, à tout le moins, espagnolisés. Sous Albert et Isabelle, les questions les plus importantes de la politique générale sont réservées à des « juntes » de cabinet où siègent Spinola, le comte d'Anover, le confesseur fra Inigo de Brizuela, Juan de Villela, Juan Mancicidor, Pedro de San Juan, etc. Sauf le président du Conseil Privé, les ministres belges n'ont pas voix au chapitre. Le Conseil d'État n'est plus qu'une institution de façade faite pour donner satisfaction à la haute noblesse (1). On réserve également à celle-ci quelques ambassades, quelques missions extraordinaires, quelques charges honorifiques. On distribue à ses principaux représentants des colliers de la Toison d'Or ; on assure ou on achète par des « mercèdes » son obéissance et sa fidélité; mais on la prive soigneusement de toute influence politique. Même à la cour, elle est supplantée par les Espagnols (2).

(1) L'auteur des *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, édit. Robaulx de Soumoy, t. II, p. 68 (Bruxelles, 1872), dit qu'on ne le consulte plus que sur des « choses triviales et de peu de conséquence ». La conspiration de la noblesse acheva d'ailleurs de le discréditer. A la fin du gouvernement d'Isabelle, il ne comprenait plus que deux membres.

(2) Voy. un état très complet de la cour en 1612 dans le Registre 1837 fol. 37 et suiv. du fonds des Chambres des Comptes aux Archives générales du

Le palais des archiducs, en effet, ressemble bien plus à celui de Madrid qu'à celui des ducs de Bourgogne. On y trouve un *mayordomo mayor*, des menins et des menines. Les confesseurs d'Albert et d'Isabelle sont espagnols, espagnols aussi leurs chapelains et leurs prédicateurs. Parmi les gentilshommes de la Chambre comme parmi les dames d'honneur, les Espagnols occupent encore les premières places. L'apparence correspond exactement ici à la réalité. Il est évident que le prince n'est, au milieu du pays, qu'un représentant de l'Espagne. Après la mort d'Albert, Isabelle, surveillée et conseillée par Bedmar et par Aytona, ne joue plus qu'un rôle de parade, et les gouverneurs qui lui succèdent n'ont d'autre mission que d'exécuter les ordres venus de Madrid. Si le cardinal-infant appartient encore à la famille royale, on n'a plus guère tenu compte, dans la suite, de la promesse insérée au traité d'Arras de confier les provinces à l'administration d'un prince du sang. Depuis 1641 tous les gouverneurs, à l'exception de don Juan et de l'archiduc Léopold, sont recrutés dans la noblesse espagnole. On en est revenu à cet égard au point où l'on en était à l'époque d'Albe et de Requésens.

Plus on va et plus s'accentue la subordination des Pays-Bas. L'institution à Madrid par Philippe II en 1588 d'un Conseil Suprême de Flandre composé, du moins en partie, de ministres belges et consulté sur les principales affaires concernant les provinces, reconnaît encore à celles-ci, dans l'ensemble de la monarchie, quelque individualité politique (1). Sous Albert et Isabelle, cette individualité se rapproche même de

Royaume. Les deux plus hauts dignitaires de la cour, la *dama de onor* de l'infante et le *mayordomo mayor*, sont la comtesse de la Fera et don Fr. de Mendoza, amiral d'Aragon. Sur les huit autres majordomes, trois sont espagnols. On relève douze Espagnoles parmi les vingt-cinq dames d'honneur de l'infante ; des vingt-trois gentilshommes de la Chambre, trois sont espagnols et, des quinze menins, neuf appartiennent à la même nationalité. Il faut remarquer de plus que les comptes de la cassette des archiducs, renfermés dans le registre cité plus haut ainsi que dans le registre suivant, sont tenus en espagnol.

(1) Sur ce Conseil, voy. H. Lonchay, *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, t. LXXVI [1907], p. XLVII et suiv. Supprimé en 1598, lors de la cession des Pays-Bas aux archiducs, il fut rétabli en 1628.

l'indépendance. Mais elle disparaît rapidement après eux. Dès la fin du règne de Philippe IV, le Conseil de Flandre n'est plus que l'ombre de ce qu'il avait été au début : le Conseil du roi a absorbé ses fonctions. Il ne constitue plus guère qu'une retraite honorable pour d'anciens fonctionnaires, surtout pour les anciens gouverneurs des Pays-Bas. Sa mission principale consiste à donner son avis sur les concessions de noblesse et de « mercèdes ».

D'autre part, à Bruxelles même, l'institution des secrétaireries d'État et de guerre (*Secretarias de Estado y guerra del gobierno de Flandes*), dont les origines remontent à l'époque du duc d'Albe mais qui semblent ne s'être constituées complètement que sous l'archiduc Ernest, met hors des atteintes du pays le contrôle de l'organisation militaire ainsi que la correspondance avec Madrid et avec les puissances étrangères. Toujours espagnol et nommé par le roi, le secrétaire d'État et de guerre est par excellence l'agent du souverain dans les Pays-Bas. Il n'est pas seulement chargé de seconder le gouverneur général, il doit aussi contrôler sa conduite. Il est l'homme de confiance du cabinet de Madrid ; il traite avec lui, au nom du gouverneur, de toutes les affaires d'importance. Sa correspondance, rédigée en espagnol et non en « langue bourguignonne », n'est communiquée ni aux ministres belges ni aux Conseils collatéraux. Étranger dans les provinces où on le connaît à peine parce qu'il ne joue ostensiblement aucun rôle, le secrétaire d'État n'en est pas moins le personnage le plus important du gouvernement. Aucun fonds d'archives n'est aussi précieux pour la connaissance de la politique espagnole du XVIIe siècle en Belgique que l'ensemble des papiers qu'il nous a laissés (1).

(1) On ne possède pas encore de monographie sur la secrétairerie d'État et de guerre. On pourra consulter à ce sujet l'introduction de A. Gaillard à l'Inventaire sommaire des archives de la secrétairerie d'État et de guerre. *Inventaires sommaires des archives des anciens gouvernements des Pays-Bas*, I (Bruxelles, 1906). Sous les archiducs, il n'y eut plus qu'un secrétaire de guerre espagnol, l'armée demeurant sous le pouvoir du roi. Mais après la mort d'Albert, Philippe IV envoya à Bruxelles un de ses secrétaires, pour y servir de secrétaire d'État et de guerre.



Par sa puissance militaire le roi d'Espagne achève de s'assurer la subordination de la Belgique. Les troupes nationales auxquelles le traité d'Arras avait voulu réserver exclusivement la défense du pays, sont réduites, sous Albert et Isabelle, à quelques compagnies d'ordonnance commandées par des grands seigneurs (1) et formant un effectif de dix-huit cents hommes. Quant à l'armée de guerre, même au temps des archiducs, elle est aussi complètement dans la main du roi qu'elle l'était sous le duc d'Albe. Elle n'obéit qu'à ses ordres, et si son rôle principal consiste à lutter contre l'ennemi de l'extérieur, il est trop évident qu'à la moindre tentative de rébellion elle serait employée contre les provinces. Toute son organisation, surveillée par le secrétaire d'État et de guerre, reste, jusqu'au bout, purement espagnole. Non seulement ses officiers sont commissionnés par le roi, mais elle possède encore, pour le maniement des subsides qu'elle reçoit d'Espagne, une administration à elle et recrutée dans son propre sein : une *junta de hazienda*, un *veedor*, un *contador*, un *pagador*. Ces subsides, d'ailleurs, ne couvrent qu'une partie de ses dépenses. C'est à la Belgique à parfaire le reste, et ce reste, à mesure que le trésor royal s'épuise, devient de plus en plus absorbant. Non seulement les « aides ordinaires » sont consumées par l'entretien des troupes et des forteresses, mais le pays doit constamment faire des avances à la caisse de l'*exercito* et tout moyen de surveiller leur destination lui est enlevé, car cette caisse ne relève que de la comptabilité militaire (2).

Un État privé de la direction de sa politique extérieure et de celle de ses moyens de défense n'est pas un État indépendant, et telle est bien, depuis la fin du XVI[e] siècle, la condition de la Belgique (3). Sans doute, dans toutes les monarchies

(1) Les privilèges de leurs membres furent renouvelés en 1597 et 1632. *Placcaeten van Brabant*, t. I, pp. 252, 254. — En 1635 et 1639 on convoqua toute la noblesse à l'armée. *Ibid.*, t. II, p. 360.

(2) Sur l'organisation militaire, voy. le bon exposé de H. Lonchay, *La rivalité de la France et de l'Espagne*, p. 33 et suiv.

(3) Th. Overbury, *Observations in his travels upon the state of the XVII provinces as they stood anno 1609, the treatice of peace being then on foote* (s. l., 1626), observe très justement que : « there is no Spaniard of the counsell of

absolues des temps modernes, la nation abandonne au souverain le soin de ses destinées et le laisse se constituer l'arbitre de la paix et de la guerre. Mais elle sent aussi que *son* roi lui appartient, et, se reconnaissant en lui, elle se soumet avec confiance à son autorité. Rien de tel dans les Pays-Bas catholiques. Ici, entre le peuple et les descendants de Philippe le Beau que la politique dynastique a appelé à recueillir l'héritage espagnol, l'opposition des intérêts, des mœurs, des idées est devenue aussi complète qu'il est possible. Leurs devoirs de rois d'Espagne ont obligé Philippe II et ses successeurs à sacrifier à l'Espagne leurs vieilles provinces bourguignonnes du nord, et à leur imposer une sujétion qu'elles se sont résignées à subir, après avoir vainement tenté de la secouer.

Satisfaits d'ailleurs de les avoir mises dans l'impuissance de contrarier leur politique, ils se sont sagement abstenus d'y provoquer de nouveaux troubles en intervenant dans leurs affaires. Au lieu de reprendre le projet, auquel il avait songé un instant, de constituer les Pays-Bas en un royaume unifié, Philippe II, à la fin de son règne, leur abandonne au contraire, en leur assignant des princes particuliers, autant d'autonomie qu'en pouvait comporter l'intérêt général de sa monarchie. Sous Albert et Isabelle et depuis eux, l'administration intérieure fut exclusivement réservée aux nationaux. Il semblerait même, à première vue, que rien n'ait été changé aux institutions centrales telles qu'elles avaient été constituées par Charles-Quint. Mais on s'aperçoit bientôt qu'une transformation constante entraîne de plus en plus le régime dans la voie de l'absolutisme.

Des trois Conseils collatéraux, on l'a déjà vu, le Conseil d'État a perdu toute autorité. Créé en vue d'associer le pays, par l'organe des principaux représentants de la haute noblesse, à la politique du prince, il ne subsiste plus que pour la forme du jour où cette politique relève exclusivement de la cour de Madrid. Il subit le même sort que le traité d'Arras qui avait

State, nor governor of any province, but of the counsell of warre, which is only active : there they only are and have in their hands all the strong towns and castles of those provinces of which the governors have but only the title ».

si soigneusement stipulé son maintien et renforcé ses attributions; au lieu de l'abolir, on se contenta de le réduire à l'impuissance.

En revanche, le Conseil Privé, composé de gens de « robe longue » et simple instrument du pouvoir souverain, devient le rouage le plus important de l'administration. Son président est le premier ministre du prince pour les affaires intérieures, et de Richardot à Pecquius, de Pecquius à Roose, de Roose à Hovines, il se consacre sans relâche à soumettre la constitution du pays au principe de la monarchie pure. Il suffira de rappeler ici la conduite de Richardot aux États-Généraux de 1598 et de 1600, et celle de Roose à l'assemblée de 1632 (1). Pour les juristes du Conseil Privé, toute puissance découle du prince qui représente et incarne l'État. Dépositaire et organe de la souveraineté, il ne peut ni la partager avec ses sujets, ni en entraver l'exercice sous prétexte de respecter des usages ou des privilèges qui ne sont au fond que des abus incompatibles avec le fonctionnement normal de la « république ». A l'unité du pouvoir souverain doivent correspondre l'ordre et la régularité des institutions. La centralisation marche donc de pair avec la monarchie, et le Conseil Privé s'attache également à développer l'une et l'autre. Dès le commencement du règne d'Albert et d'Isabelle, on le voit travailler sans relâche à se subordonner toute l'organisation judiciaire.

Le Grand Conseil de Malines cherche vainement à s'opposer à ses empiétements et à conserver des prérogatives qui lui paraissent inséparables de la dignité et de l'indépendance de la magistrature. Sa lutte contre les légistes du prince fait songer à la résistance des Parlements de France aux progrès de la monarchie, et elle se termine, comme celle-ci, par la défaite. Les Conseils provinciaux s'accoutument à demander l'avis du Conseil Privé dans toutes les questions difficiles, et il leur indique par des « décrets » la solution à adopter. Son ingérence constante dans les procès diminue l'impartialité de la

(1) Voy. plus haut, pp. 221, 229, 269.

justice, mais elle établit dans la jurisprudence une uniformité remarquable (1). Gardien vigilant de la souveraineté de l'État, le Conseil Privé n'hésite pas à l'imposer à l'Église. D'après lui, et en ce point toute la haute magistrature partage sa manière de voir, seul, le prince possède, en vertu du pouvoir qu'il tient de Dieu, le droit de légiférer, et il en résulte que les décrets de l'autorité ecclésiastique ne peuvent être promulgués sans son autorisation. Aussi, combat-il sans relâche pour les soumettre à l'obligation du placet (2). En 1621-1624, il soutient énergiquement le Conseil de Flandre en lutte à ce sujet avec l'évêque de Gand, et il faut, pour mettre fin à la querelle, que l'archiduchesse Isabelle, plus dévouée aux prétentions de l'Église qu'à celles de l'État, termine le conflit en faveur de l'évêque (3). En 1627, on le voit déférer au même Conseil, comme dangereuse pour le pouvoir royal, la *Monomachia* de Jean Bécard (4).

Il s'attache surtout à imprégner le droit national de cette régularité et de cette uniformité qui ont commencé à s'y introduire sous le règne de Charles-Quint et que les troubles civils ont entravées peu de temps après la promulgation des grandes ordonnances criminelles de 1570. L'homologation des coutumes, décrétée en 1531 et en 1540, et à laquelle le particularisme judiciaire avait opposé tant de lenteur et de mauvais vouloir (5), fut reprise à l'époque des archiducs et rigoureusement conduite. Le 31 août 1606, un édit prescrivait d'y procéder. On songea même un instant, reprenant une idée

(1) Pour les empiétements du Conseil Privé sur les hautes cours de justice, voy. J. Simon, *Les Recueils d'arrêts du grand Conseil de Malines*. *Bullet. de la Commission pour la publication des anciennes lois et ordonnances*, 1908, p 201 et suiv. Add. A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, t 1, p. 132 (Bruxelles, 1898).

(2) Simon, *Les recueils d'arrêts*, *loc. cit.*, p. 168 et suiv.

(3) Voy. les actes de ce curieux conflit, où s'exprime très nettement l'opposition du point de vue des légistes et de celui des théologiens, dans De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. IV, p. 302 et suiv.

(4) Voy. *Biographie Nationale*, t. II. col. 75. — Le Conseil de Brabant intervient lui aussi plus d'une fois pour faire respecter l'obligation du placet. Voy. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, t. II, p. 89 (Bruxelles, 1901), et *Placcaeten van Brabant*, t. III, pp. 34, 35.

(5) Voy. *Histoire de Belgique*, t. III, (3e édit.), p. 208.

émise en 1595, à substituer un code unique à la multiplicité des coutumes locales. Dans le courant de 1611, une commission de membres du Conseil Privé, de magistrats et de juristes, reçut mission de refondre le droit civil et criminel de toutes les provinces, de manière à le soumettre dans son ensemble aux mêmes principes généraux. Mais c'était là, comme toutes les tentatives de ce genre qui se firent jour en France, par exemple, à la même époque, une entreprise irréalisable. La commission y renonça, après avoir établi quarante-sept dispositions qui formèrent l'Édit Perpétuel, rendu obligatoire dans tout le pays, le 12 juillet 1611 (1).

On peut considérer cet Édit comme le point de départ du mouvement d'unification qui s'imposa de plus en plus, depuis lors, au droit national. C'est à lui que l'on doit la rédaction de la plupart des coutumes à laquelle il ordonnait de procéder sans retard, « à peine que commissaire s'envoyera pour faire les devoirs à ce requis ». De 1611 à 1632, le Conseil Privé ne décréta pas moins de trente-six coutumes (2). Il mena encore à bien une foule de mesures excellentes, telles que l'ordonnance du 19 juillet 1603 sur les attributions des officiers fiscaux (3), l'édit général sur la chasse du 31 août 1613 (4), la réforme de la procédure du Conseil de Brabant en 1604 et en 1612 (5), celle de la cour du Hainaut en 1611 et en 1619 (6), l'édit réglant la législation forestière du Luxembourg en 1617, etc. Élaborée par des juristes patients, consciencieux, instruits, toute cette législation, à défaut d'originalité, n'en constitue pas moins une œuvre fort remarquable et l'un des résultats les plus bienfaisants du règne des archiducs. Après son interruption par les guerres qui désolèrent le pays à partir du second tiers du XVIIe siècle, il faudra attendre jusqu'au règne de Marie-Thérèse pour en retrouver le pendant.

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, II, pp. 739, 753.
(2) Liste dans Defacqz, *Ancien droit belgique*, t. I, p. 141 et suiv. (Bruxelles, 1846).
(3) V. Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 217.
(4) *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 194.
(5) V. Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 240.
(6) Faider, *Coutumes du Hainaut*, t. I, p. 402.

Le régime financier trahit aussi clairement que les réformes judiciaires les progrès accomplis, dès le début du XVIIe siècle, par le pouvoir monarchique (1). En pratique sinon en principe, la permanence de l'impôt qui, sous le duc d'Albe, avait rencontré une opposition si passionnée, a triomphé. Depuis la dissolution des États-Généraux de 1600, l'aide annuelle de 3,600,000 florins, acceptée par le prince sans qu'elle eût été consentie, n'a plus cessé d'être levée suivant la cote fixée à chaque province (2). A vrai dire, le gouvernement qui a imposé cette nouveauté, s'est bien gardé d'afficher ouvertement sa victoire. Il a continué à demander l'aide chaque année à chaque province, mais, en réalité, ce n'a plus guère été là qu'une simple formalité. Les provinces votaient l'impôt, mais il était bien entendu qu'elles n'avaient pas le droit de le refuser sans se rendre coupables d'atteinte à la souveraineté du prince. Pour leur permettre cependant de discuter, sans danger pour lui, le gouvernement leur demandait habituellement une somme supérieure à la cote traditionnelle et consentait ensuite à la « modérer » conformément à l'import de celle-ci (3).

L'aide permanente ou, comme on disait, l'aide ordinaire ne suffisait pas d'ailleurs à couvrir les dépenses incombant à l'État. On y suppléait par l'aide extraordinaire ou subside, dont l'importance variait suivant les circonstances et qui, sauf durant les années de la Trêve, fut régulièrement demandée aux provinces. Chacune d'elles conservait intégralement ici son droit de consentir à l'impôt ou de le rejeter. Les États de

(1) Voyez pour l'ensemble de l'organisation financière, encore très mal connue, Brants, *Albert et Isabelle*, p. 109 et suiv.

(2) En réalité l'aide n'était que de 275,833 florins par mois, c'est-à-dire de 3,309,996 florins par an. Voy. les cotes des provinces dans Gachard, *États Généraux de 1600*, p. CXXIV. Plus tard, elle diminua encore, mais la proportion dans laquelle chaque province intervenait au paiement resta fixe.

(3) Voy. le mémoire de Sanchez de Aguilar sur les *Aides et subsides de la province de Malines*. *Bullet. de la Comm. Roy. d'Hist.*, 4e série, t. VI [1879], p. 288 et suiv. Naturellement ce n'était pas là le point de vue des provinces. Elles affirmèrent en toutes circonstances le droit de rejeter l'impôt, mais, sauf en Brabant, elles ne firent jamais usage de cette prérogative.

Brabant soulevèrent même de nombreuses difficultés et s'opposèrent toujours obstinément à admettre que le prince pût leur imposer par « compréhension » *(vervanghenis)* des charges votées à la simple majorité de leurs trois ordres. On finissait d'ailleurs presque toujours par s'entendre grâce aux « moyens d'induction » suggérés par le Conseil des finances. Le retrait d'une mesure impopulaire ou quelque concession avantageuse à la province récalcitrante l'amenaient finalement à récipiscence. Au besoin, une démonstration militaire suffisait à vaincre une résistance trop obstinée.

A côté des aides, le domaine ne subvient que pour une part assez faible aux besoins de l'État. A la fin du XVIe siècle, il était presque complètement aliéné, et si les archiducs parvinrent à le reconstituer en partie durant la Trêve, le résultat de leurs efforts fut bientôt anéanti. A partir de 1622, le gouvernement se vit obligé, pour faire face à l'augmentation croissante des dépenses militaires, de vendre ou d'engager ses terres et ses revenus. Il dut également renoncer, par suite de la décadence du marché financier d'Anvers et de la dépression économique du pays, aux ressources abondantes que l'emprunt lui avait fournies sous le règne de Charles-Quint. Spinola employa plus d'une fois son crédit personnel pour se procurer l'argent nécessaire à la subsistance des troupes, et l'on a vu plus haut qu'en 1632, Isabelle fut contrainte d'affecter au paiement de l'armée les sommes déposées aux Monts de Piété (1). Différents expédients remédièrent quelque peu à la situation. Tels furent entre autres l'érection de quantité de terres en seigneuries et l'octroi de plus en plus abondant de titres de noblesse. On eut même parfois recours à la vénalité des offices, mais cette pratique, formellement interdite par la Joyeuse-Entrée,

(1) Nous n'avons pas à nous occuper des emprunts contractés par le gouvernement espagnol pour fournir à l'armée un budget qui se monta assez régulièrement à trois millions d'écus par an. C'est Gênes qui fut, depuis la fin du XVIe siècle, la banque des rois d'Espagne. La place d'Anvers ne servait plus qu'à négocier les lettres de change envoyées de Madrid. Voir l'intéressant travail de H. Lonchay, *Étude sur les emprunts des souverains belges au XVIe et au XVIIe siècle. Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique*. Classe des Lettres, 1907, p. 923 et suiv.



souleva toujours d'énergiques protestations et l'on ne s'y résigna que de loin en loin (1).

Les « licentes » subvinrent d'une manière plus efficace à la pénurie constante du trésor. Leur institution remonte au gouvernement du duc d'Albe. Sentant l'impossibilité d'interdire complètement le commerce avec les provinces rebelles, le duc l'avait surbordonné à la perception d'une taxe payée à la sortie et à l'entrée des marchandises. Les Hollandais ne manquèrent pas de s'approprier aussitôt cette mesure. Transitoire à l'origine, elle devint permanente grâce à la continuation de la guerre. On peut la considérer comme le point de départ de l'organisation douanière, tant dans les Provinces-Unies que dans les Pays-Bas catholiques. En 1622, on estimait le produit des « licentes » à 5 ou 600,000 florins annuellement (2). On ne les envisagea du reste pendant longtemps que comme un simple supplément de ressources fiscales. Elles furent abolies après la paix de Munster, mais les Hollandais les ayant conservées, il fallut bientôt les rétablir et c'est depuis lors qu'on commença petit à petit à les transformer en un instrument de protectionnisme (3).

Tout bien considéré, les impôts de toute nature payés par la Belgique durant la première moitié du XVIIe siècle, ne furent point aussi écrasants qu'il pourrait sembler à première vue. Les comptes de la recette générale des finances montrent que l'encaisse annuelle du trésor n'atteignit que très rarement le chiffre de cinq millions de florins; en général, elle ne dépassa guère celui de trois millions, auxquels elle se tint constamment

(1) Elle est formellement interdite par des édits de 1626 et de 1649. *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 522, IV, p. 165. En 1658, le Grand Conseil de Malines la condamne comme un abus qui tend à s'introduire. (A. Gaillard, *Mémoriaux du Grand Conseil*, t. II, p. 108). Cf. encore F. De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 250.

(2) Bibliothèque communale de Boulogne, ms nº 157, fol. 159.

(3) Avant 1648, on tenta plus d'une fois de les supprimer, mais il fallut toujours les rétablir tant parce que les Hollandais laissaient subsister les leurs que parce que les États refusaient de compenser la perte qui résultait, pour le gouvernement, de leur suppression. Les fraudes étaient d'ailleurs constantes. Voy. *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. III, p. 138; V. Gaillard, *Archives du Conseil de Flandre*, p. 363.

pendant les années de la Trève. Néanmoins, sauf durant ces douze années, la situation financière fut déplorable. Les ressources du gouvernement ne parvinrent presque jamais à couvrir ses dépenses. L'assignation de pensions et de « mercèdes » sur le produit des aides ordinaires, par suite de l'épuisement du domaine, détournait celles-ci de leur destination. Les avances faites par le trésor à la caisse de l'*exercito* rendaient impossible une comptabilité régulière. On se débattait au milieu du désordre, vivant au jour le jour, laissant s'accumuler les dettes et attendant avec angoisse l'arrivée des subsides espagnols. Vainement les États-Généraux de 1600 avaient demandé à pouvoir exercer un contrôle sur l'emploi des impôts. Non seulement le gouvernement continua de les dépenser à sa guise, mais de l'argent levé sur le pays rien ne revenait, en temps de guerre, à la nation. Aide ordinaire et extraordinaire, licentes, revenus de toutes sortes s'abîmaient également dans le gouffre insatiable des dépenses militaires.

II

« Les États-Généraux sont pernicieux en tout temps et dans tous les pays monarchiques sans exception » (1). Cette déclaration de Philippe IV peut être considérée comme la maxime politique qui, depuis le retour de la Belgique à l'Espagne, détermina la conduite du gouvernement de Bruxelles. L'expérience tentée en 1600 par les archiducs avait trop mal réussi pour qu'on fût tenté de la recommencer. On ne peut considérer comme une assemblée d'États-Généraux la réunion des délégués des provinces qui furent appelés, en 1619, à chercher les moyens d'éteindre les dettes contractées envers l'Angleterre à l'époque de la révolution contre Philippe II (2). Et il fallut des cir-

(1) Waddington, *La République des Provinces-Unies*, etc., t. I, p. 182. — Sur les idées politiques relatives aux États-Généraux au XVII[e] siècle, voy. V. Brants, *Albert et Isabelle*, p. 46 et suiv.

(2) Voy. plus haut, p. 267, n. 1

constances exceptionnelles pour qu'Isabelle, en 1632, eût encore recours à une institution condamnée et qu'elle s'était arrangée d'ailleurs pour réduire à l'impuissance (1).

Mais les États-Généraux disparus, les États provinciaux subsistèrent. L'absolutisme se contenta de la conquête du gouvernement central. Les archiducs tinrent le serment qu'ils avaient prêté à chaque province de respecter ses usages et ses privilèges, et, après eux, les rois d'Espagne chargèrent les gouverneurs de faire en leur nom le même serment, et ils le tinrent aussi (2).

D'ailleurs, l'autonomie provinciale ne se conserva vigoureuse que dans le Brabant. Seul, en effet, parmi tous les territoires de la Belgique, à l'exception du pays de Liége, le Brabant possédait une constitution écrite : la Joyeuse-Entrée. Chez lui seul, les droits du prince étaient exactement délimités en face de ceux du pays. Il eût fallu un véritable coup d'État pour abolir des garanties solennellement ratifiées, au début de chaque règne, par le serment du souverain, et les légistes eux-mêmes durent tenir compte, tout en la déplorant, d'une situation si anormale et si contraire à leur conception de l'État. Lorsque le nonce Bentivoglio définit, en 1613, le régime politique des Pays-Bas comme un alliage de monarchie, d'aristocratie et de gouvernement populaire, il étend à l'ensemble du pays une observation qui ne s'applique strictement qu'aux institutions brabançonnes, les seules qu'il ait connues.

Pour mieux échapper aux prises de la centralisation, les Brabançons affectent de ne voir dans le roi que leur duc héréditaire. Le Conseil de Brabant proteste sans cesse contre l'ingérence du Conseil Privé dans ses affaires (3). Le chancelier de Brabant revendique et conserve le droit de contresigner tous les édits applicables au duché. Les États de Brabant,

(1) Voy. plus haut, p. 269.

(2) En 1632, les États-Généraux déclarent à Marie de Médicis, qui a fait arrêter sans jugement un de ses courtisans et refuse de le mettre en liberté, que « le roy mesme estant par deça ne pourroit procéder de la sorte, eu égard à son serment ». Henrard, *Marie de Médicis*, p. 288.

(3) A. Gaillard, *Le Conseil de Brabant*, t. I, p. 133.

enfin, discutent âprement chaque demande d'impôt, et, comme au temps de la révolution, persistent à faire lever les aides et subsides par leurs propres officiers et à n'en point rendre compte, « de façon que, dit la Chambre des Comptes de Bruxelles en 1625, depuis ledit temps l'autorité souveraine est demeurée comme divisée et répartie entre le prince et les Estats, chose jamais auparavant cognue ny praticquée en Estat de prince souverain » (1). Pour les monarchistes purs, ces États constituent « un corps tout à fait déréglé et plein de confusion, d'abus et d'erreurs (2).

La cause principale de ces « erreurs » réside dans le régime municipal des villes brabançonnes et particulièrement de Bruxelles. Comme les métiers liégeois, leurs « nations » ont retenu la prérogative de consentir l'impôt, et, fidèles à la tradition médiévale, elles ne reconnaissent comme légitime qu'un vote émis à l'unanimité. Il suffit donc du refus d'une seule d'entre elles pour paralyser l'action des États. Mais tandis qu'à Liége la faiblesse militaire de l'évêque l'oblige à tolérer ces prétentions, le prince est ici trop bien armé pour qu'il puisse céder devant elles. Le plus souvent, il est vrai, il patiente et consent à parlementer (3). Il lui arrive pourtant de faire un exemple. En 1619, l'opposition des « nations » de Bruxelles à la perception de l'aide, finit par lasser la longanimité de l'archiduc. Ordre fut donné aux troupes espagnoles de marcher sur la ville, et il n'en fallut pas davantage pour obtenir le consentement demandé et mettre fin à cette « guerre du gigot », parodie presque ridicule, tant l'écart était devenu considé-

(1) Gachard, *Inventaire des Archives des Chambres des Comptes*, t. III, p. vi (Bruxelles, 1851).

(2) *Bref mémoire sur la forme du gouvernement des provinces obéissantes des Pays-Bas*. Ms. fr. 12.118 de la Bibliothèque Nationale de Paris.

(3) Voy. un curieux exemple dans Brants, *Une page de l'histoire de l'impôt dans les Pays-Bas au XVII[e] siècle. Mélanges G. Kurth*, t. I, p. 317. — Cependant le prince prétend que le non-consentement des « nations » ne peut empêcher le vote de l'aide, et il se réserve formellement, en cas de refus de leur part, le droit de « compréhension. cy-devant accoustumée en tel cas pour le bien commun du pays ». *Arch. comm. de Louvain*, Cuypers, VII, f. 6 et suiv.

rable entre les forces du prince et celles des communes, des anciennes révoltes urbaines (1).

Le Hainaut a gardé aussi une indépendance assez prononcée. La haute noblesse y était largement représentée, et il importait de la ménager. Le « grand-bailli », toujours choisi dans son sein, s'opposait par point d'honneur à laisser « rogner » par le gouvernement central les prérogatives attachées à ses fonctions (2). Les « lois » (échevinages) du comté, renouvelées par lui sans l'intervention du prince, ne se montraient pas toujours aussi dociles qu'on l'eût souhaité à Bruxelles. Il fallut renoncer, à la suite des réclamations qu'elle souleva, à la réforme de la Cour du Hainaut édictée en 1611. Le magistrat de Mons qui représentait le Tiers-État aux États de la province, manifesta parfois aussi quelques velléités d'opposition. On en vint à bout en modifiant, en 1624, le mode traditionnel de son recrutement, trop favorable, aux yeux du gouvernement, à l'élément populaire (3).

Partout ailleurs, les provinces se montrèrent pleines de déférence pour le souverain, et leur autonomie fut toujours singulièrement maniable. On eut soin de ne pas rendre de gouverneur à la Flandre, la plus considérable d'entre elles; le président du Conseil de Flandre y fut placé à la tête de l'administration. Le Limbourg, le Luxembourg, l'Artois, le Namurois, la Flandre wallonne et la Gueldre conservèrent des gouverneurs. Mais

(1) Sur cette affaire, dont l'importance a été fort exagérée, voy. Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 24 et suiv.; Gachard, *Documents inédits concernant les troubles de la Belgique sous le règne de l'empereur Charles VI*, t. I (Bruxelles, 1838); *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. IV [1863], p. 555; L. Galesloot, *Troubles de Bruxelles en 1619* (Bruxelles, 1868). Le nom de « guerre du gigot » vient du nom populaire de la monnaie dont les échevins de Bruxelles avaient décidé la perception sur chaque brassin de bière, au moment où commencèrent les troubles.

(2) *Bref mémoire* cité plus haut, p. 407, n. 2. Pour l'indépendance du grand-bailli dès le commencement du XVIe siècle, voy. A. Walther, *Die Anfänge Karls V*, p. 4 (Leipzig, 1911). Le gouvernement tâcha, en 1613, de restreindre l'indépendance du grand-bailli et il fut question de supprimer sa charge en 1625. V. Brants, *Albert et Isabelle*, pp. 79, 80.

(3) Voy. *Gouvernement du pays d'Haynnau depuis le trépas de l'archiduc Albert*, p. 19 et suiv. (Mons, 1835).

leurs pouvoirs furent strictement limités et ne leur laissèrent aucune attribution militaire. Les commandants des places fortes échappaient entièrement à leur influence et ne relevaient que des chefs de l'armée. Enfin les Conseils provinciaux de justice, nommés par le gouvernement central, les surveillaient de près. En 1604, les instructions données au comte de Berlaymont, pourvu de la lieutenance en Luxembourg, lui prescrivent de prendre en toutes les matières importantes l'avis du Conseil provincial « présupposant qu'ils sont nos conseillers et ministres, et non les vostres » (1).

Quant au Tiers-État sa soumission était assurée par la composition du magistrat des villes, recruté dans la haute bourgeoisie sous le contrôle du gouvernement. L'organisation municipale fut soumise, en effet, presque partout, aux principes de la Concession Caroline de 1540. Les Gantois eux-mêmes avaient si bien oublié leurs « privilèges », qu'ils érigèrent sur le Marché du Vendredi, une statue à Charles-Quint. L'ancienne démocratie urbaine ne survécut partiellement que dans les « nations » des villes brabançonnes ; ailleurs il ne subsista des vieilles franchises municipales, que ce qui ne pouvait point porter ombrage au gouvernement. Les métiers ne furent plus que des corporations industrielles dépouillées de toute intervention politique et surtout de toutes prérogatives militaires. Le droit de porter les armes n'appartint plus qu'aux « serments » et aux compagnies bourgeoises choisies dans les classes aisées. Celles-ci eurent bien soin, d'ailleurs, de ne jamais inquiéter l'autorité centrale qui garantissait leur situation. Aussi le Conseil Privé ne manqua-t-il pas de profiter de leurs dispositions pour augmenter encore l'ingérence du prince dans l'administration urbaine. En 1592, il déclarait que le bailli de Gand aurait à l'avenir la première voix au collège du magistrat et pourrait y entrer à toute occasion, de manière à former avec les échevins « un corps entier et parfait, ayant

(1) V. Brants, *Albert et Isabelle*, p. 79. Add. E. Poullet, *Les gouverneurs de province. Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique*, 2e série, t. XXXV [1873], p. 362.



devant les yeux le service de Dieu, de Sa Majesté, bien et repos de la dicte ville » (1).

Assuré de l'obéissance du Tiers-État, le prince l'était davantage encore, aux États provinciaux, de celle des deux autres ordres : le clergé et la noblesse. Ne nommait-il point, en effet, les membres du premier, et ne tenait-il point la seconde par l'appât des fonctions et des titres? Les États firent souvent entendre des doléances, chicanèrent plus souvent encore à propos des aides extraordinaires qui leur étaient demandées, mais on ne pourrait citer d'exemples de conflits entre eux et et le pouvoir central. Le conseiller, Marc de Hertoghe, en Flandre, avait raison d'affirmer, dès 1598, qu'ils ne se composaient que de « créatures et bons subjectz de Sa Majesté, qui ont donné plain tesmoignage de leur fidélité, desquelz il n'y a occasion d'avoir arrière-pensée qu'ils feront ou proposeront quelque chose contraire au service de Dieu, de Sa Majesté et bien publicq » (2). Leur obéissance fut la garantie de l'autonomie qu'ils conservèrent. Le prince n'eût point manqué de la leur retirer s'ils en avaient fait une arme contre lui, de sorte que la modération du régime monarchique dans les Pays-Bas catholiques, s'explique par la modération même dont la nation fit preuve dans l'exercice de ses privilèges.

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 252.
(2) V. Brants, *Albert et Isabelle*, p. 51.

CHAPITRE III

LA SITUATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

I

Une médaille gravée en 1587 représente d'une manière frappante l'état économique des Pays-Bas tel qu'il devait apparaître alors aux calvinistes fervents (1). Autour d'emblèmes qui symbolisent, au droit, la misère des régions catholiques et, au revers, la prospérité des territoires protestants, court une double légende donnant la première comme le châtiment réservé par Dieu aux impies et la seconde comme la récompense qu'il accorde à ses fidèles. Et en effet, au moment où Farnèse a reconquis à l'Église la Flandre et le Brabant, ces deux territoires épuisés par des années de guerre, présentent le spectacle d'une désolation si complète qu'elle fait songer les Réformés des Provinces-Unies aux terribles catastrophes dont Jéhovah, dans l'Ancien Testament, accable ses ennemis.

Au nord, les digues ont été percées et les eaux ont repris possession des polders que le travail acharné de tant de siècles avait gagnés sur elles (2). Des ports de Houcke et de Monikereede, aux bords du Zwin, il ne reste, en 1594, que des

(1) G. van Loon, *Histoire métallique des XVII provinces des Pays Bas*, t. I, p. 379 (La Haye, 1732).

(2) R. Blanchard, *La Flandre*, p. 188 (Dunkerque, 1906).

ruines (1). A l'intérieur de la Flandre, quantité de champs, revenus à la sauvagerie, sont couverts de ronces et de taillis. Le chroniqueur gantois Jan van den Vyvere raconte qu'on ne pouvait s'aventurer en 1585 à un mille hors de la ville sans risquer d'être attaqué par les loups (2), et, quinze ans plus tard, ceux-ci pullulaient encore dans la châtellenie de Furnes (3). Des bandes de pillards infestaient la campagne au point qu'il fallut ordonner, en 1589, de couper les bois sur une largeur de sept cent pieds le long des routes et des rivières, parce qu'ils servaient de repaires à des voleurs et à des assassins (4). Les courses de la garnison hollandaise d'Ostende à travers le plat-pays achevaient d'en bannir toute sécurité. En 1604, les États de Flandre écrivent que les « foules, concussions, désordres et mangeries sont si grandes et si énormes que la clameur du pauvre paysan en crie vengeance à Dieu, se désespérant du tout pour la continuation d'iceulx et le peu de chastoy que l'on en faict » (5). Aussi, jusque dans la banlieue de Gand, estime-t-on que le dixième à peine des terres est ensemencé, et, en 1592, on permet au premier venu de cultiver à son profit les champs laissés à l'abandon par leurs propriétaires (6).

La situation n'est pas meilleure en Brabant. Une enquête entreprise à la fin du XVI[e] siècle nous fournit des renseignements lamentables sur la dévastation du pays (7). En vingt ans, le nombre des maisons a passé à Lubbeek, de 86 à 45, à Thielt-Notre-Dame, de 177 à 39, à Haecht, de 120 à 77, à Molenbeek près de Sichem, de 58 à 24, à Meerhout, de 204 à 104, à Hauwaert, de 89 à 17, à Racour, de 52 à 19, à Dormael, de 73 à 42, à Landen, de 90 à 48, à Wesemael, de 94 à 17, et ainsi de suite. A Linden, le maire affirme que le

(1) *Inventaire des Archives des Chambres des Comptes*, t. V, p. 80.

(2) *Chronijcke van Gent*, p. 375.

(3) Gilliodts van Severen, *Coutumes de Furnes*, t. III, p. 418 (Bruxelles, 1897).

(4) F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 244.

(5) *Correspondance des États de Flandre*, n° 540, aux Archives de l'État à Gand.

(6) F. van der Haeghen, *loc. cit.*, p. 250.

(7) Je dois la connaissance de cette enquête, appartenant aux Archives communales de Louvain, à l'obligeance de M. J. Cuvelier.

village n'existe plus, toutes les maisons ayant été brûlées par les soldats de la garnison de Louvain. Dans une foule de localités, la plupart des habitants se sont enfuis ou sont morts de misère. Presque partout, les enquêteurs constatent que les prairies sont inondées, les brasseries et les moulins détruits, les troupeaux anéantis. Les fermes ne trouvent plus de locataires, et, en beaucoup d'endroits, les terres ne sont cultivées que par des fuyards venus de la Campine. Car dans cette contrée frontière, parcourue sans cesse par les armées, le désordre est plus effroyable encore. Les fourrageurs hollandais *(vrij buiters)* rançonnent le pays, et les habitants sont obligés, pour échapper au pillage, de payer des contributions à l'armée ennemie. Ajoutez à cela celles que lèvent sur eux, depuis la mort de Farnèse, les mutins espagnols ou italiens campés à Tirlemont et à Sichem.

La misère des villes égale celle des campagnes. A Grammont, en 1581, il ne reste debout que le quart des maisons, et les cinq sixièmes des bourgeois ont émigré (1). Gembloux n'a plus, à l'intérieur de l'enceinte, en 1594, que 70 maisons habitées sur 170, et, dans les faubourgs, que 26 sur 157. La pauvreté y est si grande qu'il a fallu vendre les cloches et mettre en gage jusqu'au saint ciboire de l'église paroissiale (2). Le renchérissement des vivres et la cessation du travail poussent le bas peuple au dernier degré de la souffrance. Van den Vyvere nous le décrit à Gand se nourrissant de choses innommables, fouillant les tas d'ordures pour y découvrir des aliments, dévorant les entrailles des poissons jetées à la voirie (3). Dans les villes de garnison, les soldats, mal payés, vivent sur l'habitant, réquisitionnent tous les moyens de subsistance, et, en hiver, brûlent pour se chauffer le mobilier des maisons et jusqu'à leurs charpentes (4)

Les provinces wallonnes, épargnées par la guerre, ne ressen-

(1) A. de Portemont, *Recherches sur la ville de Grammont*, t. I, p. 130 (Gand, 1870); V. Fris, *Geschiedenis van Geeraardsbergen*, p. 184 et suiv. (Gand, 1911).

(2) Enquête citée plus haut, p. 412.

(3) *Chronijcke van Gent*, p. 374.

(4) Piot, *Correspondance de Granvelle*, t. VII, p. 298.

tirent que le contre-coup des calamités auxquelles la Flandre et le Brabant étaient en proie. Sans doute l'émigration des Réformés qui, après la victoire du catholicisme, quittèrent Tournai, Valenciennes, Lille, Arras, Armentières, pour se retirer dans le nord, porta un coup sensible à leur industrie. Elles souffrirent aussi très cruellement de la décadence du marché d'Anvers et de la fermeture de l'Escaut. Cependant elles continuèrent à jouir d'une prospérité relative. L'intervention de Philippe II dans les affaires de France leur fit bien connaître, depuis 1592, le fléau des passages de troupes et des mutineries. Mais la paix de Vervins (1598) leur rendit bientôt un repos qui ne devait plus être sérieusement troublé durant une quarantaine d'années.

Six ans plus tard, la prise d'Ostende permettait à la Flandre de respirer. L'ennemi était chassé du réduit qu'il y avait si longuement occupé et d'où il la terrorisait par ses *razzias* et par la menace constante d'une invasion au cœur même du territoire. A vrai dire, le séjour de l'armée assiégeante dans le pays durant quatre ans y avait accumulé des ruines nouvelles. Mais Spinola profitait de sa victoire pour diriger ses opérations sur la région lointaine de l'Yssel. Désormais, jusqu'à l'époque des guerres avec la France, le comté cessa d'être un champ de bataille : les efforts des belligérants durant les années suivantes s'y bornèrent à prendre et à reprendre les petites places voisines de l'Escaut, dans les Quatre-Métiers et le pays de Waes.

Néanmoins, au moment où fut conclue la Trève de Douze Ans (1609), les provinces du sud présentaient encore l'aspect le plus affligeant. L'Anglais Overbury, qui les parcourut à cette date, trouve, dès qu'il a dépassé Lillo, « un pays dévasté, des habitants découragés et plus mécontents de leur gouvernement que furieux contre l'ennemi, la noblesse et les marchands en décadence, les paysans labourant uniquement pour vivre et sans espoir d'améliorer leur sort, les villes à demi ruinées, et, pour tout dire, une pauvreté générale en dépit d'impôts beaucoup moins lourds que ceux des Provinces-Unies (1).

(1) Th. Overbury, *Observations in his travels upon the state of the XVII Provinces*, p. 9.

Les années d'accalmie que procura la Trève furent courageusement employées à la restauration économique. Mais si honorables pour l'énergie du peuple et pour l'activité du gouvernement qu'aient été les résultats obtenus, les conditions dans lesquelles se trouvait désormais la Belgique ne permettaient plus d'espérer le retour de l'étonnante prospérité dont les vieillards conservaient encore le radieux souvenir. Ils attestent du moins que la vitalité de la nation restait intacte. Il n'en faut d'autre preuve que sa rapidité à panser les blessures faites par la guerre, à remettre les champs en culture, à relever les digues, à réparer les routes et les canaux, à ranimer le commerce et à chercher à l'industrie de nouveaux débouchés. Tout ce qui pouvait être fait, on le fit, et c'est en raison de circonstances inéluctables que le pays ne parvint point à reprendre la place qu'il avait occupée jadis dans le monde économique.

Durant la terrible lutte dont on sortait, les Provinces-Unies, grâce à leur flotte de guerre, avaient tenue close l'embouchure de l'Escaut et bloqué les ports de la côte. Flessingue, Middelbourg, Amsterdam accaparèrent dès lors le transit d'Anvers. Après sa conquête par Farnèse, cette place, déjà si gravement atteinte, reçoit le coup mortel. Les maisons étrangères qui y existaient encore en 1584 ne tardent pas à se transporter dans le nord ou s'abîment dans la banqueroute (1). En 1609, la ville ne renferme plus que deux marchands de Gênes, un seul de Lucques, plus aucun de Florence, et les quelques Portugais et Anglais qui lui restent fidèles la quitteront bientôt pour ses heureuses rivales (2). Pour la ranimer, Farnèse compte vainement sur l'appui de la Hanse, elle-même à son déclin (3). Les magistrats forment l'inutile projet d'y reconstituer l'étape de la draperie anglaise (4). Mais comment espérer réussir alors que la fermeture de son fleuve a fait d'elle, au lieu d'une place maritime, une cité « méditerranéenne » ? (5). La solitude règne

(1) Gachard, *États Généraux de 1600*, p. LVII n.
(2) *Bullet. de la Commiss. royale d'Hist.*, 2e série. t. VIII [1856], p. 310.
(3) *Ibid.*, 5e série, t. V [1895], p. 65 et suiv.
(4) *Ibid.*, 3e série, t. VIII [1856], p. 298.
(5) *Ibid.*, p. 297.

sous les galeries de la Bourse où ont retenti si longtemps tous les idiomes de l'Europe : on y transportera, en 1648, la bibliothèque de la ville; on permettra à des fabricants d'y installer plus tard des métiers à tapisseries (1). Seuls des bateaux hollandais viennent encore accoster les quais à demi déserts pour y décharger des grains ou y prendre des cargaisons de produits manufacturés que la Belgique, manquant de flotte, ne peut exporter elle-même. Les Provinces-Unies, qui ont fermé aux autres nations le port de l'Escaut, ont soin de se le réserver; repoussé par elles du trafic international, il reste le débouché de leur commerce avec les Pays-Bas catholiques.

Ce n'était pas à cela que l'on s'était attendu en 1609. La Trêve proclamait nettement qu'entre les deux parties des Pays-Bas la liberté commerciale serait rétablie et que les habitants de chacune d'elles jouiraient dans l'autre du traitement de la nation la plus favorisée. Mais comment croire que les exportateurs d'Amsterdam et les marins de Zélande renonceraient bénévolement, au moment même où l'Espagne capitulait devant les Provinces-Unies, aux précieux avantages que la guerre leur avait valus? Rétablir la libre navigation de l'Escaut n'eût-ce pas été, en effet, ranimer au profit du roi catholique la vitalité d'Anvers, y faire refluer les marchands et les industriels qui l'avaient quitté pour s'établir dans le nord, susciter enfin aux ports de la République une concurrence désastreuse? (2). En réalité, la fermeture du fleuve ne fut guère moins complète pendant les années de la Trêve qu'elle ne l'avait été et qu'elle ne devait l'être durant la guerre. Les navires qui se dirigeaient vers la Belgique durent rompre charge en Zélande et confier leur cargaison à des bateaux d'intérieur qui la transportaient au but. Les retards et les frais qui en résultaient suffirent à

(1) F.-J. van den Branden, *Geschiedenis der Stadsbibliotheek van Antwerpen*, pp. 21, 27 (Anvers, 1908).

(2) En 1600, F. van Aerssen voudrait que le roi de France fermât le port de Calais aux provinces catholiques afin que « les archiducs dénués de vivres et leurs prétendus subjets, de commerce, fussent contraints les prendre et exercer chez nous en payant les licences ». J. Nouaillac, *Lettres inédites de François d'Aerssens*, p. 67 (Paris, 1908).

empêcher la renaissance d'Anvers. L'expiration de la Trêve en 1621 aggrava à peine la situation, et lorsque la paix de Munster, en 1648, proclama la clôture définitive de l'Escaut, elle ne fit en somme que reconnaître officiellement l'état de choses qui n'avait cessé d'exister depuis le retour de la ville sous l'autorité de Philippe II.

Le déclin économique de la Belgique depuis la fin du XVIe siècle lui a donc été imposé par les Provinces-Unies. Il n'en faut point chercher la cause dans l'affaissement de l'énergie nationale. Sans doute, au milieu des troubles religieux, une foule d'artisans, de capitalistes, d'hommes d'affaires émigrèrent vers le nord et contribuèrent largement à porter la prospérité de la Hollande à ce degré de splendeur qui devait faire, au XVIIe siècle, l'admiration du monde. Mais il convient de ne point exagérer les effets de cette émigration. Si salutaire qu'elle ait été pour les provinces septentrionales, elle n'a fait qu'y hâter l'épanouissement du commerce et de l'industrie : elle ne les y a pas introduits. Guichardin nous les montre déjà florissants avant l'explosion des troubles, et le port d'Amsterdam n'attendit point, pour se développer, l'afflux des marchands d'Anvers. D'autre part, la Belgique eût facilement réparé les conséquences de l'exode économique si, les luttes confessionnelles terminées, elle avait encore offert, comme jadis, un champ d'action incomparable aux hommes d'entreprise. Dans l'éternel combat pour la fortune, rien ne se comble plus rapidement que les places vacantes — à condition qu'elles soient de bonnes places. Mais justement, celles que les provinces catholiques pouvaient encore offrir, à la fin du XVIe siècle, n'étaient plus propres à tenter personne. En retombant sous le joug espagnol, la Belgique avait perdu la libre disposition des fleuves qui l'arrosent et de la mer qui bat ses dunes. Dotée par la nature d'admirables moyens de communication et de transit, elle devait renoncer à s'en servir. La politique triomphante des Provinces-Unies lui enlevait tous les avantages de son admirable position géographique, et l'activité qui avait durant si longtemps convergé vers elle se portait maintenant vers la République, dont sa voisine catholique n'avait plus qu'à subir la loi.



Déjà Requésens avait fort bien vu que pour venir à bout de la Hollande, il eût fallu la ruiner en lui fermant la mer, et cette idée se retrouve constamment exprimée jusqu'au milieu du XVII[e] siècle dans les rapports et les pamphlets qui s'occupent de la situation des Pays-Bas (1). Mais Philippe II n'employa sa flotte que contre l'Angleterre, et la catastrophe de l'invincible Armada porta à la marine espagnole un coup qui l'empêcha pendant longtemps de tenter dans le nord une nouvelle entreprise. Cependant, durant le règne de Philippe III, on s'efforça du moins de harceler sans relâche les bateaux marchands de l'adversaire. Les galères amenées à l'Écluse par Frédéric Spinola inquiétèrent gravement, jusqu'à la prise de cette ville par Maurice de Nassau en 1604, la navigation zélandaise. Plus redoutables encore, les pirates de Dunkerque furent durant toute la première moitié du XVII[e] siècle, le cauchemar des armateurs et l'effroi des pêcheurs des Provinces-Unies (2). Mais ce qu'il eût fallu et ce que le pays ne cessait de réclamer, c'eût été l'organisation d'une force navale capable d'affronter celle de l'ennemi et de rompre le blocus qu'il maintenait devant les ports de Flandre.

Malheureusement l'Espagne ne disposait point des ressources colossales qu'eût exigées la réalisation de ce dessein. Elle se borna à faire renouveler les statuts de l'amirauté (3), mais elle ne lui envoya jamais que des subsides insuffisants, et dont la plupart étaient d'ailleurs détournés pour l'entretien des troupes de terre (4). Quelques vieilles frégates pourrissant dans les bassins d'Ostende et de Dunkerque constituèrent toute sa flotte. C'est en vain que la charte de l'*Almirantazgo*, conçue en 1624, prévit la formation d'une escadre destinée à protéger le commerce des provinces obéissantes (5): en vain que les États-Généraux de 1632 exhortèrent Philippe IV à

(1) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. III, p. 103 et suiv.; *Bibl. roy.*, ms. 12441-42, projet d'organisation d'une flotte en 1637.

(2) H. Malo, *Les Corsaires dunkerquois et Jean Bart*, t. I, p. 256 et suiv.

(3) *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 346 (A° 1590), 367 (A° 1624).

(4) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. III, p. 114.

(5) *Placcaeten van Brabant*, t. III, p. 254.

constituer à Ostende une compagnie des Indes en vue de rivaliser avec les vaisseaux hollandais (1); en vain que ministres belges et faiseurs de projets ne se lassèrent point de soumettre à la cour de Madrid des moyens plus ou moins pratiques de créer une marine flamande. Incapable d'agir, l'Espagne persista dans une inertie qui la fit accuser de ne point vouloir ouvrir la mer à ses sujets de Belgique (2). Pourtant, lorsque le comte-duc d'Olivarès eut réorganisé ses flottes, elle n'hésita point à les tourner contre les Provinces-Unies. Mais il était trop tard pour venir à bout d'un adversaire auquel elle n'en imposait plus, et la défaite qu'elle subit à la bataille des Downs (1639) consacra définitivement la domination hollandaise sur la mer du Nord. Si les bateaux de guerre embossés par la République dans les rades d'Ostende et de Dunkerque ne pouvaient empêcher les corsaires de prendre hardiment le large en se glissant à travers les hauts fonds, leur garde permanente devant ces ports en interdisait l'accès à tout commerce régulier, et les condamnait à un «embouteillage» définitif (3).

Impuissant sur mer, le gouvernement espéra porter un coup sensible aux rebelles en fermant les frontières à leur commerce. Déjà le duc d'Albe s'était servi de cet expédient, et après lui on y revint à diverses reprises, notamment au début du règne d'Albert et d'Isabelle, chaque fois avec un égal insuccès (4).

C'est qu'entre la Belgique et les Provinces-Unies la partie n'était pas égale. Le trafic mondial de celles-ci leur permettait de supporter sans peine la perte d'un de leurs débouchés; celle-là, au contraire, ne pouvait se passer, sans se condamner à la disette, des blés qu'elle achetait à la République (5). Aussi

(1) Gachard, *Actes des États généraux de 1632*, t. II, pp. 214, 230, 235, 239, 240, 247, 446. Cf. *Considérations*, etc., t. III, p. 131.

(2) *Considérations*, etc., t. III, p. 106.

(3) La République avait à demeure devant Ostende deux navires de guerre, trois devant Nieuport et dix-huit devant Dunkerque. *Considérations*, etc., t. III, p. 97. Cf. H. Malo, *Les Corsaires dunkerquois*, t. I, pp. 241, 280.

(4) *Placcaeten van Brabant*, t. I, pp. 290, 308.

(5) L'archiduchesse Isabelle le constate en 1606. Voy. Rodriguez-Villa, *Correspondencia*, etc., *con el duque de Lerma*, p. 157. Cf. encore P. J. Blok, *Relazioni Veneziane*, p. 190 (La Haye, 1909).

ne parvint-on jamais à rendre effectives les prohibitions commerciales. Le duc d'Albe se vit forcé de tolérer le transit en le soumettant au paiement de « licentes » qui restèrent en vigueur après lui et qu'il faut considérer comme le point de départ de l'organisation douanière du pays.

Les Belges n'ignoraient pas, d'ailleurs, que les marins de Hollande et de Zélande fréquentaient librement les ports espagnols, et cette tolérance à l'égard de l'ennemi leur fournit un grief dont ils ne cessèrent de se plaindre. On s'occupa bien à Madrid d'atténuer leur mécontentement en prenant quelques mesures en faveur de leurs exportations dans la péninsule. En 1603, on leur promit le monopole de la vente de tous les genres de produits fabriqués par eux (1); en 1605, le roi interdit le trafic des Provinces-Unies dans ses États, et, en 1606, le *veedor* Antonio de Jauregui fut envoyé à Dunkerque pour y établir un bureau chargé de délivrer des certificats aux marchandises originaires des provinces et expédiées vers l'Espagne, afin que l'on pût les distinguer des marchandises hollandaises (2). En 1624, on résolut d'organiser à Séville, sous le nom d'*Almirantazgo* une sorte de compagnie privilégiée, formée des Belges résidant en Espagne et appartenant à la confrérie commerciale de Saint-André, et qui aurait dirigé le commerce avec les provinces obéissantes (3). La compagnie, placée sous la surveillance d'un fonctionnaire royal, devait percevoir un droit de 1 p. c. sur la valeur de toutes ses exportations et entretenir une flotte de vingt-quatre navires de guerre montés par 6 à 7000 hommes pour protéger son trafic. On chercha même, en 1628, à associer la Hanse à cette entreprise, qui d'ailleurs ne paraît point avoir été mise en vigueur. Au surplus, l'Espagne ne s'intéressa jamais au relèvement matériel de ses provinces des Pays-Bas. Tandis qu'elle était forcée de laisser les Hollandais trafiquer aux Indes, ce n'est qu'en 1640 que fut

(1) V. Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 205.

(2) *Ibid.*, pp. 262, 280. Cf. pour des mesures analogues en 1632, *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 322.

(3) Cf M. Huisman, *La Compagnie d'Ostende*, p. 13 (Bruxelles, 1902).

abolie pour les Belges l'interdiction d'y faire le commerce, et cette concession, à l'époque et dans les circonstances où elle leur fut octroyée, pouvait passer à bon droit pour une ironie (1).

II

On peut s'étonner de ce qu'au milieu de conjonctures si défavorables, l'industrie de la Belgique n'ait pas disparu complètement dès la fin du XVIe siècle. A peine le calme est-il rétabli dans les provinces, on la voit, comme une plante vigoureuse, abattue mais non déracinée par la tempête, se ranimer, puiser dans le sol natal les éléments d'une vigueur nouvelle et se parer encore d'une floraison inattendue. Durant toute la première moitié du XVIIe siècle, elle fait en somme bonne figure dans le monde économique. La Trève de Douze Ans permet au pays de se reprendre, de se remettre au travail et de restaurer en quelques années les ruines accumulées durant les troubles et la guerre civile.

Si sa prospérité ne peut soutenir la comparaison avec ce qu'elle avait été un demi-siècle auparavant, si elle paraît bien insignifiante dès qu'on l'oppose à l'admirable épanouissement commercial des Provinces-Unies, elle n'en présente pas moins, pour peu que l'on songe à la détresse de la fin du XVIe siècle, un spectacle surprenant. Même après l'expiration de la Trève, elle s'est maintenue pendant plusieurs années, et ce n'est qu'à partir des invasions françaises dont la Belgique eut à souffrir depuis le milieu du XVIIe siècle, qu'elle a sombré dans une nouvelle crise.

De ce réveil de l'activité économique sous le règne des archiducs, on peut facilement indiquer les causes : l'accoutumance séculaire de la population aux travaux industriels, le bon marché de la main d'œuvre, les produits ou les richesses naturelles du sol national — le lin en Flandre, le fer et le charbon dans

(1) *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 322.

les régions wallonnes — l'absence de frontières douanières entre les diverses provinces qui, en dépit de leur particularisme local, constituent au point de vue de la circulation un seul territoire économique, et enfin les efforts du gouvernement central, des villes et des provinces en faveur de l'industrie. La reprise des hostilités, à partir de 1621, n'entraîna pas les suites fatales auxquelles on aurait pu s'attendre. Les opérations militaires n'affectèrent en général que les frontières. Les contrées proches de celles-ci, le nord de la Flandre et du Brabant, pour échapper aux pillages de l'ennemi, s'astreignirent à lui payer des contributions volontaires qui leur permirent de vivre dans une sécurité relative. Il faut constater de plus que les mutineries de troupes cessèrent à peu près complètement à partir de 1620, et que la construction de casernes, entreprise vers la même époque, soit aux frais des villes soit aux frais du gouvernement, mit fin aux abus et aux désordres de toutes espèces que les logements militaires avaient provoqués antérieurement.

Il importe d'ailleurs de répéter que les provinces wallonnes, superficiellement atteintes par les troubles du XVIe siècle, échappèrent à la crise formidable que déchaînèrent en Flandre et en Brabant la domination calviniste et les campagnes d'Alexandre Farnèse. Malgré l'exode de quantité d'ouvriers lors de la réaction catholique de 1579, la sayetterie, la bourgetterie, la draperie légère ne cessèrent point d'être activement pratiquées à Valenciennes, dans le Tournaisis, dans la châtellenie de Lille, à Armentières et à Hondschoote. La laine, que l'on ne pouvait plus faire venir de Bruges ou d'Anvers tant que ces villes furent aux mains des rebelles, arrivait par Rouen. Philippe II en plaça même, durant les troubles, l'étape à Saint-Omer (1). Lille jouit à cette époque d'une prospérité extraordinaire. Un poème composé en 1597 vante sa richesse et son activité et lui décerne le surnom de « petit Anvers » (2). Ainsi, la région wallonne demeura, pendant les plus mauvais jours du XVIe siècle,

(1) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du Consulat d'Espagne*, p. 526 (Bruges, 1902).

(2) *Annales de la Société d'Émulation pour l'étude de l'histoire de la Flandre*, 2e série, t. XII [1862-63], pp. 41-57.



une pépinière d'artisans, de marchands, de capitalistes qui, dès la reconquête des provinces flamandes, contribuèrent largement à y ranimer l'industrie. Nous voyons, en effet, au commencement du XVII[e] siècle, les villes du nord attirer dans leurs murs des ouvriers et des entrepreneurs wallons (1).

Il ne faut point exagérer cependant l'influence exercée par les provinces du sud sur leurs voisines. En réalité, dès que la prise d'Anvers par Farnèse a mis fin aux guerres de religion, les diverses spécialités industrielles commencent à refleurir aux endroits mêmes où elles s'étaient développées durant le XVI[e] siècle. Le tissage du lin se répand de nouveau dans les campagnes flamandes. La teinturerie se ranime à Anvers. Audenarde et Bruxelles se remettent à la fabrication des tapisseries, Malines à la fonderie du cuivre, quantité de villes à la confection des rubans, des cuirs imprimés, de la bimbeloterie. Dans le Hainaut, dans le Namurois et jusque dans le Luxembourg, l'extraction du charbon, la fonderie du fer, l'exploitation des forges se développent sous l'influence du réveil économique général. On voit même, au cours du XVII[e] siècle, certaines fabrications, dont le siècle précédent n'avait connu que les débuts, parvenir à une activité inattendue. Il en est ainsi, par exemple, de la manufacture des étoffes de soie, qui s'introduit à Anvers et y fournit de l'ouvrage à des centaines d'artisans, et surtout de la confection des dentelles dont les progrès, depuis le règne des archiducs, s'accentuent d'année en année, et dans laquelle le pays trouve une de ses branches principales d'exportation.

De ce que l'industrie belge du XVII[e] siècle, envisagée dans son ensemble, apparaît comme la continuation, on dirait volontiers comme la reprise, de l'industrie du XVI[e] siècle, il résulte qu'elle présente les mêmes caractères que celle-ci. Comme elle, en effet, elle se développe sous la direction du capitalisme. Elle ne se soutient que grâce aux marchands en gros qui exportent ses produits et sans lesquels elle ne pourrait subsister. Sans doute, le particularisme économique n'a pas disparu.

(1) Van den Branden, *Geschiedenis der Stadsbibliotheek van Antwerpen*, p. 20.

Les villes n'abandonnent point l'antique tradition médiévale. Elles conservent leurs corporations de métiers avec un soin jaloux, veillent au maintien de leurs monopoles industriels, s'efforcent de les protéger contre la concurrence extérieure. On peut même observer, dans certaines d'entre elles, une recrudescence de protectionnisme. A Anvers, par exemple, les professions de courtiers et de débardeurs, qui avaient été librement accessibles à tous durant les glorieuses années du XVI[e] siècle, se constituent, lors de la décadence du port, en corporations privilégiées (1). Incontestablement, chaque ville ne se préoccupe que de l'intérêt de ses bourgeois. Les magistrats locaux sont incapables de comprendre que la prospérité générale de la nation doit nécessairement influer sur la prospérité particulière de chacun de ses membres. Étroitement conservateurs, ils ne voient de salut que dans l'ordre établi, se persuadent que « la nouveauté est toujours odieuse » (2), qu'elle ne peut servir qu'à enrichir quelques particuliers au détriment du public et s'obstinent dans un protectionnisme suranné. Leur idéal est le maintien de cette classe d'artisans indépendants dans laquelle avait consisté jadis la puissance des communes médiévales. Mais ils ne peuvent ou ils ne veulent pas voir que leur conduite tourne en définitive au détriment de la bourgeoisie. Car, dans les industries locales, elle a pour résultat de laisser quelques dizaines de maîtres rançonner à leur gré, grâce au monopole dont ils jouissent, l'ensemble des consommateurs urbains, et, dans l'industrie d'exportation, les entraves qu'elle met à la liberté de la production n'empêchent pas les artisans de vivoter misérablement, incapable qu'elle est de les soustraire à la domination du marchand « qui ordonne, qui achète et qui fait le négoce » (3).

L'esprit corporatif a d'ailleurs complètement disparu dans

(1) E. Dilis, *Les courtiers anversois sous l'Ancien Régime. Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 1910, p. 334 et suiv.

(2) Paroles du magistrat de Gand au Conseil privé qui avait envoyé à son examen, en 1637, un projet de voitures publiques pour voyageurs et marchandises. F. de Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 222.

(3) M. Vanhaeck, *Histoire de la sayetterie à Lille*, t. I, p. 110 (Lille, 1910).

les métiers si soigneusement protégés par l'autorité municipale. Si, par point d'honneur et par fidélité aux traditions anciennes, ils continuent à posséder chacun leur « maison » et à se réserver une chapelle dans quelque église, on ne rencontre plus chez eux ces sentiments de camaraderie et de solidarité qui avaient fait leur force au Moyen Age. Entre les maîtres et les compagnons, une séparation définitive s'est accomplie. Les premiers, devenus héréditaires en fait, se sont emparés de la direction du métier; les seconds ne constituent plus qu'une classe de salariés, encore faiblement protégés contre la concurrence des ouvriers étrangers, mais soumis pour le reste à l'autorité des maîtres qui les emploient. En réalité, ils n'exercent plus de droits dans la corporation qui, vis-à-vis d'eux, revêt l'apparence d'un syndicat d'employeurs. Non seulement ils ne prennent aucune part à ses délibérations, mais ils sont encore exclus de ce qui subsiste de ses anciennes fondations charitables, lesquelles ne profitent plus qu'aux maîtres et aux apprentis (1). L'apprentissage, en effet, n'est plus imposé qu'aux futurs maîtres, et les frais qu'il entraîne en excluent les simples ouvriers. Ceux-ci, presque toujours entrés à l'atelier dès l'enfance (2), s'y forment tout simplement par la pratique. Ils se trouvent réduits au rôle d'instruments de travail, et le pouvoir public vient en aide aux maîtres-artisans pour empêcher entre les compagnons toute entente et tout effort collectif. La grève est considérée comme un délit et si, çà et là, les ouvriers parviennent à constituer un compagnonnage, c'est à l'insu de l'autorité et en s'entourant d'un mystère qui donne à leur groupement des allures de société secrète (3).

Ainsi le régime corporatif ne favorise plus qu'une minorité

(1) M. Vanhaeck, *Histoire de la sayetterie à Lille*, t. I, p. 189.

(2) Il n'est pas rare de voir des enfants de six ans mis au travail Voy. *Bulletin d'études de la province de Cambrai*, 1910, p. 276. Cf. Vanhaeck, *Sayetterie de Lille*, t. I, p. 40.

(3) G. Des Marez. *Le compagnonnage des chapeliers bruxellois* (Bruxelles, 1909). Ce compagnonnage est le seul sur lequel on ait des renseignements précis. Il semble bien qu'il soit, en Belgique, un phénomène assez exceptionnel. Le compagnonnage, beaucoup plus répandu en France, y était au surplus particulièrement important dans la chapellerie.



de petits patrons auxquels il sacrifie à la fois la masse des consommateurs et la classe ouvrière. La protection dont jouissent ces privilégiés ne fait qu'exaspérer leur exclusivisme. Entre les divers métiers, ce ne sont que disputes incessantes sur la portée et l'étendue de leurs monopoles respectifs, et il faut que le magistrat intervienne constamment pour les apaiser par des « accords » et des « transactions ». Il arrive même que les intéressés refusent d'accepter les ordonnances de l'autorité, et il n'existe alors qu'un moyen de les amener à résipiscence, c'est la menace, à laquelle l'échevinage bruxellois s'est vu forcé, par exemple, de recourir en 1647 à l'égard des brasseurs, de proclamer le libre exercice de la profession (1).

Un tel expédient laisse suffisamment apparaître la fragilité d'un régime qui ne subsiste que grâce au privilège, et pourtant telle est la puissance de la tradition, que le gouvernement central lui-même ne se fait point faute d'intervenir en sa faveur. Sans doute il ne songe pas à le renforcer, mais du moins n'ose-t-il lui enlever des avantages qu'il considère comme des droits acquis. Quels que soient les inconvénients qui en résultent pour la prospérité générale, il respecte à Gand l'étape des grains (2), et, en 1590, replace à Bruges l'étape des laines, obligeant ainsi les régions drapières du sud de la Flandre à ne s'approvisionner de matières premières qu'au prix d'inutiles et coûteux charrois (3). Il ratifie les chartes de quantité de métiers. A l'occasion, il prohibe dans leur intérêt l'emploi de procédés mécaniques désastreux pour le travail à la main. En 1664, on le voit, à la demande des passementiers de Bruxelles, d'Anvers et de Gand, interdire l'emploi de nouveaux métiers grâce auxquels un seul ouvrier peut accomplir en un jour la besogne de seize personnes (4).

(1) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 65.

(2) G. Bigwood, *Gand et la circulation des grains en Flandre. Vierteljahrschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, 1906, p. 457.

(3) Gilliodts van Severen, *Cartulaire du consulat d'Espagne*, pp. 535, 550. Pour les conséquences, voy. le même, *Cartulaire de l'Estaple de Bruges*, t. III, p. 581 (Bruges, 1905).

(4) *Placcaeten van Brabant*, t. IV, p 146.

Les artisans privilégiés des grandes villes — est-il besoin de le dire? — ne participent plus à la vie économique que dans une mesure dont l'insignifiance contraste étrangement avec la sollicitude dont ils sont entourés. S'ils parviennent à conserver le monopole des professions destinées à satisfaire aux besoins courants des bourgeoisies, la grande industrie d'exportation leur échappe. La draperie urbaine achève de mourir en Flandre durant les premières années du XVII[e] siècle. Elle a si bien disparu en 1613, que Gand cède à cette date sa halle aux draps à la confrérie des escrimeurs de Saint-Michel. Semblablement, malgré la ratification de leur charte, les batteurs de Dinant, de Bouvignes et de Namur sont « entièrement ruinés » en 1643 (1). On ne rencontre d'exception à la règle générale que pour la fabrication des produits de luxe, tels que les tapisseries de Bruxelles et les soieries d'Anvers, ou pour une spécialité industrielle très particulière comme la fonderie des canons et des cloches à Malines (2). A part cela, il n'est guère au XVII[e] siècle qu'une seule industrie de consommation courante qui ait pu conserver, sous le régime urbain, une réelle vigueur : la sayetterie de Lille.

L'évolution commencée au XVI[e] siècle sous l'influence du capitalisme et de la liberté commerciale s'est achevée dans le courant du XVII[e] siècle. Presque tout entier, le mouvement industriel, dont le particularisme et le protectionnisme urbains gênent la libre expansion, s'est largement répandu dans les campagnes. C'est là seulement qu'affranchi des règlements de métiers, de la tutelle des pouvoirs publics, de la limitation de la production, de la routine traditionnaliste, le travail peut se plier aux exigences du marché, suivre les fluctuations du goût, adapter ses prix aux nécessités du moment. Au lieu d'être opprimé comme dans les villes par des syndicats de petits bourgeois à courtes vues, il obéit à la direction hardie d'entrepreneurs-négociants qui exportent ses produits à travers l'Europe.

(1) *Placcaeten van Brabant*, t. IV, p. 120.

(2) G. Van Doorslaer, *L'ancienne industrie du cuivre à Malines* (Malines, 1910). L'établissement dans cette ville d'une fonderie royale de canons en 1631, explique la conservation de son industrie.

L'esprit qui le mène est purement capitaliste. Bien loin de se contenter, comme l'artisan urbain, d'une vente restreinte au plus haut prix possible, le capitaliste sait qu'on ne peut s'enrichir « qu'en vendant à bon marché une grande quantité de marchandises » (1). L'un et l'autre, sans doute, visent la fortune. Mais tandis que le premier s'efforce d'y atteindre en épargnant sou par sou les bénéfices qu'il retire de son petit atelier, le second prétend y arriver à coups de vastes opérations, dont chacune doit reproduire, avec une plus-value, le capital engagé. L'un est essentiellement un travailleur manuel, un technicien spécialisé dans un art mécanique; l'autre apparaît comme un directeur d'entreprise, comme un spéculateur, uniquement occupé de conclure des contrats de travail et des contrats de vente. Ce qui domine chez lui, c'est l'intelligence et l'entente des affaires, comme ce qui domine chez l'artisan, c'est l'habileté professionnelle. Enfin, l'artisan est étroitement attaché à sa résidence; il ne se conçoit point en dehors de la bourgeoisie qui garantit sa situation. L'entrepreneur capitaliste, au contraire, échappe à toute emprise locale; l'intérêt de ses affaires décide seul de son établissement dans un endroit ou dans un autre; c'est un étranger, un « déraciné », un coureur d'aventures économiques, également inaccessible à l'exclusivisme urbain et au patriotisme de clocher.

Et c'est là justement ce qui le rend odieux aux artisans des villes. Ils sentent bien que le système économique nouveau dont il est l'organe menace de détruire leurs privilèges et de les transformer eux-mêmes « en ouvriers et esclaves » (2). Ce qu'ils craignent, en effet, ils le voient réalisé dans le plat-pays. Là, nulle trace de cette indépendance que le métier a pour mission de garantir au groupe des maîtres. Le travailleur rural dépend complètement de l'entrepreneur qui l'emploie. Il ne produit que pour le grand marchand, soit qu'il s'y engage par contrat et qu'il en reçoive directement la matière première, soit qu'il se procure lui-même à crédit cette matière première afin

(1) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. III, p. 140.
(2) M. Vanhaeck, *Sayetterie de Lille*, t. I, pp. 85, 111.

d'en confectionner des fabricats qu'il s'empresse d'écouler aux mains des marchands. Tel est le spectacle que nous présentent très clairement la sayetterie et la draperie rurale de la Flandre wallonne et du Hainaut, ainsi que la manufacture des toiles de lin. Paysans ne s'adonnant au labeur industriel que durant les loisirs que leur fait l'hiver, ou simples manouvriers peinant toute l'année sur leur métier à tisser, les travailleurs de la campagne n'ont d'autre clientèle que celle des exportateurs. Et il en va de même des dentellières, dont la plupart ne travaillent que sur commande et reçoivent des marchands le fil qu'elles utilisent et les modèles qu'elles s'épuisent à reproduire. Ainsi toute la fabrication du plat-pays vient s'engouffrer dans les magasins des capitalistes. C'est pour eux que les métiers, du matin au soir, battent dans les villages, c'est pour eux que chaque semaine des centaines de pièces de toile sont apportées en vente à Gand, au Marché du Vendredi, c'est grâce à eux enfin, que tant de bourgades sans importance, Armentières, Hondschoote, Roubaix, Tourcoing, Verviers, se transforment en centres manufacturiers.

Contre la concurrence de la campagne, que le bas prix de la main d'œuvre rend redoutable, la plupart des villes, au XVII[e] siècle, renoncent à la lutte. Lille presque seule s'acharne encore à conserver intact, au milieu de sa châtellenie, le monopole de ses sayetteurs. Mais le gouvernement auquel elle s'adresse, n'entend point lui sacrifier l'industrie du plat-pays. S'il lui garantit en 1609, la fabrication exclusive de certaines étoffes de qualité supérieure, il autorise en revanche les villages à confectionner des ouvrages de tripes, des bouras et des futaines. Grâce à la liberté, la manufacture rurale parvient bientôt d'ailleurs à produire de nouveaux tissus inconnus aux Lillois, tels que les satinets damassés, et, malgré les efforts combinés de Lille et de Tournai, le gouvernement la maintient en possession de cette fabrication (1). Dès lors, l'indépendance économique que les règlements de métiers s'efforcent de con-

(1) A. de Saint-Léger, *La rivalité industrielle entre la ville de Lille et le plat-pays. Annales de l'Est et du Nord*, 1906, p. 381.

server aux maîtres sayetteurs de la ville n'existe bientôt plus que de nom. En réalité, la plupart d'entre eux en sont réduits à une existence singulièrement précaire. Dès 1603, ils constatent eux-mêmes que « bien souvent les povres et honnestes sayeteurs sont contraints, à faulte de demande de leurs marchandises, d'engager leurs accoustrements et ceulx de leurs femmes et enfants à ceulx tenans la table de prêt audict Lille, mesmes aulcuns aller mendier leur pain ; d'aultant que la plupart desdits sayeteurs sont si nécessiteux que s'ils ne vendent leur marchandise le lendemain qu'elle est fabriquée, ils n'ont le moyen de acheter filets pour construire nouveaux changeants et, par ce, leur convient estre sans ouvrier et ainsi vivre misérablement » (1). Les règlements de leur métier ne leur permettent donc pas d'échapper à la situation qui s'impose à toutes les industries d'exportation. Bon gré mal gré, ils sont forcés, eux aussi, de s'adresser aux marchands et de passer par leurs exigences.

Le phénomène de l'exode industriel des villes vers les campagnes apparaît d'une manière aussi frappante dans la métallurgie que dans le travail des textiles. Pendant que la batterie urbaine achève de mourir, les forges, les marteaux à fer, les hauts fourneaux qui avaient déjà commencé au XVIe siècle de se répandre dans le plat-pays du Hainaut, du Namurois, de la principauté de Liége et dans le sud du Luxembourg, se multiplient sans cesse durant la première moitié du XVIIe siècle. Depuis la paix de Vervins, le pays de Chimay se couvre de forges et de clouteries (2), et les ateliers pour le forage des canons de fusil se répandent du pays de Liége dans le Namurois (3). Les grandes forêts de ces régions fournissent le combustible, et leurs cours d'eau torrentueux donnent la force motrice. Déjà, en 1625, on constate que les exigences crois-

(1) M. Vanhaeck, *Sayetterie de Lille*, t. I, p. 82.

(2) E. Dony, *Dénombrement de Chimay en 1616. Bullet. de la Com. roy. d'Hist.*, 1907, p. 182; le même, *L'ancienne industrie du fer au pays de Chimay. Mélanges G. Kurth*, t. I, p. 223; Add. M. Bourguignon, *Histoire de la sidérurgie luxembourgeoise. Les Usines du bassin de la Rulles* (Arlon, 1926).

(3) L. Lahaye, *Correspondance du procureur-général de Namur*, pp. 8, 10, 16, 23; *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 3e série, t. V [1863], p. 153.

santes de l'industrie provoquent un sérieux renchérissement du bois (1). Elles attirent aussi des contrées voisines une foule si considérable d'ouvriers que, dès 1624, beaucoup d'entre eux, souffrant de l'avilissement des salaires et du manque de travail, se laissent embaucher par des « facteurs » hollandais aux gages de la Suède, qui commence à exploiter ses richesses minérales (2).

L'extraction du charbon de terre, que la Sambre et la Meuse permettent d'exporter facilement vers la France et surtout vers les Provinces-Unies, prend une importance croissante. Il faut construire des moulins pour activer les pompes d'épuisement, dont la puissance augmente à mesure que les travaux pénètrent à une plus grande profondeur (3). De toutes parts on recherche de nouveaux gisements de houille (4), en même temps que s'accroît le nombre des mines de fer et de plomb, des alunières et des carrières de marbre.

Comme l'industrie rurale des textiles, toutes ces exploitations minières ou métallurgiques présentent très nettement un caractère capitaliste (5). Car les frais d'établissement qu'elles nécessitent, comme le nombre des ouvriers qu'elles emploient, sont considérables, et il faut noter en outre que toute installation de

(1) A. Gaillard, *Mémoriaux du Grand Conseil de Malines*, t. II, p. 54.

(2) *Placaeten van Vlaenderen*, II, p. 580; L. Lahaye, *Correspondance du procureur-général de Namur*, p. 11 Cf. plus haut, p. 322, n. 3.

(3) De Potter et Broeckaert, *Geschiedenis van den belgischen boerenstand*, p. 291 (Bruxelles, 1881); Th. Gobert, *Machine de Marly et anciennes machines d'exhaure au pays de Liége* (Liége, 1906).

(4) L. Lahaye, *Correspondance du procureur-général de Namur*, pp. 30, 31; *Inventaire des Archives du département du Nord*, t. II, p. 313.

(5) Un méreau du charbonnage de Sainte-Marguerite à Liége, en 1595, portant le nom de deux maîtres exploitants permet de voir en eux des entrepreneurs d'importance. (Voy. V. Tourneur, *Chronique archéologique du pays de Liége*, 1911, p. 70). Un Liégeois, fabricant de canons, en 1575, associé à plusieurs marchands, possède différentes usines à fer. Lui-même s'intitule « marchand bourgeois ». Une fourniture faite au roi d'Espagne comprend 300 pièces de canon. Voy. E. Fairon, *Notice sur la fabrication des canons à Liége*. *Bull. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XL [1910], p. 47 et suiv. — Pour les « marchands de charbon » qui fournissaient les fonds aux « bandes » exploitant les charbonnages du Couchant de Mons, voy. G. Decamps, *Mémoire sur l'origine et les développements de l'industrie houillère dans le bassin du Couchant de Mons*. *Mém. de la Soc. des Sciences du Hainaut*, 1880, p. 190.



coup d'eau, toute ouverture de mine entraîne le paiement d'un droit au gouvernement et souvent des redevances fort onéreuses. On estimait en 1632, avec une certaine exagération, il est vrai, que les houillères des environs de Maestricht rapportaient annuellement trois cent mille livres à l'État (1).

Sans doute, il ne faut point considérer les usiniers de la région wallonne comme de grands industriels. La plupart d'entre eux sortent des rangs de la bourgeoisie aisée, et nous savons que, très fréquemment, ils avaient recours à l'association pour pouvoir fonder leurs établissements (2). Ce n'est guère que dans l'industrie de la clouterie que l'on rencontre le petit atelier familial dirigé par le chef de ménage aidé de sa femme et de ses enfants. Encore ces industriels minuscules subissent-ils la domination du capital. Le fer en barres qu'ils travaillent leur est livré par des marchands vis-à-vis desquels ils occupent exactement la même situation que les tisserands ruraux de la Flandre vis-à-vis des entrepreneurs dont ils reçoivent la matière première. C'est d'ailleurs ces marchands en gros qui assurent l'écoulement des produits de la métallurgie et des mines. Beaucoup d'entre eux même sont engagés dans l'exploitation d'usines ou d'entreprises d'extraction (3).

Intéressés au bas prix de la fabrication, les capitalistes-entrepreneurs ont suscité les perfectionnements industriels qui se rencontrent si nombreux, au XVIIe siècle, dans la métallurgie et la font contraster d'une manière frappante avec la technique

(1) M. G. de Boer, *Die Friedensunterhandlungen zwischen Spanien und den Niederlanden in den Jahren 1632 und 1633*, p. 33.

(2) *Bullet. de la Comm. roy. d'hist.*, 3e série, t. V [1863], pp. 150, 153, 154, 155, 156, 159, 172. Les maîtres-ouvriers et mineurs qu'ils emploient sont aussi parfois membres de l'association, et on y rencontre également de grands seigneurs comme la comtesse de Berlaymont et le duc d'Arschot (p. 176).

(3) En 1595, les alunières de Flémalle-Haute sont exploitées par un groupe de capitalistes parmi lesquels on rencontre le fameux financier Curtius, enrichi par ses fournitures militaires à l'armée espagnole. (L. Jeunehomme, *Mon Village* [*Flémalle-Haute*], p. 35, [Bruxelles, 1908]). Le même Curtius intervient, un peu plus tard, dans l'assèchement de plusieurs houillères. Voy. D. van de Casteele, *Bullet. de l'Institut archéologique liégeois*, t. XV [1880], p. 132 et suivantes; J. Petit de Thosée, *Jean Curtius. Bullet. de l'Inst. archéologique liégeois*, t. XL. [1910], p. 74 et suiv.

traditionnaliste des métiers urbains. Dès 1616, le laminage du fer s'effectue, dans le pays de Liége, suivant des procédés mécaniques inconnus ailleurs (1); en 1627, une invention appliquée à la fabrication des pistolets augmente le débit de l'armurerie liégeoise (2). En 1608 et en 1620, des méthodes allemandes et anglaises sont introduites dans le Namurois pour la confection des ouvrages de cuivre et des armes (3).

L'esprit d'initiative des entrepreneurs se manifeste encore par l'établissement d'une foule d'industries nouvelles dans toutes les régions du pays. Des fourneaux à verre sont créés à Gand, à Anvers, à Liége, dans le Hainaut, dans le Namurois. La papeterie s'installe dans la région de Huy. La fabrication des chaudrons de fer, qui se substituent rapidement aux pots de cuivre, se répand au pays de Liége. Des ouvriers allemands introduisent dans le Namurois la poterie de grès (4). La manufacture du fer blanc est également empruntée à l'Allemagne (5). Enfin, des savonneries, des fabriques de potasse, des distilleries de brandevin s'ouvrent de tous côtés,et l'usage du tabac, qui commence à se propager, a pour résultat l'apparition de nombreuses fabriques de pipes (6).

Les industries nouvelles ne restent pas confinées à la campagne. Beaucoup d'entre elles, au contraire, s'établissent dans les villes, d'où les métiers n'ont point intérêt à les bannir parce qu'ils n'ont à craindre aucune concurrence d'usines adonnées à des spécialités qu'ils ne pratiquent pas eux-mêmes. Ainsi, une brèche s'ouvre dans l'antique économie urbaine. Les corpo-

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XVIII [1885], p. 415.

(2) *Placaeten van Brabant*, t. II, p. 184.

(3) *Bull. de la Comm. roy. d'Histoire*, 3e série, t. V [1863], pp. 143, 155. Cf. encore S. Bormans, *Inventaire de la Chambre des finances des évêques de Liége*. p. 46; F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. I, p. 352; *Inventaire des Archives du département du Nord*, t. II, p. 347.

(4) *Bullet. de la Comm. roy. d'Histoire*, 3e série, t. V [1863], pp. 174, 175.

(5) En 1630, Pierre Meybosch, maître ingénieur, et ses associés reçoivent, pour dix ans, le monopole de la fabrication du « fer estaigné, invention qui jamais ès pays de son (du roi) obéyssance n'a esté cognue ». *Bull. de la Comm. roy. d'Histoire*, 3e série, t. V [1863], p. 168.

(6) L. Lahaye, *Correspondance du procureur-général de Namur*, p. 2[illegible] de Potter. *Petit cartulaire de Gand*, p. 203.



rations continuent à posséder exclusivement le domaine des industries traditionnelles mais, à côté d'elles, la manufacture capitaliste et le travail libre commencent à se faire place. Deux formes opposées d'exploitation économique se juxtaposent dès lors dans les enceintes urbaines. L'organisation moderne s'y développe parallèlement à l'organisation médiévale, mais elle ne la pénètre point. Tandis que les corporations continuent à limiter la production de leurs membres, à leur imposer le nombre et la nature de leurs instruments de travail, les capitalistes commencent déjà à fonder de véritables fabriques, c'est-à-dire des établissements où la matière première et les mécaniques servant à la mettre en œuvre appartiennent également au chef de l'entreprise. Ce sont de véritables fabriques, en effet, que les verreries, les tissages de soie, de velours, de damassés, etc., dont quantité de villes favorisent la fondation dans leurs murs par des avantages de toutes sortes, exemption d'impôts, octroi de subsides, etc. (1). C'est encore dans les villes que se trouvent les magasins des entrepreneurs pour qui travaillent les tisserands ruraux. Les apprêts qu'exigent les pièces de saie ou de toile, teinture, foulage, blanchiment, s'exécutent dans des ateliers appartenant soit à des entrepreneurs soit aux marchands eux-mêmes, qui prennent ainsi un caractère industriel et se rapprochent des fabricants.

Le gouvernement, comme les provinces et les villes, n'a pas manqué de seconder les progrès de l'industrie nationale. Durant la Trêve de Douze Ans, les archiducs font procéder à des enquêtes sur les moyens de relever la manufacture des draps (2) et d'empêcher les désordres dont souffre la circulation monétaire (3). Ils s'efforcent de régulariser le cours des

(1) Voy. l'octroi pour l'établissement à Gand, vers 1634, d'une fabrique de damassé, par L. Lefebure de Tourcoing. De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 353. Pour la verrerie, cf. les renseignements rassemblés par Fl. Pholien, *La verrerie au pays de Liége*, p. 68 et suiv. (Liége, 1900).

(2) Deschamps de Pas, *Enquête industrielle sur l'état de la manufacture dans les Pays-Bas au commencement du XVIIe siècle. Mémoires de l'Académie d'Arras*, t. XXXV [1863], p. 303 et suiv.

(3) V. Brants, *La politique monétaire aux Pays-Bas sous Albert et Isabelle. Revue Belge de Numismatique*, 1909, p. 262 et suiv.

espèces et d'empêcher l'écoulement des métaux précieux à l'étranger. S'inspirant des idées d'Olivier de Serres, ils tâchent d'introduire en Flandre la culture du mûrier, afin de favoriser la fabrication des tissus de soie (1). Ils interdisent l'exportation des fils de laine et de lin dans l'intérêt de la manufacture nationale (2). En 1618, ils prohibent l'entrée des soieries françaises (3). Néanmoins, la répugnance générale des habitants pour toutes les mesures susceptibles de faire hausser le prix des denrées a empêché l'État d'entrer résolument dans la voie du protectionnisme (4). Il a plutôt cherché à attirer par des octrois de toutes sortes de nouvelles industries dans le pays (5).

Il s'est aussi préoccupé d'atténuer, en créant des moyens de communication avec l'étranger, les effets désastreux de la fermeture de l'Escaut et du blocus des ports. Déjà en 1581, Alexandre Farnèse s'était montré favorable au projet du comte-palatin Georges Hans de réunir par un canal le Rhin et l'Escaut (6). Sous le gouvernement d'Isabelle, ce plan fut repris et l'on commença même des travaux que l'opposition des Liégeois et surtout celle des Hollandais ainsi que la détresse

(1) V. Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 323.

(2) V. Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 95; *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 403; Gachard. *Inventaires des Archives de la Chambre des Comptes*, t. III, p. 102 Cf. pour des mesures analogues à la fin du XVIe siècle, *Placcaeten van Vlaenderen*, t. II, pp. 525, 527, 531, 536.

(3) Sur une guerre de tarifs avec la France en 1604, provoquée par l'Espagne, voy. Pigeonneau, *Histoire du commerce de la France*, t. II, p. 323 (Paris, 1889).

(4) En 1632, Philippe IV recommande au cardinal-infant de modérer les droits de licence sur l'importation des matières premières et de les augmenter sur l'entrée des produits manufacturés. Voy. Briavoine, *Sur l'état de la population, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier*, p. 31 (Bruxelles, 1841).

(5) Le préambule d'un octroi de 1643 pour les batteurs du Namurois dit qu'il importe au bien de l'État que les manufactures y soient florissantes « par dessus celles des estrangiers et provinces voisines », vu que l'importation des produits étrangers « traîne l'espuissement des meilleures espèces de monnoyes ». *Placcaeten van Brabant*, t. IV, p. 120.

(6) Wolfram, *Pfalzgraf Georg Hans. Korrespondenz-Blatt des Gesamt-Vereins der deutschen Geschichts- und Alterthums-Vereine*, 1908, n°s 5-6.



financière de l'État empêchèrent bientôt de continuer (1). De leur côté, les États provinciaux firent procéder au creusement ou à l'approfondissement de nombreuses voies d'eau. Ceux de Flandre entreprirent en 1614 le canal de Bruges à Gand, en faveur duquel ils votèrent, l'année suivante, une aide de deux cent mille livres (2). Celui de Bruges à Ostende, commencé en 1624, ne fut achevé qu'en 1666 par la construction des célèbres écluses de Slykens. De 1635 à 1639, on travaillait au canal de Bruges à Ypres (3). On s'occupa, vers la même époque, d'améliorer le cours de la Dendre (4), et, en 1656, on projetait d'unir Bruxelles au Hainaut par un canal à sas qui ne devait être exécuté qu'au XVIII[e] siècle (5).

On le voit donc, la Belgique, durant la première moitié du XVII[e] siècle, fit encore preuve d'une remarquable activité. Mais il eût fallu, pour garantir la prospérité du pays, que le gouvernement fût en mesure de le protéger contre ses deux puissantes voisines : la République des Provinces-Unies et la France. Or, on a déjà vu son impuissance à l'égard de la première, et, à partir du milieu du XVII[e] siècle, il se montra également incapable de lutter contre la seconde, aussi bien sur les champs de bataille que dans le domaine économique. Les tarifs protecteurs de la France portèrent, dès le milieu du siècle, un coup sensible à l'industrie nationale. D'autre part, la guerre de Trente Ans, en ruinant l'Allemagne, mit fin aux exportations assez considérables que l'on dirigeait vers ce pays (6). Du moins, le marché espagnol demeura-t-il constamment ouvert aux principales spécialités industrielles des provinces. Les toiles particulièrement s'y écoulaient en si grande quantité que, même dans le commerce indigène, c'étaient des mots espagnols qui en désignaient les espèces. On comprend d'ailleurs à quel point l'absence

(1) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. III, p. 153; Gachard, *Inventaire des Archives des Chambres des Comptes*, t. IV, p. 342; Cauchie-Maere, *Recueil des instructions aux nonces de Flandre*, p. 145.

(2) Gachard, *Inventaire des Archives des Chambres des Comptes*, t. III, p. 103.

(3) *Ibid.*, t. IV, p. 343.

(4) De Portemont, *Recherches sur Grammont*, t. I, p. 7.

(5) Henne et Wauters, *Histoire de Bruxelles*, t. II, p. 75.

(6) *Inventaire des Archives du département du Nord*, t. VI, p. 100.

d'une marine nationale gêna ce trafic lointain, et combien lourd dut être le tribut prélevé sur les producteurs belges par les armateurs hollandais auxquels ils étaient obligés de recourir.

Le relèvement de l'agriculture marcha de pair avec celui du commerce et de l'industrie et augmenta d'une manière plus durable la richesse nationale. Dès la première moitié du XVIIe siècle, l'exploitation des terres en Flandre et en Brabant est considérée à l'étranger comme un modèle (1). La petite culture et le fermage, universellement répandus dans ces régions, forcent le paysan à un labeur d'une intensité extraordinaire. Les engrais lui arrivent facilement par les nombreux cours d'eau qui sillonnent le pays. Ils lui permettent de restituer sa vigueur au sol et d'en obtenir, après la moisson d'été, une récolte de navets destinée à l'élevage du bétail (2). Les besoins de l'industrie nationale stimulent l'industrie du lin, à laquelle l'étranger fournit de son côté un marché toujours avide si la production arrive à dépasser la demande des manufactures de l'intérieur. Le houblon du pays d'Alost passe pour le meilleur du monde et s'exporte en quantités considérables vers les Provinces-Unies (3). L'augmentation constante de la rente foncière attire le capital et provoque des entreprises de défrichement ou d'assèchement. En 1617, Wenceslas Coeberger fonde une compagnie pour l'épuisement des *moeren*, vastes lagunes étendues de Furnes à Dunkerque, et dès 1632, on ne compte pas moins de 140 fermes sur les grasses alluvions enlevées aux flots (4). Enfin, la culture des céréales, froment et seigle, se développe largement dans l'Artois et le Hainaut, favorisée par la liberté de la circulation des grains de province à province.

(1) S. Hartlieb, *A discourse of husbandry used in Brabant and Flanders* (Londres, 1650).

(2) Berten, *Coutume du Vieux-Bourg de Gand*, p. 417 (Bruxelles, 1903).

(3) *Placcaeten van Brabant*, t. I, p. 493.

(4) Pour l'assèchement du pays d'Axel, voy. Van Lokeren, *Cartulaire de Saint-Pierre de Gand*, t. II, p. 461. En 1612, on constitua, par acte des archiducs, l'*Albertus Polder (Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 471). Cf. *ibid.*, p. 444 et suiv. beaucoup d'autres actes relatifs à la reconstitution de polders. En 1600, une ordonnance prescrit au *dyckgrave* de Flandre de faire réparer les digues du Franc de Bruges. V. Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 106. Cf. encore en 1615, la mise en culture de l'*Upstal* de Gand. Berten, *Coutumes du Vieux-Bourg*, t. II, p. 163.

III

Le coup d'œil que nous venons de jeter sur l'état économique de la Belgique pendant la première moitié du XVIIe siècle suffit à attester l'existence d'une population considérable. Le développement de l'industrie et celui de l'agriculture supposent l'un et l'autre un nombre élevé d'habitants. Dans un pays dépeuplé, les entreprises capitalistes n'auraient pas trouvé une main-d'œuvre suffisante, et surtout les campagnards n'eussent point été poussés à ce labeur acharné qui leur a fait arracher au sol natal deux récoltes par année. Incontestablement, dès la fin des troubles religieux, la nation a comblé, par une puissante natalité, les vides créés dans son sein par l'émigration et la misère.

Il est malheureusement impossible, dans l'état actuel de nos connaissances, d'établir le nombre des habitants avec une exactitude suffisante. Don Jorge de Henin, en 1628, évalue la population des provinces rebelles à 1,300,000 âmes et celle des provinces obéissantes à 3,800,000 (1). Ce dernier chiffre, tout au moins, paraît singulièrement exagéré. On pourra considérer comme plus vraisemblable une autre estimation de la même année, laquelle donne à l'ensemble du *Belgium* 800,000 familles, dont 500,000 auraient appartenu au *Belgium regium* (2). Il en résulterait, sous toutes réserves, un chiffre de deux millions à deux millions et demi d'habitants.

Ce qui est plus certain, c'est que l'accroissement de la population s'est accompli surtout au profit des campagnes, phénomène très compréhensible si l'on tient compte des progrès de l'agriculture et du caractère surtout rural de la grande industrie. Malgré l'établissement dans leurs murs d'ateliers d'apprêts et de quelques fabriques, malgré la multiplication de leurs

(1) *Descripcion de los Paises Baxos*. Biblioth. Royale. Fonds Van Hulthem, n° 15819.

(2) *Civilium apud Belgas bellorum initia, progressus, finis optatus : in quam rem remedia a ferro et pace praescripta, fidei, patriæ, orbis bono*, p. 96 (s. l., 1627).

communautés religieuses, malgré la présence de garnisons importantes dans beaucoup d'entre elles et enfin malgré l'augmentation du nombre des personnes adonnées aux professions libérales ou occupées par les administrations publiques, la plupart des villes demeurent stationnaires ou n'atteignent plus au chiffre d'habitants qu'elles avaient connu au XVI[e] siècle. Celui d'Anvers tombe de 100,000 environ à 56,948 en 1645 (1). Ce n'est que grâce à des conjonctures économiques ou politiques très spéciales que certains centres, tels que Lille, au beau temps de la sayetterie durant les premières années du XVII[e] siècle, Bruxelles, sous le règne d'Albert et d'Isabelle, Liége enfin, ont réalisé des progrès qui, sauf à Liége, ne durèrent d'ailleurs que peu de temps. Ces exceptions ne font que mieux ressortir le déficit des autres villes. Il était inévitable que la décadence d'Anvers se répercutât sur elles et y entraînât un déclin correspondant. Chez toutes, le mouvement commercial s'est ralenti. Chez toutes aussi, le protectionnisme des métiers a certainement produit une émigration considérable de la classe ouvrière vers le plat-pays. Les chiffres mêmes de la population de Lille et de Liége, 32,604 habitants en 1617 (2) pour la première et une quarantaine de mille pour la seconde en 1650 (3), montrent le niveau relativement assez bas de la population urbaine dans les milieux considérés comme les plus actifs.

En revanche, tous les renseignements que nous possédons sur les campagnes témoignent d'une hausse constante du nombre des habitants. Dans le pays de Waes, la population de Saint-Nicolas passe de 2000 âmes environ en 1604, à 5017 en 1662 (4). En Brabant, la plupart des villages sont

(1) Renseignement fourni par M. J. Cuvelier.

(2) A. de Saint-Léger, *Lille sous les dominations autrichienne et espagnole*, p. 126 (Lille, 1910). En 1603, il avait déjà fallu agrandir la ville. *Inventaire des Arch du dép. du Nord*, t. VI, p. 16.

(3) J. Brassine, *La population de Liége en 1650 Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. XXXIII [1903], p. 232 et suiv. — Gand, à la même date, devait avoir à peu près la même population. Voy. de Potter, *Gent*, t. I, p. 173.

(4) G. Willemsen, *Étude sur la démographie d'une commune du plat-pays de Flandre aux XVII[e] et XVIII[e] siècles. Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, 1904, p. 195.

en progrès depuis le début de la Trève de Douze Ans jusqu'au milieu du XVIIe siècle. Enfin, si l'on compare en Flandre le *Transport* de 1517 à celui de 1631 (1), on constatera une diminution générale de la cote des grandes villes et un relèvement caractéristique de celle de la plupart des districts ruraux. Tandis que Gand descend de 14.2 à 6.14, Bruges de 14.8 à 5, Ypres de 7 à 2, la châtellenie du Vieux-Bourg monte de 2.8 à 6, le pays de Waes de 3 à 5, celui d'Alost de 8 à 10, la châtellenie d'Ypres de 2.6 à 4.9 et celle de Courtrai de 5.4 à 8.17.

L'importance de la campagne au point de vue économique se répercute dans l'ordre social, où elle correspond à l'influence prédominante de la noblesse. C'est celle-ci, en effet, qui bénéficie en dernière analyse de l'augmentation de la rente foncière. Composée toute entière de grands et de moyens propriétaires, sa solidité et son influence s'affermissent dans la mesure même où se développent la valeur du sol et l'intensité du travail agricole.

Le mouvement démocratique que le calvinisme avait déchaîné dans les grandes villes vers la fin du XVIe siècle s'était tourné contre la noblesse en même temps que contre l'Église, et dès lors, la victoire du catholicisme et le retour des provinces sous l'obéissance du roi donnèrent à cette classe une situation qu'elle n'avait jamais occupée auparavant. Elle apparut comme la garantie indispensable du nouvel ordre des choses, comme chargée de maintenir la nation sous la double autorité de l'Église et de la monarchie. Le roi se montra aussi prodigue de récompenses à son égard qu'elle-même fut ardente à réclamer le prix des services qu'elle lui avait rendus. Des titres, des « mercèdes », des faveurs de toutes espèces payèrent les seigneurs qui avaient instigué ou soutenu la défection des provinces wallonnes, et, durant les années suivantes, l'État ne cessa pas de faire entrer constamment de nouvelles familles dans les rangs de la haute noblesse. De 1602 à 1638, on ne relève pas moins de 41 érections de terres en comtés, marqui-

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, I, p. 543 (1517) et III, p. 378 (1631).

sats, principautés (1), et, vers 1640, on se plaint de ce que « l'on fasse maintenant plus de nobles en un an qu'on en souloit faire anciennement en cent ans » (2).

Sans doute, cette quantité d'anoblissements s'explique en partie par les ressources abondantes qu'ils procuraient au trésor (3), mais on ne peut douter qu'ils ne répondent surtout à un principe de gouvernement. Si l'absolutisme refuse de plus en plus complètement à la noblesse toute intervention dans la politique, il sait, d'autre part, combien la perspective d'obtenir un titre entretient, parmi les classes dirigeantes de la nation, la fidélité et le dévouement à la monarchie. Telle qu'elle se constitue au XVII[e] siècle, la noblesse est donc essentiellement un groupe d'anoblis. Bien rares sont chez elle les familles qui lui appartiennent par possession d'état depuis de longues générations. Elle se recrute constamment parmi les hommes nouveaux ; elle est, en réalité, comme la *gentry* anglaise de la même époque, une classe sociale ouverte, dans laquelle peuvent espérer d'entrer, s'il plaît au roi, tous ceux que leur travail a élevés au-dessus du niveau commun ou qui se sont consacrés au service de l'État.

Jadis, la nation se divisait en catégories juxtaposées les unes aux autres, possédant chacune ses droits propres, ses privilèges particuliers, ses coutumes spéciales. La bourgeoisie occupait au-dessous de la noblesse une place d'où elle ne cherchait point à sortir. Mais l'État monarchique, en nivelant les autonomies sociales, établit de l'une à l'autre un rapprochement qu'avaient préparé déjà au XVI[e] siècle les transformations économiques et les transformations morales qui accompagnèrent la Renaissance. C'en fut fait de l'ancien esprit ou, si l'on veut, de l'ancien honneur de classe. L'ambition du parvenu fut désormais de monter jusqu'à cette noblesse dont la monarchie entre-

(1) Gachard, *Les Bibliothèques de Madrid et de l'Escurial*, p. 397. — Cf. Paz et Lonchay, *Inventaire des requêtes privées du Conseil suprême de Flandre et de Bourgogne. Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 1907, p. 281 et suiv.

(2) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. II, p. 151.

(3) Voy. dans *Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 4[e] série, t. V. [1863], p. 140 et suiv. de nombreux actes relatifs au prix très élevé des anoblissements.

tenait le prestige, et qui, seule, consacrait d'une manière définitive toute supériorité sociale. Patriciens des villes, anciens fonctionnaires, marchands enrichis, tous désormais aspirèrent à se parer d'un titre. La fortune ne fut plus considérée que comme l'échelon indispensable pour se hausser à la noblesse. On vit les fils des manufacturiers et des entrepreneurs heureux se hâter d'abandonner le commerce de leurs pères (1), acheter des seigneuries, ajouter à leur nom des noms de terre et prendre du messire en attendant que des lettres patentes en due forme, ou tout simplement l'habitude, leur eussent assigné le rang qu'ils brûlaient d'obtenir (2). Il suffit, pour se faire une idée de cette poussée universelle vers la noblesse, de parcourir les édits sans cesse renouvelés et toujours impuissants contre le port illégal des titres. Et pourtant les anoblissements s'obtenaient avec une facilité singulière. Il arrivait souvent qu'ils fussent accordés à des gens de fortune fragile et qui se trouvaient bientôt incapables de vivre conformément aux exigences de la classe dans laquelle ils étaient entrés. Il fallut décider, en 1664, que l'on ne créerait plus de nouveaux barons s'ils ne justifiaient d'un revenu d'au moins 6,000 florins en terres féodales, et cette somme fut portée pour les comtes et les marquis à 12,000 florins et à 24,000 pour les princes et les ducs. L'aliénation des fiefs produisant ces revenus devait avoir pour conséquence la perte du titre octroyé (3).

On ne peut montrer d'une manière plus frappante que la nouvelle noblesse constitue essentiellement une classe de riches ou d'enrichis. De ses origines militaires, elle ne conserve que les apparences : le droit de porter l'épée et de posséder des armoiries. Au reste, récente ou ancienne, elle ne garde de ses anciens privilèges que bien peu de chose. Elle relève des juridictions ordinaires et est soumise à l'impôt, ou elle n'y échappe,

(1) Texte très intéressant dans Vanhaeck, *Histoire de la sayetterie de Lille*, t. I, p. 112.

(2) Une ordonnance de 1617 défend d'usurper des titres et des armoiries et menace d'amende les notaires qui, dans les actes dressés par eux, donneraient indûment aux parties le prédicat de noble. *Placcaeten van Brabant*, t. II, p. 414. Cf. L. Lahaye, *Correspondance du procureur-général de Namur*, pp. 10, 20, etc.

(3) *Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 1405.

en certaines provinces, comme l'Artois et le Namurois, que dans une mesure très restreinte. De plus, elle ne devient pas, comme en France, une noblesse de cour, abandonnant ses terres pour vivre dans la capitale autour du souverain, puisque, après la mort des archiducs, il n'y a plus à Bruxelles ni cour ni souverain. Grande ou petite, elle réside à la campagne, soit toute l'année, soit au moins jusqu'à la mauvaise saison, que ses membres les plus fortunés passent dans les hôtels qu'ils possèdent en ville (1).

Ainsi, elle ne s'isole pas de la nation. Elle s'intéresse directement à l'administration de ses domaines et à la juridiction que les baillis qu'elle nomme rendent dans ses seigneuries. Elle s'acquitte d'ailleurs de toutes sortes de fonctions locales ou régionales. Elle siège aux États provinciaux, dans les échevinages urbains, dans les commissions chargées de répartir les aides, de surveiller les travaux publics, d'administrer les établissements de bienfaisance, etc. De même qu'elle sert dans les armées du roi et lui fournit quantité de fonctionnaires, c'est elle encore qui est l'organe principal de tous les pouvoirs autonomes que le gouvernement central a laissé subsister. Bref, ce que la bourgeoisie censitaire devait être dans les États parlementaires du XIX[e] siècle, elle l'est dans l'État monarchique du XVII[e]. Bénéficiant de la stabilité que procure la fortune foncière, constamment renforcée par l'accession des éléments les plus actifs et les plus riches de la nation, qu'elle s'assimile sans peine, possédant à la fois l'ascendant social et l'autorité, elle est directement intéressée au maintien de l'état de choses qui lui garantit de si précieux avantages. L'esprit qui l'anime est ardemment conservateur, et l'on peut mesurer son ascendant sur le peuple par l'attachement extraordinaire que celui-ci a manifesté, jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle, au régime aristocra-

(1) Pour se faire une idée du genre de vie de la petite noblesse au XVII[e] siècle, voir J. Capelle, *La famille de Gaiffier. Annales de la Soc. archéolog. de Namur*, t. XXVI [1905], p. 21 et suiv. On consultera aussi avec intérêt, pour connaître l'existence journalière d'un grand seigneur au XVII[e] siècle : V. Brants, *Quelques notes des comptes d'un gentilhomme au XVII[e] siècle. Bullet. de l'Acad. roy. de Belgique.* Classe des Lettres, 1904, p. 527 et suiv.



tique sous lequel il a vécu. Dans l'État absolutiste et confessionnel des temps modernes, elle constitue le sommet de la hiérarchie sociale comme le roi constitue lui-même le sommet de la hiérarchie politique. L'un et l'autre ont été les deux facteurs essentiels de l'équilibre qui, dès le commencement du XVII[e] siècle, s'est substitué à l'activité exubérante et novatrice de la Renaissance.

La haute bourgeoisie, nous l'avons dit, n'est que l'antichambre de la noblesse. Il faut passer par elle pour arriver plus loin. Les hommes nouveaux s'y introduisent par la fortune; les fils de famille s'y adonnent aux professions libérales et particulièrement à la carrière juridique, pépinière des futurs fonctionnaires qui obtiendront plus tard la noblesse de robe. Dès le milieu du XVII[e] siècle, le pays fourmille d'avocats : c'est une poussée générale vers le barreau, qui enlève aux professions lucratives une foule de jeunes gens (1). Mais depuis la fin des troubles, ces jurisconsultes surabondants ne songent plus à bouleverser la société : ils ambitionnent avant tout de couronner leur carrière par l'anoblissement qui récompensera leurs services ou leurs talents.

Plus bas, la petite bourgeoisie et les paysans constituent une catégorie sociale privée de toute participation à l'administration de l'État, de tout espoir de s'élever à une condition supérieure. Gens de métier et gens de labour acceptent d'ailleurs la tutelle sous laquelle ils vivent. Les premiers se sentent protégés par les échevinages aristocratiques qui désormais gouvernent les villes; les autres cultivent les terres des propriétaires établis au milieu d'eux et qui s'intéressent à leur sort. Contents de vivre au jour le jour des gains modestes de leur travail, ils n'en demandent pas davantage. Ils ne rêvent d'aucune nouveauté et ne réclament point d'autre place que celle que leur assignent la tradition et les mœurs.

Plus bas encore, on rencontre enfin, dans les villes comme à la campagne, ce prolétariat inorganique composé de vagabonds, de mendiants professionnels, d'ouvriers sans travail, d'enfants

(1) *Considérations sur le gouvernement des Pays-Bas*, t. I, p. 55 et suiv.

abandonnés, qui, depuis la fin du XVe siècle, préoccupe les pouvoirs publics et suscite les institutions de bienfaisance. Nul doute que cette masse misérable et souffrante ne se soit largement développée au XVIIe siècle : les nombreux édits portés contre le vagabondage le témoignent à suffisance (1). Après chaque campagne, à chaque moment de crise industrielle, elle s'augmente d'éléments nouveaux : déserteurs, soldats invalides, travailleurs sans ressources. Dès la première moitié du XVIIe siècle, les provinces et les villes sont obligées de prendre des mesures pour parer au danger. Les États du Hainaut projettent, en 1617, l'établissement d'une maison de force où seront enfermés et contraints au travail les individus privés de moyens de subsistance (2), et quelques années plus tard, Gand construit à leur intention le *Rasphuis*, moitié prison et moitié atelier (3). D'autres fondations ont pour but de recueillir les enfants et les orphelins pauvres et de leur apprendre un métier : l'école Bogaerde à Bruges, le *Blauwe school* (1623), l'école des *Blauwe meisjes* (1623), le *Kulderschool* (1628) à Gand, et une foule d'autres semblables dans toutes les villes du pays. Ajoutez à cela quantité de bourses et de fondations privées dont témoignent encore aujourd'hui, dans les églises épargnées par les restaurations contemporaines, tant d'épitaphes de nobles et de patriciens où se manifeste un esprit de classe soucieux de ses devoirs et désireux qu'on le sache (4).

Au milieu de toutes les œuvres de bienfaisance de ce temps, la plus intéressante comme la plus neuve est celle des Monts de Piété. C'est le gouvernement qui prit ici l'initiative. Les tables de prêts dont des compagnies dites de Lombards (5)

(1) Voy. *Placcaeten van Brabant*, t. II, pp. 446, 448, 453, 459, 460, 463. Le roi faisait parfois envoyer les vagabonds en Espagne pour les faire ramer sur les galères, ou bien on les enrôlait dans les *tercios*. L. Lahaye, *Corresp. du procureur-général de Namur*, p. 234.

(2) L. Devillers, *Inventaire des Archives des États du Hainaut*, t. II, p. 33 (Mons, 1902).

(3) F. de Potter, *Gent*, t. IV, p. 568.

(4) Les épitaphes de la collégiale de Saint-Omer et celles de l'église de Saint-Piat à Tournai sont particulièrement intéressantes à ce point de vue.

(5) F. Morel, *Les Lombards dans la Flandre française et le Hainaut* (Lille, 1908).

avaient la concession dans la plupart des grandes villes, exigeaient des emprunteurs un intérêt de 33 à 42 p. c. (1). Marguerite de Parme avait déjà songé à remédier à cette exploitation de la misère. Elle aurait voulu introduire dans les Pays-Bas les *Monti di Pietà* institués en Italie et où les pauvres pouvaient contracter des emprunts gratuits. En 1561, elle pressait le magistrat d'Anvers de fonder un *banco del refugio* (2). L'idée fut reprise sous la régence d'Alexandre Farnèse. Silvestre Scarini avait présenté au duc un plan (3) que celui-ci avait approuvé et qu'il ordonnait en 1588 de mettre en pratique à Gand « pour soulager la pauvre commune » (4). Vers la même époque, Laevinus Torrentius cherchait à réaliser à Liége un dessein analogue (5). Les Jésuites, de leur côté, se déclaraient en faveur de la réforme (6). Elle s'accomplit sous les archiducs. En 1618, les tables de prêt furent supprimées et Wenceslas Coeberger reçut la charge de surintendant général des Monts de Piété (7). Les fonds nécessaires furent fournis par les abbayes et les béguinages, moyennant la constitution de rentes au taux de 6 1/4 p. c. (8). Dès lors, obligés de rémunérer ce capital, les Monts se trouvèrent dans l'impossibilité de prêter sans intérêt. Du moins n'exigèrent-ils que 15 p. c. des sommes avancées par eux. Malgré les scrupules que le

(1) A Dinant cet intérêt était même de 43 1/3 °/o. L. Lahaye, *Cartulaire de Dinant*, t. V, p. 4 (Namur, 1899).

(2) A. Cauchie et L. van der Essen, *Inventaire des Archives farnésiennes de Naples*, p. 139 (Bruxelles, 1911).

(3) Voy. son *Discours sur l'érection des Monts de Piété avec déclaration des œuvres charitables qui en proviendront* (Douai, 1585; édition flamande à Anvers en 1586).

(4) De Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 102. En 1586, le Conseil Privé engage la ville de Malines à établir un Mont de Piété. Gaillard, *Mémoriaux du Grand Conseil*, t. I, p. 259.

(5) *Bullet. de la Comm. roy. d'Histoire*, 3e série, t. VI [1864], p. 467.

(6) Lessius, *De jure et justicia*, p. 248. La nouvelle édition de cet ouvrage (1626) contient un appendice sur les Monts.

(7) *Placcaeten van Brabant*, t. III, pp. 175, 179.

(8) J'emprunte ces détails ainsi que les suivants à P. de Decker, *Études historiques et critiques sur les Monts de Piété en Belgique* (Bruxelles, 1844). Cf. Cauchie-Maere, *Recueil des instructions générales aux nonces de Flandre*, p. 164 et suiv.

maintien du prêt à intérêt inspira à quelques théologiens, l'institution jouit d'un succès extraordinaire. De 1618 à 1633, elle se répandit à Bruxelles, Anvers, Gand, Malines, Arras, Tournai, Mons, Valenciennes, Cambrai, Bruges, Lille, Douai, Courtrai et Bergues (1). L'évêque de Liége l'introduisit dans sa capitale en 1622, d'où elle gagna rapidement Huy, Saint-Trond et Tongres.

Malheureusement, elle ne répondit pas aux espérances qu'elle avait fait naître. Le capital qui la soutenait était insuffisant et Coeberger eut recours pour l'augmenter à des procédés dangereux. On l'accusa de l'avoir affecté en partie au dessèchement des *moeren*, et il semble qu'il y ait eu dans cette accusation une bonne part de vérité (2). La détresse financière du gouvernement l'obligea à emprunter lui-même les fonds qui auraient dû servir au soulagement des pauvres. L'infante Isabelle engagea ses bijoux aux Monts de Piété en garantie d'avances qui montèrent à 566,514 florins. Cette énorme emprise sur une caisse déjà insuffisamment fournie eut les résultats les plus déplorables. Les Monts ne firent plus, depuis lors, que végéter misérablement. La vente des bijoux de l'infante, en 1643, laissa un déficit considérable que l'on ne parvint jamais à combler. Au milieu de circonstances si défavorables, le caractère des Monts s'altéra peu à peu. On leur reprochait, au XVIII[e] siècle, de s'être transformés en banques de prêt fonctionnant au profit des rentiers dont ils maniaient les fonds. D'établissements charitables à l'origine, ils étaient devenus à la longue de simples établissements de crédit. Pourtant, durant les premières années de leur existence, ils rendirent des services très réels. On estime que depuis leur fondation jusqu'en 1649, en retour de 18,230,637 gages, ils avaient mis en circulation la somme de 130,403,151 florins.

(1) Les Monts de Bruges, Ypres et Lille sont antérieurs à l'édit de 1618. On y prêtait sans intérêt. Un capital donné au Mont de Gand par l'évêque Triest servit aussi à faire des avances gratuites.

(2) De Decker, *Études sur les Monts de Piété*, p. 126, cherche à l'innocenter, mais les renseignements qu'il fournit sur sa gestion prouvent qu'elle fut, à tout le moins, fort imprudente.

CHAPITRE IV

LE MOUVEMENT INTELLECTUEL

I

La grande crise du XVIe siècle avait surpris et dérouté les humanistes. Rien n'était plus opposé, en effet, à l'exclusivisme confessionnel que l'idéal de la Renaissance tel qu'Érasme l'avait compris et exprimé. Les adeptes de la sagesse antique, de la tolérance et d'un christianisme compatible avec la liberté de la pensée et de la science se trouvèrent bientôt entraînés par le torrent des passions religieuses. Entourés d'hommes combattant pour leur foi, il leur fut impossible de se réfugier dans la neutralité. Bon gré mal gré, ils durent se classer soit dans le camp de l'Église, soit dans celui de la Réforme. Novateurs et patriotes, la plupart d'entre eux se prononcèrent pour le parti qui prétendait tout à la fois épurer le dogme et défendre le pays contre l'étranger. Ils adhérèrent, de bouche tout au moins, au calvinisme, et le triomphe de la réaction catholique dans les provinces du sud fit émigrer vers la Hollande les Simon Stévin, les Juste Lipse, les Pierre Plancius et tant d'autres. Pourtant, ils ne quittèrent pas tous la Belgique. Il en était parmi eux qui rêvaient d'une conciliation entre les plus nobles doctrines philosophiques de l'antiquité et le catholicisme rajeuni et épuré par le concile de Trente. La

lecture de Sénèque et d'Épictète ne faillit-elle pas pousser van Helmont, dans sa jeunesse, à se faire capucin? D'autres ne demandaient qu'à reconnaître la victoire de l'Église, pourvu qu'elle leur permît de continuer leurs recherches savantes ou leurs travaux littéraires.

Mais la réalité devait cruellement anéantir ces illusions. Ce n'était pas seulement l'obéissance extérieure, c'était l'adhésion complète de l'esprit que l'Église et l'État exigeaient désormais. L'orthodoxie triomphante devait s'imposer à l'art comme à la science et les absorber en les faisant servir à ses fins. La Renaissance avait voulu le *miles christianus;* il n'était plus question que du *miles catholicus*. Toute activité intellectuelle se manifestant en dehors du catholicisme passait nécessairement pour suspecte. Les humanistes indifférents au dogme furent considérés comme des « libertins » suspects et dangereux. En lutte contre l'hérésie, l'Église comme une armée en face de l'ennemi, imposa à ses fidèles la plus stricte des disciplines. Elle ne permit à aucun d'eux de s'écarter du rang, et elle se réserva exclusivement la direction des troupes qu'elle conduisait à la guerre sainte. A la spontanéité, à l'exubérance, à la hardiesse de la Renaissance, elle substitua bientôt une unité majestueuse. Le principe d'ordre et d'autorité s'affirma chez elle avec plus de force encore que dans l'État monarchique. Les deux puissances qui, dans le gouvernement de la société, se prêtaient un mutuel appui, se montrèrent plus défiantes encore pour la liberté de la pensée que pour la liberté politique.

Charles-Quint s'était borné à poursuivre l'hérésie comme un crime de lèse-majesté divine et humaine; il n'avait pas apporté la moindre entrave aux progrès de l'humanisme. Mais une telle situation ne pouvait durer. Il était trop évident qu'entre les deux confessions dont le conflit allait s'aggravant de jour en jour, il n'y avait plus place ni pour la liberté scientifique ni pour la tolérance. Elles furent également odieuses aux protestants et aux catholiques, et si les premiers leur portèrent des coups moins sensibles que les seconds, c'est tout simplement grâce à la constitution moins développée de leurs Églises, à la moindre rigueur de leurs dogmes et à la multiplicité de leurs sectes.



Le règne de Philippe II vit s'accomplir dans les Pays-Bas les premières mesures de police intellectuelle destinées à sauvegarder l'orthodoxie. C'est nettement ce caractère que présente, en 1570, l'interdiction faite aux étudiants de fréquenter les écoles de l'étranger (1). Les deux universités nationales jouirent du monopole de leur dispenser la science, et l'État veilla rigoureusement à ce qu'aucune doctrine suspecte ne se glissât dans leur enseignement. Dès 1568, le duc d'Albe, sur l'ordre du roi, écrivait au recteur de l'université de Louvain pour savoir comment « l'on se conduit et si les professeurs chacun... fait le devoir tel qu'il convient » (2). La réponse qu'il reçut dut le satisfaire entièrement. Elle prouvait qu'au milieu des controverses religieuses, Louvain, répudiant l'esprit qu'Érasme et ses amis avaient essayé quarante ans plus tôt de lui insuffler, devenait un des boulevards les plus solides de la Contre-Réforme. Une chaire de catéchisme avait été créée à la faculté de théologie; un cours y était consacré à la réfutation des hérétiques, tandis qu'à la faculté de droit, Jean Molinaeus avait, de sa propre autorité, substitué l'explication des décrets du concile de Trente à celle du décret de Gratien. La faculté des arts, de son côté, avait introduit dans chacune de ses pédagogies un cours de religion.

La guerre civile qui éclata peu de temps après désorganisa l'Université et dispersa en partie les maîtres et les élèves. Mais, dès le commencement du XVII[e] siècle, l'un des premiers soins du gouvernement fut de la restaurer et en même temps de lui imposer une constitution qui la prémunît à tout jamais contre l'infiltration de l'hérésie. Les nouveaux statuts qu'il lui donna en 1617, de commun accord avec le pape Paul V, lui enlevèrent l'autonomie dont elle avait joui jusqu'alors (3). Un programme

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 1. La défense fut rééditée en 1582 et 1587. *Ibid.*, pp. 3, 5.

(2) H. Vander Linden, *L'Université de Louvain et le duc d'Albe. Bullet. de la Comm. roy. d'Hist.*, 1908, p. 10.

(3) Ils furent promulgués à la suite d'une enquête (visite de l'Université) ordonnée en 1617. Voy. V. Brants, *La faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles*, p. 19 (Louvain, 1906). — L'université de Douai avait été, en 1616, l'objet d'une « visite » analogue.

officiel fut imposé aux facultés; la liberté des études disparut et la libre expansion de l'initiative scientifique disparut avec elle. Le collège des Trois Langues abandonna ses traditions érasmiennes. Il déserta le domaine de la haute philologie, et la culture des idiomes antiques s'y subordonna à des considérations d'utilité pratique ou de vain agrément littéraire.

Juste Lipse vieillissant et revenu au catholicisme lui donna, il est vrai, depuis 1592, un dernier éclat, lueur suprême de la Renaissance sur le point de s'éteindre. Car, en dépit de sa conversion, Lipse appartient bien encore à la lignée des humanistes. Il prétend ne s'asservir à aucune doctrine, à aucun parti. Il prend pour devise ce mot de Sénèque : « *Non me cuiquam mancipavi, nullius nomen fero* » (1). Il n'admet point, au moment même où le thomisme tend à devenir la philosophie classique de l'Université (2), qu'une école puisse revendiquer le monopole de la science. Éclectique en théorie, ses préférences personnelles vont au stoïcisme. Sa grande œuvre philologique est une édition de Tacite, l'historien stoïcien, et il consacre ses dernières années à l'étude et au commentaire de Sénèque. Son stoïcisme, tel qu'il l'a formulé dans sa *Manuductio ad philosophiam stoïcam* (1604), dont l'influence fut si profonde sur ses contemporains, s'allie naturellement au christianisme. Et c'est par ce mélange de la sagesse antique et de la morale chrétienne qu'il apparaît bien comme une dernière manifestation de la Renaissance et se rattache à la tradition érasmienne. Comme chez tant de stoïciens, d'ailleurs, le caractère n'était pas, chez Lipse, à la hauteur de l'intelligence et du talent. Il sentait bien que ses idées, dans le milieu où il vivait, n'étaient point sans détonner et sans faire scandale. Sa célébrité et, il faut le dire aussi, ses palinodies les lui firent pardonner. Ce disciple de Zénon et d'Épictète célébra en vers les Vierges de Hal et de

(1) F. Strowski, *Pascal et son temps*, p. 62 (Paris, 1907).

(2) V. Brants, *La création de la chaire de théologie scolastique et la nomination de Malderus à l'Université de Louvain. Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique*, t. XXXIV [1908], p. 46 et suiv.; H. de Jongh, *Substitution de la somme de Saint-Thomas aux sentences de Pierre Lombard dans l'enseignement de la théologie à Louvain en 1596. Ibid.*, t. XXXV [1909], p. 370 et suiv.

Montaigu, et nia, contre toute évidence, la paternité des œuvres protestantes de sa jeunesse. Ce défenseur de l'individualisme et du respect de la conscience, introduisit dans sa « Politique » un chapitre établissant le devoir pour l'État de poursuivre les hérétiques (1). Ces contradictions, qui sauvegardèrent la liberté de son enseignement, prouvent combien celle-ci était précaire. Juste Lipse mort, l'étude de l'antiquité ne se conserva à Louvain que pour la forme. On ne lui demanda plus des idées, mais des modèles de bien dire. Erycius Puteanus (1574-1646), le successeur de Lipse, n'est qu'un rhéteur quintessencié, affectant, par recherche d'originalité, un épicurisme frivole, thème commode de déclamations et de lieux communs aussi dénués de conviction que de profondeur (2).

Sans doute Louvain et Douai possédèrent longtemps encore des maîtres distingués. Mais, dans les conditions qui leur étaient faites, comment leur enseignement eût il pu se permettre la moindre hardiesse? La tutelle qui pesait sur les facultés les confinait et elle les engourdit à la longue dans une science officielle. Dès le commencement du XVII[e] siècle, Heinsius constatait les premiers symptômes de la décadence des hautes études à Louvain. La réputation dont l'Université avait joui pendant si longtemps s'obscurcissait rapidement. Tandis que Leyde, sa rivale calviniste, attire de toutes les contrées de l'Europe professeurs et étudiants, elle ne se recrute plus qu'à l'intérieur des provinces belges. Elle déploye d'ailleurs une énergie croissante à retenir cette clientèle restreinte. Elle prétend interdire aux Jésuites l'enseignement de la philosophie (3), et elle empêche l'érection à Liége d'une université rivale. Seule, la faculté de théologie conserve encore quelque indépendance. L'esprit de Baius n'y a pas disparu. Il se manifestera bruyamment, en 1640, par la publication de l'*Augustinus* et déchaînera le dernier conflit d'idées qui, avant la fin du XVIII[e] siècle, ait passionné le pays.

(1) Dans l'édition de 1592. Voy. F. van der Haeghen, Arnold et Vanden Berghe, *Bibliographie Lipsienne*, t. II. p. 351 (Gand, 1886).

(2) Th. Simar, *Étude sur Erycius Puteanus* (Louvain, 1909).

(3) *Placcaeten van Brabant*, t. III, p. 84.

En dehors des universités, le milieu était plus défavorable encore à l'expansion de l'activité scientifique. La censure exercée par l'État et l'Église sur les travaux de l'esprit, le régime inquisitorial imposé à l'imprimerie et à la librairie décourageaient toute initiative intellectuelle (1). La prudence qui s'imposait aux recherches scientifiques ne tarda pas à les étouffer. On sait combien il en coûta à van Helmont pour avoir publié, en 1621, des observations sur le magnétisme animal. Dénoncé comme hérétique à la cour épiscopale de Malines par le Jésuite Roberti, il fut obligé à une rétractation solennelle, et ce n'est que deux ans après sa mort que sa famille réussit à le faire réhabiliter.

On se tromperait d'ailleurs si l'on croyait que les archiducs fussent en principe hostiles à la science et au développement des hautes études. Ils ne pensaient pas, comme le jurisconsulte Pérez, que l'ignorance du peuple soit favorable à l'autorité du prince (2). On les voit au contraire prodiguer aux écrivains et aux érudits, comme aux artistes, des preuves de leur bienveillance (3). Mais il était trop périlleux d'aborder l'examen des questions les plus hautes qui, en religion, en philosophie, en histoire, tentent la curiosité des hommes, pour que la science, en dépit de la bonne volonté du gouvernement, ne s'étiolât point dans le domaine étroit où elle se trouvait confinée. L'histoire alimente bien encore, durant la première moitié du XVII[e] siècle, une production remarquable. Pour peu qu'on l'observe de près cependant, on remarque qu'elle témoigne d'une timidité carac-

(1) Le régime de la presse fut soumis à des censeurs nommés de commun accord par le gouvernement et l'évêque du lieu. Voy. le placard du 20 février 1616 (*Placcaeten van Vlaenderen*, II, p. 19), qui resta en vigueur jusqu'au régime autrichien. En 1636, l'archevêque de Cambrai fait refuser par le Conseil Privé une patente de libraire à François de Vervel, de Mons, dont le père a été libraire pendant cinquante ans, non parce qu'il est hérétique, mais parce qu'il paraît suspect. E. Poncelet et E. Mathieu. *Les imprimeurs montois*, p. VI (Mons, 1913).

(2) « Ingeniorum et scientiarum mediocritas, sed cum sinceritate conjuncta, reipublicae stabilitas est ». A. Perez, *Jus Publicum*, p. 313 (Amsterdam, 1657). L'auteur fut professeur à Louvain depuis 1619 et mourut en 1672.

(3) J. Finot, *Les subventions accordées aux littérateurs, aux savants et aux artistes par le gouvernement des Pays-Bas au XVII[e] siècle. Annales du Comité flamand de France*, t. XIX [1891].



téristique. Richardot et Pecquius ont beau souhaiter la voir s'attacher aux temps contemporains (1), elle s'en détourne prudemment. Van der Haer, Burgundus, Pontus-Heuterus conduisent le récit des guerres des Pays-Bas jusqu'à la fin du XVI[e] siècle ou même jusqu'au début de la Trève de Douze Ans : ils n'ont pas de continuateurs. Tous les historiens se replient vers le passé. Ils se cantonnent dans l'étude des antiquités nationales. Ce sont des éditeurs de textes comme Miraeus ou Sweertius, des antiquaires comme Malbrancq, des sigillographes comme Vredius, des chercheurs de manuscrits ou des archéologues comme Sanderus. Si attachés qu'ils soient au nouveau régime, ils sentent qu'ils n'en pourraient parler qu'avec des réserves dangereuses. Aucun d'eux n'ose se risquer en deçà du Moyen Age. Ils ont abandonné à un Italien, Bentivoglio, le soin de retracer le tableau de ce règne d'Albert et d'Isabelle pendant lequel ils ont vécu (2).

Il faut remarquer de plus que presque tous appartiennent à l'Église. Et ceci encore est caractéristique. Dans l'État strictement confessionnel du XVII[e] siècle, l'Église, en effet, attire vers elle toutes les forces spirituelles de la nation. Son triomphe lui donne la confiance en soi et l'optimisme indispensables au développement de l'activité scientifique. Elle se meut librement dans l'orthodoxie, que le laïque craint constamment d'outrepasser. Intimement alliée à l'État, elle n'a rien à redouter de lui. Et, enfin, elle est à l'abri de la censure puisqu'elle l'exerce elle-même. Aussi, dans la Belgique du XVII[e] siècle, reprend-elle, en matière intellectuelle, une situation presque analogue à celle dont elle avait joui au Moyen Age. D'ailleurs, dominant l'enseignement tout entier, comment ne dominerait-elle point, du même coup, le champ des hautes études?

(1) Voy. à cet égard une lettre de Miraeus, dans le *Messager des Sciences Historiques*, 1849, p. 444.

(2) Adrien van Meerbeek, d'Anvers, composa pourtant en flamand une chronique allant de Charles-Quint à 1620, et dans laquelle il prétend réfuter les historiens protestants van Meteren, Baudaert, Le Petit, etc. Mais ce n'est là qu'une compilation sans valeur de maître d'école et à laquelle les beaux portraits gravés dont elle est ornée donnent seuls quelque intérêt.



L'activité littéraire de l'Église n'est pas également intense dans toutes les parties de ce grand corps. On ne l'apprécierait point exactement si l'on ne constatait tout de suite que l'influence des Jésuites la pénètre tout entière et que c'est dans le sein de la Compagnie qu'elle a trouvé sa suprême expression. Il est inutile de revenir sur ce que nous avons déjà dit à ce sujet. De même que les Jésuites ont été les grands éducateurs des Pays-Bas catholiques, ils y ont aussi dirigé le mouvement littéraire et scientifique (1). De la Renaissance, dont ils ont si énergiquement combattu les principes, ils se sont en revanche assimilé le décor extérieur et les méthodes. Pendant que, dans leurs collèges, ils expliquent les auteurs païens à leurs élèves, ils appliquent, dans leur grandiose entreprise des *Acta Sanctorum*, la critique des textes à l'histoire des saints, qu'ils dépouillent de la végétation parasite des légendes pour les dresser plus purs et plus imposants sur les autels. Il n'est point de branches du savoir qu'ils n'abordent : la morale et le droit avec Lessius, la politique avec Scribani, l'histoire avec les Bollandistes, la physique avec d'Aiguillon, les mathématiques avec Grégoire de Saint-Vincent et ses élèves, Sarasa, Aynscom, Hesius, A. Tacquet. Et ce ne sont là que les chefs d'une véritable armée de théologiens, de polémistes, de pédagogues, de sermonnaires, de grammairiens et d'érudits de toute sorte. La production littéraire des Jésuites belges de 1600 à 1650 environ a réellement de quoi surprendre l'imagination. Elle rappelle par son abondance celle des humanistes du XVIe siècle, et elle s'explique en somme par les mêmes causes. L'enthousiasme pour l'idéal de la Renaissance comme l'enthousiasme pour l'idéal catholique ont développé, de part et d'autre, la même ardeur et le même besoin d'action et de propagande.

L'extrême fécondité des Jésuites fait ressortir d'autant mieux l'indigence lamentable de la littérature profane. Et rien ne se comprend plus aisément que le déclin des lettres flamandes et

(1) A Namur, leur établissement ayant fait augmenter dans la ville « le nombre des lettrés et des écoliers », a pour conséquence l'introduction de l'imprimerie. J. Borgnet, *Recherches sur les imprimeurs de Namur*. *Bulletin du Bibliophile belge*, t. VI [1849].



des lettres françaises en Belgique dès la fin des troubles du XVI[e] siècle. Il est désormais interdit aux laïques de s'occuper encore de la seule question qui les passionne : la question religieuse. Le domaine de la foi est réservé, mais réservé est aussi le domaine de la politique. Les calvinistes et les républicains qui depuis tant d'années avaient inondé le pays de ces pamphlets, de ces « apologies », de ces manifestes, au-dessus desquels émergent encore aujourd'hui les œuvres de Marnix, sont maintenant refoulés dans le nord. C'est là qu'au milieu des querelles confessionnelles et des conflits politiques, de la prospérité du commerce, de l'orgueil national surexcité par les victoires et la richesse, la littérature néerlandaise, largement alimentée par les réfugiés protestants de Belgique, va connaître son âge d'or. Dans le sud, au contraire, le silence se fait. La nation s'abandonne à la direction spirituelle de l'Église et à la direction temporelle de l'État monarchique. Elle se résigne; elle n'éprouve plus le besoin de faire entendre sa voix. Sans doute, l'activité intellectuelle reste vigoureuse au sein du clergé. Mais c'est là justement ce qui achève d'étouffer la littérature profane. Car l'Église ne se sert que du latin. Par elle se perpétue et s'aggrave encore le discrédit que les Érasmiens et les humanistes avaient déjà jeté sur la langue populaire. Le latin seul, universel comme la religion et comme la raison, paraît digne de la majesté de la pensée. Il domine aussi dans la poésie. Jusque vers le milieu du XVIII[e] siècle, les lettrés publieront à l'envi, pour un petit cercle d'amateurs pédantesques, des vers latins imités de Jean Second et de ses émules. En 1653, Geulinx, dans un dialogue entre *Latium* et *Flandria*, fera déclarer dédaigneusement par le premier que le flamand doit se contenter de se faire entendre « à la cuisine et à l'estaminet » (1). Ainsi, les idiomes nationaux sont bannis de la haute littérature. Celle-ci ne se confine point seulement presque tout entière dans l'Église, elle porte encore, si l'on peut ainsi dire, le vêtement romain de l'Église. Elle reste fidèle à la tradition savante du XVI[e] siècle, et les laïques qui s'y adonnent,

(1) *Questiones quodlibeticae*, p. 53 (Anvers, 1653).

professeurs d'université ou magistrats, acceptent docilement l'usage reçu.

Le divorce accompli entre la pensée et les langues nationales, que reste-t-il à celles-ci? Les genres de pur agrément et les travaux d'édification populaire. Encore le régime qui pèse sur elles ne peut-il manquer d'énerver bientôt leur spontanéité et leur verve créatrice. Les Chambres de rhétorique, ces clubs littéraires dans lesquels s'étaient réfugiés au XVIe siècle le franc parler et la robuste gaîté des écrivains flamands, passent maintenant pour dangereuses, tant au point de vue de la foi qu'au point de vue des mœurs. On renouvelle contre elles les mesures dont Marguerite de Parme les avait frappées lors du premier soulèvement calviniste. Un placard de 1593 ordonne de ne point tolérer qu'elles se reconstituent en Flandre « vu que leurs représentations offusquent les chastes oreilles » (1). En 1601, un autre édit soumet à la censure toutes les pièces de théâtre afin d'empêcher que les choses sacrées n'y soient traitées légèrement (2). Isabelle, en 1631, l'évêque de Gand, Triest, en 1650, condamnent encore la licence des Chambres (3).

On ne parvint point cependant à les faire disparaître. Leur nombre, au contraire, demeure considérable au XVIIe siècle. Mais leur répertoire ne peut réellement plus porter ombrage à personne. Tout au plus, les gens délicats s'offusquent-ils de la vulgarité de leurs *kluchtspelen* auxquels ne s'intéressent plus que le peuple et la petite bourgeoisie. Dans le genre sérieux, des ecclésiastiques leur fournissent de copieuses tragédies où la piété s'allie à une rhétorique de collège (4). Des directions nouvelles que l'art dramatique a prises en Hollande, elles ignorent tout, car la scission religieuse qui s'est produite entre le nord et le sud des Pays-Bas rend désormais impossible, de l'un à l'autre, tout échange intellectuel. De là, l'archaïsme dans lequel végète la littérature flamande. Elle produit jusqu'en

(1) *Placcaeten van Vlaenderen*, III, p. 76.
(2) V. Brants, *Ordonnances*, t. I, p. 146.
(3) De Ram, *Synodicon Belgicum*, t. IV, pp. 166, 185.
(4) Exemples dans Paquot, *Mémoires littéraires*, t. IX, p. 221, XII, p. 68.

1670, comme au Moyen Age, des passions et des mystères (1). L'imitation des poètes français commence à s'imposer à elle vers cette date : son représentant le plus distingué dans la seconde moitié du siècle, Michel de Swaene (1654-1707), a traduit le *Cid* et *Cinna* de Corneille. On y rencontre pourtant encore quelques esprits primesautiers et originaux, observateurs sagaces des mœurs populaires et que leur goût pour la grosse farce ne rend point incapables d'un comique de bon aloi, tel Guillaume Ogier (1618-1689), dont le talent se fût sans doute épanoui dans une atmosphère moins renfermée et devant un public plus distingué et plus exigeant que ceux dont il dut se contenter dans l'Anvers du XVII[e] siècle.

Des troupes d'acteurs étrangers, d'acteurs français surtout, entreprirent bien des tournées dans le pays et y firent connaître un art dramatique plus relevé que les bouffonneries des *kluchtspelen.* Mais, ici encore, l'autorité ecclésiastique intervint au nom de la pureté des mœurs. L'évêque de Gand conseille au magistrat, en 1611, de ne point donner l'autorisation de jouer en ville à une compagnie de comédiens anglais qui se sont fait entendre à Héverlé chez le duc d'Arenberg (2). Il s'oppose, en 1670, à un spectacle que veulent donner des acteurs français (3). Bref, national ou étranger, le théâtre est soumis à une censure impitoyable, et les « honnêtes gens » doivent se contenter, faute de mieux, des tragédies que les élèves des Jésuites représentent périodiquement dans leurs collèges, le jour de la distribution des prix ou aux fêtes principales de l'année (4). Au moment où Corneille débute en France, c'est

(1) H. J. A. Ruys, *Duytkens ende Willemynkens pelgrimage*, p. 41 (Utrecht, 1910).

(2) F. de Potter, *Petit cartulaire de Gand*, p. 175. — Intervention analogue de l'évêque de Tournai en 1610. Ph. de Hurges, *Mémoires d'eschevin de Tournai. Mém. de la Soc. Hist. de Tournai*, t. V [1855], p. 265.

(3) F. de Potter, *op. cit.*, p 255. Sur les tournées très fréquentes de troupes françaises, voy. H. Liebrecht, *Les Comédiens de campagne à Bruxelles au XVII[e] siècle. Revue Belge de philologie et d'histoire*, t. I [1922], p. 265 et suiv.

(4) Paquot, *Mémoires littéraires*, t. IX, p. 221 et suiv., XV, p. 73 et suiv.; F. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique*, t. I, p. 39 et suiv. (Bruxelles, 1872); de Béthune, *Le théâtre dans les anciens collèges de Belgique. Mélanges G. Kurth*, t. II, p. 251 et suiv.; le même, *Contribution à l'histoire du théâtre*

à cette littérature scolaire, composée par des moines-professeurs, que la scène en est réduite en Belgique !

Et ce n'est point seulement par le drame que l'influence ecclésiastique se répand dans les lettres profanes. La poésie n'offre-t-elle pas à la religion le meilleur moyen d'édification et de prosélytisme ? Aussi un type nouveau apparaît-il, celui du prêtre-poète, prêchant en vers les délices de l'amour-divin, l'abomination du vice et de l'hérésie, cherchant à attirer les âmes au mysticisme « par l'agrément de la sauce qu'il verse sur les plats et le sucre dont il les saupoudre ». C'est là, au fond, le même procédé que celui de François de Sales égayant l'éloquence sacrée des fleurs de son style « comme on fait des champignons pour relever l'appétit ». Mais François de Sales écrit surtout pour les gens du monde. C'est au contraire au peuple et à la bourgeoisie que s'adresse, une vingtaine d'années après lui, le Jésuite Poirters (1605-1674) qui apporte, au service de la foi, la verve, la vigueur et tout ensemble la bonhomie de son tempérament flamand. En dépit de leurs fautes de goût, ses œuvres constituent ce que la littérature néerlandaise a produit à cette époque de plus original et de plus vivant. Elles s'élèvent autant au-dessus de la banalité, de la platitude, de la monotonie inhérentes aux productions de la poésie pieuse de l'époque, que les traités de Marnix dominent le fourré touffu et agité des pamphlétaires du XVIe siècle (1).

Si, en dépit de quelques œuvres vigoureuses, la littérature flamande du XVIIe siècle est déjà sur la pente d'une décadence qui ira en s'accentuant sans cesse depuis la mort de Poirters, à côté d'elle, la littérature française apparaît comme plus anémiée encore. On pourrait s'en étonner à première vue, car l'usage du français a réalisé durant notre période de nouveaux

dans les anciens collèges de Belgique, spécialement à Courtrai. Mém. du Cercle hist. de Courtrai, t. III [1910]; F. van der Haeghen, *Bibliographie gantoise*, t. II, pp. 31, 33, 34, 35; D. D. Brouwers, *Les fêtes publiques à Dinant*, p. 62 (Namur, 1909); L. Lefebvre, *Le théâtre des Jésuites et des Augustins dans leurs collèges de Lille du XVIe au XVIIIe siècle. Annales de l'Est et du Nord*, t. III [1907], p. 1 et suiv.

(1) Voy. H. J. A. Ruys, *Duytkens ende Willemynkens pelgrimage*, p. 41 et suiv.



progrès. Ce n'est point qu'il ait pénétré plus profondément au sein des masses populaires ou qu'il ait occupé une place plus large dans l'administration du pays. La petite bourgeoisie, confinée dans l'exercice des métiers locaux, n'éprouve guère, en Flandre, le besoin de l'apprendre, et il est à peine besoin de dire que les écoles dominicales ne l'enseignent pas à leurs pauvres élèves. D'autre part, en pays flamand, les administrations communales, les États provinciaux et les Conseils de justice délibèrent et correspondent en flamand (1). On y plaide en flamand devant les tribunaux ; c'est en flamand que les notaires y rédigent leurs actes (2), et en flamand qu'y sont publiés les édits et les placards de tout genre. Le français n'est la langue officielle que du gouvernement central, du Grand Conseil de Malines, des Chambres des Comptes, lesquelles d'ailleurs n'ont aucun rapport avec le public. Quant à l'armée, elle ne se sert du français qu'à défaut de l'espagnol. Enfin, avant la fin de la seconde moitié du XVIIe siècle, le roi n'a pas rompu avec la tradition de ne nommer, dans les diocèses flamands, que des évêques d'origine flamande (3).

Néanmoins, le français étant la langue du gouvernement central, on comprend que la connaissance en soit requise de tous ceux qui aspirent aux fonctions publiques (4). Mais surtout il fait des progrès constants dans la noblesse et par là même

(1) Le Conseil de Brabant, en 1651, réprimande le magistrat de Bruxelles qui lui a envoyé un rapport en français. A. Gaillard, *Histoire du Conseil de Brabant*, t. II, p. 85.

(2) Sauf quand les parties désirent qu'ils soient dressés en français. Sur l'emploi des langues dans l'administration et la justice, voy. J. Des Cressonnières, *Essai sur la question des langues dans l'histoire de Belgique*, p. 274 et suiv. (Bruxelles, 1920).

(3) Voy. à cet égard une curieuse pétition des quatre membres de Flandre au duc de Villa-Hermosa dans *Annales de la Soc. hist. de la ville d'Ypres*, t. VI, [1873], p 223.

(4) En 1663, une supplique adressée au magistrat de Saint-Trond parle de la nécessité d'apprendre le français pour pouvoir obtenir des fonctions honorables. G. Simenon, *L'instruction populaire à Saint-Trond pendant l'Ancien Régime. Bullet. de la Soc. scientifique et littéraire du Limbourg*, t. XXIII [1905], p. 176. Pour l'enseignement du français à Termonde à la même époque, voy. J. Broeckaert, *Dendermondensia. Annales du Cercle archéologique de Termonde*, 1893, p. 376.



chez toutes les familles parvenues qui aspirent à la noblesse. La hiérarchie sociale qui s'impose à la nation lui assigne le rang de langue aristocratique. Il appartient désormais, comme l'épée et les armoiries, aux signes distinctifs du gentilhomme. L'éclat de la littérature et de la civilisation françaises à partir du règne de Henri IV favorise puissamment d'ailleurs son expansion. De plus, tandis que la séparation religieuse a provoqué la séparation intellectuelle de la Belgique et de la Hollande et dès lors condamné le flamand au rôle d'une langue provinciale, la France catholique impose aisément son influence aux Pays-Bas catholiques. Pourtant, elle n'y est pas populaire. Depuis 1637 surtout, on se reprend à la considérer comme l'ennemie héréditaire. Le cas de Jansenius, plus qu'à demi francisé et qui écrit contre elle son *Mars Gallicus*, a été celui de quantité de ses contemporains. Mais comment résister à l'ascendant séculaire qu'elle exerce? Des princes aussi purement espagnols de mœurs et de sentiments que l'ont été Albert et Isabelle, sont obligés de respecter la tradition et de laisser la langue de Henri IV se parler à la cour. D'ailleurs, cette langue n'est-elle pas l'idiome maternel de la noblesse wallonne qui a tant contribué à ramener le pays à Philippe II et à l'orthodoxie? Et surtout ne passe-t-elle pas officiellement pour la « langue bourguignonne », et ne contribue-t-elle pas, en cette qualité, à faire ressortir, en face de l'Espagne, l'indépendance du pays (1)?

Ainsi, même au plus fort de la lutte entre la maison de France et la maison d'Autriche, le français achève de conquérir, dans la Belgique flamande, et la classe noble et la classe riche qui se rattache à elle (2). Sweertius déplore, en 1620, le dédain de ses compatriotes pour leur propre langue (3). La vogue du

(1) Voy. plus haut p. 231. Cf. G. Kurth. *Notre nom national*, p. 16 (Bruxelles, 1910), et L. Van der Essen dans *Revue Belge de philologie et d'histoire*, t. IV [1925], p. 128.

(2) Voici quelques exemples. A Bruxelles, en 1638, les Jésuites prêchent trois fois par semaine en flamand, et deux fois en français. A Courtrai, à la même date, assistent aux prêches français « totius urbis honestiores ». Waldack, *Historia Provinciae Flandro-Belgicae Societatis Jesu*, pp. IX, 24. Il existe à Anvers, au XVII[e] siècle, une *Gallica sodalitas*. *Imago primi saeculi*, p. 774.

(3) *Rerum Belgicarum Annales*, préface, p. 2 (Francfort, 1620).



français ne cesse de grandir dans la même mesure que l'importance de l'aristocratie. Les femmes surtout se montrent avides de l'apprendre. C'est parce que les Ursulines viennent de France que leurs écoles attirent bientôt toutes les jeunes filles de la bourgeoisie (1). Sans doute, tout le monde dans les provinces flamandes, continue à parler le flamand ; mais on ne le lit plus guère et, pour peu que l'on se trouve en représentation, on a bien soin de s'exprimer en français. Quelques « snobs » poussent même la francisation au point de feindre d'ignorer la langue populaire (2). Si dans les bibliothèques privées, on rencontre, à côté des livres de piété ou des ouvrages professionnels, quelques œuvres littéraires, ce sont des œuvres françaises (3). A la barre, on entend les avocats invoquer le droit français, les juristes français, les lois françaises (4). Des Flamands enseignent le français à Cassel et à Cologne (5).

Pourtant, cette francisation des classes dirigeantes ne s'est manifestée par aucune activité littéraire digne de ce nom. Quelques mémoires informes (6), quelques tragédies grotesques (7), quelques élucubrations désolantes de Jésuites, de Capucins ou de curés écrivant pour le beau monde, telles que *La pieuse alouette avec son tirelire,* du P. de la Chaussée; *La*

(1) V. van der Haeghen, *Inventaire des Archives de Gand,* p. 295.

(2) « Dans le pays où nous sommes, les personnes de qualité en font [du français] une étude particulière jusqu'à négliger tout à fait leur langue naturelle et à se faire honneur de ne l'avoir jamais apprise. Les dames de Bruxelles ne sont pas moins curieuses de nos livres que de nos modes; le peuple mesme, tout peuple qu'il est, est en celà du goût des honnestes gens; il apprend notre langue presque aussi tost que la sienne ». Le P. Bouhours, *Les entretiens d'Ariste et d'Eugène,* p. 37 (Paris, 1671). Je dois ce texte à l'obligeance de M. G. Cohen. Pour d'autres preuves de l'usage du français à cette date dans les régions flamandes, voy. F. Brunot, *Histoire de la langue française,* t. V, p. 213 et suiv. (Paris, 1917).

(3) A. de Poorter, *Een inventaris van 1632,* dans la Revue *Biekorf,* 1905; J. A. Goris, *De bibliotheek van een Antwerpsch koopman te Keulen in 1651,* dans *De Gulden Passer,* 1924, p. 150 et suiv.

(4) Voy. la préface d'Anselmo au t. I des *Placcaeten van Brabant.*

(5) F. Brunot, *loc. cit.,* pp. 281, 284.

(6) Par exemple les *Mémoires guerriers* de C. A. de Croy (Anvers, 1642), ou ceux du comte de Mérode d'Ongnies (Mons, 1840).

(7) F. Faber, *Histoire du théâtre français en Belgique,* t. I, p. 17 et suiv.



Magdeleine, du P. Remi; *Les Apanages d'un chevalier chrétien,* du P. Martin, suffisent à marquer le niveau des lettres françaises de Belgique pendant la première moitié du XVII[e] siècle. Le *Banc des Muses,* du baron du Cuincy, à la fin du XVI[e] siècle, l'*Académie de Flémalle,* fondée vers 1641 par le curé français Breuché de La Croix; la *Triomphante bande de M[lle] de Vignacourt* en Hainaut (1); enfin, en pleine Flandre, au château de Ronsele, la *Cour d'amour du roi de Lindre* d'Adrien-Opice Adornes (2), attestent de leur côté quelques velléités naïves d'acclimater les raffinements de l'Italie, l'esprit de l'hôtel de Rambouillet ou le goût académique.

Et au fond, cette misère et cette puérilité ne peuvent surprendre, car tout empêche la noblesse de participer à la vie littéraire ou même de constituer un public pour de véritables écrivains. Écartée des grandes affaires, elle ne collabore plus à la direction politique du pays et s'en désintéresse. La cour d'Albert et d'Isabelle l'a bien groupée durant quelques années, mais quelle action profonde cette cour, assemblée autour de princes étrangers, pouvait-elle excercer? En réalité, et par un contraste éclatant avec la cour de Paris, elle n'en a exercé aucune. Elle a ébloui les yeux par des fêtes somptueuses (3); elle n'a pas eu la moindre action sur les esprits. D'ailleurs, elle se disperse après la mort des archiducs et les courtisans retournent mener au fond de leurs provinces une existence calme et monotone, partagée entre le soin de leurs terres et celui de l'administration locale. Ils n'y trouvent guère d'autre distraction que la chasse. Presque tous se contentent de la culture littéraire qu'ils ont acquise dans quelque collège de Jésuites. Les plus curieux la complètent par un voyage en Italie, et beaucoup d'entre eux collectionnent, au retour, des antiquités, des tableaux et des monnaies. Ils lisent ou parcou-

(1) *Annales du Cercle archéologique de Mons,* t. V [1864], p. 173.

(2) T. de Limburg-Stirum, *La cour du roi de Lindre. Messager des Sciences Historiques,* 1892, p. 17 et suiv.

(3) E. Gossart, *L'auberge des princes en exil. Anecdotes de la cour de Bruxelles au XVII[e] siècle,* p. 37 et suiv. (Bruxelles, 1905); le même, *Un divertissement à la cour des archiducs,* dans *La Belgique artistique et littéraire,* oct. 1909.



rent encore des livres d'érudition; mais dans l'engourdissement intellectuel où ils sont plongés, la littérature n'est et ne peut être pour eux qu'un délassement agréable, qu'un passe-temps mondain et distingué, qu'un prétexte à galantes assemblées, qu'un moyen de plaire aux dames.

II

C'est une règle constante, depuis le fin du Moyen Age que les arts plastiques ont toujours été, dans les Pays-Bas, incomparablement plus brillants que les lettres. On le remarque à l'époque bourguignonne comme à l'époque de la Renaissance, et le XVII[e] siècle n'a pas fait exception. Au contraire, jamais le contraste n'y a été plus éclatant. Dès que l'on se tourne vers Rubens, on ne voit plus que lui. C'est un éblouissement qui fait rentrer dans l'ombre tout ce qui l'entoure.

Et pourtant, si violente qu'apparaisse tout d'abord leur opposition, il existe entre la littérature et l'art de cette époque un caractère commun. L'influence de l'Église les domine également. Ils sont intimement associés au triomphe de la Contre-Réforme et du catholicisme.

Il est facile de comprendre comment, soumis l'un et l'autre à la même direction, ils ont eu des destinées si différentes. La raison doit en être cherchée dans leur nature. Le fond et la forme, facilement séparables dans les œuvres littéraires, se trouvent, au contraire, indissolublement unis dans celles du génie plastique. Ici, il est impossible de faire le départ entre le sentiment qui a inspiré l'artiste et ses moyens d'expression. Le sujet d'un tableau n'est qu'un prétexte, qu'une occasion de réaliser par le dessin, le coloris, l'éclairage, un certain idéal de beauté, une certaine compréhension de l'homme ou de la nature. La philosophie et la religion du peintre ne se projettent point sur la toile. C'est sa personnalité même qui s'y exprime dans le langage muet et universel des formes et des couleurs.

On voit tout de suite les conséquences qui en découlent pour la conduite de l'Église vis-à-vis de la Renaissance. Tandis

qu'elle rejeta la pensée des humanistes, tout en s'appropriant leur style, leur langue et leurs méthodes, pour les artistes, au contraire, elle dut les accepter tels qu'ils étaient, et les mesures qu'elle prit à leur égard n'entravèrent en rien d'essentiel leur liberté ou leur fantaisie. Bref, si elle put étouffer, en littérature, l'esprit de la Renaissance, elle ne le put point dans les arts. Les architectes, les peintres ou les sculpteurs qu'elle appela à édifier ou à orner ses sanctuaires se rattachent directement à ceux qui les ont précédés et en continuent la tradition.

Ce n'est point d'ailleurs que, leur confiant le soin de sa parure, elle n'ait exigé d'eux le respect de ses dogmes et de sa morale. Dès 1570, un professeur de l'université de Louvain, Jean Molanus, formulait, dans son *De picturis et imaginibus sacris* (1), une sorte de programme de l'art chrétien conforme aux décisions du concile de Trente. Son but est de soumettre entièrement la décoration des églises à la théologie. Sans doute, il en bannit les nudités et les indécences, mais ce qu'il en bannit surtout, c'est cette poésie intime, cette représentation de légendes touchantes et gracieuses nées de la foi naïve des siècles passés. On a appelé trés justement ce livre « un long réquisitoire contre l'art du Moyen Age ». Et en effet, Molanus ne comprend plus rien ni au symbolisme, ni à la poésie, ni à la piété si profonde, si ingénue des van Eyck et de leurs successeurs. Il ne veut plus du contact de l'homme avec les choses divines. Il faut que le ciel cesse de s'ouvrir et de communiquer avec la terre, pour s'isoler dans une majesté inaccessible. Le peintre aura désormais à se conformer strictement au texte des livres saints. Défense lui est faite de représenter encore saint Joseph sous l'aspect d'un vieillard, de mettre dans un vase, à côté de la Vierge, le lys que l'ange annonciateur doit porter dans sa main, de faire s'évanouir la mère du Sauveur au moment de la crucifixion. Le mysticisme tendre et familier qui, durant si longtemps, avait inspiré la peinture nationale ne trouve pas grâce devant la rigueur du théologien. Il le condamne comme

(1) La première édition en parut à Louvain en 1570, la seconde en 1594. Sur cet ouvrage, voy. É. Mâle, *L'art religieux de la fin du moyen âge*, p. 534 et suiv. (Paris, 1908).

attentatoire à la majesté de la religion. Et c'est aux modèles italiens, plus respectueux de la dignité des personnages sacrés, et qu'il ne connaît d'ailleurs que par ses conversations avec le Jésuite Jean Gravius, qu'il renvoie les artistes de son pays.

Mais à quoi aboutit cette conclusion, sinon à les engager, pour des motifs tirés de l'orthodoxie et de la discipline ecclésiastique, à persévérer dans la voie où, depuis le commencement du siècle déjà, ils étaient entrés spontanément? Ainsi, au moment où il rompt avec la philosophie et les idées de la Renaissance, le catholicisme, par une apparente contradiction, se met, dans le domaine de l'art, au service de cette même Renaissance. Italianisme et Renaissance se confondent, en effet, à la fin du XVIe siècle, et qui recommande l'un agit en faveur de l'autre. Au lieu de faire dévier le mouvement artistique comme elle a fait dévier le mouvement des idées, l'orthodoxie, par la discipline même à laquelle elle veut le soumettre, ne fait que l'orienter davantage vers le but auquel il tend. Molanus semble ne point s'être douté, en écrivant, que la tradition du Moyen Age était abandonnée depuis longtemps dans les ateliers et que l'italianisme y triomphait. Le Raphaël et le Michel-Ange flamands, Michel Coxie et Franz Floris sont ses contemporains. Presque seul Brueghel résiste encore au courant.

L'italianisme auquel poussaient la mode et le goût régnant arriva donc à son apogée grâce à la restauration catholique. Celle-ci donna aux beaux-arts, en même temps et dans tous les domaines, une activité qu'ils n'avaient pas connue depuis longtemps. Avec elle s'ouvre une nouvelle période de grandes constructions religieuses. Jamais, depuis l'époque des ducs de Bourgogne, on n'a autant bâti que sous le règne d'Albert et d'Isabelle et durant les quinze années suivantes. A côté des grands temples gothiques, dont le dernier, Sainte-Waudru de Mons, s'achève en 1582, le style « baroque » triomphe dans les sanctuaires que les villes voient s'élever de toutes parts. Tandis que l'architecture civile reste encore fidèle, comme dans le *Nieuwerk* d'Ypres, la façade orientale de l'hôtel de ville de Gand, le palais de justice de Furnes, la halle aux draps de Tournai, à un style que caractérisent plus au moins heu-

reusement l'élégance et la légèreté de l'école brabançonne, les monuments religieux s'inspirent directement des modèles romains.

C'est surtout dans les églises si nombreuses édifiées par les Jésuites que les tendances nouvelles s'affirment le plus résolument et avec le plus d'éclat. La nouveauté de leur aspect a même fait croire pendant longtemps à l'existence d'un « style jésuite ». Mais, en réalité, les Jésuites n'ont ici rien inventé (1). Ils se sont bornés à adopter le style que les épigones de Michel-Ange venaient de révéler à l'Italie, ce style « baroque » où tout est sacrifié à la recherche de l'expression, où le sentiment l'emporte sur la raison et qui, par son emphase et la fougue de sa décoration, se prêtait si admirablement à magnifier la confiance triomphante de l'Église victorieuse. Dès 1583, ils l'appliquent à la construction de leur église de Douai, dont les plans, venus de Rome, sont imités de ceux du *Gesù*. Ce fut le premier monument de ce genre qui s'éleva sur le sol de la Belgique, et les Pères semblent même avoir craint que sa nouveauté ne causât quelque surprise. La représentation qu'ils firent donner par leurs élèves le jour de la première pierre fut consacrée à expliquer au public les idées qui avaient présidé à l'édification du temple (2). Ces idées, ils furent d'ailleurs très loin de les réaliser partout. Nombreuses sont les églises où, faute de ressources ou du moins par esprit d'économie, ils se conformèrent au type très simple des églises nationales, se bornant à ne développer les pompes du baroque qu'à la façade et au portail. Mais, partout où ils le purent, ils transformèrent suivant les principes de l'art nouveau, devenu l'art orthodoxe, les formes traditionnelles de l'architecture religieuse. Le sanctuaire ne sera plus désormais une maison de prière largement accueillante, fourmillant de chapelles et d'oratoires, asile délicieux de dévotion mystique. Ce sera une salle de palais, toute brillante de couleurs et de dorures et où s'élèvent, aux regards de tous, l'autel du Tout-Puissant et la chaire d'où retentit sa parole.

(1) J. Braun, *Die belgischen Jesuitenkirchen* (Fribourg en Br., 1907).
(2) *Ibid.*, p. 117.



L'art s'y adresse à la fois à l'imagination et aux sens pour faire ressortir la majesté divine et pour venir en aide à la prédication. Les statues parlent, agissent, discutent, menacent, bénissent. Ce sont des missionnaires, des apologistes, des confesseurs qui haranguent le peuple pour le confirmer dans sa foi et le défendre contre l'hérésie. A travers les fumées de l'encens, on entrevoit, dans leurs cadres d'or, de gigantesques peintures glorifiant le martyre des saints ou quelque épisode de l'histoire sacrée, et, se dressant, toute rutilante de ses pierres neuves, la façade du temple avec ses colonnes, ses volutes, ses obélisques, ses moulures saillantes supportant des urnes d'où jaillissent des flammes, ses niches abritant des statues colossales, semble un arc de triomphe.

Il ne faudrait pas croire, d'ailleurs, que les églises baroques des Pays-Bas ne soient que de simples pastiches de celles de l'Italie. Elles présentent, au contraire, un caractère nettement reconnaissable. Sous l'influence du goût national, le style étranger se modifie, s'adapte au milieu, s'acclimate dans sa nouvelle patrie. La plupart du temps il conserve, pour le plan des édifices, la disposition générale des églises gothiques. En même temps, il se caractérise par la richesse, la fantaisie, le pittoresque de sa décoration. On a remarqué depuis longtemps qu'il recherche avant tout les effets de couleur, qu'il apparaît comme plus pictural que constructif. On peut y retrouver sans peine la prédilection de l'école brabançonne pour l'exubérance ornementale.

Il est intéressant de constater que les Jésuites ne se contentèrent pas d'introduire le style baroque en Belgique. Plusieurs d'entre eux se distinguèrent comme architectes. Les églises de l'Ordre, à Tournai et à Mons, construites par les PP. Henri Hoeimaker (1559-1623) et Jean du Blocq (1583-1656) ne présentent encore rien de bien remarquable. Mais François d'Aiguillon (1566-1617), Pierre Huyssens (1577-1637), et Guillaume Hésius (1601-1690) sont de véritables artistes. Saint-Loup de Namur, Sainte-Walburge de Bruges, Saint-Pierre de Gand nous conservent encore des spécimens du souple et fécond talent de Huyssens, et nous savons que c'est lui qui, avec la

collaboration d'Aiguillon, conçut et exécuta la fameuse église des Jésuites d'Anvers dont le luxe éblouissant ne laissa pas de soulever les scrupules du général de l'Ordre (1). Quant à Hésius, il est l'auteur des plans, d'ailleurs assez sensiblement modifiés après lui, de l'église des Jésuites de Louvain.

Plus célèbre et plus remarquable encore apparaît, à côté de ces moines constructeurs, le Bruxellois Jacques Francquart (1577-1651) dont le *Livre d'architecture*, publié en 1616, acheva de répandre en Belgique les principes nouveaux du baroque. La façade du temple des Augustins de Bruxelles suffit à justifier sa renommée et la faveur que lui témoignèrent Albert et Isabelle. Son œuvre la plus admirée, l'église des Jésuites de Bruxelles (1606-1620), a malheureusement disparu. Elle passa de son temps pour un chef-d'œuvre et servit de modèle au P. Huyssens pour les monuments qu'il éleva à Bruges et à Namur. Francquart, comme son contemporain Wenceslas Coeberger, avait commencé par s'adonner à la peinture et il lui dut sans doute de communiquer à ses œuvres cet aspect particulier qui assura leur influence et qui contribua si largement à affranchir l'architecture belge de la domination de l'Italie. Son successeur, Luc Faidherbe de Malines (1617-1697), acheva l'évolution, et le style baroque atteignit avec lui à cette vigueur et à cette richesse d'expression qui caractérisent l'église du Béguinage de Bruxelles (1657-1676) et celle de Notre-Dame de Hanswyk à Malines (1663-1678). Mais c'est que Faidherbe est un élève de Rubens, un des innombrables instruments du génie dominateur qui, de proche en proche, s'est imposé à toute l'activité artistique du pays.

Rubens avait trente-et-un ans lorsque, formé à l'école de l'Italie, il revint à Anvers en 1608. Il jouissait d'une réputation honorable, et, dès l'année suivante, Albert et Isabelle le nommaient leur peintre de cour au salaire de 500 florins. C'était le moment où s'ouvrait la Trêve de Douze Ans. De toutes parts, on s'empressait de profiter de ce long repos pour rendre ou

(1) F. Donnet, *L'architecture de l'église des Jésuites à Anvers. Bullet. des Comm. roy. d'Art et d'Archéologie*, 1910, p. 25 et suiv., pense que Rubens a pris une part prépondérante à la décoration de cet édifice.

pour donner aux églises une parure triomphale. Les commandes affluaient dans les ateliers d'artistes, le champ du travail s'annonçait illimité. Rubens s'y lança, et, dès 1612, il se révélait, dans la *Descente de croix*, comme le premier peintre de son temps.

Il ne nous appartient pas de décrire ici ce prestigieux créateur, ce poète de l'énergie et de la couleur qui, transportant sous le ciel du nord la peinture anémiée de l'Italie, lui rend une vigueur nouvelle et la transforme en lui insufflant son génie. Nous n'avons qu'à indiquer brièvement par quoi il se rattache à la civilisation générale de l'époque qu'il a illustrée.

C'est tout d'abord un homme de la Renaissance. Il en a la curiosité universelle, la soif de connaissances, la vénération passionnée pour l'antiquité. Il est tout à la fois peintre, architecte, numismate, archéologue, philologue, et, comme chez les plus grands des Italiens du XVI[e] siècle, l'artiste chez lui s'unit à l'homme d'action. Au milieu de son écrasant labeur, il trouve le temps de s'acquitter de délicates missions diplomatiques en Angleterre et en Hollande. Catholique convaincu, le sentiment religieux ne l'entraîne point à ce rigorisme de mœurs et de pensée qui se répand de plus en plus chez ses contemporains. Il aime la vie d'un amour sain et robuste; il l'accepte tout entière avec ses devoirs, mais également avec ses joies. Son pinceau, qui a donné une expression si admirable aux scènes les plus pathétiques de l'Évangile, et si magnifiquement retracé l'histoire des saints et des martyrs, se plaît aussi à reproduire l'éclat de la nudité féminine au milieu de la soie d'or des chevelures blondes, dans le jaillissement des eaux ou la somptuosité des sombres fourrures. Sans doute, c'est avec raison qu'on l'a appelé le peintre par excellence de la Contre-Réforme. Il est le plus grand des décorateurs de l'Église catholique, mais on ne peut le considérer exclusivement comme un peintre religieux. Si, à quelques lieues des temples calvinistes hollandais blanchis au lait de chaux, il couvre l'église des Jésuites d'Anvers de ses rutilantes compositions et produit sans relâche cette multitude de tableaux d'autel qui, dans tous les grands sanctuaires de Belgique, magnifient la victoire du catholicisme sur l'hérésie,

c'est d'un décor tout païen qu'il entoure, sur les murs du Luxembourg, l'histoire de Marie de Médicis. Son génie universel s'adapte sans peine à toutes les manifestations de la société de son époque, comme il s'étend à toutes les formes d'art. Ses élèves sont presque aussi nombreux que ses chefs-d'œuvre, aussi variés que ses aptitudes. Ce sont des peintres admirables comme van Dyck, comme Jordaens, comme Snyders, comme Corneille de Vos, comme Teniers. Mais ce sont aussi des architectes comme Faidherbe, des graveurs comme Soutman et Vosterman. Tout l'art de la Belgique porte son empreinte et semble sortir de son atelier. Après la mort du maître, il ne fournira plus aucun grand nom. Suscité par Rubens, il s'éteint avec ses disciples; la génération qui les suit ne fera plus que les répéter.

Et l'on ne peut s'empêcher de trouver entre cette floraison si rapide et si courte de l'école d'Anvers et l'histoire même du pays au XVII[e] siècle, une concordance significative. Le plein épanouissement du génie de Rubens n'appartient-il point, en effet, à cette époque brillante du règne d'Albert et d'Isabelle, où la cour de Bruxelles, alliée à l'Église et à la puissance espagnole, constitue encore un des centres politiques les plus en vue de l'Europe? Non seulement le grand peintre a joui de la protection des archiducs et de Spinola, les a aimés, a partagé leurs espoirs et leurs ambitions, mais aussi il a vécu assez longtemps pour assister à l'écroulement de ses rêves et pour voir sa patrie, entraînée dans la décadence de l'Espagne, abandonnée à des gouverneurs étrangers incapables de la défendre, mécontente à la fois et résignée, tomber peu à peu dans un engourdissement au milieu duquel devaient bientôt s'obscurcir puis s'éteindre les dernières lueurs de l'art national.

INDEX ALPHABÉTIQUE

B

H

I

J

K

L

M

R

T

U

V

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 263, note 2. Le travail récent de M. Aug. Leman, *Contribution à l'histoire de la Conspiration des nobles belges en 1632*, dans *Mémoires et travaux des Facultés Catholiques de Lille*, fasc. XXXII (Lille, 1927), apporte de nouvelles précisions sur le sujet, mais apprécie trop favorablement, à mon sens, la conduite des conspirateurs.

Page 299, ligne 21. D'après M. L. Halkin, *op. cit.* ci-dessous, p. 136 n., un tiers environ des chanoines, au XVIe siècle, étaient gradués.

Page 300, ligne 4. Ce n'est pas d'une université, mais d'un séminaire qui eût été confié à des Jésuites, qu'il fut question alors. Voy. L. Halkin, *Les Origines du Collège des Jésuites et du Séminaire de Liége. Bulletin de l'Institut Archéologique liégeois*, t. LI [1927], p. 83 et suiv.

Page 319, note 2. Ajoutez à la note l'indication de l'article de M. Paul Harsin, *Esquisse de la politique de la France à l'égard de la principauté de Liége particulièrement au XVIIe siècle. Revue d'histoire moderne*, 1927, n° 8.

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

LE RÉGIME ESPAGNOL

CHAPITRE PREMIER

Le duc d'Albe

CHAPITRE II

La lutte contre les rebelles jusqu'à la Pacification de Gand



CHAPITRE III

La Pacification de Gand

CHAPITRE IV

Don Juan



LIVRE II

LA GUERRE DE RELIGION

CHAPITRE PREMIER

La politique orangiste

CHAPITRE II

La paix de religion

CHAPITRE III

La réconciliation des provinces wallonnes avec l'Espagne



CHAPITRE IV

Le déchirement des Pays-Bas



LIVRE III

LA RESTAURATION CATHOLIQUE DE L'ARRIVÉE DE L'ARCHIDUC ALBERT A LA PAIX DE MUNSTER

CHAPITRE PREMIER

La cession des Pays-Bas

CHAPITRE II

Le règne des Archiducs

CHAPITRE III

Jusqu'à la mort d'Isabelle



CHAPITRE IV

Jusqu'à la paix de Munster.

CHAPITRE V

Le pays de Liége

LIVRE IV

LA CIVILISATION DES PAYS-BAS CATHOLIQUES

CHAPITRE PREMIER

La situation religieuse



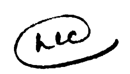
CHAPITRE II

L'organisation politique

CHAPITRE III

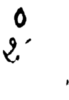
La situation économique et sociale





CHAPITRE IV

Le mouvement intellectuel



	Prix
BERLIÈRE, (U.). — *Le recrutement dans les monastères bénédictins aux XIIIe et XIVe siècles*, 66 p. in 8°, 1924	8.00
BERLIÈRE (U.) *Les monastères doubles aux XIIe et XIIIe siècles*, 32 p. in-8°, 1923	5.00
BERLIÈRE (U.). — *Les élections abbatiales au Moyen Age*, 1927, in-8°, 101 p.	12.00
BONENFANT (Paul). — *La suppression de la Compagnie de Jésus dans les Pays-Bas autrichiens*, 1925, in-8°, 262 p.	25.00
DES MAREZ (G.). — *La Place Royale, à Bruxelles*, 224 p. in-4°, 28 fig. 1923..	40.00
DES MAREZ (G.). — *La colonisation franque et la question agraire en Belgique*, 1926, in-4°, 193 p., 18 fig. cartes et pl.	50.00
GANSHOF (F.-L.). — *Etude sur les ministériales en Flandre et en Lotharingie*, 1926, in-8°. 456 p.	43.00
HUBERT (E). — *Le comte de Mercy-Argenteau et Blumendorf*. Dépêches inédites tirées des Archives impériales de Vienne, 5 janvier-23 septembre 1792. 219 p. in-4°, 1919	35.00
HUBERT (E.) *Notes et documents sur l'histoire du protestantisme dans le duché de Luxembourg au XVIIIe siècle*, 111 p. in-4°, 1920.	17.50
HUBERT (E.). — *Les préliminaires de la Révolution brabançonne*. Un complot politique à Bruxelles. Octobre 1789, 70 p. in-4°. 1920 ...	13.50
HUBERT (E.). — *Le protestantisme dans le Hainaut au XVIIIe siècle*. Notes et documents, 189 p. in-4°, 1923	30.00
HUBERT (E.). *Notes et documents sur l'Histoire religieuse des Pays-Bas autrichiens au XVIIIe siècle*. Une enquête sur la situation religieuse de la partie flamande des Pays-Bas en 1723, 142 p. in-4° 1924	23.00
LEFÈVRE (J.). — *Etude sur le commerce de la Belgique avec l'Espagne au XVIIIe siècle*, 1921, in-8°, 194 p.	18.00
PONCELET (Alfred). — *Histoire de la Compagnie de Jésus dans les anciens Pays-Bas. Etablissement de la Compagnie de Jésus en Belgique et ses développements jusqu'à la fin du règne d'Albert et Isabelle.* (1re partie : Histoire générale). in-8°, XVIII + 591 p.	57.00
PIRENNE (Henri). — *Les villes du Moyen Age*. Essai d'histoire économique et sociale. In-16, 206 p.	18.00
GOBLET D'ALVIELLA (Comte). — *Histoire des Bois et Forêts de Belgique*. I. — *Des origines à la fin du régime autrichien*. Trois vol. sous couverture illustrée. In-8°, illustré de 36 planches hors texte	110.00

